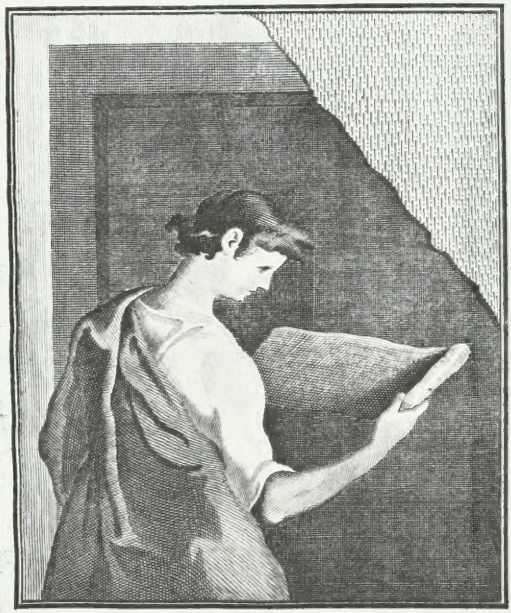

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1864

X

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MEMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

CINQUIÈME ANNÉE. — DIXIÈME VOLUME

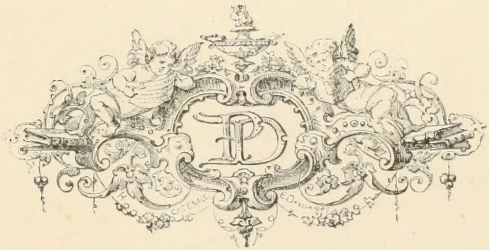

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Ce

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1864

Tous droits réservés.

L'ART GAULOIS

Il est temps d'appeler l'attention des archéologues sur une question d'un haut intérêt au point de vue des antiquités nationales : je veux parler de l'*art gaulois*. On peut étudier aujourd'hui la solution de ce problème. Les hommes les plus érudits, les savants les plus sérieux, cherchent à remettre dans leur vrai jour tous les faits qui, de près ou de loin, touchent à notre histoire antique. Le règne des *Celtomanes* est passé, et ceux qui se représentaient nos ancêtres, dans les derniers siècles qui ont précédé la conquête romaine, comme des espèces de sauvages, disparaissent peu à peu, emportant avec eux les poétiques et lugubres récits des sacrifices accomplis sur les dolmens.

A mon avis, on a fait une part trop large aux Romains dans les antiquités gallo-romaines : on a oublié de donner une place bien marquée aux monuments qui, faits sous l'influence romaine, ont pu cependant conserver le reflet d'un art antérieur. Il me semble que la *Revue archéologique* est admirablement placée pour enregistrer les monuments qui peuvent être attribués à l'*art gaulois*. Pour donner l'exemple, je vais mettre sous les yeux de ses lecteurs un petit bas-relief sur lequel je crois être en droit de signaler une réminiscence incontestable de l'art gaulois en Armorique.

Je ne doute pas que si chacun veut bien se donner la peine de constater ici les faits analogues qui sont à sa connaissance, on n'arrive en peu de temps à réunir les éléments d'un recueil dont il est inutile, je crois, de chercher à démontrer l'intérêt et l'importance.

On ne peut nier l'existence d'artistes gaulois, on doit donc nécessairement retrouver des traces de l'art antique de nos ancêtres.

Il suffit de feuilleter les catalogues des musées pour reconnaitre que, postérieurement à la conquête, un grand nombre de Gaulois exploitaient le domaine de l'art. En parcourant, par exemple, le

beau livre publié, il y a trois ans, par E. Tudot, je remarque bon nombre de potiers gaulois : leur nationalité est clairement établie par leurs noms mêmes ; j'en citerai quelques-uns en soulignant ceux dont les homonymes sont gravés sur des monnaies gauloises antérieures par leurs dates aux figurines signées par eux : *Ardacus*, Ateclo, *Atisius*, *Bellinus*, Biracer, *Boduoc*, Camulinus, Carantus, *Crucurus*, Dagodubnus, Divicatus, Deccius, Iliomar, Laxtux, *Lucceus*, Maritumus, Scorobres, Sulinoc, Suobnedus, etc.

Maintenant, si nous consultons la nombreuse série des monnaies antiques de notre pays, nous sommes amenés à constater l'existence de cet art national avant la conquête. La gravure des coins, l'agencement des types principaux et des symboles accessoires, la fabrication même du numéraire, tout cela ne constitue-t-il pas l'art proprement dit? Peut-on admettre qu'à une époque où les Gaulois trouvaient parmi eux des individus capables de graver sur métaux, il n'y en n'ait pas eu aussi qui pouvaient sculpter la pierre et modeler l'argile?

Je ne veux pas du reste entrer dans des détails sur tous les éléments que fournit la numismatique pour l'étude de l'art gaulois. Mon ami et confrère, M. E. Hucher, abordera prochainement ce sujet, et je craindrais d'effleurer trop superficiellement des questions et des détails qu'il étudiera probablement de manière à ne rien laisser glaner après lui.

J'arrive sans autre préambule à la description pure et simple du monument conservé au musée de la ville de Dinan (Côtes-du-Nord), sous le n° 139. Un triton, tenant un bâton ou stimulus, guide, au moyen d'une bride, un hippocampe. — C'est une sculpture de peu de relief, exécutée sur une pierre basaltique trouvée il y a quelques années en défonçant un champ inculte entre Broons et le château de Brondineuf. Dans ce même champ on a constaté la présence de briques et de tuiles en assez grande quantité, et on a recueilli des monnaies de Gallien et de Postume (1).

Je ne crois pouvoir mieux faire que de rapprocher de ce monument l'avers d'une monnaie gauloise, antérieure à la conquête romaine. On y remarque une tête qui a une analogie frappante avec le profil du triton du bas-relief. J'emprunte à un statère des Vénètes et à un denier des Allobroges des représentations d'hippocampes qui ne sont du reste pas les seules que je pourrais signaler dans la

(1) Tous ces détails m'ont été obligeamment donnés par M. Luigi Odorici, conservateur du musée de Dinan.

numismatique gauloise. Le statère est antérieur à la conquête, le denier en est contemporain, s'il ne lui est même pas postérieur (1).

Du rapprochement de ces types il me paraît résulter une preuve assez solide en faveur de mon opinion. J'ajouterai que des personnes d'un jugement sûr et d'une grande expérience, en voyant le bas-relief de Dinan, m'ont affirmé que ce monument, d'un style tout à fait étranger, n'avait rien de grec ni de romain. Remarquons aussi que sur les monuments, comme sur la monnaie, l'absence de l'oreille est un détail qui ne doit pas être passé sous silence.

Les anciennes paroisses de Broons et de Sévignac — le château de Brondineuf était dans cette dernière, — faisait jadis partie du doyenné de Plumaudan, au diocèse de Saint-Malo ou Alet. Elles se trouvaient par conséquent sur l'antique territoire des *Curiosolites*, peuple essentiellement maritime.

Or, dans les Gaules comme à Tarente, à Syracuse, chez les *Cosetani* de Tarraconaise, et à Lampsaque de Mysie, le cheval marin est le symbole de la navigation. Des monuments, d'ailleurs, nous montrent ces animaux fantastiques attelés au char de Neptume et à celui d'Amphitrite.

N'est-il pas intéressant de trouver en plein sol curiosolite, sur un bas-relief qui faisait probablement partie de l'ornementation d'une *villa* gallo-romaine, le souvenir du type principal des antiques monnaies du pays? N'est-on pas amené à penser qu'en Armorique il y avait des artistes qui, au IIIe siècle de l'ère chrétienne, s'inspiraient encore de monuments antérieurs?

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(1) Ces dessins sont pris sur des monuments de la collection de M. de Saulcy.

RECHERCHES

SUR QUELQUES

NOMS BIZARRES

ADOPTÉS PAR LES PREMIERS CHRÉTIENS

Pour les noms de ceux qui saluèrent les premiers, dans la Gaule, l'apparition de l'Evangile, il en est trois des plus étranges, si l'on songe à leur signification. Ce sont ceux que portent les morts dans ces deux épitaphes découvertes à Grigny, près de Lyon, et à Vienne :

HIC REQVIESCET IN PACE
VENERABILIS CONTVMELIOSVS
QVI VIXIT ANNOS XXXI D. XI
OBIIT XV KL FEBRARIAS
MARCIANO VV CC (1)

* + *
HIC REQVIESCIT IN
PACAE INIVRIOSVS
QVI VIXIT ANNVS
IIII M. VIIII D I RISVRREC
TVRVS IN XPO FECIT MA
TER EVLADIA (2)

C'est enfin celui de *Fœdula* (3), par trois fois inscrit sur nos vieux marbres chrétiens. Les vocables à la série desquels je crois pouvoir les rattacher, n'ont pas été très-répandus chez les premiers fidèles ;

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, nº 87.
(2) *Id.*, t. II, nº 414.
(3) *Id.*, t. I, nº 251 ; t. II, nºs 412 et 546.

mais le nombre en est assez considérable pour qu'il importe d'en tenir compte et d'en rechercher l'origine.

L'esprit de la société païenne se reflète jusque dans le choix des noms propres. Noble, élégante et de vie facile, elle voulait des vocables faits pour rappeler des idées élevées, riantes ou de favorable augure. Rien de plus répandu que les noms empruntés aux vertus généreuses : *Pietas*, *Probitas*, *Æquitas*, *Dignitas* et leurs dérivés; ceux qui semblaient d'heureux présage : *Abascantus*, *Profuturus*, *Fortunatus*, *Felicitas*, *Eutychus* et ses congénères; ceux qui rappelaient à l'esprit des idées riantes ou de gracieuses qualités : *Melite*, *Hedone*, *Lepos*, *Eros*, *Amor*, *Suavis*, *Amœnus*, *Amabilis*, *Jucundus*, *Charisius*, *Elegans*, *Cale*, *Prepon*, *Prepuza* et le diminutif précieux *Felicula* (1). Par une afféterie dont se raillait Auguste (2), les païens empruntaient encore de délicates appellations aux parfums, aux fleurs, aux perles, aux pierres fines (3). Nés et vivant au milieu des gentils, les chrétiens suivirent souvent cette coutume; mais, dans le choix des noms, comme sur tant d'autres points, l'antagonisme me semble parfois avoir fortement marqué son empreinte.

A côté de vocables gracieux et recherchés, comme ceux des païens, je rencontre souvent, chez les fidèles, des appellations qui sont autant d'injures : *Importunus*, *Malus*, *Alogius*, *Fugitivus*, *Projectus*, *Exitiosus*, *Injuriosus*, *Calumniosus*, *Contumeliosus*, puis d'autres, enfin, si repoussants que l'on hésite à les transcrire, *Stercus* et *Stercorius*.

Pour retrouver l'origine de ces noms, qui contrastent si singulièrement avec l'élégance, la recherche païenne, avec l'éloignement des anciens pour les noms ridicules (4), il faut, je crois, remonter

(1) Voir, pour tous ces noms, les tables des grands recueils épigraphiques.

(2) « Vale, mel gentium, écrivait l'empereur à Mécène, melcule, ebur ex Etruria, « laser arctinum, adamas supernas, tiberinum margaritum, Cilniorum smaragde, « jaspis figulorum, berylle Porsennæ. » (Macrob. *Saturn.* II, 4; voir aussi Plaut. *Casina*, IV, 4, v. 759, 760; *Asin.* III, 3, v. 76.

(3) *Mus. Veron.* 352, 5, C. EGNATIO. C. F. CINNAMO EGNATI AMOMVS ET NARDVS; Fabretti, IV, 358, MVRRIAE CINNAMIDI, etc.; Grut. 1840, 1, VIOLA; *Mus. veron*, 396, YACENTHO ; Mar. *Acta S. Vict.* p. 148, ET. LAETVS. OMNI. MORE. RHODANTHION. | NEC SIT MIRVM QVOD COMIS QVOD DVLCIS AMOENVS. | IN VITA FVERIT. NOMINE. FLORIS ERAT. Cf. Martial, *Epigram.* IX, 12, etc.; *Mus. ver.* 454, 7, VNIO; Murat. 1218. 9, GEMMVLA; 1605, 8, MARGARIS; Rein. p. 596, SARDONYX ; Mar. *Arv.* p, 560, SARDONVX, Doni, VII, 20, AMETHYSTVS; Murat. 76, 8, BERYLLVS; Mar. *Arv* p. 343, ZMARAGDVS; C. L. Visconti, *Le esc.vazioni ostiensi*, p. 62 HIC. VIRIDIS GEMMAE | PRAETIOSAE NOMEN HAB | EBAT, etc.

(4) Procop. *Anecd.* X, Ἦ γε ὀυδὲ ξὺν τῷ ὀνόματι τῷ αὐτῆς ἰδίῳ, ἅτε καταγελάστῳ ὄντι, ἐς παλάτιον ἦλθεν, ἀλλ' Εὐφημία]ἐπικληθεῖσα. S. Aug. *Liber de Hæresibus*, c. XLVI, « Manichæi a quodam Persa exstiterunt qui vocabatur Manes : quamvis et ipsum,

jusqu'à l'âge des persésutions, aux mauvais jours où les fidèles subissaient la violence et l'outrage.

L'histoire nous a gardé une part des reproches, des injures sans nombre que les persécuteurs adressaient aux chrétiens. La stupidité, la démence, une sotte crédulité pouvaient seules, aux yeux des païens, expliquer la conduite de ces hommes résignés à tout souffrir. « C'étaient, disaient les idolâtres, ces fous qui perdaient le vieil « empire; les dieux, irrités de leurs attaques impies, faisaient pleu- « voir sur le monde la peste, la famine et la guerre. »

Que l'on ajoute à ces reproches les injures de la foule grossière, et l'on aura la mesure de ce que nos pères eurent à subir pour l'amour du Seigneur. Ce fut ainsi que, durant de longues années, ceux mêmes que le fer épargnait purent redire avec l'apôtre : « Blasphemamur et « obsecramus; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, om- « nium peripsema usque adhuc (1). »

C'est une loi de l'humanité que les faits doivent se reproduire, que, malgré les abîmes qui séparent les civilisations et les âges, les mêmes circontances enfantent les mêmes actes, nés plutôt d'un instinct de race que d'un mouvement de la volonté. Aussi voit-on souvent saillir, lorsqu'on compare les époques entre elles, des points frappants d'analogie. J'aurai à l'établir ailleurs et par d'étroits rapprochements de faits ; qu'il me suffise de vous rappeler ici une page de l'histoire du XVIe siècle, qui me semble expliquer ce que firent les chrétiens devant les outrages des gentils.

Sous le stathoudérat de Guillaume le Taciturne, trois cents députés calvinistes déclarèrent leur opposition aux édits portés contre la Réforme. La gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, en fut troublée. Pour la rassurer, le comte de Barleymont prononça une parole de mépris contre ces envoyés aux pauvres vêtements. Le mot, entendu et redit, fut relevé par les opposants et, quand vint l'insurrection, leurs adhérents se firent honneur du nom injurieux qu'on leur avait jeté (2).

Ce qu'enfanta alors une blessure de l'orgueil, d'autres temps me semblent l'avoir vu se produire sous l'empire d'un sentiment plus pur. L'humilité profonde de nos pères reçut l'insulte avec une rési-

« cum ejus insana doctrina cœpisset in Græcia prædicari, Manichæum discipuli ejus « apellare maluerunt, devitantes nomen insaniæ. Unde quidam eorum quasi doc- « tiores et eo ipso mendaciores, geminata littera, Mannichæcum vocant, quasi « manna fundentem. » Voir encore Tillemont, *Hist. des Emp.* t. II, p. 285, 286.

(1) *I. Cor.* IV, 13.

(2) Notre histoire contemporaine fournirait, au besoin, des faits analogues.

gnation joyeuse et comme une marque de la grâce du Seigneur qui daignait permettre de souffrir en son nom. « Nommez-nous *Sarmen-* « *ticii*, disait Tertullien aux gentils, à l'occasion d'une nouvelle in- « jure, jetez cette parole dérisoire à ceux que vous brûlez dans un « cercle de sarments. Soit! l'instrument de notre supplice est notre « appareil de victoire; notre robe brodée de palmes, c'est le char de « notre triomphe (1). »

Plus d'un pensait ainsi, sans doute, car souvent les noms des chrétiens ne sont autres que ces mots injurieux dont les vieux textes ont conservé la liste.

Celui d'une martyre d'Afrique, *Credula* (2), semble nous garder la mémoire d'un premier reproche des païens (3).

Alogia (4), *Alogius* (5), et, si l'on a bien transcrit et compris une épithaphe antique, *Insapientia* (6), rappellent la grande accusation de sottise et de folie (7).

Du reproche d'attaquer l'empereur et les dieux de l'Olympe (8)

(1) *Apolog.* c. L.

(2) S. Cypr. *Epist.* XXXII, Celerino, § 2.

(3) Minut. Felix, *Octavius*, VIII, « .... qui de ultima fæce collectis imperitioribus « et mulieribus *credulis* sexus sui facilitate labentibus, plebem profanæ conjurationis « instituunt. » Cf. Orig. *Contra Celsum*, l. VI, p. 281, éd. de 1658; Arnob. *Adv. gentes*, I, 8, etc. A côté de ces textes, il en est toutefois d'autres où le mot *credulitas* est pris en bonne part et dans le sens de foi profonde.

(4) Marang. *Cose gentilesche*, p. 454.

(5) Surius, 31 jul. p. 365; *Conc. Aurel.* V, Alodius (*al.* Alogius).

(6) Gori, *Inscr. Etrur.* t. I, p. 93.

(7) Julien l'Apostat disait aux chrétiens : Ὑμῶν δὲ ἡ ἀλογία καὶ ἀγροικία (Greg. Naz. *Invect. I in Julianum*, éd. de 1630, t. I, p. 97); *Acta sinc.* p 87, SS. martyres Scillitani : « Nolite furori hujus *insipientiæ* participes fieri; » p. 157. Acta S. Maximi : « Jam resipisce, miser, ab *insipientia* tua; » p. 282, Passio S. Rogatiani : « Et hic « insensatus cum doctore *insipientiæ* in carcerem detradatur. » Un évêque de Limoges est nommé tantôt *Stolidus* et tantôt *Stodilus*. (*Cartulaire de Saint-Bertin*, nos I, XXIII, XXIV, etc.) Si la première appellation est exacte, elle rappellerait ces paroles qu'Arnobe met dans la bouche des chrétiens : « Nos hebetes, *stolidi*, fatui, obtusi « pronuntiamur et bruti. » (I, 28).

(8) Arnob. I, 3 : « Res noxias... Dii nobis important *injuriis* vestris atque offensio- « nibus exasperati. » *Acta sinc.* p. 282, Passio S. Rogatiani : « Deorum ac principum « illata *injuria*, ultore gladio censura publica vindicetur; » p. 282, Passio S. Ferreoli : « Fortassis post *injuriam* legum, post *contumeliam* principum venit ex des- « peratione vivendi; » p. 485, Passio S. Theodori : « In imperatores quoque *contu-* « *meliosum* et maledicum. » Vopisc. *In Saturnino*, c. VII : « Sunt enim Ægyptii viri « ventosi, furibundi, jactantes, *injuriosi*, ...nam et christiani; » c. VIII : « Genus ho- « minum seditiosissimum, vanissimum, *injuriosissimum*, etc. »

semble née la remarquable série des vocables *Injuriosus* (1), *Calumniosus* (2), *Contumeliosus* (3).

A Rome, dans la Gaule, en Afrique, où le christianisme fut si souvent accusé par les gentils de causer les malheurs publics (4), je remarque les noms d'*Importunus* (5), d'*Exitiosus* (6), qui contrastent si singulièrement avec les appellations de bon augure, chères à la société antique.

Dans le pays même, où les fidèles recevaient le surnom dérisoire dont parle Tertullien, je trouve un évêque appelé *Sarmentius* (7), vocable qui fut aussi celui d'un magistrat de l'époque de Constance (8).

Puis viennent les noms qui ne sont autres que des termes vagues de reproche ou de mépris, *Fœdulus* (9), *Fœdula,* (10), que je note quatre fois en Gaule, *Malus*, *Mala* (11), *Maliciosus* (12), *Pecus* (13),

(1) Sidon. Apoll. *Epist.* XII, 10; Greg. Tur. *H. Fr.* I, 42; VII, 23; X, 31, n° 15; Mabill. *A. S. O. B.* t. I, p. 404, 405; Pardessus, *Diplom.* t. I, 135; *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. II, n° 414.

(2) *Acta sanct.* I, Aug.; Labbe, t. VI, p. 78 et 1270, *Conc. Lateran.* et *Conc. Tolet.* XIII; *Cartulaire de Saint-Victor*, t. II, p. 637; *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n° 622 A; Bourquelot, *Inscr. chrét. de Milan*, p. 3; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, n° 833.

(3) *Conc. gall.* p. 965, Cf. p. 919, 935, 937; *Acta sanct.* t. I, jan. p. 737; *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I, n° 87.

(4) Oros. L. VII, 37, Cf. 33; Symmach. *Epist.* II, 7; Arnob. *Adv. gentes*, I, 3; S. Cypr. *Ad Demetr.* § 2 et 3; S. Aug. *Civit. Dei*, I, 1 et suiv. II, 3, V. 23, *Serm.* CCXCVI, 6, etc.

(5) Boldetti, p. 86; c'est le nom d'un consul de l'an 509; voir encore Hauréau, *Gall. christ.* t. XV, p. 9; *Conc Aurel.* II; Pardessus, *Diplom.* t. II, p. 141; De Rozières, *Formul.* t. II, p. 1139, 1140. Un passage de Tertullien ne permet guère de douter que le mot *importunus* n'ait été prononcé contre les fidèles. Rejetant aux païens le reproche de causer les malheurs publics, l'éloquent écrivain dit en effet : « Vos igitur *importuni* rebus humanis. » (*Apolog.* XLI.)

(6) Labbe, t. I, p. 1547, *Conc. rom.* II; Vict. Vit. *Persec. Vandal.* ed. Ruinart, p. 55, « Nomina episcoporum, etc. » Guérin, *Voyage dans la régence de Tunis*, t. II, p. 277. Tacite avait nommé la religion chrétienne *exitialis* superstitio (*Ann.* XV, 44).

(7) Labbe, t. II, p. 1398, *Collatio Carthaginensis*, Cognit. I, 179, cf. Morcelli, *Afr. crist.* t. II, p. 311.

(8) Mai, *Inscr. christ.* dans la *Coll. vatic.* t. V, p. 261, 2.

(9) Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 134.

(10) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* t. I, n° 251; t. II, n° 546. Voir la préface du même recueil pour les causes qui ont pu motiver cette appellation.

(11) Bosio, p. 105; D. Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. I, preuves, p. 31.

(12) *Synod. Bracar.* I, dans Villanueva, *Viage literario*, t. XI, p. 279, d'après un manuscrit du XIe siècle consacré à la cathédrale d'Urgel (Labbe et Mansi, *Maliosus*). Je dois faire observer ici que le mot *malitia* est parfois pris en bonne part.

(13) Mommsen, *I. R. N.* 6721; cf. Perret, *Catac.* t. V, p. 322.

Ima (1), qui semblent pouvoir être joints à cette série, *Molesta* (2), *Prœjectus*, *Projectus* et *Projectitius* (3), dont le sens est si bien établi par un texte d'Ammien Marcellin (4), *Fugitivus* (5), autre injure souvent répétée dans le théâtre latin (6), et enfin les noms si fréquents de *Stercorius* (7) et de *Stercus* (8) qui rappellent

(1) Boldetti, p. 56 et 382.

(2) Lupi, *Ep. Sev.* p. 122.

(3) Ces vocables sont d'un usage si fréquent que je dois renoncer à en présenter la liste. Je les retrouve dans le Martyrologe, sur les antiques épitaphes des catacombes et sur d'autres marbres funéraires, dans les historiens, les conciles et les chartes. Les deux premières formes se confondent souvent.

(4) XXVIII, 6 : « Salutat te Palladius projectitius, qui non aliam ob causam dicit « se esse projectum nisi quod in causa Tripolitanorum apud aures sacras mentitus « est. »

(5) Côme, à la Casa Giovio : BMF | HIC REQVIESCIT | IN PACE FAMVLA | XPI FVGITIVA, etc. (Bernasconi, *Le antiche lapidi cristiane di Como*, p. 52.) Labbe, *Conc.* t. VII, p. 411 et 470.

(6) Plaut. *Pseud.* I, 3, 337; Ter. *Eun.* IV, 4, 669; *Phorm.* V, 8, 930. Devant l'incertitude qui s'attache souvent à l'origine des noms, et pour ne rien négliger, je dois noter ici qu'après le triomphe de l'Église, des chrétiens ont dû se soustraire par la fuite à des persécutions locales. (Cf. *Notitia provinciarum et ecclesiarum Africæ*, dans Vict. Vit. *Pers. Vandal.* p. 55 et 60 : « Bonifatius.... fug. Fugerunt numero XXVIII, » etc.) Le nom de *Fugitiva* gardait peut-être le souvenir d'une de ces épreuves subies par une famille.

(7) Boldetti. p. 363, 377, 391, 418, 480, 490, 494 : STERCORIO, CTEPKOPI, STERCORIA, STERCORIO, ISTERCORIA, STERCORIO; Marang. *Acta S. Vict.* p. 84, 110, 130, 134, STERCORI, ISTERCORIA, STERCORIAE, STERCORIO; Fabretti, VIII, LXXXIX, 171, 172, 173, STERCORIAE, STERCORIVS, STERCORI, STERCORIVS; Bosio, p. 153, STERCORES; Murat. 1926, 3, 1938, 5, STERCORA, STERCORIO; Olivieri *Marm. Pisaur.* p. 65, ISTERCORIO; Guasco, *Museo Capitolino*, III, 162, STERCORIO; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. 76, n° 5, ISTERCORIVS; Mommsen, *Inscr. regni Neap.* n° 7187, STERCORIE; Bolland. 21 jul. t. V, p. 115 et 163, « Ster- « corius martyr; » Labbe, t. II, p. 659, 663, 678, *Concil. Sardic.* : « Stercoreus « episcopus de Canusio; » t. VI, p. 1268 et 1307, *Concil. Tolet.* XIII et XV, « Sterco- « rius Aucensis episcopus. » J'ai négligé les exemples du vocable *Sterculus*, parce qu'il peut être considéré comme dérivé, ainsi que tant d'autres, du nom d'une divinité, tandis que l'on ne peut douter que *stercorius* ne représente une ignoble et grossière injure. (Cf. Plaut. *Miles gloriosus*, II, 1, « ..... Idem est miles herus meus « qui hinc ad forum abiit, gloriosus, impudens, *stercoreus*, plenus perjuri atque « adulteri.) » Cette certitude m'engage à considérer, comme appartenant à des fidèles, le nom de STERCORIVS. (Doni, 374, 2; Cardinali, *Diplomi imper.* p. 95, n° 132), STIRCORIVS, (Muratori, 814, 4), STERCORIA (Neigebaur, *Sud Slaven*, p. 159), AESTERCORIA (Guasco, *Mus. capitol.* III, 51) et ISTERCORIA (Murat 788, 7), que je rencontre sur des marbres incomplétement caractérisés ou classés par les collecteurs au nombre des monuments païens. Je développerai ailleurs d'autres motifs sur lesquels je base encore cette attribution.

(8) Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 157, « Æstercus abbas. » Cf. de Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, n° 16, VIBIV. FIMVS.

l'ignoble surnom à double sens autrefois jeté à saint Cyprien (1).

Pour expliquer et faire admettre l'adoption volontaire, par les fidèles, de vocables dégradants et injurieux, j'ai invoqué des analogies; mais ce serait gravement méconnaître le caractère des premiers siècles du christianisme que de ne pas appuyer avant tout mon sentiment sur l'esprit de résignation de nos pères, sur leur joie de souffrir pour le Seigneur.

Le Christ défend de résister à la violence, ordonne au fidèle outragé de s'offrir de lui-même à une offense nouvelle (2). « Vous serez « heureux, dit-il encore à ses apôtres, vous serez heureux, lorsque les « hommes vous persécuteront, vous chargeront d'injures et vous ca- « lomnieront à cause de moi. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allé- « gresse, parce que votre récompense est grande dans le Ciel; car ils « ont persécuté de même les prophètes qui ont vous précédés (3). »

Frappés de verges, les apôtres remerciaient Dieu de les avoir estimés dignes d'être éprouvés pour son saint nom (4), et saint Paul s'écriait : « Gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio « patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem (5). »

Dans ces préceptes et cet exemple, je crois trouver la raison d'être d'une remarquable série d'appellations si profondément différentes, je le répète, des noms que se choisissaient les païens. Un sentiment de résignation joyeuse, nouveau comme la foi qui l'avait vu naître, a, selon moi, inspiré aux fidèles l'admirable constance de chérir une apparente ignominie cent fois plus glorieuse, à leurs yeux, que ne l'eussent été tous les honneurs du siècle (6).

(1) Lactant. *Inst. div.* V, I, « Audivi ego quemdam hominem sane disertum qu « eum immutata una littera Coprianum vocaret, quasi qui elegans ingenium et melio- « ribus rebus aptum ad aniles fabulas contulisset. » Voir, sur ce passage, les notes de Lenglet-Dufresnoy, Dio Cass. L, 28, LXXIII, 6, et Commodien, *Instruct.* XIX, v. 6.

(2) *Matth.* V, 39.

(3) *Matth.* V, 11, 12.

(4) *Acta apost.* V, 40, 41.

(5) *Rom.* V, 3, 4.

(6) Cf. Theodoret, *Ep.* LXXXVII, « Domno episcopo Apameæ. » Ed. Sirmond, t. III, p. 964 : Τῷ ὄντι γὰρ οὐδ' εἰ ἰσάριθμα τῶν ἡμετέρων τριχῶν ἐχοίημεν στόματα, ὑμνῆσαι αὐτὸν ἀξίως ἰσχύομεν, διὰ τὴν εἰς αὐτὸν ὁμολογίαν τῆς δοκούσης ἀτιμίας ἀξιωθέντες, ἣν πάσης τιμῆς σεβασμιωτέραν ἡγούμετα. etc.; S. Chrysostom. *Liber in S. Babylam*, ed. Montfauc. t. II, p. 554 : Μέλλων τοίνυν ὁ μακάριος ἀποσφάττεσθαι ἐκεῖνος, μετὰ τοῦ σιδήρου τὸ σῶμα ταφῆναι ἐπίσκηψε, δεικνὺς ὅτι τὰ δοκοῦντα ἐπονείδιστα εἶναι, ταῦτα ὅτ'ἂν διὰ τοὺ Χριστὸν γένηται, σεμνά τέ ἐστι καὶ λαμπρὰ, καὶ οὐ μόνον ἐγκαλύπτεσθαι, ἀλλα

C'était ainsi que nos pères acceptant, comme pour en rendre grâce au Seigneur, les insultes des idolâtres, opposaient aux outrages des hommes, selon le mot de saint Augustin, cette patience qui doit vaincre le monde (1).

EDMOND LE BLANT.

καὶ σεμνύνεσθαι ἐπ' αὐτοῖς χρὴ τὸν πάσχοντα. Κἂν τούτῳ τὸν μακάριον Παῦλον μιμούμενος, ὃς ἄνω καὶ κάτω τὰ στίγματα, τὰ δεσμὰ, τὴν ἅλυσιν ἔστρεφε, καυχώμενος καὶ μεγαφρονῶν, ἐφ' οἷς ᾐσχύνοντο ἕτεροι, etc.

(1) *In Joh.* Tract. CXIII, § 4, ed. Bened, t. III, p. 574.

MÉMOIRE

SUR LES

RUINES DU TROPHÉE

DE

Q. FABIUS-MAXIMUS

I

Lorsqu'on remonte la rive droite du Rhône, en suivant la route impériale n° 86, on aperçoit à quatorze mètres sur la droite et à trois kilomètres et demi environ du bourg d'Andance (Ardèche), les restes d'un antique édifice en ruines, connu dans la localité sous le nom de *Sarrasinière* (1). Bien que la forme générale de cette construction soit encore parfaitement reconnaissable, on ne peut cependant y voir ni une habitation, ni un tombeau, encore moins un théâtre, une fortification militaire, ou un temple. Quelle pouvait donc être la destination de ce singulier édifice, dont nous donnons plus bas le dessin? L'examen attentif que nous en avons fait nous porte à croire que ce ne peut être que le *Trophée en pierres blanches* que le proconsul romain Quintus-Fabius-Maximus fit ériger au lieu où il vainquit Bétulus, roi des Arvernes, allié aux Allobroges, le 8 août de l'an de Rome 633. (120 ans av. J.-C.)

(1) Carte de Cassini, n° 88.

On a beaucoup écrit pour déterminer le lieu précis de la bataille qui valut au vainqueur le surnom d'Allobrogique et qui fut le premier fondement de la domination romaine dans la province que l'on appela *Gaule Narbonnaise* cent ans après, sous Auguste; mais on n'est arrivé à aucun résultat satisfaisant, parce qu'on s'est trop arrêté à commenter des textes altérés, qui se prêtent également à une foule d'opinions diverses, et qu'on n'a pas assez recherché sur les lieux la trace des monuments que le vaniteux proconsul voulut y laisser de sa victoire. C'est en étudiant le pays, pas à pas, ainsi que le recommande Polybe, pour ramener à la vérité les divergences d'opinions des historiens, que nous sommes parvenu à une solution qui nous semble unir, à un plus haut degré de certitude, l'avantage de suppléer au silence de l'histoire, tout en exhumant de ses ruines, vouées depuis des siècles au plus complet oubli, les restes d'un édifice des plus intéressants parmi tous ceux que nous avons des premiers temps de la conquête des Gaules par les Romains.

II

La perte des ouvrages de Tite-Live fait regretter les détails, que son abréviateur n'a pas jugé à propos de nous transmettre, sur les premières guerres qui assurèrent aux Romains la conquête des Gaules Transalpines. Strabon, qui écrivait à peu près en même temps, c'est-à-dire vers le commencement de l'ère chrétienne, se borne à dire, au livre quatrième de sa géographie, au sujet de la victoire de Fabius, que « ce fut à la jonction du Rhône et de l'Isère, vers l'endroit où les « Cévennes s'en approchent le plus, que Quintus-Fabius-Maximus- « Æmilianus, avec une armée de moins de trente mille hommes, « tailla en pièces deux cent mille Gaulois. Il fit ériger sur le lieu « même, » ajoute-t-il, « un *trophée en pierres blanches*, et bâtir deux « temples consacrés, l'un à Mars et l'autre à Hercule (1). »

Florus confirme le récit de Strabon, du moins en ce qui concerne l'érection des trophées. Toutefois, comme on ne trouve aucun vestige de ces monuments vers le confluent de l'Isère et du Rhône, des doutes se sont élevés au sujet du lieu précis où se donna la bataille dont il s'agit. Les uns ont admis que les traces de ces monuments ont entièrement disparu; tandis que les autres, donnant une plus large interprétation aux expressions de Strabon, ont recherché ces traces sur

(1) Traduction de De la Porte du Theil, t. II, p. 25.

des points assez éloignés du confluent de l'Isère et du Rhône. C'est ainsi que le Président Deslichères (1) et Boissy-d'Anglas ont cru voir, dans les ruines de Désaignes (2), connues sous le nom de Temple de Diane, les restes du monument consacré à Hercule par Fabius.

L'abbé Chalieu pensait que le trophée et l'un des temples auraient pu exister sur le coteau de l'Hermitage, près de Tain. « Il y avait au-« trefois, dit-il, une tour qui a été rasée et dont les fondations sont « aujourd'hui cachées sous l'herbe..... Cette position, à proxi-« mité de la plaine où Quintus-Fabius vainquit les Allobroges et les « Arvernes, indiquerait, ce semble, la tour qu'il fit construire « pour insulter à la défaite de ces deux peuples. » Le même auteur ajoute, plus bas : « Strabon, livr. 4, dit que Fabius fit aussi bâtir « deux temples, près du lieu où il avait remporté la victoire, l'un à « Mars et l'autre à Hercule. Ce dernier temple pouvait bien être où « est aujourd'hui l'Hermitage..... Mais ce n'est là qu'une conjec-« ture, qui peut facilement être remplacée par une autre (3). »

Dans l'Annuaire du département de l'Ardèche pour 1840 (pages 228-229), il est dit que « Ortellius, après lui Philippe Briétus et « Christophorus Cellarius, prétendent que le monument élevé par « Q. Fabius-Maximus fut construit sur la rive droite du Rhône au « pied des Cévennes. Cette assertion, ajoute l'auteur de la notice, ne « mérite aucune croyance. » N'ayant pas pu nous procurer ces auteurs, il ne nous est pas possible de nous rendre un compte exact de la position des lieux qu'ils assignent aux monuments dont il s'agit.

La recherche de la localité appelée Vindalium par Tite-Live et Florus, où Domitius, précédemment à la bataille de l'Isère, avait défait les Allobroges, et où ce général avait fait élever des trophées en maçonnerie, a également été l'objet de plusieurs dissertations. Les investigations ont porté principalement sur les lieux dont le nom pouvait rappeler celui que les historiens nous ont transmis ; mais, comme ici encore on n'a trouvé nulle part les traces des monuments de la victoire, on avait fini par croire que ces édifices avaient dû être construits sans art et sans aucune solidité. M. Fortia d'Urban fait remarquer, avec raison, que lorsqu'on réfléchit à la magnificence fastueuse du triomphateur, on ne peut admettre que les monuments

(1) Dissertation sur l'Hercule Gaulois. Privas, an x. — Annuaire de l'Ardèche, 1840, p. 228.

(2) Village du département de l'Ardèche, situé à vingt-six kilomètres du Rhône. Les ruines dont il s'agit n'existent plus, mais on peut en voir le dessin dans Giraud, . III, p. 201.

(3) Antiq. du départ. de la Drôme, p. 62.

de Vindalium aient été entièrement grossiers et sans solidité (1). Le même auteur pense que le nom latin *Biturritae*, de Bédarrides, que l'on trouve dans un acte qui remonte à l'an 822, viendrait des deux tours de Domitius, et que ce nom aurait fait oublier celui de Vindalium. Le trophée de Domitius rappelait, en effet, un événement assez mémorable pour qu'on puisse admettre que son nom ait effacé celui du lieu où il fut élevé. Nous verrons bientôt que le trophée de Fabius a également imposé son nom à celui de la localité où il se trouve.

III

Nous avons déjà fait connaître le lieu où se trouve le monument qui fait l'objet de ce mémoire ; nous ajouterons que la petite plaine au milieu de laquelle il est élevé se nomme Saint-Bot, de même qu'une ferme située à cent quarante mètres vers l'aval, laquelle est bâtie sur les ruines d'un monument romain qui devait avoir une certaine magnificence, si l'on en juge par les fragments de marbres de différentes sortes que l'on y trouve parmi les décombres.

L'édifice appelé Sarrasinière est formé d'un segment de tour massive de cinq mètres de rayon, relié à trois autres murs, de manière à présenter, en plan, un rectangle de dix mètres cinquante-cinq centimètres de longueur sur six mètres quatre-vingt-dix centimètres de largeur.

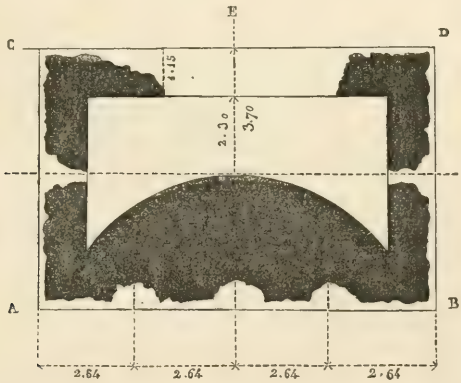

La partie en tour ronde a une épaisseur de trois mètres trente centimètres en son milieu, et les murs seulement un mètre quinze centimètres.

En élévation, le monument est relevé extérieurement de plusieurs

(1) Ouvrage cité, p. 77.

retraites, dont trois sont encore parfaitement distinctes. La première a un mètre trente centimètres de hauteur, non compris la partie qui paraît être engagée dans le sol; la seconde n'a que un mètre et la troisième deux mètres quarante centimètres. La saillie de ces retraites est de vingt centimètres.

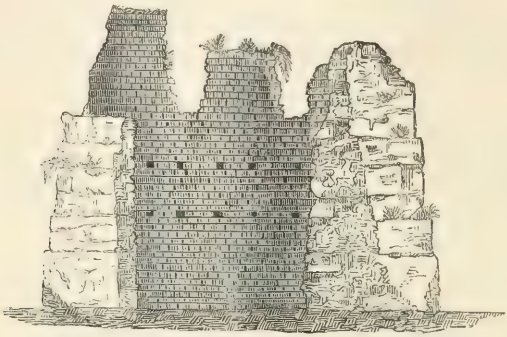

Les façades sont décorées de niches, à l'exception, peut-être, de celle de l'ouest, où devait se trouver la porte donnant accès à l'intérieur de l'édifice. Ces niches devaient avoir environ deux mètres de hauteur et un mètre vingt centimètres de largeur ; mais, comme elles paraissent sortir de terre, on doit supposer qu'une partie de l'édifice est engagée dans le sol.

Les deux façades latérales n'offrent qu'une seule niche en leur milieu, tandis que celle de l'est, qui est limitée par la corde du segment de tour, en offre trois, distribuées de telle sorte que leurs axes partagent cette façade en quatre parties égales.

A l'intérieur du monument, le parement des murs est formé d'un appareil de petites pierres carrées, disposées par assises régulières, ayant, en moyenne, vingt centimètres de côté. L'intérieur des maçonneries est composé d'un blocage irrégulier, noyé dans un mortier qui a acquis une grande consistance.

Les parements extérieurs étaient formés par des pierres de taille à grand appareil. Ces pierres ont été enlevées pour être employées, sans doute, à d'autres constructions; toutefois, la place qu'elles occupaient se reconnaît encore aux empreintes laissées dans le mortier ; et comme, d'ailleurs, ces empreintes forment des parements de mur assez unis, on doit croire que les pierres d'appareils avaient toutes la même épaisseur. Bien plus, comme les retraites de l'édifice sont assez régulièrement accusées, il s'ensuit que leur saillie n'était pas rachetée par l'épaisseur des matériaux de l'appareil, et cette circons-

tance prouve non-seulement que toutes les pierres de taille avaient la même épaisseur, mais encore qu'elles étaient fort minces; car, sans cela, il est évident que la saillie des retraites eût été prise plutôt sur l'épaisseur des matériaux de l'appareil que sur la maçonnerie intérieure (1).

Maintenant, nous ferons observer que si la Sarrasinière est réellement ce qui nous reste du trophée de Fabius, ces plaques, formant les parements extérieurs de l'édifice, étaient en *pierre blanche*, comme nous l'apprend Strabon. Or, des matériaux de cette nature, c'est-à-dire de grandes tables en beau calcaire blanc, d'origine antique, se voient dans l'église de Champagne, village situé à six kilomètres au nord de celles de Saint-Désirat et d'Andance, ainsi que dans plusieurs maisons de ces derniers villages et à la grange de Saint-Bot. Dans ces trois églises, elles sont placées au hasard, sens dessus dessous, dans le dallage du chœur et de la nef, et comme de véritables décombres. Sur plusieurs on aperçoit les trous des crampons en fer ou en bronze qui les tenaient scellées autrefois. L'une de ces pierres formait une des marches de l'escallier de l'ancienne chaire de l'église de Champagne, démolie depuis 1840 : mais celle-là était ornée d'une moulure; elle a disparu depuis la construction de la nouvelle chaire.

Ces belles pierres, évidemment antiques, employées comme vieux matériaux, se font remarquer par le contraste qu'elles offrent et qui frappe tous ceux qui visitent l'église de Champagne, bâtie, comme on sait, avec les matériaux d'un ou de plusieurs monuments romains d'une grande richesse, que l'on suppose avoir existé sur la montagne du Chatelet, qui domine le bourg d'Andance. Cette conjecture paraît d'autant plus fondée que la montagne dont il s'agit recèle des vestiges de constructions romaines, et que l'on y découvre journellement de nombreux débris d'antiquités et des médailles.

Un fragment d'inscription y a été découvert il y a peu de temps.

Mais, il est à remarquer que les matériaux antiques employés aux murs, ou qui constituent les colonnes de l'église d'Andance, ne sont pas de la même nature que les belles tables en calcaire blanc que nous avons signalées dans le dallage. Les antiquaires qui ont visité cette église y ont tous reconnu les décombres de plusieurs édifices plus anciens, et comme, d'ailleurs, rien ne prouve que les tables en calcaire blanc proviennent du Chatelet, on peut admettre, en raison

(1) Les pierres de l'appareil extérieur manquant, les dimensions que nous donnons ne peuvent être qu'approximatives; elles ne s'appliquent, d'ailleurs, qu'à l'état actuel de l'édifice.

des circonstances que nous avons fait connaître, qu'elles ont été enlevées à l'édifice de Saint-Bot; d'ailleurs, nous les avons toutes mesurées et nous avons pu retrouver la place de plusieurs dans les empreintes de la Sarrasinière.

Comme ces pierres sont généralement posées à l'envers, on a pensé qu'elles pourraient bien porter des inscriptions que l'on aurait voulu cacher. Cette possibilité nous a entraînés à examiner ces tables sur les deux parements et nous nous sommes ainsi assurés qu'elles n'ont pas été débitées à la scie. Cette remarque n'est pas sans importance, car on sait que l'usage de scier la pierre en tables minces ne remonte qu'aux premières années du règne d'Auguste, et que cette invention est due à Mamurra, chevalier romain et intendant des ouvriers de l'armée de César, qui, le premier, enrichit sa maison du mont *Caelius* de feuilles de marbre débitées à la scie (1). Cet ingénieux procédé fut trouvé si économique, qu'on s'empressa de l'adopter pour les édifices publics, et d'en répandre l'usage, non-seulement à Rome, mais partout où les marbres précieux étaient rares. Cet ornement de luxe eut une telle vogue sous Auguste, qu'on sait que ce prince se plaisait à répéter qu'il avait trouvé Rome toute bâtie en briques et qu'il la laissait toute de marbre. Les tables en calcaire blanc, d'origine antique, que l'on retrouve partout, dans les environs de la plaine de Saint-Bot, n'étant pas débitées à la scie, c'est un motif de plus pour faire remonter leur mise en œuvre à une époque antérieure au règne d'Auguste. Leur épaisseur varie de sept à dix centimètres; mais celles qui forment les marches de l'escalier de la Sainte-Table ont de dix-huit à vingt centimètres d'épaisseur.

Nous ferons observer, maintenant, qu'immédiatement au-dessus de chaque niche se trouve une empreinte en mortier durci, nettement marquée, ayant moyennement de quatre-vingts centimètres à un mètre de longueur sur soixante à quatre-vingts centimètres de hauteur. Ces empreintes étant toutes, à peu près, de la même grandeur et se reproduisant de la même manière au sommet de chaque niche, il y a lieu de supposer quelles sont les places occupées autrefois par des pierres sur lesquelles étaient gravées les inscriptions se rapportant aux objets renfermés dans les niches. Cette circonstance semble indiquer que dans chacune de ces niches devait se trouver un trophée d'armes de l'un des peuples battus par Fabius, dont le nom était inscrit sur la pierre qui la surmontait; et comme il y a cinq niches, cette nouvelle circonstance indiquerait que cinq peuples différents au-

(1) Pline, l. XXXVI, c. VI.

raient été défaits dans la journée du 8 août 633 de la fondation de Rome. — Ce nombre, en effet, paraît répondre aux inductions que l'on peut tirer des textes historiques. Il est naturel, d'ailleurs, de penser qu'une place spéciale dût être assignée, dans l'édifice, aux armées de chacun des peuples vaincus.

La partie supérieure du monument offrait une plate-forme de dix mètres de longueur sur trois mètres quarante-cinq centimètres d'épaisseur au milieu. C'était là, probablement, la place d'un char de triomphe. Le char d'argent sur lequel était monté Betulus, pendant la bataille, caractérisait trop la victoire de Fabius pour que cet épisode fût négligé par le vaniteux proconsul, alors surtout qu'il ne le négligea pas à l'occasion de son triomphe : Fabius, monté sur un char, fit servir Bétulus et les plus riches dépouilles des Arvernes d'ornement à sa marche. Le roi des Arvernes marchait devant lui, non pas à pied, comme un captif ordinaire, mais monté sur le char d'où il avait coutume de combattre (1).

Cicéron nous apprend qu'en outre de son trophée Gaulois, Fabius fit construire à Rome un arc de triomphe qui porta son nom et qu'il orna des riches dépouilles des vaincus (2).

La position des niches à fleur de terre nous fait présumer qu'une partie du socle est cachée par le niveau actuel du terrain, et conséquemment que, si on pratiquait des fouilles tout autour de l'édifice, on pourrait découvrir quelques restes intéressants.

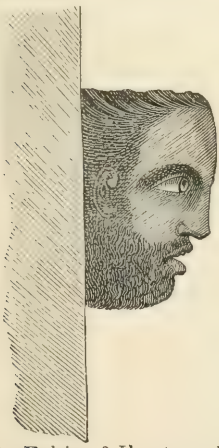

Nous avons dit que l'église de Champagne est bâtie avec les décombres de plusieurs édifices antiques. Sur la façade sud on remarque, parmi d'autres ornements disparates qui s'y trouvent, deux têtes diadémées, plus grandes que nature, d'un travail assez grossier. Elles semblent représenter des rois barbares dans la vigueur de l'âge mur; leur barbe est touffue et leur physionomie exprime l'autorité. Ne seraient-ce pas là les effigies de *Betulus* et de *Teutomalius* qu'on aurait enlevées du trophée de Fabius ? Il est probable que Teutomalius dût prendre une part très-active au combat du confluent de l'Isère, puisque lui seul était la

(1) Florus, l. III, c. II, *Hist. romaine*, par les Pères Catron et Rouillé, t. XIII, p. 547-548.

(2) In Verr., *Orat.* I.

cause, ou tout au moins le prétexte de cette guerre, et dès lors il pourrait bien se faire que le trophée de la plaine de Saint-Bot eût été orné des effigies des deux rois vaincus.

Nous ferons remarquer, en outre, que la seconde retraite étant moins élevée que la première et la troisième, on peut présumer que la première devait former un soubassement simple, sans ornements, tandis que la seconde devait être décorée tout au moins d'une moulure destinée à racheter, en se courbant en archivolte autour de la calotte des niches, la saillie de la première retraite. On ne s'expliquerait pas, en dehors de cette disposition, les motifs qui auraient fait pratiquer des niches dans un mur dont le parement se trouve coupé, par une retraite, juste au niveau de la naissance des calottes. La pierre antique, en calcaire blanc, qui était autrefois incorporée à l'escalier de la chaire de l'église de Champagne, était ornée d'une moulure qui doit faire présumer qu'elle faisait partie de la deuxième retraite.

Les divers dessins que nous donnons du monument indiquent assez que sa hauteur actuelle n'est pas celle qu'il devait avoir. Il n'a, aujourd'hui, que huit mètres d'élévation, mais on peut juger, aux proportions de la base, que cette hauteur devait être d'environ douze mètres, du moins quant au segment de tour ; car la partie de l'ouest qui paraît avoir été destinée au logement du gardien, était vraissemblablement moins élevée, par le motif que, s'il avait dû en être autrement, il eût été parfaitement inutile d'exécuter en tour ronde le parement d'un mur destiné à être totalement masqué par d'autres constructions.

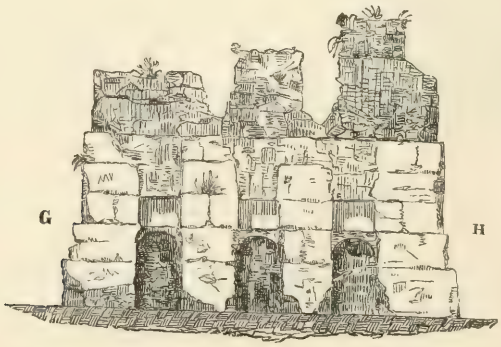

Les trous que l'on aperçoit sur la partie cylindrique du segment de tour se reproduisant à la même hauteur et aux mêmes distances sur

le parement intérieur du mur qui est en face, on peut les considérer comme les alvéoles d'encastrement des solives d'un ou de plusieurs planchers.

La démolition, presque totale, du seul mur où pouvait se trouver la porte du local que nous supposons avoir été le logement du gardien, est due indubitablement à l'extraction de la pierre de taille de cette ouverture. On remarque encore, sur la partie droite de ce mur, à une profondeur d'environ soixante centimètres du parement extérieur, trois empreintes analogues à celles qui se trouvent au-dessus des niches.

Nous ferons observer, en terminant cette description, que la symétrie et la régularité des formes qui ont été observées dans toutes les parties de l'édifice doivent faire penser que cette construction est l'œuvre de quelque architecte grec de la colonie de Marseille, laquelle, dès cette époque, était déjà très-versée dans les arts.

IV

On n'ignore pas, qu'en outre du monument destiné à recevoir les trophées d'armes des peuples vaincus, Fabius fit construire deux temples consacrés, l'un à Mars et l'autre à Hercule. Les recherches faites jusqu'à ce jour pour découvrir les traces de ces deux édifices ont été infructueuses, et cela se comprend ; car on sait qu'à la chute du polythéisme les premiers chrétiens s'appliquèrent à renverser les temples consacrés aux fausses divinités, et que leur décombres servirent à ériger nos premières églises. Maintenant que l'on a quelque raison de voir dans la Sarrasinière la tour triomphale de Fabius, on aura sans doute plus de chances de découvrir l'emplacement des deux temples, en étudiant avec le plus grand soin tous les vestiges d'antiques constructions des environs, et c'est à titre de simple renseignement que nous allons indiquer la position des traces d'autres édifices de l'époque gallo-romaine, que nous avons reconnues à cent quatre mètres en amont et à cent quarante mètres en aval de la Sarrasinière.

Nous avons déjà signalé les ruines, du côté d'aval, sur lesquelles est bâtie la grange de Saint-Bot. Nous ajouterons que, parmi les décombres que l'on découvre en assez grande quantité quand on fouille le sol un peu au-dessous de la couche de terre végétale, on rencontre de grandes masses de béton de brique d'une telle consistance, qu'il peut être travaillé et employé comme pierre de taille. On en a fait les pieds-droits de plusieurs portes, ainsi que le piédestal d'une croix placée sur le bord occidental de la route Impériale. On y trouve encore, en outre, des fragments de marbre dont nous avons déjà parlé,

des débris de poterie rouge, dite en terre de Samos, et des médailles romaines, que l'on n'a malheureusement pas conservées. Nous n'avons pu en voir que trois . le moyen bronze de la Colonie de Nîmes, aux têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, et au revers, du crocodile enchaîné à un palmier ; un petit bronze de Julianus II, à revers fruste, et un autre de Magnentius, au revers de deux Victoires tenant un bouclier.

Les ruines du côté d'amont ne sont presque pas, non plus, à découvert, et le peu qu'il y en a de visible est caché sous des ronces et des broussailles. On y trouve encore des médailles et d'autres antiquités. C'est sur ce point que l'on a découvert, il y a peu de temps, un petit objet en cuivre jaune, de vintg-sept millimètres de hauteur, destiné à être suspendu à une chaîne et dont la forme rappelle quelque chose comme un petit autel votif, aplati. Sur l'une des deux faces se trouve un vieillard nu à longue barbe, portant deux cornes, ou peut-être deux ailes à la tête, sans aucun autre emblème, et sur la base de l'autre on lit CALVMNAXPI.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces simples traces de ruines antiques, et passons de suite aux conclusions de ce travail.

V

Nous avons déjà vu que le texte de Strabon est insuffisant pour déterminer le lieu précis où s'engagea l'action entre les troupes de Fabius et celles de Bétulus, et nous n'ajouterons pas une nouvelle hypothèse à celles que l'on a déjà faites, parce que toutes celles qui placent ce lieu vers le confluent de l'Isère se concilient avec la position occupée par la tour de Saint-Bot. Ce n'est donc que pour fixer les idées que nous adopterons le point admis par l'abbé Chalieu, lequel, d'ailleurs, nous a paru choisi par de meilleurs raisons que tous les autres. D'après cet auteur (1), le camp de Fabius aurait été placé sur le plateau qui domine la petite plaine de Tain, de manière à avoir devant lui cette plaine, qui n'a guère que quatre kilomètres de longueur sur un peu moins de largeur : derrière, l'Isère, à sa gauche le Rhône, et à sa droite, une suite de petites collines très-favorablement disposées pour la défense.

On sait qu'en débouchant dans la vallée du Rhône, les troupes de Bétulus trouvèrent sur ce fleuve un pont construit par les Allobroges. Mais, où pouvait être ce pont ? Probablement sur un point choisi aussi

(1) Antiquit. du départ. de la Drôme, p. 157 et suivantes.

propice que possible et aussi près que faire se pouvait du lieu par où les Arvernes devaient arriver. Or, d'après la marche que l'on assigne à Bétulus, il est certain qu'il ne pouvait guère aboutir au Rhône que par deux voies : par celle que suit à peu près de nos jours la route Impériale n° 82, ou bien par la vallée du Doux; mais cette dernière n'offrant pas, à beaucoup près, les mêmes avantages que la première, il est probable que c'est celle-ci qui fut suivie, et, dès lors, les troupes de Bétulus auraient débouché dans la vallée du Rhône un peu au-dessous du bourg d'Andance. On peut supposer, d'après cela, que le pont fut construit, non loin de ce point, par les Allobroges, vers la petite plaine de Saint-Bot, par exemple. On sait que Bétulus voulut établir un second pont au-dessous du premier ; d'après notre hypothèse, il dut donc continuer sa marche le long de la rive occidentale du fleuve et s'arrêter à la position qu'il jugea la plus favorable.

Pourquoi ce second pont ? Évidemment ce ne pouvait être dans le but d'accélérer le passage de son armée, parce qu'il est certain qu'il fallait consacrer beaucoup plus de temps à cette construction que pour faire défiler les troupes sur le premier de ces ouvrages. Ce ne pouvait guère être, non plus, dans le dessein de faciliter la retraite en cas d'échec, puisque Bétulus avait dit tout haut, à ceux qui l'entoutouraient, qu'il n'avait pas besoin de soldats pour vaincre l'armée romaine, que ses chiens lui suffisaient pour la mettre en déroute. A défaut d'une meilleure explication, nous admettrons que Bétulus ne se détermina à entreprendre une opération aussi difficile que celle de jeter un pont sur le Rhône, que parce qu'il jugea la position du premier trop haute, et qu'il trouva de plus grands avantages à effectuer son passage plus à proximité du camp ennemi. Quoi qu'il en soit, on sait ce qui arriva : les troupes confédérées, culbutées et poursuivies par les légionnaires, se précipitèrent sur le pont le plus près, qui se rompit presque aussitôt, et, dès lors, le mouvement de retraite dut se continuer vers celui placé à l'amont.

Maintenant on peut faire deux hypothèses : ou les Gaulois ne se rallièrent plus après avoir été mis en déroute, et alors le combat ne put être continué que par escarmouches pendant la retraite ; ou bien, ralliés sur la rive droite du Rhône, à la sortie du plus haut pont, par exemple, ils attendirent leurs ennemis pour tenter le sort d'une nouvelle lutte, laquelle dut être une extermination, à en juger par le nombre de Gaulois qui restèrent sur le champ de bataille. Mais, quelle que soit l'opinion que l'on se fasse à cet égard, on ne saurait admettre, dans aucun cas, que les Romains ne franchirent pas le Rhône ; et alors même que l'on supposerait, gratuitement, que le plus

fort de l'action n'eut pas lieu sur la rive droite, ce ne serait pas un motif suffisant pour ne pas reconnaître dans la Sarrasinière le monument de la victoire de Fabius, par cela seul qu'il n'est pas sur la rive gauche du Rhône, puisqu'il est certain que le proconsul romain battit moins les peuples de la rive orientale que ceux de la rive opposée. D'ailleurs, c'était la première fois que les légions romaines mettaient le pied sur le bord occidental du Rhône, et cette circonstance était un motif de plus pour que Fabius tînt à honneur d'y ériger le monument de sa Victoire.

La distance de la Sarrasinière au lieu où nous avons supposé le camp romain est d'environ vingt kilomètres. Cette étendue assignée pour ainsi dire au champ de bataille, loin d'être trop grande, donne, au contraire, à l'action un air de vérité qu'elle n'a pas quand on la restreint sur un seul point; car il nous répugne de croire que trente mille Romains aient fait mordre la poussière à plus de cent vingt mille Gaulois, dans un seul engagement, alors surtout que l'histoire nous apprend que ceux-ci ne soutinrent que fort peu de temps le choc de leurs ennemis.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, et nous terminerons en faisant remarquer que la découverte, dans la localité même où le général romain Quintus-Fabius-Maximus fit ériger une tour de triomphe pour insulter à la défaite de ses ennemis, de ruines qu'on ne peut attribuer qu'à un édifice de même nature, est un fait matériel qui vaut bien tous les commentaires que l'on a faits sur une phrase évidemment insuffisante, écrite par un géographe, en dehors, pour ainsi dire, de son sujet, plus de cent ans après l'événement qu'il s'agit de localiser.

Ce feuillet de notre histoire nationale, que vingt siècles n'ont pas entièrement effacé, nous a paru offrir assez d'intérêt pour mériter d'être signalé; car, si le trophée de Fabius fut autrefois l'expression d'un humiliant reproche, nous ne saurions oublier qu'il marque, de nos jours, le premier pas qui fut fait pour fonder l'une des plus importantes provinces romaines, la Gaule Narbonnaise, qui fut le berceau de notre civilisation. Le culte des arts, que nous apporta la conquête, en exerçant la plus heureuse influence sur les habitudes des Gaulois nos pères, leur enleva cette rudesse de mœurs qui les faisait qualifier de barbares, agrandit la sphère de leurs idées et répandit ces habitudes de douceur qui les disposèrent à accueillir avec empressement les premiers enseignements du christianisme.

J. P. Révellat.

LES PIERRES A ÉCUELLES

Bien que nous considérions, en général, les pierres à bassins et les pierres à écuelles comme des phénomènes naturels et que nous n'ayons pas vu une seule de ces pierres qui nous ait paru l'œuvre de l'homme; l'autorité qui s'attache au nom de M. Morlot et comme géologue et comme archéologue, nous fait un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs les observations suivantes qu'il nous envoie, observations qui sont, peut-être, de nature à modifier l'opinion de ceux qui, comme nous, ne sont pas convaincus que ces pierres soient des monuments historiques. A. B.

On connaît en Suède, sous le nom de *Bollersteen* (pierres de Balder), des blocs qui présentent à leur surface des concavités, souvent pas plus grosses que le creux de la main, d'origine évidemment artificielle, et qu'on peut appeler, faute de mieux, des *écuelles*. La tradition désigne ces blocs comme sacrés, et l'on rapporte que, dans certaines régions écartées de la Suède, les habitants vont encore, à l'heure qu'il est, déposer en secret des offrandes dans ces écuelles. Ce ne serait pas le seul cas de pratiques payennes maintenues dans le Nord. Ces écuelles se remarquent quelquefois sur les blocs qui forment le recouvrement de tombeaux antiques, mais on les rencontre aussi sur des pierres isolées, sans relation avec des sépultures.

En Suisse on trouve des pierres du même genre (en allemand *Schaalensteine*). Ce sont ordinairement des blocs erratiques, en granite ou en roche cristalline des Alpes, mais de grandeur moyenne, c'est-à-dire telle que le regard puisse facilement plonger sur la surface, sans que l'observateur ait besoin de s'élever au-dessus du sol environnant. Les écuelles ont le plus souvent de cinq à neuf centimètres de diamètre, sur un à deux centimètres de profondeur; il est fort rare qu'elles aillent à quinze centimètres de diamètre, sur six à sept centimètres de profondeur. Aussi, quand l'œil n'est pas habitué à les saisir, passent-elles facilement inaperçues, et bien des personnes, en voyant

un de ces blocs pour la première fois, ne voudront-elles pas y reconnaître un autel antique.

Les écuelles sont en nombre très-variable. Il n'y en aura parfois qu'une, deux ou trois, tandis qu'ailleurs la surface supérieure du bloc en sera recouverte, et qu'il s'en trouvera même sur les saillies accidentelles des faces latérales, comme la figure ci-jointe le fait voir. Du reste leur disposition est très-irrégulière.

Les caractères indiqués, dérivés des observations faites en Suisse, se reproduisent en Suède, d'après les renseignements fournis par le professeur Nilsson, auquel est due la figure ci-jointe d'une pierre à écuelles de son pays.

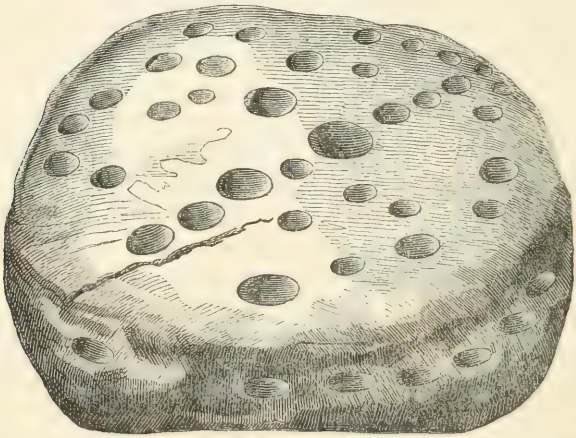

Notons encore, qu'en Suisse, du moins, les écuelles sont parfois reliées par des rigoles, et qu'on remarque, mais très-rarement, des creux de forme allongée, représentant une espèce d'empreinte du pied humain.

Les pierres en question sont plus répandues en Suisse qu'on ne l'aurait cru; on en trouve toujours davantage, à mesure qu'on apprend à les chercher et à les reconnaître. Elles sont assez souvent désignées par la tradition locale, ce qui fournit alors un bon moyen de les découvrir. Ce sera, par exemple, un bloc qui tourne sur lui-même à l'heure de midi, ou bien un bloc auprès duquel se pratique le sabbat des sorciers, en terme provincial de la Suisse romande *la chète*, ou bien simplement un bloc auquel on a donné un nom propre. Me trouvant, en août 1856, au village d'Ayer, dans le Val d'Anniviers, canton du Valais, par conséquent au cœur des Alpes, j'eus l'idée de demander s'il n'y avait pas dans les environs quelque bloc à désignation

particulière. On m'indiqua alors *la pierre du sauvage* (sur le versant de la montagne, à trois cent pieds environ au-dessus du village, c'est-à-dire à cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer), en me disant qu'on voyait souvent autrefois les fées auprès de ce bloc, lequel je trouvai couvert d'écuelles. — Rappelons ici la remarque du professeur Nilsson, que les nains de la tradition germanique et scandinave, auxquels correspondent les sauvages et les fées des pays romands, représentent la race primitive, ou du moins antérieure à celle qui possède aujourd'hui le pays.

La circonstance que des traditions et superstitions se rattachent encore à ces pierres à écuelles fait présumer qu'elles servaient au culte des Druides, dans l'âge du fer, car toute souvenance de l'âge du bronze paraît éteinte. Mais cela n'empêche pas que leur origine ne puisse remonter plus haut, leur emploi ayant très-bien pu se maintenir d'une époque à l'autre.

Puisqu'on rencontre les pierres à écuelles en Suède et en Suisse, il est probable qu'on les retrouvera dans d'autres pays de l'Europe, ainsi qu'en Asie et en Afrique. Dans les îles de l'Océan Pacifique, il y a des constructions du genre de nos dolmens. Dans la petite île de Fongatabou, groupe des îles des amis, on voit un de ces curieux monuments. Ce sont deux énormes dalles, dressées de champ et supportant un bloc allongé, de 24 pieds de longueur, posé transversalement, et sur le centre duquel se trouve creusé un petit bassin ou une écuelle (d'après une lettre très-précise, avec figure, de Philippe Hervey de Sydney, dans le *London Illustrated news*, du 10 mars 1860).

Lausanne, 22 mai 1864.

A. Morlot.

DES

CIMETIÈRES CHRÉTIENS

PENDANT L'ÈRE DE PERSÉCUTION

(*Tiré du Bulletin d'archéologie chrétienne, de* M. J. B. DE ROSSI [1].)

J'ai annoncé que j'expliquerais dans le *Bulletin d'Archéologie chrétienne* le testamment trouvé par Kiessling sur un parchemin de Bâle. On s'est étonné que j'ouvre les colonnes de ce recueil à un document tout à fait profane, et il a paru plus étrange encore que j'aie l'idée de rattacher mes éclaircissements à la découverte, due à saint Ambroise, des tombeaux des martyrs Gervais et Protais. J'espère, néanmoins, pouvoir convaincre les personnes qui liront le présent article que, si j'entreprends de faire servir la remarquable épigraphe payenne dont il s'agit à l'élucidation d'un des points les plus importants et les plus obscurs de la haute antiquité chrétienne, ce n'est point une débauche d'esprit, une sorte de jeu d'érudition, mais que j'y suis autorisé par l'étroite connexion des faits.

Comme monuments chrétiens des trois premiers siècles, nous ne connaissons guère, on le sait, que des cimetières et des tombeaux. *Cimetières*, tel est, en effet, le nom déjà usité chez les premiers chrétiens pour désigner ces lieux de sépulture qui nous ont conservé les traces si intéressantes de la société primitive des fidèles, et qui furent, pour les contemporains eux-mêmes, les plus précieuses et les plus importantes possessions de l'Église naissante. Or, comment l'Église jouit-elle de ces possessions? De quelle manière et à quelles

(1) Nous avons déjà eu l'occasion de recommander cet excellent recueil à nos lecteurs. (*Note de la rédaction.*)

conditions les sépultures des fidèles purent-elles exister pendant l'ère de persécution? On me répond qu'elles étaient cachées dans les entrailles de la terre, comme cela se voit par les catacombes de Rome ou de l'étranger; réponse peu satisfaisante, car les nécropoles souterraines ne pouvaient être si bien dérobées aux regards que les magistrats païens en ignorassent l'existence et les emplacements. Mais ce n'est point de cela qu'il est question. Quand il n'y a pas trace de catacombes, quand la nature du sol ne semble pas se prêter à l'établissement de nécropoles souterraines, et lorsque cependant la tradition a conservé le souvenir de cimetières chrétiens de l'époque primitive, que penser de telles traditions, et comment expliquer l'existence de ces cimetières, qui, loin d'être protégés par l'obscurité des souterrains, se montraient ouvertement à la clarté du jour? Voilà la difficulté que je veux résoudre à l'aide des monuments profanes et surtout du testament cité plus haut, qui, étant l'occasion de mon travail, mérite d'en avoir les prémices (*a*).

Le testateur, — son nom ne nous est point parvenu, — fit graver

(*a*) Voici ce document tel que nous le trouvons dans le *Bulletin* de décembre 1863. Les mots entre crochets sont des restitutions; ceux entre parenthèses sont les développements des mots abrégés.

Cellam quam] aedificavi memoriae, perfici volo ad exemplar quod dedi ita, ut exedra sit eo, in qna (1) statua sedens ponatur marmorea ex lapide quam optumo transmarino, item (2) aenea ex aere tabulari quam optumo, alta ne minus p. V. Lectica fiat sub exedra et II subsellia ad duo latera ex lapide transmarino. Stratui ibi sit quod sternatur per eos dies, quibus cella memoriae aperietur, et (?) II lodices et cervicalia duo paria cenatoria et abollae II et II tunicae (3). Araque ponatur ante id aedificium ex lapide lunensi quam optimo sculpta quam optime, in qua ossa mea reponantur. Cludaturque id aedificium lapide lunensi ita, ut facile aperiri et denuo cludi possit.

Colaturque id aedificium et ea pomaria et lacus (4) arbitratu Philadelphi et Veri libertorum meorum, inpensaque praestetur [ad] reficiendum [et] restituendum, si quid ex iis vitiatum corruptumque fuerit colaturque a tribus topiaris et discentibus eorum, et si qui ex iis decesserit decesserintve subtractusve erit, in vicem ejus eorumve alius alive substituantur, accipiantque singuli ex tribus tritici modios LX in annos singulos et vestiari nomine XXX. Aquila autem nepos meus et h(eredes) eius haec praestare debeto debento. III. (5) Scribanturque in aedificio extrinsecus nomina mag(istratuum), quibus coeptum erit id aedificium et quotannis vixero.

Si quis alius aliave unquam in iis pomariis, quemadmodum eos [locos det]erm[i-

(1) Le manuscrit porte : *In quo.*

(2) Le manuscrit porte *ubi* au lieu de *item.*

(3) Le manuscrit porte *et abollet, II tunica.*

(4) L'éditeur doute si, au lieu de *lacus,* il ne faudrait pas lire *loca*, attendu qu'il y a plus loin *iis pomariis et locis.*

(5) Il y avait là primitivement IIII, ensuite une unité a été effacée. Ce nombre paraît indiquer le commencement d'une troisième feuille ou page du testament.

sur son tombeau soit le testament tout entier, soit seulement la partie qui se rapportait aux funérailles et à la sépulture. Le passage con-

navi, extr]a cum ip[se quem] induxi (1), combustus sepultusve confossusve conditusve consitusve (?) propiusve iis pomariis aliquid adversus ea facturus fuerit, quae s(upra) s(cripta) s(unt), id h(eres) h(eredes)que mei d(amnas) [d(amnates)] esto sunto ea omnia ita fieri neque aliter fieri.

Loco autem huic lex haec in perpetum dicitur. Ne quisquam post me dominium potestatemve eorum locorum habeto nisi in hoc, [ut] melius colantur et conserantur perficianturque. Aditum [itum actum ad id aedificium habeant quicumque] ad id colendum pedibus et vehiculis et staticulis [adibunt.....

Ubi vero quis] combustus suffossusve monimentumve factum illatave ossa propius imposita qui[dve] a quibus factum fuerit ibi (2) iis pomariis et locis et septis eorum que[m]admodum supra scripsi, Sex. Iulus Sex. Iuli Aquilini filius Aquila et h(eres) h(eredes)que eius, [si] s(icut) s(upra) [s(cripsi)] ita factum non fuerit adversusve aliquit factum fuerit, aut non caver[int] ab herede heredibusque suis, ut ita omnia serventur quemadmodum s(upra) [s(cripsi), d(are) d(amnas)] d(amnates) e(sto) s(unto) rei publicae (3) civitatis Ling(onum) sestertium n(ummum) C. [milia]. Haec poena omnibus domini[s] huius possessionis in perpetum inferatur (?).

Omnes autem liberti mei et liber[tae], ques et quos hoc testamento manumisi, stipem conferant quotannis singul[i nummos sing(ulos) et] Aquila nepos meus et [heredes eius] praestet (?) quotanni[s n...], ex quibus edulia [quisque sibi] paret et potui, quod profanetur infra ante cel[l]am memoriae quae est Litavicrari (6), et ibi consumant [die natali meo] morenturque ibi donec eam summam consumant.

Vicibus ex se curatores ad hoc officium nominent, qui id officium annuum habeant habeantque potestatem exigendi hos nummos, mandoque hanc curam Prisco, Phoebo, Philadelpho, Vero, pos.... curatoresque ita nominati [sacrificent] quotannis in ara quae s(upra) s(cripta) est Kalendis Aprilibus Maiis Iuniis Iuliis Augustis [Septembribus] Octobribus.

Mando autem curam funeris mei exequiarum et rerum omnium et aedificiorum monumentorumque meorum Sex. Iulio Aquilae nepoti meo et Macrino Regini f(ilio) et Sabino Dumnedor[igis] filio et Prisco l(iberto) meo et procuratori, et eos rogo agant curam harum rerum omnium, eorumque probatio sit earum rerum, quos iussi post mortem meam fieri.

Volo autem omne instrumentum meum, quod ad venandum et aucupandum paravi, mecum cremari cum lanceis gladeis cultris retibus plagis laqueis thalamis tabernaculis formidinibus balnearibus lecticis sella gestatoria et omni medicamento [et] instrumento illius studii, et navem liburnam ex scirpo, ita [ut] inde nihil subtrahatur, et vestis polymit[ae] et plumatae (4) quidquid reliquero et stellas omnes ex cornibus alcinis (5).

(1) Le manuscrit porte les lacunes *eri... acumii... indussi.* Ce passage, ainsi que le suivant (?), a été restitué par Mommsen.

(2) Ici encore le manuscrit est fautif : ... *combustus, suffossusve monumenti ve factum illatave ossa propius imponi... queant quibus factum fuerit ibi.*

(3) Il y a dans le manuscrit *it. public. civitatis*, etc.

(4) Il y a dans le manuscrit *vestis polymit. et plumari quod quidquid*, etc.

(5) Je n'ai pas noté les erreurs évidentes du copiste.

(α) Archaïsme pour *vivus*. C. C.

(6) Les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré d'avoir mis sous leurs yeux tout ce qui reste de cette pièce intéressante, qui l'est doublement pour nous autres, descendants

servé commence par la recommandation faite aux héritiers d'achever la construction de la chambre sépulcrale, conformément au plan laissé par ce personnage : *cellam, quam aedificavi memoriae, perfici volo ad exemplar quod dedi.* Le mot *memoriae* ne dépend pas du verbe qui le précède, comme si l'on disait : *la chapelle que j'ai élevée à ma mémoire*, mais il doit se construire avec *cella*, attendu que, un peu plus loin, l'édifice est deux fois appelé *cella memoriae.* Cet emploi du mot *cella* est nouveau dans l'épigraphie profane, mais il n'a rien d'étrange, car souvent les édicules sépulcraux ressemblaient aux *cellae* des temples ou des bains, et quant au mot *memoria*, c'était l'appellation ordinaire des tombeaux. Tout cela est trop connu pour que j'aie besoin d'en apporter des exemples : je me bornerai à citer l'inscription de Fabretti (1) concernant un *cubiculum memoriae*, ce qui est précisément synonyme de *cella memoriae.* Cette cella devait avoir un exèdre avec deux statues assises du défunt, l'une en marbre, l'autre en bronze : *ex aere tabulari quam optumo* (2); plus, une litière et deux chaises de marbre ; elle devait être garnie de tapis destinés à recouvrir ces chaises, ainsi que de couvertures, de coussins et de vêtements pour les repas funèbres : *statui ibi sit, quod sternatur per eos dies, quibus cella memoriae aperietur, et II lodices et cervicalia duo paria cenatoria*, etc. L'exèdre était un lieu où les convives pouvaient converser entre eux, et Charles Lenormant, d'illustre mémoire, a très-bien démontré, dans une dissertation posthume, récemment publiée, qu'à l'époque romaine l'exèdre, qui était presque synonyme d'hémicycle par sa forme circulaire, fut quelquefois ajoutée en guise d'abside à ces sortes d'édifices (3). Devant la cella et l'exèdre se trouvait l'autel avec les cendres du défunt. Autour de l'édifice régnait un verger (*pomaria*), à l'entretien duquel le testateur n'avait pas oublié de pourvoir. Des jardins, vergers et vignes furent souvent assignés aux tombeaux comme partie intégrante de leur enceinte consacrée et religieuse, ou comme simple dépendance du monument.

des Gaulois, puisque les curieux détails de mœurs qu'elle contient se rapportent à des personnages appartenant à ce peuple, et que, de plus, elle nous donne de nouveaux éléments de son ancien idiome, dont on sait encore si peu de chose. *Litavicrari*, surtout, est un nom de lieu qui mérite de fixer l'attention. Il est formé de deux radicaux, dont l'un est déjà connu par *Convictolitavis* et *Litavicus*, deux chefs Eduens, par l'Apollon *Cobledulitavus* de Périgueux, par le Mars *Cicolluis et Litavis*, d'Aignay-le-Duc, etc., et dont l'autre confirme le nom d'une station de la voie romaine longeant le Rhône, *Novem Craris*, nom qui paraissait douteux. C. C.

(1) *Inscr. dom.*, p. 103, n° 240.

(2) V. Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 97.

(3) V. *Mémoire sur les peintures que Polygnote avait exécutées dans la Lesché de Delphes.* Bruxelles, 1864, p. 12 et suiv.

C'est un fait trop bien établi par les inscriptions antiques (1), pour qu'il soit nécessaire de donner à cet égard des exemples et des explications qui m'écarteraient trop de mon sujet. Vient ensuite l'ordre de mettre l'inscription : *scribantur in aedificio extrinsecus nomina magistratuum, quibus coeptum erit id aedificium, et quotannis vixero ;* puis les peines portées contre les héritiers, dans le cas où ils permettraient de brûler, ensevelir, inhumer ou introduire d'une manière quelconque des cadavres dans le verger consacré à ladite *cella memoriae*, à l'exception de ceux pour lesquels le testateur aura fait cette concession. Le lieu est déclaré inaliénable, et même le droit d'en jouir n'est accordé aux héritiers qu'à charge de culture et d'entretien. Enfin, il est établi que tous les affranchis et affranchies du défunt devront chaque année contribuer aux frais du repas funéraire, et nommer des curateurs chargés de faire verser la contribution, de faire préparer le repas, et de faire des sacrifices sur l'autel devant la cella, le premier de chaque mois, d'avril à octobre.

Les dispositions suivantes, concernant la nomination des curateurs de la cérémonie funèbre, et l'ustion des instruments de chasse sur le bûcher, ne se rapportent pas directement à la question du tombeau, la seule qu'il m'importe de discuter. Toutefois, pour satisfaire la curiosité de ceux qui désireraient quelque éclaircissement sur cette ustion, je rapporterai les paroles de Servius citées fort à propos par Kiessling : *fortium virorum cum ipsis funeribus arma apud veteres consumebantur : nec solum haec, sed et cetera, quae habuissent carissima* (2). Les instruments de chasse et de pêche, ainsi que les vêtements précieux, que le testateur ordonne de brûler avec son corps sur le bûcher, sont désignés par des termes connus ou faciles à comprendre, excepté les mots *balnearibus lecticis*, qui semblent étranges, attendu qu'ils se rapportent, non point à des ustensiles de bains, mais à l'outillage du chasseur ou de l'oiseleur. Un de mes savants amis propose de corriger en *balearibus*, et de séparer ce mot de *lecticis*. *Baleari* est un verbe inscrit dans les vieux glossaires avec la signification de lancer au moyen de la fronde (3) : ainsi *balearia* signifierait une sorte de projectiles (α). Quant au mot *studium* appliqué à la chasse, il a son pendant dans une inscription chrétienne dont j'ai

(1) V. Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 223 ; Marini, *Iscr. Albane*, p. 118, 119 ; *Arv.* p. 229, 230.

(2) *Ad Aeneid.* VI, 317.

(3) V. De Vit, *Lexicon totius latinit.*, V. Baleor.

(α) Nous ne partageons point cet avis : *balnearibus lecticis* n'a rien d'étrange à côté de *medicamento*. C. C.

vu un fragmentdans la sacristie de Saint-Nicolas-in-Carcere, fragment sur lequel on voit les mots LVCIANVS ISTVDIOSVS accompagnés d'une scène d'oisellerie. On lit aussi : VENANDI STVDIOSO sur une pierre de Palestrina publiée par Muratori 519,4. Mais ces rapprochements n'ont rien de commun avec le but que je me propose, et je m'empresse de les laisser de côté pour arriver à mon thème.

Des diverses dispositions testamentaires relatives au monument sépulcral que je viens d'analyser, pour la plus grande partie ne sont-ce pas, je le demande, précisément celles qui conviennent aux besoins et aux cérémonies de la sépulture chrétienne, ainsi qu'à sa protection vis-à-vis des lois, quand il n'y avait pas moyen de lui donner un asile dans les entrailles de la terre? Les *cellae* ou *cubicula* avec exèdre, c'est-à-dire avec un ou plusieurs hémicycles, sont justement le genre d'édifices que nous savons, de toute certitude, avoir été employés dans les cimetières chrétiens, soit à Rome soit hors de Rome, aux jours de la paix. Personne n'ignore que des chapelles et des exèdres sépulcrales furent construites tout autour des principales basiliques (1) : actuellement même on vient de constater, à Palestrina, que le prétendu hémicycle de Verrius Flaccus n'était autre chose qu'un hémicycle chrétien, c'est-à-dire une exèdre contiguë à une basilique chrétienne (2). Ces chapelles prirent elles-mêmes le nom de basiliques (3), de même que les plus petites basiliques des martyrs reçurent, avec plus de propriété, le nom de chapelles (*cellae*) (4). Maintenant, quelle est la loi qui empêcha les chrétiens, pendant l'ère de persécution, de se construire de telles chambres sépulcrales et de les faire respecter comme *cellae memoriae*, c'est-à-dire comme monuments funéraires? Et qui peut dire que les *cellae* des martyrs furent toutes construites dans le IVe siècle, qu'aucune d'elles ne remonte jusqu'aux trois premiers siècles? Mais au lieu de m'arrêter à ce premier point, et de démontrer immédiatement que les chrétiens élevèrent, dès avant Constantin, des *cellae* et des *memoriae* sur les tombes des martyrs et des fidèles, il vaut mieux que je poursuive ma comparaison du susdit testament avec la sépulture chrétienne. La cella chez les païens et l'exèdre étaient destinées à célébrer l'anniversaire du défunt, aux sacrifices mensuels sur l'autel de ses cendres et aux repas funéraires, à l'usage desquels le monument devait être fourni

(1) V. Muratori, *ad S. Paulini op.* ed. Veronae, 1736, p. 838 et suiv.

(2) V. le *Bulletin* de Mars, p. 24.

(3) V. Minervini, dans le *Bulletin arch. de Naples*, 2e série, t. I, p. 15, et Garrucci, *ibid.*, p. 36.

(4) V. le *Bulletin* de Juin 1863, p. 43.

de tout l'attirail nécessaire, y compris même les robes et tuniques. Or, si l'on excepte le sacrifice sur l'autel et l'ustion des corps afin de les réduire à quelques ossements, les chrétiens faisaient la même chose dans leurs cimetières et près des tombes de leurs proches. Les agapes, avant de dégénérer en ces scènes d'ivrognorie et de superstition condamnées par les pères du ve siècle, n'étaient souvent que des sortes de repas funéraires aux tombes des martyrs et des fidèles. L'inventaire authentique du mobilier confisqué sous Dioclétien, dans la maison où les chrétiens se rassemblaient à Cirta, nous montre, outre des calices d'or et d'argent et des lampes, quatre-vingt-deux tuniques de femme, seize tuniques d'homme, treize paires de souliers d'homme, quarante-deux paires de souliers de femme, etc (1). Le bûcher et l'inhumation des ossements brûlés ne pouvaient occasionner aucun ennui aux chrétiens, puisque c'était, non pas une loi, mais une simple coutume à laquelle rien n'obligeait de se conformer. *Nos* VETEREM *et meliorem consuetudinem humandi frequentamus*, a dit Minucius Félix (2). L'autel lui-même et les libations auraient pu convenir aux chrétiens, s'ils avaient voulu user de quelque dissimulation. La sainte table était appelée θυσιαστήριον, *altare Dei*, *ara Dei*, et l'Eucharistie, aux yeux des profanes, pouvait passer pour une libation de pain et de vin. Mais les chrétiens étaient tellement éloignés de toute dissimulation pareille, que, quand les païens les accusaient d'impiété parce qu'ils n'avaient ni temples, ni autels, ni sacrifices selon le mode de l'idolâtrie, ils aimaient mieux accepter ce reproche que de laisser croire que leur autel et leur sacrifice eussent quelque rapport avec les cérémonies païennes (3). Sauf ce seul point de l'autel et des sacrifices, tout arrivait à point nommé comme il le fallait pour l'usage des chrétiens. L'*area*, c'est-à-dire le jardin ou verger assigné au monument, déclarée inaliénable, et où personne ne pouvait être enseveli contre la volonté du testateur, c'étaient là des conditions non-seulement opportunes, mais même nécessaires pour garantir au chrétien que sa tombe ne serait jamais souillée par le contact de tombes profanes, et qu'il pourrait offrir, dans cette *area*, la paix du tombeau à ses frères dans la foi. Enfin la désignation de personnes à qui serait confiée la conservation du monument et du jardin, et qui, constituées en une espèce de collége, éliraient chaque année les curateurs et payeraient une contribution mensuelle ou

(1) *Acta purgat. Caeciliani, post Optati opera*, éd. Dupin, p. 168.
(2) *Octavius*, ed. Ouzelii, p. 39.
(3) V. Bingham.

annuelle pour les repas et cérémonies anniversaires, assurait les moyens de cacher la société chrétienne et ses ministres, sa caisse, ses assemblées, en donnant à tout cela une apparence légale. Tertullien nous fait connaître que, dans l'église, chacun versait une modique contribution mensuelle (1). Je dirai dans ma *Rome souterraine* la manière dont était constitué le *collége* des chrétiens par rapport à la loi romaine.

Il est vrai que cette existence légale d'un cimetière chrétien dans de telles conditions ne le sauvait pas des dangers de la fureur populaire. On connaît les paroles de Tertullien à ce sujet, quand il raconte que sous le gouverneur Hilarien, c'est-à-dire l'an 203, une émeute du peuple de Carthage demanda la destruction des tombeaux chrétiens. Ils furent, en effet, violés et bouleversés par la populace, au cri de : *ar eae eorum non sint* (2)! Ce cri suffit pour nous faire comprendre que les cimetières chrétiens de Carthage n'étaient pas souterrains, mais à ciel ouvert; car il s'agit certainement d'*areae* sépulcrales, inviolables aux yeux de la loi, soit comme étant sous le nom de quelque propriétaire soit pour toute autre raison. C'est ainsi que le célèbre évêque de la même Carthage, saint Cyprien, immolé en 258, est dit, dans ses actes proconsulaires, *sepultus in area Macrobii Candidi procuratoris*, et que, l'année suivante, 259, d'autres martyrs de ladite ville furent enterrés dans une *area* qui n'est pas nommée (3). Enfin, dans les *acta purgationis Caeciliani*, il est fait deux fois mention de l'*area* des chrétiens de Cirta, appelée une fois *area ubi orationes facitis*, et l'autre *area martyrum*, preuve manifeste qu'il s'agit réellement d'un cimetière, quoi qu'en dise Baluze (4). Quant à l'*area Vindiciani*, mentionnée dans les actes, non africains, des saintes Sabine et Séraphie, il est véritablement douteux que ce fût un cimetière chrétien (5). Mais la sépulture fut donnée dans ces cimetières, même aux martyrs, publiquement et sans aucune précaution, comme on le lit dans les actes précités de saint Cyprien : ce n'était donc pas un fait illégal, c'était, au contraire, une action permise par la loi romaine, même au temps de la persécution. Et véritablement le jurisconsulte Paul put écrire cette maxime : *corpora animadversorum*

(1) *Apolog.*, c. 39.

(2) Tertul., *ad Scapulam.*, cap. 3.

(3) V. Ruinart, *Acta sincera, in actis Lucii, Montani, etc.*, p. 208.

(4) V. S. *Optati opera*, p. 170, 173. Le doute de Baluze est fondé sur ce qu'il y avait, dans l'*area*, une *casa major;* mais *casa* et *casula* sont des noms qu'on a toujours donnés aux chapelles sépulcrales. V. Marini, *Arv.*, p. 184.

(5) V. Balut. *Miscellanea*, edit. Mansi, t. I, p. 27.

QVIBVS LIBET PETENTIBVS *ad sepulturam danda sunt* (1), maxime confirmée d'ailleurs par un édit de Dioclétien et de Maximien, promulgué en 290 : *obnoxios criminum digno supplicio subjectos sepulturae tradi non vetamus* (2). Toutefois Ulpien observe que la sépulture était quelquefois refusée aux condamnés principalement pour crime de lèse-majesté (3), ce qui nous explique comment elle a pu, dans certains cas, être déniée aux martyrs.

Les établissements dont il s'agit, quoique légalement affectés aux sépultures, en vertu de testaments ou d'autres actes passés avec toute la régularité nécessaire, ne furent pas seulement exposés aux violences populaires, mais ils le furent aussi à la confiscation prononcée par édit impérial. On voit d'abord Valérien défendre aux chrétiens les réunions dans leurs cimetières ; peu de temps après, Gallien ordonna aux procurateurs du fisc de laisser aux chrétiens la libre jouissance de leurs propriétés religieuses, et il écrivit même à quelques évêques qu'ils pouvaient rentrer en possession de leurs cimetières (4). Ces terrains avaient donc été saisis par le fisc. Dioclétien et Maximien les confisquèrent une seconde fois, puis Maxence, avant Constantin, les restitua (5). Ces confiscations furent faites en vertu d'édits spéciaux, et, si les terrains furent enlevés à leurs légitimes propriétaires, ce n'était point parce qu'ils servaient à la sépulture des chrétiens, mais seulement parce que les chrétiens s'y rassemblaient. Ainsi rien, dans la législation romaine, ne s'opposait pour l'ordinaire, ni peut-être même absolument jusqu'à Valérien, à ce que l'église possédât, sous le nom de quelque particulier ou par tout autre moyen légal, des terrains et vergers avec *cellae* ou *memoriae* servant à la sépulture des chrétiens, et fréquentés par les fidèles eux-mêmes. Tout ce que je viens d'établir d'une manière à peu près abstraite, je pourrais facilement l'appuyer d'un grand nombre de documents historiques et de quelques précieuses inscriptions des premiers siècles ; mais, obligé de me renfermer dans le cadre, trop étroit pour un si vaste sujet, du Bulletin, je me contenterai de rapporter une inscription d'Afrique, dont le rapport avec le testament que j'ai analysé, et avec ma discussion, sautera aux yeux de chacun. Cette inscription a été trouvée, avec d'autres épitaphes pareillement chrétiennes, à l'ouest de Cherchell, l'antique Césarée de Mauritanie, dans

(1) *Dig.* XLVIII, 24, 2.
(2) *Cod. Iust.* III, 44, 11.
(3) *Dig.* XLVIII, 24, 1.
(4) V. Euseb. *Hist. eccl.* VII, 11, 13.
(5) V. Augustin, *Breviarum collat. Carthag. post S. Optati op.* p. 322.

la propriété du colon L. Gérard, à 500 mètres des murailles romaines de cette ville, et parmi les ruines d'un édifice aussi de construction romaine. A peine la copie en était-elle parvenue à Paris, que j'en reçus communication, grâce à l'obligeance de M. Léon Renier, qui en avait reconnu la haute importance, et qui l'inséra ensuite dans ses *Inscriptions de l'Algérie* sous le n° 4025. Les lettres sont très-belles, mais avec beaucoup de ligatures que je ne pourrais pas reproduire au moyen des caractères d'impression ordinaires, et d'ailleurs je ne possède point d'estampage qui me permette de donner au lecteur un dessin exact de ce document.

AREAM AT SEPVLCHRA CVLTOR VERBI CONTVLIT
ET CELLAM STRVXIT SVIS CVNCTIS SVMPTIBVS
ECLESIAE SANCTAE HANC RELIQVIT MEMORIAM
SALVETE FRATRES PVRO CORDE ET SIMPLICI
EVELPIVS VOS SATOS SANCTO SPIRITV
ECLESIA FRATRVVM HVNC RESTITVIT TITVLVM · M · A · I · SEVERIANI C · V ·
EX ING · ASTERI.

Aream at[ad] sepulchra cultor Verbi contulit
Et cellam struxit suis cunctis sumptibus
Eclesiae (1) *sanctae hanc reliquit memoriam.*
Salvete fratres, puro corde et simplici
Evelpius vos [salutat] *satos sancto spiritu.*
Eclesia fratruum hunc restituit titulum.

Les lettres suivantes sont d'une interprétation très-difficile, et la date qu'elles renferment ne peut, quant à présent, être déterminée avec certitude : c'est pour quoi je n'en dirai rien ici (2). Viennent

(1) *Eclesia* n'est pas une erreur du lapicide; c'est une orthographe conforme à la manière de prononcer ce mot adoptée quelquefois par les poëtes latins chrétiens. V. Paul, *poem.* XXIV, v. 196, ed. Veron., p. 656 : cf. Muratori, *Thes. inscr.* 1862, 2.

(2) On a lu *titulum marmoreum anno primo Severiani clarissimi viri*, interprétation qui ne peut être admise, d'abord parce que le sigle M pour *Marmoreum* n'est pas vraisemblable, ensuite parce que le mot *titulum* complète à la fois le vers et le sens. Les lettres M. A. I. demandent donc une autre interprétation que je tenterai dans une occasion plus opportune (α).

(α) Nous avons aussi notre explication de ces sigles, mais nous attendrons celle qu'annonce M. de Rossi. C. C.

enfin, en plus petits caractères, les mots *ex ingenio Asteri*, lesquels signifient qu'Asterius est le poëte qui composa cette douce petite pièce de vers. La formule *ex ingenio*, qui me paraît nouvelle en épigraphie antique (1), nous est expliquée par ces paroles de Tertullien, le plus grand écrivain de l'Afrique chrétienne : *ut quisque de scripturis sanctis vel de proprio ingenio potest, provocatur in medium Deo canere* (2). Asterius donc composa *de proprio ingenio* cette pièce, qui a un tel parfum de naiveté antique, une telle saveur d'archaïsme, que je n'hésite pas à la considérer comme une œuvre antérieure à l'époque de pacification. En outre, ce n'est pas le marbre original, c'est une restitution faite par les soins de l'*ecclesia fratrum*, et cette dénomination, digne des premiers siècles, montre que l'exemplaire restitué est lui-même très-antique. La restitution est d'ailleurs un indice que l'original fut brisé lors de la suppression des cimetières chrétiens d'Afrique par suite des émeutes populaires ou des confiscations prononcées en 258 et en 304. Or, voici que, d'après notre très-curieuse inscription, Evelpius, serviteur du verbe, c'est-à-dire chrétien, avait donné le terrain pour les tombes, *aream ad sepulcra*, construit la cella, *cellam struxit*, et laissé cette *memoria* — sans doute par testament — à l'église, *ecclesiae sanctae hanc reliquit memoriam*. En Afrique plus qu'ailleurs le mot *memoria* était en usage pour indiquer les édicules et basiliques dédiées aux martyrs, et c'est, en effet, sous ce nom qu'est donnée à l'église la *cella* avec *area* d'Evelpius, disposition qui reçoit une grande lumière de la *cella memoriae* avec *pomarium* du testament découvert à Bâle. Peut-on désirer un monument plus remarquable et plus probant que cette inscription africaine, pour confirmer mon sentiment sur les cimetières chrétiens à ciel ouvert, durant l'époque de persécution ? Et qu'on ne s'étonne pas de voir déclarer ouvertement qu'Evelpius laissa ces immeubles à l'église, *ecclesiae sanctae*, j'expliquerai dans ma *Rome souterraine*, comment, dans les longs intervalles de temps d'une persécution à l'autre, l'église même put sembler à certains égards propriétaire légitime. Suit un affectueux salut aux fidèles : *salvete fratres, puro corde et simplici Evelpius vos* (salutat) *satos sancto spiritu*. Notons ici comme un fait très-remarquable cette appellation des fidèles, *enfants du Saint-Esprit*. C'est ainsi que nous lisons, dans une inscription très-antique, que

(1) L'inscription dédiée par les SVPINATES EX· INGENIO SVO (V. Mommsen, I. R. N. n° 5618) n'a rien de commun, pour le sens de cette expression, avec celle d'Afrique ci-dessus rapportée.

(2) Tertull. *Apologet.* c. 39.

l'âme de la défunte avait été renouvelée par l'esprit du Seigneur (1); et, dans celle d'une *Severa* morte au temps du pape Marcellin, qu'elle fut *Spiritu sancto* (*Domini*) *casta pudica et inviolabilis semper* (2); enfin nous voyons que, par la communication du Saint-Esprit, les fidèles furent eux-mêmes appelés, dans le plus vieux style épigraphique, *Esprits saints* (3). Notre attention est encore appelée par les symboles qui accompagnent ce monumeut unique dans son genre, à savoir : d'un côté, l'A et l'Ω dans la couronne qui entoure d'ordinaire le monogramme du Christ, de l'autre, la colombe avec une palme (ou branche d'olivier) au-dessus de la tête. Qui ne voit que les deux personnes nommées dans les vers, le Verbe et le Saint-Esprit, sont ici représentées symboliquement? Et notez que la colombe est précisément dessinée à côté des mots SANCTO SPIRITV. Mais si je voulais commenter comme il convient tout ce qui est digne d'observation dans ce monument insigne, je dépasserais le but pour lequel je l'ai introduit parmi ces éclaircissements : je retourne donc à mon sujet.

Voici le moment d'appliquer, comme je l'ai promis, ces doctrines au cas spécial des tombeaux découverts à Milan par saint Ambroise, en 386. Il les trouva, non dans une crypte souterraine, mais sous le pavé de la basilique naborienne, juste sous la clôture placée devant la tombe des martyrs Nabor et Félix : de sorte que les fidèles qui venaient vénérer cette tombe foulaient, sans le savoir, celle de deux martyrs plus anciens, Gervais et Protais, cachée sous le sol. Ambroise avoue ne pas connaître l'âge de ceux-ci, mais il les jugea très-anciens, puisqu'il écrivit : *Invenimus mirae magnitudinis viros duos, ut prisca aetas ferebat* (4). Le contemporain Paulin de Nola disait aussi :

> *Quosque suo Deus Ambrosio* POST LONGA *revelat*
> SAECVLA *Protasium cum pare Gervasio* (5).

Il est donc certain qu'en 386 ce tombeau fut considéré comme fort ancien, et, si nous voulons prendre à la lettre l'expression poétique de Paulin, nous dirons qu'il fut jugé de plusieurs siècles antérieur à cette époque. Au VIe siècle, l'opinion s'établit que nos deux martyrs avaient péri sous Néron; Baronius les attribua, par conjecture, à l'é-

(1) V. *Inscr christ.* t. I, p. CXVI.
(2) *Ibid.* p. CXV.
(3) *Ibid.* p. CX.
(4) *Epist.* 22, ed. Venet, t. III, p. 927.
(5) *Epist.* 32, *ad Severum : carm. de reliquiis.*

poque de Marc-Aurèle (1). Ambroise nous raconte aussi que quelques vieux Milanais se souvenaient d'avoir entendu les noms de ces saints et même d'avoir vu leur inscription tumulaire, d'où il résulte que le tombeau dont il est question existait encore, et que c'est seulement depuis cette époque qu'il fut caché ou négligé par les chrétiens de Milan. Voyons comment tout cela put arriver, comment les deux martyrs furent d'abord enterrés dans ce lieu, comment ils furent ensuite cachés, et si l'état actuel de nos connaissances archéologiques concorde ou non avec le jugement porté en 386 sur la haute antiquité de leur tombe.

Le lieu ou s'élevait la basilique des saints Nabor et Félix, et où Ambroise découvrit les restes des martyrs Gervais et Protais, était l'*area* du cimetière que les traditions de l'église milanaise célébrent comme le plus antique de cette illustre église. Le livre anonyme publié par Muratori sous le titre *De situ civitatis Mediolani* (2), et que le savant Biraghi nous a donné plus correct et enrichi de savants commentaires sous celui d'*Historia Datiana* (3), est le principal témoignage qui nous soit parvenu de ces souvenirs traditionnels. L'auteur, au jugement de Biraghi, compila son ouvrage par ordre de Dace, évêque de Milan, en l'année 536, et les arguments produits, à ce sujet, par le savant archéologue milanais, sont si puissants, les objections qu'on pourrait leur opposer sont si légères, que nous pouvons, je crois, nous en rapporter entièrement à son opinion. L'auteur donc de l'*Historia Datiana* atteste que le cimetière dont il s'agit s'était appelé dans le principe *hortus Philippi*, par suite de ce que Philippe, riche bourgeois de Milan, converti à la foi chrétienne par Caius, évêque sous Néron, avait, en mourant, concédé et abandonné à ce même Caius ledit jardin, pour en faire le *polyandron* des chrétiens, c'est-à-dire le lieu de leur commune sépulture (4). Le même auteur raconte dans la vie de Castricien, successeur de Caius, que la *domus Philippi* située dans le jardin fut constituée en lieu d'oraison et d'assemblée pour les chrétiens, et que, plus tard, Portius et Fausta, enfants de Philippe, élevèrent, à peu de distance de cette maison, deux *orationis aedes*, c'est-à-dire deux chapelles qui furent appelées, du nom de leurs fondateurs, *basilica Portiana* et *basilica Fausta* (5). Or,

(1) *Ad Martyrol. Rom.* 19 *Iunii.*

(2) *Scrip. Rer. Ital.* t. I, p. II.

(3) *Datiana hist. eccl. Mediol. ab an. Ch. LI ad CCCIV, rencensuit et dissert. illustravit Al. Biragus*, Mediolani, 1848.

(4) *Ibid.* p. 30, 37.

(5) *Ibid.* p. 40.

mettant de côté les dates de l'*Historia Datiana*, que j'abandonnne à l'examen des critiques, qui ne voit que la substance et le fond de ce récit s'accordent si bien avec les monuments expliqués par moi ci-dessus, qu'il y aurait une témérité gratuite à mettre ce récit en doute, par la seule raison qu'il ne nous est parvenu à ce sujet aucun document écrit antérieur au VIe siècle? Du reste, saint Ambroise lui-même nous est témoin que les noms antiques de ce cimetière et de ses bâtiments, tels que l'anonyme nous les a fait connaître, ne sont pas une légende des temps barbares, mais un souvenir, une tradition sincère des origines chrétiennes de Milan. Saint Ambroise, il est vrai, ne nomme pas l'*hortus Philippi* ni la *basilica Philippi*, parce que la célébrité des martyrs Nabor et Félix avait fait changer le nom de cette basilique, de même qu'à Rome le *coemeterium Maximi* devint plus tard le *coemeterium Sanctae Felicitatis*, et ainsi de beaucoup d'autres (1) ; mais les basiliques de Portius et de Fausta avaient conservé leurs antiques dénominations, qu'Ambroise lui-même rappelle (2). Bien plus, quand les Augustes Valentinien et Justine voulurent qu'il remît aux Ariens la basilique Porcienne, il s'écria : *absit ut tradam haereditatem patrum, hoc est .... omnium retro fidelium episcoporum* (3). Il est donc démontré qu'au IVe siècle ces basiliques portaient les noms qui leur sont assignés dans les documents postérieurs, et qu'ils étaient un héritage des premiers fondateurs de l'église milanaise. On ne peut, après cela, douter que saint Ambroise n'ait retrouvé le tombeau des martyrs Gervais et Protais dans le plus antique cimetière chrétien de son siége épiscopal, cimetière qui avait été légalement établi dans le jardin de Philippe, dès l'origine de l'introduction du christianisme en cette illustre métropole, comme l'area de Macrobius Candidus à Carthage, comme celle d'Evelpius à Césarée, et tant d'autres en Afrique et partout où les nécropoles souterraines ne furent point praticables ou ne vinrent point en usage.

Ils sera maintenant très-facile d'expliquer comment le tombeau de Gervais et de Protais disparut et tomba dans l'oubli, de même que nous pourrons aisément justifier l'opinion de saint Ambroise sur la haute antiquité de ces martyrs, malgré les doutes exprimés, à cet égard, dans les *Antichità Longobardico-Milanesi* (4), par les savants moines Cisterciens, ou, pour mieux dire, par le P. Fumagalli, qui penche pour l'époque de Dioclétien, doutes tellement spécieux, tou-

(1) V. le *Bulletin*, 1863, p. 42.
(2) *Epist.* 20 et 22, ed. cit., t. III, p. 900 et suiv. et 927.
(3) *Sermo de tradendis basilicis*, t. III, p. 920 : cf. Biragus, *l. c.*, p. 41.
(4) T. I, p. 226 et suiv.

tefois, qu'il ne sera pas inutile d'appuyer par de bonnes raisons l'avis de saint Ambroise et des autres témoins de la découverte faite en 386. Il est à remarquer, en premier lieu, que Nabor et Félix donnèrent leur vie pour la foi sous le règne de Dioclétien et de Maximien, d'où l'on peut conclure avec beaucoup de vraisemblance que Gervais et Protais, cachés et oubliés sous la clôture du tombeau de ces saints, étaient plus anciens qu'eux. Loin d'avoir été enterrés là en grand secret, puis complétement oubliés, ils avaient eu une épitaphe que les vieillards se souvenaient d'avoir vue. Or, s'ils eussent péri sous Dioclétien, et si leur épitaphe eût été posée, comme il est naturel de le croire, après la restitution des cimetières aux chrétiens par ordre de Maxence, comment pourrait-il se faire qu'en plein triomphe du christianisme et de ses martyrs, sous la dynastie de Constantin, leur tombeau fût resté caché et négligé, au point que le souvenir en eût complétement disparu en quelques années? Saint Ambroise, en effet, écrivait en 386 que les Milanais ne savaient plus rien de ces saints, et que ce fut seulement après la découverte de leurs restes, que les vieillards, rappelant leurs souvenirs effacés, dirent qu'ils avaient vu jadis l'inscription : *nunc senes repetunt se aliquando horum martyrum nomina audisse, titulumque legisse* (1). De l'an 307, aux environs duquel les chrétiens recouvrèrent leur ancien domaine, à l'année 386, il n'y a que 80 ans, et ce fut une époque de triomphe pour la chrétienté et de grande vénération pour ses martyrs. Il est difficile de croire que, dans un si court espace de temps, on ait perdu de vue et finalement oublié le tombeau et la mémoire de nos deux saints. Au contraire, si nous nous en tenons au jugement de ceux qui virent sortir ce tombeau de dessous les dalles du pavé, et qui, tout étrangers qu'ils étaient aux recherches archéologiques, ne pouvaient cependant pas confondre un tombeau de leur siècle avec un monument beaucoup plus ancien, tout s'explique à merveille. L'épitaphe que les vieillards se rappelaient avoir lue jadis, avait été vue par eux avant la confiscation du jardin de Philippe, certainement contemporaine de la persécution de Dioclétien, c'est-à-dire avant 304, et, de fait, celui qui alors était âgé de dix ans en comptait quatre vingt douze en 386, longévité moins rare dans ces temps-là que de nos jours. Que dans la confiscation qui résulta de la persécution dioclétienne l'inscription constatant le lieu où reposaient les deux martyrs ait facilement pu périr ou être mise à couvert, c'est ce que chacun comprendra sans difficulté, et l'analogie de beaucoup d'autres

(1) *Epist.* 22 *ed. cit.*, t. III, p. 931.

faits m'induit à croire qu'il en fut ainsi. On observe toujours, en effet, que là où les chrétiens eurent des catacombes, on trouve les épitaphes généralement contemporaines des siècles de persécution ; là, au contraire, où ils eurent leurs sépultures à la surface du sol, les épitaphes de cette époque sont très-rares. La raison en saute aux yeux ; elle se manifeste clairement et dans l'histoire des violences auxquelles furent exposés les tombeaux chrétiens à ciel ouvert, et dans l'inscription rétablie que j'ai rapportée plus haut. Tout concourt donc à confirmer le sentiment de saint Ambroise, à savoir que le tombeau des saints Gervais et Protais était fort ancien, au moins antérieur à la persécution dioclétienne, durant laquelle les fidèles le cachèrent exprès, et peut-être les païens en brisèrent et anéantirent l'inscription.

Il reste maintenant à lever les doutes des savants auteurs des *Antichità Longobardico-Milanesi*. Ces doutes se fondent sur une inscription vraiment précieuse qui fut découverte en 1785, dans la démolition de l'église Sainte-Valérie, située aussi dans le jardin de Philippe, ou au moins contiguë à ce jardin. Ce monument, écrit en beaux caractères de la première moitié du IVe siècle, disait ce qui suit :

ET A DOMINO CORONATI SVNT BEATI
CONFESSORES COMITES MARTYRORVM
AVRELIVS DIOGENES CONFESSOR ET
VALERIA FELICISSIMA · BIBI · IN DEO FECERVNT
SI QVIS POST OBITVM NOSTRVM ALIQVEM
CORPVS · INTVLSERINT NON · EFFVGIANT
IRA DEI · ET · DOMINI · NOSTRI

Le commencement de l'inscription manque ; toutefois le sens paraît clair, et je le comprends ainsi : *hic apud* (les noms ne peuvent se deviner), *qui... (in carcere obierunt ?) et a Domino coronati sunt beati confessores comites martyrum, Aurelius Diogenes confessor et Valeria Felicissima vivi (sibi) in Deo fecerunt. Si qui post obitum nostrum aliquod corpus intulerint, non effugiant iram Dei et Domini nostri.* C'est donc l'épitaphe du tombeau qu'un confesseur de la foi, échappé à la mort, se prépare à lui-même de concert avec une dame, probablement sa femme, à côté de celui d'autres confesseurs et compagnons de martyrs, qui, n'ayant pu survivre aux souffrances de la prison ou

des tortures, avaient déjà reçu du Seigneur la couronne promise. Un langage si ouvert, dans un lieu public, ne peut convenir qu'aux jours de triomphe du christianisme : il s'agit certainement d'un confesseur échappé à la dernière persécution. C'est aussi le sentiment des doctes éditeurs et le point de départ de leur argumentation contre l'antiquité des martyrs Gervais et Protais.

Si l'on s'en rapporte à l'*Historia Datiana*, et à d'autres documents d'aussi peu de valeur historique, la sainte Valérie, dans l'église de laquelle l'inscription fut trouvée, serait la mère de nos deux martyrs. D'un autre côté, la notice des saints enterrés à Milan, qui a été publiée en appendice aux œuvres d'Alcuin, d'après un manuscrit de Salzbourg, porte (1) : *et in una ecclesia in dextera parte* (de la basilique naborienne) *ibi pausat Baleria mater sanctorum Gerbasi et Protasi. Sanctus Diunius martyr, sanctus Aurelius martyr.* Et de ce que, dans les litanies dites des trois jours, récitées à l'église de Sainte-Valérie suivant une antique coutume, on invoquait sainte Valérie, saint Aurèle et saint Diogène, on a inféré que le nom *Diunius* du manuscrit de Salzbourg devait être corrigé en *Diogenes* (2), que Valérie, Aurèle et Diogène étaient les titulaires de l'église, et que, selon toute apparence, ils n'étaient autres que l'*Aurelius Diogenes* (divisé par erreur en deux personnes) et la *Valeria Felicissima* de notre inscription. Si cette Valeria Felicissima, qui survécut à la persécution dioclétienne, était véritablement la mère des deux martyrs, la mort de ceux-ci aurait dû nécessairement avoir lieu vers le temps de Dioclétien. Quant à l'argumentation, nous ferons observer qu'elle s'appuie sur l'hypothèse que saint Gervais et saint Portais étaient fils de sainte Valérie. Mais la notice précitée, inconnue à saint Ambroise et à ses contemporains, et d'origine douteuse, assigne néanmoins à sainte Valérie l'époque de Néron. Si donc il était vrai que cette sainte ne fût pas du temps de Néron, mais de celui de Dioclétien, l'autorité de la notice, déjà bien faible pour la faire supposer mère des deux martyrs, perdrait encore de sa valeur, et ce document ne pourrait pas être opposé au grave sentiment de saint Ambroise sur l'antiquité des deux corps par lui découverts, sentiment confirmé d'ailleurs par les raisons que j'ai exposées plus haut. Mais je ne pense pas que nous en soyons réduits à déclarer inconciliable l'autorité de saint Ambroise avec le titre de mère des deux martyrs donné

(1) Les archéologues Milanais ont, par erreur, attribué cette notice à Alcuin lui-même, tandis qu'elle fait seulement partie de l'appendice aux œuvres de cet auteur, dans l'édition de 1777 (*ed. Frobenii*, t. II, p. II, p. 598).

(2) V. Biraghi, *Historia Datiana*, p. 24, 25.

à sainte Valérie, sur je ne sais quel fondement, après le IVe siècle. L'identification de la Valeria Felicissima du monument épigraphique avec la sainte Valérie patronne de l'église ne repose, en effet, que sur des apparences trompeuses. Il est vrai que le manuscrit de Salzbourg semble, à première vue, joindre à sainte Valérie le Diogène et l'Aurèle des litanies, lesquels font de suite penser à l'Aurèle Diogène de l'inscription. Cependent, à mon avis, le manuscrit nomme de tout autres personnages, je veux dire les saints évêques Denys et Aurèle, enterrés ensemble dans l'église située hors de la porte orientale (1). *Diunius* est une syncôpe de *Diunisius*, et non point de *Diogenes;* de plus ces deux noms, *Diunius* et *Aurelius*, du manuscrit original, sont séparés, par un point, du paragraphe relatif à l'église de Sainte-Valérie, et il me paraît clair qu'ils en sont indépendants. L'auteur de l'itinéraire fait le tour de Milan, passant de la basilique ambrosienne et de ses voisines à Saint-Denys, de là à Saint-Nazaire et autres églises. De même que le rapprochement du manuscrit de Salzbourg avec l'inscription est, selon moi, illusoire, celui de l'inscription avec les litanies des trois jours, dans lesquelles on semble invoquer le saint confesseur Aurèle Diogène, divisé par erreur en deux personnes, peut bien aussi n'être qu'une déception. Mais s'ensuit-il que la Valeria Felicissima, qui, je le suppose, était sa femme, soit la même que sainte Valérie? Elle se serait plutôt appelée Félicissime que Valérie, qui n'est pas ici un nom individuel, mais un véritable nom de famille. Les tombes de Milan nous fournissent plus d'un exemple de *Valerius* et de *Valeria* chrétiens, et je puis prouver qu'elles appartiennent, aussi bien que celle de Valeria Felicissima, à l'église de Sainte-Valérie. Une *Valeria Maximina* et une *Valeria Quinta* sont nommées dans le recueil de Gruter (2) comme existant à Saint-François, c'est-à-dire dans la basilique naborienne contiguë à celle de Sainte-Valérie; mais un manuscrit de Dresde me prouve qu'Alciat les avait vues précisément à Sainte-Valérie près Saint-François. Le même recueil attribue l'épitaphe d'un *Valerius* à l'église Saint-Barthélemy (3), et ce monument a été vu par Alciat dans celle de Saint-François, c'est-à-dire près Sainte-Valérie. Et peut-être cette origine fut-elle aussi celle des inscriptions milanaises d'*Aurelia Valeria* et de *Valerius Policronius* (4). De la sorte

(1) Comme l'atteste l'inscription de l'évêque S. Aurèle, publiée et commentée dans l'*Amico Cattolico*, Août 1856, p. 127.

(2) CCCCLXXX, 7, ou DLXV, 10, et ML, 4.

(3) MLX, 9.

(4) V. Muratori, 47, 13; 1954, 7; Grut. MXLII, 2; Allegranza, *Spiegazione d'al-*

il me paraît que l'église de Sainte-Valérie a été comme un tombeau de famille, une *cella memoriae* des *Valerius* chrétiens; la Valeria Felicissima sera de la parenté ou descendance de sainte Valérie, mais il n'y a aucune raison pour les confondre. On voit, par tout ce que je viens de dire, combien est vacillante la base de l'argumentation qui prétend donner un démenti à l'opinion de saint Ambroise, que l'âge des martyrs Gervais et Protais est antérieur à la dernière persécution de Dioclétien.

L'inscription qui a fourni la matière des doutes soulevés à cet égard est un monument unique dans son genre, et qui se rattache, plus qu'il ne paraît, aux théories exposées par moi dans le présent article. C'est pourquoi, je vais en faire un court examen, et je terminerai par là cette longue dissertation. L'authenticité du monument n'a jamais été mise en doute et ne le sera par aucun épigraphiste sérieux. Toutefois, comme la pierre transférée à la basilique Ambroisienne a été, je crois, placée sous un autel, ce qui fait que je n'ai pu la voir, je dirai pour surcroît de preuve qu'outre l'édition qui en a été donnée par Fumagalli avec un narré exact de la découverte, j'ai eu à ce sujet les plus amples renseignements par les lettres que le célèbre Bugatti écrivit, dans le temps, à Gaetano Marini (1). Mais si la sincérité du document est incontestable, ce n'en fut pas moins un grand embarras pour Marini que cette imprécation si différente du style doux et suave propre aux épitaphes des quatre premiers siècles. On ne peut douter cependant que la pierre n'ait été posée par un confesseur de la foi, puisque, comme Bugatti le faisait très-bien observer à Marini, le sens du mot *confessor* est expliqué, dans l'inscription même, par *beati confessores comites martyrorum a Domino coronati*. L'orthographe *martyrorum* et les autres idiotismes du monument ne sont pas en disconvenance avec l'époque de Constantin; nous lisons *martyrorum* non-seulement dans une inscription d'Afrique, qui est peut-être du ve ou du vi^e^ siècle (2), mais encore dans une épitaphe romaine qu'on peut dater du temps de Dioclétien ou de Constantin (3), et dans une autre du même âge, trouvée à Catane (4), maintenant conservée au musée du Louvre à Paris. Il ne faut pas penser à des martyrs de l'époque lombarde, tout le contexte

cuni monum. di Milano, p. 168; Marini a classé cette inscription parmi les chrétiennes.

(1) Je les ai fait relier avec le manuscrit du Vatican n° 9044.

(2) L. Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 2145.

(3) Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 101.

(4) De Amico, *Catana illustrata*, t. III, p. 233.

de l'épigraphe, notamment l'emploi des noms de famille romains, s'y oppose. Comment donc résoudre la difficulté que présente la formule d'imprécation dans un monument de cette antiquité?

Cela est plus facile qu'il ne semble à première vue. Le plus grand nombre des inscriptions chrétiennes des premiers siècles, arrivées jusqu'à nous, provient des catacombes, où des niches creusées dans les parois assuraient la conservation des tombes, et rendaient très-rares les cas de violation pour y introduire d'autres cadavres. C'est à cause de cela qu'on ne lit ni menaces ni prières pour prévenir la violation des tombeaux, dans les inscriptions funéraires gravées au-dessous de ces niches. Mais l'enterrement à la surface du sol, à ciel ouvert, était dans des conditions tout opposées; ce système d'inhumation dut rendre faciles et sans doute fréquentes les violations de sépulture, même dans les premiers siècles. Aussi, malgré le petit nombre d'épitaphes chrétiennes connues pour cette période et ce genre de sépulture, y voyons-nous les premières traces non-seulement de prières dont l'objet était de faire respecter la tombe, mais encore de menaces contre les violateurs, et jusqu'à de ces imprécations qui étaient en usage chez les païens (1), et qui plus tard devinrent aussi très-communes sur les monuments chrétiens (2). Je me contenterai de citer, comme exemple, le cippe trouvé par Hamilton près d'Euménie en Phrygie, cippe que Kirchhoff croit du IIIe ou du IVe siècle (3), et que Cavedoni juge à bon droit être une *memoria* de cinq martyrs (4). Ce monument concerne une *area* à ciel ouvert, puisqu'il y est écrit : ΕΙϹ ΤΗΝΔΕ ΤΟ Η̅ΟΝ ΚΟΙΝΟΝ Τ̅ΩΝ ΑΔΕΛΦ̅ΩΝ, c'est-à-dire, *jusqu'à lui* (le cippe) *le côté oriental* (de l'area) appartient aux frères. Et là, vient cette imprécation contre les violateurs du tombeau : ΟϹ ΑΝ ΔΕ ΠΡΟϹΚΟΨΙ ΞΕΝΟϹ Τ̅Ω ΤΥΝΒ̅Ω ΤΟΥΤ̅Ω ΑΜΑ ΤΑ ΤΕΚΝΑ Χ̅ΩϹΕΙ, *l'étranger qui cette tombe violera, en même temps ses fils enterrera.* Je dirai encore, au sujet de ces imprécations, que Fabretti et Cavedoni ne les ont pas jugées incompatibles avec la douceur d'expression de l'épigraphie chrétienne (5), et que Kirchhoff en a produit plus d'un exemple très-antique (6). Il en résulte que la phrase *si qui post obitum nostrum aliquod corpus*

(1) V. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, p. 289, 290; Visconti et Melchiori, *Effem. lett. di Roma*, t. XIII, p. 90.

(2) V. Le Blant, *l. c.*, p. 37, 292, 293.

(3) *Corp. Inscr. Graec.*, t. IV, nº 9266.

(4) *Opusc. relig. et lett. di Modena*, 1860, p. 176.

(5) *Inscr. domest.*, p. 110, 111 ; Cavedoni, *l. c.*

(6) *Corp. Inscr. Graec.*, nº 9303 : cf. nos 9298, 9292.

intulerint, *non effugiant iram dei et Domini nostri*, ne peut créer l'ombre d'une difficulté. Au contraire, la formule classique *aliquod corpus intulerint*, les paroles marquées au coin de l'antique latinité *non effugiant iram Dei et Domini nostri*, et enfin cette mention même de Dieu et de son Christ appelé *Dominus noster*, sont des signes patents d'archaïsme, et n'ont rien de commun avec les rudes imprécations des siècles barbares.

Le sujet qui a occupé tout ce numéro serait digne de remplir un volume entier. L'esquisse que je viens d'en tracer sera peut-être la semence d'où germeront des études, des théories et même des découvertes monumentales capables de jeter beaucoup de lumières sur les souvenirs des trois premiers siècles de la chrétienté.

Traduit par le général Creuly.

INSCRIPTION GRECQUE

D'ANTANDRUS

La ville d'Antandrus, située sur la côte de Mysie entre Adramyttium et Assos (1), ne compte d'article dans aucun des grands recueils épigraphiques; on n'a encore signalé aucune inscription qui en provienne. Aussi croyons-nous que les lecteurs de la *Revue archéologique* ne verront pas sans un certain intérêt le premier document fourni à l'épigraphie par les ruines de cette cité, qui avait quelque importance dans les temps anciens. Il est absolument inédit, et nous en devons la connaissance à notre ami M. Th. Baltazzi, qui possède dans les environs de vastes propriétés.

ΕΔΟΞΕΤΗΙΒΟΥΛΗΙ ΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙ
ΑΝΤΑΝΔΡΙΩΝ ΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ
ΠΟΛΥΚΡΑΤΗΝΠΟΛΥΚΡΑΤΟΥΣ
ΑΘΗΝΑΙΟΝ ΤΗΙΠΡΩΤΗΙ ΤΗΣ
ΕΟΡΤΗΣ ΔΙΟΣ ΑΣΤΡΑΠΑΙΟΥ
ΑΡΕΤΗΣ ΕΝΕΚΑ ΚΑΙ ΤΗΣΕΙΣΤΗΝ
ΠΟΛΙΝ ΕΥΝΟΙΑΣ

Ἔδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ Ἀνταν δρίων στεφανῶσαι Πολυκράτην Πολυκράτους, Ἀθηναῖον, τῇ πρώτῃ τῆς ἑορτῆς Διὸς Ἀστραπαίου, ἀρετῆς ἕνεκα καὶ τῆς εἰς τὴν πόλιν εὐνοίας.

Nous apprenons par cette inscription quelle était la fête princi-

(1) Herodot. VII, 42. — Thucyd. IV, 52; VIII, 108. — Xenoph. *Hellenic.*, I, 1, 25; *Anabas.*, VII, 8, 7. — Scyl. *Peripl.*, p. 36. — Diod. Sic. XIII, 42. — Strab. XIII, p. 606. — Ptol. V, 2. — Pomp Mel. I, 18, 2. — Plin. V, 30, 32. — Hierocl., p. 661, ed. Wesseling. — Anonym. Rav. II, 18. — Itin. Anton., p. 335, ed. Wesseling.

pale de la cité d'Antandrus, au premier jour de laquelle le décret du Sénat et du peuple ordonnait qu'on donnerait solennellement la couronne honorifique à Polycrate l'Athénien; elle se célébrait en l'honneur de Jupiter Astrapæus ou « fulgurateur. » Cette épithète est donnée au maître des dieux dans un passage du traité *De mundo* attribué à Aristote (1) : Ἀστραπαῖος τε καὶ βρονταῖος, καὶ αἴθριος καὶ αἰθέριος, κεραύνιός τε καὶ ὑέτιος ἀπὸ τῶν ὑετῶν καὶ κεραυνῶν καὶ τῶν ἄλλων καλεῖται. Dans un des hymnes Orphiques (2) nous lisons l'invocation suivante :

Ἀστραπαῖε, βρονταῖε, κεραύνιε, φυτάλμιε Ζεῦ.

Il y avait à Athènes un autel de Zeus Astrapæus (3), situé entre le Pythium et le temple de Jupiter Olympien; c'est de là que les Pythaïstes observaient, sur la partie du Parnès nommée Harma, les tonnerres qui donnaient le signal du départ de la Théorie de Delphes. Cornutus (4) donne à la même épithète la forme Ἀστεροπαῖος au lieu d'Ἀστραπαῖος.

Il faut rapprocher du Zeus Astrapæus, le Zeus Céraunius (5) et le Zeus Catæbatès (6) des Grecs, ainsi que le *Jupiter Fulgerator*, *Fulminator* ou *Elicius* (7) des Latins, qui sont le dieu céleste considéré sous le même point de vue. Burmann (8), et après lui mon père (9), ont établi par les arguments les plus décisifs que sous ces surnoms se cachait l'idée, non du dieu qui, du haut des cieux, envoie sur la terre les signes de sa puissance et lance les foudres, mais du dieu qui descend lui-même (καταιβάτης) sous la forme de la foudre, des éclairs, de la pluie (10). Ainsi, Zeus Astrapæus est le dieu-éclair, Zeus Céraunius, le dieu-foudre. Aussi à Séleucie de Piérie, où Zeus

(1) VII, 2.

(2) Orph. *Hymn.*, XIV, v. 9.

(3) Strab. IX, p. 404.

(4) *De nat. deor.*, 9.

(5) Pausan. V, 14, 5. — Hesych. v° Κεραύνιος.

(6) Aristoph. *Pac.*, v. 42, et Schol *a. h. l.* — Suid. v° Καταιβάτης. — Etym. Magn. v° Καταιβάτης et Ἐνηλύσια. — Hesych. v° Καταιβάτης. — Æschyl. *Prometh.*, v. 358.

(7) Tit.-Liv. I, 31. — Ovid. *Fast.* III, 328. — Plin. *Hist. nat.* II, 53. — Varr. *De ling. lat.* VI, 94.

(8) *Jupiter Fulgerator*, imprimé à la suite de sa dissertation *De vectigalibus populi romani*. Leyde, 1734.

(9) *Nouvelle galerie mythologique*, p. 56 et suiv.

(10) Cf. Aristoph. *Pac.* v. 42. — Homer. *Iliad.* A, v. 182-184. — Valer. Flacc. *Argon.* I, v. 690-692.

Céraunius était le dieu principal (1), Appien (2) nous apprend-il que c'était le foudre lui-même qui était adoré ; et les médailles de cette ville montrent le foudre placé sur un autel avec la légende : ΖΕΥΣ ΚΕΡΑΥΝΙΟΣ ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ (3). Ces notions sont entièrement conformes aux génies des religions antiques, qui incorporent la divinité à toutes les substances et à tous les phénomènes, et qui font de chacun, considéré isolément, un symbole de la divinité elle-même.

La forme des lettres de l'inscription copiée dans les ruines d'Antandrus par M. Baltazzi dénote le premier siècle de l'empire romain. Antandrus, comme les autres villes de la province d'Asie, avait alors conservé son autonomie municipale.

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) Hesych v° Κεραύνιος.

(2) *Syriac.* 58.

(3) Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. III, p. 326. — Mionnet, *Description de médailles antiques*, t. V, p. 279 et suiv. — Ch. Lenormant, *Nouvelle galerie mythologique*, p. 30.

RUINES

D'ARAQ-EL-ÉMIR

Nous transporterons le lecteur (1) au delà du Jourdain, à une journée à l'est de Jéricho, dans les montagnes formées par l'immense dépression du bassin de la mer Morte, au milieu du désert, si l'on peut donner ce nom à une région à laquelle la Providence a dispensé ses dons, mais que l'incurie de l'homme a condamnée à la stérilité. Après une marche fatigante à travers la chaude vallée du Jourdain et dans des ravins exposés aux rayons directs d'un soleil ardent, on atteint une profonde vallée, le Wadi-es-Syr, qui trace entre Hesbon et Ammân son pittoresque sillon. Au fond, une rivière roule des eaux abondantes, même au mois de juillet, sous une voûte épaisse de lauriers roses : le franc-colin se cache sous ces frais fourrés; pendant les chaudes heures du jour la perdrix rouge vient y chercher un abri, et, perchée au milieu des fleurs, regarde passer l'homme, dont elle n'a rien à craindre; les flancs de la vallée, couverts d'une herbe touffue, sont parsemés de chênes épargnés par le nomade et couronnés de rochers qui semblent des acropoles de géants ébréchés par la main de Dieu. L'Arabe Adouan plante ses tentes dans ces solitudes et y mène sa vie errante, singulier mélange d'indolence et d'activité, entre le soin facile de ses troupeaux et les rudes labeurs de la guerre.

De tout temps ces régions ont servi de refuge à ceux qui préféraient les hasards de la vie indépendante au séjour moins libre mais

(1) M. de Vogüé veut bien détacher pour nous ces pages de sa prochaine livraison du *Temple de Jérusalem.*

non moins dangereux des villes. Vers 180 avant Jésus-Christ, un certain Hyrcan, fils de Joseph, fils de Tobie, vint y chercher un asile. Fils d'un fermier des impôts pour le compte de Ptolémée V Épiphane, très-bien vu à la cour d'Alexandrie, il avait amassé de grandes richesses; craignant la jalousie de ses frères et les cupidités du pouvoir, il résolut de se mettre à l'abri derrière le Jourdain; il s'établit donc sur les bords du Wadi-es-Syr, dans les environs d'Hesbon, au lieu dit *Tyr* (1), et là, retranché dans de solides murailles, sachant se faire respecter des Arabes, il crut avoir évité tout danger. Vaine précaution; l'avénement d'Antiochus IV Épiphane lui ayant fait pressentir de nouveaux périls, il perdit tout espoir, et se donna la mort.

Son œuvre, quoique inachevée, subsiste encore : Irby et Mangles en ont retrouvé les ruines; le premier je les ai dessinées et photographiées.

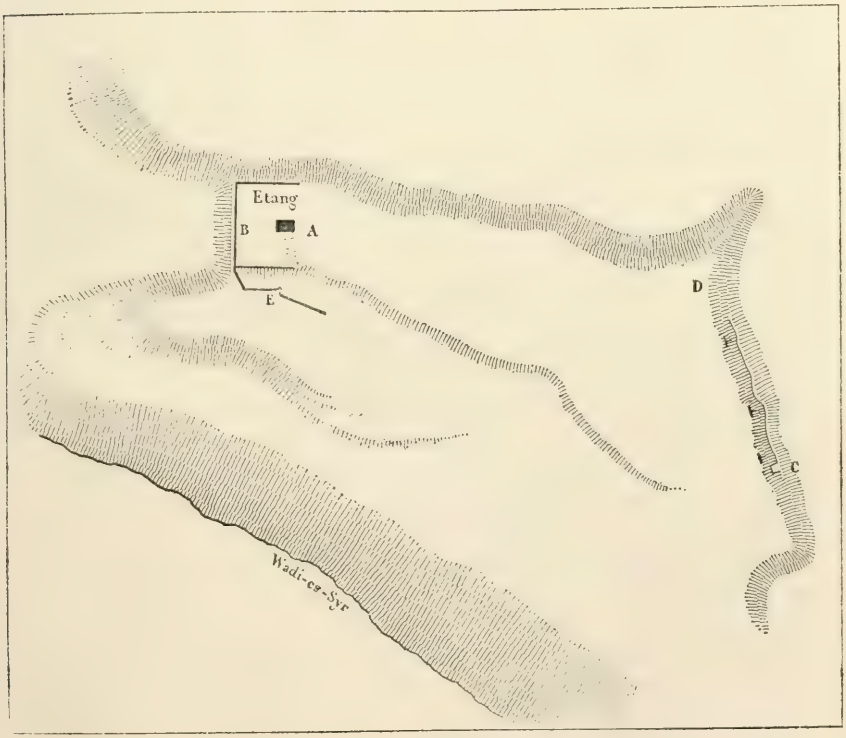

Araq-el-Émir.

(1) *Ant. Jud.*, XII, IV, 11.

Le croquis ci-joint fera comprendre la disposition générale du terrain : une muraille de rochers *C D* forme le fond d'un cirque naturel, origine d'une petite vallée qui se jette dans le Wadi-es-Syr ; une portion de cette muraille, comprise entre le ravin naturel *D* et la tranchée artificielle *C*, est percée de deux étages de chambres mises en communication par un chemin couvert qui serpente dans la pierre, et par un couloir horizontal taillé dans le rocher (1). Les Arabes nomment cet ensemble *Araq-el-Émir* (rocher du prince). Les chambres ne sont pas sépulcrales comme la plupart des caveaux creusés dans le flanc des montagnes de la Judée ; les unes, disposées avec soin, éclairées par de larges fenêtres, sont des salles d'habitation; les autres, avec leurs mangeoires et leurs anneaux taillés dans la pierre, sont des écuries; d'autres, plus grossières, ont servi de magasins; enfin un bloc réservé sur le bord du chemin couvert et percé de petites niches, est évidemment un colombier. Tout cet établissement a donc les caractères d'un lieu de refuge, mis à l'abri d'une surprise par les larges tranchées qui l'isolent et par le chemin étroit qui y mène, capable de contenir une nombreuse maison avec une suite de cinquante chevaux au moins et des provisions pour un long siége. A une certaine distance, en descendant la vallée, on trouve un grand barrage *B* qui la traverse de bord à bord et forme un bassin artificiel, alimenté probablement autrefois par une prise d'eau faite au Wadi-es-Syr. Au milieu de cet étang, aujourd'hui desséché, s'élèvent les ruines d'un édifice rectangulaire *A*, construit en blocs énormes (2); les Arabes le nomment *Qasr-el-Abd* (château de l'esclave); le trait principal de cet édifice est une frise de grands animaux qui décore la partie supérieure.

L'aspect de la construction prouve qu'elle a été bâtie d'un seul jet, puis abandonnée avant d'être finie. Tout est homogène, mais inachevé : le parement extérieur, les chapiteaux des colonnes, les animaux de la frise, ne sont qu'ébauchés; il n'y a de terminé qu'une partie des petits détails : il semble que cette habitation isolée n'ait eu qu'un jour; qu'entreprise par un caprice, elle ait été brusquement délaissée par un autre caprice ou à cause de la mort prématurée de son premier fondateur.

Un mur d'enceinte reliait ce palais aux grottes décrites plus haut : la porte d'entrée est au point *E*.

(1) Voy. *le Temple de Jérusalem*, pl. XXXV, vue prise sur le bord de la tranchée *C*.

(2) Id., pl. XXXIV.

Il suffit de comparer cette description et ces dessins avec le texte de Josèphe pour voir que les ruines d'Araq-el-Émir sont celles du palais d'Hyrcan : on en jugera par la traduction suivante :

« Il (Hyrcan) bâtit un château fort (βάριν ἰσχυράν) construit du haut « en bas en pierres blanches, et y sculpta des animaux de grande « taille (ζῶα παμμεγεθέστατα). Il l'entoura d'un étang large et profond. « Puis, attaquant le flanc de la montagne située en face, il creusa « des grottes longues de plusieurs stades ; il disposa dans le château « des salles pour le repas, le sommeil ou l'habitation : des eaux « courantes et abondantes amenées au milieu de la cour en faisaient « le charme et l'ornement. L'entrée des grottes était étroite, afin « qu'un homme seul pût passer de front : cette précaution avait pour « but de mettre Hyrcan à l'abri d'une attaque de ses frères. Devant, « il bâtit de vastes cours ornées de grands jardins. Ayant ainsi dis- « posé ce lieu, il le nomma *Tyr* (1). Ce lieu est situé entre la Judée » et l'Arabie, au delà du Jourdain, non loin d'Hesbon. Hyrcan « commanda sept ans dans ces contrées, pendant tout le règne de « Séleucus. »

Ainsi, situation géographique, noms propres, détails d'architecture, tout est d'accord : la disposition des grottes, la frise d'animaux, le bassin qui entoure le château, les jardins clos de murs, tout se retrouve sur le terrain et ne laisse aucun doute quant à l'identification des ruines. Voici donc un monument dont la date est aussi certaine que si elle était inscrite sur sa façade : il a été bâti dans les sept années qui précèdent l'avénement d'Antiochus IV, c'est-à-dire de 182 à 175. Il nous donne une base excellente pour l'étude de l'art judaïque, un point de repère fixe pour la classification des styles. Étudions-le donc avec soin.

Le plan du palais proprement dit, quoique mutilé, est facile à déterminer : c'est un grand rectangle de trente-sept mètres cinquante centimètres sur dix-neuf mètres soixante centimètres, avec un vestibule ouvert à chaque extrémité, et une cour intérieure entourée d'une ceinture de chambres voûtées : les dimensions de ces chambres sont données par la courbure des voûtes, dont quelques sommiers sont encore en place : un ou deux fragments de colonnes gisent à l'intérieur et indiquent qu'un portique régnait autour de la cour : un escalier situé dans l'angle nord-est conduisait aux terrasses ou à un étage supérieur. Les chambres s'éclairaient par des fenêtres

(1) Τύρος : le nom sémitique était probablement, comme pour la capitale phénicienne, *Sour*, rocher : *Araq* en est la traduction et *Syr* le souvenir.

percées à l'extérieur ; les petites ouvertures qui se voient dans l'angle de la grande façade donnaient du jour à l'escalier.

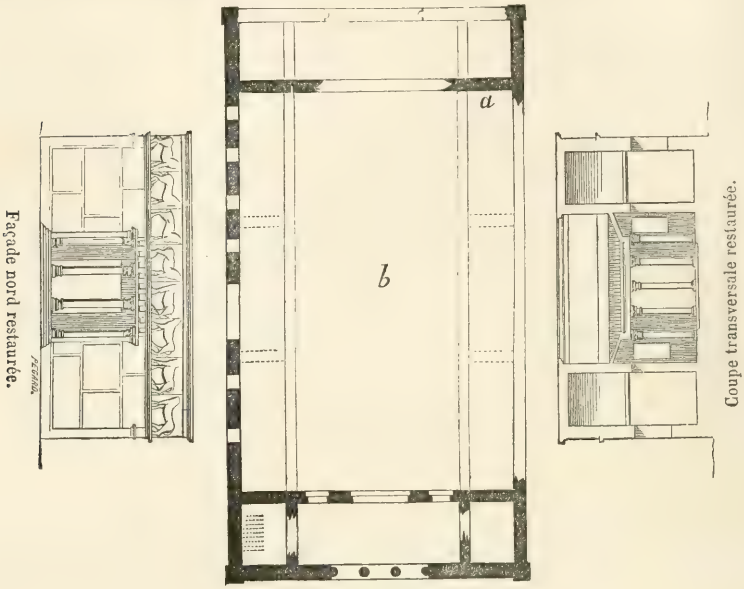

Plan du palais d'Hyrcan (1).

Les murs se composent de blocs rectangulaires dont les plus grands ont de cinq à six mètres de longueur sur deux mètres quarante centimètres de haut, appareillés avec une recherche d'enchevêtrements et de tenons intérieurs qui indique une certaine inexpérience.

Le parement extérieur offre une série de bossages peu saillants qui n'ont pas la régularité et le fini des refends de l'enceinte du Temple, mais qui dérivent d'un principe analogue. Les voûtes des chambres intérieures sont formées de voussoirs énormes qui rappellent ceux de l'angle sud-est du Temple. Le sommier *a* est encore en place et accuse un berceau de trois mètres soixante-dix-sept centimètres de rayon.

Le style de l'ornementation est grec. On en jugera par les figures ci-jointes. Il ne faut pas oublier que la plupart de ces détails sont

(1) La teinte noire indique les murs qui s'élèvent aujourd'hui au-dessus du sol ; les traits pleins, les arasements encore visibles ; les traits pointillés, les restaurations. Le portique de la cour n'est pas marqué sur le plan : on le voit dans la restauration de l'intérieur.

inachevés : ainsi, la petite saillie qui se voit au bas de chaque doucine était destinée à être sculptée en palmettes. Le tableau saillant qui se trouve sous la corniche supérieure devait recevoir une frise de rinceaux ou tout autre ornement courant. De même les feuilles du chapiteau et celles qui entouren le pied des colonnes ne sont qu'ébauchées (1).

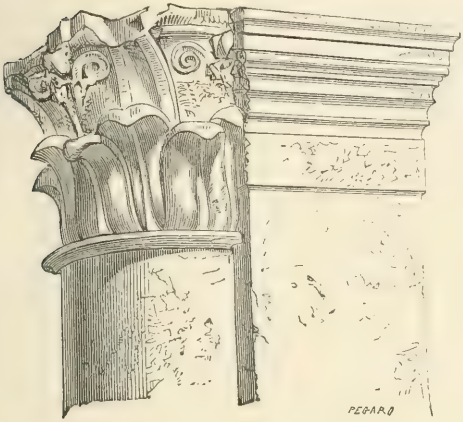

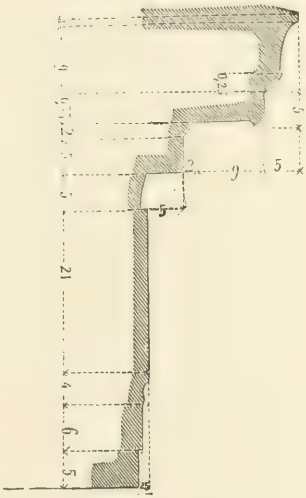

Corniche supérieure.

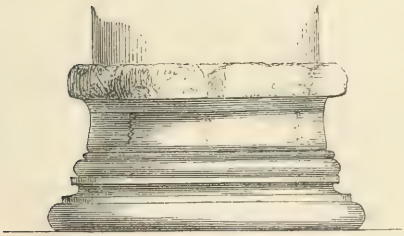

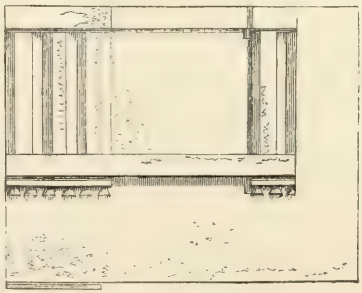

0, 05 c p. M

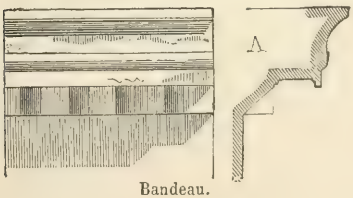

Bandeau.

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, M. de Saulcy a eu la bonté de me communiquer un chapiteau et une base qu'il a rapportés d'Araq-el-Émir : ils sont identiques à ceux que j'ai dessinés, avec cette seule différence qu'ils sont complétement terminés : les feuilles qui ne sont ici qu'ébauchées sont refendues suivant le mode grec.

Ce dernier motif est caractéristique : il nous indique que le monument est d'une époque où l'art grec avait perdu sa pureté primitive. On trouve des bases ainsi entourées de feuilles aux temples de Siah et de Soueideh (1) (contemporains d'Hérode), aux bains romains de Nîmes (2), à Pompéi (3).

La même remarque s'applique aux autres éléments de la décoration; aucun n'appartient à l'art grec primitif. Le profil des corniches, celui du larmier, sont des formes secondaires : l'entablement dorique du vestibule sent déjà la décadence : le peu de largeur de l'architrave, la forme allongée des triglyphes, les gouttes coniques, sont des caractères qui rapprochent le monument qui nous occupe du théâtre de Marcellus beaucoup plus que du Parthénon : si l'on songe que le bandeau à denticules servait de corniche à cet entablement, la ressemblance avec l'ordre inférieur du théâtre romain devient frappante. Mais l'exécution n'a rien de romain : le chapiteau corinthien n'a pas de caulicoles, le fût des colonnes, à en juger par un fragment trouvé à l'intérieur, devait être cannelé, le demi-triglyphe correspondant à la demi-colonne du pilastre d'antes, est un détail grec. On pourrait s'étonner, au premier abord, du mélange des ordres dans un même portique; en effet, la colonne a un chapiteau corinthien, la frise à triglyphes est dorique, la corniche à denticules est ionique; mais cette confusion, en apparence anormale, est loin d'être un fait isolé, et n'est pas particulière à l'Orient. On peut même démontrer qu'à une certaine époque elle est devenue systématique, que c'est une loi générale du développement de l'art grec, une des phases de l'architecture dans toutes les contrées qui ont subi l'influence hellénique. Pour moi elle caractérise les monuments élevés pendant la période qui précède immédiatement l'empire romain. De nombreux exemples tendant à cette conclusion ont déjà été signalés dans des régions fort diverses, et chaque jour on en découvre de nouveaux : il me suffira de citer, en Sicile, le tombeau dit « de Théron » et le temple de Sélinonte; en Italie, le petit temple de Pæstum, l'Arc d'Auguste à Aoste, et certaines décorations de Pompéi (4); en

(1) Dans le Haouran. Voyez notre ouvrage *La Syrie centrale, Architecture civile et religieuse*, planche II et suiv.

(2) Clérisseau, *Monuments de Nismes*, planche LIII et LVI.

(3) Voyez une fresque rapportée de Pompéi et conservée au Louvre, *Musée Napoléon III*.

(4) Tous ces monuments sont reproduits par M. Hittorff, *Architecture polychrome*, planche II, VI, XVII, XVIII.

Grèce, les propylées élevés à Éleusis par Appius Claudius (1); en Afrique, les tombeaux des environs de Tripoli (2); à Pétra, le grand tombeau connu sous le nom de Eld-Deir (3).

A défaut de ces faits, un passage de Vitruve (4), dont on ne paraît pas jusqu'à présent avoir tenu un compte suffisant, est là pour nous apprendre qu'à l'époque où il écrivait, c'est-à-dire à la fin de la République romaine, la distinction des ordres était loin d'avoir la rigueur qu'on voudrait aujourd'hui lui attribuer, et que l'ordre corinthien, par exemple, empruntait indifféremment ses éléments aux deux autres. Pour Vitruve, il n'y a que deux genres fondamentaux, le dorique et l'ionique; quant au corinthien, c'est le produit des deux, moins le chapiteau, seul élément original. Selon l'auteur du *Traité sur l'Architecture*, on pouvait poser sur la colonne corinthienne soit un entablement à triglyphes avec mutules et gouttes, soit une frise sculptée et une corniche à denticules. Ce n'est qu'après sa mort, c'est-à-dire sous l'Empire romain, que le style impérial reçut des règles définitives et pour ainsi dire officielles. Avant l'Empire, une certaine fantaisie régnait dans le choix et l'arrangement des éléments pris à des genres divers; Vitruve l'affirme et les monuments viennent confirmer son assertion.

Par tout ce qui précède, on voit qu'il y a concordance complète entre le style du palais d'Araq-el-Emir et sa date : l'histoire donne l'an 176 avant Jésus-Christ, et les caractères intrinsèques de l'ornementation, considérés en eux-mêmes, indiquent une époque comprise entre le siècle d'Alexandre et le siècle d'Auguste. Cet exemple nous démontre donc que l'art grec a suivi en Judée sa marche ordinaire, et que les règles adoptées pour classer les monuments grecs en Europe, en Asie-Mineure, en Afrique, trouvent ici leur application. Est-ce à dire qu'il y ait nécessairement identité absolue de style entre les édifices d'une même époque construits sous des ciels

(1) Fr. Lenormant, *Recherches à Éleusis*, p. 390.

(2) Barth, *Voyage dans l'Afrique centrale*, édition allemande, I, 125. — Hittorf, *O. C.*, planche XVII.

(3) Comte de Laborde, *Voyage de l'Arabie Pétrée*, planche XLV. — Voy. aussi le *Tombeau corinthien*, planche XLVIII.

(4) *De Architectura*, IV, 1 : « Cetera membra quæ supra columnas imponuntur, aut e Doricis symmetriis aut Ionicis moribus in Corinthiis columnis collocantur : quod ipsum Corinthium genus propriam coronarum reliquorumque ornamentorum non habuerat institutionem, sed aut e triglyphorum rationibus mutuli in coronis et in epistyliis guttæ dorico more disponuntur, aut ex Ionicis institutis zophori sculpturis ornati cum denticulis et coronis distribuuntur. Ita e generibus duobus, capitulo interposito, tertium genus in operibus est procreatum. »

divers? Non certainement. Il faut tenir compte, dans chaque pays, des habitudes locales, de l'influence des écoles antérieures à l'importation hellénique: ici, par exemple, la grande frise d'animaux semble un souvenir des processions de figures des palais asiatiques; l'emploi de la voûte est un trait tout local; mais ces détails ne sont que le reflet lointain d'une influence orientale; le principe général est grec, grec comme la dynastie des Séleucides, comme la langue officielle du royaume, comme le mouvement hellénique qui entraînait alors la civilisation (1).

L'étude des dépendances creusées dans la montagne n'ajoute rien, au point de vue de l'art, à ce que le château d'Araq-el-Emir nous a

Entrée d'une grotte à Araq-el-Émir.

appris. A l'exception de deux salles au rez-de-chaussée, toutes les grottes de cette étonnante ruche sont grossièrement taillées: tout a été sacrifié à l'utile, aux besoins de la défense. Les salles qui s'ouvrent au premier étage sur le couloir horizontal sont des excavations

(1) Pour l'influence grecque sur les Juifs sous les Séleucides, voy., outre Josèphe (*passim*), I Macchab., II, 12-16, VI, 21-24, VII, 5-7; II Macchab., VI, VII, XIV. L'auteur du IIe livre des Macchabées, organe de la réaction orthodoxe, désigne par le mot ἐπιμιξία ce mélange d'idées (XIV, 3) : ἐν τοῖς τῆς ἀμιξίας χρόνοις, dit-il (*id.*, 38), en parlant des temps qui ont précédé cette fusion.

en partie naturelles, en partie artificielles, sans plan régulier; les plus intéressantes sont celles qui ont servi d'écuries. Les deux salles du rez-de-chaussée, réservées au logement du maître, sont plus soignées; leur plan est rectangulaire, les parois sont layées, le plafond a la forme d'une voûte surbaissée qui s'appuie sur une moulure continue, sorte de doucine grossière. Une fenêtre, placée au-dessus de la porte et largement ébrasée, répand une abondante lumière. Exté-

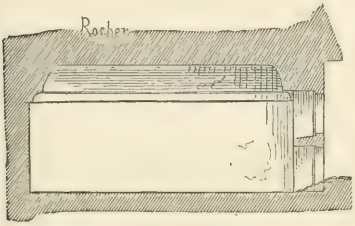

Coupe longitudinale.

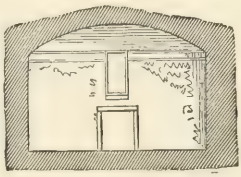
Coupe transversale.

rieurement, la surface aplanie du rocher encadre l'entrée. Sur une de ces tables on lit un nom propre profondément gravé en caractères de vingt centimètres de haut : *Arabiah*. Est-ce le nom sémitique d'Hyrcan? Je suis porté à le croire, car, à partir des Séleucides, l'usage de porter deux noms, l'un grec, l'autre juif, était très-répandu.

Les lettres ont une forme très-intéressante; c'est un caractère de transition entre l'araméen des Dariques et l'araméen carré qui a engendré le caractère hébraïque moderne. Ce seul mot nous apprend quel était l'alphabet judaïque vulgaire au IIe siècle avant Jésus-Christ, alphabet très-différent de celui des monnaies de la même époque, ancien type juif gardé par archaïsme et que seuls les Samaritains avaient conservé.

Tel est l'ensemble curieux et instructif des ruines d'Araq-el-Émir. Déjà, par ce seul exemple, on peut voir quels sont les caractères de l'art pendant les dernières années de l'autonomie hébraïque : un mélange de principes grecs et de souvenirs des écoles asiatiques antérieures, la confusion des ordres classiques, la recherche des grands matériaux, l'emploi de la voûte en berceau, un certain goût pour les monuments taillés dans le rocher. A ces caractères, la réaction asmonéenne ajoutera des traits propres au génie hébraïque, substituera l'ornementation végétale à l'imitation des êtres vivants antipathique au sentiment orthodoxe; l'intervention d'Hérode y joindra quelques détails romains, et de la fusion de ces éléments divers naîtra un art

qui, sans être original, aura pourtant sa physionomie distincte. L'exécution aura son caractère particulier ; car il est impossible que des ornements, même identiques comme principe, soient absolument rendus de même par des ouvriers de races différentes ; cela est vrai de tous les temps et de tous les arts : le gothique d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie est différent du gothique français, qui les a engendrés tous. L'art grec n'a pas échappé à la loi commune : profondément original lui-même, malgré les larges emprunts faits aux écoles asiatiques primitives, il a conquis tout le monde ancien ; mais les peuples qui l'adoptaient n'abdiquaient ni leurs traditions, ni leur religion, ni leur langue ; tout en prenant les ordres grecs, les moulures grecques, ils les appliquaient suivant leurs propres tendances, leurs habitudes, leurs prescriptions hiératiques, introduisant des éléments particuliers, modifiant le style ou les procédés d'exécution. Ainsi se sont formées des écoles secondaires et locales, quoique procédant de types communs. C'est dans ce sens qu'il y a un art judaïque, comme il y a un art étrusque et un art romain.

Les principaux monuments de cet art se trouvent autour de Jérusalem ; ils ont les caractères que nous venons d'énumérer et, pour cette cause, nous n'hésitons pas à leur assigner pour date les trois siècles qui précèdent le siége de Titus. Ce sont les tombeaux dits d'Absalon, de Zacharie, des Rois, des Juges... qui forment un groupe si homogène et si intéressant. Nous retrouvons là les ordres mélangés et les profils empruntés à l'art grec, les arts antérieurs représentés par la corniche égyptienne, l'esprit judaïque par le style particulier de l'ornementation végétale, par un aspect général que la plume ne peut pas rendre, mais que le dessin fait sentir.

M. DE VOGÜÉ.

RAPPORT

DE M. LE VICOMTE E. DE ROUGÉ

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Adressé à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Égypte.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence voudra bien m'excuser si je me borne à lui rendre un compte sommaire de la mission que j'ai remplie en Egypte pendant les six mois qui viennent de s'écouler. La fatigue excessive qui a suivi cette période d'activité laborieuse ne me permettrait pas d'exposer en détail les progrès que doivent apporter à la science les immenses matériaux que nous avons collectionnés. Six volumes d'inscriptions inédites, copiées à la main, deux cent vingt planches photographiées, reproduisant les murailles historiques des temples, les plus grandes inscriptions et les plus beaux monuments de l'art égyptien, tel est le résumé des dépouilles que nous avons recueillies dans l'ancienne Egypte. C'est assez vous dire le travail nécessaire pour en tirer tous les fruits.

Organisée par les ministères d'Etat et de l'Instruction publique, sous l'inspiration de Sa Majesté, notre mission réunissait tous les éléments d'un travail fructueux. Un savant épigraphiste, M. Wescher, m'était adjoint pour étudier les inscriptions grecques; mon fils s'était préparé par trois années d'études spéciales à me seconder dans la copie si difficile des inscriptions hiéroglyphiques. M. de Banville devait nous fournir l'aide, devenue indispensable aujourd'hui à l'archéologue, de son talent éprouvé pour la photographie. Enfin, M. Mariette s'est joint à la mission, dès son début, avec l'autorisation de S. A. le vice-roi, et nous a constamment éclairés par sa connaissance profonde des monuments et en nous communiquant les découvertes sorties des fouilles qu'il a dirigées.

Son Altesse Ismaïl-Pacha, jaloux de contribuer au succès de notre mission, a mis à notre disposition un excellent bateau à vapeur, sur lequel nous trouvions le double avantage de n'éprouver aucune perte de temps dans les longues distances, et d'avoir les ressources, si précieuses pour l'étude, d'un établissement sain et commode. Aussi avons-nous pu travailler avec une assiduité non interrompue, et la fatigue ne s'est fait sentir qu'après l'accomplissement de la tâche qui nous était imposée.

Une simple table des documents nouveaux que nous rapportons grossirait démesurément ce premier rapport; je me bornerai en ce moment à vous signaler les prin-

cipaux objets d'études autour desquels ces documents viendront se grouper, en négligeant la marche de notre voyage, et en me conformant plutôt à la succession historique : notre but et l'espoir de nos progrès seront ainsi plus facilement compris.

La plus ancienne époque qu'il nous soit donné d'étudier en Egypte, par des monuments contemporains, appartient à la IVe dynastie ; c'est-à-dire à une époque qui précède certainement notre ère de plus de vingt-cinq siècles. Il faut reconnaître que les calculs chronologiques ne peuvent avec certitude s'étendre jusqu'à cette limite, la variété des systèmes suffit pour le prouver : mais nous n'en sommes pas moins déjà aux prises avec une histoire bien réelle, certifiée par les monuments, vivant encore dans des œuvres immenses, et dont une foule de détails et de personnages nouveaux, révélés par les fouilles du gouvernement égyptien, vient animer et enrichir la connaissance. Les dynasties antérieures ne sont jusqu'ici connues que par des listes royales, les unes transcrites dans des extraits de Manéthon, les autres conservées par les monuments. La nouvelle liste, trouvée par M. Mariette dans un tombeau de Sakkarah, est certainement le plus intéressant de ces documents. Elle nous donne les noms de plusieurs rois de la IIe et de la IIIe dynastie sous leur forme égyptienne. La table de Memphis (c'est le nom que lui a donné notre savant confrère) a été copiée et photographiée avec tous les éléments qui sont nécessaires à la complète discussion d'un texte bien plus précieux encore que la célèbre table d'Abydos.

Les tombeaux de Gizeh et de Sakkarah, mis au jour depuis ces dernières années, ont été minutieusement étudiés ; ils nous ont rendu les noms d'une foule de personnages appartenant à cette première époque monumentale : ce sont des reines, des princes, des grands fonctionnaires qui ont vécu sous les règnes de *Choufou*, de *Schafra*, de *Menkerès* et de leurs successeurs. Le plus ancien roi dont nous connaissions un monument contemporain se nommait *Senofre ;* sa place était jusqu'ici controversée ; le tombeau d'une princesse qui occupa un rang éminent sous les règnes successifs de *Senofré*, *Choufou* et *Schafra,* m'engage à reconnaître définitivement dans *Senofre* le roi que la liste de Manéthon nomme *Sôris,* et qu'elle place avant *Souphis* (Choufou), en tête de la IVe dynastie. La succession se continue par une quantité considérable de tombeaux dont l'étude permettra de dresser un tableau très-étendu de la civilisation égyptienne sous les IVe et Ve dynasties.

L'histoire de l'art, à cette époque si reculée, s'impose à l'esprit comme un des problèmes les plus curieux qu'il nous soit donné de méditer. Nous connaissions jusqu'ici l'art de la IVe dynastie par les masses imposantes des pyramides, qui avaient de bonne heure frappé d'étonnement les architectes les plus habiles par la grandeur de l'appareil, la perfection de la pose des blocs et l'étonnante justesse de leur orientation. Le temple du sphynx, retrouvé par M. Mariette, attestait en outre l'emploi harmonieux des plus riches matériaux et l'entente des belles proportions. Mais le peuple qui taillait déjà le granit et l'albâtre avec ce goût et cette facilité n'était-il habile qu'en architecture ? Les fouilles qui ont enrichi le musée du Caire de tant de belles statues de cette première époque répondent aujourd'hui à cette question. La photographie, témoin incorruptible, nous a ici prêté un secours dont le plus habile crayon n'aurait pu égaler l'autorité. Les portraits de ces statues antiques, dont nous rapportons d'excellents spécimens, montreront aux yeux les plus prévenus que le principe du premier art égyptien était la nature même, fidèlement observée et déjà habilement rendue. Les proportions exactes, les principaux muscles étudiés avec soin, la figure sculptée avec finesse et l'individualité du portrait, saisie souvent avec bonheur, telles sont les louanges que nous pouvons décerner aujourd'hui à ces artistes du premier âge, soit qu'ils se bornent à tailler la pierre calcaire, soit qu'ils mettent en usage les belles essences de bois qui croissaient dans la vallée du Nil,

soit, enfin, qu'ils s'attaquent aux roches les plus dures, comme dans les statues du roi *Schafra*, et qu'ils se rendent maîtres du granit le plus rebelle avec une puissance et une souplesse de ciseau qu'on ne saurait trop admirer. Ce peuple de figures nouvelles, sorties des fouilles de Sakkarah, est toute une révélation; car la sculpture du temps des pyramides n'était encore connue que par des échantillons rares et peu soignés.

Les souvenirs des IVe et Ve dynasties sont groupés et concentrés pour ainsi dire autour du site antique de Memphis. Ceux de la VIe se retrouvent un peu partout, et nous avons eu à glaner quelques inscriptions du roi *Merira-Papi* dans toute l'Egypte, depuis Sân jusqu'à Abydos : peut être pourront-elles éclaircir la difficile question qui se rattache à sa succession. En effet, la science ne connaît pas de monuments qu'elle puisse classer avec certitude entre la VIe et la XIe dynastie, ce qui a fait conjecturer que les familles royales auxquelles les listes de Manéthon ont donné cette place ne représentaient que des souverains partiels et contemporains des autres Pharaons. Quoi qu'il en soit, les fouilles de Thèbes ont beaucoup ajouté à nos connaissances sur les premiers rois thébains, ceux de la XIe dynastie. Leur sépulture a été retrouvée, plusieurs de leurs sarcophages sont même arrivés dans nos musées. Nous avons pu étudier, dans le champ funéraire de cette dynastie, un obélisque nouveau, et voir une stèle encore en place devant la pyramide écroulée, tombeau du roi *Antef*. Ce prince, grand chasseur à ce qu'il paraît, s'était fait représenter environné de ses chiens favoris, dont il a même voulu nous conserver les noms et nous dire les qualités.

La famille d'Antef ne gouvernait probablement que la Thébaïde; mais avec la XIIe dynastie, nous rentrons dans une ère monumentale dont la grandeur et la fécondité sont signalées depuis longtemps. Les nouvelles fouilles sont très-riches en monuments de cette belle époque. Les premières constructions importantes que nous ayons rencontrées à *Tanis* (ou *Avaris*, car nous croyons que ces deux noms appartiennent à la même ville), sont l'ouvrage d'*Ousertasen Ier*, et tous ses successeurs ont continué son œuvre, comme l'atteste la série de nos inscriptions. Nous avons relevé avec soin les légendes qui accompagnent les belles statues de cette dynastie, tandis que la photographie en prenait l'image. On remarquera particulièrement, pour la finesse des traits et l'ajustement de la coiffure, deux statues en diorite représentant la reine *Nofre*. Quant au colosse du roi Ousertasen Ier, c'est un de ces chefs-d'œuvre que nos musées, trop négligents de leurs intérêts pendant de longues années, envieront maintenant au musée du Caire. Un fragment très-célèbre du colosse qui lui servait de pendant à Tanis, et qui est possédé par le musée de Berlin, peut donner aux archéologues une idée exacte de la valeur de ce morceau.

Nous avons étudié et également fait photographier un autre colosse du même roi à Abydos, où la XIIe dynastie a laissé de nombreux souvenirs. Cette localité a fourni au musée du Caire une riche série d'inscriptions du même temps, que nous avons pu entièrement copier ou photographier. C'est au nord de la plaine d'Abydos que M. Mariette a retrouvé, sous une triple couche de ruines, les restes de l'enceinte du plus ancien temple d'Osiris; contre cette enceinte, aujourd'hui si profondément enfouie, une série de stèles officielles attestait les visites successives des souverains, jaloux de rendre leurs hommages au vieux sanctuaire. Mais la plupart de ces textes tombent en poussière au contact de l'air. Nous avons disputé à la main du temps tout ce qu'il nous a été possible de lui arracher, et nous avons copié tout ce qu'une étude attentive et répétée nous a permis d'en saisir, malgré les lacunes qui interrompent à chaque instant les récits.

La XIIe dynastie a laissé partout des traces de son pouvoir; depuis la Basse-Egypte jusqu'au fond de l'Ethiopie, depuis le Fayoum jusqu'à la presqu'île de Sinaï. On

savait, par l'étude de quelques débris, qu'Ousertasen Ier avait construit à Thèbes un premier sanctuaire, détruit à une époque restée inconnue. Une inscription récemment déterrée à Karnak m'a démontré du moins que ce sanctuaire n'avait pas été renversé du temps des rois pasteurs. Objet d'une respectueuse sollicitude de la part des Pharaons, il avait été soigneusement réparé, sous la xxe dynastie, par le grand prêtre Amen-Hotep, ce qui nous prouve qu'il avait dû être pris en considération dans le plan général des grands travaux exécutés plus tard à Karnak par les Toutmès et les Aménophis.

Les moindres documents historiques appartenant aux dynasties suivantes méritaient particulièrement notre attention. Suivant un système soutenu par divers savants et qui s'appuie sur l'autorité du nom de M. Lepsius, l'invasion des pasteurs serait venue interrompre la série des Pharaons nationaux aussitôt après la xiie dynastie. Nous avons recueilli à Abydos et sur les rochers des îles voisines de la première cataracte des souvenirs nombreux de la famille des *Sevek-Hotep* qui appartiennent à la xiiie. Mais ces renseignements, très-utiles à tout autre point de vue, ne décidaient rien quant à la question que je viens de signaler; car l'occupation de la basse Egypte par les pasteurs et leurs incursions, si désastreuses qu'on les suppose, auraient pu ne pas interrompre absolument la série monumentale dans la haute Egypte. Mais à Tanis, il en est tout autrement : dans cette ville, véritable boulevard de la frontière du côté de la Palestine et où nous allons tout à l'heure signaler le siége même de la puissance des rois pasteurs, Sevek-Hotep III, le quatrième roi de la xiiie dynastie, dressait encore ses colosses de granit; on y remarque également une belle figure colossale d'un Pharaon nommé *Mour-Maschau* et dont les cartouches se lisent, dans la célèbre liste royale du Papyrus de Turin, parmi les souverains de la même famille. Assurément les pasteurs n'avaient pas encore passé la frontière au moment où les images de ces Pharaons étaient érigés paisiblement à Tanis pour y attester leur domination.

J'ai déjà expliqué dans une communication envoyée à l'Académie des inscriptions, et publiée pendant mon voyage, les faits nouveaux qui attestent à Tanis l'établissement de ces envahisseurs venus d'Asie, que la tradition nommait les pasteurs ou les *Hyksôs*, et les emprunts qu'ils firent aux arts égyptiens. M. Mariette prépare d'ailleurs un mémoire spécial sur les questions si curieuses que soulèvent ces monuments nouveaux; l'habile archéologue y retracera d'une manière complète tout ce que les fouilles nous ont appris sur les relations de l'Egypte avec ses oppresseurs, relations qui ne jettent pas moins de jour sur l'état antique des peuples dits sémitiques que sur celui de l'Egypte vers le xviiie siècle avant notre ère. Je me bornerai donc à mentionner ici les belles photographies prises à Sân par M. de Banville, et dans lesquelles le style mixte de ces curieux monuments pourra être étudié comme sur le vif.

L'expulsion des pasteurs marque le commencement de ce qu'on appelle le second empire égyptien; il s'ouvre par l'époque des grandes conquêtes qui établirent pendant plusieurs siècles la supériorité de l'Egypte. Nous ne sommes pas encore dans le domaine d'une exacte chronologie, mais la différence entre les résultats des divers calculs est déjà singulièrement diminuée; cette ère s'ouvrirait, suivant les uns, au xviiie siècle, suivant les autres, au xvie siècle avant J. C. Ici notre travail le plus ardu ne consistait pas à rechercher des textes nouveaux; les nombreuses pages historiques, gravées sur les monuments et déjà publiés, avaient besoin d'être collationnées soigneusement sur place, et nous avons dû employer un temps considérable à cette minutieuse vérification à Assouan, à Silsilis, à El-Kab, à Karnak, à Louqsor, à Médinet-Habou, etc., etc. Nos recherches ont souvent été payées par d'heureuses

additions ou par des corrections importantes aux textes devenus classiques dans la science. La difficulté de copier avec exactitude certaines inscriptions hiéroglyphiques ne peut être bien comprise que par ceux qui ont eu le courage de passer de longues heures à disputer un texte à des surfaces à moitié détruites par l'action du temps. Là où nous avons employé fructueusement des journées entières, d'autres yeux plus perçants, et travaillant peut-être dans d'autres conditions de lumière, retrouveront encore après nous de quoi payer leurs efforts.

Les monuments de la XVIIIe et XIXe dynastie ont d'ailleurs fourni un large contingent de textes nouveaux : laissant de côté les inscriptions secondaires, qui nous aideront à compléter l'histoire de cette époque, je signalerai plus particulièrement à l'attention le commencement du poëme historique sur les campagnes de Ramsès II (Sésostris). Ce morceau, si important au double point de vue de l'histoire et de la littérature, était déjà connu par le Papyrus Sallier dont j'ai donné la traduction il y a plusieurs années; mais les premières pages du manuscrit étaient perdues, et le texte commençait au milieu d'une phrase. Champollion avait déjà signalé des débris du même récit sur la muraille extérieure du temple de Karnak; j'en ai reconnu également un autre exemplaire sur le premier pylône de Louqsor, mais il était profondément enfoui précisément derrière la place primitive de notre obélisque de la place de la Concorde. Les fouilles entreprises sous nos yeux ont mis au jour tout ce qui subsistait encore, sur les deux murailles, du commencement de cet admirable document. En complétant l'un par l'autre les débris conservés à Karnak et à Louqsor, on peut affirmer que l'œuvre du poëte égyptien, qui avait été ainsi jugée digne d'être inscrite sur les beaux temples de Thèbes, nous sera rendue presque en totalité.

Nous rapportons également des textes inédits et très-intéressants, relatifs à une autre phase de l'histoire égyptienne, qui se développa vers le XIVe siècle avant notre ère. A cette époque, des noms inconnus jusque-là apparaissent parmi les peuples rivaux de l'Egypte; ils appartiennent en grande partie à la race *blanche*, que les Egyptiens nommaient *Tamahou*. Les uns occupaient alors une partie du littoral africain, les autres habitaient les îles et les côtes de la Méditerranée. Leur première attaque eut lieu sous le règne de Ménephthah, fils de Ramsès II; elle se présente avec le caractère très-décidé d'une invasion. L'Egypte eut à défendre ses propres foyers; une inscription, composée de soixante-dix-sept colonnes d'hiéroglyphes, et mise au jour par nos fouilles, ajoutera beaucoup à nos connaissances sur ces peuples et sur la guerre terrible que l'Egypte soutint contre eux.

Ce sont les mêmes ennemis, augmentés toutefois d'alliés nouveaux et appartenant aux mêmes races, que nous retrouvons sous Ramsès III, à Médinet-Habou. Les fouilles de cet admirable édifice ne sont pas encore terminées, et plusieurs grandes pages historiques sont enfouies presque jusqu'au sommet. J'ai pu néanmoins copier ou saisir par la photographie de longues inscriptions inédites et se rapportant à l'histoire de ce temps. Il est impossible que l'étude de ces documents ne jette pas un jour inattendu sur les populations primitives de l'Archipel, et peut-être sur les races pélasgiques, auxquelles semble avoir appartenu l'empire de la mer avant le développement de la puissance phénicienne.

Je passe rapidement sur les faits nouveaux relatifs aux dernières périodes de l'histoire des Pharaons, malgré les nombreuses inscriptions qui s'y rapportent, et qui complètent, éclaircissent ou rectifient nos connaissances historiques. C'est ainsi que la XXIe dynastie de Manethon, qui était à peu près inconnue sur les monuments, a retrouvé son chef *Smendès* et plusieurs de ses rois dans les fouilles de Tanis. C'est ainsi que l'origine et les progrès de la puissance des rois éthiopiens, qui envahirent l'Egypte au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, ont reçu de grands éclaircissements par

les inscriptions découvertes à Gebel-Barkal; mais je me hâte de terminer cette énumération.

Si nous descendons maintenant aux temps de la domination grecque, on pourrait craindre que les monuments mis au jour par les fouilles du gouvernement égyptien ne fussent moins riches en curieuses révélations. Mais on est promptement rassuré aussitôt qu'on a parcouru le temple d'Edfou, sorti entier et comme tout vivant des décombres qui l'avaient enseveli, qui résume tous les temples ptolémaïques et qui pourrait presque les remplacer à lui seul.

La première impression qu'éprouve l'archéologue en abordant l'étude de ces longues murailles toutes couvertes de tableaux et d'inscriptions finement gravées, c'est le sentiment de son impuissance. Il faut choisir et se borner sous peine de voir le temps s'écouler et le travail grandir devant soi à chaque fois que l'examen devient plus attentif. Nous avons copié, copié sans relâche, pendant que la photographie multipliait ses épreuves partout où le jour éclairait suffisamment la gravure des tableaux et des inscriptions choisies. Edfou est le véritable répertoire de la mythologie égyptienne. Sans doute le génie grec se sera fait jour dans quelque détail, mais le fond de la religion antique n'est pas sensiblement altéré; tout au plus pourra-t-on attribuer à l'esprit nouveau un développement inusité des mythes. Si l'on en excepte les hymnes funéraires, les textes religieux d'une certaine étendue sont extrêmement rares sur les monuments pharaoniques; nous n'avions rencontré de développements analogues à ceux d'Edfou que dans le seul temple d'Abydos, construit par Séti Ier, et où nous avons recueilli des hymnes très-importants. Edfou reste donc extrêmement précieux sous ce rapport; comparées aux représentations de Philœ, qu'elles complètent, les figures et les légendes de ce temple forment un sujet d'études inépuisables dans le domaine de la religion égyptienne : nous en rapportons une énorme série d'inscriptions inédites.

Les soubassements des diverses parties du temple présentaient également un sujet d'études attachant pour nous. Leur décoration se compose de véritables traités de géographie conçus dans l'esprit du temps et dont voici le programme invariable: le souverain offre ses hommages aux dieux du temple, auxquels il est censé amener et présenter toutes les régions de son empire. Dans les listes les plus étendues, chaque province est escortée de ses villes principales, dont les meilleurs produits sont souvent énoncés. D'autres séries de tableaux et d'inscriptions énumèrent les dieux vénérés dans chaque localité. Nous avons aussi complété la copie de ces précieux documents.

Je me suis moins arrêté aux derniers temples de style égyptien, construit du temps des Romains; ce n'est pas que l'étude n'en puisse être profitable, mais leurs inscriptions rebutent l'archéologue par leur tracé confus et le mauvais style des caractères, qui sont d'ailleurs souvent effacés ou difficiles à lire, parce qu'ils étaient gravés en relief sur des blocs de grès. Je citerai pourtant un souterrain découvert depuis peu de temps dans la partie méridionale du grand temple de Dendérah : la seule entrée était dissimulée par une pierre mobile et qui semblait faire partie de la décoration de la salle. Déplacée par hasard, elle donna accès dans une suite de couloirs et de petites chambres obscures où peut-être s'accomplissaient les épreuves des initiations. Il est certain que, malgré l'état de dépendance où se trouvait alors le pays, on lit sur diverses portes de ce souterrain la défense d'y laisser pénétrer les profanes; les Asiatiques et les Grecs eux-mêmes en sont exclus nominativement. Les représentations sont du reste analogues à celles qu'on voit dans les autres parties du temple. Nous en avons fait une étude suffisante, en copiant toutes les légendes qui accompagnent les tableaux religieux, dont les parois sont couvertes sur une longueur de plus de cinquante mètres.

Tels sont les principaux résultats de nos explorations ; elles se sont étendues depuis e site de Tanis jusqu'à l'île de Philœ ; les fouilles dirigées par M. Mariette n'ont pas encore dépassé cette limite. Nous avions pu d'ailleurs nous convaincre, par un premier aperçu, en remontant le Nil, que les trois mois qui nous restaient avant les chaleurs ne suffiraient pas à terminer la partie la plus essentielle de notre mission. Quand nous avons regagné le Caire, les symptômes de la fatigue commençaient aussi à se faire sentir et nous avertissaient qu'il fallait prudemment songer au retour, malgré le regret que nous éprouvions d'avoir laissé de côté plusieurs localités d'un haut intérêt. Si le climat d'Egypte est excellent pendant les mois d'hiver, il n'en est pas moins vrai qu'un travail intellectuel trop assidu y devient bientôt très-pénible et qu'il laisse souvent des traces fâcheuses dans l'organisation. On n'y dépasse pas impunément une certaine mesure : cette première récolte était d'ailleurs tellement abondante, qu'une longue vie de travail ne suffirait pas à l'épuiser.

C'est un devoir pour moi, avant de terminer ce premier rapport, de rendre hommage au zèle de mes compagnons de voyage, sans l'aide desquels ma mission eût été bien incomplétement remplie. Ils n'ont jamais faibli devant les travaux incessants que nous imposait l'abondance des matériaux, et qui donnait souvent à ce beau voyage une physionomie trop sévère. Je dois aussi des remercîments à M. Mariette, qui nous a si habilement guidés et qui a souvent secondé mon fils dans la pénible copie de longues inscriptions.

M. Wescher a déjà fait connaître à Votre Excellence les bons résultats qu'il a obtenus : la philologie et l'histoire y trouveront largement leur profit ; je ne puis que rendre le meilleur témoignage de son savoir et de son zèle pour la science ; le déchiffrement des graffiti si nombreux relevés par lui dans les tombeaux de Bab-el-Molouk sera cité particulièrement comme un chef-d'œuvre de patience et de sagacité. Quant à la collection des photographies exécutées par M. de Banville, elle a déjà réuni les suffrages des connaisseurs de cet art difficile. Il a su rendre les figures avec toutes les finesses du modelé, les vues des monuments avec les demi-teintes et la vérité de la perspective, et les inscriptions avec une netteté dont nous n'avions pas encore vu d'exemple dans les photographies rapportées d'Egypte. Artiste jaloux de la perfection, et toujours en quête du mieux, il a su approprier ses procédés aux variations de la chaleur et de la lumière, et à la nature même de chaque objet qu'il devait reproduire.

Ainsi secondés et sur un sol aussi riche encore, nos labeurs ne pouvaient pas être inféconds : nous avons la conscience d'avoir rempli fidèlement, et dans la mesure de nos forces, la mission qui nous était confiée, et nous espérons que la science y pourra longtemps puiser d'utiles renseignements.

J'aurai l'honneur de développer à Votre Excellence, dans un rapport plus détaillé, les faits nouveaux que l'étude des inscriptions m'aura successivement révélés. Ce premier aperçu de nos travaux aura pu faire comprendre à combien de questions intéressantes il faudra nécessairement toucher dans cet examen : questions ardues, insolubles jusqu'à nos jours, mais qu'il faut aborder résolûment aujourd'hui, puisque la découverte immortelle de Champollion a mis les éléments de la discussion entre nos mains, et parce qu'elles s'imposent à l'historien des temps antiques comme un des premiers sujets offerts à ses méditations.

J'ai l'honneur d'être, M. le ministre, de Votre Excellence, le très-humble serviteur,

Vicomte E. DE ROUGÉ, de l'Institut.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN.

Au moment où l'on prépare une expédition scientifique au Mexique, la communication suivante offre un intérêt particulier : nous croyons devoir la reproduire avec quelque étendue.

« Dans les séances des vendredis 10 et 17 juin 1864, M. Gustave d'Eichthal a présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres diverses planches et des observations tendant à mettre en évidence les rapports de l'ancienne civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec la civilisation de l'Asie.

La communication du 10 juin avait pour objet spécial de démontrer *le caractère asiatico-bouddhique de quelques bas-reliefs de Palenqué.*

Dans une note préliminaire, M. d'Eichthal a résumé les opinions émises par Alexandre de Humbolt au sujet des affinités que présente la civilisation du Mexique et de l'Amérique centrale avec les civilisations de diverses régions de l'Asie. Il a rappelé ensuite les observations d'Eugène Burnouf, Guillaume de Humbolt, Crawfurd, Raffes et autres, sur l'alliance du Bouddhisme avec les autres cultes de l'Inde, notamment avec ceux de Vichnou et de Siva. Enfin il a montré, d'après diverses relations, l'usage que faisaient les Bouddhistes, des livres, des dessins, des peintures, des sculptures, de l'architecture, enfin du calendrier même, dans leur propagande religieuse. Il a conclu de là qu'une propagande bouddhique en Amérique pourrait y avoir donné naissance à des monuments, qui, par leur caractère, se rattacheraient, non-seulement aux divers cultes de l'Inde, mais encore à ceux des diverses contrées de l'Asie, où le bouddhisme a pénétré.

Il a ensuite présenté une série de figures comparées, les unes américaines (presque toutes de Palenqué), les autres hindoues; et il a fait ressortir leur affinité. Ce sont :

1° Trois groupes, de chacun deux personnages, figurés sur trois piliers du palais de Palenqué (4), correspondant aux figures des trois premiers

(1) Voy. *Mémoires de la Société de géographie de Paris*, t. II, pl. XVIII; Stephens, *Incidents of travels in central America*, p. 34 l. pl. 2 et 3; *Antiquities of Mexico*, t. IV, part. III, tab. 13.

jours de la semaine de cinq jours, ou *Panchawara*, telles qu'elles se trouvent dans un ancien calendrier javanais, publié par Raffes (*History of Java*, t. I, p. 474) et par Crawfurd (*History of the Indian archipelago*, t. I, p. 289). La semaine de cinq jours, habituellement importée par les Bouddhistes dans leurs migrations, était en usage au Mexique aussi bien que dans l'Inde et l'archipel Indien;

2° Un des nombreux idoles monolithes de Copan (Stephens, *Incidents of travels in Yucatan*, t. I, p. 158, mis en regard d'une statuette provenant de l'archipel Indien, appartenant à la Société de géographie de Paris;

3° Une figure de divinité inconnue, existant dans un sanctuaire, *Casa*, n° 4, du plan de Palenqué, de Stephens (*Central america*, t. II, p. 355. — *Mémoire de la Société de géographie*, t. II, pl. XVI), comparée avec diverses figures de divinités indiennes.

4° Divinité accroupie, posée sur deux lions acculés, recevant d'un adorateur l'offrande d'une fleur (Stephens, *Central america*, t. II, p. 318), comparée à un Bouddah accroupi, recevant d'un adorateur la fleur de Lotus. (Crawfurd, *History of the Indian archipelago*, t. II, pl. XXII.)

5° Scène d'adoration. Bas-relief d'un sanctuaire, *Casa*, n° 3, à Palenqué. (Stephens, *Central america*, t. II. Frontispice.) Le masque central est presque identique à la figure du soleil, sculptée sur le calendrier de Mexico. La scène semble donc représenter l'adoration du soleil. Les deux petits personnages, portés dans les mains des deux adorateurs de droite et de gauche, semblent être l'oiseau *Garouda* et le singe *Hanouman*.

6° Bas-relief tiré du sanctuaire, *Casa*, n° 2, très-analogue au précédent. (Stephens, *Central america*, p. 345) La principale différence consiste en ce que, au centre du tableau, la figure du soleil est remplacée par une croix, probablement considérée comme hiéroglyphe du soleil. *Hanouman* se voit encore dans les mains de l'adorateur de gauche. Mais il n'y a pas de personnage à tête d'oiseau, pas de *Garouda* dans les mains de l'adorateur de droite. Par contre, il y a un oiseau sur le sommet de la croix.

L'appendice placé aux extrémités des deux branches de la croix se retrouve à l'extrémité de l'instrument porté par l'un des personnages du hiéroglyphe du troisième jour de la semaine. On le retrouve aussi dans la main des religieux et des divinités bouddhiques au Japon. C'est *la clef symbolique* du Bouddhisme, signe de richesse et de libéralité.

7° Dans la séance du vendredi 17 juin, M. d'Eichthal a lu une note sur l'identité probable de la déesse mexicaine *Chantico* et de la déesse hindoue *Chandica*, une des formes de *Dourga*. La déesse *Chantico* avait dans le grand temple de Mexico une chapelle dans laquelle on offrait des esclaves en sacrifice lorsque régnait le signe appelé *Cixuchitl*.

D'après un renseignement dû à l'obligeance de M. Aubin, le nom de *Chantico* est étranger à la langue mexicaine, et ne peut pas même s'écrire complétement avec les signes figuratifs mexicains.

8° Enfin M. d'Eichthal a annoncé qu'il avait constaté chez les Peaux rouges l'existence de croyances et de pratiques religieuses hindoues. Chez

la tribu aujourd'hui détruite des Mandans, notamment, on trouvait les mythes *hindous* relatifs au déluge, et la pratique ascétique du *Chorak-pouja.*

D'après les données que l'on possède aujourd'hui sur la géographie et la météorologie du nord-est de l'Asie et du nord-ouest de l'Amérique, et d'après la relation chinoise relative au pays de Fou-sang, M. d'Eichthal admet l'opinion que les communications entre l'Asie centrale (le pays de *Kipin*) et l'Amérique, ont eu lieu par l'intermédiaire des missionnaires Boudhistes et par la voie des îles Aléoutiennes. Conformément à la relation relative au pays de *Fou-sang*, ces communications auraient commencé en 458; elles auraient cessé à une époque inconnue. »

Cette manière de voir, si nettement exposée par M. d'Eichthal, n'est d'ailleurs pas nouvelle : la question a été déjà soulevée, il y a plus d'un siècle, au sein de l'Académie, et résolue dans le même sens par de Guignes dans un excellent mémoire sur le pays de Fou-sang, que l'on peut lire dans le t. XXXVIII des mémoires de l'Académie (1761). M. Gustave d'Eichthal continue la tradition académique.

M. Lenormant lit une note relative à quelques fouilles exécutées par lui sur la Voie sacrée, pendant son dernier voyage en Attique. Cette note sera publiée dans la *Revue.*

M. Egger commence la première lecture d'un mémoire intitulé : *Observations sur les traditions relatives aux deux héros athéniens Harmodius et Aristogiton.*

A la suite d'un rapport de M. Leclerc, le prix Bordin, sur la question des Romans de chevalerie, est accordé à M. Gidel, professeur au Lycée Bonaparte.

L'Académie a fait une perte regrettable dans la personne de M. Cureton, associé étranger.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le *Sémaphore de Marseille* annonce que M. le duc de Luynes est de retour en France. L'exploration scientifique qu'il dirigeait a parfaitement réussi.

— Le Collége de France avait à présenter deux candidats à la chaire de Grammaire comparée. M. Adolphe Regnier, membre de l'Institut, a été présenté en première ligne; en seconde ligne, M. Michel Bréal, attaché à la Bibliothèque impériale, notre collaborateur.

— M. Carle Wescher vient d'être attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque impériale. Il sera spécialement chargé des manuscrits grecs.

— Les fouilles de tumuli se poursuivent dans le Morbihan. M. René Galles nous annonce un rapport sur le *Mané Lud* qu'il a fouillé dans toute son étendue. La fouille a donné des résultats très-intéressants. Nous publierons ce rapport très-prochainement.

— Nous avons reçu de M. Férand une curieuse statistique des monuments dits celtiques de la province de Constantine, accompagnée de plans et de dessins. Nous publierons ce travail dans le numéro du 1er août.

— On écrit de Rome à la *Gazette d'Augsbourg* : L'année écoulée se distingue des autres par sa stérilité dans le champ des découvertes archéologiques, bien que des fouilles eussent été entreprises sur différents points de Rome et des environs. On avait lieu d'attendre les résultats les plus importants des excavations pratiquées à Prima Porta, dans la villa de Livie, qui, au printemps de l'année 1863, avait donné la statue de l'empereur Auguste dont il a tant été parlé. Effectivement, on y découvrit bientôt après une chambre très-remarquable, parfaitement conservée, avec des

peintures d'arbres, de fleurs et de fruits, parmi lesquels voltigent des oiseaux, d'un travail admirable. Les fouilles furent totalement interrompues pendant les chaleurs de l'été, puis reprises en hiver, nommément au bas de la colline escarpée sur laquelle est située la villa ; mais on ne trouva que des fragments de statues, parmi lesquels un nombre considérable de têtes d'un travail au moins passable, et depuis plusieurs mois déjà l'entreprise a été complétement abandonnée.

A Ostie on a aussi, en hiver, poursuivi les fouilles annuelles, mais principalement dans l'ancienne nécropole, où naturellement on ne pouvait guère s'attendre à recueillir que des inscriptions tumulaires. Sur la rive opposée du Tibre, à Porto, l'ancien emplacement du port des empereurs Claude et Trajan, le prince Torlonia a fait fouiller le sol dans le but d'enrichir, avec les objets qu'on découvrirait, le musée qu'il est en train de former. Indépendamment de diverses statues très-fragmentées, on a trouvé un bas-relief qui représente l'intérieur d'un port richement orné de statues colossales, qu'au phare apparaissant à l'arrière, et à sa position par rapport aux jetées, on reconnaît aisément pour une représentation du port de Claude, tel que les anciens nous le décrivent ; en avant, se trouvent des vaisseaux ; l'un, à droite, qui vient d'arriver et qu'on est en train de décharger ; l'autre, à gauche, dont la voile montre l'image de la louve et des deux jumeaux, et qui porte à la poupe la statue de la Victoire, va prendre la mer. Sur le pont de ce navire on offre un sacrifice, et une femme qui assiste à la coiffure des dames porte le costume de la fin du IIe ou du commencement du IIIe siècle ; c'est là un détail précieux pour la fixation de l'époque. A l'égard des fouilles que le duc de Grazioli fait pratiquer sur le rivage de la mer, près de Tor Paterno, l'ancienne Laurentum, on apprend qu'on a découvert les pavés de mosaïque et de marbre d'une villa romaine, ce qui fait espérer davantage par la suite. A Corneto, l'ancienne Tarquinii, connue déjà depuis longtemps par ses tombeaux peints, on a, l'an passé, et encore cette année, découvert deux nouvelles voûtes tumulaires, très-endommagées, il est vrai, mais qui ne sont pourtant pas sans intérêt : l'une représente des danses au son de la lyre ; l'autre, la marche d'un cortége avec accompagnement de musique. La découverte de semblables tombeaux près d'Orvieto promettait d'être plus importante. Il est probable que l'hiver prochain, d'accord avec le gouvernement, des fouilles y seront vigoureusement poursuivies.

A Rome même, la découverte d'un tombeau des derniers temps de la république, sinon de l'époque des premiers empereurs, sur la pente du Quirinal, a excité l'attention des antiquaires en tant qu'elle fournit des données certaines pour la topographie, le tracé des murailles de Servius, la direction des anciennes voies. Autrement, il n'y a rien à annoncer d'ici, abstraction faite naturellement des fouilles grandioses, sur le Palatin, qui se poursuivent sans interruption aux frais de l'empereur Napoléon, et qui attirent en foule les étrangers et les gens du pays, les jours où l'accès en est accordé au public.

— La ville de Reims s'occupe d'organiser un Musée archéologique; un certain nombre de souscripteurs ont déjà répondu à l'appel de ceux qui se sont mis à la tête de cette utile entreprise. Le musée de Reims, bien dirigé, est appelé à devenir, en peu de temps, un des plus intéressants et des plus riches de France. Nous espérons que la municipalité de Reims comprendra l'importance du nouveau Musée et ne se refusera pas a aider largement les fondateurs.

— La quatrième livraison de la *Voie sacrée*, de M. François Lenormant, vient de paraître.

FOUILLES D'APTÈRE. — DÉCOUVERTE D'INSCRIPTIONS CRÉTOISES.

(*Lettre adressee à M. le directeur de la* Revue archéologique *par* M. Carle Wescher, *chargé d'une mission scientifique dans l'île de Crète*).

Mon cher directeur,

Vous m'avez demandé, pour vous et pour nos lecteurs, quelques détails sur la découverte d'Aptère. Je m'empresse de vous les donner, à titre de nouvelles archéologiques, en attendant qu'une publication régulière et définitive fasse connaître les résultats scientifiques de mes derniers travaux.

C'est au mois d'août 1862 que j'entrepris pour la première fois des fouilles dans la partie occidentale de l'île de Crète, sur l'emplacement d'une antique cité désignée vulgairement sous le nom de *Palæokastro* et située assez près de la mer, sur les hauteurs qui couronnent le bord méridional du golfe de la Sude. Ces fouilles avaient pour objet le déblaiement d'un mur hellénique, sur les blocs duquel je trouvai un certain nombre d'inscriptions grecques. En déchiffrant ces inscriptions, j'y reconnus les fr gments d'une série de décrets ou actes officiels en dialecte crétois, émanant d'une des anciennes républiques qui se partageaient la Crète. Ces décrets conféraient la *proxénie* à des habitants de diverses parties du monde grec, notamment à des citoyens d'Hiérapolis, de Priansion, de Cnosse, d'Hiérapytna dans l'île de Crète, à des Lacédémoniens et à des Messéniens dans le Péloponnèse, à des habitants d'Ambracie, d'Héraclée, d'Apollonie dans la Grèce du nord. Je transmis le fruit de ces premières recherches à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous la forme d'un recueil épigraphique renfermant le texte et l'explication des inscriptions découvertes. En même temps, dans un rapport adressé au ministre de l'instruction publique et inséré au *Moniteur*, j'indiquai brièvement ce qui avait été fait en laissant entrevoir ce qui restait à faire (1).

(1) Voir un rapport de M. C. Wescher, inséré au *Moniteur* du 24 octobre 1863.

Ces premières investigations laissaient intacte une question de grande importance. Rien ne nous disait encore quel était le nom antique, le nom véritable, de la cité dont j'avais commencé à explorer les débris. Les savants, soit antiquaires, soit géographes, qui ont consacré leurs travaux à la difficile étude de la topographie crétoise, n'avaient pas réussi à se mettre d'accord sur ce point. Selon MM. Dumas, Gauthier et Lapie, auteurs d'une grande carte de l'île de Crète, ces ruines répondent à l'ancien Hippocoronium. Selon Pockoke et d'autres voyageurs, elles marquent le site d'une ville appelée par eux Minoa des Cydoniens (*Minoa Cydoniatarum*). Selon la tradition locale recueillie par le savant explorateur anglais Pashley, ces ruines étaient celles d'Aptère, mais cette opinion, dénuée de preuves, restait à l'état de simple conjecture et n'avait pu être admise définitivement dans la science.

Au mois d'avril de cette année, à l'issue de la mission épigraphique que je venais d'accomplir en Egypte, et au moment même où j'achevais l'exploration d'Alexandrie, je reçus de M. le ministre de l'instruction publique l'autorisation de me rendre en Crète. Je résolus d'en profiter pour interroger de nouveau les ruines de Palæokastro et chercher dans une seconde fouille la solution du problème qui me préoccupait depuis deux ans.

Cette fois, la réponse ne s'est pas fait attendre. A une certaine profondeur dans le sol, j'ai trouvé, sur un bloc hellénique appartenant au mur dont il s'agit, un grand décret en dialecte crétois dont voici, en peu de mots, le contenu.

Ce décret, rendu par le sénat et par le peuple, a pour objet de décerner des honneurs particuliers à un roi du nom d'Attale, pour le remercier de sa bienveillance envers la confédération crétoise en général, et particulièrement envers la ville d'*Aptère*. Le nom de la ville est écrit en dialecte dorien, *Aptara* pour *Aptera* (τᾶς τῶν Ἀπταραίων πόλιος, dit formellement l'inscription).

Les dispositions de ce décret sont à remarquer.

La ville décide qu'elle fera ériger une statue de bronze représentant le roi Attale son bienfaiteur : le roi sera figuré soit à pied, soit à cheval, selon son choix (εἴ τέ κα [βού]ληται πεζόν, εἴ τέ κα ἐφ' ἵππῳ). Remarquez en passant cette particule dorienne κα pour ἄν, que j'ai constatée si souvent dans les inscriptions de Delphes et que nous retrouvons ici.

La proclamation de la récompense décernée à Attale sera faite solennellement par la bouche du héraut dans les jeux publics (καρυχθῆμεν ἔν τινι τῶν ἀγώνων τῶν στεφανιτῶν). Remarquez la forme crétoise καρυχθῆμεν pour κηρυχθῆναι.

Le soin de veiller à l'exécution de ces mesures est confié aux magistrats appelés κόσμοι. On sait que les κόσμοι de la Crète remplissaient les mêmes fonctions que les éphores à Sparte. (*Strab.*, *Geogr.* X, c. 4.)

En outre, le roi Attale jouira de tous les priviléges accordés aux bienfaiteurs de la cité. Parmi ces priviléges, on cite la proédrie, le droit d'asile, la franchise ou exemption des droits à payer, et surtout la sécurité

en temps de guerre et en temps de paix. Ce privilége de sécurité s'étend, non-seulement à la ville et à son territoire, mais encore aux ports qui en dépendent (καὶ ἐν πόλι καὶ ἐν τοῖς λιμένοις). Remarquez encore ce datif pluriel λιμένοις. C'est un nouvel exemple à ajouter aux formes de ce genre que j'avais signalées à Delphes et que j'ai retrouvées plus tard dans le décret dorien de Carpathos (1).

La découverte du monument épigraphique que je viens d'analyser termine le débat soulevé au sujet du Palæokastro de la Sude, qui reprend désormais son nom antique, retrouvé dans ses ruines après deux mille ans. C'est bien l'ancienne Aptère, en dialecte dorien *Aptara*, célèbre dans la mythologie grecque par la victoire poétique des Muses sur les Sirènes.

Autour de ce texte capital se groupent un certain nombre de monuments analogues, d'une étendue moins considérable. C'est, par exemple, un décret en l'honneur de Prusias, roi de Bithynie; ce sont des actes de proxénie relatifs à des habitants de Lampsaque, de Magnésie, de Malles, de Pruse, de Nicomédie.

L'ensemble de ces proxénies crétoises indique des relations étendues, non-seulement avec l'Archipel et les côtes voisines du Péloponnèse, mais encore avec des villes situées aux extrémités du monde grec, dans l'Adriatique ou sur les rivages de l'Hellespont. De tels documents sont précieux pour l'histoire politique et commerciale de la Crète au IIIe siècle avant notre ère. Ils diffèrent essentiellement des actes du même genre qui existent sur le soubassement du temple de Delphes. Voici le résumé de mes observations à cet égard. A Delphes, le titre de proxène semble avoir été un simple honneur. En Crète, ce titre a une véritable importance politique. Les villes crétoises de l'antiquité, comme les républiques italiennes du moyen âge, étaient souvent en guerre les unes avec les autres; elles avaient besoin de se ménager des auxiliaires, des alliés, des agents : le décret de proxénie devenait dès lors une sorte de pacte réciproque, et les priviléges accordés au proxène devaient être précisés avec soin. Parmi ces priviléges, on remarque l'exemption formelle des droits d'importation et d'exportation, faveur qui pouvait devenir pour le proxène une source de profits considérables dans un pays commerçant et maritime placé, comme l'île de Crète, au centre de trois grands continents et visité sans cesse par les vaisseaux de toutes les nations. A cette faveur s'ajoute le droit d'asile, non pas vaguement indiqué comme dans les actes delphiques, mais formulé avec une intention évidente; le proxène est déclaré inviolable même en temps de guerre, même *sans libations*, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire d'invoquer une convention préalable, telle qu'une suspension d'armes, une trève, un traité : privilége précieux au milieu des rivalités

(1) Voir, dans la *Revue archéologique* de décembre 1863, l'article intitulé : *Texte et explication d'un décret en dialecte dorien provenant de l'île de Carpathos*, par M. C. Wescher (p. 15 du tirage à part).

souvent sanglantes qui divisaient les cités crétoises dans le siècle auquel appartiennent ces inscriptions.

Parmi ces cités, la ville d'Aptère paraît avoir occupé une position politique et commerciale très-importante. Ses ruines, à la fois cyclopéennes, helléniques et romaines, occupent une étendue considérable. Elles comprennent, outre des débris de temples et d'autres édifices, un théâtre grec bien conservé, des fortifications helléniques imposantes, deux ports sur le golfe de la Sude et une vaste nécropole. Les inscriptions que je viens d'analyser ont été trouvées au centre même du Palæckastro, sur un emplacement que je crois être celui du prytanée de l'antique cité.

Notons encore deux faits relatifs à ces fouilles. Le premier est la découverte d'un assez grand nombre de petites monnaies en bronze, portant, soit intégralement, soit sous forme abrégée, la légende ΑΠΤΑΡΑΙΩΝ. Le second est l'existence d'autres actes de proxénie sur des fragments distincts du mur et appartenant par conséquent à des monuments différents. Je citerai surtout un acte de proxénie relatif à un Lacédémonien. Cet acte est gravé sur un fût cylindrique surmonté d'un A de grande dimension représentant la lettre initiale du nom ΑΠΤΑΡΑ. De même, à Delphes, les actes de proxénie se sont trouvés gravés, non-seulement sur le soubassement du temple, mais encore sur des fragments épars, et notamment sur un marbre de forme triangulaire qui paraît avoir servi de support à un trépied.

Aux inscriptions provenant des fouilles s'ajoutent plusieurs documents trouvés dans diverses parties de la ville antique. Je citerai : 1° une inscription honorifique en l'honneur d'Hermias, fils d'Epébastos, curieuse par sa rédaction et par la formule qui la termine ; 2° une offrande faite par une femme à la déesse *Ilythye*. Cette déesse était particulièrement vénérée dans l'île de Crète, où elle avait un sanctuaire cité par Strabon. L'orthographe du nom de cette déesse, écrit en dialecte crétois (ΕΛΕΥΘΥΙΑ), est particulièrement à remarquer.

Je m'arrête ici, mon cher directeur. A bientôt, pour de plus amples détails.

Carle Wescher.

BIBLIOGRAPHIE

De Aristoxeni Tarentini Elementis harmonicis. Dissertatio philologica quam.. defendet Paulus Marquard, Berolinensis. Bonnæ, 1863. In-8° de 40 pages.

La question traitée dans ce travail, coup d'essai fort heureux d'un jeune docteur en philologie, intéresse à la fois le bibiographe et le musicologue. Il s'agit de savoir, d'abord, si le traité des *Eléments harmoniques* offre des garanties d'authenticité; ensuite, si cet ouvrage, le plus ancien que l'antiquité grecque nous ait légué sur cette matière, nous est parvenu sous la forme que lui aurait donnée son auteur. Voici, en résumé, la manière dont M. Marquard envisage cette double question, et les conclusions auxquelles il arrive.

Aristoxène a écrit des *Eléments harmoniques*. Non-seulement l'ouvrage ne s'est pas conservé dans son entier, mais encore l'ordre des trois livres que nous avons, et, dans chaque livre, l'ordre des sujets traités, a été interverti. M. Marquard, pour démontrer cette thèse, est entré dans une foule de détails qui font honneur à son érudition et à son sens critique. Il s'attache ensuite à prouver, et, selon nous, il prouve que les deux premiers livres, si grandes qu'en soient les analogies, ne peuvent être sortis l'un de l'autre, ni même d'une source commune; et c'est ainsi qu'il nous amène avec lui à cette conclusion, que le premier livre de nos *Eléments harmoniques* émane d'un autre ou de plusieurs autres ouvrages d'Aristoxène, notamment de son *Traité de la musique*, cité par Suidas (V. *Aristoxenus*), et les deux derniers, de ses *Eléments harmoniques*. Il suppose qu'à une époque assez indéterminée, mais antérieure à Manuel Bryenne, c'est-à-dire avant le XIVe siècle, un compilateur aura extrait des ouvrages précités et de quelques autres, un certain nombre de passages relatifs à la théorie de l'*harmonique* pour en composer le *corpus* que nous possédons aujourd'hui.

Cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, et nous n'aurions qu'à nous tenir pour complétement satisfait si une petite critique de détail ne venait forcément se mêler à nos éloges. L'auteur s'imagine que la question est restée entière jusqu'à lui, et il croit être amplement juste après qu'il a nommé Meybom et Mahne, qui cependant n'avaient fait que la poser. Or, les lecteurs de la *Revue archéologique*, ceux du moins qui suivent avec intérêt les études de musique ancienne, n'ont pas oublié que la no-

tice sur *Aristoxène et son école*, insérée au quatorzième volume de la première série, contient une note développée, la note 24 (pages 528 et 529), où sont relevées quelques observations nouvelles sur la contexture des *Eléments harmoniques*. Ajoutons, pour tout dire, que M. Marquard aurait pu tirer parti, comme on l'a fait dans cette même note, d'un passage assez long du *Traité d'harmonique* de George Pachymère, texte publié pour la première fois par M. Vincent, de l'Institut, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, etc., t. XVI, 2e partie (page 463). Nous espérons que M. Marquard, après s'être mis un peu plus au courant des publications faites en France sur la musique des anciens grecs, ne négligera pas de comprendre la lexicologie des textes auparavant inédits que renferme le volume précité, dans l'*Index in omnes musicæ scriptores*, dont il déclare s'occuper activement. C. E. R.

Duché de Montmorency. — *Notice historique et généalogique avec le tableau des trois dernières branches.* Paris, au bureau du *Cabinet historique*, rue des Grands-Augustins, nº 5, et à la librairie de Didier et Ce. In-8º, cart. Prix : 3 fr.

Sous ce titre vient de paraître une brochure dans laquelle se trouve exposée, avec toute la lucidité et l'exactitude historique désirable, la question du duché de Montmorency qui excite en ce moment, à un si haut degré, l'intérêt et la curiosité publique. Le tableau généalogique, en trois couleurs, des trois dernières branches de la maison de Montmorency, dont l'auteur a fait suivre sa dissertation, jette un jour éclatant sur les intérêts respectifs de divers prétendants au titre de duc de Montmorency. S. P.

Nota. — Les auteurs qui désirent qu'il soit rendu compte de leurs ouvrages dans notre recueil sont prévenus qu'il ne suffit pas d'envoyer au directeur un article tout fait : il est indispensable qu'un exemplaire, au moins, de l'ouvrage soit déposé au bureau de la *Revue*.

NOTE

SUR QUELQUES

CONDITIONS PRÉLIMINAIRES

DES CALCULS QU'ON PEUT TENTER

SUR LE CALENDRIER ET LES DATES ÉGYPTIENNES

(*Lue à l'Académie des inscriptions dans la séance du 1er juillet*)

Mon savant confrère, M. Vincent, a semblé s'étonner de ne me voir donner qu'une adhésion très-restreinte à la date proposée par lui, d'après ses nouvelles observations, pour l'établissement ou la correction du calendrier égyptien. Je saisis cette occasion pour exposer à l'Académie les raisons de mes doutes sur la valeur rigoureuse des calculs de ce genre, et en général de tous les calculs rétrogrades appliqués jusqu'ici, soit aux calendriers égyptiens, soit aux dates historiques conservées sur les monuments. Certains travaux de ce genre peuvent être très-séduisants; j'admets volontiers qu'ils soient exacts à tous les points de vue et qu'ils puissent même donner des résultats destinés à prendre une place définitive dans la science, mais à une condition : à savoir que les premiers éléments de ces calculs soient à l'abri de toute critique. En fait de calculs rétrogrades, on comprend que la première condition nécessaire consiste à être complétement assuré de la solidité de son point de départ. Or, il m'a toujours paru que la base sur laquelle on établit les calendriers

comparés, n'a pas reçu de preuves irréfragables. On a admis, *à priori*, que le point d'attache du calendrier égyptien, usité sous les Ptolémées et au moins sous les derniers Pharaons, était connu d'une manière certaine. On trouvait ce point d'attache nécessaire pour l'énumération rétrograde des jours égyptiens, dans la date du premier *Thoth* de l'année alexandrine fixe, par rapport aux jours de l'année julienne. On reconnaissait que l'année égyptienne, ainsi disposée dans les jours de l'année julienne, n'était autre chose que l'année vague antique, rendue fixe par l'empereur Auguste à un moment donné et immobilisée ainsi dans la position que ses jours occupaient, par rapport aux jours juliens, au moment même où s'opéra cette réforme.

On suppose encore que les dates publiques de l'Egypte ont été notées dans l'année vague : tous les calculs rétrogrades ont admis jusqu'ici la certitude de ces deux propositions. On ne peut pas nier que cette manière d'interpréter les témoignages des auteurs sur le changement du calendrier égyptien ne soit la plus simple et la plus naturelle, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle aurait essentiellement besoin d'une vérification *à posteriori*. Or, jusqu'à présent, je ne vois pas qu'une seule date des monuments égyptiens, même du temps des Ptolémées, ait été l'objet d'une de ces vérifications rigoureuses qui peuvent établir une base inébranlable. Les doubles dates relevées jusqu'ici n'ont pas fourni le point de repaire certain qui serait ici nécessaire. Mon savant confrère, M. Brunet de Presle, en a indiqué la raison : c'est que le calendrier macédonien n'est pas lui-même connu dans tous ses éléments avec une exactitude suffisante. Il y aurait donc lieu de rechercher, sur les monuments du temps des Ptolémées et peut-être d'abord sur ceux du temps des Romains, les premiers éléments nécessaires à l'identification du jour égyptien avec le jour julien, dans le système de l'année employée pour les dates publiques.

J'ajoute que le premier résultat de cette détermination, si on peut la faire avec certitude pour quelques dates antérieures au temps d'Auguste, sera de montrer immédiatement dans quelle sorte d'année étaient comptées les dates publiques de l'Egypte. Or, dans l'état de la science, il est permis d'entretenir encore sur ce point quelques doutes sérieux. Tout le monde convient, et c'est un point que M. Letronne a mis spécialement en lumière dans son dernier mémoire, que les Egyptiens, à côté de l'année vague, ont aussi connu une année fixe de trois cent soixante-cinq jours et un quart. M. Lepsius a signalé, dans les fêtes égyptiennes depuis les plus

anciennes époques, les commencements de deux années distinctes. Il serait parfaitement possible que l'année religieuse eût été constamment maintenue dans l'uniformité du système vague, sans que néanmoins les dates civiles eussent été énumérées dans cette forme d'année. Une vérification *à posteriori* est absolument indispensable pour trancher définitivement cette question. Une date monumentale égyptienne, identifiée mathématiquement avec un jour de l'année julienne, voilà ce que j'ai réclamé vainement jusqu'ici dans toutes les conversations que j'ai eues sur ce sujet soit avec le vénérable maître dont la mémoire m'est si chère, soit avec les divers savants qui s'occupent du comput du temps et qui ont sondé toutes les difficultés de ces questions.

Telle est la première raison qui m'a fait suspendre mon jugement sur tous les édifices de chiffres les plus habilement construits, tant à l'aide des dates monumentales qu'après la discussion des listes chronologiques. Dans une publication qui va paraître au premier jour et dont M. Brugsch a bien voulu me donner communication, ce savant soutient que l'Égypte avait même deux années fixes différentes, dont l'une aurait conservé la date et la forme d'un plus ancien style. On conviendra facilement qu'aucune partie du comput égyptien ne peut être élucidée avant l'éclaircissement de ces points essentiels.

Quant à la question de l'origine du calendrier égyptien et de la date de sa dernière réforme, il y avait encore une autre condition obligatoire à remplir et sur laquelle je demande à l'Académie la permission de m'expliquer. Les recherches de M. Biot et de M. Letronne sur cet objet tendent à soumettre aux calculs plusieurs éléments empruntés à l'histoire ou à l'archéologie. Le premier est l'énumération continue des jours de l'année vague, à partir du point d'attache dont je parlais tout à l'heure. Un second élément tout aussi nécessaire était l'appréciation exacte de la signification du nom des trois saisons égyptiennes, parce qu'elle entraîne leur place naturelle et originelle dans l'année solaire. Or, il y a déjà quelques années que M. Brugsch a énoncé l'opinion formelle que Champollion se serait complétement fourvoyé dans cette partie de ses recherches. La réunion fortuite d'apparences trompeuses dans la composition des trois groupes qui désignent les noms des saisons, aurait, suivant les ingénieuses conjectures de M. Brugsch, égaré ici notre illustre maître. Les raisons apportées par le savant prussien à l'appui de son système ne m'avaient pas d'abord paru convaincantes, et les reproches que M. Biot fit alors à sa manière de raisonner sont cer-

tainement justifiables sous certains rapports (1). Cependant une étude plus approfondie de la question me fit bientôt penser que M. Brugsch avait mis la main sur une rectification fondamentale dans la manière d'envisager l'année égyptienne. En interprétant, à côté de lui et d'une façon un peu différente, le sens étymologique du nom de chaque saison, je fus néanmoins entraîné à reconnaître le mérite absolu de sa découverte et à disposer comme lui les trois saisons égyptiennes dans la révolution de l'année solaire. J'ai déjà consigné cette adhésion dans un article consacré à l'appréciation des travaux archéologiques de M. Biot (2). Si j'y reviens aujourd'hui, c'est que j'ai fait, dans le cours de mon dernier voyage, une remarque qui apporte une sanction définitive aux raisons qui avaient déterminé mon opinion.

On sait que les trois saisons égyptiennes sont notées sur les monuments de toutes les époques par les groupes hiéroglyphiques suivants : *Ṡa*, *pre*, *Ṡemu*. Champollion interprète le premier par *végétation*, le second par *récolte*, le troisième par *inondation*. M. Brugsch traduit, au contraire, le premier groupe par *inondation*, le second est identifié par lui au copte ⲡⲣⲱ *hiver* et le troisième au copte ϣⲱⲙ *été*. On voit que la rectification est fondée sur l'identité de ces deux mots coptes avec les deux mots égyptiens *pre* et *ṡemu*, dont la véritable lecture est également le fruit des travaux de M. Brugsch. J'ai pensé, quant à moi, que cette identification, excellente comme renseignement, n'était pas néanmoins suffisante pour apprécier la physionomie originelle de chaque saison. Les noms des saisons que les coptes avaient eus à traduire dans les textes grecs se rapportaient à une division de l'année *en quatre parties;* il était donc impossible qu'ils eussent été ajustés exactement dans une langue qui ne fournissait que des noms de saisons se rapportant à une division en *trois tétraménies*. J'ai donc cru qu'il était nécessaire de déterminer par des exemples le sens primitif que chacun des trois groupes en question recevait dans les textes ordinaires et en dehors de leur emploi pour les dates : cette méthode

(1) M. Biot était surtout frappé de la contradiction que présentait l'énonciation même de M. Brugsch pour la saison nommée *ṡemu*, que ce savant désignait comme l'*été*, tout en niant d'un autre côté que ce fût la saison de l'inondation. Il est néanmoins constant que l'inondation commence au solstice d'été.

(2) Voir la *Revue contemporaine* du 30 novembre 1862.

pouvait seule aider à reconnaître la véritable étymologie de ces trois noms. J'avais déjà trouvé, dans le papyrus contenant l'histoire des deux frères, que le mot *pre* était appliqué aux grains dans le sens de *Semence.* Il reçoit alors le déterminatif des grains (*sic*) *pre-tu.* Quant au terme *Ṡemu*, il figure souvent avec le sens de *tribut* ou *revenu annuel*, dans l'énumération des richesses que Toutmès III tirait de ses conquêtes asiatiques. Il prend également, dans ce cas, le déterminatif des grains . En suivant ces deux indications, j'avais interprété, dans les leçons du collége de France, la tétraménie *pre* par la saison des semailles, et la tétraménie *ṡemu* par celle de l'impôt, qui suivait les récoltes. Mais j'ai remarqué tout dernièrement à El-Kab un tableau des travaux agricoles qui nous apporte une traduction directe des groupes en question. Ce tableau est divisé en deux grandes bandes horizontales, dont l'une représente le labour et les semailles, et l'autre les occupations de la moisson. Le défunt *Peheri* inspecte les travaux. La légende explicative porte ce qui suit :

maa ateru ṡemu ateru pre-t

hentu neb arit em ṡeṡe

c'est-à-dire : « il voit la saison de la récolte et la saison des semailles, toutes les périodes de ce qui est fait dans les champs. »

On peut dire que si le texte était destiné primitivement à commenter les tableaux, ceux-ci complètent aujourd'hui pour nous l'explication du texte. *Pre* répond exactement au copte ⲉⲣⲉ grains, semences : comme la saison des semailles est placée, en Egypte, à l'entrée de l'hiver, elle a pu être facilement assimilée dans les traductions à l'idée grecque d'hiver. Le mot *ṡemu* a, comme le prouve notre exemple, pour sens premier : *récolte, moisson.* Le second sens *tribut, impôt*, qui s'est conservé dans le copte ϣⲙⲙⲟ, dérive natu-

rellement du premier. J'ai remarqué plusieurs autres exemples du mot *ṡemu* dans le sens de moisson; je me bornerai à citer une phrase très-claire qui est tirée de la grande inscription du tombeau d'*Hapi-tefaa* à Esiout. Le défunt y parle à plusieurs reprises de l'offrande qu'on doit faire au temple des *prémices de ses récoltes.*

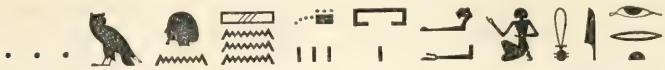

. . . *em ape en ṡemu en per ha ma arit*

netes neb en saut em ape en ṡemu-f.

C'est-à-dire « des prémices de la moisson (1) du chef, comme fait « chaque petit de Siut, des prémices de sa moisson. » Cettre prescription est répétée plusieurs fois dans des termes à peu près identiques. Nous voilà donc parfaitement fixés sur le sens primitif du nom de deux des saisons égyptiennes, reste le nom de la première ou : M. Brugsch y reconnaît l'inondation. La composition du signe, qui représente des plantes s'élevant au-dessus de l'eau, se prête à cette interprétation. On peut objecter cependant que l'inondation, assez fréquemment mentionnée dans les textes, n'y est jamais, au moins à ma connaissance, désignée par le signe . *mu ab*, l'eau sainte; 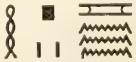 *Hapi*, le nom du Nil; *Atur*, le fleuve. Tels sont les noms donnés ordinairement à l'inondation, que les Egyptiens de nos jours appellent encore le plus habituellement *Ennil.* Si le nom de la première saison eût réellement signifié *inondation*, on ne comprendrait pas pourquoi il serait absolument inusité dans les textes. Sans attacher trop d'importance à ma conjecture, je ne vois jusqu'ici que le mot *ṡa* (2), *commencement*, qui puisse être rapproché du nom de la première saison. Il est au reste à remarquer que ce léger

(1) Mot à mot « de la moisson de la maison du chef. »

(2) La voyelle varie beaucoup dans ce mot; on rencontre les formes *ṡa*, *saa* et *ṡau*.

dissentiment sur la valeur étymologique de ce nom n'influe en rien sur la place de cette saison dans l'année naturelle. En effet, la seconde tétraménie étant celle des semailles, et la troisième celle des récoltes, la première tétraménie correspondra forcément au temps de l'inondation. Ainsi se trouvent justifiés tous les témoignages anciens qui accordent à l'étoile de Sothis l'honneur de régir le commencement de l'année égyptienne, en même temps qu'elle annonçait l'arrivée de l'inondation.

Vicomte de Rougé.

FOUILLES

SUR LA

VOIE SACRÉE ÉLEUSINIENNE

Il y a quelques mois, à mon retour de Grèce, j'ai eu l'honneur d'être admis à présenter à l'Académie (1) un plan et plusieurs vues photographiques des fouilles du Théâtre de Bacchus (2). Je demande aujourd'hui la permission d'entretenir quelques instants cette illustre compagnie de mes recherches personnelles dans le cours du même voyage.

L'Académie sait que mes travaux portent depuis un certain temps presque exclusivement sur la Voie Sacrée d'Éleusis, à l'étude de laquelle j'ai consacré un ouvrage actuellement en cours de publication et qui formera deux gros volumes. C'est pour compléter des recherches sur ce sujet, ébauchées en 1860, que je me suis décidé à faire une troisième fois le voyage de Grèce. J'avais pu déjà établir la topographie de toute la portion de la voie comprise entre Athènes et le mont Corydallus, mais il me restait des lacunes considérables dans la portion qui s'étend depuis cette montagne jusqu'à Éleusis. Arrivé sur les lieux, je me convainquis rapidement qu'il était impossible d'arriver à aucun résultat positif sans faire de fouilles. Malgré l'état de révolution du pays, qui faisait croire à la plupart des étrangers qu'on ne pouvait sortir d'Athènes sans danger, j'entrepris ces fouilles *à mes frais* et j'eus le plaisir de les mener à bonne fin. Comme les résultats ne pourront en trouver place que dans le second volume de mon ouvrage, qui ne paraîtra pas avant une année, j'ai cru nécessaire de prendre date, en les communiquant à l'Académie.

(1) Cette note a été lue en communication devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) Voyez le numéro de la *Revue* du mois de juin dernier.

I

Pausanias (1) mentionne dans l'ordre suivant les édifices religieux échelonnés sur le bord de la Voie Sacrée, dans son parcours entre les lacs Rhiti et le Céphise Éleusinien :

1° Le tombeau et l'héroüm d'Eumolpe;

2° L'héroüm d'Hippothoon, éponyme de la tribu Hippothoontide;

3° Celui de Zarex, fils d'Apollon et inventeur de la musique.

Ce sont ces édifices dont il importait avant tout de retrouver, au moins en partie, les emplacements.

Le seul vestige de constructions antiques de quelque importance qui se remarquât sur le bord de la route dans la partie où il fallait les chercher, était une sorte de petit monticule de terre, couronné de grands blocs de marbre pentélique dessinant le plan d'une petite chapelle carrée. Les paysans des environs l'appellent ἄσπρο πύργο, « la tour blanche, » et les érudits *Tombeau de Straton*, à cause du sarcophage d'un certain Straton, fils d'Isidote, du dème de Cydathénée (2), qui se voit à l'intérieur. M. Rhangabé (3) a émis la conjecture que ces restes étaient ceux d'un grand tombeau en forme d'édicule. Mais on pouvait objecter que la forme des lettres de l'inscription caractérise la sépulture de Straton comme antérieure à l'époque de Pausanias, et que le silence du périégète, sur un tombeau de cette importance, eût été étrange, quand il mentionne soigneusement tous les monuments funéraires considérables situés aux bords de la Voie Sacrée. J'avais donc eu toujours de grands doutes sur la conjecture de M. Rhangabé, et, d'après la manière dont les blocs de marbre étaient employés dans les murailles, ainsi que d'après des inscriptions funéraires chrétiennes, les unes grecques (4), les autres slaves (5), qui se lisaient, grossièrement tracées, sur les parois extérieures, je tenais (6) les ruines de l'ἄσπρο πύργο pour celles d'une chapelle byzantine, bâtie sur l'emplacement et avec les débris d'un édifice religieux antique.

(1) I, 38, 2-4.

(2) Voy. notre *Recueil des inscriptions d'Éleusis*, n° 69.

(3) *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. V, part. I, p. 282.

(4) *Recueil des inscriptions d'Éleusis*, n°s 130-132.

(5) *Ibid.*, n° 138.

(6) *Ibid.*, p. 328.

C'est là que portèrent mes premières fouilles. Je fis ouvrir la butte jusqu'au niveau du sol antique, et je pus constater l'entière exactitude de l'opinion que je m'étais formée d'avance. La chapelle est chrétienne et d'assez basse époque, mais elle a succédé à un petit temple païen dont les marbres ont servi de matériaux pour la construire. Dans une des murailles nous trouvâmes un petit autel carré, portant sur une de ses faces, en lettres postérieures à l'archontat d'Euclide, mais encore de la pleine autonomie athénienne, l'inscription :

ΚΛ . . . . . Α .
ΛΥΣΑΝΙΟ .
. ΡΙΑΣΙΟ .
. . ΕΘΗΚΕ .

Κλ[εαγόρ]α[ς] Λυσανίο[υ Θ]ριάσιο[ς ἀν]έθηκε[ν,

qui confirme entièrement le caractère religieux de l'édifice antique. Plusieurs grands blocs de marbre employés dans la construction de la chapelle proviennent d'une frise assez haute, qui a dû appartenir à un temple d'ordre corinthien. Deux portent des fragments d'une inscription en grandes lettres; sur le premier on lit :

ΕΥΘΑΛΕΣΙΝΣΤΕ

Il faut restituer εὐθαλέσιν στε[φάνοις, et ces deux mots, d'où l'on est en droit d'inférer que l'inscription dédicatoire du temple était en vers hexamètres, ont cela de curieux qu'ils forment le commentaire d'un autre fragment de la même frise, où l'on ne voit plus d'inscription mais une grande couronne de feuillage sulptée en relief.

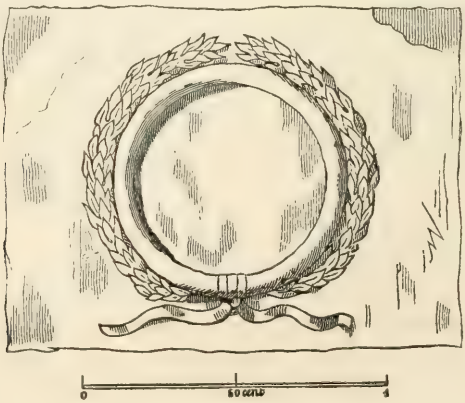

Le second débris de l'inscription dédicatoire se compose de quatre lettres seulement :

ΙΠΠΟΘ

mais ces quatre lettres ont une véritable importance. Elles ne peuvent avoir appartenu qu'au nom de la tribu Hippothoontide ou à celui de son héros éponyme Hippothoon. Mais trouvant, du côté où Pausanias dit qu'existait l'héroüm d'Hippothoon, les débris d'un monument sacré avec les restes d'une dédicace où se rencontrent des lettres dont le complément et la restitution la plus naturelle est le nom même du héros, fils de Neptune et d'Alopé, n'est-on pas pleinement en droit d'en conclure que ce monument, dont la chapelle byzantine ruinée de l'ἄσπρο πύργο occupe la place, est l'héroüm mentionné par l'auteur de la *Description de la Grèce?*

II

Nous voici donc en possession d'un point fixe, qui nous servira de pivot pour établir la topographie des autres monuments signalés par Pausanias le long de la Voie Éleusinienne, dans la traversée de la plaine de Thria. L'héroüm de Zarex, qui est indiqué comme très-voisin de celui d'Hippothoon, doit être représenté par les vestiges de maçonneries helléniques qui se voient sur une autre petite butte, trente ou quarante pas après l'ἄσπρο πύργο. Malheureusement il ne m'a pas été possible de fouiller en cet endroit.

Connaissant désormais le site de l'héroüm d'Hippothoon, mes recherches se trouvaient plus circonscrites pour retrouver celui de l'héroüm d'Eumolpe; il devait être entre le lieu de mes premières fouilles et les lacs Rhiti. Mais sur le bord immédiat de la route royale moderne, qui suit exactement en cet endroit la direction de la voie antique, il m'était impossible de découvrir un vestige antique de la plus mince importance. Enfin, à la hauteur du khani qui marque la moitié du trajet sur lequel portait mon examen, non plus au bord même de la route, mais à cent cinquante pas environ de distance en allant vers la mer, je rencontrai, au milieu des vignes, les indications non équivoques de l'existence d'une construction antique. On était en automne et la vendange était déjà faite; j'obtins donc facilement du propriétaire du terrain de pouvoir y fouiller.

Bientôt la pioche des ouvriers y eut mis à découvert les restes d'un petit temple avec une portion de mur de son péribole.

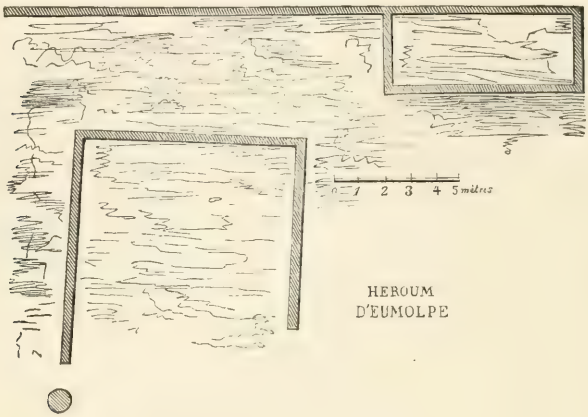

Le temple était bâti tout entier dans ce calcaire grossier que les paysans grecs appellent, comme leurs ancêtres, πωρίτης; les colonnes même étaient faites de cette pierre de qualité inférieure, mais probablement revêtues de stuc. La cella avait sept mètres quatre-vingt-cinq centimètres de large sur huit mètres quatre-vingts centimètres de long; l'édifice était prostyle, à quatre colonnes de façade, mais nous n'en avons plus trouvé qu'une seule dont la base fût encore en place; elle est sans cannelures et à base atticurge; nous n'avons malheureusement rencontré aucun fragment du chapiteau ou de l'entablement qui permît de restituer les parties supérieures de l'ordre.

La coïncidence parfaite du site de ce petit temple avec les indications de Pausanias nous amène à l'assimiler avec une entière confiance avec l'héroüm, qui, à l'entrée de l'ancien territoire d'Éleusis, s'élevait en l'honneur du personnage considéré comme le fondateur de l'institution des mystères.

III

Un peu avant d'arriver à l'antique cité de Déméter, on rencontre, à gauche de la route, la masse d'un monument assez considérable

construit en grandes pierres de calcaire rougeâtre enveloppant un blocage de maçonnerie romaine, monument que les paysans appellent κόκκινο πύργο, « la tour rouge. » Un certain nombre d'assises horizontales s'en élèvent au-dessus du sol jusqu'à hauteur d'homme, et au ras de terre on apercevait le sommet des claveaux supérieurs de deux grandes voûtes. Entre ce monument et la route était un puits de construction moderne, dans lequel, à dix pieds de profondeur, on trouvait la seule eau potable du village de Lepsina, eau excellente et qui paraissait avoir un courant souterrain.

Beaucoup de conjectures avaient été émises sur la destination de ce monument, et on paraissait d'accord pour le considérer comme un tombeau. Voulant m'assurer complétement de sa nature, j'entrepris une fouille pour le dégager. Le résultat de cette fouille fut très-inattendu. Au lieu d'un tombeau, je découvris un pont de magnifique construction romaine, analogue à celle des arcades du *post-scenium* du théâtre d'Hérode Atticus. Il a vingt-six mètres de long, y compris ses culées, et se compose de deux arches, chacune de six mètres quatre-vingt-dix centimètres d'ouverture à la base. Les piles sont défendues par des contreforts semi-circulaires. A dix pieds de profondeur, les ouvriers rencontrèrent les fondations et le courant d'eau du Céphise Éleusinien, qui, enfoui sous cette énorme masse de terres, coule encore sous la deuxième arche. Évidemment aux temps antiques la rivière était profondément encaissée, comme le Céphise Athénien l'est encore dans la partie supérieure de son cours. Dans les invasions du moyen âge et surtout sous la domination turque, la barbarie s'étant répandue sur la contrée, les montagnes voisines, le Parnès et le Cithéron, se déboisèrent; la terre végétale qui en couvrait les pentes fut entraînée par les torrents; elle vint encombrer et remplir entièrement l'ancien lit du fleuve, qui conserva cependant son cours sous les atterrissements nouveaux et passa à l'état souterrain. Ce sort a été celui de presque toutes les rivières de la Grèce, et je voyais dernièrement dans un journal d'Athènes, *l'Abeille* (Μέλισσα τῶν Ἀθηνῶν), que, guidé par ma trouvaille d'Éleusis, on avait fait des recherches autour de la capitale du royaume hellénique et retrouvé les courants d'eau de l'Ilissus et de l'Éridan à une assez grande profondeur sous terre.

Le bois ci-joint contient le plan du pont antique d'Éleusis, avec l'indication de la manière dont ce pont est situé par rapport à la route moderne, celle du cours souterrain du Céphise et de l'emplacement du puits, qui, par un hasard extraordinaire, était venu tomber sur la masse d'eau même de la rivière. Celle-ci n'avait évidemment

dans l'antiquité que deux bras, celui sur lequel était jeté notre pont, et un autre un peu auparavant, qui arrosait le lieu nommé

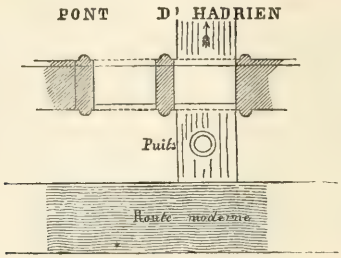

Erinéos, où les traditions locales plaçaient le théâtre de l'enlèvement de Proserpine. Actuellement, outre son cours souterrain, elle se perd à la surface du sol dans la plaine, dans une infinité de petits lits torrentiels, à sec dans l'été et remplis seulement lors des grandes pluies de l'hiver.

C'est un fait assez original que la découverte d'un pont actuellement au milieu des champs, enterré jusqu'au sommet de ses arches, et il est rare de trouver un pont antique aussi bien conservé que celui d'Éleusis. Mais ce monument est encore plus précieux en ce qu'il a sa date certaine, et que la construction en est mentionnée par plusieurs auteurs. On lit dans la chronique d'Eusèbe, à l'occasion de la seconde visite d'Hadrien à Athènes : Χειμάσας εἰς Ἀθήνας καὶ μυηθεὶς τὰ Ἐλευσίνια, καὶ γεφυρῶσας Ἐλευσῖνα κατακλυσθεῖσαν ὑπὸ Κηφισσοῦ ποταμοῦ. Ce passage pourrait prêter à l'équivoque, car γέφυρα, en grec, a quelquefois la signification de *digue* aussi bien que celle de *pont*, et c'est avec ce sens que le colonel Leake l'a entendu dans le passage d'Eusèbe. Mais la traduction de saint Jérôme ne laisse plus de doutes : *Cephisus fluvius Eleusinam inundavit, quem Hadrianus* PONTE CONJUNGENS, *Athenis hiemem exegit.* On lit de même dans la chronique de Cassiodore : *Gallicanus et Sitianus. His consulibus juxta Eleusinem civitatem in Cephiso fluvio Hadrianus* PONTEM CONSTRAVIT. J'ai fait remarquer tout à l'heure que la construction du pont découvert dans mes fouilles de l'année dernière à Éleusis offrait la plus frappante ressemblance avec celle du théâtre d'Hérode Atticus à Athènes : c'est donc un monument de la première moitié du second siècle avant notre ère, et, dès lors, il est bien difficile de ne pas le considérer comme le pont même que fit construire Hadrien dans l'année de son initiation aux grands mystères.

IV

Le Céphise, à quelque distance au-dessus d'Éleusis, se divise en deux branches principales, formant un delta triangulaire, dont la base est occupée par la colline rocheuse qui supporte les ruines de Cérès. Une simple inspection du terrain, ou même seulement de la carte, suffit pour faire voir que cette disposition ne saurait être naturelle. Le vrai cours primitif de la rivière, celui qui correspond à toutes les indications des écrivains antiques, est celui du bras qui coupe la Voie Sacrée un peu avant d'arriver à Éleusis, celui sur lequel s'élevait le pont qui vient de nous occuper. Le bras qui passe de l'autre côté de la colline, et coupe les deux routes de Mégare et de Thèbes, est évidemment une dérivation creusée de main d'homme.

Lors de mon premier séjour à Éleusis, j'avais été frappé de la direction régulière de ce bras du fleuve et du remblai qui se continue sur toute la longueur de sa rive gauche. Dans tous les endroits où il n'a pas été effacé en partie par la culture, ce remblai offre la plus étroite ressemblance avec l'*agger* d'un travail de fortification romain. De plus, le second bras artificiel du Céphise correspond exactement par sa position avec ce que dit Appien (1) du fossé que Sylla, pendant le siége d'Athènes, fit creuser, depuis les hauteurs jusqu'à la mer, pour couvrir son armée quand elle vint hiverner sous Éleusis : Καὶ χειμῶνος ἐπιόντος ἤδη, στρατόπεδον ἐν Ἐλευσῖνι θέμενος, τάφρον ἄνωθεν ἐπὶ θάλατταν ἔτεμνε βαθεῖαν, τοῦ μὴ τοὺς πολεμίους ἱππέας εὐμαρῶς ἐπιτρέχειν οἱ.

Désireux d'éclaircir cette question, j'ai profité de ce que le second bras actuel du Céphise éleusinien était encore à sec, comme il l'est toujours après les chaleurs de l'été, pour le faire couper par trois tranchées verticales à différents points de son parcours. Les trois tranchées ont donné le même résultat : aux différents points où j'ai fouillé, j'ai constaté l'existence d'un fossé à fond de cuve, profond de deux mètres cinquante centimètres et presque entièrement comblé par les alluvions de la rivière, fossé en arrière duquel s'élevait sur tout son parcours un fort vallum, composé des terres qu'on en avait tirées. Cet ouvrage formait l'un des côtés d'un vaste camp retranché triangulaire, où l'armée de Sylla tenait à l'aise, ayant comme réduit les remparts de la ville et de son acropole. Il la couvrait, ainsi que le dit Appien, contre les attaques de la cavalerie de Mithridate,

(1) *Bell. Mithrid.*, 33.

campée en Béotie, qui ne pouvait déboucher que par les gorges de Mandra et du Sarandapotamo. L'autre côté du camp était protégé contre l'agression de quelque corps descendu au travers des sentiers du Parnès, par le lit naturel du fleuve, qui, avec ses berges à pic et sa profondeur de dix pieds, indiquée par les fouilles du pont d'Hadrien, formait un fossé naturel et un obstacle assez sérieux pour ne pas réclamer d'autres travaux de défense. Le sommet du triangle, au point où le fossé s'embranchait dans la rivière, était garni d'un puissant *vallum*, qui subsiste encore. En outre, il était couvert par une petite colline rocheuse, située en avant et couronnée d'une grosse tour de construction hellénique, qui avait été évidemment occupée par les soldats romains et faisait l'office d'ouvrage détaché.

Appien rapporte que de nombreux combats furent livrés, pendant les mois d'hiver, sur le fossé du camp retranché et sur les lignes de circonvallation qui investissaient le Pirée : Καὶ τάδε αὐτῷ πονουμένῳ, καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐγίγνοντό τινες ἀγῶνες · οἱ μὲν, ἀμφὶ τὴν τάφρον, οἱ δὲ παρὰ τοῖς τείχεσιν, ἐπεξιόντων θαμινὰ τῶν πολεμίων, καὶ λίθοις καὶ βέλεσι καὶ μολυβδαίναις χρωμένων. Dans mes fouilles, j'ai retrouvé les traces de ces combats. Au fond du fossé, mêlés à la couche inférieure des terres qui l'avaient rempli, la pioche de mes ouvriers a rencontré quelques deniers consulaires romains, des débris d'armes, des pierres arrondies pour être lancées avec la fronde, enfin cinq olives de plomb, les μολυβδαίναι dont parle Appien (1). Trois ont des inscriptions. Sur la première on voit d'un côté un grand A et de l'autre un foudre; sur la seconde, d'un côté Σ.ΣΑ, abréviation du nom propre du frondeur, Σ[ώ]σα(νδρος), et de l'autre la figure d'un serpent; sur la troisième enfin, je distingue clairement d'un côté ΤΟΞΟΤ, et de l'autre je crois entrevoir les traces fugitives des lettres ΜΙΘΡΑ..., qui appelleraient naturellement la restitution Μιθρα[δάτης]; ce serait alors l'indication du corps auquel appartenait le soldat qui lança cette olive de plomb, avec celle du souverain sous les drapeaux duquel il combattait, indication dont les exemples sont fréquents sur les monuments de ce genre (2).

Les travaux exécutés dans les dernières années autour d'Alise-Sainte-Reine ont fait retrouver tous les vestiges des ouvrages creusés

(1) J'ai rapporté à Paris ces différents objets, dont j'ai placé une partie sous les yeux de l'Académie des inscriptions lors de ma lecture. Ils seront déposés au Musée d'artillerie pour y demeurer à la disposition des savants qui voudraient les étudier.

(2) Voy. de Minicis, *Dissert. del Acad. Pontef. d'archéol.*, t. XI; et notre *Recueil des inscriptions d'Éleusis*, p. 313-320.

par les ordres de César pour le siége d'Alesia. Il n'est guère moins intéressant de retrouver à Éleusis les fortifications établies par Sylla pour couvrir son armée pendant le siége d'Athènes. J'aurais voulu pouvoir étendre mes fouilles et compléter l'exploration du fossé de Sylla, qui semblait me promettre des découvertes intéressantes. Mais, fouillant à mes frais, l'argent commençait à me manquer; le temps d'ailleurs me pressait, il y avait déjà deux mois que j'étais absent, et malgré l'extrême obligeance que M. Boulin avait mise à prolonger mon congé, il fallait revenir pour reprendre mon service à la Bibliothèque de l'Institut. J'ai donc été obligé de laisser là ces travaux, quitte à les reprendre dans un autre voyage, en me contentant pour le présent des premiers résultats que je viens d'avoir l'honneur de signaler à la bienveillante attention de l'Académie.

François Lenormant.

ITINÉRAIRE

DE

BORDEAUX A JÉRUSALEM

D'APRÈS UN MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE DE VÉRONE

Suivi d'une description des lieux saints tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale.

PRÉAMBULE.

On sait que l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem n'a été donné jusqu'ici que d'après le manuscrit de Paris, n° 4808. MM. Parthey et Pinder avaient vainement cherché un second manuscrit qui pût éclairer et compléter celui de la Bibliothèque impériale.

M. Edouard Aubert, notre collaborateur, nous signala l'année dernière un manuscrit de Vérone, où devait se trouver l'*Itinerarium Burdigalense*, et se chargea de nous en procurer une copie. Mais au moment où cette copie allait être commencée, M. Léon Renier nous apprit que lui-même connaissait depuis longtemps l'existence de ce manuscrit, dont il avait une excellente copie faite par M. D. Detlefsen, qui est bien connu des lecteurs de la *Revue*, et il mit, avec l'obligeance extrême que tout le monde lui connaît, cette copie à notre disposition : c'est donc la copie de M. Detlefsen que nous donnons aujourd'hui au public. Nous avons eu soin d'indiquer au bas des pages les variantes du manuscrit de Paris, que notre ami M. Anatole de Barthélemy a bien voulu collationner pour nous.

C'est aussi à M. Anatole de Barthélemy que nous devons également la copie d'une description des lieux saints, qui, après avoir appartenu à Pithou, arriva dans la bibliothèque de Colbert et fut reliée dans le même volume que le manuscrit de l'Itinéraire. Cette relation n'a pas encore été publiée, du moins à notre connaissance. Il n'est pas sans intérêt de la rapprocher de l'*Itinéraire proprement dit*. L'écriture de ce texte est au moins du IXe siècle. C'est une relation analogue à celle que l'on trouve dans Bede, sous ce titre : *De locis sanctis libellus quem de opusculis maiorum abbreviando Beda composuit*. Mais nous nous sommes assuré qu'elle en diffère sensiblement.

Il nous reste à transcrire quelques-unes des réflexions dont M. Detlefsen a cru devoir accompagner la copie envoyée à M. Léon Renier.

« Le manuscrit dont j'ai fait copie, dit-il, est le codex LII (60) de la bibliothèque du chapitre de Vérone. En voici la description exacte. Le livre est in-octavo, d'une forme un peu oblongue et contient maintenant 276 feuilles chacune de 28 lignes. Je ne doute pas que l'écriture ne soit du VIIIe siècle. Les lettres sont tantôt des minuscules et tantôt des onciales. Le manuscrit est composé de trois parties qui origi-

nairement étaient séparées, mais qui, par la forme, l'écriture et tous les accessoires, se ressemblent si parfaitement qu'on peut assurer qu'elles ont été écrites dans le même temps et dans la même occasion, quoique peut-être par des mains différentes. — La première partie comprend les feuillets 1 à 99 et contient quelques homélies de saint Grégoire et d'autres Pères, avec des sermons ecclésiastiques. — La seconde, f. 100 à 225, est composée de 15 quaternions et un ternion; elle contient la règle de saint Benoît, quelques sentences de saint Ephrem et d'autres petits écrits ecclésiastiques. — La troisième, f. 226 à 276, est aussi composée de quaternions et contient sur les feuillets 226 à 238, l'*Itinerarium Hierosolymitanum;* sur les feuillets 238 à 240, la *Notitia Provinciarum Galliarum;* sur les feuillets 240 à 260, une épître du pape Damase à saint Jérôme et la réponse de celui-ci, avec l'*Ordo episcoporum Romæ*. La série des papes y est conduite jusqu'à Grégoire III (ann. 731), puis sont ajoutés de la même main encore trois autres noms, dont un est presque effacé. Le second et le troisième sont Stephanus et Paulus. Le copiste a laissé des intervalles libres entre les noms, pour y ajouter les faits de leur histoire. On peut présumer, d'après cela, avec beaucoup de probabilité, que le manuscrit a été écrit vers le milieu du VIIIe siècle, ce qui s'accorde parfaitement avec la forme des lettres.

« Deux feuilles manquent dans le manuscrit; c'est ce qui explique pourquoi l'on n'y trouve pas la partie de l'Itinéraire de *Cæsarea* et *Terracina*. »

M. Detlefsen ajoute que, suivant lui, le texte, dont le manuscrit de Vérone est copié, a dû être écrit en lettres longobardes, très-tortillées et mal faites; cela résulte, dit-il, de plusieurs fautes qui s'expliqueraient difficilement par une autre hypothèse.

Nous ferons remarquer enfin, avec M. Detlefsen, que le manuscrit de Vérone contient, pour l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, plusieurs variantes très-importantes qui, nous l'espérons, feront bien accueillir du monde savant notre publication. A. B.

ITINERARIUM A BORDEGALA HIERUSALEM USQUE ET AB ERACLA PER AULONAM ET PER ORBEM ROMAM MEDIOLANIUM USQUE, SIC :

Civitas Bordegala, ubi est fluvius Garonna, per quem facit mare Oceanum accessa et recessa per leugas plus minus numero C.

Mutatio Stomatas,	leugas, n. VII	Mutatio ad Vicesimum,	milia XI
Mutatio Senone,	VIIII	Mansio Eleusione,	VIIII
Civitas Vasates,	VIII	Mutatio Sustomago,	VIIII
Mutatio Tres Arbores,	V	Vicus Ebromago,	X
10 Mutatio Oscyneio,	VIII	Mutatio Caedros,	VI
Mutatio Scotio,	VIII	Castellum Carcassonae,	VIII
Civitas Tolosa,	VIII	Mutatio Trecesimum,	VIII
Mutatio Vanesia,	XII	Mutatio Husuerbas,	XV
Civitas Auscius,	VIII	Civitas Narbonae,	XV
Mutatio ad Sextum,	VI	30. Civitas Beterris,	XVI
Mutatio Hungunerru,	VII	Mansio Cessarone,	XII
Mutatio Buccones,	VII	Mutatio Foro Domiti,	XVIII
Mutatio ad Jovem,	VII	Mutatio Sustancione,	XV
Civitas Tolosa,	VII	Mutatio Ambrosi,	XV
20. Mutatio ad Nonum,	milia VIIII	Civitas Nemauso,	XV

1. Burdigala. 2. Heraclea-Alonam-urbem. — 4. Burdigala. — 5. numero *deest*. — 7. Sirione. — 8. Vasatas. — VIIII.

10. Oscineio. — 11. Scittio. — 12. Elusa. — 16. Hungunverro. — 17. Bucconis.

19. Tholosa. — 22. Elusione. — 23. Sostomago. — 24. Hebromago. — 27. Tricencimum. — 28. Hosuerbas.

30. Biterris. — 33. Sostancione. — XVII. — 34. Ambrosio.

Mutatio Ponte Herarum, milia XVII
Civitas Arelate, VIIII
Fit à Bordegala Arelate usque milia CCCLXXII, mutationes XXX, man-
40. siones XI,
Mutatio Arnagene, milia VIIII
Mutatio Bellinto, X
Civitas Avinione, V
Mutatio Cepressata, V
Civitas Arausione, XIII
Mutatio Novencrares, X
Mansio Acuno, X
Mutatio Bantianis, XI
Mutatio Umbenno.
50. Civitas Valentia, VIIII
Mutatio Cerebelliaca, XII
Mansio Agusta, X
Mutatio Darentiaca, XII
Civitas Deanocontinorum, XVI
Mansio Luco, XII
Mutatio Volocates, VIIII
Inde ascenditur Gaura mons.
Mutatio Cambono, milia VIII
Mansio Monte Seleuci, VIII
60. Mutatio Daviano, VIII
Mutatio ad Finem, XII
Mansio Vappinco, XI
Mansio Catoricas, XII
Mansio Ebreduno, XVI
Inde incipiunt Alpes Penninae.
Mutatio Rame, milia XVII
Mansio Byrigane, XVII
Inde ascendens Matroniam.
Mutatio Gesdaone, milia X
70. Mansio ad Martem, VIIII
Civitas Segucio, XVI
Inde incipit Italia.
Mutatio ad Duodecimum, XII
Mansio ad Fines, milia XII
Mutatio ad Octavu, VIII
Civitas Taurinis, VIII
Mutatio ad Decimum, X
Mansio Quadratis, XII
Mutatio Ceste, XI
80. Mansio Regomago, VIII
Mutatio ad Medias, X
Mutatio ad Cottias, XIII
Mansio Laumello, XII
Mutatio Dunis, VIIII
Civitas Ticino, XII
Mutatio ad Decimum, X
Civitas Mediolano, X
Mansio Flavio Frigido, XII
Fit ab Arelate usque Mediolano milia
90. CCCCLXXV, mutationes LXIII, mansiones XXII
Mutatio Argentea, milia X
Mutatio Ponte Aureoli, X
Civitas Bergamo, XIII
Mutatio Tallegate, XII
Mutatio Tetellus, X
Civitas Brixa, X
Mansio ad Flexum, XI
Mutatio Bene Aventum, X
100. Civitas Verona, X
Mutatio Caclianno, X
Mutatio Aureos, X
Civitas Vincentia, XI
Mutatio ad Finem, XI
Civitas Patavi, X
Mutatio..... XII
Mutatio ad Nonum, XI
Civitas Altino, VIII
Mutatio Sanus, X
Civitas Concordia, VIII
110. Mutatio ad Pacilia, VIIII

36. Ponte aerarium.— XII. — 37. Arellate. — VIII. — 38. Burdegala. — Arillate.
39. CCCLXXI. — 41. Arnagine. — VIII. — 43. Avenione. — 44. Cypresseta. — 45, XV, — *Entre les lignes* 45 *et* 46, Mutatio Adletoce, XIII. — 46. Novemcraris. — 47. XV. — 48. Vancianis. — XII.
49. XII. — 52. Augusta. — 54. Dea Vocontiorum.— 56. Vologatis.
61. Fine. — 62. Vapinco. — 63. Catorigas. — 64. Hebriuno. — 65. Cottie. — 67. Byrigantum. — 68. Ascendis. — Matronam.
71. Segussione.
84. Duriis. — 87. Mediolanum. — 88. Fluvio Frigdo.
89. Arillato. — Mediolanum. — 90. CCCLXXV. — mutationes LXIII *deest.* — 92. Argentia. — 93. Ponte Aurioli. — 94. Vergamo. — 95. Tellegate,
99. Beneventum. — 102 Auraeos. — 106. Mutatio ad Duodecimum.
108. Sanos. — 109. VIIII. — 110. ad Picilia.

Mutatio ad Undecimum, milia XI
Civitas Aquileia, XI
Fit a Mediolano Aquileia usque milia CCLI, mutationes XXIIII, mansiones VIIII
Mutatio ad Undecimum, milia XI
Mutatio ad Fornolus, XII
Mutatio Castra, XII
Inde surgunt Alpes Iuliae ad pirum summas Alpes.
120. Mansio Longatico, milia X
Mutatio ad Nonum, VIIII
Civitas Semona, XIIII
Mutatio ad Quartodecimo, X
Fines Italiae.
Mutatio ad Medias, milia XIII
Civitas Caeia, XIII
Mutatio Lotodos, XII
Mansio Ragendone, XII
Mutatio Poltovia, XVI
130. Civitas Potovione, transis Ponte, intras in Pannonia inferiore, mutatio Ramesta, milia VIIII
Mansio Aqua viva, VIIII
Mutatio Populis, X
Civitas Iovia, VIIII
Mutatio Sunista, VIIII
Mutatio Peritur, XII
Mansio Lertoles, XII
Mutatio Cardono, X
140. Mutatio Coccones, XII
Mansio Serota, X
Mutatio Bolentia, X
Mansio Maurianes, VIIII
Intras Pannoniam superiore.
Mutatio Serena, milia VIII
Mansio Vereis, X
Mutatio Iovenalia, VIII
Mutatio Mersella, milia VIII
Civitas Morsa, X
150. Mutatio Leutuano, XII
Civitas Ciliciales, XII
Mutatio Caelena, XI
Mansio Ulmo, XI
Mutatio Spaneta, X
Mutatio Vidu..lia, VIII
Civitas Sirmium, VIII
Fit ab Aquileia Sirmium usque milia CCCCXII, mansiones XVII, mutationes XXXVIIII.
160. Mutatio Fossis, milia VIIII
Civitas Bassianes, X
Mutatio Noviciani, XII
Mutatio Altina, XI
Civitas Singiduno, VIII
Fines Pannoniae et Misie.
Mutatio ad Sextum, milia VI
Mutatio Tricornia castra, VI
Civitas Aureo monte, VI
Mutatio Mingeio, VI
170. Civitas Margo, VIIII
Civitas Viminacio, X
ubi Dioclicianus occidit Carinum.
Mutatio ad nonum, milia VIIII
Mansio Munecipio, VIIII
Mutatio Iovespago, X
Mutatio Bao, VII
Mansio Idomo, VIIII
Mutatio ad Octavum, VIIII
Mansio Oromago, VIII
180. Mutatio Caminitas, XI
Mansio Ipompeis, VIIII
Mutatio Rampiana, XII
Civitas Naisso, XII
Mutatio Ulmo, VII

111. X. — 113. Mediolanum. — 116. Fornolus. — 117. *Ligne ajoutée par une seconde main.*

118. Inde sunt. — 119. Summas Alpes milia VIIII. — 122. Emona. — 124. Mansio Hadrante fines Italiae et Norci, milia XIII. — 126. Caelia.

128. Ragindone. — 129. Pultovia. XII. — 130. Petovione. — XII. — Pontem. — 131. in *deest*. — Pannoniam inferiorem — Ramista. — 134. Popolis.

138. Lentolis. — 140. Cocconis. — 142. Bolenta. — 143. Maurianis. — 144. Superiorem — 147. Iovalia.

149. Mursa. — 150. Leutuoano. — 151. Cibalis.

161. Bassianis.

Entre 167 *et* 168, Mutatio ad sextum miliare, mil. VII. — 169. Vingeio. — 172. Dioclecianus. — 174. Municipio. — 175. Iovispago.

Entre 177 *et* 178, Finis Myssiae et Asiae (*pour Daciae*), mutatio Sarmatorum, mil. XII. — 180. Cametas. — 182. Rappiana. — *Entre* 183 *et* 184, mutatio Redicibus, mil. XII.

Mansio Romansiana, milia VIIII
Mutatio Latina, VIIII
Mansio Turribus, VIIII
Mutatio Translites, XII
Mutatio Ballanstra, X
190. Mansio Meldia, VIIII
Mutatio Scretesca, XII
Civitas Serdica, XI
Fit a Sirmia Serdica usque milia CCCXIIII, mutationes XXIIII, mansiones XIII.
Mutatio Extuome, milia VIII
Mansio Buracara, VIIII
Mutatio Sparata, VIII
Mansio Hilica, X
Mutatio So..... VIIII
200. Fines Datiae et Traciae.
Mutatio Ponteugas, milia VI
Mansio Bona Mansio, VI
Mutatio Alusore, VIIII
Mansio Basapare, XII
Mutatio Tugugero, VIIII
Civitas Filopopuli, XII
Mutatio Sernota, X
Mutatio Paramvole, VIII
Mansio Cillio, XII
210. Mutatio Carassura, VIIII
Mansio Arzo, XI
Mutatio Palae, VII
Mansio Castozobra, XI
Mutatio Rammes, VII
Mansio Busdicta, XI
Mutatio Dapabe, X
Mansio Nicae, VIIII
Mutatio Arboditio, X
Mutatio Urisio, VII
220. Mansio Virgoles, VII
Mutatio Narco, VIII
Mansio Dritiopara, VIIII
Mutatio Tipso, milia VIII
Mansio Tunorollo, VIII
Mutatio Beodizo VIIII
Civitas Eraclea VIIII
Mutatio Braunnae, XII
Mansio Salambria, X
Mutatio Eallum, X
230. Mansio Alesra, X
Mansio Regio, XII
Civitas Constantinopoli, XII
Fit a Serdica Constantinopoli milia CCCCXIII, mutationes XII, mansiones XX.
Fit omnis summa a Bordegala Constantinopoli vicies bis centena XXI milia, mutationes CCXXX, mansiones CXII.
Item ambulavimus Dalmatico et Zenophilo consulibus d. III K. Iun. a Calcedo-
240. nia et reversi sumus Constantinopoli VIII K. Ian. consulatu supra scripto.
A Constantinopoli transis Pontum, venis Calcedonia, ambulas provinciam Bitinam.
Mutatio Narsitae, milia VII
Mansio Pandicia, VII
Mutatio Pontamus, XIII
Mansio Libosa, VIIII
Ibi positus est rex Annibalianus qui fuit
250. Afrorum.
Mutatio Brunga, milia XII
Civitas Nicomedia, VIIII
Fit a Constantinopoli Nicomedia usque milia L, mutationes VII, mansiones III.
Mutatio Hiribolum, milia X
Mansio Libum, X
Mutatio Liada, XII
Civitas Nicia, VIIII
Mutatio Schenae, VIII
260. Mancio Mido, VII

188. Translitis. — 193. Sirmium. — 195. Extuomne. — 196. Buragara.
198. Iliga. — 199. Soneio. — 200. Daciae. — 201. Ponteucasi. — 207. Syrnota.
214. Rhamis. — 215. Burdista. — 216. Dapabae. — XI.
218. Arbodico. — 220. Virgolis. — 222. Drizupara, — 223. X. — 224. Tunorullo. XI. — 225. VIII. — 226. Heraclia. — 227. Baunnae.
228. Salamembria. — 230. Atyra. — 233. Constantinopolim. — 235. Omnis — Burdigala — Constantinopolim.
238. Zenofilo. — 239. d. *deest* — Calcidonia. — 240. Constantinopolim. — 241. VII. — 243. Calcedoniam — Bithiniam. — 245. Narsetae.
248. Libissa. — 251. Brunca. — 252. XIII. — 254. milia VIII. — 255. Hyribolum. — 256. XI.
258. VIII. — 259. Schinae.

Mutatio Chogia, milia VI
Mutatio Thateso, X
Mansio Tutado, VIII
Mutatio Protoniaca, XI
Mutatio Artemis, XII
Mansio Doblae, VI
Mansio Caeratae, VI
Fines Bitiniae et Galaciae.
Mutatio Fines, X
270. Mansio Dadartano, VI
Mutatio Trans monte, VI
Mutatio Melia, XI
Civitas Iuliopolis, VIII
Mutatio Hieronpotamum, XIII
Mansio Agannia, XI
Mutatio Petrobogen, VI
Mansio Sinonizous, X
Mutatio Trasmon, XII
Mansio Malogordis, VIIII
280. Mutatio Cenaxempalide, XIII
Civitas Anchira Galaciae. XIII
Fit a Nicomedia Ancira Galacia usque milia CCLVIII, mutationes XVI, mansiones XII.
Mutatio Delemna, milia X
Mansio Curveonta, XI
Mutatio Rosolodiacho, XII
Mutatio Aliasum, XIII
Civitas Aspona, XVIII
290. Mutatio Galea, XIII
Mutatio Andrapa, VIIII
Fines Galaciae et Cappadociae.
Mansio Parnasso, milia XIII
Mansio Iogula, XVI
Mansio Nitalis, XVIII
Mutatio Argustana, XIII
Civitas Colonia, XV
Mutatio Mummoasum, XII
Mansio Anachiango, XIII
300. Mutatio Chusa, milia XII
Mansio Sasema, XII
Mansio Andaviles, XVI
Ibi est villa Pammati unde veniunt equi curoles.
Civitas Thyana, milia XVIII
Inde fuit Apollonius magus.
Civitas Faustinopoli, milia X
Mutatio Cona, VIIII
Mansio Opodando, XII
310. Mutatio Pilas, XIII
Fines Cappadociae et Ciliciae.
Mansio Mansucrinae, milia XII
Civitas Tarso Ciliciae, XII
Inde fuit apostolus Paulus.
Fit ab Anchira Galacia Tarso usque milia CCCXLIII, mutationes XXV, mansiones XVIII.
Mutatio Pargas, milia XIII
Civitas Gadana, XIIII
320. Civitas Mansista, XVIII
Mutatio Tardequeia, XV
Mansio Catavolo, XVI
Mansio Baiae, XVII
Mansio Alexandria Scabiosa, XVI
Mutatio Platanus, VIIII
Fines Ciliciae et Syriae.
Mansio Pagrius, milia VIII
Civitas Anchiotia, XVI
Fit a Tarso Ciliciae Anchiochia usque mi-
330. lia CXLI, mutationes X, mansiones VII.
Ad palatium Dafne, milia V
Mutatio Stadata, XI
Mansio Platanus, VIII
Mutatio Baccaias, VIII
Mansio Catelas, XVI
Civitas Lasdeca, XVI
Civitas Gabala, XIII
Civitas Balaneas, XIII

261. Chogeae. — 263. Tutaio — VIIII. — 264. Protunica. — 266. Dablae.
269. Finis. — 270. — Dadartan. — 272. Milia. — 274. Hyeronpotamum. — 276. Petrobrogen.— 277. Innizos. — 278. Prasmon. — 279. *deest*. — 280. Cenaxempalidem. — 281. XIII *deest*. — 283. Mutationes XXVI. — 286. Curveunta. — 287. Rosolodiaco.
288. Aliassum. — 289. Arpona. — 294. Iogola. — 297. XVI.
298. Momoasson. — 299. Anathiango — XII. — 301. Sasima. — 302. Andavilis. — 303. Pampati. — 304. curules. — 305. Thiana. — XVIII *deest*. — 307. XII.
308. Caena XIII. — 309. Opodanda. — 310. XIIII. — 313. Tharso — Ciliciae *deest*. — 315. Tharso. — 318. Pargais.
319. Adana. — 325. Pictanus. — 327. Pagrios.
329. Tharso — usque milia *deest*. — 332. Hysdata.— 334. Bacchaias. — 335. Cattelas. — 336. Ladica. — 337. Gavala — XIIII.

Fines Syriae Coelis et Fohine.
340. Mutatio Maraccas, milia X
Mansio Antaradus, XVI
Est civitas in mare, a ripa milia II
Mutatio Spiclin, milia XII
Mutatio Baselisco, XII
Mansio Arcas, VIII
Mutatio Bruttus, IIII
Civitas Trepoli, XII
Mutatio Trecles, XII
Mutatio Brattosalia, XII
350. Mutatio Alcovile, XII
Civitas Bireto, XII
Mutatio Eldua, XII
Mutatio Parpinon, VIII
Civitas Sidona, VIII
Inde Sarepta, VIIII
Ibi Helias ad viduam ascendit et petiit sibi cibum.
Mutatio ad Nonum, milia IIII
Civitas Tyro, XII
360. Fit ab Anciocia Tiro usque milia CLXXIIII, mutationes XX, mansiones XI.
Mutatio Alexandroschene, milia XII
Mutatio Haecdeppa, XII
Civitas Ptomaida, VIIII
Mutatio Calomon, XII
Mansio Secaminus, III
Ibi est mon Carmelus. Ibi Helias sacrificium faciebat.
Mutatio Cirtha, milia VIII
370. Finis Syriae Finices et Palestinae.
Civitas Caesarea Palastina id est Iudea, VII.
Fit a Tiro Caesarea Palestina milia LXXIII, mutationes II, mansiones III.
Ibi est balneus Corneli centoriones, qui multas elymosynas faciebat. Inde est III miliario mons Syna, ubi fons est in quem mulier si laverit graveda fit.
Civitas Maximanopoli, milia XVIII
Civitas Isdradela, X
380. Ibi sedit Acap rex et Helias prophetavit.
Ibi est campus ubi David Goliam occidit.
Civitas Cithopoli, XII
Aser, ubi fuit villa Iob, XVI
Civitas Neapolini, XV

Ibi est mons Agazam, ubi dicunt Samaritani Abraham sacrificium obtulisse et ascenduntur ad summum montem gradi numero CCC. Inde ad pedem montis ipsius locus est cui nomen est Sicem. Ibi est monimentum ubi positus est Ioseph in villa quam dedit ei Iacob pater eius. Inde rapta est Dina filia Iacob a filiis Amorreorum.
390. Inde passus mille locus est cui nomen Sicar unde discendit mulier Samaritana ad eundem locum ubi Iacob puteum fodit ut de eo aquam implerit, et dominus Ihesus Christus cum ea locutus est, ubi sunt et arbores platani quas plantavit Iacob et balneus qui deo puteo lavatur. Inde milia XXVIII euntibus Hierusalem, in parte sinistra est villa quae dicitur Betar. Inde passus mille locus ubi Iacob, cum iret in Mesopotamia dormivit. Est ibi arbor amigdalae et vidit

339. Foenicis. — 344. Basiliscum. — 347. Tripoli. — 348. Triclis.
349. Bruttosalia. — 350. Alcobile. — 351. Birito. — 352. Heldua. — 353. Parphirion. — 357. cybum.
360. Antiocha. — Tyro. — 363. Ecdeppa. — 364. Ptolomaida — VIII. — 365. Calamon. — 366. Sicamenos. — 367. Mons.
369. Certha. — 370. Finices *deest*. — 371. Palestina — VIII. 372. Tyro. — 374. Centurionis. — 375. in *au lieu de* inde est. — 378. Maxianopoli — XVII.
379. Stradela. — 380. Achab. — 381. Goliat. — 382. Sciopoli. — 383. VI. — 384. Neapoli.
385. Agazaren.— 386. ascenduntur usque.—387. Sechim — ibi positum. —388. monumentum. — 389. est et. — 390. Sechar — descendit. — 392. Aqua — impleret — dominus noster. — 393. sunt arbores. — quos — qui de eo.
395. Bethar — est locus. —396. addormivit et est — amigdala.

visum et angelus cum eo luctatus est. Ibi fuit rex Hieroboam, ad quem missus fuit propheta ut converteretur ad dominum excelsum, et iussum fuerat prophetae ne cum seodoprophetam quem secum habebat rex manducaret, et quia secutus est ad seodopropheta et cum eo manducavit rediens occurrit prophetae leo in via et occidit eum. Inde Hierusalem milia XII. Fit a Caesarea Palestina usque milia CXVI, mansiones IIII. Sunt in Hierusalem piscinae magnae duae ad latus templi, id est una ad dextera et alia ad sinistra quas Salomon fecit. Interius vero civitate sunt piscinae gemillares quinque porticus habentes, quae appellantur Veitaidae : Ibi aegri multorum annorum sanabantur, aquam autem bentae piscinae in modum cocci natura; est ibi cripta ubi Salomon daemones torquebat. Ibi est angulus turris excelsissimae ubi dominus ascendit et dixit ei his qui temptabat eum, et ait ei dominus : non temptabis dominum deum tuum sed illi soli servies. Ibi est et lapis angularis magnus de quo dictum est : lapidem quem reprobaverunt aedificantes hic factus est, ad caput anguli et sub pinna turre ipsius sunt cubicula plurima ubi Salomon palatium habebat. Ibi etiam constat cubiculus in quo sedit et sapientiam discripsit. Ipse vero cubiculus uno lapide est tectus. Sunt ibi et scepturia magna aequae subterraneae et piscinae magno opere edificatae et in aedem ipsam ubi templum fuit quem Salomon aedificavit in marmorem ante aram sanguinem Zacchariae ibi dicas hodiae fusum, etiam parent vestigia clavorum militum qui eum occiderunt per totam aream ut putes in ceram fixum esse. Sunt ibi et statuae duae Hadriani. Est et non longe de statuas lapis pertusus ad quem veniunt Iudaei singulis annis et unguent eum et lamentant se cum gemitu et vestimenta sua scindunt et sic recedunt. Est ibi et domus Ezechiae regis Iudae. Item exeuntibus Hierusalem ut ascendas Sion in parte sinistra et deorsum in valle iuxta murum est piscina quae dicitur Siloa, habet quadriporticum et alia piscina grandes foras; haec fons sex diebus atque noctibus currit, septima vero die est sabbatum in totum nec nocte nec die currit. In eadem ascenditur Sion et paret ubi fuit domus Caifae sacerdotis, et columna adhuc ibi est in qua Christum flagellis cederunt. Intus autem intra murum Sion parit

399. pseudopropheta. — 400. Ad *deest* — pseudopropheta. — 401. eum leo. — 403. mutationes IIII. — 404. dexteram — et *deest*.

405. gemellares — porticos — 406. Vaetaidae. — 407. autem habent hae piscinae — coccini — turbatam, *au lieu de* natura. — 408. Crepta. — 412 hic factus est *deest* — item ad — capud. — 413. turris.

416. excepturia — aquae. — 417. aede ipsa. — 419. occiderunt in. — 420. potes. — 421. Adriani. — 424. in Hierusalem.

426. grandis. — 430. caeciderunt — paret.

locus ubi palacium habuit David et septe synagoge quae illic fuerant una tantum remansit relique autem arantur et seminantur sicut Esaias propheta dixit. Inde ut eas foris murus de Sion euntibus ad portam Napolitanam ad partem dextram deorsum in valle sunt pariter ubi domus fuit sive praetorium Ponti Pilati ubi dominus auditus est antequam pateretur : ad sinistra autem parte est monticulus Golgutta ubi dominus crucifixus est. Inde quasi ad lapidem missum est cripta ubi corpus ejus positum fuit et tercia die surrexit : ibidem modo iusso Constantini imperatoris basilica facta est, id est dominicum, mire pul-
440. chritudinis habens ad latus excepturia unde aqua levatur et balneum a tergo ubi infantes labantur. Item ad Hierusalem euntibus ad portam quae est contra oriente ut ascendatur in monte Oliveti vallisque dicitur Iosafath ad parte sinistram ubi sunt vineae est et prata ubi Iudas Scariot Christum tradidit, ad parte vero dextra est arbor palmae de quam infantes ramos tollerunt et veniente Christo substraverunt. Inde non longe quasi ad lapides missum sunt monumenta duo monoviles mire pulchritudinis facta. In unum positus est Esaias propheta qui est vere monolitus et in alio Ezezias rex Iudaeorum. Inde ascendes in montem Oliveti ubi dominus ante passionem apostolos
450. docuit. Ibi facta est basilica iusso Constantini. Inde non longe est monticulus ubi dominus ascendit orare et apparuit illic Moyses et Helias quando Petrum et Iohannem secum duxit. Inde ad oriente passus mille quingentus est villa quae appellatur Vetania. Ibi est cripta ubi Lazarus positus est, quem dominus suscitavit. Item ab Hierusalem in Hierico milia XVIII. Descendentibus montem in parte dextra retro monumentum est arbor sichomori in qua Zacheus ascendit ut Christum viderit. A civitate passus mille D est ibi fons Helisei prophete : antea si qua mulier ex ipsa aqua bibebat non faciebat natos. Ad latum est vas fictile : Heliseo misit in eo sales et
460. venit et stetit super fontem et dixit : haec dicit dominus sanari aquas has ex eo si qua mulier inde biberit filius faciit. Supra eandem vero fontem est domus Raab fornicariae, ad quam exploratores introierunt et occultavit eos quando Hiericho eversa est, et sola evasit. Ibi fuit civitas Hierico, cuius murus giraverunt cum arca testamenti filii Isrhael

431. septem — synagogae. — 432. reliquae. — 433. Isaias — murum. — 434. Neappolitanam. — 436. Golgotha. — 438. resurrexit. — 439. mirae. — 441. lavantur. — 442. orientem. — 443. petra — 444. Scarioth — a parte.

445. tulerunt. — 447. monubiles — mirae — Isaias. — 448. Ezechias. — 449. ascendis. — 453. orientem — quingentos. — 454. positus fuit.

456. sigomori. — 457. videret — passos mille quingentos. — 458. prophetae. — 459. Helyseo. — 461. filios. — 462. Rachab. — 463. Hiericho — muros — Israel.

et ceciderunt muri : ex eo non paret nisi locus ubi fuit arca testamenti et lapides duodecim quos filii Isrhael de Iordane levaverunt. Ibidem Ihesus filius Nave circumcidit filios Isrhael et circumcisiones eorum sepelivit. Item ab Hierico ad mare mortuo milia VIIII. Est aqua ipsius valde amarissima, ubi in totum nullius generis piscis
470. est nec aliqua naves, et si qui hominum miserit se ut natet ipsa aqua eum versat. Inde ad Iordane, ubi dominus a Iohanne baptizatus est, milia V. Ibi raptus est Helias in caelo. Item ab Hierusalem euntibus Bethlem milia VI. Super strata in parte dextra est monumentum ubi Rachel posita est uxor Iacob ; inde milia II, a parte sinistra est Bethlem, ubi natus est dominus Ihesus Christus. Ibi basilica facta est iussu Constantini; inde non longe est monumentum Ezechiel, Asaph, Iob, Iesse, David, Salomon et habet in ipsa cripta ad latus deorsum descendentibus Ebreis litteris scriptum nomina supra scripta. Inde Bettasora milia XIIII, ubi est fons in quo Pylyppus
480. eunucum baptizavit. Inde Terebinto milia VIII, ubi Abraham habitavit et puteum fodit sub arbore terebinto et cum angelis locutus est et cibum sumpsit. Ibi basilica facta est iussu Constantini mire pulchritudinis : inde Terebinto Cebron milia II. Ibi est memoria per quadrum ex lapidibus mire pulchritudinis, in qua positi sunt Abraham, Isaac, Iacob, Sarra, Rebecca et Lia. Item ab Hierusolima sic :

Civitas Nicopolen,	milia XXII	Fit a Capua usque ad urbe Roma milia CXXXVI, mutationes XIIII, mansio-
Civitas Lidda,	X	500. nes VIIII.
Mutatio Antipatrida,	X	Fit ab Eraclea per Aulona in urbe Roma
Mutatio Bettarum,	X	usque mille XI centena XIII milia,
490. Civitas Caesarea,	XVI	mutationes CXVII, mansiones XLVI.
. . . . .		Ab urbe Medolianium.
Civitas Tarracina,	XIII	Mutatio Rubras, milia VIIII
Mutatio ad Medias,	X	Mutatio Vicesimum, XI
Mutatio Appi foro,	VIII	Mutatio Aquaviva, XII
Mutatio Sponsas,	VII	Civitas Ucricolo mansio, XII
Civitas Aritia et Albuna,	XIIII	Civitas Narniae, XII
Mutatio ad Ionum,	VII	510. Civitas Interamna, VIIII
In urbe Roma,	VIIII	Mutatio Tribus Taernis, III

465. caeciderunt. — 466. Israel. — 467. Israel. — 468. Hiericho. — 470. navis. — 471. a Iordane. — 472. ibi est locus super flumen, monticulis in illa ripa ubi raptus est. — 473. Betleem — IV. — 474. a *deest.*

475. Betleem. — 477. Ezechhiel — Iob et Iesse. — 478. Hebraeis — litteris *deest.* — 479. Bethasora — Philippus. — 480. Therebinto — VIII. — 481. terebintho. — 482. cybum— mirae. — 483. Therebintho. — 484. mirae.

485. Hierusolyma. — 486. Nicopoli. — 489. Bethar. — 490. *Ici il manque deux feuillets dans le ms. de Vérone : ils se trouvent dans le ms. de Paris.* — 493. VIIII.

495. Albona. — 496. Ad Nono. — 497. Urbem Romam. — 501. Aeraclea — Aulonam. — 502. *Au lieu de* XI, undecies. — 503. XVII.

506. Ad vicesimum. — 508. Hericulo — mansio *deest.* — 511. Tabernis,

Mutatio Fani Fugenui,	milia X	Civitas Foro Corneli,	milia X
Civitas Spolitio,	VII	Civitas Claterno,	XIII
Mutatio Scraria,	VIII	Civitas Bononia,	X
Civitas Tranes,	IIII	Mutatio ad Medias,	XV
Civitas Fulginis,	V	Mutatio Victoriolas,	X
Civitas Foro Flameni,	III	Civitas Motena,	III
Civitas Noceria,	XII	540. Mutatio Ponte Secies,	V
Civitas Ptanias,	VIII	Civitas Regio,	VIII
520. Mansio Erbello,	VII	Mutatio Canneto,	X
Mutatio Adesse,	X	Civitas Parme,	VIII
Mutatio ad Caloe,	XIIII	Mutatio ad Tarum,	VII
Mutatio Intercisa,	VIIII	Mansio Sidonciae,	VIII
Civitas Foro Semproni,	VIIII	Mutatio ad Fonteclus,	VIII
Mutatio ad Octavum,	VIIII	Civitas Placentia,	XIII
Civitas Foro Furtunae,	VIII	Mutatio ad Rota,	XI
Civitas Pisauro,	XXIIII	Mutatio Tribus Tabernis,	V
Usque ad Riminum,		550. Civitas Laude,	VIII
Mutatio Conpetu,	XII	Mutatio ad Nonum,	VII
530. Civitas Cesena,	VI	Civitas Mediolanium,	VII
Civitas Foropuli,	VI		
Mansio Foro Liti,	VI		
Civitas Faventia,	X		

Fit omnes summa ab urbe Roma Mediolano usque milia CCCCXCI, mutationes XLIIII, mansiones XXXIIII.

Description des lieux saints tirée du manuscrit latin n° 4808 de la Bibliothèque impériale.

Civitas Hierusalem habens portas majores sex absque posticia, id est porta Benjamin exiens ad Jordanem, habens ab Hiericho milia XVIII, inde ad Jordanem milia VII. De Hiericho usque Galgala miliario uno : ibi est ager domini ubi dominus Ihesus Christus unum sulcum de manu sua aravit ; ibi sunt duodecim lapides quos levaverunt filii Israel de Jordane. De Hiericho usque ad montem Helysaei milia II : ibi erat domus Raab publicane que excepit exploratores. Item de Hierusalem usque in Bethsaida milia XII, in qua Bethsaida vidit Jacob in somnis angelos ascendentes et descendentes de cælo. De Bethsaida usque in Samaria quæ dicitur modo Neapolis, milia XXVIII : ibi est puteus quem fabricavit Jacob, ibi sunt ossa sancti Joseph.

De Samaria usque in Sabastea milia VII, ubi domnus Johannes decollatus est. De Sabastea usque in Cynopolim milia XXX, ibi domnus Basilius martyrizatus est. De Scitopoli usque Tyberiada milia XXIIII, ibi domnus Ihesus Christus pedibus ambulavit. De Tyberiada usque Magdale, ubi domna Maria nata est milia II. De Magdale usque ad septem fontes ubi domnus Christus baptizavit apostolos milia II, ubi et sa-

512. Fani Fugitivi.

514. Sacraria. — 515. Trevis. — 517. Flamini. — 520. Herbelloni. — 521. Ad Hesis. — 522 Ad Cale.

524. Simproni. — 525. Octavo. — 526. Fortunae. — 527. XXIIII *deest.* — 528. Ariminum. — 531. Foropopuli. — 532. Foro Livi. — 533. V. *Dans le ms. de Vérone, le chiffre X a été ajouté par une seconde main ; auparavant il paraît y avoir eu* IIII.

538. Victuriolas. — 539 Mutena.

545. Fidentiae. — 546. Fonteclos. — 550. VIIII. — 553. Omnis. — 554. Mediolanium — CCCCXVI.

555. XLII — XXIIII — *après la ligne* 555 : explicit Itinerarium.

turavit populum de quinque panibus et duobus piscibus. De septem fontibus usque in Capharnaum milia II. De Capharnaum usque Bethsaida milia VI, ubi sunt sancti apostoli Petrus, Andreas, Philippus et filii Zebedæi. De Bethsaida usque in Paniada L? inde exit Jordanis de duobus locis Ior et Dan. Ipsa Paniada in medio mittent, et subtus civitate conjungunt adparet abinde accepit nomen Jordanis, inde fuit mulier quam domnus Christus liberavit de fluxu sanguinis, nomen ip ius mulieris Mariosa; ibi est statua domni electrina in ecclesia quam ipsa Mariosa fecit. Ibi habet capud mons Libanus. De portu Burguis usque ubi pugnavit David cum Golia in monte Buzana quod interpretatur lucerna. De Buzana usque Eleotopori milia XV. De Elioto milia XV pori usque in loco ubi (jacet) sanctus Zacharias milia VI, et de ipso loco usque ad Ascalona milia XX. De Ascalona usque ad Gaza milia XII, inter Ascalonam et Gazam civitates duas id est Antionoda et Mazonia. De Gaza usque ad Rafia milia XXIIII. De Rafia usque ad Betuliam ubi Olofernis mortuus est milia XII. De Hierusalem usque in Sidona ubi fuit arca testamenti domni milia VIIII. De Sidona usque Emmaus qui nunc Nicopolis dicitur milia VIIII, in qua Emmau sanctus Cleopas cognovit domnum in confractione panis, ibi et martyrium pertulit. De Emmau usque in Diopolim milia XII, ubi sanctus Georgius martyrizatus est; ibi et corpus ejus est et multa miraoilia fiunt. De Diospoli in Ioppen milia XII, ubi sanctus Petrus resuscitavit sancta Tabita (?); ibi et cœtus jactavit sevictivona (?). De Joppe ad Cæsaream Palestinam milia XXX, ibi baptizatus est domnus Cornelius a domno Petro et martyrizatus est. De Cæsarea usque in Diocæsarea milia XXX; inde fuit Symon magus. De Diocæsarea usque in Chana Galileæ milia V. De Diocæsarea usque in Nazareth milia V. De Nazareth in Sycetaburi milia VII, ibi domnus post resurrectionem apostolis apparuit. De Hierusalem usque ubi baptizavit domnus Philippus eunuchum milia XVI, inde usque Therebintum quod appellatur elecem mainbre milia II. De Therebinto usque ad speluncam duplicem ubi requiescunt patriarchæ milia IIII. De spelunca duplice usque in Cebron milia II, ubi habitavit sanctus David septem annis quando fugiebant (*sic*) ante Saul. De Hierusalem in Rahama ubi requiescit Samuhel milia V. De Hierusalem usque ubi habitavit sancta Helysabeth mater domni Johannis Baptistæ milia V. De Hierusalem usque Anato ubi natus est domnus Hieremias propheta, ubi et requiescit milia VI. De Hierusalem usque Bethania milia II, ubi resuscitavit dominus Christus Lazarum. De Hierusalem usque in montem Oliveti quod scribetur stadia septem miliario uno, inde domnus ascendit in cœlis, ibi sunt fabricatas (*sic*) numero XXIIII ecclesias (*sic*). De monte Oliveti usque in vico Hermippo ubi dormivit Abimelech sub arbore ficus annis XLVI miliario uno, qui Abimelech discipulus fuit sancti Hieremiæ; ibi fuit Baruc propheta. In civitate Hierusalem ad sepulcrum Domini, ibi est Calvarie locus, ibi Abraham obtulit filium suum holocaustum et quia mons petreus est in ipso monte, hoc est ad pedem montis ipsius fecit Abraham altario (*sic*) super altare eminet mons, ad quem montem per grados collocatur, ibi domnus crucifixus est. De sepulcro domni usque calvarie locum sunt passus numero XV sub uno tecto est. De calvarie locum (*sic*) usque in Golgotham passus numero XV, ubi crux domni inventa est. De Golgotha usque in sancta Syon passus numero CC, quæ est mater omnium ecclesiarum, quam Sion domnus noster Christus cum apostolis fundavit, ipsa fuit domus sancti Marci euvangelistæ. De Sancta Sion ad domum Caiphe qui est modo ecclesia sancti Petri sunt plus minus passus numero L. De domo Caiphæ ad pretorium Pilati plus minus passus numero C, ibi est ecclesiæ Sophiæ, juxta semissus est sanctus Hieremias; in lacum columnaque fuit in domo Caiphæ ad quam domnus Christus flagellatus est modo in sancta Sion, jusso (*sic*) domni ipsa columna secuta est et quomodo eam dum flagellaretur amplexavit sicut in cera, sic brachia ejus manus vel digiti in eam hæserunt et hodie paret, sed

et fax omnis, mentus, nasus, vel oculi ejus sicut in cæra designavit. Sanctus Stephanus foras porta Galileæ lapidatus est, ibi et ecclesia ejus est quam fabricavit domna Theodosia uxor Theodosii imperatoris. Piscina Siloe a lacu ubi missus est Hieremias propheta habet passus numero C, quæ piscina intra murum est. De domo Pilati usque ad piscinam probaticam passus plus minus numero C, ibi domnus Christus paralyticum curavit cujus lectus adhuc ibi est. Juxta piscinam probaticam ibi est ecclesia domne Mariæ. Sanctus Jacobus quem dominus manu sua episcopum ordinavit qui post ascensum domni de pinna templi precipitatus est et nihil ei nocuit, sed follo eum devecte in quo reportare consueverat occidit et positus est in monte Oliveti. Ipse sanctus Jacob et sanctus Zacharias et sanctus Simeon in una memoria positi sunt, quam memoriam ipse sanctus Jacobus fabricavit corpora illorum ipse ibi recondidit et se ibi cum eis precipit poni. Ibi est vallis Josaphath; ibi domnum Judas tradidit; ibi est ecclesiæ (*sic*) domnæ Mariæ, matris domini; ibi et Dominus lavit pedes apostolorum, ibi et caenavit; ibi sunt quatuor accubita ubi domnus cum apostolis ipse medias (*sic*) accubuit, qua accubitu ternos homines recipiunt, modo aliquanti pro religiositate. Ibi cum venerint excepto carnis ibi cybaria sua comedere delectantur, et accendent luminaria ubi ipse domnus apostolis pedes lavit, quia ipse locus in spelunca est et descendent ibi modo CC monachi. A pinna templi subtus monasterium est decasta (*sic*) et quando aliqua eorum transierit de seculo, ibi intus in monasterio ipso reponitur, et a quo illuc intraverint usquedum vivunt inde non exeunt, quando aliqua de sanctimonialibus illuc converti voluerit aut aliqua pœnitens huc tantummodo ipsas portas aperiuntur, nam semper clause sunt, et victualia eis per muros deponuntur nam aquam ibi in cisternas habent. Civitas Cersona quæ est ad mari (*sic*) pontum, ibi domnus Clemens martyrizatus est: in mari memoriam ei cum corpus missus est, cui domno Clementi anchora ad collum ligata est et modo in natale ejus omnes in barca ascendunt populus et sacerdotes et dum ibi venerint maris (*sic*) desiccat milia VI, et ubi ipsa arca est tenduntur super se papiliones, et ponitur altaris et per octo dies ibi missas cælebrantur, et multa mirabilia ibi domnus facit, ibi dæmonia excluduntur; si quis vero de ipsis ad ipsam anchoram adtingere potuerit et eam tetigerit statim liberatur. De Cersona usque in Sinope ubi domnus Andreas liberavit domnum Mattheum euvangelistam de carcere, quæ Sinope illo tempore Myrmidona dicebatur, et omnes qui ibi manebant homines pares suos comedebant, nammodo tanta misericordia ibi est ut ad strutas sedeant peregrinos suscipiendos. Inde jam Armœnia et in Ægypto. Civitas Memphi ubi Pharao manebat, ubi et Joseph in carcere missus fuerat, ibi sunt monasteria duo, unus e religionis Wandalorum, et alius Romanorum; hoc est Wandalorum sancti Hieromiæ, Romanorum sancti Appolloni heremitæ. Cæsarea Cappadocia, ibi est sanctus Mammes heremita et martyr qui mulsit agrestia et fecit caseum, et sanctus Mercurius martyr. In ipsa provincia est civitas Sabastea ubi sunt numero XI martyres quæ est in provincia Cappadociæ. Civitas Gangra, ibi est sanctus martyr Galenicus quæ est in provincia Galatiæ; civitas Evacita? ubi est sanctus martyr Theodorus, quæ est in provincia Galatie; civitas Anquira quæ est in provincia Galatiæ, ubi est sanctus Platon martyr De montes (*sic*) Armœniæ exeunt flumina duo, Tygris et Eufrates, et inrigat Tygris terras Assyriorum, et Eufrata (*sic*) inrigat terras Mesopotamiæ, Phison autem inrigat omnem terram Æthiopiæ et perrexit ad Ægyptum. Geon rigat terram Evilath et transit juxta Hierusalem. De monte Oliveti ascendit domnus in celis, et ibi prope est spelunca quæ dicitur Matzi quod interpretatur discipulorum, ubi domnus quando predicabat in Hierusalem requiescebat. Ager domni qui est in Galgala inrigat de fonte Helisæi, ferit plus minus modios sex, aratur mense Augusto medius ipse ager et occurrit ad pascham et in cena domni et pascha communicatur et alia medietas

cum illuc rectum fuerit aratur et cum alia messe occurrit: ibi est et vitis quam domnus posuit quæ vitis in Pentecosten fructum dat et inde communicatur Constantinopolim, et exinde tam de agro quam de vite transmittitur suo quoque tempore. Civitas Levida trans Jordanem habens de Hiericho milia XII, in ipsa Levida Moyses lapidem de virga percussit et fluxerunt aquæ, inde major aqua exiit quæ ipsa Levida omnem inrigat : ibi habet dactalum Nicolaum majorem, ibi et Moyses de seculo transivit, et ibi aquas (*sic*) calidas (*sic*) sunt ubi Moyses lavit et in ipsas aquas calidas leprosi curantur in loco ubi domnus baptizatus est, ibi est una columna marmorea et in ipsa columna facta est crux ferrea, ibi est (ecclesia) sancti Johannis Baptistæ quam fabricavit Anastasius imperator qua ecclesia super cameras majores excelsa fabricata est pro Jordane quando implet, in qua ecclesia monachi morantur, qui monachi senos solidos per annum accipiunt pro vita sua transegenda.

Ubi domnus baptizatus est trans Jordanem, ibi est mons modicus qui appellatur Armona, mons Abur in Galilea est, ibi sanctus Helias raptus est, memoria sancti Helysei ubi fontem illum benedixit ibi est, et super ipsa memoria ecclesia fabricata est. Ab unde domnus baptizatus est usque ubi Jordanis in mare mortuo (*sic*) intrat, sunt milia V, et ipse est maris (*sic*) mortuus (*sic*) ubi Sodoma et Gomorra dimerserunt cum aliis tribus quam (*sic*) quinque civitates fuerunt juxta mare mortuum; ibi est uxor Loth quæ facta est statua salis, et quomodo crescit, luna crescit et ipsa, et quomodo minuitur luna diminuit et ipsa. In montem Oliveti domnus super lapidem humeros imposuit, in qua petra ambo humeri ejus descenderunt sicut in cera molle, qui locus Ancona dicitur, ibi et ecclesia fabricata est, ubi prope est ecclesia ubi sancta Tecla est et ipse locus dicitur Bethfage. Inde pullus asinæ quem domnus sedit adductus est, cum quo intravit de portu (*sic*) Benjamin in Hierusalem; ubi legitur : maris quare conturbatus es, et tu Jordanis quare conversus es retrorsum, et vos montes quare gestistis (*sic*) sicut arietes, et vos colles sicut agni ovium; ubi circa Jordanem est hoc est monticelli sunt multi, et quando domnus ad baptismum descendit ipsi montes ante ipsum ambulabant gestiendo et hodie velut saltantes videntur. Sarapha Sidoniæ quod scriptum est in ipsa felix, secunda Syria juxta montem Carmelum XII milia habet. De Sarapha usque in Sidonam et propter hoc est dicta est Saraptha Sidoniæ quia ipso tempore metropolis erat Sidona a Saraptha et modo Saraptha est metropolis. Ubi sanctus Helyas missus est ad viduam illam qui eum pasceret et filium ejus suscitavit, ibi ecclesia sancti Helei est, nam nomine mulieris non dicitur nisi tantummodo vidua Lazarum quem domnus resuscitavit scitur quia resuscitatus est secunda mortem ejus nemo cognovit; hoc in Bethania contigit secundo miliario de Hierusalem et in resuscitatione sancti Lazari in ipso loco ante pascha dominico omnis populus congregat, et missas cælebrantur. In Arabia sunt civitates quas Hiesaunave destruxit ubi manebant Amorrei, Gergesæi et Ferezei tredecim id est Vincta, Volumta, Medeva, Musica, Filadelphia, Gerassa, Genara, Vostrada, Mascoga, Dara, Avila, Capitulia, Astra. Ubi est Hierusalem provincia Palestina dicitur, terra Chanac, inde Galilea, inde Syria, inde Mesopotamia; in sinistra Armœnia prima et secunda Armœnia, et Persa (*sic*) Armœnia, quæ Armœniæ sub imperatores sunt. In provincia Asia civitas Epheso ubi sunt septem fratres dormientes et catulus viricanus ad pedes eorum, nomina eorum id est Actellidis, Diomedis, Eugenius, Stephanus, Probatis, Sabbatis et Quiriacus quorum mater Carativa dicitur grecæ, latinæ Felicitas. Ibi est sanctus Timotheus discipulus domni Pauli, juxta montem Syna infra civitatem, ibi sanctus Moyses cum Abimelech pugnavit. De Hierusalem in Elusath mansiones III, de Glutiarinalia mansiones VII quam ille Alexander Magnus Macedo fabricavit. De illa usque in monte Syna mansiones VIII, si compendiaria volueris ambulare per heremum. Urbicius dicebatur prepositus imperii qui ad septem imperatores prepositus

fuit et coronas ipsis imperatoribus in capite ponebat et ipse eas de eorum capite deponebat et ipse eos castigabat. Est locus tertio miliario de Hierusalem civitate. Dum domna Maria mater domni iret in Bethleem descendit de asina, et sedit super petram et benedixit eam. Ipse vero prepositus Urbicius ipsum lapidem incidit et fecit eum quadrum in modum altaris, volens eum Constantinopolim dirigere, et dum ad portam sancti Stephani veniret jam amplius eum movere non potuit quem lapidem unus jugus bovum ducebat, et dum viderent quia nullatenus potuerunt eum in antea movere, revocatus est ad sepulchrum Domini et ibi altaris de ipsa petra factus est et de ipso altare communicatur. Tamen post sepulchrum domni est. Ipse vero Urbicius prepositus sub Anastasio imperatore Constantinopolim moritur, et obrierunt quem Urbicium terra non recepit, Tertio eum sepulchrum foris jactavit.

Fabricavit Anastasius in Mesopotomia provincia quæ civitas Dara dicitur, tenet in longitudinem milia III propter Persos quando in provincia imperatoris ad predendum veniebant, ubi fossato figebant, quia aquæ nullatenus inveniuntur nisi ibi in qua civitate fluvius exit, ad capud civitatis mergit sub terra quia ipse fluvius omnis muro cinctus est. Civitas Metellini in Persa Armœnia est, ipse est metropolis, alia civitas Arcauso, alia Cocurso, alia German cia. In Pisidia ibi jacet corpus sancti Danielis Susa dicitur XXX de Babyllonia ibi sunt, et tres pueri, in qua civitate habitatio hominum non est propter serpentes et Epocentauros. Hoc Eudoxius diaconus dixit qui de ipsa provincia est. Inventio sanctæ crucis quando inventa est ab Helena matre Constantini XVII kal. octobris, et per septem dies in Hierusalem, ibi ad sanctum domni missas celebrantur, et ipsa crux ostenditur. In provintia Cilicia Egea dicitur civitas ubi XL dies commercia geruntur et nemo de eis aliquid requirit, si post XL dies inventus fuerit negotium gerere fiscali reddit. In provincia Cilicia civitas Tharso, inde Appollius (*sic*) fuit de Tarsa usque ad Ana civitate milia XXX. De Dana usque ad Masista XXX. De Masista usque ad Anasta usque Ægeas LX. De Ægeas usque ad Alexandria Graviosa LX. Ab Alexandria acuto sausa Anthiochia LX. De Antiochia usque in Quiro ubi sunt sanctus Cosmas et Damianus quam ibi et percussi sunt LX. De Quiro usque Barbarisso ubi sunt percussi sanctus Sergis et Bacco milia LX. De Barbarisso usque ad Heneapoli. In Canolico milia LXXX. De Canolico usque in Constantina milia LX. De Constantina in Dessa LXXX ubi Abgarus rex domino Christo scripsit manebat. De Edessa usque in Dara CXX. De Dara in Amiada LXXX quæ est ad fines Persarum. De Amiada usque Ramusa XVIII.

te
le
le

i-
es
l-
la
r-
à
ne
es

nt
le
us
a-
de
is-
a
ns
ar
co-

DISTRIBUTION DES DOLMENS SUR LA SURFACE DE LA FRANCE

NOTE

SUR UN AMAS DE COQUILLES

MÊLÉ DE SILEX TAILLÉS

SIGNALÉ SUR LES CÔTES DE PROVENCE

Nous avons demandé à M. Gory quelques détails sur la découverte d'un amas de coquilles mêlé de silex taillés signalé sur les côtes de Provence, découverte annoncée par M. Lartet. Nous recevons de M. Gory la note suivante. A. B.

« M. le duc de Luynes, qui, depuis plusieurs années, a pris l'habitude de passer l'hiver à Hyères, avait remarqué dans les promenades qu'il faisait au bord de la mer, à un endroit appelé la Fon San Salvador (la fontaine de Saint-Salvador), à six kilomètres environ de la ville, et dans l'escarpement de la route qui mène d'Almanarre à Carqueiranne, un amas de coquilles qui ne lui paraissaient être ni à l'état fossile, ni à l'état récent, mais plutôt altérées par le feu. Il me fit part de son observation, et quelques jours après nous y allâmes ensemble.

« Au premier coup d'œil, je reconnus que ces coquilles étaient semblables à celles qui vivent actuellement sur le même rivage : le *cardium Lamarcki*, l'*arca barbata*, une grande *ostrea*, les *trochus articulatus* et *fragarioides*, les *cerithium vulgatum* et *mediterraneum*, la *nassa reticulata*, etc., etc., etc. Des débris de charbon, de calcaire et de grès bigarré, des tubes formés par un calcaire incrustant nommé ostéocole, sur des tiges végétales dont la substance a été ensuite détruite, des os de petits ruminants, sur quelques-uns desquels on aperçoit des entailles qui semblent avoir été faites par des dents de carnassiers ou plutôt par des silex, sont mêlés à ces co-

quilles dans une espèce de boue terreuse d'un gris noir, et forment un banc qui peut avoir un mètre cinquante centimètres dans sa plus grande épaisseur actuelle sur vingt mètres de longueur. Quant à sa largeur, elle n'est pas facile à constater, car, d'un côté, ce banc s'étend sous un bois de pins qui le recouvrent, et, de l'autre, il est coupé par la route. Son élévation au-dessus de la mer est de vingt-cinq à trente mètres. Le terrain sur lequel il repose est un grès bigarré altéré, fracturé et relevé à peu près du sud-ouest au nord-est par des mélaphyres qui, à quelque distance de ce dépôt de coquilles, et en suivant la côte, se sont mêlés à la roche qu'ils ont enfin recouverte à Carqueiranne, à deux kilomètres environ de la Fon San Salvador.

« Cet amas de coquilles a dû être beaucoup plus considérable ; mais le terrain est incliné, et les pluies si fortes dans le Midi et qui descendent des montagnes du Muschelkalk et du Lias moyen, qui s'élèvent au-dessus de cet endroit, en ont très-probablement emporté à la mer la plus grande partie.

« On ne peut pas supposer que ces coquilles aient été déposées par la mer sur son rivage, qui, ensuite, aurait été relevé par l'éruption des mélaphyres ; car on ne trouve avec elles ni sable, ni galets. Les débris de charbon, d'os d'animaux, de calcaire altéré par le feu, indiquent, au contraire, que ce dépôt n'est pas dû au hasard, mais bien à la main de l'homme. Une seule preuve manquait encore, et je fus assez heureux pour la trouver quelques jours après. En continuant mes recherches, je ramassai à la surface du sol et sur le terrain même deux couteaux en silex, ayant visiblement subi l'action du feu, et, un peu plus loin, sous les pins, quelques bouts de flèches au milieu d'esquilles nombreuses de silex pyromaque.

« D'après tous ces débris, ne peut-on pas voir là un de ces lieux où nos ancêtres, lorsqu'ils étaient encore à l'état sauvage, se réunissaient pour faire leurs repas, un de ces *kjækkenmædding* (débris de repas) que l'on a découverts en si grande quantité, depuis quelque temps, surtout sur les côtes du Danemark ?

« Dans ce cas, ce serait le premier, je crois, qui serait signalé en Provence. »

A. Gory.

NOTES

RELATIVES A L'ARTICLE DE M. DE ROSSI

SUR LES CIMETIÈRES CHRÉTIENS

M. de Rossi ne se trompait pas en pensant que son article ferait sensation. Nous avons reçu déjà deux communications qui se rattachent directement à cet article, l'une est de M. Hittorff, membre de l'Institut, l'autre est anonyme, mais on reconnaîtra facilement qu'elle émane d'un savant parfaitement au courant du sujet qu'il traite.

Voici la communication de M. Hittorff, l'autre suit immédiatement.

A. B.

A M. ALEX. BERTRAND

Directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur le Directeur,

Le remarquable mémoire sur les cimetières chrétiens de M. de Rossi, traduit par M. le général Creuly, qui est inséré dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, m'a vivement intéressé : en premier lieu, à cause de l'emploi du mot *Cella* dans le testament trouvé par M. Kiessling sur un parchemin de Bâle, pour désigner la chambre sépulcrale d'un tombeau chrétien; ensuite, à cause des preuves établies par le savant auteur du mémoire sur l'existence des cimetières chrétiens aux époques primitives du christianisme.

Le mot *Cella*, employé ici pour la partie la plus importante d'un tombeau, désigne clairement, en effet, ce lieu avec le nom que les Romains donnaient aux sanctuaires de leurs temples. C'était l'équi-

valent de l'expression grecque *Naos*, habitation des dieux, et du mot *Hieron*, lieu saint, qui était surtout employé pour un temple de petite dimension équivalant à l'*Ædicula* des Romains et à la *Chapelle* des modernes.

C'est donc un texte de l'ère chrétienne qui, en donnant à un tombeau chrétien le nom que portait le sanctuaire dans les temples grecs et romains, ajoute un curieux et positif témoignage écrit à l'opinion émise par moi en 1830, et fondée sur des inductions pour ainsi dire purement architectoniques (1) : « que les tombeaux des anciens reproduisaient, non-seulement dans les dispositions principales de leur composition à l'extérieur, l'aspect des temples, mais encore que leurs dispositions et leurs décorations les plus caractéristiques à l'intérieur devaient nécessairement reproduire aussi les mêmes dispositions et décorations appliquées dans les *Naos* et les *Cella* des temples grecs et romains. »

Je rappelai à ce sujet un tombeau de Canosa, un autre d'Athènes, où se voient imitées les charpentes apparentes des couvertures des anciens temples, et je citai les tombeaux alors nouvellement découverts à Corneto, où, avec les imitations des plafonds horizontaux et inclinés, se trouvaient de si curieuses et si remarquables peintures sur murs; peintures qui étaient aussi la reproduction de sujets mythologiques et historiques peints sur les parois des temples de la Grèce et de Rome, dont les descriptions seules avaient pu nous faire connaître l'existence, et que ces sépultures venaient confirmer d'une manière non moins inattendue que certaine.

J'ai développé, depuis, cette opinion, en y ajoutant les dessins pour établir de la manière la plus frappante cette identité traditionnelle entre les sanctuaires et les tombeaux (2), et j'ai été amené, dans mon mémoire intitulé *Pompéi et Pétra* (3), à rappeler, par plusieurs citations de textes, combien, chez les anciens, la déification des morts était généralement admise; combien enfin l'adoption de la forme des temples pour les tombeaux en était une conséquence naturelle chez des peuples qui regardaient « les droits des dieux-mânes comme saints, et qui voulaient que ceux que la mort possède fussent tenus pour divins (4). »

Par ces considérations, la ressemblance entre ces deux genres de

(1) Dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et inséré dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, t. II, p. 263 et suivantes.

(2) En 1851, dans mon *Architecture polychrome chez les Grecs*, pl. XIX, p. 187.

(3) *Revue archéologique*, vol. VI, p. 1 et suivantes, année 1862.

(4) Ciceron, « De legibus, » II, IX.

monuments, d'une destination en apparence si différente, n'a plus rien d'extraordinaire ; elle a persisté pendant toute l'antiquité civilisée, et elle s'est conservée traditionnellement depuis le commencement et pendant le développement du christianisme, en appliquant à la désignation des sépultures chrétiennes les noms qui avaient été précédemment en usage chez les païens.

Chez les Grecs comme chez les Romains, cette analogie entre les édifices où les divinités étaient vénérées et ceux où les morts reçurent, pour ainsi dire, les honneurs divins, ne laisse pas d'être un fait important; ce qu'il présente de purement matériel, ce qui le rend d'autant plus palpable et ostensible, ne saurait lui ôter son origine plus élevée. Ce fait a, en effet, sa source dans le sentiment, dans le culte de l'immortalité de l'âme et de la moralité religieuse; avec tant d'autres preuves, il témoigne que ces belles qualités n'ont jamais cessé de régner chez les anciens, il montre que les transmissions des idées et des cérémonies religieuses du paganisme au christianisme furent aussi nombreuses qu'elles sont incontestables (1).

La circonstance aussi que le testament de Bâle établit et que M. de Rossi appuie de son érudition, « qu'il existait dans l'origine du christianisme des cimetières chrétiens, non-seulement souterrains et cachés, mais sur le sol et à ciel ouvert, n'est pas moins curieuse et intéressante.

Le savant auteur du mémoire parle à ce sujet des chapelles et des exèdres funéraires annexés aux basiliques, et il remarque que le nom de *Basilique* fut donné à ces mêmes chapelles ou *Cellæ*. Je n'insisterai pas sur cet usage d'exèdres isolés élevés par les chrétiens, comme ils l'avaient été antérieurement par les païens, et, il est permis de le dire, pour des cérémonies analogues, quoique différentes dans les formes et les noms; mais je crois que rappeler la construction faite au commencement du vi^e siècle d'une basilique dans l'enceinte de laquelle étaient compris deux cimetières dénommés aussi *jardins*, ne peut que servir à affirmer les preuves tirées des textes par M. de Rossi.

Je n'ai pas besoin, auprès des lecteurs de la *Revue archéologique*, d'établir par des exemples qu'un monument élevé à cette époque éloignée déjà de l'ère romaine, non-seulement devait être la repro-

(1) Voir les belles paroles si justes et si vraies de M. A. Maury, qui terminent le chapitre de la Morale religieuse dans son *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. III, p. 65.

duction traditionnelle d'édifices semblables appartenant aux premiers temps de la nouvelle religion, mais encore qu'il devait présenter des réminiscences bien plus anciennes.

Le monument dont je veux parler a existé à Palerme, et quoique je l'aie publié en 1835 (1), je vous en adresse la description et le plan. L'un et l'autre sont tirés d'un manuscrit de l'auteur sicilien Inveges, qui le vit détruire, et ils sont rapportés par Mongitore dans sa « Storia sacra di Palermo. » Voici la description :

« *L'église de Santa-Maria-la-Pinta*, élevée par le célèbre Bélizaire vers l'année 535 (2), occupait un carré de trente pas de chaque côté; au nord, où elle regardait le Cassero, elle avait trois portes. La principale conduisait dans la nef, et les deux latérales dans les bas-côtés. On y montait par sept marches pratiquées partie en dedans, partie en dehors. Le sol de l'église était exhaussé d'à peu près sept palmes.

« Sa forme n'était pas ordinaire, c'est-à-dire que la nef et les ailes n'étaient pas entourées de murs comme dans les églises latines, mais entièrement à jour selon l'habitude des temples païens. Elle était construite avec des colonnes en pierre de plusieurs morceaux et couverte d'un toit en bois de la forme d'une carène de vaisseau (3). »

« La longueur des ailes était égale à celle de la nef, qui commençait au Cassero et se prolongeait jusqu'au mur septentrional, où elle traversait, du levant au couchant et dans la longueur de trente pas, le titre ou la croix de l'église. Or, l'église offrait la forme d'un T latin majuscule, qui était l'antique *tau* et la véritable forme de la croix.

« La nef et le titre avaient la même largeur de sept pas et demi à peu près, mais la longueur était différente, car les six colonnes de la nef, surmontées de cinq arcades, étaient éloignées l'une de l'autre de cinq pas, tandis que des cinq arcades de la croix celle du milieu était de la largeur de la nef, les deux des extrémités étaient très-grandes, et les arcades entre ces dernières et l'arcade de la nef avaient une largeur d'à peu près cinq pas et demi. Cette largeur était pareille à celle des ailes, lesquelles avaient, comme la nef, six colonnes et cinq arcades. Mais à côté de chaque aile se trouvaient *de vastes cimetières ou jardins découverts*, qui étaient entourés d'une haute muraille élevée d'environ vingt-quatre palmes (4). »

(1) *Architecture moderne de la Sicile*, par J. J. Hittorff et L. Zauth, p. 3.

(2) Deux années avant la prise de Rome par cet invincible général de Justinien.

(3) « Tetto de legname fatto in forma di carina di nave. »

(4) Un peu moins de six mètres.

« Dans le titre seul étaient placés les autels, au nombre de trois. Celui du milieu s'élevait appuyé contre le mur méridional, où se voyait un tableau de l'annonciation; celui de la Chandeleur ou de sainte Marie-des-Grâces était contre le mur oriental, et, du côté opposé à celui-ci, il y avait l'autel du crucifix, avec un ancien tableau représentant ce sujet peint *sur le mur*. Ce tableau et les deux autres ont été transportés dans l'église de l'Etna, près de la porte du Castro (1). Derrière le mur méridional se trouvaient la sacristie et les pièces pour le chapelain; puis la nef et les ailes de cette église, qui étaient anciennement plus longues qu'on ne les voyait de mon temps, puisque une partie en avait déjà été détruite pour faire la rue du Cassero.

« Or, continue Inveges, cette église, d'une si haute antiquité, construite, en 535, par le célèbre Bélizaire, conservée par les Sarrasins, les Normands, les Suèves, les Français, les Aragonais et les Autrichiens, fut, mille cent treize années après sa fondation, dans le mois de novembre 1648, détruite de fond en comble par le cardinal Trivulzio, vice-roi, pour faire de la place aux nouveaux boulevards du Palais-Royal.

« Le nom de la Pinta a été donné à cette église, à cause du tableau de l'annonciation si merveilleusement peint, et qu'on vénérait dans cette même église, appelée aussi Santa-Maria-la-Pinta. »

PLAN DE SANTA-MARIA-LA-PINTA

1. Portes.
2. Nef.
3. Ailes ou bas-côtés.
4. Titre ou croix.

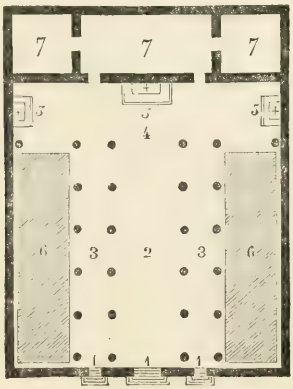

5. Autels.
6. Cimetières ou jardins.
7. Sacristie et chambres du chapelain.

(1) Il est permis d'admettre, d'après ce fait, qu'avec la transmission de l'usage antique de décorer les édifices de peintures murales, la délicate et difficile opération de les enlever et de les placer ailleurs, comme il est relaté que le firent les Anciens, était également restée connue en Sicile jusque dans le VIe siècle.

Il ne serait pas impossible que des causes semblables à celles qui avaient occasionné les mutilations de cet édifice avant Inveges, et qui, selon cet auteur, avaient raccourci la nef et les ailes ou bas-côtés, et par conséquent les cimetières aussi, aient pu diminuer antérieurement leurs dimensions latérales. Ils auraient ainsi formé à l'origine ces jardins, ces vergers et vignes que l'auteur du mémoire rappelle : « avoir été souvent assignés aux cellæ ou chapelles sépulcrales, comme partie intégrante de leur enceinte consacrée et religieuse. »

Il est, en effet, important de ne pas oublier qu'Inveges se sert à la fois des mots cimetière et jardin (1), et qu'ainsi cette dernière désignation vient affirmer la très-haute ancienneté de l'usage relaté par M. de Rossi, comme aussi l'incessante application traditionnelle de cet usage. Il se retrouve encore dans les cimetières modernes, qui n'ont pas cessé, à quelques exceptions près, d'être placés à l'entour des églises.

Outre la réminiscence des usages antiques que l'on retrouve dans ce monument, son plan reproduit, comme cela eut lieu pour presque toutes les églises primitives, celui des basiliques. Sa couverture, qui avait à l'intérieur la forme *d'une carène de vaisseau*, se composait de la charpente apparente avec plafonds inclinés que l'on retrouve aux temples de la Grèce et de la Sicile et aux basiliques de l'ancienne Rome. Enfin, les peintures murales rappelaient la décoration d'édifices antérieurs de bien des siècles à l'origine du christianisme.

Avec ce curieux ensemble de si nombreuses, de si ostensibles traditions, et malgré son origine comparativement moderne, la basilique palermitaine avec ses cimetières me semble apporter un témoignage de plus en faveur de l'existence de cimetières chrétiens aux primitives époques du christianisme. Ce témoignage, sans être absolu, incontestable, a cependant quelque valeur, parce qu'il confirme les concluants résultats du mémoire de M. de Rossi. Toutefois, les savantes recherches de cet illustre érudit n'avaient pas besoin d'un aussi faible concours que le mien, et j'ai seulement voulu, par ces quelques remarques, exprimer le haut intérêt que je porte à ces beaux travaux et l'estime que m'inspire sa personne.

HITTORFF,
Membre de l'Institut.

(1) « Al fianco pero d'ogni ala era un ampio e discoverto cimeterio o *giardino*. »

SUR L'ARTICLE DE M. DE ROSSI

RELATIF AU

TESTAMENT TROUVÉ A BALE

PAR

KIESSLING

Quand M. de Rossi annonça l'intention de rattacher à cette pièce des éclaircissements sur la découverte des tombeaux de S. Protais et de S. Gervais, on put être quelque peu surpris, mais personne ne douta que ce rapprochement, dans un esprit aussi sérieux, ne reposât sur une connexion réelle des faits. En thèse générale même on pouvait s'attendre à trouver, dans les recommandations détaillées que faisait un païen relativement à sa dernière demeure, bien des indications qui seraient applicables aux sépultures chrétiennes de la même époque, et dont le savant auteur saurait tirer tout le parti possible. Dans le commentaire qu'il a donné de ce testament, bien que le point de vue auquel il s'est placé ne lui permette pas de s'arrêter également sur tous les points, ceux même qui semblent le moins l'intéresser lui ont fourni matière à de curieuses remarques: telles sont celles qu'il fait à l'occasion d'un dernier paragraphe dans lequel le testateur énumère les objets dont se composait son arsenal de chasse. Comme cependant le savant commentateur n'a abordé ce sujet qu'en passant, il nous sera permis de nous y arrêter un peu plus que lui et d'ajouter quelque chose à ce qu'il a dit.

La *Revue archéologique*, en donnant dans son dernier numéro la traduction de l'article de M. de Rossi, a reproduit intégralement le texte du testament, et nous pourrions nous contenter d'y renvoyer le lecteur, mais comme le paragraphe n'a que quelques lignes, il est plus simple de les répéter ici.

« Volo autem omne instrumentum meum, quod ad venandum et « aucupandum paravi, mecum cremari, cum lanceis gladeis cultris « retibus plagis laqueis thalamis tabernaculis formidinibus balnea- « ribus lecticis sella gestatoria et omni medicamento [et] instrumento « illius studii, et navem liburnicam ex scirpo. ita [ut] inde nihil « subtrahatur, et vestis polymit [æ] et plumatæ quidquid reliquero « et stellas omnes ex cornibus alcinis. »

Dans cette longue liste d'objets que le propriétaire voulait détruire, ne pouvant les emporter avec lui, M. de Rossi ne signale comme suspect qu'un seul nom pour lequel il indique une restitution qui lui a été suggérée par un de ses amis; j'en aurai moi-même une autre à proposer, et j'y reviendrai bientôt; mais je m'étonne qu'il n'ait rien dit d'un second nom qui ne semble pas moins embarrassant; qu'a-t-il entendu par *stellas ex cornibus alcinis*. Le mot *stella*, quand il n'est pas question du ciel, est employé par les agronomes latins dans une double acception : il désigne et certaine disposition divergente des rameaux de la vigne et l'espèce d'échalas qui servait à les maintenir dans cette divergence. Il se peut qu'il ait eu d'autres applications, et si je le trouvais, par exemple, dans le testament d'une femme, je serais fort tenté de conclure que chez les dames romaines le petit disque sur lequel on pelotonne le fil avait la même forme étoilée que celui dont nos dames font usage, et portait dès lors le même nom (1). A la vérité, les cordes destinées à soutenir les rets, à former des enceintes, avaient aussi besoin d'être pelotonnées; mais pour cela un simple batonnet suffisait, comme il suffit encore à nos enfants pour la corde de leurs cerfs-volants. Cherchons donc un autre emploi pour les cornes d'élan.

Je me rappelle avoir vu à Paris, dans la boutique d'un coutelier, deux chaises pour jardin dont les montants étaient en bois de cerf et les siéges en cornes de daim. Or, la corne de l'élan, aplatie comme celle du daim et beaucoup plus large, non-seulement peut servir à cet usage, mais nous savons qu'elle y a servi.

Voici en effet ce que nous apprend Albert le Grand. Dans son histoire des animaux, qui est, comme on le sait, disposée d'après l'ordre alphabétique, il parle de l'élan en deux endroits : d'abord à la lettre

(1) Bien des mots de la vie intime nous sont parvenus par une transmission non interrompue, mais la plupart n'ont pas de titres écrits pour constater leur filiation; d'autres, plus favorisés, ont trouvé place dans les livres. Ils ne sont pas très-nombreux : j'en trouve un ici même, l'*opus plumatile*, où personne, je le pense, ne se refusera à voir la *broderie au plumetis*.

A, sous le nom d'*Alces*, puis à la lettre E, sous celui d'*Equicervus*, c'est à ce dernier article que j'emprunte la phrase suivante, reproduite textuellement : « Cornua ejus solida et ramosa sunt, colore quo « cervi. Ab initio ubi enascuntur, ad tres vel quatuor digitos, rotunda « sunt; deinceps lata et tenuia asseris instar et circa finem multos « producunt ramos. *Facit hæc latitudo ut scabellis idonea sint.* »

D'après cela, au lieu de *Stellas*, je lis *Sellas... ex cornibus alcinis* (1). Cette restitution, qui se présente si naturellement, pourrait bien n'avoir pas échappé à M. de Rossi, et ce qui convertit presque ce soupçon en certitude, c'est que, dans une note correspondant au mot *Alcinis*, il déclare n'avoir pas relevé « les erreurs évidentes du copiste. Mais

(1) On doit penser qu'un homme aussi soigneux que l'était l'auteur du testament qui nous occupe, avait, pour conserver toutes les pièces de son équipage de chasse, une salle consacrée à ce seul usage, peut-être même un petit pavillon bâti tout exprès, et l'on peut concevoir ce lieu orné à peu près comme l'était cette chapell de Saint-Hubert où Walter Scott nous fait pénétrer avec Louis XI et le jeune Quintin Durward, le jour de leur première rencontre ; nous pouvons nous figurer ce lieu décoré de massacres de cerfs dont les ramures seraient utilisées pour servir de rateliers à placer des javelots et des épieux de crochets, à suspendre en guirlandes les filets, les cordes à plumes rouges. Les murailles ainsi garnies, et il n'y a aucune invraisemblance à le supposer, on conçoit que des siéges en bois d'élan seront en parfaite harmonie avec le reste de l'ameublement. Ils font eux-mêmes partie de l'ameublement *instrumentum;* c'est, en effet, dans ce sens et comme synonyme de *supellex*, que Facciolati nous donne d'abord le mot *instrumentum*. Vingt citations admirablement choisies nous indiquent toutes les nuances correspondant à cette première acception. Je n'en veux reproduire qu'une seule empruntée à Varron, R. R., I, 17 : « *Alii in tres partes* INSTRUMENTI *genus* (*dividunt*), *vocale et semivocale et mutum :* vocale *in quo sunt servi,* semi vocale *in quo sunt boves*, mutum *in quo sunt plaustra.* » N'est-ce pas là une classification digne d'un planteur de la Caroline ou de la Georgie ? S'ils ne l'ont pas trouvée d'ailleurs, ils l'appliquent en conscience jusqu'au moment où ils seront parvenus à la simplifier encore ; ils travaillent avec persévérance à abolir dans l'esclave noir toute l'intelligence ; quand ils y seront parvenus, ils s'occuperont de lui ôter aussi la parole ; le fouet, comme moyen de communication, suffira.

Laissons cet affligeant sujet et revenons à notre Gaulois qui, je l'espère bien, avait des sentiments plus humains. Puisque c'est de son testament que nous nous occupons, il ne sera pas hors de propos de voir ce qu'était pour les légistes le mot *instrumentum ;* c'est encore Facciolati qui nous servira de guide.

« In *Digesto,* titulus est 7, *lib.* 35, qui *De instructo vel instrumento legato* inscri- « bitur : ubi *instructo* subintelligitur *fundo : instrumentum* itidem ad fundum per- « tinet. Porro hæc duo ita differunt ut si *fundus cum instrumento* legatus sit, omnia « instrumenta quæ ad fundi culturam pertinent, legato contineantur : si vero *fundus* « *instructus*, non tantum agri instrumentum, sed et proprium suum instrumentum « legasse videtur. » C'est probablement par suite de quelque remarque de tabellion qui avait en tête ces deux natures de legs : *De instructo* et *De instrumento*, que le testateur, qui semblait ne s'occuper plus que de son attirail de chasse, se souvient de sa gorde-robe et de ses habits rayés et brodés.

ce qui ne fait pas difficulté pour le savant archéologue est pour bien d'autres un obstacle insurmontable. Pour ma part, je confesse qu'après avoir songé à *Sellas*, j'ai hésité jusqu'au moment où m'est revenu en mémoire le passage d'Albert le Grand, qui justifie cet emploi des cornes d'élan. Si M. de Rossi a connu cette indication, il a eu tort de ne pas la rappeler.

Dans la question que je vais aborder maintenant, je suis bien sûr de ne m'être pas rencontré avec le savant italien, puisque la restitution que je propose n'a rien de commun avec celle qu'il semble disposé à adopter. Je le laisserai d'abord parler:

« Les instruments de chasse et de pêche, ainsi que les vêtements « précieux que le testateur ordonne de brûler avec son corps sur le « bûcher, sont désignés par des termes connus ou faciles à compren- « dre, excepté les mots *balnearibus lecticis*, qui semblent étranges, « attendu qu'ils se rapportent non point à des ustensiles de bains, « mais à l'outillage du chasseur ou de l'oiseleur. Un de mes savants « amis propose de corriger en *balearibus*, et de séparer ce mot de *lec-* « *ticis*. *Baleari* est un verbe inscrit dans les vieux glossaires avec la « signification de lancer au moyen de la fronde : ainsi *balearia* si- « gnifierait une sorte de projectile. »

Ici le traducteur fait, en note, la remarque suivante : « Nous ne « partageons point cet avis : *balnearibus lecticis* n'a rien d'étrange à « côté de *medicamento*. »

Ce rapprochement, il faut le dire, n'est rien moins que décisif, puisque le mot *medicamentum* a un sens bien plus général que le mot français correspondant ; il se dit de toute espèce de drogue salutaire ou nuisible, à l'usage des gens ou des bêtes ; et comme ici le testateur se rappelle les soins qu'il a pris non pour sa santé mais pour ses plaisirs, il n'est pas douteux que la *drogue* dont il parle ne soit de celles qui servaient à empoisonner les flèches des chasseurs. C'est dans ce sens qu'on trouve le mot employé par Pline. H. N. Lib XXVII, cap. 76. « *Limeum herba appellatur a Gallis qua sagittas in venenatu tingunt* medicamento (1), *quod venenum cervarium vocant.* »

Je reviendrai sur la question des flèches empoisonnées, mais pour le moment je m'occuperai du mot *balnearibus*, que M. de Rossi veut séparer du suivant *lecticis*, et que le traducteur de l'article persiste à

(1) Un botaniste, mort vers la fin du XVIe siècle, Anguillata, dit que de son temps on faisait encore en Piémont, avec le *limeum*, un poison pour les flèches qu'on désignait sous le nom de *medicame*, la plante elle-même était appelée vulgairement *herba terra*. Il y a là sans doute une faute d'impression et, comme je le montrerai bientôtôt, c'est *herba tora* qu'il faut lire.

y rattacher; pour moi, j'y vois un qualificatif du nom précédent *formidinibus*, et je le lis non pas BALEARIBUS, mais BALLARIBUS, c'est-à-dire *Vallaribus;* l'emploi de B pour V est des plus fréquents, et nous en avons dans ce même article un exemple fourni par l'inscription trouvée en 1785, quand on démolit l'église Sainte-Valerie, *bibi* pour *vivi*.

Que faut-il entendre cependant par *formidines vallares*. Je pourrais apporter ici divers passages, empruntés aux poëtes et aux moralistes, qui fixeraient complétement le sens de formido comme terme de chasse, mais *Forcellini* ayant pris déjà cette peine, je trouve plus honnête de renvoyer à son article, et je lui emprunterai seulement la définition dans laquelle il résume toutes les indications qu'il a recueillies sur ce sujet.

« FORMIDINEM *appellant venatores lineam rubentibus pennis dis-*
« *tinctam*, h. e. *funiculum extensum et variis avium pinnis intextum*
« *ad terrendas coercendas que feras et in retia impellendas,*

Formido, dans le sens d'épouvantail, n'était pas seulement un terme de chasse, mais aussi un terme de jardinage. Priape, dans une satyre d'Horace (c'est encore Facciolati qui nous le rappelle), est qualifié de : « *Furum avium que maxima formido.* » Je ne suis pas bien certain que sa présence dans un verger ait empêché les hommes de dérober des fruits, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'elle n'eût pas suffi pour éloigner les oiseaux d'un cerisier bien garni, et quelques bouquets de plumes à couleur voyante, flottant au bout d'une cordelette, devaient avoir beaucoup plus d'efficacité.

L'épouvantail des jardiniers ne protégeait qu'un point; celui des chasseurs devait défendre toute la partie du bois où n'étaient pas postés les chasseurs; il formait l'enceinte, et c'est ce qu'indique le mot *vallaris*.

On a, dans tous les temps et dans tous les pays, quand l'état de la propriété l'a permis, employé des moyens analogues à ceux qui sont désignés ici sous le nom de *formidines vallares* (1) pour diriger le

(1) Les Incas, dans leurs chasses annuelles, surtout quand elles avaient lieu dans les pays abondant en vigognes, en guanacos, employaient comme *rabatteurs* des milliers d'hommes qui, d'abord embrassant une vaste étendue de pays, resserraient graduellement le cercle et finissaient par enfermer dans un mur vivant tous les animaux dont on voulait s'emparer. L'Inca, nous le savons par Garcilasso, qui du côté de sa mère appartenait à la famille royale, ne faisait point tous ces préparatifs pour le plaisir de frapper de pauvres bêtes qu'on amenait en quelque sorte à ses pieds. Il n'en voulait point à leur vie, mais à leur dépouille; la tonte faite, il les laissait partir, ménageant ainsi le revenu des années suivantes (Garcilasso, *Commentarios Reales*, lib. VI, cap. 6).

gibier vers le lieu où l'attendaient les flèches des chasseurs, et dans tous les pays aussi on a cherché à rendre l'effet de ces traits plus meurtrier, en garnissant leur pointe de poison (*medicamento*). Cette

Diverses peuplades sur lesquelles les Incas n'avaient pas encore étendu leur domination ne prenaient pas moins le poil de vigogne, mais tuaient la bête pour avoir sa toison. Leurs chasses se faisaient aussi à des époques déterminées, car l'animal n'était pas en toute saison aussi bien en laine, et, sans être accompagnées d'un semblable appareil, elles étaient sur une assez grande échelle. L'art du grand veneur consistait a diriger les animaux vers quelque gorge où s'étaient embusqués d'avance les archers, et le moyen auquel il avait recours était précisément celui pour lequel on avait imaginé les *formidines vallares.*

Ce mode de chasse n'a pas cessé après la conquête espagnole; Frezier en parle dans la relation, de son voyage, et voici comment il le résume (Buffon, t. XIII, p. 30): « Plusieurs hommes s'assemblent pour les faire fuir et les engager dans quelques « passages étroits où l'on a tendu des cordes à trois ou quatre pieds de haut, le long « desquelles on laisse pendre des morceaux de linge ou de drap; les vigognes qui « arrivent à ces passages son tellement intimidées par le mouvement de ces lam- « beaux agités par le vent, qu'elles n'osent passer au delà et qu'elles s'attroupent et « demeurent en foule, en sorte qu'il est facile de les tuer en grand nombre.... »

Les pauvres Boschismens, qui n'ont ni cordes ni haillons, obtiennent à peu près le même résultat avec quelques branches qui, dans les plaines nues où ils se sont réfugiés loin des cafres et des blancs, suffisent pour éveiller l'attention et exciter la défiance des antilopes, qui parcourent comme eux ces déserts. Les rameaux sont si habilement disposés que l'animal, qui fuit un danger imaginaire, se dirige vers le lieu où l'attend avec ses petites flèches empoisonnées le rusé sauvage.

Dans d'autres parties de l'Afrique australe où le peuple, jouissant de plus de sécurité, peut préparer de plus loin une expédition et y consacrer plus de travail, les branches sont aussi employées a diriger le gibier vers le lieu où on veut le conduire. On les dispose sur deux lignes convergentes en les rapprochant de plus en plus et en les remplaçant enfin par des fascines qui forment un mur continu. Quand les animaux sont engagés dans ce piége, où leur course est hâtée par les cris que poussent les chasseurs, ils redoublent de vitesse et enfin vont se précipiter dans une fosse profonde qui forme comme la poche de cette sorte de passe, et où ils s'accumulent en nombre souvent considérable. Cette sorte de chasse a été décrite plusieurs fois depuis quelques années par des témoins oculaires, et je renverrai à leurs descriptions. (Voyez dans Livingston : « *Exploration dans l'intérieur de l'Afrique australe,* » traduction française, p. 31, la description et la représentation d'une de ces chasses.)

Un procédé aussi compliqué, s'il était observé dans quelque autre partie de l'Afrique, fût-ce dans l'hémisphère boréal, serait allégué par certaines gens comme preuves de communications anciennes entre les deux pays. Je ne crois pas pourtant qu'on aille jusque-là pour celui qu'on trouve décrit dans Pausanias (Phocide, X, 13) à l'occasion du temple de Delphe et d'une tête de bison qu'y avait consacrée un roi de Péonie. « Voici, dit-il, comment on chasse cet animal. On choisit un coteau qui, par « une pente aisée, descend dans un vallon, et l'on entoure ce coteau. Ensuite, depuis « la pente du coteau jusqu'au bas du vallon, on étend des peaux de bœuf toutes « fraîches....., alors des chasseurs bien montés poussent le bison de ce côté-là. « L'animal n'a pas plutôt mis les pieds sur ces cuirs que, venant à glisser, il se préci- « pite en bas. »

pratique, qui n'a été abandonnée entièrement que vers le commencement du XVIIIe siècle, et quand depuis longtemps déjà on employait pour la chasse les armes à feu, a probablement aussi été dans l'origine employée pour les armes de guerre; mais on semble y avoir promptement renoncé d'un commun accord, et l'histoire, du moins pour notre vieille Europe, ne rappelle d'exceptions que pour le cas de populations rurales poussées au dernier désespoir. Tel fut le cas de la guerre des Morisques sous Philippe II. Mendoza, qui en a écrit l'histoire, nous dit qu'un officier espagnol, don Alonso Porto Carrero, blessé de flèches empoisonnées, ne cessa pas de combattre *jusqu'au moment où il défaillit sous l'action du poison.* Ce poison, ajoute-t-il, a été, dès les temps les plus anciens, employé par les chasseurs; mais comme depuis l'invention des arquebuses l'usage s'en va perdant, je crois utile d'en dire ici quelques mots pour en conserver la mémoire. Il y en a de deux espèces différentes : l'un qui se fait en Castille, dans les montagnes de Bejar et de Guadarrama, avec le suc de l'hellébore noir (*vedegambre*) épaissi au feu; l'autre qui se prépare de la même manière dans les montagnes neigeuses, près de Grenade, avec une plante que les Maures nomment *rejalger* (orpiment), et que nous nommons simplement *yerba* (l'herbe), c'est l'Aconit lycoctone des Grecs et des Romains. « Au temps passé, ajoute-t-il, on a usé de ces drogues dans les Abruzzes, dans les montagnes de Candie, dans celles de la Perse; aujourd'hui encore, dans nos Alpes, au mont Cenis, on emploie pour la chasse une herbe dont les effets sont à peu près les mêmes, et que l'on nomme *tora.* De même que l'aconit a son contre-poison, son dictamne; la tora a le sien dans une autre herbe dite antora.

L'usage de l'arbalète, qui avait l'avantage de ne pas effrayer le gibier, se maintint à côté de l'arquebuse longtemps encore après l'époque où écrivait Mendoza. La *yerba de ballestero* servait toujours à empoisonner les carreaux lancés par cette arme. Philippe IV avait un

Ici nous n'avons plus affaire à un témoin occulaire et toute l'histoire même pourrait sembler suspecte, n'était sa ressemblance avec la chasse africaine; mais nous avons un cas plus semblable : aujourd'hui, dans quelques parties du nord de l'Amérique, le bison ou buffalo des États-Unis, qui est cousin germain du bison des Grecs (soit qu'on assimile ce dernier à l'aurochs de Lithuanie, soit qu'on l'identifie avec l'espèce plus récemment découverte dans le Caucase), le bison du nouveau monde, dis-je, se chasse exactement de la même manière que l'ancien; rien ne manque à la conformité, car pour prévenir le cas où l'animal, apercevant la fosse, essayerait de revenir sur ses pas, on lui a ménagé une pente glissante en neige battue, sur laquelle, une fois lancé, il ne peut s'arrêter.

piqueur très-habile à préparer cet extrait, c'est ce que nous apprend *Cienfuegos* dans un ouvrage inédit sur la botanique de l'Arragon, écrit vers 1618. M. Coquebert de Montbret a trouvé ce renseignement dans un Synopsis stirpium Aragoniæ, publié dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qu'il donne d'après lui. Cette expression *yerba de ballestero* a tout à fait son correspondant en grec dans le mot τοξικόν, la drogue de l'archer, et le latin *venenum* pourrait bien avoir une origine semblable. En passant dans les langues novo-latines, il n'a repris décidément l'*n* que par les soins des puristes; le peuple dit encore chez nous *velin; veleno* en italien, et *beleno* en espagnol, sont encore acceptés; or, ce dernier reproduit tout à fait le grec βελενίον qui, suivant Dalechamp, aurait été un des noms du *limeum*, ce qui le rattache avec grande apparence à βέλος flèche. Je ne soutiens pas cette opinion, qui peut paraître hasardée, mais je n'ai pas le même scrupule pour le nom d'une autre plante vénéneuse, le δορύκνιον, où le nom du javelot δόρυ est resté parfaitement en évidence. Il n'y a pas plus de doute à avoir relativement à l'aconit, quoique les anciens, qui avaient oublié cette ancienne application et qui n'étaient pas forts en étymologie, aient embrouillé de leur mieux celle-ci, tirant le nom de la plante ou de celui d'une ville : *portus Acone veneno aconito dirus* (Pline. VI, 1 § 3), ou de son *habitat* préféré : *nascitur in nudis cantibus quas aconas vocant*, ou enfin pour une raison plus subtile : *quoniam vis eadem in morte esset quæ cotibus ad ferri aciem deterendam.*

Certainement il y a bien un rapport entre le nom grec de la pierre à aiguiser, ἀκόνη et celui de l'aconit, ἀκόνιτον, tous les deux se rattachent à l'idée de pointe de tranchant ἀκή *acier*, *acus*, etc., et de même le nom du javelot ακόντιον. J'avais pensé un moment à rapprocher le nom gaulois limeum du bas breton *lemm*, aigu, pointu, tranchant. Mais ce mot est isolé et n'a point de représentant dans les autres branches de la famille celtique. Je n'ai rien de satisfaisant non plus sur la signification primitive du mot *tora;* il ressemble d'assez loin à torolm, nom qu'on donne dans quelques cantons du Danemark à l'aconitum lycoctonum, mais on m'objecterait d'une part qu'il est difficile de se rendre compte de l'arrivée d'un nom scandinave en Piémont, de l'autre que les botanistes en général s'accordent à reconnaître dans le *tora* une renoncule *(Ranunculus thora)* voisine de celle qu'on nomme renoncule scélérate à cause de ses propriétés malfaisantes. La première difficulté est très-réelle, mais elle existe pour d'autres cas où il n'est pas possible de l'écarter; ainsi, jusqu'au milieu de l'Espagne on trouve des noms d'origine danoise sans qu'on

puisse dire quand ni comment ils sont arrivés là. Quant à l'autre objection elle devrait arrêter moins encore; rien n'est plus instable en effet que la nomenclature de l'histoire naturelle chez les anciens; on peut arriver à déterminer le plus grand nombre des plantes nommées par des auteurs originaux tels que Théophraste, Dioscoride, Galien : si l'on a affaire à un compilateur tel que Pline, on s'aperçoit bientôt que le même nom s'applique à plusieurs espèces souvent très-différentes. Sans sortir du sujet qui nous occupe et du pays où nous avons d'abord signalé l'emploi du poison pour la chasse, nous y voyons le nom d'*herbe* d'*arbalestrier*, ou simplement d'herbe, appliqué indifféremment à l'aconit et à l'hellébore; si nous suivons les Espagnols en Amérique, nous les voyons encore donner le nom d'*herbe* aux poisons des flèches des Indiens dont ils eurent occasion de reconnaître la redoutable activité dès leurs premières rencontres avec les Caribes de la côte ferme. Oviedo, Gomara (1) et les chroniqueurs contemporains ne l'appellent pas autrement.

La plante qui, suivant Mendoza, portait chez les Maures le nom de *rejalgar*, ou comme nous l'écrivons, *réalgar*, était, je n'en doute guère, le *ranunculus thora*, dont la fleur est d'un jaune brillant. Le nom donné au végétal rappelait à la fois la couleur et les propriétés délétères du minéral l'*arsenic sulfuré*.

Mendoza, dans le passage que j'ai cité, parle des remèdes qu'on employait pour essayer de sauver ceux qui avaient été blessés par des flèches empoisonnées; les principaux étaient le suc du coing et le jus de genet, c'est-à-dire d'un fruit à chair jaune et d'un arbrisseau à fleurs jaunes. Comme à cette époque la doctrine des signatures (2) était encore en vigueur, il est probable que le venin contre lequel on avait d'abord imaginé de demander un remède à ces deux végétaux était lui-même à fleur jaune, comme le *tora* et comme le bouton d'or de nos prairies, qui est aussi une renoncule.

L'*antora*, qui est aussi indiqué comme contre-poison du *tora*, est

(1) Oviedo, *Sumario de la historia general y natural de las Indias*. Tolède, 1525, chap. 9. — Gomara, *Historia de las Indias* (1553), chap. 57 et 81. C'est Gomara qui a le premier mis en circulation le *Conte de la vieille*, qu'on employait à la confection du poison et qui devait en attester l'excellence par sa propre mort due aux vapeurs du suc.

(2) On nommait signature, les indices par lesquels on croyait pouvoir reconnaître que tel produit végétal ou minéral avait été destiné par la nature à combattre certaine maladie; dans sa bienveillante prévoyance, la nature l'avait marqué par quelque signe aisé à reconnaître : la couleur était souvent le signe; aussi quand on passe en revue les plantes qui ont été vantées contre les hémorrhagies, on voit que plusieurs sont marquées de taches d'un rouge sanguin.

lui-même un aconit à *fleurs jaunes.* Mais cette circonstance de la couleur de la fleur n'était pas ici peut-être la plus importante. Il y avait une autre raison qui, de nos jours, aurait beaucoup plus de poids près de certaines gens, et qui est exprimée par l'aphorisme :

Similia similibus curantur.

L'homœopathie ne date pas d'hier, comme on pourra le voir par le passage suivant emprunté justement à l'histoire de l'aconit : « *Hoc* « *quoque tamen in usus humanæ salutis vertere : scorpionum ictibus* « *adversari experiendo datum in vino calido. Ea est natura ut homi-* « *nem occidat nisi invenerit quod in homine perimat. Cum eo solo* « *colluctatur* VELUT PARI INTUS INVENTO. *Sola hæc pugna est quum* « *venenum in visceribus reperit : mirumque, exitialia per se ambo* « *quum sint, duo venena in homine commoriuntur, ut homo supersit.* » (Pline, H. N., lib. XXVII, cap. 2, § 2.)

Le point de vue homœopathique a bien certainement été pour quelque chose dans l'idée d'employer l'aconit comme contre-poison en général, mais l'application particulière qu'on en a faite aux piqûres du scorpion a été indiquée par la doctrine des signatures qui existait déjà au temps de Pline, quoiqu'elle n'eût pas encore un nom. Voici en effet ce qu'on lit dans le même chapitre, au paragraphe 5 :

« *Radix incurvatur paulum scorpionum modo quare et scorpion* « *aliqui appellavere.* » Il avait précédemment comparé cette même racine à la queue du homard *cammarus marinus*, et dit que pour cette raison on lui avait quelquefois donné le nom de *cammaron.*

J'ai cru d'abord reconnaître ce mot dans les deux dernières syllabes du nom par lequel Mendoza désigne la plante dont les chasseurs castillans se servaient pour empoisonner leurs flèches, mais je n'ai pas tardé à reconnaître que ce mot signifie simplement drogue et dérive, comme le *medicame* d'Anguillara, du latin *medicamen*, dont il est pour l'espagnol la transformation régulière.

L'italien a conservé une bonne partie des mots latins terminés en *men* et il les a très-peu défigurés, les formant du nominatif singulier par la seule suppression de l'*n* final; le portugais a fait de même le plus souvent, le catalan et le provençal quelquefois. L'espagnol a agi tout autrement ; il est parti de l'ablatif et a changé *mine* en *mbre*, appliquant la même règle aux noms féminins terminés en *mina.* Ainsi les mots *alumen*, *œramen*, *examen* (essaim), *lumen*, *nomen*, etc., devenus en italien allume, rame, esame, lume, nome, sont en espagnol alumbre, alambre, enxambre, lumbre, nombre. Il fait de

même de *homine* hombre, de *fœmina* hembra, comme il fait hambre du bas latin *famina* pour fames. La transformation régulière de *medicamine* serait donc *medicambre* ou *medegambre*, mais les lettres M et B se substituent quelque fois l'une à l'autre, surtout au commencement des mots; c'est ainsi que le latin *vimen* (osier), qui a donné au portugais *vime* et qui semblerait devoir être en espagnol *vimbre* ou *bimbre*, se montre seulement sous la forme mimbre. Ces substitutions se montrent dans d'autres langues et l'on peut consulter à ce sujet la savante note de M. Waddington à l'occasion d'un passage de l'édit de Dioclétien où le nom du navet βουνιάς est écrit μουνιαδικός.

J'en ai fini avec l'étymologie, et si je reviens aux poisons, c'est seulement pour faire remarquer que la question des armes empoisonnées n'est pas aussi étrangère qu'on pourrait croire à des recherches vers lesquelles l'archéologie se porte aujourd'hui avec une certaine ardeur. L'application du poison aux armes de jet est une invention de sauvages, et quoique son adoption par les chasseurs l'ait perpétuée faiblement jusqu'à une époque très-voisine de la nôtre, on peut dire qu'elle a disparu de l'Europe aussitôt que la civilisation a commencé à y pénétrer; elle n'a pour ainsi dire pas laissé de souvenirs historiques. Quand on la trouve dans un pays un peu avancé en culture, c'est dans les montagnes, dernier refuge des habitants primitifs. Partout où nous la pouvons observer dans le présent ou la constater dans le passé, elle coïncide avec un état de société fort arriéré, et elle peut en être considérée comme l'indice. Aujourd'hui donc que l'on réunit avec tant de soin les produits de l'industrie des anciens possesseurs de notre sol, je voudrais qu'on examinât avec attention les pointes des flèches fabriquées en os, je ne serais pas surpris qu'on y découvrît, outre des rainures transversales destinées à mieux fixer cette pointe à la hampe, d'autres entailles servant à loger le poison.

Je me suis fort écarté de mon texte, j'y reviendrai en terminant pour dire deux mots de la barque de jonc qui s'y trouve mentionnée, sorte d'embarcation que le lecteur sans doute ne connaît que par ouï-dire, et dont j'ai eu occasion de faire usage.

Quoiqu'on la désignât sous le nom de radeau *balsa*, c'était une vraie nacelle, avec ses côtés relevés, sa poupe, et sa proue qui se redressait comme celle d'un petit chebèque. Elle n'était pas d'assez grande valeur pour figurer sur un testament, et selon toute apparence était construite avec beaucoup moins d'art que celle de notre gaulois, mais elle ne lui cédait en rien, je ne crains pas de le dire, sous le rapport de l'élégance des formes et de la commodité; on n'eût

pu rien imaginer de mieux pour naviguer sur des eaux peu profondes; l'ami que j'accompagnais dans cette promenade l'avait fait construire pour la chasse aux canards, très-fructueuse sur un lac voisin de son domaine; les joncs de la rive qui étaient fort longs (2 mètres 1/2 de longueur environ) en avaient fourni les matériaux et déterminé les dimensions. Pour les assembler, il n'avait pas fallu plus d'une demi-journée de travail. J'ajouterai qu'elle était si légère que notre batelier l'avait apportée sur sa tête, de plus d'un quart de lieue, cheminant gaiement devant nous.

Pline (VII, 57, § 15) a parlé des bateaux du Nil « *ex papyro et* SCIRPO *et arundine.* » Je ne sais s'ils sont encore en usage dans l'ancien continent, c'est dans le nouveau que je les ai vus.

* * *

UNE

INSCRIPTION INÉDITE

D'HALICARNASSE

EN DIALECTE DORIEN ET EN VERS

A une demi-lieue d'Halicarnasse, au bord de la mer, sur un tertre isolé qui domine l'église grecque d'Hagios Georgios, se trouvent quelques ruines qui paraissent indiquer un emplacement antique. Ce fut là qu'au milieu des broussailles j'aperçus un autel funéraire de marbre blanc orné de sculptures. Ces sculptures représentent des guirlandes formées de feuilles d'acanthe et de laurier, de pommes de pin, de grenades, et relevées de distance en distance par ces têtes de victimes appelées *bucranes* que les anciens aimaient à figurer sur les monuments de ce genre, comme pour perpétuer le souvenir des sacrifices qui y avaient été offerts. Non loin gît sur le sol un bloc de marbre bien conservé, sur lequel je lus une inscription en vers. Cette inscription, gravée avec élégance, comprend onze lignes. Dans les trois premières lignes, les lettres ont deux centimètres de hauteur; dans les huit lignes suivantes, elles ont un peu plus d'un centimètre. Le bloc lui-même, de forme rectangulaire et sans ornements, a soixante-dix centimètres de longueur, autant de largeur, et environ quarante centimètres d'épaisseur. Il est intact, sauf dans un coin de la partie supérieure. (*Voir le fac-simile à la page suivante.*)

ΜΥΡΤΟΝΕΥΒΟΥΛΟΥ

ΜΥΝΔΙΑ ΧΡΗΣΤΗ

ΧΑΙΡΕ

ΓΑΤΡΙΣΜΕΝΜΥΝΔΟΣΓΕΝΕΤΩΡΔΕΜΕΥΕΓΛΕΤΙΑΣΩΝ
ΣΤΟΡΓΑΙΔΕΥΒΟΥΛΟΥΚΟΥΡΑΑΝΕΓΡΑΦΟΜΑΝ
ΤΕΚΝΟΝΔΑΡΤΙΓΑΛΑΚΤΟΝΙΑΣΟΝΑΜΑΤΡΙΛΙΓΟΥΣΑ
ΙΩΑΣΕΣΤΕΡΟΜΑΝΕΝΝΕΑΚΑΙΔΕΧΕΤΙΣ
ΑΙΑΚΤΑΝΔΕΘΥΓΑΤΡΑΚΑΤΕΣΤΕΝΑΧΗΣΕΣΤΡΑΤΕΙΑ
ΟΙΑΤΙΣΕΙΝΑΛΙΑΔΑΚΡΥΣΙΝΑΛΚΥΟΝΙΣ
ΤΟΥΝΕΚΑΤΑΝΚΑΤΑΓΑΣΜΥΡΤΟΝΞΕΝΟΙΑΥΔΗΣΑΝΤΕΣ
ΧΑΙΡΕΙΝΤΑΝΑΥΤΑΝΑΝΤΙΝΕΜΕΣΘΕΧΑΡΙΝ

Carl Wescher exsc.

Voici la transcription du texte :

Μύρτον Εὐβούλου
Μυνδία, χρηστή.
χαῖρε.
Πατρὶς μὲν Μύνδος · γενέτωρ δὲ μεὺ ἔπλετ' Ἰάσων ·
στοργᾶι δ' Εὐβούλου κούρα ἀνεγραφόμαν.
Τέκνον δ' ἀρτιγάλακτον Ἰάσονα ματρὶ λιποῦσα,
ζωᾶς ἐστερόμαν ἐννεακαιδεχετίς.
Αἰακτὰν δὲ θύγατρα κατεστενάχησε Στράτεια,
οἷά τις εἰναλία δάκρυσιν ἀλκυονίς.
Τοὔνεκα τὰν κατὰ γᾶς Μύρτον, ξένοι, αὐδήσαντες
χαίρειν, τὰν αὐτὰν ἀντινέμεσθε χάριν.

Ce morceau peut se traduire ainsi :

« Myrto, fille d'Eubulus,
« de Myndos, excellente,
« adieu !
« Ma patrie est Myndos : Jason fut mon père ;
« la tendresse d'Eubulus fit de moi sa fille adoptive.
« Je laissai à ma mère Jason mon fils encore au berceau,
« et je perdis la vie à l'âge de dix-neuf ans.
« Stratia pleura le malheur de sa fille,
« comme pleure l'alcyon sur les mers.
« Voyageurs, saluez du dernier adieu Myrto sous la terre,
« et puissiez-vous en retour obtenir même faveur !

C'est, comme on voit, une élégie en distiques, gravée sur la tombe d'une jeune Grecque de Myndos nommée Myrto, morte à dix-neuf ans, et ensevelie près d'Halicarnasse sur le rivage où se lit encore aujourd'hui son nom (1).

Μύρτον (*le myrte*) est un de ces noms de végétaux que les Grecs employaient comme noms propres, tels que Ἄκανθος, Βότρυς, Δάφνη, Θάλλος, etc. On ne le trouve pas dans le Lexique de *Pape*, mais on le rencontre comme nom de femme dans une inscription d'Aphrodisias (2) et dans le Scoliaste d'Aristophane, qui, à propos d'un passage des Θεσμοφοριάζουσαι, cite les trois noms suivants : Βοίδιον,

(1) La transcription littérale de ce nom serait *Myrton*, mais cette consonnance, dans notre langue, déplaît à l'oreille. J'ai dû préférer *Myrto*, bien que cette dernière orthographe réponde mieux à la forme féminine Μυρτώ, Μυρτοῦς, qu'on trouve également.

(2) *Corp. Inscr. Græc.*, n° 2817, ligne 2, Αὐρηλία Ἀμμία Μύρτον.

Χρύσιον, Μύρτον (1). Les noms de femmes, chez les Grecs, étaient souvent au neutre. L'emploi de ces noms impliquait une nuance de dédain en même temps que de galanterie : aussi les trouve-t-on fréquemment portés par les courtisanes. Les noms de ce genre sont nombreux parmi ceux des femmes ou filles esclaves que mentionnent les actes d'affranchissement existant à Delphes (2). On les rencontre aussi chez les personnes de condition libre : notre inscription d'Halicarnasse en fournit ici un exemple.

Les huit vers dont se compose cette inscription sont précédés de trois lignes en caractères plus grands et d'aspect monumental présentant la formule habituelle des inscriptions funéraires. Le nom de la morte, l'indication de son père et de sa patrie, et puis l'adieu suprême sous la forme touchante usitée chez les anciens, voilà ce qui remplit ces trois lignes. La morte est appelée *fille d'Eubulus*, bien que ce personnage n'ait été que son père adoptif; elle est de Myndos, mais ensevelie à Halicarnasse; enfin on lui adresse les mots consacrés χρηστὴ χαῖρε, mots vraiment intraduisibles, car χρηστός désigne à la fois la perfection physique et la perfection morale, selon les habitudes d'esprit des Grecs qui ne séparaient jamais ces deux choses. Quand il est question d'une femme, ce mot veut dire tout ensemble *personne nubile* et *personne vertueuse :* il ne s'appliquerait pas à une enfant. Il ne faut pas oublier que χρηστός vient de χράομαι, et que son premier sens est *aptus*, *utilis*. S'agit-il d'une épouse, il marque le regret que laisse après elle la bonne mère de famille : s'agit-il d'une jeune fille, il devient une mélancolique allusion à l'espérance qu'elle donnait et que la mort est venue briser. C'est la fleur qui tombe quand elle va montrer son fruit.

Myndos, patrie de la jeune morte, est une petite ville de Carie, située au bord de la mer, sur la côte opposée à celle où se voient encore les ruines d'Halicarnasse. Myndos était, comme Halicarnasse, une colonie dorienne. Les relations entre les deux cités devaient être assez fréquentes pour qu'on allât souvent habiter de l'une dans l'autre, et pour que les familles fussent unies entre elles par des liens de parenté, d'alliance ou d'adoption. Ce dernier cas est celui qui apparaît ici. Eubulus, le père adoptif de la jeune Myndienne, était sans doute un citoyen d'Halicarnasse : ainsi s'explique la présence de ce tombeau aux environs de cette dernière ville.

(1) Schol. *in Aristoph. Thesmophor.*, v. 289.

(2) Voir, à la fin de cet article, un *Appendice sur les noms neutres de femmes libres ou esclaves dans les actes d'affranchissement de Delphes.*

Le second vers indique le fait d'adoption :

στοργᾷ δ' Εὐβούλου κούρα ἀνεγραφόμαν.

L'adoption avait lieu en vertu d'un contrat inscrit dans les registres publics. Cette circonstance est marquée par le mot ἀναγράφειν, qui désigne ordinairement l'inscription dans les archives. Pour certains actes civils, tels que les contrats hypothécaires chez les Athéniens, tels que les affranchissements d'esclaves à Delphes et ailleurs, l'inscription était souvent répétée sur le marbre ou sur la pierre, et pour cette dernière opération on disait également ἀναγράφειν. Ainsi, dans le testament d'Alcésippe de Calydon, gravé sur le mur méridional de Delphes, on lit :

ἀναγραψάντω οἱ ἄρχοντες ἐν τῷ ἱερῷ (1).

Les rapports d'Eubulus et de Myrto sont caractérisés par le mot στοργά ou dans la langue commune στοργή. La racine, στέργειν, répond au latin *diligere*. Le vers est construit de telle façon que le génitif Εὐβούλου se rapporte à la fois à στοργᾷ et à κούρα. Ce double rapport, qui est si conforme au génie de la langue grecque, ne saurait être facilement rendu en français. La traduction serait :

Amore Eubuli puella inscripta sum.

Ici nous touchons au point délicat de cette inscription.

Rien, dans le reste du monument, n'indique que Myrto ait été mariée. Cependant nous trouvons ici la mention d'un enfant, à peine sevré au moment où Myrto mourut, et nommé Jason comme son grand'père, suivant un usage répandu chez les Grecs qui donnaient au petit-fils le nom de l'aïeul. Il est singulier assurément que le nom de l'époux de Myrto ne soit pas mentionné dans l'inscription. C'est une exception à la règle ordinaire. On connaît, en effet, ces formules fréquentes dans l'épigraphie grecque : *une telle*, *fille d'un tel*, *femme d'un tel*. Quelquefois, il est vrai, le nom du père est supprimé, comme, par exemple, dans une des inscriptions funéraires qui ont été trouvées l'an dernier près de la porte Dipyle à Athènes, et que j'ai publiées ici même. On y lit :

KoPAΛΛIoNAΓAΘΩNoΣΓYNH

Κοράλλιον Ἀγάθωνος γυνή

(1) Ligne 8 de la transcription que j'ai faite d'après mon estampage. (*Inscriptions de Delphes*, n° 436.)

Le père de Corallion n'est pas nommé. Dans notre inscription d'Halicarnasse, au contraire, c'est le nom du mari qui ne se trouve pas. Ce mari ne saurait être Eubulus, d'abord parce que le mot ΓΥΝΗ n'a jamais existé en tête de l'inscription, ensuite parce que le mot ΚΟΥΡΑ du deuxième vers s'emploie dans le sens de *fille* et non dans celui de *femme*. On lit, dans Eschyle, Διὸς κόρα et κόρης τῆς Ἰναχείης (1); dans Sophocle, Ἰνάχου κόρης et Γῆς τε καὶ Σκότου κόραι (2); dans Euripide, Κάδμου κόρη (3). Tous ces exemples, empruntés à la langue des tragiques, montrent qu'il n'y a qu'une manière de traduire Εὐβούλου κούρα. C'est la *fille d'Eubulus*.

L'enfant de Myrto est appelé τέκνον ἀρτιγάλακτον. Le mot ἀρτιγάλακτον, *récemment sevré*, est un terme nouveau. On trouve dans les glossaires ἀρτιγάλαξ. La substitution des formes de la deuxième déclinaison à celles de la troisième est une des particularités les plus curieuses de la langue éolo-dorique. On voit dans les inscriptions de Delphes μάρτυροι pour μάρτυρες, ὄντοις pour οὖσι, ἐντυγχανόντοις pour ἐντυγχάνουσι. Dans le grand décret de Carpathos, que j'ai publié ici même il y a quelques mois, j'ai constaté la forme ἀγώνοις pour ἀγῶσι (4). Ces formes sont rapportées par Eustathe au dialecte éolien, un des plus étranges et des plus archaïques de la Grèce (5). Grégoire de Corinthe cite comme exemple du même fait ὁ φύλακος pour ὁ φύλαξ (6). C'est exactement la même transformation qui se rencontre ici : ἀρτιγάλακτον pour ἀρτιγάλαξ.

La forme ἐννεακαιδεχετίς est aussi à remarquer. On trouve le mot ἐννεακαιδεκετίς employé par Eustathe (7) et par Suidas (8). Ce sont les seuls exemples connus du féminin. Ailleurs ont voit la forme masculine, ἐννεακαιδεκέτης, appliquée même aux femmes. Ainsi, dans une épigramme de l'Anthologie Palatine, on lit : παρθενικᾶς ἐννεακαιδεκέτεος (9).

Dans Eustathe et dans Suidas, la forme qui nous occupe est écrite par un K. Dans notre inscription, au contraire, le K est remplacé

(1) Æschyl. *Suppl.* 137 et *Prom.* 559.

(2) Soph. *El.* 5 et *Æd. Col.* 40.

(3) Eur. *Bacch.* 2.

(4) Voir la *Revue archéologique* du 1er décembre. — Depuis cette époque, j'ai trouvé, dans les inscriptions crétoises d'Aptère, le datif pluriel λιμένοις. (Voyez la *Revue archéologique* du 1er juillet, p. 77.)

(5) Eustath. *in Hom. Il.*, II, v. 537.

(6) Greg. Cor. περὶ Αἰολίδος, § 17.

(7) Eustath. *in Hom. Il.*, p. 327, 3.

(8) Suid. s. v. Ἤριννα.

(9) Anth. Pal., 7, 11. — Cf. *ib.*, 9, 190.

par un X. Cette aspiration est une forme dialectique. Ἔτος s'écrit par un esprit doux dans la langue ordinaire, mais les Doriens semblent avoir aspiré ce mot. Dans les tables d'Héraclée, on lit ΠΕΝΤΑΦΕΤΗΡΙΣ, avec le digamma éolique, signe de l'aspiration. Dans les inscriptions de Sparte, on trouve un magistrat appelé ΔΙΑΒΕΤΗΣ, διαβέτης : ce mot, selon Bœckh, vient également de ΕΤΟΣ avec le digamma (1). Cette substitution de l'esprit rude à l'esprit doux a persisté dans la langue vulgaire. Ainsi, encore aujourd'hui, les Grecs, pour dire *cette année-ci*, emploient ἐφέτος (ἐφ' ἔτος) et en un seul mot φέτος. On en a fait l'adjectif ἐφετινός, qu'on prononce φετινό. Les lettrés d'Athènes, dans leurs livres et dans leurs journaux, écrivent ἐπετινός. Correction inutile à mon sens, puisque, sans avoir l'avantage d'être empruntée au vocabulaire ancien, elle a l'inconvénient de faire disparaître un fait curieux de l'histoire de la langue (2).

La forme ἐννεακαιδεχετίς n'est pas la seule acquisition que le lexique doive à notre inscription. Il faut y ajouter le mot κατεστενάχησε (ligne 5). Ce mot suppose un verbe καταστεναχέω-ῶ, qui n'était pas connu. On n'avait que καταστενάζω, qui se construit avec le génitif. Au contraire, κατεστενάχησε est construit avec l'accusatif.

Résumons les principaux faits philologiques que présente cette inscription.

Dans le titre, nous ne trouvons pas de dorisme. La forme χρηστή, dans l'adieu funèbre, appartient à la langue commune. Les inscriptions de Rhodes, qui sont doriennes, ont ordinairement χρηστά.

Dans les distiques, il faut distinguer les formes *poétiques* et les formes *doriennes*.

Parmi les formes *poétiques* citons :

γενέτωρ, ligne 1.
ἔπλετο, *ibid.*
εἰναλία pour ἐναλία, ligne 6.
τοὔνεκα pour τοῦ ἕνεκα, ligne 7, etc.

Au premier rang des formes *doriennes*, rappelons :

ἐννεακαιδεχετίς et ἀρτιγάλακτον, lignes 3-4.

Citons encore : στοργᾷ pour στοργῇ.
τὰν pour τήν,

(1) *Corp. Inscr. Græc.*, nos 1242, 1273, 1432.

(2) J'ai déjà signalé plusieurs exemples de corrections tout aussi malheureuses, introduites par les puristes d'Athènes dans le grec populaire et traditionnel de l'Orient. (Voir mon *Décret dorien de Carpathos*, p. 5 et l'Appendice.)

αὐτὰν pour αὐτήν,

ζωᾶς pour ζωῆς,

κούρα pour κόρη (le dorisme ici est double : ου pour ο, et α pour η),

ματρὶ pour μητρί (ce dernier dorisme a donné naissance au latin *mater*, dont on remarquera l'identité avec le vocatif dorien μᾶτερ),

ἀνεγραφόμαν pour ἀνεγραφόμην,

ἐστερόμαν pour ἐστερόμην,

γᾶς pour γῆς,

αἰακτὰν pour αἰακτήν.

Parmi les acquisitions que le *Thesaurus* devra à notre inscription, il faut en citer trois :

1° Les deux formes doriennes ἀρτιγάλακτον et ἐννεακαιδεχετίς ·

2° Le verbe nouveau κατεστενάχησε.

Sous le rapport littéraire, cette élégie se fait remarquer par une simplicité élégante qui permet de la ranger à côté des meilleures pièces de l'Anthologie grecque. Elle est pleine d'art, ce qui n'est pas rare dans l'Anthologie, et pleine aussi d'une sensibilité vraie, ce qui est un peu moins ordinaire.

Ce n'est pas que des idées analogues ne soient exprimées ailleurs. Pour n'en citer qu'un exemple, nous lisons dans le *Corpus* une inscription de Pholégandros où il est dit :

« Étranger, salue Diogène enseveli sous cette terre : va ensuite à « tes affaires, et puisses-tu voir tes souhaits accomplis! J'avais dix-« neuf ans quand je fus domptè par un mal cruel, qui m'a fait quitter « la douce lumière du jour. »

Χαίρειν τὸν κατὰ γᾶς εἴπας, ξένε, Διογένη με
βαῖν' ἐπὶ σὰν πρᾶξιν, τύγχανε θ' ὧν ἐθέλεις.
Ἐννεακαιδεκέτης γὰρ ὑπὸ στυγερᾶς ἐδαμάσθην
νούσου, καὶ λείπω τὸν γλυκὺν ἀέλιον (1).

Ce sont presque les mêmes pensées. Mais il y a, ce me semble, un charme particulier dans l'accent plaintif et résigné de notre jeune Myndienne, morte à la fleur de l'âge, au moment où la vie semblait lui sourire. Du fond de sa tombe, Myrto se souvient de son berceau, et compatit à la douleur de sa mère qui gémit et pleure « comme l'al-

(1) *Corp. Inscr. Græc.* n° 2445

cyon au sein des vagues. » Comparaison naturelle ici, puisque le tombeau sur lequel est gravée notre inscription regarde le rivage de la mer. C'est la vue du paysage environnant qui a inspiré cette image.

Toute cette poésie rappelle André Chénier. Pénétré du génie grec, il semble avoir deviné le poëte anonyme dont nous analysons l'œuvre inédite. Lui aussi prête des larmes aux oiseaux des mers; lui aussi chante une jeune fille nommée Myrto morte avant l'âge.

> Pleurez, doux alcyons : ô vous, oiseaux sacrés,
> Oiseaux chers à Thétis, doux alcyons, pleurez!
> Elle a vécu, Myrto (1) . . . . . .

A deux mille ans de distance, c'est la même inspiration. André Chénier, Grec par sa mère, connaissait peut-être la légende orientale qui explique d'une façon si naïve et si touchante le cri plaintif de certains oiseaux de mer. Sur les rives du Bosphore, on trouve en grand nombre une espèce de ces oiseaux appelés *elkovans*. Les Turcs prétendent que ce sont les âmes des épouses qui, soupçonnées d'infidélité, ont été précipitées dans les flots (2). Ces âmes errantes viennent, selon eux, gémir pendant la nuit aux lieux où elles ont aimé et où elles ont souffert. Quelque légende semblable se rattachait sans doute à l'alcyon antique.

L'avouerai-je ici? En rencontrant l'épitaphe de Myrto la Myndienne sur cette colline déserte, aux derniers rayons du soleil couchant, en vue de cette mer bleue et de ce beau golfe, avec les grandes ruines d'Halicarnasse et les splendides rivages de Cos et de Cnide pour horizons, j'éprouvai une émotion dont je me souviens encore. Le regret mêlé de résignation qui anime cette élégie simple et touchante me rappelait les plus belles productions de la muse antique, et Antigone, et Iphigénie, et les plaintes d'Ajax dans Sophocle. Ajax aussi, tout héros qu'il est, regrette ce beau soleil et cette lumière si pure. Mais ce qui me toucha davantage, ce fut le commencement même de l'inscription : « Ma patrie est Myndos, » Πατρὶς μὲν Μύνδος. Il y a là comme une plainte discrète échappée à la tombe, et témoignant le regret de cette jeune fille ensevelie ailleurs que sur le sol natal.

Décidément, je suis de l'avis de Bernardin de Saint-Pierre, quand

(1) Poésies d'André Chénier, *la jeune Tarentine.*

(2) D'après la coutume turque, les femmes soupçonnées d'adultère sont cousues vivantes dans un sac de cuir et jetées dans le Bosphore.

il préfère les inscriptions aux autres débris de l'antiquité (1). Quelque attrait que puisse avoir la vue des monuments de l'art, j'aime encore mieux une inscription bien faite. Il semble alors qu'une voix humaine sorte de la pierre.

CARLE WESCHER,
Ancien membre de l'École française d'Athènes.

APPENDICE

DES NOMS NEUTRES DE FEMMES, SOIT LIBRES, SOIT ESCLAVES, DANS LES INSCRIPTIONS DE DELPHES.

Les nouvelles inscriptions de Delphes renferment des noms propres de femmes en assez grand nombre. En déchiffrant les textes, j'ai relevé avec soin ces noms, dont l'étude est pleine de révélations curieuses. Beaucoup d'entre eux ont la forme du neutre, et cette remarque s'applique aussi bien aux noms des femmes de condition libre qu'aux noms des femmes de condition servile. Faut-il s'en étonner? Aristote, tout en admettant une distinction naturelle entre la femme et l'esclave, les désigne avec un mépris presque égal : τὸ θῆλυ καὶ τὸ δοῦλον (2).

Sans entrer ici dans des détails qui trouveront leur place ailleurs, je me contente d'extraire de mes cahiers ces deux séries de noms propres du genre neutre, en distinguant par un astérisque (*) ceux de ces noms qui ne se trouvent pas dans le *Lexique* de *Pape*.

Voici d'abord les noms de femmes vendues au dieu de Delphes comme esclaves :

* Ἀνθράκιον (4 fois).
Ἀρίστιον.
* Βασίλιον.
* Δώρημα.
* Ἡσύχιον.
* Ἵλαρον (2 fois).
* Λείριον.
* Λύσιον.
* Παρθένιον (3).
* Πιθανόν.
* Πλείστιον.
* Ποθεινόν.
* Ῥόδιον (3 fois).
* Σῖμον (2 fois).
* Σίριον.
* Σόβαρον.
Στράτιον.
* Σύνετον.

(1) Bernardin de Saint-Pierre, dans *Paul et Virginie*.
(2) Aristot. *Polit.*, I, 2.
(3) Παρθένιον n'existe dans *Pape* que comme nom géographique. Il en est de même de Στράτιον qu'on trouvera plus bas.

Voici maintenant une liste de noms appartenant à des femmes de condition libre :

* Ἀγήσιον.
* Αἰνήσιον.
Ἀρίστιον (2 fois).
* Ἄρμιχον (3 fois).
* Δώρημα.
* Ἐράτιον.
* Θαύμιον.
* Λίριον ou Λείριον (2 fois).
Νίκιον.
* Ξάνθιον.
* Πάσιχον (4 fois).
* Σῖμον.
* Τείσιχον (2 fois).
* Φίδιον.

On peut voir que plusieurs noms se trouvent simultanément dans les deux listes, ainsi ceux de Ἀρίστιον, Δώρημα, Λίριον, Σῖμον. D'autres, tels que ceux de Ἀνθράκιον (*petit charbon*) et de Ῥόδιον (*petite rose*), se rencontrent plusieurs fois chez les esclaves, jamais chez les femmes libres. Quelques-uns, qui semblaient devoir être réservés aux courtisanes, ainsi Ἐράτιον (*petit amour*) et Ξάνθιον (*petite blonde*), sont portés par des femmes de condition libre.

Une circonstance pourtant est à remarquer. Dans une curieuse inscription de Delphes, l'affranchie qui passe de l'esclavage à la liberté dépose le nom neutre et servile de Σῖμον pour prendre le nom féminin et noble de Ζωπύρα. C'est le seul exemple de ce genre que j'aie trouvé, mais il mérite d'être pris en considération. Voici le texte grec :

Ἄρχοντος Δαμοσθένεος μηνὸς Βουκατίου, ἐπὶ τοῖσδε ἀπέδοτο Κλεοδούλα Δελφὶς τῷ Ἀπόλλωνι τῷ Πυθίῳ σῶμα γυναικεῖον ᾧ ὄνομα Ζωπύρα (τὸ δὲ πρότερον ἦν Σῖμον)...

Plus loin, dans la même inscription, ce fait curieux est rappelé encore une fois. Il est défendu de toucher à *Zopyra, qui s'appelait précédemment Simon*.

Εἰ δέ τίς κα ἅπτηται Ζωπύρας τᾶς πρότερον καλειμένας Σίμου.....

Ne pourrait-on pas conclure de cette citation que les noms neutres, bien que portés quelquefois par des femmes de condition libre, avaient cependant une signification qui rappelait l'esclavage et dont on était bien aise d'effacer la trace? L'inscription ci-dessus semble autoriser à le croire.

CARLE WESCHER,
Ancien membre de l'École française d'Athènes.

DE LA

DISTRIBUTION DES DOLMENS

SUR LA

SURFACE DE LA FRANCE

Nouvelle note avec Carte, par ALEX. BERTRAND

Depuis la publication de *nos conclusions* sur les monuments primitifs de la Gaule, bon nombre d'observations de toutes sortes nous ont été directement adressées ; nous les avons notées avec soin. Elles ont augmenté notre répertoire de quelques faits nouveaux; elles n'ont modifié que très-légèrement notre manière de voir. Ces observations étaient au fond, en effet, plutôt des approbations que des critiques. Elles avaient pour but de compléter notre travail plutôt que d'en attaquer les bases. Un article qui a paru dans le dernier fascicule du *Bulletin monumental*, et qui est rédigé d'ailleurs avec une grande bienveillance pour nous, a un tout autre caractère. Nous ne pouvons le laisser passer sans réponse, tant à cause de l'importance du recueil où il a été inséré que parce qu'il est présenté comme le résumé d'une sorte d'enquête ouverte auprès des sociétés savantes des départements. Nous ne cherchons que la vérité. Une pareille enquête eût été chose précieuse pour nous. Malheureusement nous ne voyons guère, dans le résumé que nous apporte le bulletin, que des assertions vagues et plusieurs affirmations qui nous prouvent que nos idées ont été mal connues ou mal comprises. Nous croyons donc nécessaire de nous expliquer plus clairement, et d'apporter des chiffres précis, afin de donner à ceux que la question intéresse et qui veulent contrôler les bases de notre travail, des éléments de discussions plus positifs que les propositions générales que

nous avons précédemment publiées. Nous relèverons aussi, chemin faisant, quelques erreurs contenues dans l'article du bulletin, erreurs que nous ne devons pas laisser se propager.

Et d'abord, nous lisons en tête de l'article que la question suivante avait été posée par les délégués du congrès de 1863 : « *Les déductions tirées de la distribution actuelle des dolmens et des tumulus*, par les *membres de la commission de la carte des Gaules, peuvent-elles être acceptées sans modification?* » Nous eussions été très-heureux que *la commission de la topographie des Gaules* eût complétement adopté les idées émises dans le mémoire couronné par l'Institut; mais ni la commission, ni l'Académie, n'ont voulu prendre cette responsabilité. L'Académie a reconnu que le mémoire qu'elle jugeait digne de prix avait fait faire un pas à la question et l'avait, sur plusieurs points, élucidée; elle n'a pas cru en devoir adopter toutes les conclusions. La commission de la topographie des Gaules s'est contentée de décider que les monuments *dits celtiques* ne pouvaient plus désormais être représentés par un signe unique sur une carte de l'ancienne Gaule, ni confusément mêlés les uns les autres dans un dictionnaire de l'époque anteromaine; qu'il était nécessaire de les classer par catégories distinctes, de façon à ce que l'on ne confondît plus sous une même appellation des monuments aussi différents que les dolmens, les menhirs, les pierres branlantes, les cromlechs, les tumuli à chambres intérieures et les tumuli privés de ce caractère. La commission a également déclaré dangereux le nom, jusqu'ici consacré, de *monuments celtiques* donné à ces diverses catégories de monuments indistinctement. Quelques membres de la commission peuvent, sans doute, avoir été plus explicites en parlant des déductions tirées de l'étude comparée que nous avons faite de tous ces monuments; mais la commission, officiellement, n'a pris aucune décision à cet égard et n'a même pas été saisie de la question dans ses détails : elle s'est contentée de contrôler les faits matériels sur lesquels reposaient nos déductions. Nous devons donc protester contre la phrase qui attribue *aux membres de la commission les déductions tirées de la distribution actuelle des dolmens*. Le nom de la commission n'a point à intervenir dans cette affaire, l'autorité à discuter est beaucoup plus humble.

Passons *aux faits* et renfermons-nous, pour aujourd'hui, dans la question des dolmens, en rappelant de nouveau que nous ne faisons point *une théorie* et que nous résumons simplement l'état de nos connaissances actuelles; les conséquences viendront après. Or, nous avons affirmé et nous affirmons encore que les propositions suivantes sont bien l'expression de *nos connaissances actuelles :*

1° Les dolmens et allées couvertes sont généralement des tombeaux. Cette proposition n'est plus attaquée par personne.

2° Les dolmens et allées couvertes se trouvent actuellement distribués sur la surface de la France suivant une loi facile à saisir, et que son uniformité et sa constance ne permettent pas d'attribuer au hasard. Cette loi est celle-ci : *Les dolmens se trouvent dans les îles, sur les côtes septentrionales et occidentales de la France, à partir de l'embouchure de l'Orne jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Ils se groupent surtout sur les pointes et caps s'avançant dans la mer. Dans l'intérieur, on les rencontre en majorité à proximité des cours d'eau navigables. Il est à noter que la rive droite de la Loire supérieure tout entière, le cours inférieur de la Seine, le cours entier du Rhône et de la Saône sont privés de dolmens.*

3° *On peut dire, d'une manière générale, qu'il n'ya point de dolmens dans l'est de la France.*

4° *Les dolmens sont rares dans le centre de la Gaule et ne paraissent pas pouvoir être attribués au groupe de populations qui ont fait les grandes expéditions d'Italie, de Grèce et d'Asie-Mineure, c'est-à-dire aux Gaulois.*

Ce sont ces trois dernières propositions qui ont surtout été attaquées.

On les a trouvées ou erronées, ou au moins trop absolues. Nous ne croyons pas qu'elles soient erronées. Sont-elles trop absolues? Cela dépend de la manière dont elles sont interprétées. Une proposition générale, dans un ordre de faits qui admet des exceptions, peut toujours paraître trop absolue. Le tableau suivant, rapproché de la carte que nous joignons à cette note, indiquera mieux qu'aucune discussion dans quelles limites nos propositions sont vraies, et si nous avons eu tort ou raison de leur donner le caractère de généralité qui a paru suspect à plusieurs des savants dont nous aurions aimé à avoir l'approbation. Nous donnons aujourd'hui des chiffres; ils pourront désormais nous rectifier en connaissance de cause.

Liste des dolmens observés en France, classés par départements, selon leur ordre d'importance numérique.

Lot.	500	Morbihan (2).	250	Aveyron.	125
Finistère (1).	500	Ardèche.	155	Dordogne.	100

(1) 37 seulement sont signalés nominalement. Mais M. le docteur Halléguen, qui connaît parfaitement son département, nous affirme que ce chiffre est loin d'être exagéré.

(2) MM. René et Louis Galles pensent que le nombre réel des dolmens encore existants dans le Morbihan dépasse sensiblement ce chiffre.

Vienne.	70	Manche.	13	Basses-Pyrénées.	3
Côtes-du-Nord.	56	Pyrénées-Orientales.	12	Calvados.	2
Maine-et-Loire.	53	Haute-Vienne.	12	Eure.	2
Eure-et-Loir.	40	Puy-de-Dôme (2).	10	Isère.	2
Gard (1).	32	Oise.	9	Loire.	2
Aube.	28	Nièvre.	8	Marne.	2
Indre-et-Loire.	28	Tarn-et-Garonne.	7	Seine-et-Oise.	2
Charente.	26	Ariége.	6	Seine-et-Marne.	2
Creuse.	26	Cher.	6	Somme.	2
Charente-Inférieure.	24	Loir-et-Cher.	6	Var.	2
Lozère.	19	Aisne.	5	Aude.	1
Vendée.	17	Ille-et-Vilaine.	5	Côte-d'Or.	1
Loire-Inférieure.	16	Gironde.	5	Corrèze.	1
Sarthe.	15	Hérault.	4	Landes.	1
Deux-Sèvres.	15	Pas-de-Calais.	4	Mayenne.	1
Orne.	14	Tarn.	4	Nord.	1
Indre.	13	Loiret.	3	Yonne (3).	1

Nous savons bien que cette liste ne peut être complète : sur certains départements nous n'avons eu que des renseignements très-incomplets. Toutefois, nous croyons toujours pouvoir considérer comme un fait acquis qu'il n'existe pas de dolmens, ou qu'il n'en existe au moins qu'un nombre insignifiant dans les départements suivants : Ardennes, Meuse, Moselle, Meurthe, Haute-Marne, Vosges, Haut et Bas-Rhin, Haute-Saône, Côte-d'Or, Doubs, Saône-et-Loire, Jura, Ain, Drôme, Vaucluse, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Haute et Basse-Savoie ; en sorte qu'à l'exception d'un seul dolmen dans le Bas-Rhin, un dans la Côte-d'Or, deux dans l'Isère et deux dans le Var, il nous a paru vrai de dire quil n'existe pas de dolmens dans l'est de la France, ou, si on l'aime mieux, que les populations qui ont élevé les dolmens nous paraissent n'avoir pénétré que très-accidentellement à l'est d'une ligne qui, partant de Marseille et suivant le Rhône et la Saône, s'élèverait jusqu'à Bruxelles ; nous avons tracé cette ligne sur notre carte. On ne nous a jusqu'ici communiqué aucun fait qui infirmât, sur ce point, nos assertions. Nous les maintenons donc, et nous appelons de nouveau l'attention des archéologues sur ce résultat important, qui peut être, en peu de temps, parfaitement éclairci, s'ils veulent mettre la question à l'étude.

Les teintes que nous avons fait reporter sur la petite carte que

(1) Nous ne connaissions, lors de la rédaction de notre mémoire, qu'une faible partie de ces monuments. Leur existence nous a été signalée, depuis, par M. Pelet.

(2) D'autres dolmens nous ont été signalés depuis dans le Puy-de-Dôme et portent le nombre connu à 13.

(3) On nous en a depuis signalé un dans le Bas-Rhin.

nous donnons aujourd'hui au public et qui sont beaucoup plus éloquentes sur une carte à grande échelle, teintes indiquant la position des groupes principaux dans chaque département, font voir suffisamment pourquoi nous nous sommes cru autorisé à déclarer non-seulement que les dolmens étaient des monuments particuliers à l'ouest de la France, mais encore qu'ils se trouvaient presque uniquement sur les côtes et le long des grands cours d'eau ou de leurs affluents, à commencer par l'Orne et à finir par la Gironde.

Nous n'avons jamais dit, d'ailleurs, que ces monuments se trouvaient *sur le bord de ces rivières*. Nous avons même fait remarquer qu'ils existaient en grand nombre sur les hauts plateaux voisins des sources de quelques-uns des cours d'eau à proximité desquels nous les avions d'abord rencontrés, et nous ajoutions : *Les populations qui ont élevé les dolmens doivent avoir remonté les fleuves sur des radeaux ou des barques, ou suivi leurs rives et pénétré dans l'intérieur par les vallées qu'elles caractérisent. Les dolmens sont au moins distribués sur la surface du sol comme si les choses s'étaient passées ainsi.*

Que quelques monuments se trouvent à quelques lieues de tout cours d'eau, cela n'a donc nulle importance. Un ensemble de faits analogues, mais contraire à celui que nous exposons, peut seul infirmer la loi générale. Aucune des observations faites jusqu'ici n'a cette portée.

Restent les objections portant sur la quatrième proposition, auxquelles il faut joindre ce qui, dans la deuxième, est relatif au cours de la Loire.

On nous dit : Vous affirmez qu'il n'y a pas de dolmens dans le centre de la France, qu'il n'y en a pas sur la rive droite de la Loire ; mais ignorez-vous donc qu'il existe de beaux dolmens entre Vendôme et Blois, qu'il en existe dans le pays Chartrain, dans le Loiret, dans l'Aube et dans la Côte-d'Or ? (P. 433 du *Bull. monum.*, tome X de la 3e série).

Quant à la rive droite de la Loire, ajoute-t-on, nous voyons en Touraine, sur cette rive droite (p. 432 du même Bulletin), le dolmen ou allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher ; nous y trouvons encore les dolmens de Beaumont-la-Ronce, de Vaujours, de Restigné, de Chançay, de Bourgueil, de Neuillé-le-Lierre, de Marcilly-sur-Maulne.

Nous sommes obligé de dire à nos contradicteurs qu'ils ne nous apprennent là rien de neuf. Nous savions parfaitement, comme en fait foi et notre carte (qui est la reproduction de celle que nous avons envoyée à l'Institut) et notre mémoire manuscrit, qu'il existe vingt-

huit dolmens dans le département de l'Aube et quarante dans l'Eure-et-Loir. Mais quel rapport ces deux départements ont-ils avec les *rives de la Loire* ou *le centre de la Gaule?* Nous connaissions également les dolmens de Maine-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret, et vraiment, après les travaux remarquables publiés par les antiquaires de ces départements, nous aurions été impardonnable de ne pas connaître ces faits. Mais tout cela détruit-il nos conclusions?

Nous ne faisons d'ailleurs aucune difficulté d'avouer que ceux qui ont lu les diverses propositions qui résument notre travail, sans en connaître les prémisses, aient dû y trouver quelque exagération. La phrase où nous parlons de la rive droite *de la Loire tout entière* est d'ailleurs, en tout cas, inexacte; un mot a été oublié, nous aurions dû dire le cours supérieur de la Loire (rive droite) tout entier (1). A cela près nous maintenons nos conclusions; nous en maintenons surtout l'esprit.

De quoi s'agit-il, en effet? Il s'agit de savoir à quelles populations appartiennent vraisemblablement les dolmens. Appartiennent-ils aux Gaulois qui ont fait les grandes invasions, aux Gaulois de Polybe, de Tite-Live et de César, c'est-à-dire aux Éduens, aux Senons, aux Lingons, aux Bituriges, aux Arvernes, aux Cénomans, aux Boiens, aux Ambarres? Avons-nous eu tort de dire que ces populations guerrières qui représentent l'élément actif de l'ancienne Gaule « *sont en dehors des lignes occupées par les dolmens, qui ne pénètrent au milieu de ces peuplades que sur quelques points où semblent les porter naturellement le cours de la Sarthe, celui de l'Eure et celui de l'Orne* (p. 19 de nos conclusions)? Nous ne le croyons pas. » Combien y a-t-il de dolmens, en effet, constatés chez les Éduens? combien chez les Lingons? combien chez les Bituriges? combien chez les Senons? combien chez les Ambarres et chez les Boiens? Leur nombre en est insi-

(1) Le passage suivant de notre mémoire manuscrit, p. 362, expliquera suffisamment notre pensée. « Si l'on suit le cours de la Loire, on trouve des dolmens à son embouchure dans l'arrondissement de Savenay d'un côté, dans celui de Paimbeuf de l'autre, sur les côtes d'abord, dans la presqu'île de Guérande et aux environs de Pornic. Puis le long de deux petits cours d'eau, dont l'un au Nord est trés marécageux, l'autre au Sud, le *Tenu*, sort du lac Grandlieu. Nous trouvons ensuite, sur la rive droite, l'Erdre, l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, l'Huisne, que les dolmens accompagnent jusqu'à leur source, chez les Cénomans d'un côté, chez les Carnutes de l'autre. Sur cette rive les dolmens ne dépassent guère la Brenne. De Blois aux sources de la Loire, ils disparaissent complétement. Ils ne se retrouvent non plus que très-accidentellement sur la rive gauche. Mais en revanche le Layon, la Dive, la Vienne, le Gartempe, la Creuse, l'Indre, le Cher, le Clain, tous les affluents et effluents des affluents de la Loire, en possèdent de leur embouchure à leur source. »

gnifiant. Il s'en trouve sans doute chez les Cénomans et les Arvernes, mais là encore ils sont relativement très-peu nombreux. N'avons-nous donc pas le droit de dire, en présence de ces faits, que les dolmens, qui sont si fréquents sur les côtes occidentales de la Gaule, sont une exception si l'on ne s'occupe que du *cœur même de la Celtique.* Nous n'avons jamais prétendu qu'on ne trouvait aucun dolmen dans le centre de la France : nos cartes et notre mémoire nous eussent donné un flagrant démenti. Nous avons dit qu'il était fort singulier que les monuments *dits celtiques* par excellence fussent en si petit nombre dans les contrées que César et Strabon nous indiquent comme le domaine particulier des populations celtiques; c'est là l'assertion qu'il faudrait renverser. Le fait qu'ils diminuent, pour ainsi dire, graduellement quand on s'avance de l'ouest à l'est, corrobore cette remarque. Le fait qu'aucun dolmen n'a été signalé jusqu'ici ni dans la haute Italie, ni en Bohême, ni en Galatie (Asie-Mineure), où les Gaulois ont séjourné de longues années et où ils ont porté leur civilisation et leurs mœurs, achève de donner à la proposition une singulière vraisemblance.

Nous ajoutions : « *Les deux grandes voies de commerce de l'antiquité par le Rhône, la Saône et la Seine, ou par la vallée du Rhône et la Loire au-dessous de Roanne, ne traversent point le pays proprement dit des dolmens, qui sont ainsi, à un double point de vue, en dehors de la Celtique, comme ils sont étrangers aux Gaulois par les objets qu'ils renferment, puisque les Gaulois, bien avant la conquête romaine, connaissaient non-seulement le bronze et l'or, mais l'argent et le fer; tandis que sous les dolmens on ne trouve presque exclusivement que de la pierre et de l'os.* » Et nous nous résumions en disant : « *L'impression que laisse cette distribution des dolmens sur la surface de la Gaule, c'est que les populations qui y sont ensevelies n'ont point été. comme on l'a cru, repoussées de l'est à l'ouest par des envahisseurs, mais sont venues du Nord, le long des côtes ou par mer, et ont directement pénétré dans l'intérieur, par les rivières ou les vallées de l'Orne, du Blavet, de la Loire et de tous ses affluents, de la Sèvre, de la Charente, de la Dordogne et de ses affluents, pour ne s'arrêter que sur les plateaux supérieurs où ces rivières prennent leur source* (p. 19 du tirage à part).

Nous ne voyons pas que rien ait été dit qui infirme ces conjectures. Nous ajouterons que, quant à l'âge relatif des dolmens, les dernières fouilles faites dans le Morbihan, où huit chambres sépulcrales, parfaitement inviolées, ont été tout récemment ouvertes, et n'ont donné que de la pierre et du silex exclusivement, prouvent,

de plus en plus, que cette civilisation est bien antérieure à la civilisation gauloise, telle que les Romains l'ont connue.

Quelle raison y aurait-il donc d'attribuer aux Gaulois des monuments qui ne leur appartiennent ni par la nature des objets qu'ils renferment, ni par la loi de distribution à laquelle ils sont soumis, si ce n'est parce que ces monuments sont en Gaule? ce qui n'est pas un motif suffisant. Nous montrerons, en effet, dans un prochain article, que la distribution de ces monuments, hors de France, confirme de tout point nos conclusions et prouve que ces monuments sont tout à fait indépendants de la race gauloise.

Pour en finir avec les critiques du *Bulletin monumental*, nous devons dire un mot d'un article de M. Delacroix, qui, ne voulant voir sur toute la surface de la Gaule qu'une civilisation uniforme à toutes les époques, conteste les distinctions que nous avons faites, sous le rapport des monuments, entre l'ouest, le centre et l'est de la Gaule.

Nous demanderons seulement à M. Delacroix, et à ceux qui partagent son opinion, de vouloir bien visiter les musées de Vannes, de Saumur, de Poitiers et de Périgueux. Où trouve-t-on dans l'Est de la France un pareil ensemble d'armes et d'ustensiles des divers âges de la pierre? Comme, d'ailleurs, on ne nous signale dans l'Est qu'un ou deux dolmens, et encore des moins importants, soit par leur dimension soit par la nature des objets qu'ils renfermaient, nous avons le droit de ne pas nous rendre à des affirmations sans preuves. Il est clair, sans doute, et nous n'avons jamais eu l'idée de nous élever contre cette vérité, que, longtemps avant César, une sorte d'unité artistique et politique même existait en Gaule. Les objets de l'âge du bronze y sont presque partout identiques. Mais en est-il de même des monuments que nous appelons monuments de l'âge de la pierre? Rien ne nous autorise à le croire aujourd'hui. Il est donc faux d'affirmer qu'il n'y a eu en Gaule, avant la conquête, qu'une couche unique de civilisation, si je puis m'exprimer ainsi; il y en a eu au moins deux : la civilisation de l'âge de la pierre et la civilisation de l'âge du bronze; mais j'ajoute que, si la civilisation de l'âge du bronze paraît uniforme, celle de l'âge de la pierre ne paraît pas jusqu'ici présenter le même caractère. La civilisation de l'âge de la pierre présente divers degrés dont l'âge des dolmens est le degré supérieur. Il présente aussi des différences très-tranchées suivant les contrées. La civilisation de la pierre n'est pas la même dans l'Est que dans l'Ouest. Il y aurait aussi des distinction à faire, sous ce rapport, même à l'époque où le fer était déjà partout en usage. Quel intérêt et quel profit peut-il y avoir à jeter un voile uniforme sur toute cette primitive épo-

que? Un des bienfaits de la lumière n'est-il pas que plus la lumière luit, plus les nuances des objets apparaissent nettement. Nous comprendrions que l'on cherchât à caractériser ces nuances mieux que nous ne l'avons pu faire; nous ne comprenons pas qu'on les nie.

Nous serons heureux si ces explications peuvent ramener la question sur un terrain précis et suggérer aux divers membres des sociétés savantes de provinces, qui veulent bien s'occuper des dolmens, des critiques fondées. Que l'on rectifie le nombre des monuments qui nous ont été signalés dans chaque département, nous en serons enchanté, même quand ces rectifications seraient de nature à infirmer quelque peu les résultats provisoires auxquels nous sommes arrivé. Que l'on nous fasse connaître à la suite de fouilles bien dirigées des dolmens où le fer se mêle au bronze, le bronze à la pierre, nous remercierons les révélateurs de ces faits nouveaux; ce que nous demandons, c'est que l'on ne se contente pas d'affirmer sans preuves, que l'on ne confonde pas les questions particulières avec les questions générales, et que l'on étudie l'ensemble du problème avant de repousser des résultats qui découlent d'une statistique à peu près complète des monuments signalés jusqu'ici.

Nous trouvons, par exemple, parfaitement fondée l'observation de la Société archéologique du Morbihan, qui fait remarquer que sous les dolmens du Morbihan l'incinération est moins rare que nous ne l'avons prétendu dans notre exposé général. Nous avions raisonné sur un petit nombre de faits; il est possible que, ces faits se multipliant, il se trouve que nous ayons eu tort : c'est là le sort réservé à tous les travaux de statistique incomplets.

Mais nous nous étonnons de l'observation suivante, communiquée par la même société :

« Dans aucun de nos dolmens tumulaires, vierges de fouilles antérieures, on n'a trouvé trace d'ornements ou d'instruments en bronze ou en fer. Cette proposition, vérifiée par toutes nos fouilles de *tumuli à dolmens*, est en contradiction formelle avec les assertions de M. Worsaae et de M. Bertrand; le premier, qui range les tumulus dans l'âge du bronze, et le second qui avance que, sous les tumulus à dolmens de l'ouest, on rencontre *en grande majorité* des objets en bronze. »

Ni M. Worsaae, ni moi nous n'avons dit cela : il suffisait de nous lire avec attention pour s'en convaincre. On a pris dans nos écrits une phrase isolée au lieu de considérer l'ensemble. Nous avons pu nous mal exprimer, nous n'avons pas pu avancer des faits contradictoires. Or, j'ai toujours reconnu (parfaitement d'accord en cela avec M. Wor-

saae) que la majorité des dolmens avait été primitivement enfouie. J'ai dit et répété que sous les dolmens on ne rencontrait que la pierre et très-exceptionnellement le bronze : ce n'est donc point énoncer un fait contraire à nos affirmations que de déclarer que *dans les tumuli à dolmens du Morbihan on n'a rencontré jusqu'ici aucune trace ni de bronze, ni de fer.* Ni M. Worsaae, ni moi nous ne pouvons être étonnés de ce résultat. Nous avons dit, au contraire, qu'il en devait être ainsi, en général, sous les *tumuli-dolmens.*

Mais M. Worsaae a dit, et tous les archéologues du Nord le répètent comme lui, qu'à côté de ces *tumuli-dolmens* existe une autre classe de tumuli à chambres moins vastes, où l'on n'ensevelit plus, où l'on brûle, et dans lesquels la pierre est rare, le bronze, au contraire, très-commun. Vous ne retrouvez pas ces tumuli dans le Morbihan, soit; cela veut-il dire que M. Worsaae ait eu tort de les signaler dans le Nord, où ils existent. M. Worsaae a-t-il dit que vous deviez nécessairement les trouver dans le Morbihan? a-t-il nié qu'il y eût dans le Morbihan des *tumuli-dolmens?* Non, assurément. Il a supposé seulement qu'à côté de ces sépultures de l'âge de la pierre vous en trouveriez d'autres, mais quelque peu différentes de l'âge du bronze. Est-il sûr que vous n'en trouverez pas?

Quant à nous, nous avons été, en effet, plus loin que M. Worsaae. Nous avons dit que dans l'Ouest (nous n'avons pas dit dans le Morbihan), à côté des *tumuli-dolmens*, de l'âge de la pierre, étaient signalés des tumuli également à chambres intérieures, mais moins vastes, où l'on trouvait le bronze et même quelquefois le fer. Or, des tumuli de ce genre ont été constatés à notre connaissance, si les renseignements que nous avons eus ne sont pas erronés, dans l'Aveyron, le Calvados, la Manche, l'Orne, la Vendée, la Charente, les Côtes-du-Nord, le Finistère et la Lozère. Pouvions-nous ne pas en parler? et cela infirme-t-il ce que nous avons dit des *tumuli-dolmens* proprement dits?

Quels sont les caractères distincts de ces tumuli où se trouve le bronze? Nous n'avons pu le dire, nos conclusions ne portant que sur cinquante fouilles, en général, mal décrites; nous n'avons pas pu aller plus loin que le fait matériel de l'existence dans l'Ouest, de tumuli à noyaux en pierre, contenant des objets de bronze en nombre supérieur aux objets de pierre, et distincts par là des *tumuli-dolmens* qui ne contiennent presque que de la pierre, et où les chambres sont formées de blocs beaucoup plus considérables. Nous ne nions pas d'ailleurs qu'il y ait là une question obscure et incomplétement étudiée. Nous y reviendrons dans un article spécial sur les tumuli,

l'existence, dans la contrée que nous assignons aux dolmens, de tumuli, de l'âge du bronze est un fait qui, d'ailleurs, ne saurait être mis en doute. La seule question est de savoir jusqu'à quel point le fait est général.

En terminant, et pour couper court à tout malentendu, nous formulons de nouveau, en termes qui nous paraissent, cette fois, moins sujets à être mal compris, les résultats auxquels nous sommes arrivé relativement à la question particulière des *dolmens*.

Voici nos propositions modifiées dans leur rédaction :

1° *Les dolmens ou tumuli-dolmens (car presque tous les dolmens ont été primitivement enfouis ou recouverts de terre) sont des tombeaux. Les corps y sont plus souvent ensevelis qu'incinérés. Ils ne renferment ordinairement que des objets de pierre et d'os. Le fer n'y apparaît jamais. L'or et le bronze y sont très-rares.*

2° *Les dolmens ne sont point également répartis sur la surface de l'ancienne Gaule. Ils appartiennent presque exclusivement aux contrées de l'Ouest. On n'en rencontre que très-exceptionnellement à l'est d'une ligne qui, partant de Bruxelles, descendrait à peu près perpendiculairement jusqu'à Marseille.*

3° *En suivant les différents groupes de dolmens connus, on arrive à la conviction que les populations qui ont éleré ces monuments n'ont point été refoulées de l'est à l'ouest, mais ont plutôt pénétré en Gaule par les rivières ou vallées de l'Ouest, à partir de l'Orne jusqu'à la Gironde. Ces monuments sont au moins distribués sur le sol comme si les faits s'étaient passés ainsi.*

4° *Les dolmens sont rares dans la partie de la Gaule occupée autrefois par les Senons, les Ambarres, les Éduens, les Bituriges, les Boiens, les Arvernes et les Cénomans, c'est-à-dire dans la partie de la Gaule que l'on peut appeler, à juste titre, plus particulièrement la Celtique. Les rives des fleuves fréquentés par le commerce antérieurement à César, c'est-à-dire les rives du Rhône, de la Saône, de la Seine et le cours de la Loire, spécialement le cours de la Loire supérieure, sont, contrairement à la loi générale d'après laquelle les dolmens se trouvent surtout à proximité des cours d'eau, presque complétement privés de dolmens.*

Nous livrons, de nouveau, ces assertions à l'examen des hommes compétents. Nous espérons que cette fois-ci, grâce à la carte qui accompagne cette note, nous serons mieux et plus complétement compris. Nous nous occuperons, dans un autre article, des tumuli qui ne rentrent pas dans la catégorie *des tumuli-dolmens*.

ALEX. BERTRAND.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET.

Les Commissions ont continué à faire leurs rapports sur les prix à décerner et sur les sujets des prix à proposer pour l'année prochaine.

Commission pour le prix ordinaire sur la question de l'alphabet phénicien. M. Renan, rapporteur, déclare qu'aucun des trois mémoires présentés n'a paru mériter le prix. L'un d'eux cependant, resté inachevé par des circonstances que l'auteur déclare avoir été indépendantes de sa volonté, laissant l'espoir que le prix pourrait un jour être décerné avec honneur, la Commission propose de laisser la question au concours pour 1866. L'Académie adopte ces conclusions.

Le rapport sur le concours relatif à la question des fragments de Hermès Trismegiste n'a pas encore été fait.

Ont été adoptés par l'Académie pour sujet de prix à décerner en 1866 les questions suivantes :

1° Prix ordinaire : *Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de repas funèbre.*

2° Prix Bordin : *Faire l'analyse critique et philosophique des inscriptions Himyarites connues jusqu'à ce jour.*

L'Académie avait à présenter deux candidats pour la chaire de grec moderne, vacante par le décès de M. Hase. M. Brunet de Presle a été présenté en première ligne; en seconde ligne, M. François Lenormant.

M. le vicomte de Rougé lit, en communication, une note intitulée : *Sur quelques conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier égyptien et les dates qui s'y rapportent.* Ce mémoire, qui se recommande à tous ceux qui s'occupent de ces difficiles questions, est reproduit dans le présent numéro de la *Revue.*

M. Mantelier, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, fait une communication sur les antiquités trouvées à Neuvy en Sullias le 27 mai 1861. Cette lecture doit avoir une suite. Nous y reviendrons.

M. de Longpérier, au nom de M. Brunn, de l'Institut archéologique de Rome, présent à la séance, et qui l'assiste, fait une communication relative à une ciste représentée dans une suite de planches, et dont le sujet, au lieu d'être emprunté, comme d'ordinaire, à la mythologie, se rapporte aux plus vieilles traditions romaines. M. Brunn y reconnaît, avec une haute probabilité, Énée mettant à mort Turnus, et donnant la main à Latinus, à qui il montre le cadavre de son ennemi, tandis que le roi foule aux pieds des armes en signe de paix. Amata veut entraîner Lavinie. Une figure de femme, qui pourrait bien être une sibylle, a l'attitude de l'exhortation. Au-dessus est couchée une grande figure de fleuve sortant des roseaux. M. Brunn, d'après le style du monument, pense qu'il peut remonter jusqu'au IIIe siècle avant notre ère. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a proposé les deux sujets de prix suivants pour 1866 :

1° Prix ordinaire : *Explication théorique et catalogue descriptif des stèles antiques représentant la scène connue sous le nom de repas funèbre;*

2° Prix Bordin : *Faire l'analyse critique et philosophique des inscriptions Himyarites connues jusqu'à ce jour.*

Quant au sujet du prix ordinaire proposé en 1863 et qui n'a produit aucun mémoire, la Commission ayant été d'avis de maintenir ce prix en le prorogeant jusqu'en 1866, l'Académie, adoptant cet avis, a décidé qu'une rédaction nouvelle de la question lui serait soumise par ladite Commission. Nous donnerons cette nouvelle rédaction dans notre prochain numéro.

— Nous avons reçu de M. Mariette un très-intéressant mémoire sur la *Table de Tanis,* découverte par lui, et où se trouve la liste des premières dynasties. Ce mémoire sera publié en tête du numéro de septembre.

— M. de Quatrefages a annoncé à la dernière séance de l'Académie des sciences que M. Boucher de Perthes venait de découvrir de nouveaux ossements humains à *Moulin-Guignon.*

— *L'acropole de Troie.* — D'après une lettre parvenue d'Athènes au président de l'Institut impérial de géologie, le conseiller aulique de Haidinger, le docteur de Hahn, a, dans l'intervalle du 29 avril au 21 mai de cette année, entrepris, avec trente-six travailleurs, des fouilles sur le Baligdah, le lieu supposé de l'emplacement de la ville de Troie, et, après un court espace de temps, a amené au jour toute l'enceinte du château et des parties de la superficie de l'ancienne muraille cyclopéenne. On ne découvrit aucune sculpture; mais on trouva des monnaies helléniques, des lampes et des restes de figures en argile. On arriva à ces restes de l'Acropole après avoir enlevé une couche de terre végétale d'environ 13 pieds d'épaisseur. En face du Baligdah, près du Scamandre, se trouvent également des restes d'une ancienne acropole, qui ont été aussi explorés.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

— Les volumes II et III des œuvres de Borghési viennent de paraître. Le tome II contient des tables faites avec le plus grand soin et qui ajoutent un nouveau prix à ce bel ouvrage. — Le tome III commence la série des œuvres épigraphiques.

— Nous recevons de nos correspondants du Morbihan deux lettres dont nous extrayons les passages suivants. La première est de M. René Galles.

« Je viens d'opérer, nous dit M. René Galles, avec les fonds que la Commission de la topographie des Gaules a bien voulu mettre à ma disposition, une nouvelle fouille dans un *tumulus* situé près de Locminé, dans l'arrondissement de Ploërmel. J'y ai trouvé un dolmen à allée couverte, offrant cette singularité que la chambre et l'allée forment un angle presque droit. Une muraille de pierre sèche séparait l'allée du dolmen, de manière à constituer une sorte de vestibule.

La sépulture était parfaitement intacte. J'ai trouvé dans la chambre des ossements humains, trois celtæ, deux couteaux en silex, dont l'un très-beau, tranchant comme un rasoir, a vingt-deux centimètres de long. Dans le vestibule, contre une des murailles, était une très-belle jatte en terre cuite, non tournée, parfaitement entière.

Dans la galerie se trouvèrent des ossements et des débris de poterie. A l'entrée j'avais tout d'abord rencontré quatre pierres plates de granit, creusées en cuvettes peu profondes.

Je vous enverrai bientôt mon rapport sur la fouille du *Mané-Lud.* »

D'un autre côté, M. le docteur Closmadeuc nous écrit :

« Je viens de faire faire, de concert avec mon frère, une nouvelle fouille sous un beau dolmen à galerie, près du village de Kerhock, en Locmariaker, dolmen découvert et en partie dégarni de sa tombelle protectrice. Sous les décombres qui recouvraient les dalles du dolmen nous avons trouvé tous les objets que nous sommes habitués à rencontrer dans les tombeaux de l'âge de la pierre : 1° Des terres mélangées de cailloux roulés et de charbons; 2° de nombreux fragments de poteries primitives; 3° un grand nombre de silex pyromaques taillés à facettes; 4° une fort belle grosse perle en quartz saccharoïde, percée d'un trou et parfaitement polie. Notre musée n'en avait pas de semblable.

Le dolmen était dallé comme celui de Gavrinis. Nous avons soulevé les dalles et nous nous sommes assurés qu'il n'y avait pas de crypte sous-jacente. »

— Nous empruntons au dernier fascicule du *Bulletin monumental*, de M. de Caumont, la nouvelle suivante, qui mérite d'être signalée :

« Nous venons de faire près de Mackwiller (Bas-Rhin), dit M. le colonel de Morlet, une découverte bien remarquable : Un tumulus renfermant au centre un petit dolmen entouré de deux cercles de grosses pierres, entre lesquels se trouvent des tombes disposées parallèlement et orientées de l'est à l'ouest. Les tombes renfermaient, non pas des squelettes, mais des linéaments qui annonçaient que les ossements avaient été décomposés. L'emplacement des squelettes était bien marqué par des colliers et des bracelets de bronze, dont la plupart étaient couverts de dessins gravés, semblables aux torques et bracelets gaulois que l'on voit dans la plupart de nos musées.

« Autour du tumulus se trouvaient deux autres tumulus qui ne renfermaient ni le dolmen ni les cercles de grosse pierre, mais seulement des tombes. La découverte de ces monuments est due au zèle infatigable de M. Rengel, pasteur à Diemeringen, membre de la Société française d'archéologie. »

C'est le premier exemple d'un tumulus à dolmen dans le Bas-Rhin. Il est bon à noter qu'il ne contenait pas d'objets en pierre, mais seulement des ornements en bronze. Il serait bon aussi d'avoir un dessin exact du dolmen avec ses dimensions.

— Nous lisons dans la *Vigie de Dieppe* :

« Dans le courant de mai dernier, il avait été trouvé aux Petites-Dalles, au pied de la côte de Saint-Martin, quelques sépultures franques, dans lesquelles on avait recueilli deux vases noirs et un sabre en fer. Déjà, il y trente ans, lors de la démolition de l'ancien corps-de-garde de l'empire, on avait reconnu cinq inhumations renfermées dans des fosses de craie.

Muni de ces indications et appelé par M. le curé et par M. le maire de Sassetot, M. l'abbé Cochet s'est rendu aux Dalles le 28 de ce mois, et, le jour même, il a ouvert une tranchée. Dans une seule après-midi, notre explorateur émérite a rencontré cinq fosses, la plupart taillées dans la craie. Toutes possédaient un corps orienté dans le sens de la vallée. L'un de ces corps n'a donné qu'un vase de terre, l'autre un vase de terre et un couteau en fer; le troisième présentait à la ceinture une boucle en fer et un sabre coupé par la moitié. Cette particularité de sabre coupé a déjà été remarquée ailleurs, notamment à Sommery, en 1859. Comme dans toutes les sépultures franques, les vases des Petites-Dalles étaient placés aux pieds.

M. l'abbé Cochet, d'après la théorie qu'il a établie et développée dans sa *Normandie souterraine*, attribue le cimetière des Petites-Dalles à la période mérovingienne (du VIe au IXe siècle).

C'est une chose bien remarquable que toutes les vallées de la Haute-Normandie qui débouchent à la mer possèdent un cimetière franc. Depuis quarante ans, il en a été découvert successivement au Tréport, à Dieppe, à Tourville, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, à Veules, à Saint-Valery-en-Caux, à Port et à Etretat. Aujourd'hui, les fouilles des Petites-Dalles viennent grossir la liste; espérons qu'elles continueront d'être productives.

— Un habitant de Ménilmontant, aujourd'hui l'un des arrondissements de Paris, vient de trouver dans son jardin, mêlée à des ossements humains, une très-belle hache en pierre. C'est la première hache de ce genre trouvée, à notre connaissance, dans l'enceinte de Paris. Nous exceptons, bien entendu, les haches trouvées dans la Seine.

— M. Chabouillet nous prie d'insérer la note suivante :

« La *Revue numismatique* a publié dans son dernier numéro un article de M. François Lenormant qui attribue à *Sané de Macédoine* une monnaie rangée parmi les *Incertaines* du cabinet impérial. Malgré tout mon désir de voir la numismatique s'enrichir d'une ville nouvelle, il m'est impossible

d'admettre l'attribution de M. F. Lenormant. M. Lenormant lit ΣΑΝ figuré ainsi MAN, là où mes prédécesseurs n'ont rien vu et où je ne puis rien voir moi-même. Je laisserai donc cette monnaie anépigraphe parmi les *Incertaines* comme l'ont fait mes devanciers, Mionnet dans son ouvrage (t. VI, p. 627, n° 100), et plus récemment feu Charles Lenormant, mon regrettable prédécesseur immédiat. »

CHABOUILLET.

Conservateur du Cabinet des médailles et antiques,
A la Bibliothèque impériale.

— M. J. Quicherat nous prie de publier la lettre suivante, qui lui est adressée par M. Contejean, professeur suppléant à la Faculté des sciences de Clermont :

Clermont, le 12 juillet 1864.

A M. Jules Quicherat, professeur à l'Ecole des chartes.

Monsieur,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur une découverte archéologique qui serait fort importante, si je ne me suis pas trompé dans l'interprétation des faits. Il ne s'agirait de rien moins que d'un *vicus* gaulois presque intact. Je veux d'abord vous rapporter les circonstances qui ont déterminé mes recherches.

Le 26 juin dernier, accompagné du guide Thomas, de Pontgibaud, j'explorais, en vue d'études géologiques, la vaste *cheire* (coulée de laves) du volcan de Côme. Près des limites occidentales de la branche nord de cette coulée, non loin du domaine de Tournebize, s'élève un petit plateau basaltique sur les bords duquel un *tumulus* attira notre attention. C'était une saillie régulièrement arrondie, déprimée en goutte de suif, formée de terre et de pierres rapportées, un tumulus, en un mot, tout à fait indentique à ceux qui recouvrent en si grand nombre les collines et les plateaux d'Alaise. Interrogé, mon guide ne sut d'abord que me dire ; mais quand je lui eus fait comprendre l'importance que pouvait avoir la recherche de pareils monuments, il m'apprit qu'à quelques pas existait un *camp des Sarrazins* beaucoup plus curieux que ce monceau de pierres. Si je ne me fais illusion, ce *camp des Sarrazins* n'est autre chose que le *vicus* (1) gaulois le plus étendu, le mieux conservé, sans aucun doute, qu'on ait jamais signalé. Mais pour introduire quelque clarté dans mon récit, je veux procéder avec ordre, et vous énumérer, sous divers titres, les détails les plus essentiels de ces ruines si remarquables.

Situation et abords. — Le *vicus* gaulois est situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-le-Chastel, à environ trois kilomètres sud de Pontgibaud, chef-lieu de canton du département du Puy-de-Dôme, à vingt-trois kilomètres ouest de Clermont-Ferrand. On l'appelle dans le pays *Camp des Sarrazins* ou *Camp des Chazaloux*. C'est sous ce dernier nom

(1) Nous laissons à l'auteur l'entière responsabilité de ses idées. (*Note de la rédaction*).

qu'il figure sur la carte de l'état-major. On parvient aux ruines en suivant le chemin vicinal qui conduit de Pontgibaud au hameau de Banière. En face du domaine de Tournebize, ce chemin est coupé à angle droit par une avenue dirigée de l'ouest à l'est, qui part de la principale maison d'habitation et conduit à la *Cheire* de Côme. En parcourant cette avenue on aboutit à un sentier qui, après un léger détour à droite, s'enfonce dans la forêt de la *Cheire* et reprend la direction primitive ouest-est. C'est sur les lisières même du bois que se présente le *vicus des Chazaloux*. A moins d'un demi-kilomètre à gauche sont les *tumulus*, l'un, de forme régulièrement circulaire, ayant 10 mètres de diamètre sur 1 mètre de hauteur maximum; l'autre, de forme allongée et irrégulière, mesurant 25 mètres dans sa plus grande dimension. En avant du *vicus*, principalement sur la droite du sentier qui y conduit, existent d'anciennes carrières abandonnées, presque comblées par de menus matériaux recouverts d'une couche épaisse de mousse. Situé en pleine forêt et bordé de toutes parts de collines et de vallons en miniature formés par d'énormes entassements de pierres qui proviennent de la désagrégation des *vagues* de la coulée de laves, l'espace relativement plat sur lequel s'étend le bourg gaulois est défendu par de profonds ravins et des fourrés extrêmement épais qui en rendent l'accès très-difficile, au moins de trois côtés, et qui opposent à la marche, et surtout à l'observation, des obstacles presque insurmontables. Il ne pourrait être étudié avec succès que la boussole et l'équerre d'arpenteur à la main. Le plan d'ensemble que j'ai essayé d'esquisser laisse beaucoup à désirer, malgré tout le soin que j'ai mis à le relever; aussi représente-t-il plutôt une approximation qu'une topographie rigoureuse. Les détails sont exacts (1).

Ensemble. — Composé d'une vaste agglomération de murs en pierres sèches qui circonscrivent des espèces d'alvéoles de dimensions et de figures très-diverses, dont chacune constituait une habitation distincte, le *camp des Chazaloux* est traversé de l'ouest à l'est par une voie flexueuse dont la longueur, dans le périmètre des constructions, est d'environ 250 mètres. Elle se bifurque à la sortie du *vicus*, du côté de l'est, après l'avoir partagé en deux parties à peu près symétriques et de même étendue. La configuration de l'ensemble représente une ellipse allongée de l'est à l'ouest, dont le grand diamètre serait de 250 mètres, et le petit diamètre d'un peu plus de moitié. Le périmètre serait limité par une ligne très-irrégulièrement flexueuse, les habitations ayant été jetées au hazard et se trouvant groupées suivant la configuration du terrain. Il m'est impossible d'en indiquer le nombre. Mon guide, homme fort intelligent, chasseur émérite, pour qui la *Cheire* n'a pas de secret, et qui a vu plusieurs fois les localités lorsque les bois avaient été coupés, assure en avoir compté une centaine; et cette estimation ne me semble pas exagérée.

(1) Nous n'avons pu donner ce plan, qui nous a été envoyé trop tard pour la gravure.

Dans l'impossibilité de tout étudier, je me suis borné à quelques groupes d'habitations, non pas les plus curieuses peut-être, mais les plus facilement accessibles. Ce sont les seules dont j'aie voulu figurer les détails. Néanmoins, toutes les parties circonscrites par la ligne pointillée qui marque approximativement les limites du *vicus* sont remplies de semblables demeures, qui forment un réseau extrêmement compliqué, un dédale vraiment inextricable de murs et d'alvéoles.

Voie. — Quoiqu'elle serve encore à l'exploitation de la *Cheire,* la voie, pendant toute la traversée du *vicus* et sans doute au delà, doit être considérée comme contemporaine des habitations, si elle ne leur est pas antérieure. Elle se trouve, en effet, bordée de part et d'autre par les murs. Sa largeur constante d'un mur à l'autre est de 3 mètres. Les sillons creusés par les roues sont loin de présenter la profondeur de ceux de la *languetine* d'Alaise, puisqu'ils ne s'enfoncent, au maximum, qu'à 2 décimètres dans le roc, et cela ordinairement d'un seul côté. Mais ici, la pierre (lave feldspathique) est beaucoup plus dure que le calcaire du Jura, et ensuite la voie, qui ne conduisait qu'à une bourgade de quelques centaines d'habitants, devait être bien moins fréquentée que celle qui pénétrait dans l'important *oppidum* d'Alesia (1). L'écartement du milieu des deux ornières est juste de 1 mètre 10 dans tous les lieux où elles sont demeurées intactes. La largeur de leur fond ne dépasse pas 5 centimètres; mais il arrive souvent que ces sillons, quand ils ne sont pas profonds, ont été élargis par le passage des chars actuels, qui mesurent ordinairement une distance plus grande entre les deux roues. Alors l'écartement du milieu des deux ornières devient 1 mètre 15 et celui des bords extérieurs 1 mètre 30, tandis que toutes les fois que la voie reste bien conservée, l'écartement des bords extérieurs n'est que de 1 mètre 25. Ces chiffres résultent de mesures prises avec beaucoup de soin sur plus de vingt endroits du parcours de ce chemin. Vous reconnaîtrez, Monsieur, qu'ils sont précisément ceux que donne, pour les routes gauloises, M. Bial, dans le savant travail qu'il vient de publier (2); et ce fait, sur lequel vous me permettrez d'insister, me paraît de grande valeur. Je dois déclarer néanmoins que l'écartement des roues des anciens chars à bœufs encore en usage dans le pays est aussi de 1 mètre 10; mais la voie est si peu fréquentée de nos jours qu'on ne peut se refuser à attribuer à ses ornières si profondes une origine extrêmement ancienne.

Habitations. — Ce sont des alvéoles, des cases en pierres sèches de figure et de dimension très-diverses. Comme il a été dit, elles sont distribuées le plus souvent sans aucun ordre, tout à fait au caprice de leurs constructeurs, qui mettaient à profit, autant que possible, les accidents du terrain, afin de diminuer l'étendue des murs à élever. Leur forme est le

(1) Nos lecteurs savent que nous n'admettons point cette identification d'Alaise et d'Alesia. (*Note de la rédaction.*)

(2) *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, 7e vol., 1864.

plus ordinairement celle d'un quadrilatère présentant toujours quelque angle arrondi. Assez rarement elle est elliptique. Très-souvent ce n'est qu'une sorte de fosse, étroite de 2 à 3 mètres de largeur sur 8 à 10 de longueur. Une seule fois se remarque le carré parfait. La dimension intérieure varie de 13 mètres sur 13, à 12 mètres sur 9, 2 mètres sur 10, 4 mètres sur 6 et moins. Une petite case isolée ne mesure que 2 mètres sur 1 mètre 50. Quoique le plus souvent envahi par les taillis et en partie comblé par les ruines des murs, le fond de toutes ces habitations était sensiblement aplani.

Murs. — Tous sont en pierres brutes, en moellons qui ne présentent la trace d'aucun travail. Les pierres ont une forme irrégulière, mais assez fréquemment cuboïde, ce qui provient de la disposition des fissures de retrait suivant lesquelles se divise la lave massive de la coulée de Côme qui les a formés. Leur dimension la plus ordinaire est de 3 à 4 décimètres de longueur, sur 2 de hauteur et 2 à 3 d'épaisseur. Elles sont empilées et disposées sans grandes précautions. Les interstices, rares il est vrai, n'ont jamais été bouchés par de menus matériaux. Néanmoins tous les murs intacts sont bien dressés, quoique, dans les alignements, les constructeurs semblent avoir eu peu de souci de la ligne droite. L'épaisseur varie de 3 mètres 80 à $0^m,60$; très-habituellement elle est de 1 mètre dans les grandes habitations et de $0^m,90$ à $0^m,80$ dans les moyennes, sans qu'il soit possible de rien préciser à cet égard, la même habitation offrant souvent des différences très-grandes dans l'épaisseur de ses quatre murs et même dans celle d'un seul mur. Dans les parties les mieux conservées, quelques-unes ont encore une hauteur verticale de 2 mètres 30; mais c'est là un fait exceptionnel, la hauteur moyenne ne dépassant guère 1 mètre 50. Il est vrai que partout des matériaux accumulés à leur pied indiquent une élévation primitive plus considérable. Tous ces murs sont verticaux des deux côtés; une seule fois j'en ai trouvé un renforcé d'une banquette à l'intérieur.

Disposition et communication des cases. — Quoique disposées sans ordre apparent, la plupart des habitations sont en contact les unes avec les autres, séparées seulement par des murs mitoyens et groupées de manière à former un tout continu. Il faut remarquer cependant que l'habitation D se trouve isolée à gauche de la voie, et que la grande habitation C, qui semble lui correspondre à l'autre extrémité du *vicus*, est pareillement isolée. Il en est de même de la petite case E, bâtie au pied d'un escarpement rocheux dans un angle rentrant qui en forme deux des côtés : circonstance qui vous rappellera sans doute, Monsieur, certaines cabanes d'Alaise construites absolument dans les mêmes conditions. Sans doute d'autres demeures se trouvent pareillement isolées, en manière d'avant-postes, dans les parties boisées de la *Cheire*. Ce qu'on peut affirmer, c'est que le *vicus* n'est entouré ni de mur continu ni de fortification d'aucune sorte. Le mur le plus extérieur n'est que celui des habitations de la bordure; et s'il présente quelquefois la disposition

d'un rempart de défense, cette allure cesse dès que l'élargissement du terrain plat a permis de construire en dehors de la prolongation de la ligne. Le mur circulaire du groupe A ne me semble devoir sa forme et sa grande épaisseur (3 mètres 80 à 3 mètres) qu'à cette particularité qu'il couronne un ravin assez profond, dont les crêtes sont de pierres mobiles, sur lesquelles, pour être solides, les murs devaient avoir une assise fort large.

Il n'est pas facile de comprendre comment ces habitations communiquaient entre elles et avec le dehors; car, sauf un petit nombre de cas, elles sont en contact immédiat sans qu'on puisse distinguer rien qui ressemble à un chemin, à un passage. De même la plupart ne présentent aucune trace de porte ni d'ouverture à leurs murs. Dans le grand nombre de celles que j'ai étudiées, deux seulement font exception. La grande habitation F du groupe B, circonscrite par des murs d'environ 1 mètre d'épaisseur, possède une ouverture droite de $0^m,60$ de large, et la grande habitation G du groupe A, dont les murs ont 3 mètres 80, 3 mètres et 1 mètre d'épaisseur, est percée d'une porte de $0^m,80$ de largeur fermée en dessus par une grande dalle évidemment contemporaine. Cette ouverture correspond avec l'extérieur du *vicus*, tandis que celle de l'habitation F a son issue sur une sorte de chemin aboutissant à la voie médiane, dont il est séparé toutefois par le mur continu qui borde celle-ci. Dans le groupe A une espèce de chemin arrivant jusqu'au mur extérieur sans le percer, se dirige vers la grande voie, et l'on ne remarque point d'ouvertures aux murs des cases qui le bordent. Est-ce un passage, était-ce une habitation plus allongée que les autres? C'est ce que je n'oserais décider.

Puisqu'il n'y avait le plus souvent ni chemin ni passage entre les habitations, je suis obligé de conclure, Monsieur, qu'elles devaient communiquer entre elles et avec le dehors par le moyen des murs, qui servaient de rues, et dont l'épaisseur était plus que suffisante pour permettre une circulation facile, sinon commode. Les maisons, que je suppose couvertes de poutres et de chaumes, avaient à leur toit une ouverture servant à la fois de porte et de fenêtre par où l'on pouvait descendre au moyen d'échelles ou d'escaliers de bois, car je n'ai rien trouvé qui ressemblât à des escaliers de pierres. S'il existait des ouvertures servant de porte, elles étaient percées à plus d'un mètre au-dessus du sol, puisque, sauf les deux cas dont il vient d'être question, les murs n'offrent aucune interruption de continuité, sur toute cette hauteur au moins.

Attribution. — Presque exclusivement occupé d'études d'histoire naturelle dans cette classique Auvergne, que je suis à la veille de quitter, je ne puis me livrer à des recherches archéologiques pour lesquelles le temps et sans doute aussi la compétence me feraient absolument défaut. Je crois cependant qu'il n'est pas difficile de combattre les deux versions qui ont cours, l'une parmi les habitants, l'autre parmi les savants du pays sur l'origine des ruines des *Chazaloux*.

Est-il bien utile de s'arrêter à la première? Beaucoup mieux que moi, Monsieur, vous savez que l'on attribue aux Sarrazins une foule de monuments des plus disparates, même dans des pays où les Sarrazins n'ont probablement jamais mis les pieds; par exemple en Franche-Comté, où les Bief-Sarrazin, les Ponts-Sarrazin sont nombreux, et où la tradition porte au compte de ces pauvres gens tout ce qui s'est fait de mal autrefois.

La seconde version, qui considère les *Chazaloux* comme un camp mérovingien, me paraît également laisser à désirer. Sans doute les événements ne manquent pas qu'on pourrait faire cadrer avec l'établissement d'un pareil camp en Auvergne. Mais s'il était bien démontré, comme je l'imagine, que les Francs, qui détestaient la discipline romaine, à laquelle ils n'avaient jamais voulu se plier, ne construisaient pas de camps retranchés, je serais dispensé de produire d'autres arguments au bénéfice de ma cause. Dans l'incertitude, je me bornerai à vous faire remarquer que rien ne ressemble moins à un camp que cet enchevêtrement confus de cases sans issues, d'habitations étroites et incommodes, où des populations rustiques pourraient demeurer et se défendre, mais où les mouvements militaires, l'introduction des chevaux, des bêtes de somme, auraient été absolument impossibles. Un camp a-t-il jamais existé sans plan régulier, sans espace intérieur pour la circulation et les manœuvres, sans remparts ni fossés ni circonvallations d'aucune sorte? Aurait-il présenté des logements isolés en dehors de toute enceinte de défense? Aurait-il été construit avec des dimensions aussi exiguës? On m'assure que des armes mérovingiennes ont été trouvées aux *Chazaloux*. Je ne les ai point vues, et je veux bien accepter le fait comme réel et admettre qu'il n'y ait point eu d'erreur commise dans leur détermination. Mais y a-t-il là rien qui puisse démontrer l'origine mérovingienne de ces ruines, et des armes de toutes les époques n'ont-elles pas été rencontrées un peu partout sur le sol de notre vieille Gaule, témoin de tant de luttes, de tant d'invasions?

Au contraire, pour quiconque a vu, même une seule fois, des ruines d'habitations gauloises, notamment celles du Châtaillon d'Alaise, leur analogie, leur identité avec les ruines de *Chazaloux*, s'impose comme une évidence. Ce sont les mêmes aspects, les mêmes formes, le même mode de construction, la même absence de symétrie, et tout concourt à la ressemblance, jusqu'à cette vénérable mousse (*grimmia canescens*) qui recouvre aux *Chazaloux* comme à Alaise les demeures de nos pères de son épaisse couche blanchâtre, et imprime à ces vieilles pierres un caractère d'extrême antiquité. L'analogie des édifices des *Chazaloux* n'est pas moins manifeste avec les vestiges, évidemment druidiques, que j'ai naguère observés près du beau dolmen de Saint-Nectaire. A quelques pas de ce dolmen (figuré sur la carte de l'état-major, 166, Clermont), on remarque, presque au sommet de la colline, les restes d'habitation en pierres sèches dont j'ai esquissé le plan. Ne diriez-vous pas avoir sous les yeux un fragment des *Chazaloux?*

Tels sont, Monsieur, les faits principaux que j'ai pu recueillir dans plusieurs explorations, et que je livre à votre critique éclairée. Un plan exact et complet serait indispensable, mais il n'était pas en mon pouvoir de le dresser. Inutilement j'ai consulté les feuilles cadastrales des communes de Saint-Pierre-le-Chastel et de Pontgibaud : le *camp des Chazaloux* n'y est pas même indiqué de nom. Si je ne m'abuse, les ruines que j'ai essayé de vous décrire sont les plus entières, les plus étendues, les plus précieuses que nous possédions dans le genre. La parfaite intégrité de beaucoup de leurs parties, intégrité qui s'explique par leur isolement dans un désert de laves presque inabordable, en fait un véritable Pompéi gaulois, incomparablement plus vaste et mieux conservé que le village pourtant si remarquable de Châtaillon d'Alaise. Et cependant il est à craindre que ces ruines ne finissent par disparaître de notre sol, ou du moins ne subissent de graves mutilations.

Les habitants des hameaux voisins y trouvent, en effet, une carrière de matériaux tout préparés, où ils ne se font pas faute de puiser. Vienne quelque construction importante agricole ou industrielle à élever aux alentours, nombre de cases y périront pierre par pierre. Déjà plusieurs n'ont guère laissé sur le terrain que la base de leurs murs, notamment la grande case D de l'entrée occidentale du *vicus*. A mon avis, toutes constatations opérées par qui de droit, le *vicus des Chazaloux* devrait être classé au nombre des monuments historiques de la France, et précieusement conservé. Des fouilles seraient sans doute fort productives, et il y aurait là une riche mine à exploiter. Ch. Contejean.

— Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs la traduction que MM. Georges Harris et Georges Perrot viennent de donner de la *Science du langage* de Max Muller. Ce livre excellent et très-bien traduit, dont nous rendrons compte prochainement, est indispensable à tous ceux qui veulent se tenir au courant de la science.

— Nous devons signaler aussi une nouvelle publication italienne qui s'annonce sous les meilleurs auspices. C'est le *Bulletino della commissione di Antichita et Belle arti in Sicilia*. Le premier bulletin est très-intéressant et contient une curieuse photographie de deux sarcophages phéniciens trouvés près de Palerme.

— Des difficultés relatives aux planches nous ont empêché de donner dans le présent numéro l'article de M. Féraud sur les monuments dit celtiques de la province de Constantine. Nous sommes obligé d'ajourner cette publication.

— Nous donnerons le mois prochain *le rapport* de M. Wescher *sur sa mission en Egypte*.

— M. Paul Bial, professeur à l'École impériale d'artillerie de Besançon, vient de publier à la librairie Didier la première partie de l'ouvrage qu'il intitule : *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps des Césars*. Cette 1re partie, en 1 vol., est dénommée *Chemins celtiques*.

BIBLIOGRAPHIE

Les Métaux dans l'antiquité, Origines religieuses de la métallurgie ou les dieux de la Samothrace représentés comme métallurges, d'après l'histoire et la géographie. — **De l'orichalque.** Histoire du cuivre et de ses alliages suivie d'un appendice sur les substances appelées Electre, par J. P. Rossignol, membre de l'Institut, professeur de littérature grecque au Collége de France. Paris, A. Durand, 1863. 1 vol. in-8° près de 400 pag. Prix : 6 fr.

La publication, dont nous venons de transcrire le titre, se compose, ainsi que le montre ce titre lui-même, de deux parties distinctes. La seconde partie a été l'origine de l'ensemble. Cette seconde partie consiste, en effet, dans un mémoire sur l'orichalque, lu par le savant auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1852, peu de temps avant son admission comme membre au sein de cette compagnie, et publié à part pendant le cours de la même année. Depuis lors, M. Rossignol a reconnu, en méditant son sujet, le lien d'analogie et de filiation qui le rattachait à une question plus générale : la métallurgie poétique ou mythologique des Grecs. Il a repris alors cette matière en sens inverse et a composé un nouveau mémoire qui sert naturellement, au premier (devenu ainsi le second), de prolégomène et d'introduction. De là, l'ordre dans lequel se présente actuellement l'œuvre de M. Rossignol, ordre que nous suivrons à notre tour, en offrant à nos lecteurs une analyse très-succincte de ce remarquable travail.

M. Rossignol, en s'appuyant sur l'histoire et la géographie, s'applique d'abord à montrer les origines religieuses de la métallurgie chez les anciens. Dans une suite de chapitres ou dissertations spéciales, il traite à tour de rôle des Dactyles, des Cabires et Dioscures, des Corybantes, des Curètes et enfin des Telchines. Il fait voir que ces mots, appropriés, par le génie allégorique des Grecs, à des termes d'analogie divers, mais qui se correspondent entre eux, ont d'abord désigné les inventeurs des métaux précieux, ou les ouvriers qui les ont mis en œuvre. Il signale ensuite la Poésie et la Religion s'emparant de ces faits, de ces noms, et leur communiquant un double prestige.

Dans le mémoire sur l'orichalque, le savant helléniste commence par montrer que le cuivre, si abondant en diverses parties du sol de l'Asie Mineure et de la Grèce, a précédé le fer et a été employé, même pour la fabrication des armes offensives, à l'exclusion de ce dernier métal, puis concurremment avec le fer. L'orichalque, étymologiquement et dans le principe, n'est autre chose que le cuivre en son gîte naturel, le cuivre de la montagne (de Ὄρος et Χαλκὸς), c'est-à-dire le métal primordial des Grecs. Puis, sous la baguette magique de la poésie, l'orichalque se change en une

substance merveilleuse et imaginaire. Vient ensuite une deuxième époque, l'âge réel de l'orichalque. Il désigne alors tantôt le cuivre pur, tantôt un alliage de cuivre et de zinc, tantôt un alliage de cuivre et d'étain. Plus tard, en passant des Grecs aux Romains, le nom et la chose subissent une transformation nouvelle. L'orichalque est devenu l'*aurichalcum*, vocable hybride, et dont le latin, ainsi que notre français moderne, offrent plus d'un exemple. L'auricalque, dans cette dernière période, finit par être l'*archal* et le *laiton* du moyen âge.

Dans le cours de sa dissertation, M. Rossignol résout accessoirement un problème analogue à son sujet principal et démontre la signification poétique du Χαλκολίβανον, employée dans le texte grec de l'Apocalypse de saint Jean. A la fin de son travail, il retrace, d'après la même méthode, l'historique de l'*electrum*, substance dont la nature et l'étymologie ont donné lieu, parmi les archéologues français, à une controverse récente. Le nom grec de l'électre, ἤλεκτρος, se rattache à l'une des épithètes poétiques du soleil : ἠλέκτωρ, et aux racines ἥλιος, ἕλη, etc. Il a successivement servi à dénommer : 1° une substance poétique ou imaginaire ; 2° le succin ; 3° l'or, et enfin divers minéraux ou composés quelconques, participant de l'un des attributs de l'ἠλέκτωρ, tel que l'éclat métallique, ou la translucidité.

Par la manière dont l'auteur de ce volume expose son sujet, éclaircit les obscurités qui l'entourent, réfute les objections, dispose ses preuves et arrive au but, il est impossible de méconnaître en lui un écrivain souverainement maître de la question, un érudit et un humaniste consommé. Cette question, en elle-même, confine par de larges faces limitrophes à l'archéologie, à l'histoire, à la philosophie.

Ainsi, à ce dernier point de vue, M. Rossignol, dans son introduction, indique le genre de lumière que les résultats de ses recherches peuvent fournir à celui qui, parallèlement à l'histoire *physique* et *ethnologique* de l'humanité, voudrait tracer ce qu'il appelle le tableau des *époques de la nature*, ou l'histoire des grandes conquêtes accomplies successivement par l'homme sur les éléments, les métaux, les richesses animales et végétales, etc. De nos jours, l'industrie, si longtemps tenue au dernier rang par les préjugés du moyen âge, tend à devenir l'objet d'une sorte de réhabilitation. Durant le moyen âge, la profession des armes, exercée par la noblesse, était considérée comme l'emploi le plus relevé de l'activité humaine. Aujourd'hui, la préoccupation de l'opinion, les honneurs publics, et peu à peu la savante organisation, passent ou passeront de l'état militaire à l'industrie. Or, qu'est-ce qu'un Hercule, que sont les Dactyles, les Cabires, les Curètes, etc., si ce n'est de grands initiateurs aux travaux de l'industrie, dans le sens le plus général de ce mot ? N'est-il donc pas curieux, n'est-il pas intéressant, lorsqu'on remonte au berceau de nos origines et de notre civilisation, de voir, au point de départ, l'Industrie comme la Guerre, Hercule ainsi que Mars, glorifiés dans des types abstraits et consacrés par la pompe de la Religion ?

A. V.

Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau, par M. Pinard. In-8 de 375 p. Paris, chez Frédéric Henry.

Cette histoire archéologique et biographique du canton de Longjumeau doit faire partie d'un travail plus considérable : *Corbeil et ses cantons*. Elle en est comme le spécimen. C'est un résumé de tout ce qui a été écrit, manuscrit ou imprimé, sur chacune des communes du canton. Rien n'est oublié : étymologie des noms, faits historiques, biographie des moindres citoyens ayant marqué dans la politique et la littérature, à quelque degré que ce soit; nomenclature des moindres monuments. Tout y est. Si nous avions un reproche à faire au travail de M. Pinard, c'est d'être une compilation trop complète et surtout d'avoir trop le caractère d'une compilation. Il n'y aurait pas eu de mal à ce que la personnalité de l'auteur parût un peu plus dans son œuvre. Nous aimerions à le voir porter un jugement sur les opinions des archéologues qui l'ont précédé et qui ne sont pas toujours irréprochables. Il se contente de les mentionner. Son livre doit donc être considéré comme un recueil de renseignements. A ce point de vue il est très-estimable et peut éviter beaucoup de peine à tous ceux qui auront à s'occuper, à quelque point de vue que ce soit, du canton de Longjumeau. La liste des ouvrages où il a puisé ses renseignements aurait été un utile appendice à son œuvre. A. B.

Bas-reliefs du Parthénon et du temple de Phigalie, gravés par les procédés de M. Achille Collas, sous la direction de MM. Paul Delaroche, Henriquel Dupont et Charles Lenormant. 39 pages de texte, xx planches. In-4°, prix 15 fr. Chez Didier et Ce, éditeurs.

La publication à part des bas-reliefs du Parthénon et du temple de Phigalie, détachés du *Trésor de numismatique* dont ils font partie, est une très-heureuse idée. Cette belle réduction, donnée à prix très-réduit, est un vrai service rendu à l'art et à l'archéologie. On trouve, en effet, dans les réductions des *bas-reliefs de Phidias*, non-seulement d'admirables modèles au point de vue de l'art, mais des détails de costumes et de mythologie fort précieux pour tous ceux qui aiment à pénétrer les secrets de la civilisation hellénique à sa plus belle époque. Nous recommandons *les bas-reliefs du Parthénon et du temple de Phigalie* à nos lecteurs. Cet ouvrage n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires. C'est une occasion qu'il ne faut pas laisser échapper. Le texte, rédigé sous la direction de M. Charles Lenormant, ne laisse d'ailleurs rien à désirer. A. B.

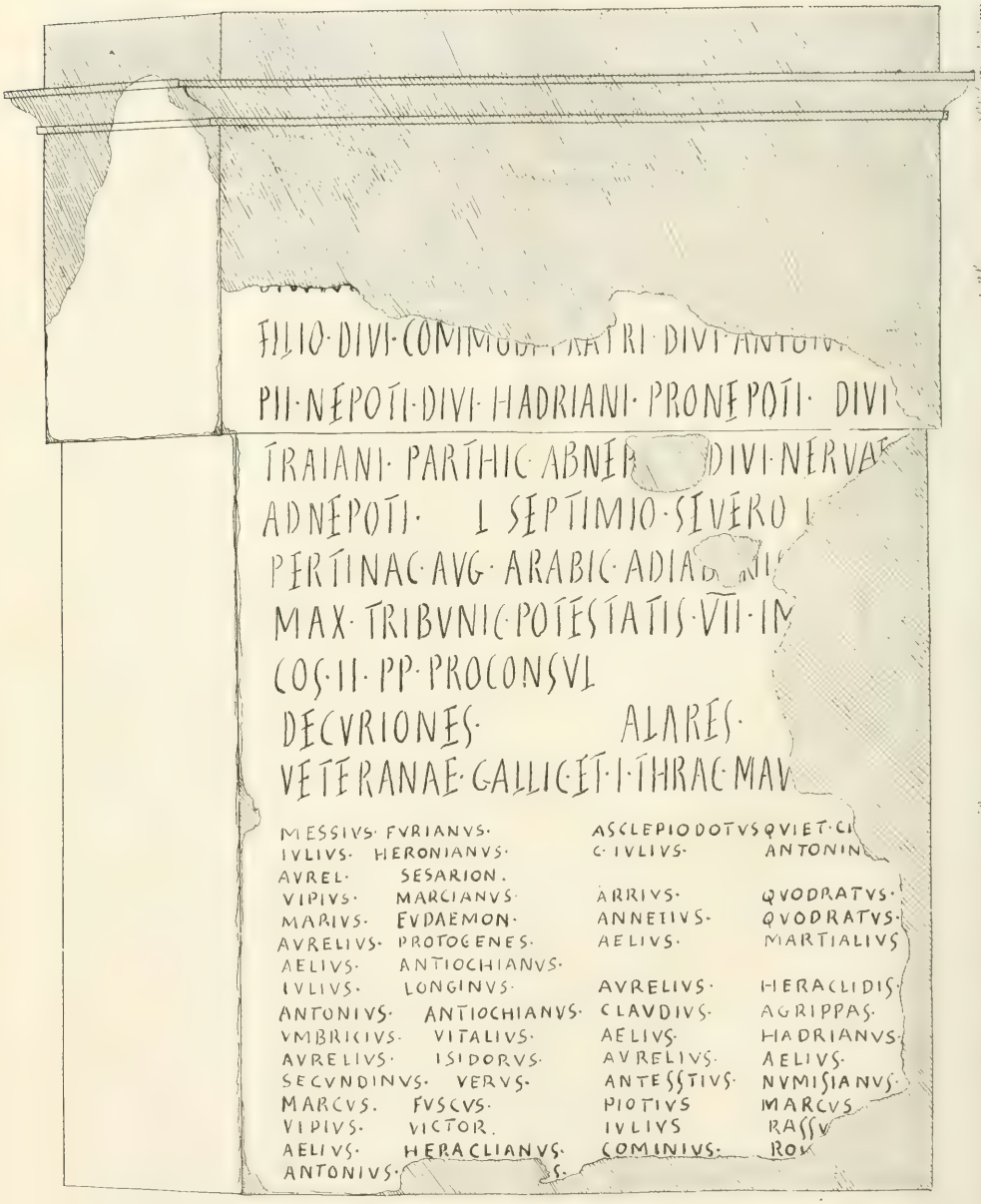

INSCRIPTION DU CAMP DE CÉSAR A VICOPOLIS

LA

TABLE DE SAQQARAH

Il y a trois ans environ, en déblayant les tombes situées au sud de la grande pyramide de Saqqarah, nous découvrîmes une petite construction de pierre calcaire, ruinée en partie, qu'à l'examen des légendes je reconnus pour être l'édicule funéraire élevé au-dessus de la sépulture de *Nekht* et de *Tounar-i*, fonctionnaires du règne de Ramsès II.

Parmi les représentations nombreuses dont cet édicule était orné, il s'en trouva une qui fixa particulièrement mon attention. A gauche, Tounar-i est debout, vêtu de la longue robe et tenant en main le papyrus roulé, attribut ordinaire des prêtres de l'ordre des *heb;* à droite on aperçoit l'image d'Osiris; entre les deux personnages, *cinquante-huit* cartouches royaux sont rangés sur deux lignes.

Cédant aux instances bienveillantes de quelques personnes, j'aurais voulu depuis longtemps faire connaître cette intéressante représentation. Mais la *Table de Saqqarah* n'est pas monolithe, et à l'époque où nous la découvrîmes, il lui manquait quelques blocs que je fis alors chercher en vain. D'un autre côté, j'avais toujours conservé l'espérance de voir une nouvelle exploration des lieux, plus heureuse ou mieux conduite, nous amener au but qu'une première fois nous n'avions pas atteint. En présence d'un texte mutilé dont il me semblait possible de retrouver les parties perdues, mon devoir était donc, non pas de publier précipitamment ce texte, mais d'attendre pour le faire que les sables nous aient décidément rendu tout ce qu'ils pouvaient encore nous en cacher.

Je me hâte d'annoncer que cette opération vient d'être terminée. Elle n'a malheureusement pas donné tous les résultats que j'aurais voulu, et quelques lacunes enlèvent à notre liste une partie de sa valeur. Mais les décombres de la nécropole de Saqqarah ont dit leur dernier mot : nous possédons maintenant le monument de Tounar-i

dans sa forme définitive, et rien ne s'oppose par conséquent à ce que je le livre à l'étude des égyptologues.

L'économie de la Table de Saqqarah est très-simple. La scène qu'on y trouve représentée est disposée de la manière suivante :

FIGURE D'OSIRIS,

[Oblation faite aux rois de la Haute] et de la Basse-Égypte, aux Osiriens

(*Rangée supérieure.*)	(*Rangée inférieure.*)
1. [le roi Ra-ouser-Ma] *sotep en* [Ra], dit juste,	30. le roi *Ra-scha-nefer*, dit juste,
2. [le roi Ra-men]-*Ma*, dit juste,	31. le roi *Ra-ases-ké*, dit juste,
3. [le roi Ra-peh-ti]-men, dit juste,	32. le roi *Ra-nefer-ari-ké*, dit juste,
4. [le roi Ra-ser-Kheper-ou sotep] *en* [Ra], dit juste,	33. le roi *Ra-sahou*, dit juste,
5. [le roi Ra-neb-Ma, dit juste],	34. le roi *Ouser-ké*, dit juste,
6. [le roi Ra-men-Kheper-ou, dit juste],	35. le roi [. . . . . dit juste],
7. [le roi Ra-aa-kheper-ou, dit juste],	36. [le roi . . . . . dit juste],
8. [le roi Ra-men-kheper, dit juste],	37. [le roi . . . . . dit juste],
9. [le roi Ra-aa-kheper-en, dit juste],	38. [le roi . . . . . dit juste],
10. [le roi Ra-aa-kheper-ké, dit juste],	39. [le roi *Ra-men-ké-ou*, dit juste],
11. le roi *Ra-ser-ké*, dit juste,	40. le roi *Ra-schou-f*, dit juste],
12. le roi *Ra-peh-neb*, dit juste,	41. le roi *Ra-tet-ef*, dit juste,
13. le roi *Ra-kher-neb*, dit juste,	42. le roi *Khefou-f*, dit juste,
14. le roi *Ra-s-ankh-ké*, dit juste,	43. le roi *S-nefer-ou*, dit juste,
15. le roi *Ra-s-hotep-het*, dit juste,	44. le roi *Heni*, dit juste,
16. le roi *Ra-kheper-ké*, dit juste,	45. le roi *Ra-neb-ké*, dit juste,
17. le roi *Ra-noub-ké*, dit juste,	46. le roi *Ser-teta*, dit juste,
18. le roi *Ra-schâ-kheper*, dit juste,	47. le roi *Ser*, dit juste,
19. le roi *Ra-scha-ké*, dit juste,	48. le roi *Bebi*, dit juste,
20. le roi *Ra-en-Ma*, dit juste,	49. le roi .....*t'a*....., dit juste,
21. le roi *Ra-ma-kher-ou*, dit juste,	50. le roi *Seker-nefer-ké*, dit juste,
22. le roi *Ra-sebek-ké* (*sic*), dit juste,	51. le roi *Ra-nefer-ké*, dit juste,
23. le roi *Ra-nefer-ké*, dit juste,	52. le roi *Sent*, dit juste,
24. le roi *Ra-meri-en*, dit juste,	53. le roi *Out'a-nesa*, dit juste,
25. le roi *Pepi*, dit juste,	54. le roi *Ba-neter-ou*, dit juste,
26. le roi *Teta*, dit juste,	55. le roi *Ké-ké-ou*, dit juste,
27. le roi *Ounas*, dit juste,	56. le roi *Neter-ba-ou*, dit juste,
28. le roi *Ra-Ma* (sic) *-ké*, dit juste,	57. le roi *Kebeh-ou*, dit juste,
29. le roi *Her-men-ke*, dit juste.	58. le roi *Meri-ba-pen*, dit juste,

en offrande du roi *Ra-ouser-Ma sotep-en-Ra*, du fils du soleil *Ramsès-Meri-Amen*, vivant à toujours.

Qu'ils accordent de recevoir les pains sacrés, la manifestation en leur présence, l'illumination de chaque jour, à la personne de l'Osiris, celui qui sert la fête de tous les dieux, le chargé des constructions dans toutes les fondations du roi, le royal scribe, le *heb* principal, Tounar-i, dit juste, fils de Pe[sar].

FIGURE DE TOUNAR-I.

On lit au chapitre 125 du *Rituel*, qu'un des biens réservés au défunt proclamé juste est son admission dans la société des rois de la Haute et de la Basse-Egypte. Nul doute que nous ne devions à cette promesse la représentation découverte dans la tombe de Saqqarah. Tounar-i est figuré pénétrant, conformément aux indications du *Rituel*, dans l'assemblée royale : originairement notre monument n'a pas d'autre but. Quant à l'exécution, on voit par la traduction précédente qu'il est divisé en deux parties. La première rappelle comme arrangement général, et même comme rédaction, la table d'Abydos. L'offrande aux rois doit être considérée comme y étant faite par Ramsès lui-même. La Table est donc ici un monument royal.

Dans la seconde partie intervient une formule de souhaits en faveur de Tounar-i. La scène reprend par là son caractère funéraire. Tounar-i ne préside pas à l'oblation faite aux rois de la Haute et de la Basse-Egypte : s'il est présent, c'est pour que les visiteurs de son tombeau le croient jouissant de l'une des prérogatives promises par les livres sacrés à l'homme déclaré digne d'entrer dans le séjour éternel. Comme ensemble, la Table de Saqqarah rappelle donc à la fois, et les monuments d'origine officielle comme la Table d'Abydos, et certaines séries royales d'origine privée, découvertes à Abd-el-Qournah.

Malgré les pertes qu'a subies la Table, le classement des douze premiers cartouches ne souffre aucune difficulté. Le n° 1 est celui de Ramsès II. La formule *le dit juste*, souvent employée dans les temples sur les monuments votifs, n'implique pas nécessairement un personnage mort; on a d'ailleurs de fréquents exemples de Ramsès, adressant ses offrandes soit à sa propre image, soit à son propre nom. Il reste assez de traces des n°s 2, 3 et 4 pour y reconnaître, rangés dans leur ordre chronologique, les deux premiers rois de la XIXe dynastie, Ramsès I et Séti I, et le dernier roi de la XVIIIe, Horus. Entre Horus et Aménophis I (n° 11), six noms royaux manquent absolument. Mais l'hésitation n'est pas permise, et ces six noms sont aisément restitués par la Table d'Abydos et d'autres séries analogues; les usurpateurs et la sœur de Thoutmès, regardée après sa mort comme une simple régente, sont exceptés, et Aménophis III, Thoutmès IV, Aménophis II, Thoutmès III, Thoutmès II et Thoutmès I prennent seuls place dans la liste. Enfin, au-delà d'Aménophis I, on lit le nom d'Amosis (n° 12), chef de cette grande famille. Nous avons donc :

XIXe DYNASTIE.	1. *Ra-ouser-Ma sotep-en-Ra*,	Ramsès II.
	2. *Ra-men-Ma*,	Séti I.
	3. *Ra-men-peh-ti*,	Ramsès I.

XVIIIe DYNASTIE.	4. *Ra-ser-kheper-ou-sotep-en-Ra*,	Horus.
	5. *Ra-neb-Ma*,	Aménophis III.
	6. *Ra-men-kheper-ou*,	Thoutmès IV.
	7. *Ra-aa-kheper-ou*,	Aménophis II.
	8. *Ra-men-kheper*,	Thoutmès III.
	9. *Ra-aa-kheper-en*,	Thoutmès II.
	10. *Ra-aa-kheper-ké*,	Thoutmès I.
	11. *Ra-ser-ké*,	Aménophis I.
	12. *Ra-neb-peh*,	Amosis.

Après Amosis, la Table de Saqqarah, à l'exemple de la Table d'Abydos, franchit onze siècles et arrive sans intermédiaire à la XIIe dynastie. Mais ici elle ne passe plus comme elle l'a fait jusqu'à présent, et comme elle va le faire ensuite, du roi le plus moderne au roi le plus ancien. Tout à coup, sans motif apparent, elle retourne pour ainsi dire en bloc tout un groupe de dix rois (nº 13 à 22), comme si le scribe chargé de la composition de la Table avait reçu toute faite, rédigée dans l'ordre *descendant*, une liste partielle dont il aurait négligé d'intervertir les noms avant de l'introduire dans la série *ascendante* du monument. *Ra-neb-kher* (nº 13) est le premier et le plus ancien de ces dix rois. Son nom propre est *Mentouhotep;* on le classe parmi les Pharaons de la XIe dynastie. Il est certain que ce roi, dans toutes les séries où il figure, occupe une place d'attention. Sa bannière *Sam to-ti*, « *celui qui réunit les deux pays*, » indiquerait un prince qui, à la suite d'événements encore inconnus, aurait réussi à replacer l'Egypte sous un sceptre unique. *Ra-neb-kher Mentouhotep* serait à la XIe dynastie ce qu'Amosis sera plus tard à la XVIIIe. De là le respect dont sa mémoire était entourée. *Ra-s-ankh-ké*, qui le suit (nº 14), est un roi obscur dont nous ne connaissons pas le nom propre; il appartient également à la XIe dynastie. Quant aux sept cartouches suivants (nº 15 à 21), ils sont ceux des sept premiers rois de la XIIe dynastie, tels qu'un grand nombre de monuments nous les font connaître. Le dernier de la liste, et par conséquent le plus moderne (nº 22), est *Ra-sebek-ké*. A la rigueur ce cartouche, qui paraît ici pour la première fois, pourrait nous révéler un roi nouveau représentant à lui seul la XIIIe dynastie. Mais si l'on veut remarquer que le tombeau de Tounar-i porte dans toutes ses parties des traces flagrantes de la négligence de ceux qui l'ont gravé, si l'on fait attention que cette négligence se manifeste d'une manière éclatante sur notre Table elle-même, où le nom *Ra-tet-ké* est écrit

(n° 28) *Ra-ma-ké* (voyez aussi l'orthographe du cartouche n° 42), on sera conduit à admettre que *Ra-sebek-ké* est une erreur du lapicide, et qu'au lieu de il faut lire *Ra-sebek-nefer-ou*, nom bien connu de la reine Skémiophris, admise par tout le monde comme le 8e et dernier personnage de la XIIe dynastie. Nous aurions ainsi :

XVIIIe DYNASTIE.	Premier roi.	12.	*Ra-neb-peh*,	Ahmès.
XIIe DYNASTIE.	Dernier roi.	22. (13.)	*Ra-Sebek-nefer-ou*,	. . . . .
»	7e	21. (14.)	*Ra-Ma-kher-ou*,	Amenemha IV.
»	6e	20. (15.)	*Ra-en-Ma*,	Amenemha III.
»	5e	19. (16.)	*Ra-scha-ké*,	Ousertasen III.
»	4e	18. (17.)	*Ra-scha-kheper*,	Ousertasen II.
»	3e	17. (18.)	*Ra-noub-ké*,	Anemenha II.
»	2e	16. (19.)	*Ra-kheper-ké*,	Ousertasen I.
»	1er	15. (20.)	*Ra-s-hotep-het*,	Amendmha I.
XIe DYNASTIE.	?	14. (21.)	*Ra-s-ankh-ké*,	. . . . .
»	?	13. (22.)	*Ra-neb-kher*,	Mentouhotep.

La série de Saqqarah est donc jusqu'ici bien claire : après la XIXe dynastie elle enregistre la XVIIIe, n'admettant dans sa liste que les Pharaons regardés comme légitimes; de là elle passe à la XIIe, qu'elle cite au complet, puis à la XIe, représentée par deux de ses rois, et des dix cartouches de ces deux dernières familles elle fait un seul groupe, comme si, pour elle, la XIe et la XIIe dynastie n'en étaient qu'une. Quant au vide de onze siècles constaté entre Amosis et Skémiophris, il comprend : 1° les pasteurs. Ceux-ci occupent les XVe, XVIe et XVIIe dynasties, lesquelles se divisent elles-mêmes en deux époques. Pendant la XVe et la XVIe, les pasteurs sont les redoutables envahisseurs dont le souvenir est resté si longtemps vivant dans les traditions égyptiennes; pendant la XVIIe dynastie, l'Égypte renaît à la fois à Thèbes et à Avaris. Rien n'est venu jusqu'à nous de la première période; au contraire, avec la seconde, nous trouvons à Thèbes de riches sépultures, et à Avaris nous sommes en face des beaux sphinx que les lecteurs de la *Revue* connaissent. 2° La XIVe dynastie, originaire de Xoïs. Cette famille posséda son autonomie, et ne fut pas, comme on le prétend, contemporaine soit des pasteurs, soit de la XIIIe dynastie. Sakha (Xoïs) est à quelques kilomètres seulement de Sân (Avaris), et quand on se rappelle que la soudaine irruption

des Hycsos a été pour les provinces septentrionales de l'Égypte un de ces fléaux auxquels rien ne résiste, quand on se rappelle que la XIIIe dynastie a étendu son empire du fond de la Nubie (île d'Argo) à la Méditerranée, on a peine à admettre qu'au milieu de ces rois puissants un petit État rival ait subsisté presque aux portes d'Avaris. 3° la XIIIe dynastie, originaire de Thèbes. Autre branche qu'on a essayé de faire contemporaine des pasteurs. Mais la découverte faite, à Sân, de monuments érigés dans le même temple par des souverains de la XIIIe et de la XVIIe dynastie oppose à ces conjectures le démenti le plus formel. Si la XIIIe dynastie avait été rivale des Hycsos, elle n'eût pas orné des statues de ses rois le temple d'une ville occupée par ces étrangers. En passant d'Amosis au dernier cartouche de la XIIe dynastie, la Table de Saqqarah et la Table d'Abydos sautent donc par dessus cinq dynasties successives. Sans aucun doute, on pourra discuter sur les chiffres donnés par Manéthon, et les onze siècles correspondant à ces cinq dynasties me paraissent, à voir certains indices révélés par les monuments, devoir être considérablement réduits; mais il n'en est pas moins certain qu'après la XIIe dynastie, les annales ont à compter une dynastie thébaine, une dynastie xoïte, et les pasteurs, suivis eux-mêmes des rois dont Amosis fut le chef.

Les quatre cartouches suivants (n°s 23 à 26) sont bien connus : ils appartiennent à la VIe dynastie. Ainsi, encore une fois, le monument de Tounar-i omet quatre familles (VIIe, VIIIe, IXe et X^e dynasties) représentant une durée de quatre cent trente-six ans. Nous avons découvert à Abydos la tombe d'un fonctionnaire nommé *Ouna* qui, après avoir occupé divers emplois sous les rois *Teta* (n° 26) et *Pepi* (n° 25), accomplit encore une mission à Éléphantine, sous *Meri-en-Ra* (n° 24). Une autre tombe de la même localité mentionne aussi, dans leur ordre, les deux mêmes rois, *Pepi* et *Meri-en-Ra*, auxquels est ajouté cette fois *Ra-nefer-ké* (n° 23). L'ordre chronologique des quatre rois est donc bien celui que nous présente la Table. Mais si la Table est ici d'accord avec les monuments, on ne peut dire que cet accord persiste dès qu'on essaie de rapprocher les rois qui précèdent des listes fournies par Manéthon. Ces listes, dans l'arrangement général adopté aujourd'hui, ne représentent, en effet, qu'imparfaitement les listes parallèles des monuments; d'un autre côté, celles-ci font tomber *Pepi* sur le Φίωψ de Manéthon, lequel régna cent ans. Or, il est difficile de comprendre qu'un fonctionnaire ait exercé des charges actives sous trois souverains, dont le second aurait passé un siècle sur le trône. Ne serait-ce pas Manéthon lui-même qui nous fournirait le moyen d'écarter ces obstacles? N'est-ce pas lui qui, en

nous rendant les cartouches-noms encore ignorés de *Ra-nefer-ké* et de *Meri-en-Ra*, nous aiderait à mettre à la place qu'ils doivent occuper les quatre rois de Saqqarah? En suppléant un *Mentouhotep II* encore inconnu, probablement parce qu'il ne régna qu'un an, et Nitocris, déjà révélée par le Papyrus de Turin, nous obtiendrions cette liste, en tête de laquelle je place la dynastie de Manéthon, telle qu'elle a été rectifiée par M. Lepsius :

VIe DYNASTIE.

I. Ὀθόης,	26		*Teta*,	règne 30 ans.
II. Φίωψ α'	25		*Pepi I*,	53 ans.
III. Μενθουῶφις(?) α'	24		*Mentouhotep I*,	7 ans.
IV. Φίωψ β'	23		*Pepi II*,	100 ans.
V. Μενθουῶφις(?) β'			*Mentouhotep II*,	1 an.
VI. Νίτωχρις,			*Netacri*,	12 ans

Il y a ici, bien entendu, trop de conjectures pour que je propose ce système autrement qu'en l'entourant de toutes les réserves possibles. Mais si les monuments venaient à nous prouver que ces conjectures sont justes, les obstacles dont je parlais tout à l'heure seraient écartés. La VIe dynastie des monuments ne serait plus, je le répète, en opposition avec la VIe dynastie de Manéthon, et nous attribuerions à *Pepi II* les cent ans de règne, disposition que ne contrarient plus les formelles indications de la tombe d'Abydos. En ce qui concerne les quatre dynasties omises par la Table, entre la VIe et la XIe dynastie, rien n'établit que cette subite lacune ne doive pas être remplie par les quatre séries de souverains qu'indique Manéthon. On sait qu'ici le système des dynasties collatérales se donne libre carrière, et que de la fin de la IVe dynastie au commencement de la XIIe dynastie, on divise l'Égypte en deux, trois, et même quatre royaumes simultanés qui ont leur capitale à Éléphantine, à Thèbes, à Héracléopolis et à Memphis. Mais où sont les preuves? A l'une de ces quatre dynasties correspondent peut-être les cartouches de la rangée supérieure d'Abydos; quelques rois portant ce nom de *Sebekhotep*, qui sera plus tard si usité parmi les souverains de la XIIIe dynastie,

semblent vouloir se montrer déjà ; enfin, j'ai depuis longtemps émis l'opinion que plusieurs des belles tombes des Pyramides et de Saqqarah peuvent descendre plus bas que la VIe dynastie et représenter même la XIIe dynastie, dont on ne rencontre pas de traces dans les nécropoles de Memphis. Mais y a-t-il dans ces monuments (d'attribution d'ailleurs fort douteuse) un seul fait qui autorise à penser que l'Égypte ait alors perdu son unité ? En vain des rois partiels se montrent-ils au commencement de la XIe dynastie ; supposer que les contemporains de ces rois sont compris dans les listes de Manéthon, n'est pas résoudre le problème. Non pas que je prétende qu'il n'y eut jamais en Égypte de dynasties simultanées. Bien loin de là. Il est impossible qu'un empire comme celui de Ménès ait duré cinquante siècles sans dislocations intérieures, et on peut regarder comme certain qu'à diverses reprises et à des époques que nous ne connaissons pas toutes, l'Égypte a été partagée en deux et même en plusieurs royaumes. Sous la XXIIIe dynastie, ne voyons-nous pas la haute Égypte soumise à l'autorité des rois éthiopiens, Tanis abritant la dynastie regardée comme légitime, tandis que la stèle de Gébel-Barkal, si bien interprétée par M. de Rougé, nous montre plusieurs autres dynasties gouvernant dans l'Égypte inférieure ? Cette division de l'empire s'était d'ailleurs déjà produite sous les Pasteurs (XVIIe dynastie) sous les grands prêtres, successeurs des Ramsès (XXIe dynastie), et elle se produira de nouveau à la dodécarchie (commencement de la XXVIe dynastie). L'Égypte n'a donc pas toujours été un royaume unique. Mais on remarquera que toutes les dynasties collatérales dont nous venons de constater l'existence ne sont déjà plus dans Manéthon. La méthode de Manéthon ne consiste donc pas à ajouter bout à bout des dynasties qui furent contemporaines ; au contraire, partout où les monuments nous prouvent qu'il y eut double royauté, nous reconnaissons (une seule exception à cette règle nous est fournie par les trois rois saïtes, contemporains de Tahraka) que Manéthon a fait un choix. Il faut, par conséquent, prendre Manéthon pour un cadre sérieux des dynasties égyptiennes. Son œuvre est le résultat, déjà en partie prouvé par les monuments, d'un travail d'épuration et d'élimination. Manéthon a pu, dans ce travail, se laisser influencer par des considérations qui nous échappent, en adoptant une famille royale plutôt que l'autre, et les annales officielles de l'Égypte nous seraient parvenues qu'elles-mêmes ne seraient pas exemptes de partialité. Mais Manéthon n'a pas rangé à la file les unes des autres des dynasties qui auraient régné ensemble. Ses listes sont un tronc unique d'où les branches parasites ont été

abattues. Ce qu'il a fait pour la dodécarchie, pour la XXIIIe, pour la XXIe, pour la XVIIe dynastie, Manéthon a dû le faire partout. Autrement ce n'est pas trente et une dynasties que nous compterions avant Alexandre, c'est jusqu'à soixante peut-être qu'il faudrait monter pour exprimer le nombre de toutes celles qui ont paru avec plus ou moins d'éclat sur les bords du Nil. Il n'y a donc pas lieu, en général, d'appliquer aux listes de Manéthon le système des dynasties collatérales, et je considère qu'on ne doit pas l'appliquer ici plus qu'ailleurs, puisque aucun indice monumental ne laisse soupçonner que de la VIe à la XIe dynastie les rois memphites de la VIIe et de la VIIIe dynastie n'aient pas eu pour successeurs les rois héracléopolitains de la IXe et de la Xe dynastie. Par conséquent, nous compterons entre *Ra-neb-kher* et *Ra-nefer-ké* quatre familles royales, comme nous en avons compté cinq entre Amosis et Skémiophris. Mille causes diverses qui nous échappent ont pu condamner à l'obscurité les deux longues périodes contre lesquelles nous voyons la Table de Saqqarah, d'accord avec Manéthon, protester par son silence.

Au delà de la VIe dynastie, nous entrons dans la partie vraiment neuve et intéressante de la Table de Saqqarah. Trente-deux cartouches nous restent à examiner. Pour faciliter ce travail d'exploration, nous prendrons maintenant la liste à son commencement.

Le lecteur qui voudra bien étudier le tableau suivant, se rendra facilement compte de la place qu'occupent ces trente-deux cartouches dans les cinq premières dynasties. La première colonne comprend les listes de Manéthon, selon l'Africain. A la seconde, je mets en regard de chaque nom le cartouche correspondant de la Table. La troisième colonne reproduit les séries concordantes qu'on trouve dans les autres monuments.

			Pap. Turin, Fr. 1.
Ire DYNASTIE.			
I. Μήνης.	»	I.	
II. Ἄθωθις.	»	?? II.	
III. Κενκένης.	»		

Pap. Turin, Fr. 20.

IV.
Οὐενέφης. »

V.
Οὐσαφαΐδος. » ? II.

VI. VI. 58. VI.
Μιεβιδός. *Maï-ba-pen.* 58.

VII.
Σεμέμψης. »

VIII. VIII 57. VIII.
Βιηνεχης. *Kebeh-ou.* 57.

IIe DYNASTIE.

IX. IX 56. IX.
Βοηθός. *Neter-ba-ou.* 56.

X. X. 55. X.
Καιέχως. *Ké-ké-ou.* 55.

XI. IX. 54. XI.
Βίνωθρις. *Ba-neter-ou.* 54.

XII. XII. 53.
Τλάς. *Out'a-nesa.*

Pap. Turin, Fr. 19.

XIII. XIII. 52. XIII.
Σεθένης. *Sent.* 52.

XIV.
Χαίρης. »

XV. XV. 51.
Νεφερχέρης. *Ra-nefer-ké.*

XVI.
Σέσωχρις. »

XVII.
Χενερής »

Pap. Turin, Fr. 18.

IIIe DYNASTIE.

XVIII. XVIII. 50 XVIII.
Νεχερωφής. *Seker-nefer-ké.* 50.

XIX. 49. 49.
Τόσορθρος. . . *t'* . . *a* .

XX. 48. 48.
Τύρις. *Bebi.*

XXI. 45. 45.
Μέσωχρις. *Ra-neb-ké.*

XXII. XXII. 47. XXII.
Σώϋφις. *Ser.* 47.

XXIII. XXIII. 46. XXIII.
Τοσέρτασις. *Ser-teta.* 46.

Pap. Prisse.

XXIV. XXIV. 44. XXIV.
Ἄχης. *Heni.* 44.

XXV. XXV. 43. XXV.
Σήφουρις. *S-nefer-ou.* 43.

XXVI
Κερφέρης. »

IVe DYNASTIE.

				Tombe des Pyramides.
XXVII. Σῶρις.		»	XXV. 43.	
XXVIII. Σοῦφις.	XXVIII. 42. *Khoufou-f.*		XXVIII. 42.	
XXIX. Σοῦφις.	XXIX. 40. *Ra-schou-f.*		XXIX. 40.	
XXX. Μενχέρης.	XXX. 39. *Ra-men-ké-ou.*			
XXXI. Ῥατοίσης.	XXXI. 41. *Ra-tet-ef.*			
XXXII. Βίχερις.	38.			
XXXIII. Σεβερχέρης.	37.			
XXXIV. Θαμφθὶς.	36.			
	35.			

Ve DYNASTIE.

XXXV. Οὐσερχέρης.	XXXV. 34. *Ouser-ké...*
XXXVI. Σεφρής.	XXXVI. 33. *Ra-sahou.*
XXXVII. Νεφερχέρης.	XXXVII. 32. *Ra-nefer-ari-ké.*
XXXVIII. Σισίρης.	XXXVIII. 31. *Ra-ases-ké.*

XXXIX. Χέρης. XXXIX. 30. *Ra-scha-nefer.*

Pap. Turin, Fr. 34.

XL. Ῥαθούρης. »

XLI. Μενχέρης. XLI. 29. *Her-men-ké.* XLI 29.

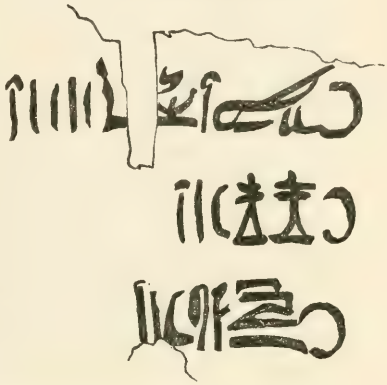

XLII. Τανχέρης. XLII. 28. *Ra-tet-ké.* XLII. 28.

XLIII Ὄθνος. XLIII. 27. *Ounas.* XLIII 27.

La première dynastie a huit rois dans Manéthon ; elle n'en a que deux sur la Table. Cette différence tient au caractère propre de chacune de ces listes. Manéthon expose la nomenclature des rois égyptiens : la Table est le résultat d'un choix fait parmi ces mêmes rois, sous l'inspiration de motifs que nous ne connaissons pas.

Le premier cartouche et, par conséquent, le plus ancien de toute la Table (n° 58), se lit *Meri-ba-pen* ou *Maï-ba-pen*. On peut y voir sans contestation le Μιεβιδός de Manéthon, c'est-à-dire le sixième roi de la première dynastie ; mais il serait difficile d'y retrouver, sans en forcer le sens, la traduction φιλέταιρος, *aimant ses compagnons*, indiquée par Ératosthènes. Le second cartouche, *Kebeh-ou* (n° 57) est rendu dans l'Africain par Βιηνεχής ; une leçon d'Eusèbe donne Οὐβιένθης et Βιένθης. En combinant ces trois formes, on aurait, par l'oblitération de la nasale et la restitution de la première consonne, Κουβιένχης ou Κεβιένχης (KεBίενXης = KeBeH-ou). Quant aux autres cartouches de la première dynastie qui ne se trouvent pas dans la Table, mais que la Table nous aide à trouver dans le Papyrus, on en a la liste dans le tableau qui précède. Le premier est certain : c'est celui de Ménès. Le second est très-douteux. On a voulu jusqu'ici y lire *Atet*. Mais M. Chabas a fait voir l'impossibilité de cette lecture. Le troisième est . L'un des phonétiques de ce groupe est *T'et*. Si la place que le cartouche occupe sur

le Papyrus immédiatement avant Miebidos, et après un autre cartouche qui n'est pas celui de Ménès, n'était un obstacle, on l'assimilerait avec raison à l'Ἀθωθις de Manéthon. Quoi qu'il en soit, nous ne possédions autrefois qu'un seul cartouche (celui de Ménès) qu'on pût attribuer à la première dynastie : la Table nous enrichit de trois noms.

C'est la Table aussi qui nous rend la IIe dynastie presque complète. L'identité des trois premiers noms (nos 56, 55, 54) est inattaquable. Il en est de même de la leçon Οὔτνας pour *Out'a-nesa* (no 53). *Sent* et *Nefer-ké-Ra* (nos 52, 51) pour Σεθένης et Νεφερχέρης, sont également à l'abri de toute critique. Six noms sur neuf assurent ainsi la véracité de la liste de Manéthon. Quant au Papyrus de Turin, malgré ses mutilations, il confirme de la manière la plus heureuse l'arrangement de ces rois. La transcription hiéroglyphique des quatre derniers noms du fragment no 20, donne, en effet :

Ire DYNASTIE. VIII. 57.

IIe DYNASTIE. IX. 56.

X. 55.

XI. 54.

et, par conséquent, la concordance entre les trois listes est aussi parfaite que possible.

A la IIIe dynastie, moyennant une transposition du cartouche no 45 de la Table, l'accord est de nouveau satisfaisant entre le Papyrus (Fr. 18) et la Table (de 50 à 46) ; mais trois cartouches (49, 48, 45) nous empêchent de faire concorder ces deux listes avec Manéthon. Le premier, malgré l'aide que nous prête la forme hiératique donnée par le Papyrus, est difficile à restituer : on lit encore cependant les restes du groupe (dans le Papyrus). Le second, *Bebi*, ne se retrouverait dans Manéthon qu'en faisant violence au texte et en substituant Βόβις à Τύρις. Le troisième, *Neb-ké-Ra*, moins défiguré peut-être dans la liste du prêtre égyptien, devrait

y être introduit sous la forme Νέχωφρις. A l'aide de ces corrections, la IIIe dynastie serait donc aussi clairement établie que la IIe dynastie dans les documents que nous comparons. Quant à *Heni* et à *Snefrou* (44, 43), leur identification avec Ἄχης et Σήφουρις est certaine. Dans la nasale étant facilement omise (ce que prouve la fréquence de la forme *Hi*, *frapper*, *broyer*), *Heni* ou *Ah*[n]*i* est le correspondant très-correct d'Ἄχης. Il en est de même de *Snefrou*, qui ne peut être rendu plus régulièrement que par Σήφουρις. *Heni* et *Snefrou* sont cités, d'ailleurs, dans ce même ordre, sur le papyrus Prisse, qui mentionne la mort du premier et son remplacement par le second. Aux neuf rois qui, dans Manéthon, composent la IIIe dynastie, répondent donc sur la Table huit cartouches; trois d'entre eux sont seuls d'une attribution douteuse.

Nous arrivons à la IVe dynastie, qui compte huit rois dans Manéthon, et huit rois sur la Table.

On remarquera que la Table met entre *Khoufou* (n° 42) et *Schafra* (n° 40) un *Ra-tet-ef* (n° 41) que Manéthon, sous la forme Ῥατοίσης, place deux rangs plus bas (XXXI). Nous avons trop l'habitude de voir rangés sur la même ligne les trois fondateurs des grandes pyramides, Chéops, Chéphren et Mycérinus, pour que l'interversion de leurs noms dans la Table ne soit pas une erreur du rédacteur de ce monument.

Une difficulté se présente pour le nom propre Σῶρις placé par Manéthon en tête de la IVe dynastie (XXVII). J'ai trouvé aux grandes pyramides la tombe d'une princesse qui, après avoir été *grande favorite* dans le harem des rois *Snefrou* (n° 43) et *Khoufou* (n° 42), fut encore attachée à la maison civile de *Schafra* (n° 40). La Table de Saqqarah a donc raison d'enregistrer *Snefrou* et *Khoufou* comme successifs. Manéthon, au contraire, place entre eux deux règnes, ceux de Κερφέρης et de Σῶρις (XXVI, XXVII). Par la chute de l'*n* et l'adoucissement de la demi-voyelle *f* (*w*), *Snefrou* ne serait-il pas plutôt le Σῶρις de Manéthon? Mais alors comment concilier le Papyrus Prisse et la Tombe des pyramides? Celle-ci met en contact immédiat les trois noms *Snefrou*, *Khoufou* et *Schafra;* mais l'autre, par l'assimilation de *Heni* à Ἄχης, nous force à reporter *Snefrou* jusqu'à Σήφουρις. L'erreur est-elle du côté de Manéthon? Y eut-il deux *Snefrou?* ou bien Manéthon a-t-il copié sa IIIe dynastie dans un document où le *Snefrou* des hiéroglyphes figure comme l'avant-dernier roi de la famille, et sa IVe dynastie dans un autre document

qui ferait du même *Snefrou* le premier de cette série? Je ne saurais le dire. La difficulté reste pendante.

Dans les cartouches de cette époque que la Table ne cite pas, je ne trouve pas d'ailleurs les éléments d'une attribution satisfaisante de quatre noms propres perdus (nos 35 à 38). Mycérinus seul est certain. Quant à Βίχερις, Σεβερχέρης et Θαμφίς, leur tournure est franchement égyptienne, et c'est précisément là ce qui autorise à affirmer que ces noms propres ne sont pas les transcriptions grecques de noms hiéroglyphiques jusqu'à présent connus, du moins parmi les rois de l'ancien empire. Le premier, Βίχερις, est probablement quelque *Ba-ké-Ra* encore à trouver. Notre cartouche n° 22 (*Sebek-ké-Ra*) reproduit exactement les éléments de Σεβερχέρης. Quant au troisième, peut-être plus défiguré que les autres, on y reconnaît soit le nom de Phtah, soit même (en enlevant le θ initial) le nom de ce roi *I-m-hotep* (Ἀμφὶς comme Ἀμένωφις pour *Amen-hotep*), classé par M. Lepsius dans la VIe dynastie.

La Table et Manéthon comptent également huit rois dans la IVe dynastie. Mais les explications qui précèdent prouvent que cet accord n'est qu'apparent. Que *Snefrou* soit Σῶρις ou Σήφουρις, il n'y a pas moins dans la IVe dynastie de Saqqarah un nom de plus que dans l'historien national.

Quant à la Ve dynastie, la parfaite symétrie de nos deux autorités saute aux yeux ; Ῥατούρης seul manque à la série de Saqqarah. Par la loi du renversement, les autres s'appliquent à leur type hiéroglyphique avec une exactitude à laquelle Manéthon ne nous habitue pas toujours. Nul doute que Χέρης (XXXIX) ne soit une faute pour Νεφερχέρης. La Ve dynastie, à un nom près, est donc rendue tout entière à nos études.

La Table de Saqqarah nous est maintenant connue dans son ensemble. Si elle a déjà, sur d'autres monuments du même genre, l'avantage d'être plus complète, elle l'emporte aussi sur eux par la clarté de sa composition, qui permet d'en mettre aisément chaque partie à sa place; surtout elle est précieuse pour nous parce qu'elle se prête en de plus fréquentes occasions à d'heureux rapprochements avec Manéthon. Là réside, en effet, l'intérêt général de la Table de Saqqarah. Confrontée avec Manéthon, elle nous fait voir que cet historien a puisé aux sources vraiment égyptiennes. Ce fait capital pour l'appréciation de l'œuvre de Manéthon ressort de la seule comparaison des deux listes. Le parallélisme y est constant. Là où le prêtre égyptien énumère des dynasties qui ont le plus mérité d'être citées, la Table met en avant des rois de ces dynasties; là où, aux époques de

défaillance, Manéthon se tait, la Table se tait également, ou plutôt n'accorde à ces périodes obscures qu'une bien moindre attention. Que l'on cherche à expliquer la Table de Saqqarah par Hérodote ou Diodore, et on aura une idée de la différence qu'il faut mettre entre Manéthon, parlant pour nous la langue des sanctuaires, et les écrivains de la tradition classique, qui nous égarent plus qu'ils ne nous servent.

Du reste, nous devons savoir d'autant plus gré à la Table de Saqqarah des services qu'elle nous rend, qu'elle aurait pu, sans cesser d'être fidèle à son caractère principal, être tout aussi inutile pour nous qu'elle est fructueuse. N'oublions pas, en effet, que la Table de Saqqarah est avant tout funéraire. Tounar-i est admis dans la société des rois de la haute et de la basse Égypte qui accordent au défunt les biens qu'on souhaite pour lui : l'intention générale du moment ne va pas au delà. En convoquant des rois à une cérémonie funèbre, ce n'est pas l'histoire qu'on a eue en vue. Aussi aurait-on tort de considérer ces listes royales dont les musées s'enrichissent peu à peu comme des cadres d'histoire inflexibles. Plus, dans les listes de ce genre, les rois sont nombreux, plus il y a chance qu'ils y soient un peu pêle-mêle, plus nous devons être à chaque pas en garde contre les surprises. Outre qu'on y trouve nécessairement des lacunes, il peut se faire que les rois ne soient pas toujours disposés dans leur ordre chronologique. Il peut arriver aussi que le plan des séries adoptées manque tellement d'unité que les rois aient été choisis, ici pour l'illustration de leur nom, plus loin pour quelque lien généalogique qui les unit au souverain régnant. Bien plus, j'oserai dire qu'il n'est point indispensable que tous ces rois se retrouvent dans le canon de Manéthon, même si Manéthon avait partout nommé les rois qui composent ses dynasties. Comme nous l'avons vu, l'Égypte a été, plus souvent peut-être que nous ne le pensons, partagée en plusieurs dynasties contemporaines. Or, les prêtres chargés de la rédaction des annales composant la série régulière et successive des rois d'Égypte, n'avaient pas à hésiter sur la méthode à suivre : l'unité du territoire égyptien d'Éléphantine à la mer impose à l'histoire d'Égypte une unité que ne possèdent pas les annales des autres nations, et au milieu de tous les prétendants qui, d'un commun accord ou les armes à la main, se sont, en divers temps, partagé les rives du Nil, il a été nécessaire de faire un choix, de prendre parti pour l'un ou pour l'autre, et de passer le vaincu sous silence. L'histoire d'Égypte a été ainsi toujours ramenée à une ligne unique, de rois qui étaient considérés comme les souverains du pays, et s'appelaient

les rois de la haute et de la basse Égypte, même quand ils ne l'étaient pas. Mais, quoique ne figurant pas dans les listes officielles, les prétendants exclus n'en auraient pas moins régné quelque part, et il n'est pas impossible qu'en certain temps et en certains lieux on ait tenu à évoquer leur souvenir. Qui nous dit, d'un autre côté, que les rois proclamés légitimes par les contemporains de Ramsès II ne furent pas traités en usurpateurs, mille ans plus tard, par les contemporains de Philadelphe? qui nous dit que, selon les localités et les idées politiques du moment, les annales égyptiennes elles-mêmes n'ont point varié? A la rigueur, si officiels qu'ils soient, deux tableaux des dynasties peuvent donc ne pas avoir une rédaction identique. C'est ainsi, par exemple, que *Ser* (n° 47) sera sur le Papyrus de Turin (Fr. 18) le chef d'une famille, et le cinquième roi d'une dynastie dans Manéthon. De la simultanéité de plusieurs dynasties et de la nécessité de faire un choix entre elles, il s'ensuit donc que tous les rois que les monuments nous révèlent peuvent ne pas être dans Manéthon, surtout quand ces monuments sont comme la Table de Saqqarah, de ceux qui ne visent pas directement à l'histoire. Accorder une foi trop aveugle aux tableaux du genre de celui dont nous nous occupons, serait, par conséquent, nous exposer à mille périls. A première vue, ces longues files de cartouches semblent capables de nous rendre à elles seules l'histoire de toute une monarchie; mais, en les examinant de près, on voit que l'on commettrait une faute si, de leur apparente richesse, on concluait que nécesssairement elles vont nous servir à placer une pierre inébranlable dans les fondements de la chronologie.

C'est parce qu'elle échappe en partie à ces reproches, c'est parce que, tout en pouvant faire autrement sans faillir à son but, elle n'a pas défiguré les éléments précieux dont elle s'est servie, que la Table de Saqqarah est un monument exceptionnel. Par elle, en effet, nous pénétrons, pour la première fois, d'un pas assuré dans les dix premières dynasties de Manéthon, jusqu'ici si confuses. Là est la véritable obligation que nous lui devons.

AUG. MARIETTE.

Boulaq, 20 mai 1864.

DES

ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES

DE LA

CIVILISATION AMÉRICAINE

A Monsieur le directeur de la Revue archéologique.

Monsieur,

Dans les séances des 10 et 17 juin dernier, j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la communication relative au *caractère asiatico-bouddhique de quelques bas-reliefs de Palanqué :* vous avez donné le résumé de cette communication dans votre numéro de juillet. Après m'avoir entendu, l'Académie a bien voulu m'engager à lui présenter un travail plus complet sur la question. Je m'efforcerai de répondre à cette invitation. Mais dès maintenant, puisque vous voulez bien m'en offrir la facilité, je serai très-heureux de pouvoir communiquer au public, par votre intermédiaire, les résultats auxquels je suis parvenu. Je me permettrai même d'élargir tant soit peu le titre que j'avais adopté devant l'Académie. Bien que l'interprétation de certains bas-reliefs de Palenqué doive rester l'objet spécial et vraiment nouveau de mes recherches, cependant ce travail même m'oblige à traiter une question plus générale, celle *des origines asiatico-bouddhiques de la civilisation américaine*. Je dis *les origines*, et non *l'origine*, parce que la civilisation américaine, comme du reste on peut le supposer *à priori*, me paraît avoir eu des origines diverses, même du côté de l'Asie. Quant à l'épithète *asiatico-bouddhique*, je dois me référer à mon travail lui-même pour la justifier.

La première question qui se présente, dans cet ordre de recherches, est celle des rapports géographiques, et des communications naturelles entre le nord-est de l'Asie et le nord-ouest de l'Amérique. Heureusement, ma tâche, sous ce rapport, est très-simplifiée. Elle peut se réduire à analyser et développer le premier travail composé sur cette question, le beau mémoire de de Guignes, inséré en 1761 dans le Recueil de l'Académie des inscriptions. Ce sera l'objet de mon premier article.

Veuillez agréer, etc.

GUSTAVE D'EICHTHAL.

PREMIER ARTICLE

Analyse du mémoire de de Guignes sur *Les Navigations des Chinois du côté de l'Amérique, et sur plusieurs peuples situés à l'extrémité de l'Asie orientale* (Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXVIII, 1761).

Le titre de ce mémoire n'en fait pas suffisamment connaître la pensée, telle qu'elle ressort du mémoire lui-même, ou telle que de Guignes l'a exprimée dans les lignes suivantes : « Je destine ce mémoire à constater les voyages des Chinois dans le Jeso, et dans la partie de l'Amérique qui est située vis-à-vis de la côte la plus orientale de l'Asie. J'ose me flatter que ces recherches seront d'autant plus favorablement reçues, qu'elles sont nouvelles, uniquement appuyées sur des faits authentiques, et non sur des conjectures pareilles à celles que nous trouvons dans les ouvrages de Grotius, de Delaët, et des autres écrivains qui ont recherché l'origine des Américains. On sera surpris de voir les vaisseaux chinois faire le voyage de l'Amérique plusieurs siècles avant Colomb, c'est-à-dire il y a plus de douze cents ans. Cette époque, antérieure à l'origine et à l'établissement de l'empire des Mexicains, nous conduit à examiner d'où ces peuples, et quelques autres de l'Amérique, tenaient cette politesse qui les distinguait du reste des Barbares de ce continent. »

C'est donc le problème même des rapports de civilisation entre l'Amérique et l'Asie orientale que de Guignes se propose d'examiner. Il avait compris en effet que quelques-uns du moins des éléments les plus importants de la solution se trouvaient dès lors entre ses mains. D'une part les découvertes de Behring, en 1728 et en 1741, en con-

firmant les anciens documents japonais, avaient fait connaître, au moins d'une manière générale, les rapports géographiques du nord de l'Asie et du nord de l'Amérique. D'un autre côté, les études de de Guignes, pour son histoire des Mogols, lui avaient fait connaître les anciens historiens chinois, et il avait trouvé chez l'un d'eux la relation sur laquelle tout son travail est fondé.

Klaproth, dans un mémoire très-célèbre aussi (1), a, comme on sait, essayé de combattre la conclusion de de Guignes, et a voulu y substituer une autre hypothèse. La publication du mémoire de Klaproth a eu un résultat déplorable. Par l'autorité attachée à son nom, l'auteur a ébranlé dans les esprits la solution indiquée par de Guignes, et les a ainsi détournés de la vérité. Et cependant, en tant que réfutation, le mémoire de Klaproth est, on peut le dire, une œuvre sans valeur; nous montrerons tout à l'heure l'incroyable faiblesse des arguments qu'il oppose aux raisons de son prédécesseur. Il ne produit d'ailleurs aucun document nouveau, et ne fait que reprendre ceux déjà mis en œuvre par de Guignes. Seulement, et c'est là le mérite qu'on doit lui reconnaître, souvent il les cite d'une manière plus précise, et avec la supériorité que lui donnent les progrès accomplis de son temps dans la science de la géographie et dans la connaissance du chinois. Pour rendre compte du mémoire de de Guignes, on ne sera donc pas étonné si parfois nous empruntons à Klaproth l'analyse des documents dont tous deux ont fait usage.

Klaproth débute en reprochant à de Guignes d'avoir adopté un titre qui ne donne pas une idée tout à fait exacte de l'objet de son mémoire, et c'est là peut-être la seule critique tant soit peu fondée qu'il lui adresse.

« Dans l'original chinois que de Guignes a eu devant les yeux, dit Klaproth, il ne s'agit nullement d'une navigation entreprise par les Chinois au pays de *Fou-sang;* mais, comme on verra plus loin, il est question d'une notice sur le *Fou-sang,* donnée par un religieux bouddhiste qui était venu de ce pays (2) en Chine. Cette notice se trouve

(1) *Recherches sur le pays de Fou-sang, mentionné dans les livres chinois, et pris mal à propos pour une partie de l'Amérique.* Dans les *Nouvelles annales des voyages,* t. 21 de la 2e série, année 1831.

(2) Klaproth dit : *originaire* de ce pays, et par *ce pays* il entend le *Fou-sang.* Mais dans la version allemande du même passage, donnée dernièrement par Neumann (*Ost-Asien und West America*, dans la *Zeitschrift für allgemeine Erdkunde*, avril 1864), *ce pays* se rapporte à la Chine; il s'agirait donc simplement d'un bouddhiste *chinois.* Entre ces deux versions contradictoires, nous laissons à de plus compétents le soin de décider.

dans la partie des *Grandes annales de la Chine*, intitulée *Nan-szu* (histoire du Midi).

« Après la destruction de la dynastie des *Tsin* (420 de notre ère), la Chine fut pleine de troubles; de là résulta l'établissement de deux empires, l'un dans les provinces septentrionales, l'autre dans celles du midi. Ce dernier fut successivement gouverné, de 420 jusqu'à 589, par les quatre dynasties des *Sung*, des *Thsi*, des *Liang*, et des *Tchin*. L'histoire de ces deux empires a été rédigée par *Li-you-tcheou*, qui vivait au commencement du VIIe siècle. Voici ce qu'il dit du pays de *Fou-sang*.

« Dans la première des années, *Young-youan*, du règne de *Fi-ti*, « de la dynastie des *Thsi* (499 de notre ère), un *Cha-men* (prêtre « bouddhique), nommé *Hoëi-chin*, arriva du pays de *Fou-sang* à « *King-tcheou* (1). Il raconte ce qui suit : Le *Fou-sang* est à 20,000 « *li* à l'Est du pays de *Ta-han*, et également à l'est de la Chine. Dans « cette contrée il croît beaucoup d'arbres appelés *Fou-sang*, (2) etc. » Ici vient une description des usages divers auxquels sert l'arbre *Fou-sang*, suivis d'assez longs détails sur les mœurs et les coutumes du pays. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Quant à présent, nous suivrons seulement les deux auteurs dans leurs tentatives pour déterminer la position du pays de *Ta-han*, à 20,000 *li* duquel, dans la direction de l'Est, se trouve le pays de *Fou-sang*.

Pour arriver à cette détermination, de Guignes, et après lui Klaproth, donnent deux itinéraires, le premier maritime, le second terrestre, l'un et l'autre tracés sur les cartes dont les deux auteurs ont accompagné leurs mémoires, chacun d'après les connaissances géographiques de son époque (3).

L'itinéraire maritime est donné par l'historien *Li-you-tcheou*, le même que nous avons déjà mentionné. On partait du district de *Lo-lung*, sur la côte occidentale de la Corée; on contournait cette presqu'île, et après avoir parcouru 12,000 *li*, on arrivait à quelque point de la côte du Nippon, le Japon proprement dit. De là, après une route de 7,000 *li* vers le nord, on rencontrait le pays de *Wen-chin*; à 5,000 *li* de cette dernière contrée vers l'Orient, on trouvait le pays de *Ta-han* (Klaproth, p. 60).

Klaproth fait observer que la distance de 12,000 *li* entre la côte

(1) Ville du premier ordre, située sur la gauche du grand *Kiang*. (Klaproth.)

(2) Le nom botanique du *Fou-sang* est *hibisius rosa Sinensis*.

(3) Ces deux itinéraires sont d'ailleurs faciles à suivre sur toute carte tant soit peu exacte du nord-est de l'Asie.

occidentale de Corée, et le milieu de la côte du Nippon, est beaucoup trop grande. Cela supposerait en effet, selon son calcul pour le *li* chinois, une longueur d'environ 850 au degré, tandis qu'on ne peut l'évaluer que (au plus) à 400 au degré (1).

De Guignes, au contraire, en s'appuyant sur l'évaluation contemporaine d'une distance connue, trouve le chiffre admissible. Nous ne pouvons entrer dans ce débat. Nous aimons mieux prendre note de la déclaration qui, chez Klaproth, suit immédiatement, que les Chinois, à cette époque, n'avaient aucun moyen de déterminer exactement la longueur de leurs courses en mer. S'il en est ainsi, il est clair que ce n'est pas par des supputations rigoureuses de distances que l'on peut arriver à la détermination du pays de *Ta-han*, bien moins encore à celle du pays de *Fou-sang*, car les 20,000 *li* qui séparent celui-ci du pays de *Ta-han* ont tout l'air d'un nombre purement emphatique (2).

Quoi qu'il en soit, de Guignes et Klaproth s'accordent encore pour placer, dans l'île de Jeso, le pays de *Wen-chin*, situé à 7,000 *li* du point de relâche sur la côte du Nippon. Là se trouvait en effet le pays des *Wen-chin*, ou *peuples tatoués*. Les *Aïnos*, qui occupaient alors aussi bien la partie septentrionale du Japon que l'île de Jeso, ont encore aujourd'hui l'usage de se peindre le visage et le corps de différentes figures.

Mais ici cesse l'accord entre nos deux auteurs. De Guignes veut que le *Ta-han*, situé, suivant la relation chinoise, à 5,000 *li* du Jeso, soit le Kamschatka. Dans cette détermination, il a contre lui, il est vrai, le chiffre matériel de la distance : mais, par contre, il a pour lui beaucoup d'autres considérations que nous examinerons tout à l'heure. Klaproth veut au contraire que le *Ta-han* soit simplement l'île de *Krafto*, ou *Taraï-kaï*, dont la pointe méridionale se trouve, selon son calcul, justement à 5,000 *li* de la pointe septentrionale du Nippon. Pour arriver à ce compte, la distance n'étant que de cinq à six degrés, il faut cependant admettre ce *li* d'environ 850 au degré, que Klaproth rejetait tout à l'heure. Mais continuons. Si l'île de *Taraï-kaï*

(1) D'après les déterminations des astronomes chinois, sous le règne de *Hiouen-tsong* de la dynastie des *Thang*, au VIIIe siècle, la longueur du *li* était d'environ 340, au degré (à peu près le tiers d'un kilomètre). (Vivien de Saint-Martin, *Mémoire analytique sur la carte de l'Asie centrale*, etc., p. 8.)

(2) C'est ainsi que dans le récit d'une migration bouddhique, rapportée par Raffles, le nombre des colons, qui partent du royaume d'Astina sur la côte nord de Java, pour aller s'établir dans le district de Matarem, au sud-est de l'île, est évalué à *vingt mille*. (Raffles, *History of Java*, t. II, p. 83.)

est le *Ta-han*, on ne sait où prendre le *Fou-sang* à 20,000 *li* à l'est, car la terre la plus rapprochée dans cette direction est éloignée d'environ 90°; « en adoptant la lettre de la relation, dit Klaproth lui-même, et en cherchant le *Fou-sang* à l'est du *Ta-han*, on tomberait dans le grand Océan. » Or voici le moyen que trouve Klaproth d'échapper à la difficulté; c'est *de supposer inexacte l'indication de la direction* vers l'Est *donnée par la relation*. En conséquence, Klaproth suppose que, arrivé à la pointe méridionale de *Taraï-kaï*, on allait d'abord droit à l'Est, afin de passer le détroit de La Pérouse, en longeant la côte septentrionale de Jeso; mais que, parvenu à la pointe nord-est de cette même île, on tournait au Sud, et que l'on arrivait ainsi à quelque point de la côte sud-est du Japon, où se trouvait le pays de *Fou-sang* (1).

En procédant ainsi, on voit que Klaproth se met, de la façon la plus arbitraire, en opposition avec la lettre même de son texte. Ce n'est pas là cependant la seule objection qui s'élève contre lui. D'abord, personne au Japon n'a jamais entendu parler du *Fou-sang*. Les détails que donne sur ce dernier pays le narrateur chinois, ne conviennent nullement au Japon. Il y a, entre autres, une circonstance qui est décisive. Non-seulement le narrateur place le *Fou-sang* à 20,000 *li* à l'est du *Ta-han;* mais il parle d'un pays, *le royaume des femmes*, qui se trouve à l'est, à 1,000 *li* de celui de *Fou-sang* (2). Or, à 1,000 *li* à l'est du Japon, il n'y a que la mer. D'un autre côté les Chinois, si voisins du Japon, et dès les temps les plus anciens en rapport avec cette contrée, n'ont jamais songé à y placer le pays de *Fou-sang*. Pour eux, le *Fou-sang* était devenu un pays tout à fait légendaire. « Le pays de *Fou-sang*, dit Klaproth, a procuré aux poëtes chinois des occasions innombrables de faire des descriptions fantastiques de ses merveilles. Les auteurs du *Chan-haï-king*, du *Li-sao*, *Hoai-nan-tsu*, *Li-pe-tai* et autres écrivains du même genre, y ont puisé à pleines mains. D'après eux, le soleil se lève dans la vallée de *Yang-kou*, et fait sa toilette à *Fou-sang*, où il y a des mûriers de plusieurs mille toises de hauteur. Les habitants en mangent les fruits, qui donnent à tout leur corps un éclat d'or, et leur procurent la propriété de voler dans les airs, etc. » (3). De pareilles fables ne

(1) Klaproth va plus loin, il prétend que *Fou-sang* est un ancien nom du Japon; mais il ne cite point l'autorité sur laquelle repose cette grave assertion.

Toute cette argumentation de Klaproth a été fort heureusement réfutée par M. José Perez dans un article de la *Revue orientale et américaine*, n° 46, p. 189-195.

(2) De Guignes, p. 516. — Klaproth ne cite pas ce passage.

(3) Klaproth, p. 68.

se débitent pas sur un pays voisin; pour les provoquer, pour les autoriser, il faut le prestige de l'éloignement et de circonstances tout à fait neuves. L'histoire, d'ailleurs, n'est pas plus favorable que la fable à l'opinion de Klaproth. Comme nous le verrons tout à l'heure, et comme lui-même d'ailleurs le reconnaît, le bouddhisme avait été introduit, dans le pays de *Fou-sang*, dès l'an 458 de notre ère; il ne fut introduit au Japon, officiellement du moins, qu'en 552, environ un siècle plus tard. Dès lors, comment admettre que le *Fou-sang* ait pu être le Japon, ou même une partie du Japon?

L'opinion de Klaproth est donc insoutenable; il faut revenir à la lettre du texte, et chercher le *Fou-sang*, tout simplement à l'est du pays de *Ta-han*, c'est-à-dire dans la direction de l'Amérique. Dès lors aussi ce n'est pas dans l'île stérile et sauvage de Krafto ou Tarrai-kaï, c'est au Kamschatka qu'il faut, avec de Guignes, placer le *Ta-han*.

Mais pour mettre cette conclusion dans tout son jour, il est bon d'avoir, auparavant, étudié le second itinéraire, l'itinéraire terrestre de la Chine au *Ta-han*, donné par de Guignes et par Klaproth. Nous allons maintenant nous en occuper. Que si l'on nous reprochait de nous appesantir trop longtemps sur ces documents, nous répondrions que là se trouve, comme l'avaient bien vu de Guignes et Klaproth lui-même, un élément capital de la question, un argument décisif au point de vue géographique pour l'existence ou la non-existence d'anciens rapports entre l'Asie et l'Amérique.

L'itinéraire terrestre de la Chine au *Ta-han* partait du cours supérieur du *Hoang-ho* au nord de la Chine, passait par le pays actuel des Ordos, ou *Ho-tao*, traversait le désert de Gobi, arrivait au principal campement des Turcs *Hoeï-khé*, situé sur la rive gauche de l'Orchon, non loin de ses sources, là où fut plus tard *Kara-korum*. De là on gagnait le lac Baïkal, on traversait le pays des *Kou-li-han* (ancien pays de *Kirkis* ou *Kirghiz*), puis, en se dirigeant vers l'est, celui des *Chy-weï*. Les *Chy-weï* les plus méridionaux habitaient dans le voisinage de la rivière de Onon, affluant de droite de l'Amour supérieur. En marchant quinze jours à l'est, c'est-à-dire dans la direction de l'Amour, on trouvait ensuite les *Chy-weï Youtché*, vraisemblablement le même peuple que d'autres auteurs chinois appellent *Youtchy*, c'est-à-dire les Djourdjé, ancêtres des Mandchoux actuels. De ce dernier point, enfin, on s'avançait pendant dix jours vers le nord, et on entrait dans le *Ta-han*, entouré de trois côtés par la mer, et appelé aussi *Lieou-koueï* (1).

(1) Klaproth, p. 62-64. — De Guignes, p. 508-510.

Il faut avoir sous les yeux le travail de de Guignes pour voir avec quel soin il a discuté et déterminé toutes les parties de cet itinéraire. Puis, parvenu au terme final, il fait avec raison remarquer que c'est par terre que jusqu'au bout l'on chemine pour arriver au *Ta-han;* que ce pays ne peut donc être une île (comme lui-même avait été d'abord tenté de le croire); que cependant, ce doit être un pays maritime, puisque, suivant le premier itinéraire, on y aborde aussi par mer; et en s'appuyant sur cette double donnée, il place au Kamschatka le point de renconte des deux itinéraires.

« La partie méridionale du Kamschatka ou *Ta-han,* dit encore de Guignes, été aussi connue des Chinois sous le nom de *Lieou-kouëi.* Autrefois des Tartares, qui demeuraient aux environs du fleuve Amour, s'y rendirent après quinze jours de navigation vers le nord (1). Les historiens chinois rapportent que ce pays est environné de mers de trois côtés. L'an de J.-C. 640, le roi du *Lieou-kouëi* envoya son fils à la Chine (2). Suivant les descriptions plus détaillées que les Russes en ont faites, ce pays est une langue de terre, qui s'étend du nord au sud, depuis le cap *Sultoï-noss*, jusqu'au nord du Jeso, avec lequel plusieurs écrivains l'ont confondu. Il est en partie séparé du reste de la Sibérie par un golfe de la mer orientale, qui va du sud ua nord. Vers l'extrémité septentrionale, il est habité par des peuples très-féroces. Ceux qui demeurent au midi sont plus civilisés... Il est très-probable que leur commerce avec les Japonais et avec les Chinois, qui trafiquaient sur leurs côtes, a contribué à les rendre plus sociables et plus doux que ceux du nord, chez lesquels ces deux nations policées ne pénétraient que très-rarement (p. 511). »

C'est seulement après avoir achevé la discussion des deux itinéraires et en avoir marqué le terme commun, ainsi que nous venons de le voir, que de Guignes entreprend de déterminer la position du pays de *Fou-sang*. « Ce long détail était nécessaire, dit-il, pour arriver à une connaissance exacte de la situation de ce pays. La relation chinoise

(1) De Guignes a tracé cette navigation sur sa carte.

(2) Ces renseignements sur le Kamschatka se trouvent reproduits dans l'article de M. Neumann, *Ost-Asien und West America* (dans la *Zeischrift für allgemeine Erdkunde*, avril 1864). M. Neumann donne ses citations d'après l'ouvrage de Steller : *Beschreibung von dem Lande Kamschatka.* Leipzig, 1830; mais ils sont primitivement tirés d'ouvrages chinois.

Dans le récit de Neumann, l'envoi du fils du roi de *Lieou-kouëi* en Chine, est mentionné sous cette forme : « En l'an 640 de notre ère, au temps du deuxième empereur des *Tang,* l'Empire du milieu reçut la dernière ambassade, et le dernier tribut du pays de *Lieou-kouëi* (p. 316). »

nous apprend que le *Fou-sang* est éloigné de 20,000 *li* du *Ta-han* ou *Kamschatka*. Ainsi, en partant d'un des ports de ce dernier, comme de celui d'*Avatcha*, et faisant voile à l'orient dans un espace de 20,000 *li*, ce qui nous présente une grande étendue de mer, la route se termine sur les côtes les plus occidentales de l'Amérique, vers l'endroit où les Russes ont abordé en 1741. Nous ne trouvons dans ce vaste espace de mer aucune terre, aucune île, auxquelles une distance de 20,000 *li* puisse convenir. Nous ne pouvons d'ailleurs supposer que les Chinois aient suivi les côtes de l'Asie, et qu'ils aient abordé vers son extrémité la plus orientale, où ils auraient placé le pays de *Fou-sang*. Les froids excessifs qui règnent au *Kamschatka* et au nord, le rendent presque inhabitable. »

A l'époque où écrivait de Guignes, la solution qu'il proposait n'était pas cependant aussi simple, aussi évidente qu'elle peut nous le paraître aujourd'hui. A cette époque, la géographie de l'extrémité nord de la mer pacifique sortait à peine des ténèbres dont elle était restée si longtemps enveloppée. Behring avait découvert en 1728 le détroit qui porte son nom; il avait reconnu en 1741 quelques-unes des îles aléoutiennes, la presqu'île d'Aliaska et l'extrémité nord de la côte américaine, mais il n'avait pu faire de relevés exacts. De Guignes du moins ne les possédait pas, et pour dresser la carte si remarquable, dessinée par Philippe Buache, qui accompagne son mémoire, l'illustre académicien avait dû s'aider d'une carte japonaise.

« Depuis que M. de l'Isle, dit-il, a publié une carte de cette partie du globe, il nous est venu de la Russie des connaissances qui, sans nous donner avec précision le contour des côtes de l'Amérique, nous font connaître, en général, que la côte de la Californie court vers l'ouest et s'approche considérablement vers l'Asie, ne laissant entre les deux continents qu'un détroit de peu d'étendue; ce qui rentre dans la figure que les premiers géographes ont donnée à l'Amérique, apparemment sur des connaissances plus exactes que nous ne pensons et qui ont été perdues pour nous (1). » Ces données se trouvaient confirmées par les cartes japonaises venues à la connaissance de de Guignes. Une, entre autres, que le président de la Société royale de Londres, M. Hans Sloane, lui avait communiquée, et qu'il a reproduite

(1) Ainsi, la carte de l'Asie, publiée par Sanson en 1650, donne, entre l'Asie et l'Amérique, à peu près à la place du détroit de Behring, le détroit de Aïnan, comme on le nommait alors. Ce détroit a disparu de la carte de Guillaume de l'Isle, de 1723. Il a reparu dans cette même carte rééditée en 1745, puis corrigée, en 1762, d'après les nouveaux documents.

en tête de son mémoire « s'accorde assez, dit-il, avec nos anciennes cartes de l'Amérique et avec les découvertes des Russes... Sur cette carte, aux environs de la côte découverte par les Russes, l'Amérique paraît s'avancer considérablement et former une langue de terre qui s'étend vers l'Asie (la presqu'île d'Aliaska). *En ce cas, on comprend que les Chinois ont eu beaucoup plus de facilité pour se rendre au Fou-sang, parce qu'ils avaient presque toujours eu des côtes à suivre.* »

C'est avec cette espèce d'instinct divinatoire, ou, si l'on veut, avec cet extrême bon sens que de Guignes a tracé, sur la carte construite par lui, la route probable suivie par ceux qu'il appelle des navigateurs chinois pour se rendre en Amérique. Sans doute le détail est très-imparfait; on ne voit figurées qu'une seule des îles Aléoutiennes, la première, l'île de Behring. Par contre, la presqu'île d'Aliaska est démesurément étendue en longueur et en largeur. Il y a absence complète de déterminations astronomiques; néanmoins, la donnée générale est encore aujourd'hui parfaitement vraie. Toutes les découvertes, toutes les observations ultérieures n'ont fait que la confirmer. Nous avons sous les yeux trois documents fort importants : *Les Renseignements statistiques et ethnographiques sur les possessions Russes à la côte nord-ouest de l'Amérique*, par le contre-amiral Wrangell (1); une analyse de l'ouvrage du Père Wenjaminow sur *les îles* (Aléoutiennes) *du district d'Unalaska*, par F. Loewe (2); enfin l'analyse d'un mémoire de Maury sur la facilité du passage entre les côtes nord-est de l'Asie et les côtes nord-ouest de l'Amérique (3). Tous ces documents s'accordent à démontrer la facilité de cette communication et sur celle d'un établissement sur la côte nord-ouest de l'Amérique : le climat de toute cette région, même sous la latitude la plus élevée, vers le soixantième degré, est relativement très-doux. La chaîne des îles Aléoutiennes et de la presqu'île d'Aliaska forme comme une barrière devant laquelle viennent s'arrêter les influences du pôle. D'un autre côté, le grand courant chaud de l'Océan pacifique, observé par les navigateurs modernes, y élève notablement la tem-

(1) *Statistische und ethnographische Nachrichten über die Russischen Besitzungen an der Nord-west Küste von Amerika, gesammelt von* contre-admiral V. Wrangell. Saint-Pétersbourg, 1839. C'est le premier cahier du recueil intitulé : *Beitraege zur Kenntniss des Russischen Reiches*, etc., herausgegeben von K. E. von Baer, und. V. Helmersen.

(2) Extrait du journal *Archiv für die wissenschafftliche Kunde von Russland*, 1842, 8e cahier.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1858.

pérature. Des observations, soigneusement recueillies, ont prouvé qu'à Sitcha la température moyenne est de 7°,39 centigr. (5°,91 réaumur), avec, il est vrai, de faibles différences entre l'été et l'hiver; même en hiver, la mer n'est jamais prise. En un mot, d'après le témoignage unanime des navigateurs, il n'est pas sur le globe de changement de climat pareil à celui qu'on rencontre en passant de la mer de Behring à l'océan Pacifique.

Les îles Aléoutiennes, avant la conquête des Russes (1760-1790), étaient habitées par une population nombreuse et prospère. Les amphibies, les animaux à fourrures y existaient en nombre immense (1). Les habitants avaient la tradition de leur origine asiatique; ils se transportaient facilement d'une île à l'autre dans leurs canots de cuir ou *baïdares*. « A mesure qu'on s'éloigne du Nord, dit Maury, les facilités de ces traversées augmentent, et les indigènes semblent y trouver plus d'attrait. Une perche leur sert de gouvernail; une branche d'arbre, garnie de ses rameaux et de son feuillage, est dressée en l'air pour servir de voile. L'équipage, qui se compose ordinairement d'un homme avec sa femme et ses enfants, saisit le moment où le vent souffle vers le but qu'ils veulent atteindre, et les voilà cinglant sans crainte en pleine mer avec une vitesse de sept à huit kilomètres à l'heure, etc. » Langsdorf, dans l'ouvrage que nous venons de citer en note, parle de canots construits par les naturels, pouvant contenir jusqu'à douze personnes; il nous les montre naviguant ainsi de l'île de Kodjak à Sitcha.

Tout ceci, il est vrai, sont les témoignages d'une navigation *indigène*, soit d'Asie en Amérique, soit d'un point à l'autre des côtes du nord-ouest de l'Amérique. Nous ne voyons pas qu'il soit aucunement question d'une navigation chinoise, ni même d'une navigation japonaise *directe* entre les deux continents (2). Sous ce rapport, le titre

(1) Le Père Wenjaminow rapporte, que des îles Pribylow, dans les trente premières années après leur découverte, outre les peaux de renard et de loutre de mer, on exporta plus de deux millions et demi de peaux d'ours marins.

« Les Russes ont depuis longtemps des établissements sur les îles de Saint-Paul et de Saint-Georges (îles Pribylow) dit Beechey, et ils y envoient annuellement recueillir des pelleteries consistant principalement en peaux d'animaux amphibies, qui, par la nature de leur fourrure, sont très-estimées des Chinois et des Tartares (t. Ier, p. 340). Voyez la même observation chez Langsdorf (*Voyages and travels in various parts of the world in the years*. 1803-1807. Part. II, *containing the voyage to the aleutian Islands and N. West Coast of America*). Les fourrures les plus recherchées sont celles des renards et des ours marins (*Kottebi*). On s'en sert pour border les vêtements et faire des bonnets.

(2) Il y a des exemples nombreux, quelques-uns tout à fait récents de barques

donné par de Guignes à son mémoire : *Des navigations des Chinois du côté de l'Amérique*, bien qu'évidemment l'auteur ait voulu se tenir dans un vague prudent, en dit peut-être encore trop. Tout annonce que les relations avec l'Amérique, entrevues par de Guignes, ont pu et ont dû exister; seulement, dans l'état actuel de nos connaissances (1), nous devons admettre qu'elles ont eu lieu par l'intermédiaire de plus modestes navigateurs, dont l'art d'ailleurs était bien suffisant pour une aussi facile traversée.

Après nous avoir ainsi conduits sur la côte d'Amérique, de Guignes s'attache à y recueillir d'autres preuves en faveur de l'opinion qu'il produit. Il y rencontre les indices d'anciennes relations commerciales avec la Chine. Il voit dans la Californie, autant que le lui permettent les documents alors connus, le point de départ, le premier théâtre de la civilisation américaine. « Aux environs du nouveau Mexique, dit-il, on a trouvé des peuples qui avaient des maisons à plusieurs étages, avec des salles, des chambres, des étuves; ils étaient vêtus de robes de coton et de peaux; mais ce qui n'est point ordinaire aux sauvages, c'est qu'ils avaient des souliers et des bottes de cuir. Le baron de La Hontan parle aussi des *Morambecs*, qui habitaient des villes murées, situées auprès d'un grand lac salé, et fabriquaient des étoffes de laine, des haches de cuivre et divers autres ouvrages.....

« Quelques écrivains ont prétendu que ces peuples policés, situés au nord, sont des restes des Mexicains, qui prirent la fuite dans le temps que Fernand Cortez pénétra dans le Mexique, et qui, remontant au nord, allèrent fonder des royaumes considérables, entre autres celui de Quivir. Quoique cette conjecture ne paraisse pas destituée de fondements, nous lisons néanmoins dans Acosta que les Mexicains eux-mêmes, longtemps avant l'invasion des Espagnols, étaient sortis du Nord. »

Eh bien! ces brèves et judicieuses observations se trouvent aujourd'hui pleinement confirmées par la connaissance complète que nous possédons des documents, source première de la relation d'Acosta. Que l'on étudie les relations des aventuriers espagnols qui,

japonaises poussées par la tempête ou les courants, sur la côte américaine. Mais le retour est beaucoup plus difficile, et il n'existe point de trace, pour les temps anciens, d'une navigation régulière. (Voy. *Narration of a journey to the shores of the arctic Ocean, under the command of the captain Back, by Richard King*. London, 1836, t. II, ch. XII.)

(1) L'espèce de suzeraineté, exercée par la Chine sur le Kamschatka, est le seul témoignage que donne de Guignes de l'action des Chinois dans ces parages.

au XVIe siècle, pénétrèrent dans le nouveau Mexique (1), ou bien les comptes rendus des explorateurs qui, tout récemment, furent chargés par le gouvernement des États-Unis d'étudier le tracé d'un chemin de fer du Mississipi à la côte du Pacifique, et l'on y trouvera les témoignages indubitables de la civilisation avancée du nouveau Mexique, et même à quelques égards, de ses rapports avec la civilisation chinoise (2). Tous les monuments historiques que nous possédons nous autorisent d'ailleurs à placer dans cette contrée le point de départ de la civilisation plus méridionale de l'Amérique.

De Guignes s'attache ensuite à expliquer quelques circonstances rapportées dans la relation du pays de *Fou-sang* et qui ne semblaient point d'accord avec les faits connus. Ainsi à ceux qui s'étonnaient que dans cette relation il fût question de bœufs indigènes, il fait remarquer avec raison que, depuis qu'on a découvert le pays de Quivir, la baie de Hudson et le Mississipi, et que l'on a reconnu l'existence du bison dans ces contrées, la difficulté soulevée n'en est plus une. — De Guignes aurait pu ajouter que le narrateur est encore dans le vrai, lorsqu'il ajoute que dans ce pays on élève les cerfs comme en Chine les bœufs, et qu'avec le lait des biches on fabrique du fromage (3); que la vigne y est connue; que le fer manque, mais qu'on y substitue le cuivre; que l'or et l'argent y sont sans valeur (sans doute à cause de leur grande abondance). Ce qui est dit de l'existence d'une population blanche est confirmé par les restes bien reconnaissables que l'on en trouve encore aujourd'hui (4). Enfin, il n'est

(1) Voyez la *Relation du voyage de Cibola, entrepris en* 1540, par Castañeda de Nagera. Paris, 1838. (Dans la collection des *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique*, par Ternaux Compans.)

(2) *Reports of explorations and surveys to ascertain the mort practicable and economical route for a Railroad from the Mississipi river to the pacific Ocean, made under the direction of the secretary of war*, in 1853-54, et notamment, dans le tome III. — *Report on the Indian tribes*, by lieut. A. W. Whipple, Thomas Ewbanq Esq., and. prof. Wm W. Turner. — Voyez aussi : *Personal narrative of explorations*, etc., by John Russel Bartlett. New-York, 1854.

(3) Popol-vuh, ou *Livre sacré des Quichés*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, Introduction, p. xl.

(4) « Il y a des Indiens blancs à Zuni (principale ville de l'ancien royaume de Cibola), bien que ce soient des exceptions. Ils ont des cheveux clairs ou châtains (*aubnrn*). Le premier Indien de Zuni, vu par le Père Niça, en 1539, est décrit comme un homme d'un teint clair. Quelques Indiens de ce type ont existé depuis lors. » (*Report on the Indian tribes*, by lieut. Wipple, etc., p. 31), déjà cité. — « A l'aspect des Mandans, dit Catlin, un étranger est tenté de s'écrier : « Ce ne sont pas là des Indiens. » Il y en a beaucoup parmi eux dont le teint est aussi clair que celui des sangs mêlés. Parmi les femmes, en particulier, il y en a beaucoup dont la peau est presque blan-

pas jusqu'à l'étrange mention de deux prisons situées l'une au nord, l'autre au sud : l'une destinée aux grands criminels condamnés sans retour ; l'autre réservée aux moindres coupables dont la peine n'est que temporaire ; il n'est pas, dis-je, jusqu'à cette étrange assertion qui ne puisse trouver son explication dans le dogme des châtiments futurs professé par quelques tribus indiennes, et notamment les Mandans, tel que Catlin nous l'a fait connaître dans son curieux ouvrage (1).

L'analyse que nous venons de faire du mémoire de de Guignes nous montre quel parti il avait su tirer des documents divers, géographiques et historiques, consultés par lui, notamment de la relation chinoise relative au *Fou-sang*. Il y a cependant, dans cette narration, un trait dont l'importance lui a échappé ; il n'a compris, et, en effet, il ne pouvait comprendre quels personnages étaient ces religieux qui, en l'an 458 de notre ère, allèrent porter leur doctrine au pays de *Fou-sang*, non plus que cet autre religieux, qui, environ quarante ans plus tard, écrivit la relation de ce pays : « Autrefois « ces peuples, dit de Guignes, n'avaient aucune connaissance de la « religion de Fo. L'an 458 de J.-C., sous la dynastie des *Sum* « (Sung), cinq bonzes de Samarkande allèrent porter leur doctrine « dans ce pays ; alors les mœurs changèrent » (p. 523).

Pour de Guignes, comme pour tous les hommes de son époque, la religion de Fo n'était autre chose qu'une des religions nationales de la Chine. Son identité avec le bouddhisme n'était alors, nous le croyons, pas même soupçonnée. Comment cependant ces prétendus bonzes chinois pouvaient-ils être venus de Samarkande ? De Guignes ne semble pas même s'être posé la question.

Au temps de Klaproth on est plus avancé. L'identité de la religion de Fo et du bouddhisme est maintenant reconnue. Aussi le passage en question est-il beaucoup mieux traduit :

« Autrefois la religion de Bouddha n'existait pas dans ces contrées. « Ce fut dans la quatrième année *la-ming* du règne de *Hiao-wou-te* « des *Soung* (458 de J. C.) que cinq *pi-khiou* ou religieux du pays

che, et qui ont des yeux gris, bleus, couleur noisette.» (Catlin, *Letters and notes on the Manners, customs and conditions of the north american Indians*. 4e édition. London, 1844, t. I, p. 93, lettre 13 et *passim*.)

Quant à la mention d'un *peuple de femmes*, peut-être faut-il l'expliquer par cette circonstance, que certaines peuples guerriers de l'Amérique donnaient par mépris ce nom à leurs voisins.

(1) *Letters and notes on the Manners, customs and conditions of the north american Indians*, by Geo. Catlin, t. I, p. 157, lettre 22.

« de *Ki-pin* (ancienne Kophène) allèrent au *Fou-sang* et y répan-
« dirent la loi de Bouddah. Ils apportèrent avec eux les livres, les
« images saintes, le rituel, et instituèrent les habitudes monasti-
« ques, ce qui fit changer les mœurs des habitants. »

Le pays de *Ki-pin*, l'ancienne Kophène, c'est à peu près la Boukarie actuelle, la contrée de Samarkande. Samarkande, en effet, à l'époque dont il s'agit, était un des grands foyers du bouddhisme. On était là d'ailleurs au centre de l'Asie, en contact, d'une part, avec la Perse, de l'autre avec le Turkestan, au débouché de toutes les routes qui conduisaient de ce point central à la frontière nord de la Chine, et dans tout le nord-est de l'Asie jusqu'aux rives de la mer Pacifique. Si Klaproth eût admis que le *Fou-sang* était en Amérique, il eût trouvé dans cette indication un point de départ précieux pour l'étude des institutions et des monuments de l'Amérique, et de leurs rapports avec l'Asie. Il l'aurait pu d'autant mieux qu'à cette époque le voyage de Humboldt à la nouvelle Espagne, ainsi que les Vues des Cordilières et des Andes avaient déjà paru, et que dans ces ouvrages de nombreuses affinités des diverses civilisations américaines avec l'Asie orientale se trouvaient déjà mises en lumière. Mais en s'opiniâtrant à placer le *Fou-sang* sur la côte sud-est du Japon, Klaproth non-seulement perdait tout le bénéfice de la révélation fournie par le document chinois au sujet du bouddhisme, il y trouvait un embarras. Comme nous en avons déjà fait la remarque, il se voyait conduit à placer l'introduction du bouddhisme dans une province du Japon en l'an 458 de notre ère, et cependant il savait et avouait lui-même que l'établissement du bouddhisme au Japon n'avait eu lieu qu'en 582.

D'ailleurs, au temps de Klaproth, il faut bien le reconnaître, l'histoire du bouddhisme, quoique déjà bien éclaircie, était encore très-incomplète. Les grands travaux de Hodgson, de Turnour, de Burnouf, tous ceux qui en sont dérivés, n'avaient pas encore paru. Ce dont de Guignes ne pouvait pas avoir même la pensée, ce que Klaproth lui-même n'eût pu que très-imparfaitement accomplir, il est possible de le tenter aujourd'hui. En résumant tout ce que nous savons maintenant du développement interne et de la propagation lointaine du bouddhisme, il est facile de comprendre quels ont pu être les résultats de sa propagation en Amérique, et de juger, à ce point de vue, les institutions et les monuments des grandes civilisations américaines.

GUSTAVE D'EICHTHAL.

(*La suite prochainement.*)

L'INSCRIPTION GRECQUE

DU

ROI NUBIEN SILCO

Le roi nubien Silco, voulant transmettre à la postérité le souvenir de ses victoires sur les Blémyes, en fit graver le récit sur les murs d'un sanctuaire égyptien de l'ancienne Talmis, aujourd'hui Kalabscheh : c'est là qu'il a été découvert, douze siècles après, par Gau, qui l'a publié le premier dans ses *Antiquités de la Nubie, ou monuments inédits des bords du Nil, situés entre la première et la seconde cataracte* (1).

Il y a quarante ans, l'inscription de Talmis, comme de nos jours les inscriptions du Sinaï, divisa les savants en deux camps, dont l'un soutenait l'origine païenne du document révélé par Gau, et l'autre lui attribuait un caractère chrétien. Niebuhr (2), et après lui Ritter (3), Schoell (4) et Tœlken (5) furent du premier avis : Letronne les combattit dans ses *Matériaux pour l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie* (6). Voici comment l'illustre épigraphiste français, s'aidant des variantes de Baillie et de Cailliaud, a restitué et traduit le monument de Silco.

« Moi Silco, roi puissant des Nobades et de tous les Éthiopiens, je suis venu deux fois jusqu'à Talmis et à Taphis; j'ai combattu contre les Blémyes, et Dieu m'a donné la victoire une fois avec les trois autres. J'ai vaincu de nouveau (les Blémyes), et je me suis complétement établi la première fois avec mes troupes.

(1) Stuttgard et Paris, 1822.
(2) *Inscriptiones nubienses*, Romæ, 1820.
(3) *Erdkunde*, 2e édit., I, 602 et 603.
(4) *Hist. de la littérature grecque*, VI, 34.
(5) Notes du *Voyage à l'oasis d'Ammon*, par le général Minutoli, p. 389.
(6) Paris, 1832, in-4.

1. Ἐγὼ Σιλκὼ, βασιλίσκος Νουβάδων καὶ ὅλων τῶν
2. Ἀιθιόπων, ἦλθον εἰς Τάλμιν καὶ Τάφιν ἅπαξ δύο · ἐπο-
3. -λέμησα μετὰ τῶν Βλεμύων, καὶ ὁ Θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ
4. νίκημα μετὰ τῶν τρίων ἅπαξ · ἐνίκησα πάλιν καὶ ἐκρά-
5. -τησα τὰς πόλεις αὐτῶν · ἐκαθέσθην μετὰ τῶν
6. ὄχλων μοῦ τὸ μὲν πρῶτον ἅπαξ.

Je les ai vaincus, et ils m'ont imploré; j'ai fait la paix avec eux, et ils m'ont juré par leurs idoles (de l'observer), et j'ai cru à leur serment, parce qu'ils sont gens de bonne foi. Je m'en suis retourné dans la partie supérieure de mes États. Depuis que (ou puisque) je suis roi puissant, non-seulement je ne vais pas à la suite des autres rois, mais encore je marche devant eux; et ceux qui veulent lutter avec moi, je ne leur permets pas de rester tranquilles chez eux, à moins qu'ils ne me demandent pardon; car je suis un lion pour les pays de plaines et une chèvre pour les pays de montagnes.

Ἐνίκησα αὐτῶν

7. καὶ αὐτοὶ ἠξίωσάν με · ἐποίησα εἰρήνην μετ' αὐτῶν
8. καὶ ὤμοσάν μοι τὰ εἴδωλα αὐτῶν, καὶ ἐπίστευσα τὸν
9. ὅρκον αὐτῶν ὡς καλοί εἰσιν ἄνθρωποι · ἀναχωρήθην
10. εἰς τὰ ἄνω μέρη μου. Ὅτε ἐγεγονέμην βασιλίσκος
11. οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπρο-
σθεν αὐτῶν ·
12. οἳ γὰρ φιλονεικοῦσιν μετ' ἐμοῦ, οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεζόμε-
13. -νοι εἰς χώραν αὐτῶν, εἰ μὴ κατηξίωσάν με καὶ παρακαλοῦσιν ·
14. ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ, καὶ εἰς ἄνω μέρη αἶξ εἰμι.

J'ai fait la guerre une seconde fois contre les Blémyes, depuis Primis jusqu'à Talmis; j'ai ravagé les terres des peuples qui habitent au-dessus des Nubiens, parce qu'ils m'ont cherché querelle.

15. Ἐπολέμησα μετὰ τῶν Βλεμυῶν ἀπὸ Πρίμεως ἕως Τέλμεως
16. ἔτι ἅπαξ. Καὶ οἱ ἄλλοι, Νουβάδων ἀνωτέρω, ἐπόρθησα τὰς
17. χώρας αὐτῶν, ἐπειδὴ ἐφιλονεικήσουσιν μετ' ἐμοῦ.

Quant aux chefs des autres nations qui entrent en guerre avec moi, je ne leur permets pas de se reposer à l'ombre et ils ne peuvent se désaltérer dans l'intérieur de leur maison, à moins qu'ils ne se soumettent à moi, car ceux qui se révoltent contre moi, j'enlève leurs femmes et leurs enfants, et..... »

18. Οἱ δεσπόται τῶν ἄλλων ἐθνῶν, οἳ φιλονεικοῦσιν μετ' ἐμοῦ
19. οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεσθῆναι εἰς τὴν σκιὰν, εἰ μὴ ὑποκλίνου[σιν

20. μοι], καὶ οὐκ ἔπωκαν νηρὸν ἔσω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτῶν · οἱ γὰρ
21. ἀπήκοοί μου ἁρπάζω τῶν γυναικῶν καὶ τὰ παιδία αὐτῶν.....

Depuis la publication des *Matériaux* de Letronne, livre devenu extrêmement rare aujourd'hui, M. Lepsius a donné une nouvelle copie de l'inscription de Talmis, dans son grand et magnifique ouvrage : *Denkmæler aus Egypten und Æthiopien* (1). Cet élément de comparaison va nous prouver la justesse de l'opinion soutenue par Letronne et l'érudition de cet auteur dans les restitutions et les conjectures qu'il a proposées.

Niebuhr lisait :

12. οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεζόμε-
13. -νοι ἐις χώραν αὐτῶν, εἰ μὴ κατηξίωσάν με καὶ ΆΡΗΝ καλοῦσιν ·
14. ἐγὼ γὰρ εἰς κάτω μέρη λέων εἰμὶ, καὶ εἰς ἄνω μέρη ΆΡΗΣ εἰμί

C'est-à-dire :

« Je ne leur permets pas (à mes ennemis) de se reposer chez eux. à moins qu'ils ne m'implorent et ne m'appellent *Mars*, car je suis un lion pour des pays bas, et *Mars* pour des pays hauts. »

Aujourd'hui il n'est plus possible de maintenir *Mars* à la 13e ligne; Cailliaud donnait déjà distinctement ΚΑΙ ΠΑΡΑΚΑΛΟΥϹΙΝ, lecture adoptée par Letronne et définitivement consacrée par le texte de Lepsius.

Quant à la 14e ligne, aucune copie ne porte le mot ΑΡΗΣ que Niebuhr a cru y voir; Gau écrit ΑΡΞ et Cailliaud également, mais en marquant le P d'un point de doute : Lepsius reproduit les mêmes lettres, au sujet desquelles il n'y a conséquemment plus de discussion possible. Or ΑΡΞ étant inconnu en grec, il reste à savoir sur quelle lettre tombe l'erreur du lapicide. Letronne a lu ΑΙΞ, correction que Lepsius paraît avoir adoptée, puisque c'est sur la lettre P qu'il écrit *sic* : dans ce cas, on a le sens rendu par l'épigraphiste français. Ce sens ne serait guère modifié, si au lieu de ΑΙΞ on lisait ΑΡϹ, *agnus minor* (2), car il était, nous semble-t-il, aussi facile de tracer Ξ pour C que P au lieu de I.

Quoi qu'il en soit, ce mot n'a jamais pu avoir plus de trois lettres, ni, par conséquent, représenter le nom grec du dieu Mars.

Mais loin de porter une trace quelconque de paganisme, l'inscrip-

(1) T. XII, p. 95, nº 377.

(2) Ἀιξ et ἄρς se trouvent précisément réunis dans ce vers d'Homère :

Ἄι κέν πως ἀρνῶν κνίσσης αἰγῶντ τελείων

« ubi Eust. dicit addi τελείων, ut poeta significet agnos grandiores, quum ἄρνες sint immaturiores adhuc et minores. » Stephani *Dict.*

tion grecque de Silco a évidemment été conçue sous l'influence d'idées exclusivement chrétiennes.

L'idolâtrie reposait sur une fausse notion de la divinité, et elle en ignorait complétement l'idée absolue. En lui-même, le nom de Dieu avait perdu sa signification, il n'était plus qu'un relatif, une sorte d'adjectif inséparable de Jupiter, d'Ammon et des autres êtres réels ou imaginaires, qui avaient remplacé le vrai Dieu (1). Celui-ci n'était connu que des Israélites, avant la venue de Jésus-Christ, et après cet événement, la notion précise de la divinité, le Θεός absolu, resta encore la marque distinctive des inscriptions que les Juifs tracèrent sur les monuments d'Égypte; en voici deux preuves :

ΘΕΟΥΕΥΛΟΓΙΑ	ΕΥΛΟΓΕΙΤΟΝΘΕΟΝ
ΘΕΥΟΔΟΤΟCΔΩΡΙΩΝΟC	ΠΤΟΛΕΜΑΙΟC
ΙΟΥΔΑΙΟCCΩΘΕΙCΕΚΠΕ	ΔΙΟΝΥCΙΟΥ
sic ΛΟΥC (2)	ΙΟΥΔΑΙΟC (3)

Pour les Chrétiens, c'était le Εἷς ὁ Θεὸς des inscriptions sinaïtiques (4), le Dieu unique quatre fois inscrit sur les ruines du cloître d'Esneh (5).

ΕΙCΘΕ	☩ ΕΙCΘΕΟCΩΒΩ...	ΕΙCΘΕΟCΟΒΟΗΘΩΝ
ΩCΟΒΩ	CΑΡΑ	+ ΠΕΤΡΟC +
ΗΘΩΝ		

sic
ΕΙCΘΕΟΕΟΒΩΗΘΩΝ
ΠΕΛΗC
S
A Ω

Dans le monument de Silco, il n'y a nulle trace de la divinité

(1) Cette matière a été traitée d'une manière aussi profonde qu'étendue par M. H. Lucken, dans son ouvrage *Die Traditionen des Menschengeschlechts* (Munster, 1856), dont nous avons donné une traduction française (Paris-Tournai, 1862, 2 vol. in-8°).

(2) Leps., *O. c.*, n° 136.

(3) Id., n° 144.

(4) Fr. Lenormant, *Sur l'origine chrétienne des inscriptions sinaïtiques*. Paris, 1859, p. 60.

(5) Leps., *O. c.*, n°s 172-175.

subdivisée, individualisée; le monarque nubien n'attribue pas ses victoires au dieu Mars, ni au dieu Ammon, ni à tel autre semblable, mais au Dieu suprême, au Dieu des Juifs et des Chrétiens.

3. καὶ ὁ θεὸς ἔδωκέν μοι τὸ
4. νίκημα

L'idole était l'antithèse de ce Dieu : faisons encore remarquer ici que ce furent les seuls Juifs, et après eux les Chrétiens, qui qualifièrent de ce nom les objets du culte païen; c'est aussi le nom dont Silco se sert pour désigner les dieux du peuple qu'il a vaincu :

8. καὶ ὤμοσάν μοι τὰ εἴδωλα αὐτῶν.....

C'est aussi sur les mots θεὸς et εἴδωλα que Letronne s'appuie pour établir que Silco était chrétien; mais il va plus loin encore et il soutient que l'auteur de l'inscription n'a pu être qu'un prêtre qui suivit sans doute le roi de Nubie dans ses expéditions; à l'appui de cette thèse, il cite les réminiscences bibliques qui se rencontrent dans le monument de Talmis, les tournures et les expressions qu'il a empruntées à nos livres saints.

Après avoir prouvé que l'inscription de Silco et par conséquent ce roi lui-même et ses sujets étaient chrétiens, Letronne examine la question de savoir où habitaient les Blémyes et les Nubiens, et quand ils se convertirent au christianisme. Nous ne le suivrons pas dans cet examen, si brillamment repris depuis lors par plusieurs auteurs, et notamment par M. Vivien de Saint-Martin (1); cette réserve nous est commandée par la nature purement philologique de nos observations. Nous dirons seulement que, si au ve siècle les Nubiens avaient tant à cœur, selon Priscus, d'accomplir d'idolâtriques dévotions au temple d'Isis à Philes, ce fut là aussi qu'ils tracèrent ensuite leur profession publique de foi catholique. Aujourd'hui encore, on peut lire sur un des diplômes du grand temple de Philes, ces lignes aussi brèves que significatives :

ЄΓѠΙѠCΗΦ ЄΓѠΘЄѠΔΟCΙΟC
ΡЄC...ΑΡѠΝΝΟΥΒΑ ΝΟΥΒΑ (2)
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . (3)

(1) Dans son bel ouvrage : *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine.* Paris, 1863.

(2) Leps., O. c., n° 309.

(3) Id. ibid., n° 308.

La première de ces inscriptions est précédée du chrisme cruciforme ou croix monogrammatique, et la seconde est suivie d'une aiguière et d'une croix. En voici deux autres, enchevêtrées pour ainsi dire dans celles que nous venons de citer et qui leur sont tellement identiques, que les unes et les autres ont certainement été tracées en même temps par des hommes qui avaient la même religion et la même patrie.

ΙϢϱΑΝΝ	ΕΓϢ
ΗΣΔΟΥΛΟϹ (1)	ΙωϹΗΦ (2)

Qu'on nous permette maintenant quelques remarques philologiques sur le texte de l'inscription de Talmis.

Lig. 4. Lepsius donne τρίων comme Letronne et non πίων comme Cailliaud.

Lig. 7. Lepsius a lu ἐποίησα et non ἐπωήσα.

Lig. 10. Βασιλίσκος. D'après le même auteur, les lettres ΑΙ seraient rapprochées de manière à former un N.

A propos de la lig. 11, Letronne écrit :

« Οὐκὶ ἀπῆλθον κ. τ. λ. On remarquera οὐκὶ, et non οὐχὶ : les deux copies s'accordent sur ce point. Cette orthographe provient sans doute de ce que les Nubiens, prononçant mal le X, l'ont confondu avec le K, à moins qu'on n'aime mieux voir ici une de ces formes poétiques qui s'étaient conservées dans la langue vulgaire; de même que ἐσοπίσω, qui se tire évidemment des deux copies, au lieu de εἰς τοὐπίσω ou εἰς τὰ ὀπίσω (3), ou bien ὀπίσω qu'on emploie en prose. Au reste, la locution οὐκὶ ἀπῆλθον ὅλως ἐσοπίσω τῶν ἄλλων βασιλέων, *je n'ai nullement marché à la suite des autres rois*, est encore empruntée du Nouveau Testament, où se rencontre souvent l'expression ἔρχεσθαι, πορεύεσθαι ὀπίσω ou εἰς τὰ ὀπίσω τινὸς, avec un sens analogue, et que Vorst croyait un hébraïsme (4). Ici ἀπῆλθον paraît être pris dans le même sens que le simple ἦλθον : c'est peut-être une imitation maladroite de ces phrases de saint Jean, ἀπῆλθαν εἰς τὰ ὀπίσω et ὁ

(1) Id. ibid., n° 307. Le mot δοῦλος se trouve employé de la même manière dans les inscriptions chrétiennes du Sinaï. Cfr. LENORMANT, l. c., p. 60 et 63.

(2) Précédée du chrisme cruciforme et suivie de la croix. Id. ibid., n° 310.

(3) RHIAN. *Epigr.* 8, καὶ εἰς ὀπίσω Πολύαινον. Peut-être εἰσοπίσω comme εἰσάπαξ.

(4) VITRINGA n'a réussi qu'imparfaitement à prouver que cette locution n'est point étrangère aux Attiques. *Specim. animadv. ad* VORST *de Hebraism. N. Test. comment. ad calcem* LAMB. BOS. *Observ. miscell.*, p. 247.

κόσμος ὀπίσω αὐτοῦ ἀπῆλθεν (1), où le verbe ἀπῆλθον a du moins le sens qu'il doit avoir. »

Nous sommes d'autant plus tenté d'admettre cette dernière supposition que Lepsius transcrit ὀπίσω et non ἐσοπίσω. Il donne aussi comme lecture positive οὐκ ἀπῆλθον, au lieu de οὐκὶ ἀπῆλθον que Letronne tente de justifier.

Quant au membre de phrase ἀλλ' ἀκμὴν ἔμπροσθεν αὐτῶν, le texte restitué de Letronne est conforme à la copie de Lepsius, sauf que celle-ci n'a pas d'élision.

Lig. 12. Lepsius lit φιλονικοῦσιν, Letronne φιλονεικοῦσιν.

Lig. 12 et 13. Les restitutions καθεζόμενοι et παρακαλοῦσιν sont conformes à la copie de Lepsius.

D'après cette même copie, la fin de la ligne 15 est ainsi conçue : ἀτὸ πρίμ' ἕως τελήλεως. Letronne a parfaitement redressé les erreurs graphiques de ce passage.

Lig. 16. Lepsius ne lit pas ἔτι ἅπαξ mais ἓν ἅπαξ, ce qui serait plus en rapport avec l'ἅπαξ δύο de la 2e ligne. La traduction devient alors : *J'ai fait la guerre une fois contre les Blémyes, depuis Primis jusqu'à Talmis,* par opposition à la phrase : *Je suis venu deux fois jusqu'à Talmis et Taphis.*

Lig. 17. Ἐφιλονεικήσουσιν selon Letronne, et ἐφιλονικήσουσιν selon Lepsius.

Lig. 18. D'après ce dernier Δεσπόται est écrit ΔεCΠΟΤ̄ et non ΔεCΠΟῙ.

Lig. 19. Il transcrit aussi ΚΑΘεCΘΗΝΜ, mot dans lequel M=ΑΙ, par une combinaison semblable à celle qui, à la lig. 10, a fait graver N pour ΑΙ.

Lig. 19 et 20. « A l'avant-dernière ligne, écrit Letronne, après οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεσθῆναι εἰς τὴν σκιάν, *je ne les laisse pas reposer à l'ombre*, on lit εΙΜΗΥΠΟΗΛΙΟΥ. M. Niebuhr supplée φλογί, mais il est lui-même peu content de cette restitution. En rapprochant la phrase de celle qui est plus haut οὐκ ἀφῶ αὐτοὺς καθεζομένους εἰς χώραν αὐτῶν εἰ μή... παρακαλοῦσιν με, on voit que c'est un verbe qui manque après εἰ μή. La ligne suivante commence par MC, dans la copie de Cailliaud; par une lacune suivie d'un I, dans celle de M. Gau : de ces deux lettres on tire MOI, régime du verbe présumé. J'observe qu'au-dessus de l'*iota* dans ΥΠΟΗΛΙΟΥ, M. Cailliaud a marqué un Λ, lettre oubliée par le graveur : ce doit être un N, et je lis : ΥΠΟΚΛΙ-

(1) Jo. XVIII, 6; XII, 19.

NOY[CIN], εἰ μὴ ὑποκλίνουσίν μοι, *s'ils ne se soumettent à moi,* comme plus haut εἰ μὴ παρακαλοῦσίν με. »

D'après Lepsius, il n'y a rien à suppléer (lig. 19) après ΗΛΙΟΥ, ce qui donnerait ce texte tout différent : εἰ μή ὑπὸ ἡλίου ἔξω, *nisi sub sole foras,* si ce n'est sous le soleil à l'étranger, si ce n'est à l'ombre du soleil de l'exil. Ainsi interprétée, la phrase ne serait pas sans rapport avec ces passages des Saintes Écritures :

« Sicut cera, quae fluit, auferentur : supercecidit ignis, et non viderunt solem (1). — Infirmata est quæ peperit septem, deficit anima ejus : occidit ei sol, cum adhuc esset dies (2). — Occidet sol in meridie, et tenebrescere faciam terram in die luminis (3). »

L'expression, *sous le soleil,* se rencontre souvent dans l'Ecclésiaste, et M. l'abbé Bargès a fait remarquer qu'elle semble avoir aussi été familière aux Phéniciens, puisqu'on la retrouve dans l'inscription funéraire d'Eschmounazar. « Dans ces passages, ajoute l'érudit hébraïsant, l'expression poétique *sous le soleil* signifie dans toutes les parties du globe éclairées par le soleil, ou dans le monde entier (4). » Peut-être faut-il expliquer de même le passage qui nous occupe, c'est-à-dire, regarder ὑπὸ ἡλίου comme emprunté à l'Ecclésiaste avec le sens de *dans le monde,* que l'auteur de l'inscription, fort peu versé dans la langue dont il se servait, aura voulu modifier au moyen de ἔξω, pour exprimer *hors* ou *en dehors du monde.* Dans ce cas il faudrait traduire : « Je ne leur permets pas de se reposer à l'ombre, si ce n'est hors du monde, — si ce n'est à l'ombre de la mort. »

Le texte que nous venons d'examiner a sa valeur pour fixer le premier mot de la 21e ligne. « Dans la copie de M. Gau, fait observer M. Letronne, on ne distingue que les lettres ΙΚΟΙ, précédées d'un Π ; M. Niebuhr lit ΦΙΛΟΝΕΙΚΟΙ, mot très-bon pour le sens, mais trop long pour la place. La copie de M. Cailliaud donne ΑΠΑΚΟΙ ; il pourrait bien y avoir eu ἀπήκοοι : il est possible que le second ο ait été placé par oubli dans l'interligne, et n'ait pas été vu des voyageurs. »

Lepsius a déchiffré AN et positivement copié TICIKOI, ce qui fait ANTICIKOI. Nous avons tout lieu de croire qu'il faut lire ANTICKIOI,

(1) Ps. LVII, 9.
(2) Jerem. XV, 9.
(3) Amos, VIII, 9.
(4) *Observations sur les inscriptions phéniciennes du musée Napoléon III.* Paris, 1863, p. 12

qui habent umbram contrariam, ceux qui opposent leur ombre à mon ombre; la métaphore du précédent membre de phrase serait ainsi naturellement continuée, sans que le sens général en soit altéré.

Nous rendrions donc le passage entier en ces termes :

« Quant aux chefs des autres nations qui entrent en guerre avec moi, je ne leur permets pas de se reposer à l'ombre, si ce n'est à l'ombre du soleil de l'exil (ou : à l'ombre de la mort), et ils ne peuvent se désaltérer dans leurs maisons; car à ceux qui opposent leur ombre à mon ombre, j'enlève leurs femmes et leurs enfants. »

Nous ajouterons en dernier lieu que, si la copie de Cailliaud indique des lettres après αὐτῶν, Lepsius, au contraire, fait suivre ce mot d'une triple barre transversale qui indique la fin de l'inscription.

PH. VAN DER HAEGHEN.

INSCRIPTION

DU CAMP DE CÉSAR

A NICOPOLIS (EGYPTE)

L'inscription dont nous donnons ici un fac-simile (1) fut découverte en 1860 au camp romain, dit camp de César, antique ruine située à quatre mille trois cent cinquante mètres nord-est d'Alexandrie d'Egypte, sur l'emplacement de l'ancienne Nicopolis, au bord de la route qui conduit à Ramlé et à Aboukir.

Le marteau des Arabes l'a quelque peu mutilée. Il est cependant facile de reconnaître dans la partie du texte encore intacte un monument épigraphique curieux et d'une réelle valeur.

L'ensemble du bloc sur lequel il est gravé indique un piédestal de statue. C'est un prisme quandrangulaire en marbre blanc haut de un mètre cinq centimètres environ. A cinq centimètres du sommet, une corniche, dont on voit un fragment sur la face latérale gauche, ornait les quatre côtés, dont chacun a soixante-trois centimètres de largeur jusqu'à vingt-huit centimètres vers la base, à partir de la corniche. De ce point à la base, le reste du bloc forme un retrait de un centimètre et demi et n'a plus que soixante centimètres de largeur.

La date de l'érection de ce monument est indiquée par l'inscription même et correspond à l'an 199 de J.-C. En effet, Septime Sévère ayant été reconnu empereur le 2 juin 193, son septième tribunat correspond, en effet, à l'an 199 de J.-C., et les monuments épigraphiques de l'époque nous apprennent que, cette même année, il fut salué imperator pour la onzième fois. Consul pour la première fois sous Marc-Aurèle en 171, avec Aufidius Herennianus pour collègue,

(1) Voir la planche XVIII.

Sévère le fut pour la seconde fois en 194, avec Clodius Albinus César, et pour la troisième en 202. Toutes ces dates sont d'accord entre elles.

Deux lignes manquent. La première, formant tête de l'inscription, devait, selon l'usage, contenir les mots IMPERATORI CAESARI, soit en toutes lettres, soit en abrégé et en caractères plus grands que ceux du reste de l'inscription. La seconde ligne, où l'extrémité inférieure des premières lettres paraît seule, contenait le nom du personnage dont FILIO, mot initial de la troisième ligne, est le complément obligé, personnage qui n'était autre que Marc-Aurèle, dont Sévère se flattait d'être l'émule et le fils adoptif.

Il est infiniment probable que les mots DECVRIONES (officiers) et ALARES (soldats), étaient suivis du mot ALARVM, devant déterminer d'une façon précise les deux corps mentionnés à la ligne suivante; les vétérans gaulois et la troupe nommée prima Thracum Mauretana. On ne pourrait, en effet, supposer qu'on eût écrit simplement ce que nous lisons sur la partie respectée du marteau, car nous aurions eu alors une expression défectueuse et vague, équivalant en français à cette phrase elliptique : les soldats du 32e de ligne pour les les soldats du 32e régiment de ligne.

En conséquence des hypothèses que nous avons énoncées ci-dessus, nous proposons la restitution suivante de la partie dédicatoire de notre inscription :

[IMPERATORI CAESARI]
[DIVI · M(ARCI) · AVR(ELII) · ANTONINI · GERMANICI · SARMATICI ·]
FILIO · DIVI · COMMODI · FRATRI · DIVI · ANTONI[NI ·]
PII · NEPOTI · DIVI · HADRIANI · PRONEPOTI · DIVI ·
TRAIANI · PARTHIC(I) · ABNEP[OTI] · DIVI · NERVAE ·
ADNEPOTI · (LVCIO) · SEPTIMIO · SEVERO · P[IO] ·
PERTINAC(I) · AVG(VSTO) · ARABIC(O) · ADIAB[E]NIC[O] · PONT(IFICI)
MAX(IMO) · TRIBVNIC(IAE) · POTESTATIS · VII · IM[PERATORI · XI]
CO(N)S(VLI) · ITERVM · P(ATRI) · P(ATRIAE) · PROCONSVL(I)
DECVRIONES · ALARES · [ALAR(VM) ·]
VETERANAE · GALLIC(AE) · ET · I · THRACVM · MAV[RETANAE] ·

Viennent ensuite les deux colonnes de noms, que nous croyons inutile de reproduire ici. Dans notre opinion, ceux de la première colonne à gauche sont les noms des décurions, ainsi que les deux noms placés en tête de celle de droite et séparés des suivants par une lacune. Nous voyons par leur nombre que tous les officiers

gaulois et que les autres décurions des deux alae, moins deux, étaient présents. Il est permis de supposer que les huit ou neuf premiers appartenaient au corps mauritanien, bien qu'aucun signe, aucune division ne puisse nous guider d'une manière certaine. Dans la colonne de droite, au contraire, les noms des soldats gaulois qui ont coopéré sont nettement séparés par une lacune des Mauritaniens marqués plus bas. Trois Gaulois seulement auraient payé le stips, tandis que neuf Mauritaniens auraient pris part à l'érection du monument.

On remarquera que l'orthographe de ces noms est en général défectueuse. Ainsi, à la troisième ligne de la première colonne à gauche, l'artiste a mis une S initiale au lieu d'un C au surnom (SESARION pour CAESARION).

A la ligne suivante, VIPIVS est vraisemblablement, ainsi qu'à la quatorzième ligne, pour VIBIVS ou VLPIVS, et plutôt pour ce dernier nom, car dans l'autre colonne l'L du mot PLOTIVS n'a pas été non plus pourvue de son trait inférieur, et l'on a écrit PIOTIVS.

A la dixième ligne, le surnom VITALIVS est pour VITALIS, et nous remarquerons la même substitution de la terminaison IVS à la terminaison IS dans la cinquième ligne de la colonne de droite (MARTIALIVS pour MARTIALIS).

Dans cette même colonne de droite, le mot ASCLEPIODOTVS était accompagné (comme nous l'indique l'expression QVI ET) d'un autre nom, grec comme lui probablement, et qui peut-être était CHARISTIO, en supposant que la lettre presque entièrement effacée qui suit le C ait été une H.

A la sixième ligne, HERACLIDIS est pour HERACLIDES.

A la ligne suivante, AGRIPPAS est pour AGRIPPA, et à la dixième ligne enfin, ANTESSTIVS pour ANTISTIVS.

Remarquons, pour terminer, qu'un nom, AELIVS, remplace, à la neuvième ligne, le surnom qui aurait dû accompagner le nom Aurelius.

G. C. Ceccaldi.

NOTE

SUR

UN BRONZE PHÉNICIEN

Ce bronze, qui représente un animal androcéphale, accroupi sur ses jambes de derrière, et dont le corps paraît être celui d'un lion, mesure 6 centimètres de hauteur totale ; sa tête, coiffée d'une haute tiare, et ses ailes, se rattachant à la partie antérieure du corps, lui donnent une grande analogie avec les figures de taureaux assyriens, découverts à Khorsabad, analogie que rend plus frappante encore un pectoral descendant du sommet des épaules jusqu'à la moitié des jambes. La méthode d'après laquelle est traitée cette partie de notre bronze donne lieu de penser que c'est une crinière que l'artiste a voulu rendre, tout en demeurant assez fidèle aux formes générales que présentent les monuments assyriens, dont il paraît s'être inspiré.

Le type de figure se rapproche de celui de la race nubienne : le nez épaté, les lèvres épaisses, la barbe courte et peu abondante. — La fente des yeux est très-allongée, ces derniers, originairement incrustés en pâte de couleur ou en métal précieux, ont aujourd'hui disparu; les oreilles, fort développées et détachées de la tête, ont une fort grande analogie avec celles d'un lion (1); la disposition des cheveux, si on l'examine avec grande attention, rappelle ces boucles ar-

(1) Æon, ou le siècle, a généralement pour attribut la figure du lion. M. le baron de Witte, à l'occasion d'une médaille de l'empereur Posthume, portant au revers un lion accompagné de la légende *Seculum*, cite dans une note toutes les statues connues de cette divinité. — Cf. *Revue numismatique*, année 1859, p. 437. — Zoega. *Bassirilievi*, t. II, tav. LIV; Cf. Visconti, *Mus. Pio. Clem.*, t. II, tav. XIX; Raffei,

rondies, encadrant le front, que l'on remarque sur plusieurs sarcophages phéniciens du musée du Louvre, et dans un grand nombre de figures assyriennes.

La tiare surmontant la tête de cette divinité est formée de trois cercles superposés, son ornementation est très-simple et n'a probablement jamais consisté qu'en traits perpendiculaires réunissant les cercles entre eux. Le troisième et plus élevé de ces cercles, dont il ne reste plus qu'une partie, était orné d'une ligne pointillée.

Quant aux ailes, complétement brisées aujourd'hui, elles n'existent plus que dans la partie adhérente au corps; nous retrouvons ici l'artiste fidèle à l'art assyrien, auquel il a emprunté ces ailes, ciselées au burin.

La queue est relevée, et, bien que mutilée, il est facile de reconnaître qu'elle doit avoir formé un double anneau.

Dans l'état où est ce bronze, avec la fracture qui se voit derrière la nuque, il est impossible de se rendre compte d'une manière exacte de ce qu'était la figure dans l'origine. Était-elle isolée, où bien appartenait-elle à quelque meuble, tel qu'un pied de candélabre, ou bien encore fut-elle un des supports du trône d'une divinité? L'hypo-

Dissertaz., p. 131. Rome, 1834: Félix Layard, *Recherches sur le culte de Mitra*, pl. LXX, LXXIII. — Une petite figurine en bronze représentant Æon léontocéphale a été trouvée récemment à Constantine, et une autre à peu près semblable à Clermont, en Auvergne.

thèse la moins probable est que ce fut une figure isolée. On peut, malgré cela, sans trop de témérité, tenter de déterminer cette figure, dont on ne saurait méconnaître le caractère religieux.

Qu'elle provienne ou non d'un meuble (car l'usage de mettre aux meubles et aux bijoux des figures de divinités et d'autres représentations symboliques était fréquent en Asie), cette image est, en effet, semblable à celles d'animaux fantastiques qui supportent le trône d'un dieu de l'Olympe oriental figuré sur un médaillon de l'empereur Albin, et désigné à l'exergue par le nom *Seculum frugiferum*.

Mais quel peut être ce dieu-siècle? Un mémoire (1) de feu M. Charles Lenormant va nous l'apprendre

Voici l'analyse de ce mémoire.

Pour le savant académicien, le médaillon représente l'image d'un dieu d'origine phénicienne adoré à Hadrumète (cité de la Byzacène, ancienne colonie des Carthaginois. — C'est dans cette ville que naquit l'empereur Albin.

Le mot latin *Seculum* n'est point un nom de divinité; mais sa traduction grecque Αἰὼν peut nous mettre sur la trace de la divinité recherchée. Il est probable que l'Æon phénicien, comparé par Damascius au *Phanès Orphique*, différait fort peu d'Æon, frère de Protogomus. Dans son analyse de la cosmogonie de Mochus, qui avait été adoptée par les Sidoniens, Damascius nous représente, en effet, l'Αἰὼν des Grecs comme le plus élevé des êtres intelligents. Or, M. Movers établit, au VIIIe chapitre de son ouvrage (*Die Phoenizier*), l'identité qui existe entre Æon ou Ulomus et Baal-Itan, ou le Perdurable des Phéniciens et des Assyriens, qui correspond au Bélus des Babyloniens Φοίνικες καὶ Σύροι τὸν χρόνον Ἦλ καὶ Βὴλ καὶ Βωλάθην ἐπονομάζουσι (2).

Il résulte, de plus, du texte de Damascius que le Temps ou le Siècle n'était point une simple allégorie, mais une des formes populaires de la divinité suprême.

En rapprochant ces diverses indications du médaillon d'Albin, on reconnaîtra sans peine, dit M. Lenormant, que cette figure est identique à la figure de l'Αἰὼν de Mochus et du culte phénicien.

L'épithète de Frugifère, jointe à la traduction latine d'Olam ou Æon, s'explique facilement par le titre de *Frugifera*, donné à la colonie romaine d'Hadrumète. — Cette dénomination se rencontre d'ailleurs assez fréquemment dans les légendes des monnaies impé-

(1) *Revue numismatique*, 1842, p. 90.
(2) Cf. Damascius, *ap.* Phot., p. 343. Behk.

riales. — Et ce titre paraît naturel à cette divinité, si l'on se reporte au passage de Philon de Byblos : Εὑρεῖν δὲ τὸν Αἰῶνα τὴν ἀπὸ τῶν δένδρων τροφήν (1).

D'abord on avait cru reconnaître un bonnet phrygien dans la coiffure des sphinx de l'*Aureus* d'Albin, mais M. Lenormant établit, dans les notes du remarquable article que nous venons de résumer qu'il y a lieu de considérer comme nous l'avons nous-même dit plus haut, que sous l'influence de l'art grec la tiare droite et évasée ressemblant à un modius, qui surmonte la tête des divers spécimens de sphinx phéniciens existant dans nos musées, a dégénéré progressivement et est devenue la coiffure mal déterminée des sphinx représentés au revers de ce médaillon; leur origine phénicienne est d'ailleurs rendue plus probable par les divers points de comparaison cités par le savant archéologue.

Latiare droite qui surmonte la tête de notre divinité est donc la coiffure habituelle des rois que nous trouvons figurés dans les monuments de l'antique Asie. — La figure du sphinx ailé se rencontre fréquemment dans les monuments assyriens et phéniciens, et sur les vases de la plus ancienne fabrique, généralement considérés comme les produits de l'art phénicien, qui, à une époque fort reculée, paraît s'être répandu dans tout le bassin de la Méditerranée.

Le sujet de notre bronze a assez de rapport avec les images de sphinx représentés sur le médaillon d'Albin, pour que, dans le cas où l'on admettrait l'une des hypothèses posées par nous plus haut, et suivant laquelle cette figure aurait servi de support au trône d'une divinité, il y ait tout lieu de croire qu'elle provient d'un groupe reproduisant le dieu Ulamus.

Si maintenant, suivant l'une de nos deux autres hypothèses, cette figure s'était trouvée isolée, nous ne devrions pas oublier que, dans les habitudes du langage symbolique de l'art durant l'antiquité, l'animal consacré à une divinité et qui lui sert d'attribut personnifie cette divinité elle-même; cela est surtout vrai pour les types, monstrueux assemblages de formes hétérogènes, sous lesquels les Asiatiques symbolisaient souvent leurs divinités durant les temps où l'art était encore dans les périodes archaïques. — Plus tard, le goût épuré de la civilisation grecque, sous l'influence de laquelle fut exécuté le type du médaillon d'Albin, répugna à ce genre de représentation, et quand il les admit, ce fut en les faisant passer du rôle de sujet principal à celui d'attribut secondaire : ainsi le Baal-Itan,

(1) P. 14, Orel.

moitié homme et moitié poisson, qui forme le type principal des médailles primitives d'Itanus de Crète (1), frappées lorsque l'influence phénicienne était encore prépondérante dans cette île, devint simplement un symbole accessoire et de très-petite dimension dans le champ des pièces de cette ville, frappées sous l'influence hellénique.

De même lorsque l'on voit sur une médaille romaine de l'époque d'Albin un dieu essentiellement asiatique représenté avec le costume d'une divinité classique, mais assis sur un trône que supportent deux monstres d'un type exclusivement oriental, on peut affirmer que ces monstres ne sont là qu'en souvenir de l'ancien mode de représentation de la divinité, que le goût grec ou romain fit déguiser et reléguer au second plan.

Ainsi notre bronze, que l'on peut considérer avec certitude comme l'un des animaux symboliques du trône d'Ulamus, s'il faisait partie d'un groupe; peut et doit s'il était isolé, être regardé comme l'image de ce dieu lui-même.

GUILLAUME REY.

(1) Mionnet, *Descriptions de médailles antiques*, supplément, t. IV, p. 324, n 188. — *Id.*, t. II, p. 285, n° 213 à 216.

RAPPORT

DE M. C. WESCHER

Adressé à Son Exc. le ministre de l'Instruction publique

SUR SA MISSION EN ÉGYPTE

Monsieur le ministre,

Lorsqu'au mois d'octobre dernier je fus adjoint par Votre Excellence à la mission archéologique placée sous la direction de M. le vicomte de Rougé et envoyée par le Gouvernement français en Egypte, je reçus de vous des instructions qui, en me recommandant l'étude spéciale des inscriptions grecques et romaines de cette contrée, me prescrivaient tout ensemble la recherche des textes inédits et le contrôle attentif des documents déjà publiés.

Ce double travail n'était pas sans difficulté. Sous le rapport géographique, les inscriptions gréco-romaines de l'Egypte s'étendent sur une ligne de trois cents lieues de longueur, depuis le phare d'Alexandrie jusqu'aux cataractes d'Assouan. Disséminées dans toute la vallée du Nil, elles se trouvent tantôt au sein des terres cultivées dont l'humidité les ronge, tantôt au milieu des sables du désert qui, en les préservant de l'action du temps, semblent en même temps les dérober aux investigations des hommes. Gravées au frontispice de monuments gigantesques ou cachées dans l'obscurité de grottes souterraines, elles défient par leur position même les efforts de l'épigraphiste, qu'elles contraignent à des recherches pénibles et quelquefois périlleuses. Sous le rapport chronologique, ces mêmes inscriptions embrassent une période de neuf ou dix siècles, qui commence à la mort d'Alexandre pour ne finir que sous les empereurs chrétiens de Byzance. Durant ce long intervalle, elles reflètent toutes les vicissitudes religieuses, politiques, sociales, subies par les générations diverses et mélangées qui ont laissé sur le sol égyptien la trace encore visible de leur passage. Ce mélange des races et des époques a eu pour conséquence, dans la langue et dans l'écriture grecques principalement, des variations nombreuses que la philologie et la paléographie sont tenues d'observer et d'éclaircir. La nature complexe de tels documents en rend l'étude à la fois plus instructive et plus laborieuse.

Pour vaincre ces obstacles matériels et résoudre ces problèmes scientifiques, j'avais à ma disposition, d'une part, les moyens d'action fournis à notre mission par l'accord du Gouvernement égyptien et du Gouvernement français; d'autre part, les

conseils et l'érudition du savant éminent auquel Votre Excellence m'avait fait l'honneur de m'associer.

Mon plan était tracé d'avance. Les grandes publications de Letronne, de Franz, de Lepsius, qui résument les recherches antérieures, ont marqué d'une manière éclatante le point d'arrivée de la science moderne, en ce qui concerne les inscriptions grecques et romaines de l'Egypte. En étudiant ces divers recueils sur les lieux mêmes et en présence des monuments originaux, j'ai pu me rendre un compte exact de ce qui avait été fait avant moi, et déterminer avec précision ce qui restait à faire. C'est le fruit de mes recherches personnelles que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence.

Le nombre des documents nouveaux qu'il m'a été donné de recueillir en Egypte a dépassé nos espérances. Parmi ces documents, les uns, récemment sortis du sol ou négligés par les précédents explorateurs, ont été trouvés dans l'intérieur même du pays; les autres proviennent des fouilles si heureusement fécondes de notre compatriote M. Mariette, et ont été mis par lui à ma disposition avec une libéralité dont je le remercie. Je ne puis entreprendre de donner dès à présent l'analyse complète des matériaux que j'ai amassés. Douze cents inscriptions, aux trois quarts inédites, forment une masse de copies et d'estampages dont le dépouillement ne peut être effectué qu'au prix d'une longue et patiente étude. Aujourd'hui je me propose seulement d'indiquer la nature et les principales divisions de mon travail, en appelant l'attention de Votre Excellence sur quelques monuments d'une importance particulière, sur quelques séries d'une richesse inattendue.

Je signalerai d'abord un groupe d'inscriptions monumentales d'une haute valeur historique, qui, découvertes sur divers points du territoire égyptien, nous font connaître des faits nouveaux, ou répandent une lumière nouvelle sur des faits déjà connus.

Dans ce nombre il faut citer :

1° *L'inscription ptolémaïque d'Alexandrie.* Cette inscription est gravée sur un bloc de porphyre trouvé dans l'emplacement de l'ancien *Bruchion*, quartier qui renfermait les principaux édifices de la ville des Ptolémées, et notamment les palais de ces souverains. Elle nous présente une dédicace faite par un citoyen d'Alexandrie en l'honneur d'un membre de la famille royale des Lagides. Le nom de la personne à qui le monument est dédié a été martelé dans l'antiquité même. J'ai retrouvé sous le martelage les vestiges de ce nom à demi effacé : c'est celui d'*Arsinoé*, sœur et seconde femme de Ptolémée Philadelphe. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec Arsinoé, sa sœur de père et de mère, était incestueux aux yeux des Macédoniens et en général des Grecs, dont les lois réprouvaient de telles unions, autorisées par les mœurs égyptiennes. Les témoignages des historiens nous permettent de voir, dans la mutilation antique du nom d'Arsinoé sur cette inscription, une conséquence de l'indignation causée dans la colonie grecque d'Alexandrie par cet hymen étrange, qui fut de la part des Lagides la première violation flagrante des lois et des coutumes de la Grèce.

2° *Le monument dédié à Antoine.* La partie conservée de ce monument consiste en un bloc de granit gris, de forme rectangulaire, creusé dans sa partie supérieure et paraissant avoir servi de base à une statue. L'inscription gravée sur cette base nous apprend que le monument a été érigé en l'honneur d'Antoine « le grand, l'inimitable, » par un de ses parasites nommé Aphrodisios. Ce parasite appelle Antoine son bienfaiteur et son dieu. L'inscription porte une date double, circonstance à remarquer. La première date se rapporte à l'avénement réel de Cléopâtre montant sur le trône après la mort de son père Ptolémée Néos Dionysos. La seconde date est cal-

culée d'après l'ère nouvelle adoptée par cette princesse le jour où elle reçut des mains d'Antoine l'investiture publique et solennelle de la plupart des possessions romaines d'Asie, c'est-à-dire l'empire même de l'Orient.

3° *L'architrave dorique de Philæ.* Cette architrave, en granit gris, a été découverte et déblayée pendant notre séjour dans l'île de Philæ. Elle porte une inscription grecque en grands caractères. Cette inscription est une dédicace à l'empereur Auguste, qui y reçoit les titres de *Soter* et d'*Evergète*, empruntés à la langue officielle de l'ère des Ptolémées. Ce document renferme une date précise et donne le nom d'un nouveau préfet d'Egypte, deux circonstances précieuses qui serviront à combler une lacune de l'histoire. La seule inscription monumentale du règne d'Auguste qu'on eût jusqu'à présent, et qui est celle du propylon d'Isis à Dendérah, publiée et expliquée par M. Letronne, reçoit ainsi un complément inespéré.

4° *Le piédestal d'Antinoé.* Ce piédestal en granit rose, trouvé dans les ruines d'Antinoé, porte deux inscriptions historiques gravées sur deux de ses faces. L'inscription gravée sur la face antérieure du piédestal renferme la consécration officielle du monument. Il a été érigé en l'honneur d'Antinoüs *Epiphane*, c'est-à-dire d'Antinoüs divinisé. Nous savions par les témoignages anciens que le célèbre favori d'Hadrien, ayant accompagné son maître en Egypte, trouva la mort dans les eaux du Nil. A la suite de ce tragique événement sur les détails duquel plane une certaine obscurité, Antinoüs fut mis au rang des dieux par la volonté toute-puissante d'Hadrien, et devint la divinité éponyme d'un nome nouveau : le nome Antinoïte. L'épigraphie vient ici confirmer l'histoire, puisque voici un document officiel constatant l'apothéose d'Antinoüs, trouvé dans les ruines mêmes de la cité fondée en son honneur. Le consécrateur du monument est un magistrat romain qui porte le titre d'*épistratége de la Thébaïde.* Le piédestal a servi de base à une statue de marbre blanc dont les débris ont été trouvés dans le voisinage. Sur le revers de ce piédestal on voit une autre inscription : ce second texte, plus long que le premier et moins bien gravé, appartient à une époque postérieure. C'est une inscription honorifique au nom des deux empereurs Arcadius et Honorius, fils de Théodose. Deux magistrats romains y sont nommés : l'un est un préfet du prétoire, l'autre porte le titre qui désigne ordinairement les préfets d'Egypte.

5° *La pierre d'Athribis.* Cette pierre, qui provient d'Athribis, ville égyptienne située sur la branche de Damiette, est doublement intéressante. Elle porte au sommet de chacune de ses deux faces une frise égyptienne ornée de cartouches alternés. L'un de ces cartouches est celui de Psammétichus Ier, roi de la XXVIe dynastie; l'autre est martelé. Cette pierre, qui est en grès, paraît avoir servi d'entre-colonnement dans une petite chapelle de l'un des temples d'Athribis. Elle aura été enlevée plus tard pour recevoir une autre destination. Elle porte une inscription grecque gravée perpendiculairement à la frise et aux cartouches hiéroglyphiques. Cette inscription nous apprend que sous le règne simultané des trois empereurs Valentinien, Valens et Gratien, un *tétrapylon* ou arc de triomphe à quatre portes à été construit en l'honneur du « très-divin empereur Valens. » L'inscription donne, entre autres détails, le nom du préfet d'Egypte et celui de l'architecte qui dirigeait les travaux.

Ce document, comme ceux qui précèdent, est en grec. Le grec, introduit par les Lagides, resta sous les empereurs romains la langue officielle de l'Egypte. Ce fait explique le grand nombre des inscriptions rédigées dans cette langue et la rareté des inscriptions latines. Toutefois j'ai relevé, dans les environs d'Alexandrie, plusieurs grandes inscriptions romaines, une, entre autres, du temps de Marc-Aurèle, une autre du temps de Dioclétien. Mais ces monuments n'ont pas au même degré que les inscriptions grecques le caractère d'actes publics. On n'y retrouve pas les dates

à l'égyptienne. N'intéressant que la colonie romaine, ils semblent avoir été destinés, d'après leur rédaction, à être lus par les Romains seuls.

Une seconde série de documents, d'une nature différente mais d'une importance égale, comprend les offrandes religieuses. Etrangers à la politique, ces documents servent à l'histoire du culte. Parmi les nouveaux monuments de ce genre, il convient de signaler une table à libations découverte par M. Mariette au Sérapéum de Memphis. Elle porte, sur une de ses tranches, une consécration grecque « à Sérapis, dieu très-grand, et aux dieux adorés avec lui dans le même sanctuaire. » L'offrande est faite par un enfant âgé de douze ans, dont le nom présente, avec un radical grec, une désinence égyptienne. Ce monument est bilingue : l'inscription grecque est accompagnée d'une dédicace en caractères démotiques. Un autre monument, trouvé par M. Mariette dans les fouilles de Deïr-el-Bahari, est entièrement grec. On y lit une offrande en l'honneur d'un dieu égyptien dont le nom paraît être une forme d'Ammon, la grande divinité thébaine. La dédicace est faite par un père et une mère d'origine grecque, au nom de leur enfant. Ce monument, qui porte une date royale, appartient à l'époque ptolémaïque. La colonne sur laquelle on lit l'inscription est décorée d'ornements en forme de guirlande, disposés avec un goût qui n'appartient qu'à l'art hellénique.

Parmi les monuments d'un caractère privé, il faut distinguer plusieurs belles inscriptions funéraires qui offrent, sous le rapport littéraire et archéologique, un véritable intérêt. L'une d'elles, trouvée à Saqqarah, au centre de l'antique nécropole de Memphis, dans l'allée des sphinx qui conduit au Sérapéum, est une inscription grecque métrique. La pierre a la forme d'un cartouche, sur un des côtés duquel est gravée une petite tête d'Anubis : c'est comme le cachet de l'Egypte sur cette poésie étrangère. Un autre monument remarquable de la même classe est une stèle égyptienne provenant du Labyrinthe, aujourd'hui le Fayoum. Cette stèle, qui appartient à l'époque ptolémaïque, est divisée en deux registres. Le registre supérieur est rempli par un bas-relief représentant l'âme du défunt amenée par le dieu des morts Anubis devant Osiris et Isis. Le registre inférieur est occupé par une inscription indiquant le nom et la profession du personnage, ainsi que l'année et le mois de sa mort d'après le calendrier égyptien. Le nom du personnage et le nom de son père sont grecs tous deux, mais celui de la mère est purement égyptien, ce qui semble indiquer qu'à l'époque des Lagides, les mariages entre des Grecs et des Egyptiennes n'étaient pas aussi rares qu'on l'a cru quelquefois. Les noms propres qui remplissent les inscriptions sont pleins de renseignements utiles à cet égard. Toutefois la fusion des deux races ne fut jamais complète ; elles se trouvèrent juxtaposées, quelquefois mélangées, jamais fondues ensemble. Aussi peut-on dire que les monuments grecs de l'Egypte sont tous plus ou moins *bilingues*, en ce sens que la plupart d'entre eux laissent voir clairement, sous une enveloppe hellénique en quelque sorte transparente, l'empreinte indélébile du vieux génie national. Parmi les documents les plus curieux de ce genre, je citerai encore une inscription de Saqqarah, gravée sur un bloc destiné à recouvrir un tombeau. Ce monument épigraphique est en langue grecque, mais il se termine par une formule empruntée à la mythologie égyptienne. Après avoir rappelé les vertus de la défunte, jeune femme qui s'appelait *Ta-Isi*, l'inscription ajoute : « Elle vécut vingt-cinq ans, et sous terre Osiris lui donna l'onde fraîche. » Cette phrase, écrite en grec, appartient tout entière à la langue religieuse de l'antique Egypte.

La plupart des inscriptions dont je viens d'indiquer le classement proviennent soit du Delta, soit de l'Egypte moyenne ou Heptanomide, soit du Fayoum. J'arrive maintenant à la Haute-Egypte, où le double travail qui m'était prescrit par Votre Excel-

lence est devenu particulièrement fécond. Je me contenterai de citer trois séries importantes d'inscriptions se rattachant à deux localités dont la célébrité ancienne attire depuis longtemps les voyageurs : je veux dire les ruines de Thèbes et l'île de Philæ.

Les monuments de l'*île de Philæ* appartiennent, on le sait, à l'époque des Ptolémées. Ces monuments sont couverts d'inscriptions grecques du temps des Lagides et du temps des Romains, pleines de détails curieux pour l'histoire intérieure de l'Egypte pendant ces deux périodes. Considérées en elles-mêmes, ces inscriptions sont des *proscynèmes* ou actes d'adoration, inscrits sur les murs des temples par les voyageurs illustres ou obscurs qui les ont visités. Parmi ces voyageurs se trouvent un grand nombre de hauts fonctionnaires de la cour d'Alexandrie, venant soit au nom du monarque, soit en leur propre nom, saluer la déesse souveraine Isis, qui, adorée dans cette île sainte, à l'extrémité même du Nil égyptien, semblait y résider comme la gardienne tutélaire des frontières de l'Egypte. Au delà commencent les pays conquis, et tout d'abord la Nubie ou *Dodécaschœne*, dont, suivant une curieuse inscription de Philæ, Isis est aussi la maîtresse. Le grand temple de Philæ, avec les longues avenues bordées de colonnades qui y conduisent et les majestueux pylônes qui en forment l'entrée, est couvert de ces proscynèmes, expression de la piété des pèlerins. D'autres inscriptions du même genre se rencontrent dans les temples secondaires de l'île, notamment dans celui que l'expédition française de 1798 a désigné sous le nom de *Petit Temple de l'Ouest*. Ces textes demandaient une révision scrupuleuse. Ils s'entremêlent et se pénètrent les uns les autres; sous une inscription récente, on distingue parfois les traits d'une inscription plus ancienne. Beaucoup d'entre ces documents ont été gravés à l'origine sur les murailles encore nues, et sont antérieurs, par conséquent, aux sculptures égyptiennes et aux caractères hiéroglyphiques qui en décorent aujourd'hui la surface. Ces textes, les plus anciens de tous, se trouvent coupés, supprimés en partie, et il importe d'en suivre minutieusement la trace sous l'ornementation qui les recouvre. On comprend qu'un tel travail n'ait pas été fait complétement par les premiers voyageurs. On comprend qu'il soit possible, même aujourd'hui, de démêler dans ces écritures enchevêtrées plus d'un trait mal observé ou mal rendu, plus d'un fragment négligé, plus d'une inscription oubliée. L'exactitude et la correction, en pareil cas, ne peuvent s'obtenir qu'au prix d'une succession d'efforts. Le sujet en vaut la peine, car les inscriptions grecques de Philæ embrassent une période historique considérable. Le nom de cette île fait son apparition dans les annales de l'Egypte au commencement du IVe siècle avant notre ère. A partir de ce moment, on peut suivre pendant neuf cents ans le cours régulier de son histoire, écrite sur les monuments qu'elle renferme encore. Les derniers Pharaons, les Ptolémées, les Césars, s'empressèrent à l'envi d'élever, d'agrandir, d'embellir ces monuments. Ce coin de terre privilégié devint le centre d'un mouvement religieux important, et le culte d'Isis, parti de Philæ, remonta les deux rives du Nil pour se répandre de là dans la Nubie tout entière. L'île sainte continua longtemps à attirer de nombreux pèlerins. Le christianisme naissant ne put y pénétrer, et la vieille religion s'y maintint florissante et prospère jusque sous les empereurs chrétiens. Une inscription grecque, visible encore aujourd'hui près de la chambre d'Osiris, sur la plate-forme supérieure du grand temple, nous apprend qu'en l'an 453 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire soixante ans après l'édit de Théodose contre les temples et les dieux, la déesse *Isis* avait encore en ces lieux son culte, ses fêtes et ses prêtres. Quand les Blemmyes idolâtres, protecteurs de ce sanctuaire, eurent été vaincus enfin par les chrétiens de la Nubie que commandait le vaillant roi Silco, quand, par suite de cette défaite, ils cessèrent d'être pour les empereurs et leurs lieutenants en

Egypte des voisins dangereux et redoutés, alors seulement le christianisme put prendre possession de Philæ et devenir maître des deux rives du Nil jusqu'à la seconde cataracte. Alors les temples furent changés en églises, et les vieux bas-reliefs égyptiens, recouverts d'un stuc grossier fait avec le limon du fleuve, disparurent en partie sous les emblèmes chrétiens destinés à constater le triomphe longtemps attendu de la foi nouvelle. Vers la fin du VIe siècle, en l'an 577, c'est-à-dire au seuil même de notre moyen âge, l'évêque Théodore convertit le pronaos du grand temple d'Isis en basilique chrétienne sous l'invocation du protomartyr saint Etienne, et fit consigner ce fait dans plusieurs grandes inscriptions gravées sur les murs du sanctuaire, où elles sont lisibles encore de nos jours. On entendit pour la première fois les cantiques de la liturgie chrétienne résonner sous ces voûtes qu'avaient fait retentir si longtemps les hymnes chantées en l'honneur de la triade égyptienne composée d'Osiris, d'Isis et d'Horus. *La croix a vaincu,* dit à ce sujet une des inscriptions grecques du grand temple; *la croix a vaincu, elle vaincra toujours.* Cette fois la prédiction ne devait pas s'accomplir. En effet, l'islamisme triomphant ne tarda pas à chasser de Philæ les chrétiens peu nombreux qui l'habitaient, et l'île devint dès lors ce qu'elle est encore aujourd'hui, un lieu dépeuplé, désert, semé de grandes ruines dont rien ne trouble le silence et la majesté.

Ce qui a été dit des inscriptions de Philæ peut s'appliquer en partie à celles qu'on voit à Thèbes sur les jambes et le socle du colosse d'Aménophis III, plus connu sous le nom de *statue vocale de Memnon.* Parmi ces documents, deux séries de textes surtout avaient besoin d'être étudiées et même complétées. Ce sont, d'une part, les inscriptions latines, si importantes pour l'histoire de l'administration romaine en Egypte; d'autre part, les inscriptions grecques en vers, si intéressantes pour l'histoire de la langue grecque et particulièrement du dialecte éolien. Ces dernières ont exercé la sagacité de bien des hellénistes, depuis Jacobs, Letronne, Welcker et Boissonade, jusqu'à M. Ahrens. En présence de tant de doctes conjectures proposées par des philologues éminents et appuyées d'autorités imposantes, il n'y a qu'un moyen de décider sûrement : c'est de recourir aux originaux. Il m'est impossible ici d'entrer dans les détails sans discuter les textes; je me borne donc provisoirement à cette mention rapide, et j'aborde la dernière partie de mon sujet : les tombeaux des Rois.

Les tombeaux des Rhamessides ou Pharaons de la XIXe et de la XXe dynastie thébaine sont situés sur la rive occidentale du Nil, non loin des ruines de Thèbes, dans la gorge solitaire et sauvage désignée par les Arabes sous le nom de *Bab-el-Molouk*, à l'entrée même du désert Libyque. Ces tombes royales, ouvertes pour la plupart dès l'antiquité, ont reçu dès lors de nombreux visiteurs qui, par des inscriptions gravées ou écrites sur les parois de ces splendides sépultures, ont fixé le souvenir de leur passage et attesté leur admiration. Ces inscriptions sont tantôt courtes, tantôt développées; quelques-unes ne donnent que le nom du visiteur et le nom de son père; d'autres indiquent son origine, ses titres, sa profession; d'autres, plus explicites encore, marquent la date de sa visite, et nous font même connaître les sentiments qu'elle a éveillés en lui; plusieurs enfin ont une tournure littéraire et sont versifiées sous la forme de distiques. Parmi ces inscriptions, les unes sont gravées au burin, les autres rapidement tracées à la pointe du stylet, la plupart sont peintes à l'aide du calame en couleur rouge ou noire sur les espaces restés blancs au milieu des vives couleurs qui rehaussent les sculptures et les hiéroglyphes. Sous le rapport paléographique, ces documents forment le recueil d'écritures grecques le plus varié qu'un helléniste puisse être appelé à déchiffrer. Toutes les formes de lettres s'y rencontrent, depuis le caractère épigraphique de l'écriture monumentale, jusqu'au caractère cursif usité dans les papyrus, avec les abréviations nombreuses et les sigles com-

pliquées qu'on ne rencontre ordinairement que dans les manuscrits. Ce n'est pas tout. Les sépultures royales de Thèbes sont creusées dans le roc. Ces galeries souterraines, désignées par les Grecs sous le nom de *syringes*, ne peuvent recevoir de jour que par l'entrée; pour peu qu'on s'y avance, on se trouve plongé dans une obscurité profonde. C'est ce qui rend l'étude de ces monuments extrêmement laborieuse; c'est aussi ce qui explique que jusqu'à présent ils aient été incomplétement explorés. Il faut diriger la lumière sur chaque détail de chaque inscription, et déchiffrer des textes placés tantôt très-haut, tantôt très-bas, s'enchevêtrant les uns dans les autres, s'interrompant, reprenant, s'arrêtant tout à coup, disposés en long, en large, obliquement, des façons les plus diverses et les plus capricieuses. Le seul explorateur qui ait fait ce travail avec quelque suite est notre immortel Champollion. Nous savons par ses lettres qu'il habita pendant plusieurs mois dans une de ces syringes, travaillant au milieu de ces sombres demeures avec une ardeur fiévreuse qui devint une des causes de sa mort prématurée. On comprend qu'absorbé par l'étude des hiéroglyphes, où chaque pas était pour lui une découverte, il n'ait copié qu'un nombre relativement peu considérable d'inscriptions grecques. Il s'en occupait toutefois, transcrivant celles qui frappaient ses regards, à l'intention de son docte ami M. Letronne, qui plus tard les publia. Je les ai retrouvées, non sans émotion, en explorant à mon tour ces mêmes murailles. Rendons à Champollion ce témoignage que, de toutes les copies d'inscriptions grecques faites en Egypte, il n'en est point qui vaillent les siennes : on y retrouve cette justesse de coup d'œil et cette sûreté de main qui, dans un autre ordre d'études, ont si bien servi son génie.

Les inscriptions provenant des syringes que M. Letronne a publiées, soit d'après les copies de Champollion, soit d'après celles d'autres voyageurs, s'élèvent au nombre d'environ cent vingt. Le docteur Lepsius en a donné trente à quarante, parmi lesquelles dix ou douze seulement sont nouvelles. J'ai dû constater dans ces mêmes syringes la présence de près d'un *millier* d'inscriptions, lisibles en tout ou en partie. Le nombre de ces documents se trouve donc presque décuplé. Cet accroissement inattendu ajoute singulièrement à leur valeur et permet d'en tirer, par voie de rapprochement, des inductions nouvelles. La première de ces inductions est celle-ci : c'est que les tombes royales de Thèbes ont été visitées par les Grecs beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. D'après le caractère paléographique du petit nombre de documents qu'il avait sous les yeux, M. Letronne suppose qu'aucune des inscriptions ne remonte plus haut que le règne de Ptolémée Aulétès. Il ajoute que la politique prudente des premiers Lagides n'eût pas permis une violation sacrilége des anciennes sépultures royales. Or, parmi les inscriptions que je viens de recueillir dans ces mêmes sépultures, il en est plusieurs dont le caractère épigraphique annonce une époque pour le moins contemporaine des premiers temps de la conquête macédonienne. Ne faut-il pas en conclure que la profanation de ces tombes, qui effectivement ne saurait être attribuée avec vraisemblance aux premiers Lagides, remonte plus haut, à l'invasion même des Perses, invasion qui fut si désastreuse pour les monuments religieux de l'Égypte? Dans les inscriptions grecques du colosse de Memnon, on rencontre plus d'une allusion à la mutilation de ce colosse par le dévastateur Cambyse. Les tombeaux des Rois, situés dans le voisinage de ce monument, n'ont sans doute pas été mieux respectés que lui.

Les inscriptions des syringes de Thèbes pourront être comparées avec fruit aux documents du même genre que j'ai recueillis dans les carrières de Silsilis, dans les temples d'Edfou et d'Abydos, ainsi que dans les grottes de Tell-el-Amarna et de Beni-Hassan.

Je ne saurais terminer cette analyse sans dire un mot d'une série d'inscriptions

considérable en Égypte : ce sont les inscriptions chrétiennes. Beaucoup de ces documents, par les faits qu'ils indiquent, sont intéressants pour l'histoire. Tous, par le caractère composite de la langue et du style, offrent à l'étude du philologue un fécond sujet d'observations. Parmi ces inscriptions, les unes sont entièrement grecques, comme le fut l'Église d'Alexandrie elle-même dans les premiers siècles de notre ère. Les autres nous montrent la langue nationale de l'Égypte reprenant ses droits : celles-là sont coptes, c'est-à-dire égyptiennes par le fond du langage, quoique grecques par l'écriture et par une portion du vocabulaire. Dans les catacombes d'Alexandrie, qui ont été retrouvées récemment et qu'un jeune architecte de notre Ecole des Beaux-Arts s'est chargé de dessiner à ma demande, tout est grec : peintures et inscriptions. Au contraire, les grottes de la Thébaïde, peuplées jadis par de pieux solitaires indigènes pour la plupart, sont remplies d'inscriptions en langue copte dans lesquelles la part du grec est de plus en plus restreinte. Cette part diminue sensiblement, à mesure qu'on descend le cours des siècles. L'Église égyptienne, en passant du joug de Constantinople sous celui des Arabes, néglige et oublie l'idiome religieux et littéraire de cette grande école d'Alexandrie qui avait fait sa gloire. Les débris de l'hellénisme, ensevelis et comme incrustés dans les monuments de cet âge d'ignorance, y sont reconnaissables encore. J'ai pu en suivre partout la trace et tirer de cette étude des inductions profitables pour l'histoire de la langue et de la prononciation helléniques.

Les inscriptions grecques de l'Égypte, à quelque époque qu'elles appartiennent, ont, sous le rapport philologique, un caractère unique et singulier. Les variétés de l'orthographe résultant des variétés de la prononciation et du mélange des idiomes, la composition des noms propres indigènes, tantôt transcrits, tantôt traduits, la physionomie du style et le tour de la phrase, tout annonce que chez ce peuple le grec n'est pas la langue nationale, mais une importation du dehors. Ce qui est vrai de la langue peut se dire aussi de la vie politique et sociale que ces inscriptions nous révèlent. On sent qu'il y a là bien des éléments étrangers et mêmes rebelles à la culture hellénique. En résumé, l'épigraphie égyptienne fait partie de l'épigraphie grecque comme le royaume des Lagides lui-même a fait partie du monde hellénique après la conquête d'Alexandre. C'est une province à part, habitée par une nation longtemps illustre qui, fidèle à son génie propre, subit l'influence étrangère sans l'accepter, et qui, sous les dominations successives imposées à sa longue décadence, s'obstine à garder les restes amoindris de son antique et merveilleuse civilisation.

J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à Votre Excellence l'ensemble des documents qui viennent à l'appui de ces observations.

Je suis avec respect, etc.

CARLE WESCHER,
Adjoint à la mission scientifique d'Égypte.

ERRATA.

Pag. 126, note, lig. 30. *Au lieu de* cette sorte de passe *lisez* nasse.
Pag. 127, lig. 19. *Au lieu de* rejalger *lisez* rejalagar.
Pag. 128, lig. 12. *Au lieu de* cantibus *lisez* cautibus.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT.

Nous annonçions dans notre dernier bulletin, que l'Académie devait modifier la rédaction du sujet de prix ordinaire, relatif à la liturgie grecque et romaine. Voici la nouvelle rédaction adoptée par la savante compagnie :

« *Étudier les formes du culte public et national chez les Romains : en décrire les principales cérémonies et en faire ressortir le véritable caractère par la comparaison des textes et des monuments figurés.* »

Les concurrents doivent se rappeler qu'il s'agit, avant tout, *des formes du culte*. La discussion qui a eu lieu au sein de l'Académie, ainsi que le texte même, ne laissent aucun doute à cet égard.

Le prix Bordin, sur les fragments connus sous le nom d'*Hermès Trismégiste*, a été partagé, à la suite d'un rapport de M. de Rougé, entre M. Félix Robiou et M. Louis Ménard.

M. Thurot communique une note intéressante intitulée « *De la logique de Pierre d'Espagne.* » Nous donnerons cette note dans un de nos prochains numéros.

M. Vincent lit, en communication, une lettre qu'il adresse à M. de Rougé sur l'année vague des Égyptiens.

M. Egger achève la lecture d'un mémoire de M. Mantelier, sur les antiquités trouvées à Neuvy-en-Sullias, le 27 mai 1861.

Monsieur le président offre à l'Académie, au nom de M. Auguste Salzmann, le dessin d'un vase archaïque trouvé par lui dans les fouilles de Camiros : ce vase représente une scène de l'Iliade. Le troyen Euphorbe vient d'être tué par Ménélas, avec lequel Hector engage un combat. Chacun des trois personnages est désigné par son nom écrit en caractères archaïques. C'est un digne pendant au beau vase représentant Thétis et Pélée; mais tandis que celui-ci est de la dernière époque de l'existence de Camiros, le vase d'Euphorbe est, au contraire, de la première. Il n'en est que plus précieux.

La séance publique de l'Académie des inscriptions ayant eu lieu à une date où nous étions forcément absent de Paris, nous nous contentons de donner le compte rendu des travaux de l'Académie par M. le secrétaire perpétuel et le discours de M. le président qui, d'après le nouveau règlement, est chargé de résumer les travaux des diverses commissions. A. B.

Rapport trimestriel de M. le secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

J'exprimais dans mon dernier Rapport une espérance que les premiers mois du semestre qui vient de finir ont vu réaliser. Je vous ai présenté la deuxième partie du tome XXIV de vos *Mémoires*, dont la publication avait été retardée, malgré tous mes efforts, par des accidents d'impression. Ce volume comprend sept mémoires, dont les recherches posthumes de notre illustre confrère Letronne *sur le calendrier des anciens Egyptiens* comprennent trois à elles seules. Je n'ai pas besoin de dire que c'est un travail de la plus haute importance, quoiqu'il soit malheureusement demeuré incomplet dans sa dernière partie. L'éditeur a dû se borner à le revoir avec soin, à compléter les citations, qui n'étaient souvent qu'indiquées dans le manuscrit de l'auteur, à ajouter quelques notes indispensables pour éclaircir sa pensée ou en rectifier l'expression sur un petit nombre de points, enfin à signaler, vers la fin, les graves problèmes qu'il avait posés sans les résoudre, quand la plume tomba de ses mains. Il n'est que juste de reconnaître ici publiquement les services rendus à cette nécessaire révision par un homme en qui M. Letronne lui-même aimait à prévoir un digne continuateur de ses travaux sur l'histoire des sciences des anciens, M. Th.-Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes et correspondant de l'Institut.

Les autres mémoires qui composent ce volume ont pour auteurs MM. Reinaud, Egger, L. Delisle, de la Villemarqué et H. Wallon.

Peu auparavant j'avais déposé sur le bureau la deuxième partie du tome VI de la première série des *Mémoires* présentés par des savants étrangers à l'Académie, sur des *sujets divers d'érudition*. Ce titre est pleinement justifié par la variété comme par l'importance des travaux qui remplissent le nouveau volume, au nombre de huit mémoires, dont trois dus à M. Th.-Henri Martin lui seul. Les autres sont de MM. de Koutorga, Descemet, G. Gouget, Rangabé, correspondant de l'Académie, et Geffroy.

Dans la seconde série du même recueil, destinée aux Mémoires signalés par la Commission des *Antiquités de la France*, l'impression de la première partie du tome V de cette série suit un cours régulier. Trente-six feuilles de ce volume sont tirées ou vont l'être; les trente feuilles qui le termineront sont sous presse.

J'annonce que le tome XXV de vos *Mémoires*, seconde partie, la première étant réservée à l'*Histoire de l'Académie*, selon l'usage, commence à s'imprimer, ainsi qu'un nouveau volume des savants étrangers, de la première série. Ce volume, entièrement consacré au *Syllabaire assyrien*, rédigé par M. Ménant, inaugurera dans le Recueil une branche d'études qui n'y était point encore représentée.

Quant aux *Notices et Extraits des manuscrits*, les trois mêmes volumes sont encore sous presse. En dépit du zèle de notre confrère M. Brunet de Presle, fortifié de celui de M. Egger, le tome XVIII, deuxième partie (les *Papyrus grecs de l'Egypte*), n'en est qu'à la trente-cinquième feuille tirée; mais la trente-sixième est bonne à tirer, plusieurs placards sont en épreuves, et la fin du volume est en composition. Espérons que la correction des épreuves, malgré ses difficultés, marchera plus rapidement pendant le second semestre, et que l'imprimerie secondera les éditeurs à cet égard.

Le tome XX, première partie, du recueil, c'est-à-dire le second volume des *Prolégomènes d'Ibn-Khaldoun*, traduits par notre savant confrère, M. de Slane, en est, de son côté, resté à trente-trois feuilles tirées, mais ce n'est ni la faute de l'auteur, ni

celle de l'imprimeur. Les deux réviseurs désignés par la Commission des travaux littéraires en sont seuls coupables, et l'un d'eux surtout, qui l'avoue ici, mais ne peut s'en prendre qu'à l'état de ses yeux. Les feuilles trente-quatre à quarante-neuf, qui porteront le volume près de sa fin, n'en sont pas moins imprimées et la suite s'imprime.

Enfin, du tome XXI, deuxième partie, trente-et-une feuilles sont tirées, neuf ou dix vont être mises en page, et le reste est en composition.

Je passe à vos grandes collections historiques, qui, grâce à la sage et libérale mesure prise par M. le ministre de l'instruction publique, en comptent aujourd'hui une de plus. Le tome XVI du *Gallia Christiana* a été mis sous presse par son savant continuateur, M. Hauréau, aujourd'hui notre confrère, qui mène de front les deux parties dont il se compose, l'histoire et les actes. Douze feuilles du volume sont tirées en épreuves ou en composition, et la copie ne se fait point attendre.

Le tome XXII du recueil des *Historiens de la France*, après l'impression du texte entier et de la *Table géographique*, voit celle des *Choses et des personnes* près de se terminer. L'un des éditeurs, M. N. de Wailly, rédige l'*Introduction* du volume, qui ne tardera point à paraître.

De son côté, M. L. Delisle se borne à m'annoncer que les matériaux du *Recueil des Chartes et diplômes non imprimés de notre histoire*, toujours en préparation, se sont accrus, durant le dermier semestre, de la copie de 208 pièces, résultat de la nouvelle mission confiée à M. Luce, 101 tirées des archives du département du Rhône, et 107 de celles des Bouches-du-Rhône.

Quant au recueil des *Historiens des croisades*, il a fait une grande perte, celle de M. Hase, enlevé à la science et à nos travaux, que son nom honorait, il y a quelques mois. Notre illustre et si regretté confrère avait eu, dans les derniers temps de sa vie, l'heureuse inspiration de reprendre l'impression longtemps interrompue de la première partie des *Historiens grecs;* il lui a été donné, sinon de la voir terminée, au moins d'achever les notes qui l'accompagnent. Ces notes sont aujourd'hui sous presse et porteront cette première partie à quarante feuilles environ. La seconde partie, confiée à M. Miller, étant également parvenue à son terme, au moins pour le texte, et M. Alexandre ayant, de son côté. avec la plus louable activité, achevé la troisième, il en résulte que le volume compte ou comptera bientôt cent vingt-trois feuilles imprimées, que suivront plus tard les annotations de ces deux dernières parties.

Les *Historiens arméniens* du même recueil sont plus avancés encore, grâce à M. Dulaurier, devenu notre confrère depuis le précédent rapport. L'impression du premier volume peut être considérée comme terminée, quant au texte et à la traduction qui l'accompagne. L'éditeur s'occupe en ce moment de mettre en ordre les matériaux de l'*Index* et de rédiger l'*Introduction*, ainsi que les] tableaux chronologiques et généalogiques, indispensables à la complète intelligence des documents.

M. Reinaud, qui nous fait attendre encore le tome Ier des *Historiens arabes*, me donne l'assurance qu'avant l'expiration du présent semestre il en aura livré l'*Introduction*, et que, pour sa part, M. Defrémery, son collaborateur, aura achevé de rédiger les *additions et corrections* et les *index*. L'Académie accueillera cette assurance comme un espoir que j'aime à croire fondé.

Le tome III de l'autre grande division du Recueil, c'est-à-dire des *Historiens occidentaux des croisades*, confiés à l'activité de MM. H. Wallon et Ad. Regnier, est entièrement terminé, quant au texte. Deux cent vingt-quatre feuilles sont tirées ou vont l'être. Les *Tables* sont annoncées comme étant en copie, et seront livrées au premier jour.

Le savant et vénérable président de la Commission permanente, chargée de rédiger

l'*Histoire littéraire de la France*, m'a transmis, suivant sa louable habitude, un précis de l'état de ses travaux actuels, en attendant que le tome XXV de ce grand ouvrage puisse être mis sous presse. Avec ce tome et le XIVe siècle s'ouvre une nouvelle série de notices particulières, développement des deux discours généraux dont se compose le tome précédent. Ces notices, que votre Commission s'occupe de compléter et de ranger chronologiquement, offriront bientôt une suite assez régulière pour permettre d'en commencer l'impression.

Quelques-unes, à partir des premières années du siècle, ouvrages d'un confrère que nous regrettons, Félix Lajard, ont une importance véritable pour l'histoire de ces légistes qui donnèrent alors un nouveau caractère à l'ancienne monarchie française : Pierre de Belle-Perche, Pierre de Ferrières, Eudes de Sens, etc.

M. Paulin Paris, tout en continuant ses études sur les poëtes français, comme Guillaume Guiart, Geoffroi de Paris, Bertrand de Bar-sur-Aube, etc., a préparé des notices complètes pour l'année 1307, sur Hayton, le prince arménien, et, pour 1317, sur Jean, sire de Joinville.

M. Victor Le Clerc s'est chargé des chroniques latines qui finissent au commencement du siècle, comme celle de Guillaume de Nangis, des dominicains de Colmar, d'un frère mineur de Gand, de Mayence, de Saint-Martial de Limoges.

M. Ernest Renan a communiqué à ses confrères son jugement sur un artiste qui n'a été connu que de notre temps, l'architecte Villart de Honnecourt, et la première partie d'une étude sur le frère mineur Jean Duns Scot, mort en 1308. Il les entretiendra prochainement de l'itinéraire en Palestine, par Fra Ricoldo, de la traduction latine des apologues orientaux de Calila et Dimma, dédiée à Philippe le Bel par Raymond de Béziers; et il a proposé et fait agréer à la Commission le projet de terminer ce volume et chacun des suivants, par nos rabbins du XIVe siècle, une des époques les plus fécondes et les plus instructives de la littérature hébraïque.

En présence de cet exposé, presque de tout point satisfaisant, de la marche de vos publications, je me bornerai, Messieurs, à remercier en votre nom la Commission des travaux littéraires qui vous représente, de l'activité et du dévouement qu'elle ne cesse de mettre à la direction et à la surveillance de ceux de ces travaux dont elle s'occupe à l'un ou à l'autre de ces titres. Je m'abstiendrai de vous entretenir aujourd'hui du seul point qui laisse toujours singulièrement à désirer, la rédaction de la *Table* de vos *Mémoires*, et de celle de la partie orientale des *Notices et Extraits des manuscrits*, confiées à deux personnes étrangères à la Compagnie, et sur lesquelles elle a droit de compter. L'expérience du semestre actuel décidera des propositions que votre secrétaire, sur l'avis de la Commission, devra vous soumettre à cet égard.

J. D. GUIGNIAUT,
Secrétaire perpétuel.

SÉANCE PUBLIQUE. — *Discours de M. de Saulcy.*

MESSIEURS,

Votre bienveillance m'a dévolu le périlleux honneur d'inaugurer le nouveau règlement que vous avez adopté, et qui défère à votre président seul le devoir de résumer devant vous les rapports des diverses commissions chargées de juger les concours académiques; en outre, c'est lui qui doit chaque année vous rendre compte des travaux et des progrès de l'École d'Athènes, cette école déjà illustre que le Gouvernement a placée sous votre haut patronage.

Certes, je ne me plaindrai pas de l'étendue de la tâche qui m'est imposée, n'ayant nulle envie de faire parade de mon dévouement sincère et cordial à notre compagnie; c'est vous, Messieurs, que je plaindrai, et en voici la raison : à ces rapports si inté-

ressants, si substantiels, si élégants parfois que vous entendez avec tant de plaisir dans vos séances privées, vous me forcez de substituer une analyse sèche, étroite, écourtée. Car, si j'ai bien compris le but que vous avez voulu atteindre en créant ce nouveau règlement, vous avez, au profit de tous, supprimé le privilége de quelques-uns, sans tenir compte de ce que ce privilége avait d'onéreux. Vous avez, en un mot, tué les longs discours, pour rendre l'existence à ces brèves communications qui sont la vie des séances académiques.

Permettez-moi de vous le dire bien bas, en vous suppliant de me garder le secret : j'ai voté contre ce règlement, parce qu'à la place de plusieurs morceaux, presque toujours charmants à lire, vous vous condamneriez à en écouter un très-long, et très-..., je ne veux pas dire le mot, vous le direz bien vous-mêmes après m'avoir entendu. Quant aux lectures courtes et intéressantes que vous espériez, continuons de les espérer ensemble. Ceci dit, je vous en supplie, Messieurs, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes si la voix d'un seul se fait entendre ici à la place des voix aimées de vos savants confrères que vous avez réduites au silence.

Ce règlement vivra sans doute ce que vivent les règlements; mais puisqu'il est en vigueur, je m'incline et je lui obéis. J'aborde donc immédiatement le devoir qu'il m'impose.

L'année académique que vient clore la séance d'aujourd'hui a été bien remplie, Messieurs. Mémoires sérieusement élaborés, communications piquantes, discussions intéressantes, parfois même passionnées, rien n'a manqué à vos séances hebdomadaires, dans lesquelles vous avez souvent aussi accordé l'hospitalité la plus bienveillante aux savants étrangers à l'Académie. Croyez-le bien, on vous sait un gré infini de cette courtoisie de si bon goût, avec laquelle vous accueillez même ceux qui débutent dans la carrière de l'érudition. N'est-ce pas, en effet, le plus aimable de vos priviléges, que celui de tendre de plein droit la main à ces jeunes gens studieux, qui, bien loin de redouter la poussière des bibliothèques et des archives, embrassent avec ardeur une carrière où le travail persévérant et l'intelligence peuvent conduire au but, mais à la condition que les conseils de l'expérience ne leur fassent pas défaut? C'est à vous, Messieurs, à vous qui avez conquis une si digne place dans l'estime du monde, à vous qui avez attaché à votre nom la seule noblesse impérissable, qu'il convient de soutenir ces jeunes courages, de leur montrer les écueils à éviter, et de les aider à marcher sur vos traces. On a souvent répété que la science est égoïste; que l'on vienne à nos séances, et chacun, disons-le bien haut, reconnaîtra que cette accusation implique plus qu'une injustice, j'allais dire un blasphème.

Mais je n'ai pas mission de vous adresser des louanges, quelques méritées qu'elles soient. En agissant ainsi que vous le faites, que nous le faisons tous, nous remplissons un devoir, et l'on n'a pas à féliciter, j'imagine, celui qui ne fait que ce qu'il doit faire.

Dans le cours de cette année, trois de vos confrères ont, sans autres désir que celui de contribuer aux progrès des sciences que nous aimons, payé de leur personne et bravé sans hésitation les périls de toute nature des courses lointaines, pour aller arrrcher à l'histoire des antiques civilisations de l'Orient quelques-uns de ses secrets. Il serait fort à désirer que chaque année l'Académie pût compter dans son sein quelques-uns de ces hardis explorateurs que les fatigues et les privations ne rebutent pas, et qui se croient amplement payés de leurs peines, s'ils ont l'heureuse chance de rapporter à leurs confrères des éléments nouveaux à faire entrer dans le domaine de la science.

Par deux fois, Messieurs, et coup sur coup, la mort est venue frapper dans nos rangs, et enlever, presqu'au même jour, notre vénérable doyen d'âge, et l'un de nos plus jeunes confrères. Les regrets qu'ils ont laissés parmi nous sont de ceux qui ne

s'effacent pas, et que ne peut même atténuer l'affection que nous portons aux confrères qui sont venus si dignement remplacer les amis que nous avons perdus.

Maintenant, Messieurs, que j'ai, en quelques mots, tracé l'histoire intérieure de l'année académique qui vient de se terminer, je dois aborder le sujet le plus important que j'aie à traiter devant vous. Je me hâte donc d'arriver à l'examen des différents concours dont vous êtes les juges suprêmes.

Prix ordinaire de l'Académie. — Le premier prix que vous ayez à décerner est celui que nous désignons sous le nom de prix ordinaire, parce qu'il est dévolu au concours que votre constitution même vous oblige d'ouvrir chaque année. La question dont nous avions à nous occuper avait été prorogée jusqu'en 1864, parce que les mémoires soumis à votre appréciation ne vous avaient pas paru mériter la récompense proposée. Vous vous rappelez, en effet, que cette question est celle de l'origine et de la diffusion dans le monde de l'écriture des Phéniciens. Trois nouveaux mémoires nous ont été transmis, et, cette fois encore, aucun d'entre eux n'a pu mériter le prix. L'un de ces mémoires, cependant, resté inachevé par des circonstances que l'auteur déclare indépendantes de sa volonté, nous laisse l'espoir que le prix pourra être un jour justement accordé. Il s'agit d'ailleurs d'une branche d'études dont l'importance occupe au plus haut degré l'attention du monde savant. En conséquence, l'Académie, sur la proposition unanime de sa commission, maintient la question au concours pour l'année 1866. Elle recommande vivement aux candidats l'étude des nombreux monuments épigraphiques découverts en ces derniers temps, et elle les engage aussi à ne pas se contenter d'employer dans leurs textes les formes courantes de lettres, consacrées par la typographie, mais bien à reproduire avec exactitude les caractères que présentent les monuments, et sur lesquels doivent porter leurs appréciations.

Le prix ordinaire, proposé en 1862 pour 1864, n'ayant produit aucun mémoire, la question est remise au concours ; j'y reviendrai plus loin.

Concours des ouvrages sur les antiquités nationales. — Vous êtes certainement encore, Messieurs, sous la vive impression que vous a causée l'audition du rapport rédigé et lu à votre dernière séance par notre honorable et savant confrère M. Hauréau. Je ne voudrais pas retrancher une ligne, pas un mot, de cet excellent et charmant travail, qui, heureusement, est destiné à être intégralement imprimé, et livré à vos méditations, comme un modèle d'élégance et de profondeur à la fois.

Cette année, soixante-deux ouvrages ont été soumis à l'appréciation de la commission chargée d'étudier et de juger tous les écrits relatifs aux antiquités de la France. Afin de rehausser encore la valeur et l'éclat des récompenses réservées à ce concours éminemment national, vous avez décidé que vous ne dépasseriez plus en aucun cas le nombre de trois pour les médailles, et celui de six pour les mentions honorables attribuées aux lauréats de ce concours. Ainsi vous n'avez plus que neuf récompenses en tout à distribuer chaque année; plus de rappels de médailles, plus de partage de prix, plus de distinction entre les mentions très-honorables et les simples mentions honorables. Avec l'importance toujours croissante de ce concours, les récompenses que vous avez à décerner, quelle que soit leur nature, ont acquis ainsi une valeur morale qui, loin de diminuer le nombre des concurrents, ne fera, n'en doutons pas, que stimuler leur émulation, et qu'activer encore ce foyer des études nationales que votre sage initiative a allumé dans toutes les contrées de notre chère France.

Votre commission, Messieurs, décerne cette année la première de ces médailles à M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, auteur d'un ouvrage intitulé : *Pouillé du diocèse de Toul.* L'éditeur n'a pas seulement reproduit avec la

fidélité d'un savant paléographe un précieux monument de la Bibliothèque impériale, il a mis, en regard du texte ancien, des textes plus modernes, et ce rapprochement, fait avec une intelligence parfaite de toute la matière, nous offre un tableau statistique du diocèse de Toul, du xve au xviiie siècle. Enfin, une introduction étendue nous fait parfaitement comprendre le but que l'auteur s'est proposé dans son ouvrage, et une table irréprochable en rend l'usage facile. Déjà sept fois dans les précédents concours vos suffrages ont accordé d'honorables et de très-honorables mentions à l'infatigable investigateur des riches archives de l'ancienne Lorraine; aujourd'hui enfin, l'Académie s'estime heureuse de donner la première de ses récompenses au savant qui a su la conquérir par de si constants efforts.

Dans les mêmes concours précédents, M. Arthur Forgeais était un compétiteur de M. Henri Lepage, et plusieurs fois, pareillement, vous avez accordé le témoignage public de votre estime aux intéressantes découvertes de cet antiquaire plein de zèle. M. Arthur Forgeais présentait au concours de cette année la troisième série de sa collection des *Plombs historiés* trouvés dans la Seine. Cet ensemble forme aujourd'hui un ouvrage vraiment précieux, dans lequel M. Forgeais, cela peut se dire sans trop d'emphase, est parvenu à créer une science nouvelle. L'Académie accorde donc la seconde médaille à M. Arthur Forgeais, en exprimant le vœu que son exemple soit imité, et que d'autres curieux entreprennent après lui, comme lui, avec sa grande patience et son heureux instinct, d'ajouter quelque semblable complément à la science de l'archéologie française.

La troisième médaille est décernée à M. Fleury, auteur d'un ouvrage déjà mentionné sur les *Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Laon.* C'est un second volume qui a été envoyé au concours de cette année. Voici donc, Messieurs, un ouvrage complet qui n'est pas seulement le fruit d'un consciencieux labeur, mais qui, votre commission s'est plu à le reconnaître et à le déclarer, atteste chez M. Fleury des connaissances très-variées. Voici un ouvrage qui, malgré les imperfections inséparables de toute œuvre d'érudition, rendra les plus grands services à l'étude d'un art charmant, d'un art perdu, jadis fécond en chefs-d'œuvre.

La première mention honorable est décernée à M. Dufresne de Beaucourt pour sa belle et bonne édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, prévôt de Péronne, devenu plus tard bailli de Nesle. A cette édition sont jointes des notes géographiques, chronologiques et généalogiques, rédigées pour la plupart d'après des documents inédits, et une table excellente, qui est, pour ainsi parler, une biographie générale des contemporains de Charles VII. Nous devons un témoignage de reconnaissance et d'estime à ces éditeurs scrupuleux qui, comme M. Dufresne de Beaucourt, viennent ajouter au trésor de nos richesses historiques le texte complet, correct, savamment annoté d'un livre utile.

La seconde mention est accordée à M. Maurice Champion, auteur d'un ouvrage considérable intitulé : *les Inondations de la France depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.* Déjà cinq volumes de ce travail ont successivement paru; l'abondance des précieux documents que l'auteur a recueillis et présentés en bon ordre fera de son livre la digne préface de nos meilleurs traités d'hydrographie.

La troisième mention revient à M. de Courcy, pour la seconde édition de son *Nobiliaire et Armorial de Bretagne.* Votre commission a vu, dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy, un ample recueil de renseignements qui pourront servir, soit à compléter, soit à rectifier l'histoire de certaines familles dont les noms appartiennent à nos fastes ecclésiastiques et civils

Le travail de M. Antonin Macé, sur la *Géographie du Dauphiné et de la Savoie*, avant et pendant l'occupation romaine, n'est qu'un mémoire concis nous offrant un

résumé des opinions de l'auteur : mais ces opinions, pour la plupart nouevlles, sont celles d'un critique exercé qui joint à une connaissance parfaite des localités l'intelligence plus utile encore et plus rare des monuments écrits de l'histoire. Le savant professeur de la faculté de Grenoble appréciera le témoignage d'estime que l'Académie rend à une des plus modestes de ses œuvres déjà si nombreuses.

Immédiatement après le mémoire de M. Macé, nous plaçons la dissertation de M. Morin sur la légende *Virgini parituræ*. C'est encore un opuscule ; mais la question traitée par M. Morin ne réclamait pas un ouvrage plus étendu. Il s'agit en effet de savoir si, cent ans environ avant l'ère chrétienne, les druides, célébrant leurs mystères dans les solitudes de la Beauce, ont été visités par un messager divin, et si ces druides, subitement initiés aux dogmes les plus subtils de la religion future, ont érigé, sur le lieu même où s'élève aujourd'hui la cathédrale de Chartres, un autel à la Vierge qui devait être mère, *Virgini parituræ*. L'auteur du travail que l'Académie mentionne a fait justice d'une assertion qui doit rester dans le domaine de la légende pure.

Enfin la sixième et dernière mention honorable est accordée à M. Tuetey, auteur des *Recherches sur les Chartes communales de la Franche-Comté*, et en particulier sur celles de Montbéliard. A ce mémoire manuscrit sont joints des instruments tirés de la Bibliothèque impériale, des Archives de l'empire, et de plusieurs dépôts de la Franche-Comté. Nous exprimons, au nom de l'Académie, le désir que ce travail soit bientôt mis par la presse entre les mains de chacun. Tout ce qui touche aux origines de la liberté française est en effet d'un intérêt public.

Le silence que votre président est forcé, par l'espace et par le temps, de garder sur le compte d'un certain nombre d'autres ouvrages envoyés au concours, et qui, bien que n'ayant pas obtenu une des rares couronnes dont vous pouvez disposer, méritent néanmoins d'être cités avec distinction, sera compensé par la publication intégrale du rapport de M. Hauréau. C'est là que les auteurs de ces ouvrages trouveront la preuve de l'estime que l'Académie professe pour leurs efforts.

Prix Bordin. — La question suivante, proposée une première fois sans que le prix eût été donné, avait été prorogée jusqu'en 1864 :

« Faire connaître, d'après les textes publiés ou inédits, lesquels de nos anciens poëmes, comme Roland, Tristan, le Vieux Chevalier, Flore et Blanchefleur, Pierre de Provence et quelques autres, ont été imités en grec, depuis le XIIe siècle, et rechercher l'origine, les diverses formes, les qualités ou les défauts de ces imitations. »

Un seul mémoire a concouru : c'est le même ouvrage qui, déjà satisfaisant sur quelques points, au concours de 1862, n'avait alors été jugé ni assez complet ni assez méthodique. L'auteur, en approfondissant un sujet tout à fait neuf et qui présentait de grandes difficultés, a mieux étudié les textes qu'il avait eus d'abord à sa disposition et il y a joint l'analyse et l'appréciation de plusieurs textes nouveaux. Il nous a ainsi présenté toute la suite de ces imitations à peines connues, classée par ordre chronologique. Cette fois l'auteur a conquis dignement le prix proposé : c'est M. Gidel, agrégé, docteur ès lettres, professeur au lycée Bonaparte. Lorsque M. Gidel, par une dernière révision, aura mis plus de proportion entre ses développements et l'importance ou la nouveauté de chaque question, lorsqu'il aura fait disparaître quelques petites négligences de style qui dépareraient son excellent ouvrage, il sera bon qu'il le publie, pour que l'on sache, mieux qu'on ne l'a su jusqu'à présent, quel fut, dans toute l'Europe et même dans l'empire grec, le succès populaire de notre poésie française du XIIe et du XIIIe siècle.

L'Académie avait proposé en 1862 pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1864 la question suivante :

« Rechercher l'âge et les origines des ouvrages et des fragments qui nous sont parvenus sous le nom d'Hermès Trismégiste. Donner une nouvelle traduction latine ou française de ces textes, en les éclairant par les documents grecs, tels que les livres attribués à Plutarque sur Isis et Osiris, à Iamblique sur les mystères des Égyptiens, par les fragments de doctrines égyptiennes épars dans divers auteurs, enfin par les résultats que l'on peut considérer comme acquis à la science dans l'étude des monuments hiéroglyphiques. »

Trois mémoires ont été adressés à l'Académie, et nous sommes heureux de constater que son appel a fait naître des travaux considérables, à divers points de vue, sur une question qui arrive parfaitement à son heure et comme une préparation nécessaire à des travaux originaux sur la religion de l'antique Égypte.

Le nº 2 n'a pas paru mériter une distinction, malgré les justes éloges qui lui sont dus pour la traduction des textes. L'auteur était trop étranger à la question qu'il voulait aborder. Il n'était même pas bien renseigné sur le mérite des documents à consulter, et il s'est appuyé quelquefois sur des travaux auxquels la science n'accorde aucune valeur.

Les auteurs des deux autres mémoires, au contraire, ont fait preuve d'un savoir véritable et étendu. Chacun d'eux, par le mérite qui lui est propre, celui-ci par la connaissance réelle qu'il possède des conquêtes de l'érudition moderne sur l'Égypte, la Syrie et la Perse; celui-là, par la critique excellente qu'il a apportée dans le choix et l'emploi des matériaux qu'il mettait en œuvre, par la clarté et l'élégance sobre et sévère du style que comportait le sujet, se sont suffisamment rapprochés du but pour que l'Académie n'ait pas hésité à partager le prix proposé entre ces deux concurrents, dont je proclame les noms par ordre alphabétique. L'un est M. Louis Ménard, docteur ès lettres; l'autre est M. Félix Robiou, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville.

Prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche. — Ce prix est décerné à M. Maximin Deloche pour son ouvrage intitulé : *Des monnaies mérovingiennes du Limousin.* L'auteur répartit entre soixante-neuf ateliers monétaires les cent trente-six tiers de sou d'or ou deniers d'argent, qu'il rattache à la cité limousine, et qu'il divise en onze groupes. Son procédé de classification scientifique est véritablement digne de fixer l'attention des numismatistes. Ainsi M. Deloche étudie d'abord avec soin le style particulier et les types de la métropole, puis il recherche quelles sont les localités qui les ont adoptés. Il tient compte en même temps de l'influence exercée par les cités voisines sur les monnaies émises dans les ateliers des frontières. Ses attributions, en général, sont fortement motivées; mais ce qui est surtout digne d'éloges, c'est l'érudition avec laquelle il a traité toute la partie géographique de son travail, en ne négligeant rien de ce qui concerne les formes successives contractées par les noms de lieu. Disons-le sans hésitation : la numismatique du moyen âge, présentée avec le soin érudit dont M. Deloche a fait preu e dans ce travail, demande tout autant de critique et d'efforts qu'il en faut dépenser pour résoudre les problèmes les plus difficiles de la numismatique ancienne.

Prix fondés par le baron Gobert. — L'Académie décerne le premier de ces prix à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne.*

Le second prix à M. Vallet (de Viriville), pour l'*Histoire de Charles VII et de son époque.*

Ces deux ouvrages avaient déjà figuré dans les concours des années précédentes. Ainsi le second prix Gobert avait été décerné en 1862 et maintenu en 1863 à M. d'Arbois de Jubainville. Cette année, il a ajouté aux volumes déjà publiés un catalogue analytique de mille quatre cent quarante pièces inédites relatives à la plus ancienne

histoire de la province de Champagne. On peut juger par ce fait seul du soin extrême avec lequel l'auteur a exploré et mis à contribution tous les dépôts publics dans lesquels se trouvaient conservées les archives de cette province. Son style, en général très-lucide, a même dans certains passages de la chaleur et de l'élévation; ses appréciations sont exactes, et témoignent, pour la plupart, d'une remarquable fermeté du jugement. Votre commission n'a donc pas hésité à vous proposer d'accorder le premier prix à l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, et, par son vote, l'Académie a ratifié le jugement de la commission.

L'*Histoire de Charles VII* avait été jusqu'ici écartée du concours comme n'étant pas parvenue à un degré suffisant d'avancement. Mais depuis l'an dernier, l'auteur a publié un demi-volume qui forme la première partie du tome troisième et qui conduit le règne de Charles VII jusqu'à l'année 1453. L'ouvrage touche donc à son terme, et le moment était venu d'en apprécier et d'en récompenser les nombreux mérites. Nul, on peut le dire, n'a exploré avec plus de soin que M. Vallet (de Viriville) les sources de l'histoire de Charles VII, et si son œuvre n'est pas exempte de défauts, ceux-ci sont amplement rachetés par la profonde connaissance des documents historiques et par l'exactitude poussée jusqu'aux derniers détails.

Votre commission vous a donc proposé de décerner le second prix Gobert à l'*Histoire de Charles VII*, et cette fois encore vous avez, par votre vote, ratifié ce jugement.

École d'Athènes. — Notre savant confrère M. Dehèque lisait, il y a peu de jours, devant l'Académie le rapport plein d'intérêt que lui ont inspiré les travaux envoyés cette année par les membres de l'École d'Athènes. Je croirais commettre une mauvaise action, si je me permettais de déflorer ce remarquable morceau, où l'élégance du style marche de front avec l'érudition solide. Vous lirez tous, Messieurs, le rapport de M. Dehèque, dont je dois me borner à indiquer brièvement le sujet.

Si jamais idée essentiellement académique a été conçue et mise à exécution, c'est certainement lorsque la fondation de l'École d'Athènes fut décidée et accomplie, grâce à la chaude intervention de plusieurs membres de notre compagnie. Créer cette école aujourd'hui illustre entre toutes les écoles françaises, c'était créer une pépinière où la culture de l'érudition classique devait recevoir les plus splendides développements. Certes, les espérances de l'Académie n'ont pas été déçues, et il me suffira de rappeler ici les rapports que vous avez entendus chaque année sur les travaux exécutés par les membres de cette École, pour ne vous laisser aucun doute sur les fruits que l'érudition française a recueillis déjà et doit continuer de recueillir, grâce à l'institution de notre colonie athénienne de lettrés.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été moins riche en bons et solides résultats que les années précédentes, et nous pouvons le dire hautement avec notre éminent rapporteur : « L'École française d'Athènes, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres soutient et encourage avec le plus sympathique intérêt, et à qui nous ne demandons, en échange d'une sollicitude paternelle et confiante, que de faire honneur à la France par ces fortes études qui seules produisent des grammairiens, des archéologues, des épigraphistes, continue le cours de ses travaux avec un succès qui répond à tous nos vœux et à toutes nos espérances. »

Les mémoires que vous avez reçus cette année ont pour auteurs MM. Deville, Gebhart, Terrier et Carle Wescher.

M. Deville s'est plus particulièrement occupé de langue et de grammaire, et il a consigné les résultats de ses études dans quatre mémoires distincts, dont le premier est intitulé : *Comparaison du grec ancien et du grec moderne;* liste de mots anciens, tirés de l'*Onomasticon* de Pollux, et de mots populaires correspondants. Le second

mémoire de M. Deville est un recueil de chansons populaires, suivi de notes grammaticales et d'observations. Le troisième, intitulé : *Texte tzaconien*, suivi de notes, nous fait connaître un dialecte étrange, et qui participe de l'éolien, du dorien primitif et qui semble, en outre, avoir conservé quelque chose de pélasgique. Ce dialecte n'est parlé que dans une petite province du Péloponèse, la Tzaconie, peu explorée, peu connue, placée à l'est de l'Eurotas, le Vasilicopotamos de nos jours. Enfin dans son quatrième mémoire, intitulé : *Dialecte de Scarpathos (chansons)*, M. Deville a réuni et commenté des fragments poétiques du dialecte parlé par les habitants de la moderne Scarpanto, la Krapathos d'Homère.

M. Terrier a traité dans un excellent travail l'histoire du temple de Minerve Suniade, et des mines de Laurium. M. Terrier a parcouru pied à pied toute la région historique dont l'exploration avait été demandée par l'Académie. On savait, par les témoignages de quelques auteurs de l'antiquité, qu'un temple de Neptune avait existé sur le cap Sunium, mais on en ignorait l'emplacement, que M. Terrier a été assez heureux pour retrouver d'une manière certaine.

M. Gebhart, dans son mémoire intitulé : l'*Olympe hellénique*, essai pour servir à l'histoire du polythéisme, s'efforce de démontrer que, parmi les montagnes qui portèrent chez les Grecs le nom d'Olympe, deux seulement peuvent avoir été le séjour imaginaire de leurs dieux, l'Olympe de Thessalie et l'Olympe de Brousse ou de Mysie; mais que celui-ci, par sa situation sur le chemin parcouru d'orient en occident par les races aryennes, en raison aussi de sa beauté particulière, convient mieux aux descriptions des poëtes et à leurs récits touchant l'Olympe où régnait Jupiter. Il y a là, vous le voyez, Messieurs, une thèse nouvelle, dans laquelle votre savant rapporteur craint bien qu'il ne se cache un paradoxe, mais spirituel et original. Pourquoi ne dirais-je pas que je partage cette crainte? Quoi qu'il en soit, M. Gebhart a produit un mémoire des plus intéressants, où il fait souvent preuve d'un véritable talent d'écrivain.

M. Wescher enfin, dans ses *Anecdota græca*, nous montre l'École d'Athènes résolûment engagée dans la voie des recherches épigraphiques. M. Wescher s'y est lancé avec une vocation passionnée, que soutiennent heureusement la sagacité naturelle de son esprit et la solidité de son savoir d'humaniste. Le recueil des inscriptions inédites découvertes par lui est accompagné d'un commentaire, presque toujours abondant, souvent original par l'érudition et les aperçus critiques, soit sur l'histoire des mœurs et des institutions, soit sur l'histoire de la langue.

Ai-je besoin de vous rappeler que récemment M. Wescher nous faisait connaître d'une façon sommaire la magnifique moisson épigraphique qu'il a faite en compagnie de notre courageux et savant confrère M. de Rougé, pendant sa pénible exploration de la terre des Pharaons?

Tel est le tribut que notre Ecole d'Athènes a, cette année, payé à la science. Répétons donc avec notre confrère M. Dehèque : « D'après le nombre et l'importance des mémoires, et après avoir constaté la bonne tradition des études, la nouveauté des explorations et leurs heureux résultats, nous pouvons affirmer que les membres actuels de l'Ecole française d'Athènes se montrent dignes de leurs devanciers, et qu'ils laisseront à leurs successeurs les meilleurs exemples. »

J'ai fini, Messieurs, et il ne me reste qu'à vous demander pardon de la longueur de cet exposé, qu'il ne dépendait pas de moi de vous présenter plus brièvement.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Parmi les promotions dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, nous distinguons les suivantes. Ont été nommés :

Au grade de commandeur : M. le comte de la Borde, directeur des archives impériales, membre de l'Institut.

Au grade d'officier : M. Clerc de Landresse, de Besançon.

Au grade de chevalier : MM. Baudry, bibliothécaire de l'Arsenal; Chabas, Chassang, de la Coulonche, ancien membre de l'École française d'Athènes; Menault, Rossignol, conservateur adjoint des Musées impériaux; Vivien de Saint-Martin.

— Si nous sommes bien informés, M. le colonel Schwab, si connu par sa belle collection d'antiquités lacustres, vient de faire une très-importante découverte à La Thène, près Marin (lac de Neuchâtel). Au milieu de pilotis touchant presque au rivage ont été trouvés, non plus des armes et ustensiles en os et en pierre, non plus des ustensiles et armes en bronze, mais bien une cinquantaine de magnifiques épées *en fer*, une centaine de fibules, *en fer* également; plus, sept monnaies gauloises dont deux en or, trois monnaies de Marseille, une monnaie de la république, et une monnaie d'Auguste. L'uniformité des épées, toutes poinçonnées d'une même marque, le caractère des fibules dont le type est toujours le même et qui ne diffèrent que par la dimension ; la présence des monnaies romaines ne laissent presqu'aucun doute sur l'attribution de ces objets, qui ne peuvent avoir appartenu qu'à des troupes romaines. Cette découverte jette un jour tout nouveau sur les habitations lacustres.

— M. Carro, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, nous écrit pour nous signaler une pierre à écuelle analogue à celles dont M. Morlot a entretenu nos lecteurs. Cette pierre se trouve, dit-il, à quatre kilomètres nord-ouest de Noyon, auprès du petit village de Porquéricourt : elle appartient à un groupe très-connu dans la contrée sous le nom de *La Pierre-quint-pierres.*

— Un de nos abonnés nous écrit de Troyes que le congrès scientifique, réuni dans cette ville sous la présidence de M. de Caumont, a été l'occasion d'une exposition d'objets d'arts anciens et modernes qui a offert un haut intérêt. Cette exposition comptait plus de mille quatre cents numéros. La série des armes gauloises nous est particulièrement signalée comme très-remarquable. Les plus beaux objets sortaient de la collection déjà célèbre de M. Gréau. C'est là un excellent précédent.

BIBLIOGRAPHIE

La ville de Smyrne et son orateur Aristide, par André Cherbuliez, professeur à l'Académie de Genève, membre effectif et ancien président de la section de littérature de l'Institut national génevois.

Nous n'avons malheureusement encore sous les yeux que la première partie du mémoire de M. Cherbuliez; il n'a encore donné au public que l'histoire de la ville de Smyrne, depuis son origine jusqu'au siècle des Antonins. Qu'il nous soit permis, en annonçant aux amis de l'antiquité ce remarquabte travail, de regretter que l'auteur l'ait ainsi morcelé. Cette étude aurait gagné en intérêt à être plus habilement composée, à former un ensemble assez harmonieux et assez complet pour que M. Cherbuliez ne pût songer à le diviser et à le couper en deux. La personne et le rôle d'Ælius Aristide auraient, ce me semble, pu fournir le lien qui aurait rattaché à la peinture de la vie grecque au temps de l'empire les origines fabuleuses et les antiques traditions de la glorieuse et impérissable cité, aujourd'hui encore une des reines de l'Orient.

A cette objection près, nous ne saurions que témoigner du soin qu'à apporté le savant profeseur de Génève à rapprocher tous les faits, à élucider et à critiquer tous les textes relatifs à l'histoire de la Smyrne qui aurait vu naître Homère et de celle qui serait née d'une pensée d'Alexandre. Peut-être s'attarde-t-il trop dans ce qu'il appelle lui-même « l'âge ténébreux des mythes et des origines. » J'avoue qu'il me semble difficile d'extraire aucune donnée vraiment historique de tous les récits fabuleux où apparaissent Tantale et Pélops avec leurs Méoniens, ou ces Amazones auxquelles la vanité des Smyrnéens attribuait la première fondation de la ville. Je doute aussi qu'il soit possible de déterminer, avec quelque degré de vraisemblance, à quelle race appartenaient ces Cariens et ces Lélèges qui n'ont guère laissé dans l'histoire qu'un nom, dangereuse matière d'étymologies hasardées et de conjectures contradictoires. Il y a plus d'intérêt dans la discussion archéologique et topographique qui conduit M. Cherbuliez à placer la première Smyrne, ce que Pausanias (VII, 5, 1) appelle *la Vieille ville*, auprès de la hauteur où se trouve le tumulus connu sous le nom de *Tombeau de Tantale*. Cependant, ce qu'il y a de plus curieux et de vraiment nouveau dans le mémoire, c'est l'histoire de la seconde Smyrne, de la Smyrne gréco-romaine, et les réflexions que fait à ce propos notre auteur sur le véritable caractère de la conquête romaine, sur les rapports du gouvernement central et de ses représentants avec les

cités provinciales, et particulièrement avec les cités grecques. Pour bien faire comprendre quel était l'esprit de cette administration, et quel libre jeu elle laissa, pendant près de trois siècles, aux institutions municipales et à la vie locale, M. Cherbuliez puise aux sources les plus diverses; il consulte les historiens anciens, et pour compléter leur témoignage, si souvent insuffisant sur les points qui piquent le plus notre curiosité, il interroge les lois romaines, qui lui sont familières, et les inscriptions grecques et latines de l'Asie Mineure. Dans toute cette dernière partie, il y a une calme sûreté de pensée et une maturité de jugement qui contrastent d'une manière heureuse avec cette manie d'allusion et des préoccupations personnelles que plusieurs écrivains distingués ont apportées, depuis quelques années, dans l'étude de cette même époque et dans l'appréciation du régime impérial.

Tous ceux qui auront lu avec le soin qu'elle mérite cette œuvre de consciencieuse et sagace érudition attendront avec impatience la suite promise de l'histoire de Smyrne. C'est une curieuse figure que celle d'Ælius Aristide, le panégyriste et le fils adoptif de cette Smyrne qui crut voir en lui l'héritier des grands orateurs de la Grèce libre. Quelque singulière que nous paraisse aujourd'hui cette illusion, nous ne saurions nous empêcher d'être frappés de la puissance que gardait encore, au milieu de cette décadence, l'éclat de la parole et la richesse du langage, l'on fardée et le brillant fantôme de l'éloquence. Aristide aussi mérite d'être étudié comme homme; il y a quelque chose d'étrange dans la bonne foi avec laquelle il se prend au sérieux. Il est dupe de l'admiration qu'il inspire et des honneurs qu'on lui rend, à Rome comme à Smyrne et à Cyzique, et sa solennité est parfois d'un haut comique. C'est comme une caricature d'Isocrate, et il fait parfois songer involontairement à Trissotin. Ce n'est pas là le seul des personnages de Molière qu'il rappelle; ses six *Discours sacrés*, une des plus bizarres productions que nous ait laissées l'antiquité, auraient pu donner l'idée du Malade imaginaire.

Avec cette monomanie se combine chez lui une dévotion superstitieuse qui n'est pas moins amusante à étudier. Le pauvre homme est si infatué de lui-même qu'il se croit sous la protection toute spéciale d'un dieu, qui chaque nuit lui envoie des rêves et lui prescrit chacun des bains et des remèdes qu'il doit prendre pour se guérir de toutes les infirmités exceptionnelles et de toutes les maladies inédites dont il se sent atteint. Nous espérons que M. Cherbuliez fera revivre pour nous, dans sa complexe originalité, ce personnage, bien oublié aujourd'hui (1), qui a eu son heure de réputation ou plutôt de gloire. G. P.

(1) M. Caffiaux, connu par ses études sur l'*Oraison funèbre chez les Grecs*, et par ses tableaux sur Hypéride, a été le premier à traduire en français un discours entier d'Aristide, l'*Éloge du jeune Étéonée*. Valenciennes, 1864, in-8°.

NOTA. Voir l'*Errata*, page 226.

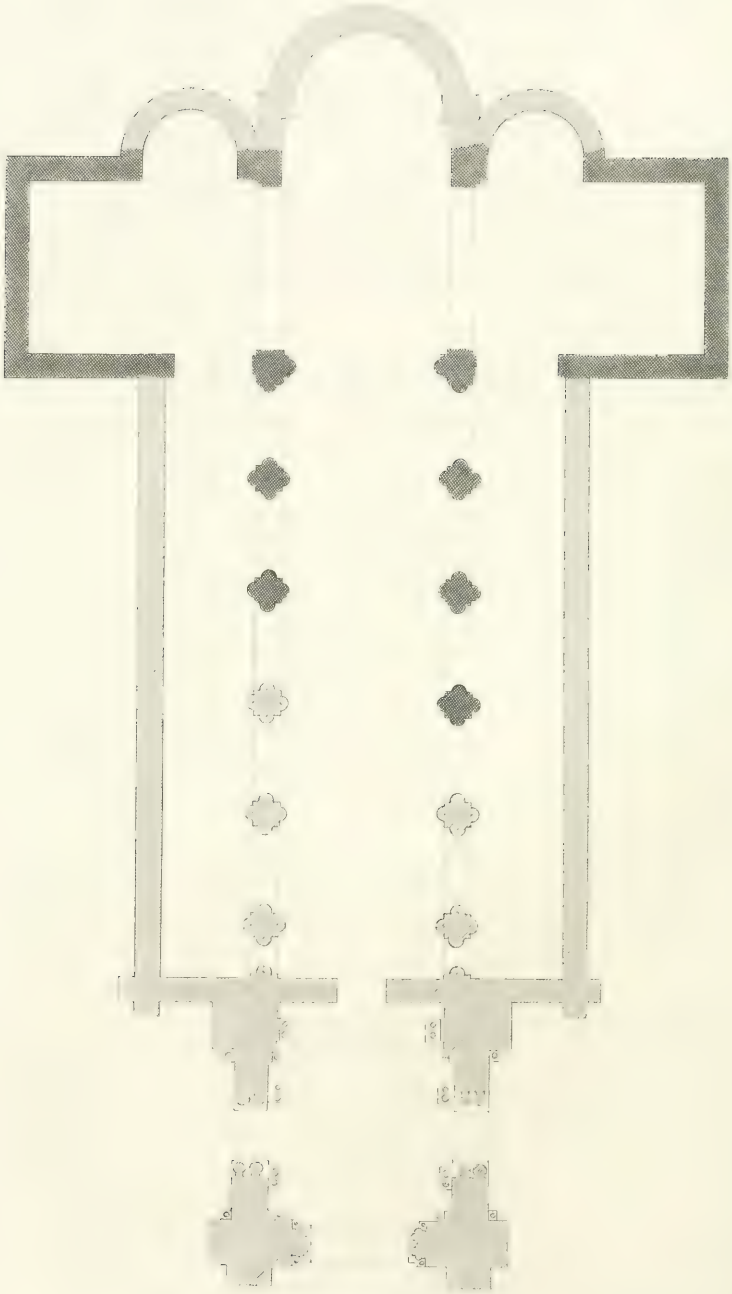

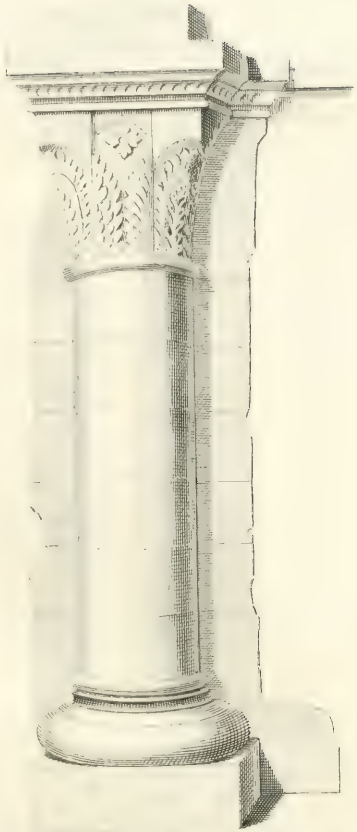

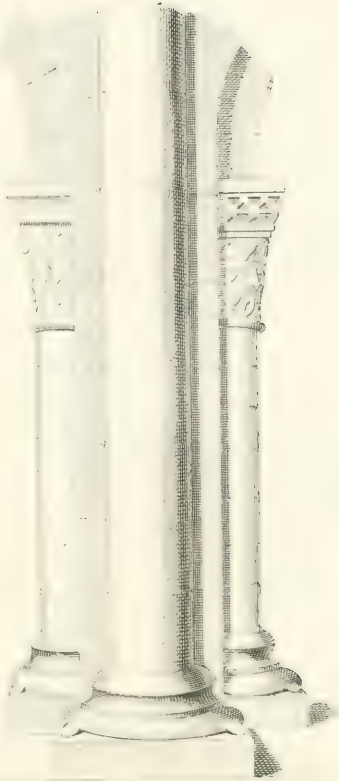

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE ROMANE

DU PRIEURÉ CONVENTUEL DE

SAINT-THIBAULT DE BAZOCHES

(DANS LE SOISSONNAIS)

I

Le petit village de Saint-Thibault, qui était au moyen âge un hameau de Bazoches, est situé au-dessus de cette commune, sur une colline que surmontent les plateaux du Mont-Notre-Dame et du Mont-Saint-Martin. Il est arrosé par la Vesle, qui, de Reims, va se jeter dans l'Aisne, à Condé, non loin de Soissons. Les origines du prieuré auquel ce village doit son nom, se trouvaient autrefois à Soissons, où elles ont été malheureusement détruites pendant la révolution. Mais les Gaignières, les Dom Grenier et autres, dans leur zèle infatigable, avaient heureusement eu soin d'en prendre des copies qui, avec les archives de l'abbaye de Marmoutier, à laquelle le prieuré de Saint-Thibault appartenait depuis 1080, nous permettent de donner quelques renseignements sur la fondation et l'histoire de ce monastère.

La terre de Bazoches appartenait, du temps de saint Rémi, à l'église de Reims qui, plus tard, la donna en fief aux seigneurs de Châtillon-sur-Marne, de la maison des comtes de Champagne, d'où elle passa entre les mains des puînés de la famille, qui prirent de là le nom de seigneurs de Bazoches. C'est vers cette époque que les peuples chré-

tiens, longtemps préoccupés de la terreur du règne de l'Antéchrist, qui devait commencer l'an mille et durer deux ans et demi, saluèrent avec joie l'aurore d'un monde nouveau, en voyant que la fin du monde, depuis si longtemps prédite, ne s'était point réalisée. La plupart des anciennes églises, bâties en bois, étaient tombées en ruines, par suite des guerres, ou devenues la proie des flammes. Mais pendant tout le XIe siècle, il y eut un grand élan pour réparer ces désastres, et même pour construire de nouveaux monuments. Les rois, les princes, les seigneurs, les moines et le peuple rivalisèrent d'ardeur et de dévouement.

Radulphe Glaber, chroniqueur contemporain, nous dit : « Les peuples chrétiens semblaient rivaliser de zèle et de magnificence pour élever des églises plus riches les unes que les autres. Le monde entier secouait les haillons de l'antiquité, afin de revêtir la robe blanche des églises; » et les fidèles, non contents de réédifier les grandes basiliques épiscopales, embellirent aussi les monastères dédiés à différents saints, et rebâtirent jusqu'aux plus humbles églises de village. « C'est ainsi, ajoute le chroniqueur, que le monastère de Saint-Martin de Tours (Marmoutier), l'un des plus beaux et des plus merveilleux de l'époque, fut entièrement reconstruit (1). »

C'est en ce même temps que naquit, à Provins, Thibault, descendant, comme les seigneurs de Bazoches, des comtes de Champagne. Cet homme, d'une humilité éminente, fut annoncé d'avance à la Gaule « qui semblait oublier, dit la chronique, son ancienne fécondité en hommes de Dieu (2). » Il se distingua par des vertus dont la réputation s'étendit bientôt sur toute la chrétienté et le fit vénérer à sa mort comme un saint. Peu de temps après on le canonisa, et des églises se fondèrent sous son vocable. C'est à cette occasion que les seigneurs de Bazoches, ses parents, élevèrent un prieuré dans le bourg qui fut depuis appelé Saint-Thibault.

L'entraînement général à reconstruire les églises et les monastères eut pour conséquence, à cette époque, de donner au style roman un développement qu'il n'avait jamais eu jusque-là et qu'il conserva sous les règnes de Henri Ier et de Philippe Ier. L'église du prieuré de Saint-Thibault nous offre encore, dans ses ruines, un remarquable exemple de cette architecture. Fondée, en effet, par les seigneurs de Bazoches, dans les premières années du règne de Philippe Ier, l'église

(1) Chron. de Raoul Glaber, liv. III, ch. IV. Collect. des *Mém. sur l'histoire de France*, t. VI, par M. Guizot.

(2) « Gallia religiosa quasi oblita. » Dom Bouquet, t. XI, p. 477.

du prieuré de Saint-Thibault, grâce à la libéralité et à la puissance de ses fondateurs, réunit, comme on le verra par la description et les dessins que nous essayerons d'en donner plus loin, tous les caractères de la plus belle époque romane. Mais en même temps que sa construction atteste encore aujourd'hui, par ses débris, son importance relative, l'histoire nous révèle aussi les vicissitudes de son origine et de son existence.

D'abord desservie par un chapitre de clercs séculiers, l'église de Saint-Thibault était déjà bâtie sous l'épiscopat de Thibault de Pierrefonds, évêque de Soissons (1072 à 1080). Elle reçut de Hugues, seigneur de Bazoches, à la prière et supplication de son oncle Manassès de Bazoches, l'un de ses fondateurs, divers droits et priviléges, avec le consentement et l'approbation de Thibault III, comte de Champagne et de Brie. Un peu plus tard le seigneur Manassès renouvela solennellement toutes les donations qu'il avait précédemment consenties et obligea Hugues, son neveu, à se joindre à lui pour « abandonner à jamais ce qu'il avait déjà donné à Saint-Thibault. » La charte de cette confirmation, que nous analysons du latin, porte : « Attendu que la vie des hommes s'écoule si vite, qu'ils ne laissent aucune trace de leur passage, s'ils ne consignent leurs actes par écrit; en conséquence, pour éviter tout doute ou procès dans l'avenir, relativement au territoire de Saint-Thibault, il a plu au seigneur Manassès de Bazoches de faire insérer dans la présente cédule, faite en présence de Hugues, son petit neveu, à savoir : que ledit Manassès de Bazoches a demandé avec instance à Hugues d'affirmer par serment qu'il abandonne à jamais ce qu'il a déjà donné à Saint-Thibault, ce que ledit Hugues fait et jure, que la justice de Bazoches n'aura aucun cours sur les terres de ce saint et qu'aucun vicomte n'y pourra exercer de violences, mais que tous les débats et jugements auront lieu devant la justice de Saint-Thibault (1). »

Mais, comme plusieurs autres seigneurs de son temps, Manassès ne sut pas persévérer dans ces bonnes dispositions. Nous voyons quelques années plus tard, en 1088, qu'en présence de Henri, récemment élu évêque de Soissons, il renouvelle toutes les donations faites antérieurement par lui au prieuré de Saint-Thibault. De plus, pour éviter à l'avenir les conflits ou les réclamations, il remplace, ainsi que cela se faisait à cette époque pour tous les chapitres dégénérés, les clercs séculiers de Saint-Thibault par des moines réguliers de Marmoutier,

(1) Bibl. imp., Mss. Lat., 5441, p. 183, Cartul. Majoris Monasterii Turonensis, t. I. Voir Appendice, I.

chez qui lui-même ne tarda pas à chercher une retraite. Cette seconde charte, qui nous est parvenue comme la première, et que nous analysons aussi, porte : « Qu'il soit connu de tous présents et à venir que Manassès de Bazoches, qui d'abord avoit donné à bon droit, avec l'autorité et approbation du seigneur Renaud, alors archevêque de Reims, et d'après les conseils du seigneur Hilgaud, évêque de Soissons, le monastère de Saint-Thibault, près Bazoches, à Saint-Martin de Marmoutier et à ses religieux, avec toutes ses appartenances, à savoir : offrandes, droits de sépulture, bourg, moulin, four, étang et toutes les coutumes, vignes et prés, ainsi que terres et maisons ; et qui, plus tard, envahit injustement les biens par lui donnés, rempli enfin de componction et pour faire pénitence de son injustice, alla à Soissons, abandonna de nouveau à l'abbaye Saint-Martin et à ses religieux tous les biens énumérés plus haut, en présence du seigneur Henri, évêque de Soissons (1). »

Henri s'étant démis de son évêché de Soissons en 1092, eut pour successeur Hugues de Pierrefonds, qui craignit d'avoir, comme ses prédécesseurs, des démêlés avec le prieuré de Saint-Thibault et les religieux de Marmoutier. Il s'en déchargea en se faisant autoriser, par le concile de Reims, à renoncer à toutes les prétentions que l'évêché de Soissons pouvait faire valoir et à confirmer purement et simplement les donations précédemment faites ou consenties en faveur de Saint-Thibault. La charte que nous en avons est de l'année 1093 (2).

Après Hugues de Pierrefonds, vinrent en l'évêché de Soissons Manassès et Lisiard, desquels nous n'avons pas de chartes ; mais il nous en reste trois de Gosselin, qui occupa le siége épiscopal de 1126 à 1152. La première constate ou plutôt confirme le don déjà fait de la dîme de Courteaux (3), par Gui de Bazoches, malgré l'acquisition qu'en avait faite à tort Issouard ; la seconde établit que le seigneur Ebal et sa femme Elisabeth, qui réclamaient sans droit la propriété de Saint-Thibault, en font l'abandon aux religieux de Marmoutier, sous la forme d'une vente, pour la somme de 10 livres et 40 sols, qui doit rendre à l'avenir impossible toute nouvelle réclamation de leur part. On lit dans la troisième qu'à la prière de Gaucher de Bazoches et sur les instances de Renaud, archevêque de Reims, Gosse-

(1) Bibl. imp., Mss. D. Grenier, CCLV, fol. 74 ; Imprimé dans le *Gallia Christiana*, t. X, colonne 103 ; Archives de l'abbaye de Marmoutier, original. — Appendice, II.

(2) Bibl. imp., Mss. Résidu Saint-Germain, 974, fol. 320. — Appendice III et IV.

(3) Dépendance de Coulonges, canton de Fère en Tardenois (Aisne). — Appendice V.

lin transfère le monastère de *Pertheium*, *Party*, dépendance du *prieuré* de Saint-Thibault, à l'abbaye d'Igny qui en était voisine (1); en compensation de quoi les dîmes de Poilly et de Coulonges, abandonnées par Gaucher de Bazoches, sont transmises à Saint-Thibault (2). Le prieuré de Saint-Thibault, en effet, avait besoin de ces nombreuses acquisitions pour subvenir à l'entretien des moines; mais à mesure qu'il s'enrichissait ou plutôt qu'il s'agrandissait ainsi, les conflits devenaient aussi plus fréquents.

Une curieuse charte d'Anculphe de Pierrefonds, évêque de Soissons, portant la date de 1153, présente à ce sujet d'intéressants détails.

Elle constate que c'est Gosselin, son prédécesseur, qui a donné à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Rufin et Saint-Valère de Bazoches qui lui appartenait, et à laquelle, pour subvenir aux besoins des moines, on y réunit aussi le prieuré de Saint-Thibault. De là des conflits de juridiction que la charte a pour objet de prévenir ou de régler. En voici le texte traduit du latin :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Attendu que l'écriture conserve le souvenir des faits mieux que la mémoire des hommes, moi Anculfe, par la grâce de Dieu, évêque de Soissons, je veux faire savoir à tous présens et à venir, que mon prédécesseur Gosselin, évêque, aimant d'une affection sincère l'abbaye de Marmoutier et desirant son agrandissement, lui donne les églises : des bienheureux martyrs Rufin et Valère, à Bazoches; de Châtillon-sur-Marne et de Canly (3), lesquelles églises doivent suivre la même règle que l'abbaye. Mais comme les possessions de l'église de Bazoches ne paraissaient pas pouvoir suffire à l'entretien de tous les religieux, l'abbé Eudes y joignit l'église de Saint-Thibault, avec toutes ses appendances, à l'exclusion de Marmoutier, c'est-à-dire que l'église de Saint-Thibault ne correspondait plus avec Marmoutier que par l'entremise de l'abbaye de Bazoches, et que ses revenus fussent consacrés en entier à l'entretien des religieux de Bazoches; l'église canonicale de Châtillon-sur-Marne et l'église de Canly, avec toutes leurs appartenances, furent ainsi soumises au monastère de Bazoches. Il fut également convenu que l'église de Bazoches ne serait jamais soustraite à l'autorité de l'évêque ni à celle de ses successeurs, et quelle leur appartiendrait toujours

(1) Cette abbaye d'Igny était située sur le territoire d'Arcy-le-Ponsard, canton de Fismes (Marne). *Partheium*, Party, commune de Cohan, canton de Fère en Tardenois (Aisne). — Appendice VI.

(2) Bibl. imp., Mss. Lat., 4441, fol. 179, Cartul. Majoris Monasterii Turonensis, tom. I. — Appendice VII.

(3) Canton d'Estrées (Oise).

pour le fonds et eu égard à la dignité de l'épiscopat; mais que le prieur d'alors et ceux qui lui succéderaient seraient affranchis de tout devoir spécial envers l'évêque. Le prieur de Bazoches devait être nommé par l'abbé et le chapitre de Marmoutier, et présenté à l'évêque de Soissons avant d'être placé à la tête de l'abbaye; et le prieur de Bazoches, ainsi nommé, ne pouvait être révoqué par l'abbé et le chapitre de Marmoutier, sans l'assentiment de l'évêque de Soissons. Néanmoins, si les religieux de Marmoutier croyaient le prieur irréligieux ou nuisible à l'abbaye de Bazoches, s'ils en faisaient la preuve devant l'évêque, celui-ci ne devait pas aller à l'encontre ni s'opposer à ce que l'abbé révoquât le prieur indigne et en fît nommer un autre, en observant les formes ci-dessus indiquées. De même, si l'évêque considère le prieur comme irréligieux ou nuisible, il pourra l'assigner à comparaître devant lui dans les qnarante jours ou à se faire représenter; et si lors de cette comparution il est reconnu coupable, il sera révoqué et un autre lui sera substitué. Le prieur de Bazoches devra si bien assurer la tranquillité de son église, qu'aucun de ses moines ne pourra être renvoyé par l'abbaye de Marmoutier que sur sa demande à lui prieur. Le prieur de Bazoches sera libre de toute redevance envers l'abbaye de Marmoutier, excepté un cens annuel de cent sols, auquel il a été taxé par l'évêque de Soissons, lequel doit être payé conjointement par Saint-Thibault et Bazoches. Le prieur, cependant, devra rendre visite à l'abbaye de Marmoutier, le jour de la fête de Saint-Martin d'hiver, suivant la coutume. J'accorde qu'en outre, lesdits frères possèdent librement et tranquillement, comme il a été réglé par un écrit authentique d'un évêque, mon prédécesseur, la trésorerie de ladite église qui, autrefois, appartenenait au domaine des évêques de Soissons, qui la faisaient administrer par tels chanoines ou non chanoines qui leur obéissaient; mais réserve est faite pour un cens de vingt sols, monnaie courante, que ledit prieur devra payer à l'évêque de Soissons, le jour de la fête des bienheureux martyrs Gervais et Prothais. Et moi, Anculfe, évêque, ai ratifié, signé et scellé de mon sceau tout ce que mon prédécesseur G... a fait pour les susdites églises. Furent présents à ma présente confirmation: Nevelon, archidiacre.....

« Ce fut fait l'an de l'incarnation de Notre Seigneur, 1153, la deuxième de notre épiscopat (1). »

Trois ans plus tard, en 1156, le même Anculphe de Pierrefonds

(1) Bibl. imp., Mss. Lat., 5441, fol. 181; Cartul. Majoris Monasterii Turonensis, tom. I. — Appendice VIII.

fait savoir que Gervais, seigneur de Bazoches, du consentement de sa femme et de ses enfants, abandonne toutes ses prétentions sur les églises de Saint-Thibault et des martyrs Rufin et Valère, à Bazoches (1). Au siècle suivant, de nouvelles contestations s'étant élevées entre l'abbaye de Marmoutier et Baudouin de Borencourt, au sujet des dîmes de *Pellé* (2), des juges d'Amiens furent délégués par le Saint-Siége, en 1216, pour régler l'affaire. On décida que Baudouin et sa femme Amphise renonceraient à leurs prétentions, et que les dîmes contestées seraient données par eux au prieuré de Saint-Thibault, en échange de quatre muids de blé et dix-huit septiers d'avoine, leur vie durant (3).

En décembre 1218, Guibert, chantre et maître prieur de Reims, atteste que Guillaume de Fismes et sa femme ont vendu au prieuré de Saint-Thibault de Bazoches, pour quatre-vingt-dix livres, un moulin qu'ils possédaient *apud Ventiliacum*, aux Ventaux (4).

Nicolas de Bazoches, en 1221, ayant eu à son tour des démêlés avec le prieur de Saint-Thibault, qui réclamait le droit d'avoir et de conduire une barque pour la pêche, sur la Vesle, près de la demeure de Jean de Loupeignes, frère de Nicolas de Bazoches, celui-ci, en considération de son salut, du salut de sa femme Amélie et de ses enfants, renonça à toutes ses prétentions et scella la charte de son sceau (scellé en cire verte, sur lacs de soye jaune) :

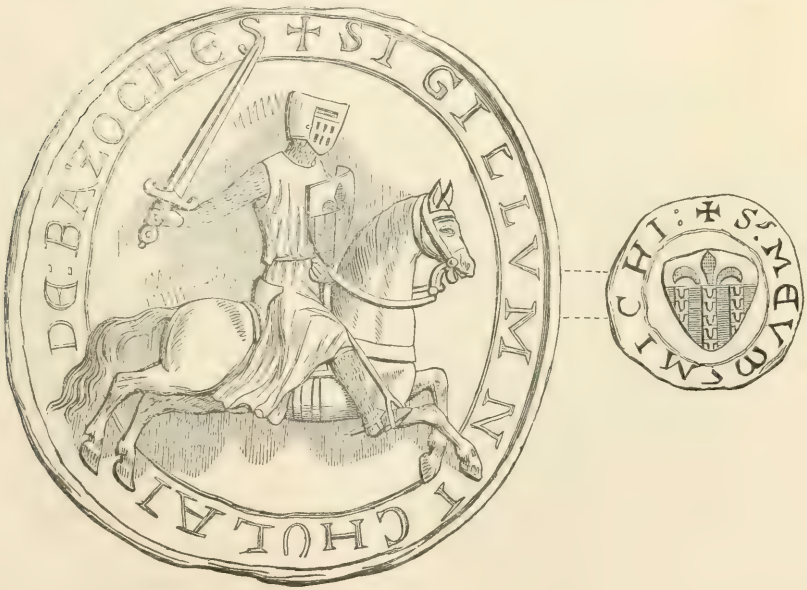

(1) Appendice IX.
(2) *Pelle*, Perles, canton de Braine (Aisne).
(3) Bibl. imp.. Mss. Lat., 5441, p. 190. — Appendice X.
(4) Dépendance de Montigny-sur-Vesle, canton de Fismes (Marne).—Appendice XI.

Les seigneurs de Bazoches portaient les armes de CHASTILLON (de Gueulles à trois pals de vair, au chef d'or), brisées au chef d'une fleur de lys de sable.

La même année ou l'année suivante, 1222, nous voyons encore Nicolas de Bazoches, avec le consentement de sa femme Agnès et de ses enfants ou héritiers, abandonner aux églises de Saint-Rufin et Valère et de Saint-Thibault le muid de blé d'hiver qu'elles lui devaient, et leur donner en outre dix septiers de blé sur son moulin de Bazoches et dix sols de Provins, à prendre sur le cens de Bazoches, pour faire l'anniversaire annuel de Nicolas, son fils aîné. Un autre de ses fils, Robert, fonda en 1243 une chapelle dans l'hôpital de Bazoches, qu'il dota de deux muids de blé, avec le consentement de sa femme Bremonde; on voit encore, à la ferme de la Maladrerie, les ruines bien conservées de cette chapelle. Voici, du reste, le texte de cette charte scellée en cire verte comme ci après :

Omnibus..... Robertus, miles, dominus et castellanus de Basochiis, salutem..... Ego, de voluntate Bremundis uxoris mee et fratrum meorum, in remedium anime mee omniumque predecessorum et successorum meorum, in hospitaloria de Basochiis quandam capellaniam instauravi, hoc modo, quod capellanus ibidem divinum celebrans officium percipiet annualiter 2 modios bladi hyemalis in molendino meo de Basochiis..... Sigilli mei munimine 1243, *mense junio* (1).

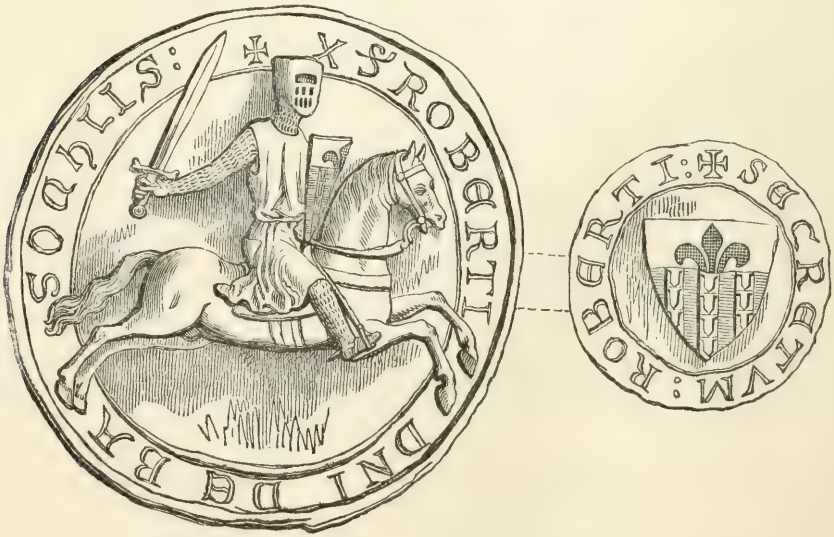

(1) Bibl. imp., Mss. Lat., 5441, p. 189.

En 1246, le prieur de Saint-Thibault ayant fait construire un four dans la ville, ou plutôt dans le hameau, et voulant établir un pressoir, rencontra l'opposition de Robert, seigneur de Bazoches, qui finit par lui concéder l'autorisation, en échange de dix septiers annuels de blé, que l'église de Saint-Thibault avait à prendre sur le moulin de Bazoches. Voici, du reste, la charte tel quelle est écrite dans le cartulaire de Marmoutier, en français de la première période du XIIIe siècle :

« Je, Robert, Chevaliers, Sires de Basoches, fer savoir..... Que cum discorde fust entre moi et le Priour de Saint Thibaut, seur ce que il avoie fait un four en la ville de Saint Thibaut, et sur ce que il volait faire un presseur..... A la parfin, je reconois que je n'ai nul droit de faire les choses devant dites; je, par la volonté de Bremunde, ma femme, et de mes frères, quitte tout le droit que je puis avoir en choses devant dites, à l'église de Saint Thibaut; et parmy ces convenances, le Priour devant ditz quitte à moi et à mes oirs dis sestiers de blé que l'église de Saint Thibaut avoit, chascun an, à mon molin de Bazoches..... Je ai mon seel pendu à cette chartre, l'an 1246, en mois de octobre en mon chastel de Bazoches; presens mon Seigneur Peron de Beauru; Guillaume de Monz, chevaliers (1). »

(Scellé en cire blanche sur lacs de soie jaune.)

Vers l'an 1256, un évêque de Soissons, dont le nom ne nous est point parvenu et qui resta peu de temps sur le siége épiscopal, entre l'épiscopat de Nivelon et celui de Milès de Bazoches, se plaignit vivement (à tort ou à raison), de l'incontinence du prieur de Saint-Thibault, mais ne put, paraît-il, le forcer à se démettre de son prieuré, n'étant point parvenu à le convaincre « d'irréligiosité ou d'incapacité. » C'est du moins ce que dit une notice historique sur le prieuré de Saint-Thibault, rédigée au XVIe siècle, qui se trouve dans le cartulaire de Marmoutier (2), et dans laquelle sont mentionnées sans explications ni détails les diverses pièces que nous venons d'analyser.

Un dénombrement du bailliage de Vermandois qui se trouve actuellement aux Archives de l'Empire, et dont l'écriture paraît être du XIVe siècle, mentionne ainsi les diverses dépendances du prieuré de de Saint-Thibault à cette époque :

« C'est le demaine du temporel du prioré de Saint Thiebaut dessus Basoches, baillié par la main dun Mahieu de Bours, chappellain de

(1) Bibl. imp., Mss. Lat., 5441, p. 190.
(2) Bibl. imp., Latin, 5441, p. 190. — Appendice XII.

Nostre Saint Père le Pape, de présent prieur dudit lieu de Saint Thiebaut : Premiers la maison de Saint Thiebault et toute la ville si avant que les domicelles (1) s'estendent, haulte justice, moyenne et basse ; reservet que se en la court dudit Prioré estoit jugiet ung homme ou femme pour executer, le maïeur dudit lieu de Saint Thiebault le livrerait et basnoit tout jugié au vidame de Chaalons, seigneur de Basoches, ou à ses gens ; liquelz vidames est tenus de faire ou faire faire l'execution à son fiet; et peut en ladicte ville avoir environ entre XXX. ou quarante feux qui pevent devoir, chacun an, tant en cens comme en rentes environ X. livres tournois et X. ou XII. poules; ung four qui n'est banier, fors aux boulangiés; et il en a en la ville ung molin (2) qui vault par deux muis de blé et il couste bien autant a retenir :

« Item, en la ville de Coulhan (3), haulte justice, une maison qui est de l'église, une rue ou il a environ VI . hostises (4), que unes que autres, qui pevent valoir environ deux francs par an, au jour de noel.

« Item, au maison en haulte justice qui ne doit que environ II. septiers de vinages.

« Item, environ XII. que hommes que femmes de corps, qui doivent, chacun an, un denier de chevaché au jour Saint Remi et Saint Thiebault et se il ensoins les enfans enportent ce que il ont, se il ne sont formariez.

« Item, les prez, vingnes, bos, terres arables, pressoirs et autres plusieurs rentes, vinages, dismes de grains, de vins, avecques deux fours, l'un seant à Vaucorée (5) et l'autre à Sorval (6); lesquelz sont à l'eglise admortiz, c'est assavoir, que ladicte eglise tient cela franchement et en admortissement ne tient de nul homme ladicte eglise et avec ce ny a nul homme de fiez ny en arrière fiez (7). »

Au XVIe siècle, d'après la notice manuscrite en latin, que nous avons citée plus haut (8), le prieuré de Saint-Thibault avait encore

(1) Les maisons.

(2) On voit encore les substructions de ce moulin avec ses biefs dans un pâturage traversé par un ruisseau au-dessous du jardin tenant au prieuré de Saint-Thibault.

(3) Cohan, canton de Fère en Tardenois.

(4) Locations.

(5) Vauxseré, canton de Braine.

(6) Serval, canton de Braine.

(7) Archives de l'Empire; *Dénombrement des baillages du Vermandois*, t. I, p. 136.

(8) Appendice XII.

six moines et un Prieur d'une capacité peu commune. En effet, on lit, vers la fin de cette notice, à l'année 1564, que Jean de La Rochefoucault, abbé commendataire de Marmoutier et protonotaire apostolique, mort à quatre-vingt-sept ans et enseveli à Sainte-Geneviève de Paris, avait choisi le prieur de Saint-Thibault pour son vicaire général dans l'administration de l'abbaye de Marmoutier et de ses nombreuses dépendances. L'auteur y ajoute en marge : « Il reste encore six moines dans ce monastère (de Saint-Thibault), quoiqu'il soit placé sous une main laïque comme sous un joug bien pesant, car l'abbé commendataire prend plus de huit mille livres par an des revenus du monastère.

Nous trouvons dans le même volume (1) la nomenclature suivante des dépendances du prieuré de Saint-Thibault; nous y ajoutons la traduction des noms de pays :

In Diœcesi Suessionensi.

Prioratus conventualis Sancti Theobaldi de Basogiis habet duodecim socios.

Mensæ abbatiali, C. solidos.
Officiariis, LVIII solidos.
Camerario, VI libras Parisienses.
Sacristæ, XV libras.
Scolaribus, XVI libras, IX solidos.
Pro decima, XXX libras.

Nota quod in dicta Diœcesi nulla cura præsentatur per dominum Abbatem, sed per Priores locorum.

Ratione dicti Prioratus :

Ecclesia Sancti Petri de Basochiis (Saint-Pierre, de Bazoches, canton de Braine, Aisne).
Ecclesia de Paret (Paars, cant. de Braine).
Ecclesia Sancti Theobaldi (Saint-Thibault, cant. de Braine).
Ecclesia de Longa Valle (Longuevalle, cant. de Braine).
Ecclesia de Pelle (Perles, cant. de Braine).
Ecclesia de Campo Liti (Champlieu, cant. de Crépy, Oise).
Ecclesia de Charx (Cohan, cant. de Fère en Tardenois, Aisne).
Ecclesia de Colongiis (Coulonges, cant. de Fère en Tardenois).
Ecclesia de Poyli (Poilly, cant. de Ville en Tardenois, Marne).
Ecclesia de Balserres (Vauxseré, cant. de Braine).

(1) Résidu de Saint-Germain, 975, fol. 413, v°.

Capellania hospitalitatis de Basochiis (La Maladrerie de Bazoches, cant. de Braine).

Capellania de Villa Sapientiæ (Villesavoye, cant. de Braine).

En septembre 1567, les Huguenots s'étant rendus maîtres de Soissons et de tous les pays environnants, pillèrent et saccagèrent le prieuré de Saint-Thibault, qui se trouve précisément au centre des territoires de Braine, Fismes et le Mont-Notre-Dame, où ils séjournèrent pendant près de quatre mois, jusqu'en février 1568.

Vers la fin du siècle suivant, et très-probablement en 1696, les Bénédictins anglais de l'ordre de Cluny, établis à Paris depuis l'an 1674, succédèrent aux religieux de Marmoutier dans le prieuré de Saint-Thibault de Bazoches. En 1717, Dom Joseph Johnston, procureur du couvent de Saint-Edmond des Bénédictins anglais de Paris, établis sur la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, assisté de Dom Placide Nelson, religieux profès du même couvent, et, de plus, prieur du prieuré de Saint-Thibault, assignèrent Marie Follet, veuve de Jean Jacquemard, en payement de un muid six septiers de bled, qui leur étaient dus pour iusuffisance, disaient-ils, dans la mesure de ce que le fermier des dîmes de Blanzy, Serval et Merval, était tenu de leur payer et leur avait en effet payé depuis l'année 1696. Les religieux de Braine, intéressés comme décimateurs dans la querelle, prirent fait et cause pour la veuve Jacquemard, et le procès se termina par un accord entre les parties (1). Tout porte à croire que les Bénédictins anglais avaient fait remonter leur réclamation jusqu'au jour de leur entrée en jouissance dans le prieuré de Saint-Thibault, qui se trouve ainsi porté à l'année 1696. Ils le gardèrent sans autre contestation, croyons-nous, jusqu'à l'époque de la vente des biens conventuels, décrétée par l'assemblée nationale, et l'occupèrent ainsi près d'un siècle.

S. Prioux.

(1) Archives de la Marne, Châtellenie de Courville, transaction entre le prieur de Saint-Thibault et les prémontrés de Braine.

(*La suite prochainement.*)

APPENDICE

I

Don fait par Manassès, Seigneur de Bazoches, à l'abbaye de Saint Thibault.

Notum sit tam presentibus quam futuris quod Manasses de Basilica, sicut legitime donaverat, actorizante et laudante domno Rainaldo, tunc temporis Remensi archiepiscopo, et auctore domno Hilgaudo, Suessionensium episcopo, monasterium Sancti Teobaldi quod situm est juxta illud idem castrum Basilicas, beato Martino Majoris Monasterii et monachis suis, cum omnibus que pertinent ad illud monasterium, videlicet, omnes oblationes, quecumque ibi offeruntur, et sepulturam, burgum et molendinum et furnum et stagnum et omnes consuetudines; vineas quoque et prata et terras et domos; ita postea, propter quandam invasionem quam injuste indefecerat, ivit Suessionis et penitentia compunctus, de injusta invasione, gerpivit omnia que supra memoravimus, beato Martino et monachis suis, nullo contradicente et nullo calumpniante, in presentia domini Hainrici, tunc temporis Suessorum episcopi; et in presentia istorum testium : Fulconis, archidiaconi; Bernardi Nigri; Lisiardi, prepositi; Rohardi, filii Garnerii succentoris; Petri de Basilica; Hugonis, scolastici; Archenaldi, diaconi; Johannis Moielet. Fuerunt etiam testes, de monachis : Raherius, prior de Crispiniaco; Bernardus, prior Majoris Monasterii; Arraudus, prior Sancti Theobaldi; Andreas, frater domni Hilgodi; Guillelmus de Paceio; de laicis et famulis; Hugo de Haugiis; Martinus de Boeria; Cualterius Clarellus; Gaucherius de Tavenno (1).

II

Manassès, Seigneur de Bazoches, confirme les dons faits à l'abbaye de ce lieu par ses prédécesseurs.

(Sans date.) — Quoniam quidem vita mortalium adeo dilabitur tempore nichilque pene ratum posteris nostris visum est, nisi litterali exercitio eorum commendetur memoriae. Idcirco, ne ulla contentio vel anbiguitas, venturo seculo, ex territorio Beati Teobaldi oriretur, placuit domino Manasse, Basiliensium domino, pactum illud huic sedule inserere quod Hugo, suus nepos, procul dubio, secum creditur habuisse; impetravit autem isdem Manasses, cum precibus, tum maxime proprie ac ipsius Sancti facultatis parte conlata ab eo Hugone, predicti castri participe et ab cunctis suis heredibus, fide et jurejurando relinqui quicquid in eo

(1) Lat. 5441, p. 183.

territorio ubi oratorium Sancti situm est, ipse habebat. Concessit itaque prenotato almo idem Hugo quod intra divisiones que prefatam villam terminant Basilicensis justitia non curreret nullus vicecomes violenter ibi quicquam caperet; sed omnis injuria et omnia placita coram ejusdem ruris judice discuterentur; interque decreta hoc etiam sancitum est quatenus nullus certus manens in predicto pago, neque aliquis cujuscumque loci sit, ad predictum sanctum veniens, de ullo crimine objecto Basilicis nullatenus judicaretur, nisi in presentiarum foret accusator qui de visu illum reum accusaret et si accusatus de reatu objecto se defendere vellet, nisi statim esset qui bello eum convinceret, liber et immunis objecti criminis deinceps existeret. Illud quoque cum supradictis firmiter est statutum quod mercator seu quilibet homo vinum vel annonam vel rem quamlibet ferens et ad pronotatum Sanctum veniens, in itinere vel reditu comitatus et justicie predicti castri, pro nullo mercato stipendia vel aliquem ritum solveret; sed expeditus abire permitteretur quocumque vellet.

Hujus autem institucionis que assensu et laude et manu comitis Tetbaldi et Ebali, comitis Roceii, et Hugonis de Castro Theodorico facta est. Testes sunt : Drogo Calvus; Theodoricus de Aceio; Milo de Fimis; Rainerius de Ulmonte; Bernerarius de Castro Teodorico. Acta et confirmata in curia Tetbaldi, comitis; rege Philippo diadema tenente; et Teobaldo Suessonem ecclesiam regente (1).

(Sans datte).

III

Ex autographo.

1093. — Auctoramentum domni Hugonis Suessionis episcopi, de omnibus rebus quæ pertinent monasterio Sancti Theobaldi de Basilicis et nominatim de quadam cultura.

Ego Hugo, Dei gratia, Suessorum episcopus, notum fieri volo omnibus ecclesiæ filiis tam presentibus quam futuris, quod omnia quæ antecessores mei, videlicet, Suessionenses episcopi monachis Majoris Monasterii in monasterio Sancti Theobaldi juxta Basilicas sito, Deo famulantibus concesserunt, et in posterum rata fore sanxerunt, ego puri assertione concedo et confirmo. Culturam quoque quæ Dominicaturam Suessionensis episcopi contingere dicebatur, super qua, quibusdam suggerentibus, calumniam faciebam, postulante domno Willelmo ejusdem loci Priore rogantibus et consiliantibus domno Rainaldo, Remorum archiepiscopo, et domno Ingelranno, archidiacono nostro; annuentibus etiam clericis nostris, predictis monachis quiete et libere jure perpetuo possidendam attribuo, ea devotione ut spiritualis beneficii quod prædecessoribus meis et ecclesiæ nostræ contulerunt, me participem faciant; et, post obitum meum, suis orationibus apud Deum conversis, animæ meæ subve-

(1) Lat. 5441, p. 183.

niant. Ut igitur hæc nostra concessio roboretur et roborata ad posterorum notitiam dirivetur, sigilli nostræ auctoritatis impressione firmamus et propria manu signamus.

Signum Hugonis, episcopi, et tunc temporis decaniam et cancellariam in manu sua tenentis. S. Ingelranni, archidiaconi. S. Fulconis, archidiaconi. S. Ebali, archidiaconi. S. Livardi, præpositi. S. Rogerii, abbatis et canonici. S. Hugonis, præcentoris et presbyteri. S. Adam, presbyteri, S. Hugonis, presbyteri. S. Roberti, diaconi. S. Petri, diaconi. S. Archenaldi, diaconi. S. Tetbaldi, subdiaconi. S. Anselli, subdiaconi. S. Rotberti. subdiaconi. S. Bernardi, acolythi. S. Hugonis, acolythi. S. Gualteri, acolythi.

(Locus sigilli exhibentis iconem Hugonis, episcopi, veste pontificali induti, baculum manu gestantis, sed sine mitra.)

S Rainaldi, Remorum archiepiscopi. S. Elinandi, Laudunensium episcopi. S. Fulconis, Belvacensium episcopi. S. Gervini, Ambianensium episcopi. S. Ralbodi, Noviamensium episcopi. S. Girardi, Morinorum episcopi. S. Henrici, Sancti Remigii abbatis. S. Odonis. S. Medardi, abbatis. S. Iohannis. S. Nicasii, abbatis. S. Nochetii, Sanctæ Elenæ abbatis. S. Burchardi, Sancti Basoli abbatis. S. Baldrici, Burgolii abbatis.

Actum anno incarnationis dominicæ millesimo nonagesimo tertio; indictione I, regnante Philippo, anno XXXIII, episcopante domno Hugone, anno I.

Ego Hugo, episcopus, tunc temporis decanus et cancellarius, scripsi et subscripsi.

Confirmatum in Concilio Remis celebrato ebdomada tertia quadragesima, et ut irrevocabilis permaneat, anathematis est apposita sententia.

Nota. Subscriptiones Rainaldi, archiepiscopi et aliorum episcoporum atque abbatum, alia manu scriptæ sunt, quia factæ sunt in Concilio Remensi, post scriptam hanc cartam (1).

IV

Donation ou restitution faite au prieuré Saint Thibault de Bazoches, par Hugues, évêque de Soissons.

1093. — Confirmation.

Ego Hugo, Dei gratia Suessionensis episcopus, notum fieri volo omnibus ecclesie filiis tam presentibus quam futuris quod omnia que antecessores mei, videlicet, Suessionenses episcopi monachis Majoris Monasterii in monasterio Sancti Teobaldi, juxta Basilicas solo Deo fumulantibus, concesserunt et in posterum rata fore sanxerunt, ego pari assertione concedo et confirmo, culturamque que Dominicaturam Suessionensis episcopi contingere dicebatur; super qua, quibusdam suggerentibus, calumniam

(1) Résidu Saint-Germain, 974, f° 320.

faciebam; postulante domno Willelmo, ejusdem loci priore; rogantibus et consiliantibus domino Rainaldo, Remorum archiepiscopo et domno Ingerranno archidiacono nostro. Annuentibus etiam clericis nostris, predictis monachis quiete et libere, jure perpetuo possidendam attribuo, ea devotione, ut spiritualis beneficii quod prædecessoribus meis ecclesiæ nostræ contulerunt me participem faciant; et post obitum meum, suis orationibus apud Deum fusis, anime mee subveniant. Ut igitur hec nostra concessio roboretur et roborata ad posterorum noticiam dirivetur sigilli nostri auctoritatis firmamus et propria manu signamus.

Signum Hugonis, Episcopi, et tunc temporis decaniam et cancellariam in manu sua tenentis. S. Ingelranni, archidiaconi. S. Fulconis, archidiaconi. S. Ebali, archidiaconi. S. Lisiardi, prepositi. S. Regeri, abbatis et cancellarii. S. Hugonis, precentoris et presbiteri. S. Adam, presbiteri. S. Hugonis, presbiteri. S. Rainaldi, Remensis archiepiscopi. S. Elinandi, Laudunensis episcopi. S. Fulconis, Belvacensium episcopi. S. Girvini, Ambianensium episcopi. S. Ratbodi, Noviomensium episcopi. S. Girardi, Morinorum episcopi. S. Tetbaldi, subdiaconi. S. Anselli, subdiaconi. S. Rotberti, subdiaconi. S. Bernardi, acoliti. S. Hugonis, acoliti. S. Gualteri, acoliti. S. Henrici, Sancti Remigii abbatis. S. Odonis, Sancti Medardi abbatis. S. Iohannis, Sancti Nicasii abbatis. S. Nocherii, Sancte Elene abbatis. S. Burchardi, Sancti Basoli abbatis. S. Baldrici, Burgolii abbatis.

Lieu du sceau dessiné aux Evêques de Soissons.

Datum anno incarnationis dominice 1093. indictione I. regnante Philippo anno 34°. episcopante domno Hugone, anno I.

Ego Hugo, episcopus, tunc temporis decanus et cancellarius, scripsi et subscripsi.

Confirmatum in consilio Remis celebrato ebdomada III quadragesime; et ut irrevocabiliter permaneat, anathematis est apposita sententia (1).

V

Donations faites à l'abbaye de Saint Thibault, par Isouard, Seigneur de Bazoches.

Quoniam hominum brevis est vita labilisque memoria, in nomine igitur sancte et individue Trinitatis, ego Goislenus, per Dei misericordiam Suessionensium minister indignus notum fieri volo quatinus adierit parvitatem nostram Isuardus, miles quidam de Basilicis, culpam suam recognoscens quod decimam de Corthaum quam Hugo Basiliensis, dominus ecclesie Sancti Theobaldi, abstulerat, et Widone, filio ejus, nesciente, et monachis predicte ecclesie calumpniantibus, sibi pro 15ff injuste in vadimonio dederat per manum nostram; concedentibus Widome de Basilicis et Val-

(1) Biblioth. imp., lat. 5441, f° 177.

cherio, fratre ejus, Sancto Theobaldo reddidit et perpetuo jure totam habendam concessit; sciebat enim quod Manasses, Basiliensium dominus, Sancto Theobaldo eam contulerat, illis concedentibus ad quos jure hereditario pertinebat; alodium etiam de Pertimemeis et terram plenam et prato; concedente uxore sua Helvidi et filiis suis et filia. Idem Isuardus, predicto Sancto in presentia nostra dedit et perpetuo habendum concessit; cujus alodii decimam et totius terre ad Perti pertinentis, Wido de Basilicis et frater ejus se eidem sancto contulisse in presentia mea recognoverunt. Nos autem factum Isuardi scripto confirmavimus et sigillo nostro munivimus et de caritate ecclesie licentia et jussu nostro date ei 24ff. sunt de quibus Philippus, gener ejus, 12 babuit, et Dudo, filius ejus XII.

Hujus rei testes sunt : Nicholaus, prior Sancti Theobaldi; Iohannes, Prior de Ventiliaco; Wilelmus, sacrista; Robertus de Roceio; Wido et Walcherius, frater ejus; Wido Desligatus; Gislebertus, vicecomes; Rodulphus Parvus; Dudo, filius Arroldi; Rodulphus de Glana; Fulcherius et Girardus, filius ejus. E famulis monachorum : Gaufridus major; Ebrardus famulus et Radulphus, frater ejus; Galterius Brumant et Galterius Corberan; Floridus Durantus, filius Richeri (1).

VI

Ebale renonce à ses prétentions sur les biens de l'abbaye de Saint Thibault.

(Sans datte). — Quicquid humane fragilitatis instinctu vel illicita cogitatio, vel rupta racionis habena, ad impetrandum, erumpit intentio, quotidianis afflictionibus indesinenter divina clamat purgari miseratio. Cum autem utrique supradicte infirmitati diversarum genera medicinarum divina opponat propiciatio, profundius tamen ad illas infirmitates extrahendas sponse Dei, scilicet, ecclesie, humanis, pro dolor! subjecte sensibus s.... operatur relaxatio. Hoc igitur ego Ebalo et uxor mea Elisabeth, ecclesiam Tetbaldi quam domnus Manasses, monachis beati Martini Majoris Monasterii ad Deo serviendum dederat, quia calumpniabamur, ductu bone voluntatis spiritu non irrationabiliter intelligentes, eisdem monachis perpetuo retinendam concedimus; et ne aliqua ex nostra parte, adversariorum instigatione, aliquando, quod absit, possit suboriri contrarietas, omnis que fraudis sit sopita calliditas, ex facultate ejusdem Sancti caritative ego X libras et uxor mea XL solidos ab eisdem monachis accepimus, quodque magis plurimum has + + cruces hujus concessionis ante Deum testes, huic pergameno imprimimus; hujus itaque pacti munus sub testibus istis indelebiliter affirmamus Willelmo, tunc temporis predicti loci Priore monacho; Artaldo; Hugone de Castellone; Theoderico et fratre ejus Juliano, filiis Girardi de Castellone; Cuarino de Burgo; Adone, filio Anscherii; Ilberto de Bovonis Curte; Henrico, armigero ejus; Rotgerio de

(1) Lat. 5441, p. 182.

Montiniaco; Bosone, famulo ejusdem Ebalonis; Radulfo, dapifero; Gosberto, Gunterii filio; de clericis : Framerico; Rotgero. Hujus igitur assertionis confirmationem, manu et assensu Rainaldi, Remensis archiepiscopi testamur esse perpetratum (1).

(Sans datte).

VII

Josselin, évêque de Soissons, à la prière de Gaucher, Seigneur de Bazoches, donne à l'abbaye de Saint Thibault, les dîmes de Poilly et de Coulonges.

1134. — Joslenus, Dei gratia Suessonum episcopus, dilecto sibi in Christo Odoni, Majoris Monasterii venerabili abbati ejusque successoribus regulariter promovendis in perpetuum. Suscepti regiminis cura compellimur, pro ecclesiarum statu, propensiore sollicitudine satagere et eis qui utiliora et oportuniora esse intelligimus, paterna caritate providere. Hac siquidem consideratione et quia nos et venerabilis Rainaldus, Remensis archiepiscopus, amicus noster, de vestra vestreque congregationis probatissima caritate plurimum confidimus ac familiaritate multipliei precum ac supplicationum instantia domni Gualcheri de Basochis, monasterium ad Perteium, pertinentem, que juris vestri et monachorum Sancti Tibaudi esse dinoscebatur, Igniacensi monasterio, cui contigua erat et maxime necessaria, donavimus; excepta dimidia parte nemoris ejusdem terre, quam monachi Sancti Tebaudi ad usus suos sibi retinuerunt. Debita autem sollicitudine providentes ut quid detrimenti monasterio vestro proveniat, decimas de Pocilleio et de Colungiis quas predictus Gualcherus, post predecessores suos tenuerat et nobis redderat, monasterio Beati Martini Majoris Monasterii et monasterio Sancti Tebaudi proprio jure tenendas, donavimus; ut eas tam vobis quam successoribus vestris, privilegii presentis auctoritate in perpetuum confirmavimus. Porro, dominus Gualcherus molendinum quod apud Basoschas est monasterio Sancti Tebaudi, post obitum suum perpetuo tenendum dedit. Donationi autem predictarum decimarum et molendini, Ermengardis, soror predicti Gualcheri et Hugo et Gervasius, nepotes ejusdem, assensum prebuerunt. Quicumque igitur per dictas decimas vel molendinum monasterio vestro auferre et vos vel successores vestros temerariis vexationibus infestare pro eisdem decimis vel molendino presumpserit, excommunicationis sententia feriatur, quoadusque temeritatem suam digna satisfactione emendare compellatur. Ut autem prens privilegii pugina pondus auctoritatis habeat, sigilli nostri impressione ac probabilium personarum attestatione eam muniri precepimus. Testes inde sunt : Humbertus, Igniacensis monasterii abbas; Simon, monasterii beati Petri de Chizeio, abbas et canonicus Beati Gervasii, Suessionensis ecclesie; Normannus presbiter; Paganus, diaconus; Harduinus et Gualterius, subdiaconi; de canonicis Beate Marie Remensis ecclesie : Nor-

(1) Lat. 5441, p. 185.

mannus, presbiter; Paganus, diaconus; Harduinus et Gualterius, subdiaconi; de canonicis Beate Marie Remensis ecclesie : Fredericus, prepositus; Henricus, presbiter; Drogo, diaconus; de monachis : Radulfus, prior Sancti Tebaudi; Johannes, prior de Ventiliaco; Herveus, prior Sancti Mauritii; Hugo, prior de Aceio et Petrus, Igniacensis monachus. De laicis : domnus Gualcherus de Basolchis; Philippus, Dudo et Flammensis, fratres ejus; Guido Carnotensis et Heribertus, prepositus de Gurvilla.

Actum Remis, anno incarnati Verbi 1134, indictione 13, regnante Ludovico, Francorum rege, anno 28.

(Sellé en cire blanche. — Sceau dessiné aux Evêques de Soissons) (1).

VIII

Fragments d'un acte indiqué comme semblable, à quelques mots près, au précédent folio.

1134. — Rainaldus, Dei gratia Remorum archiepiscopus, dilecto sibi in Christo, Odoni, Majoris Monasterii venerabili abbati ejusque successoribus regulariter promovendis in perpetuum. Suscepti regiminis cura compellimur pro ecclesiarum statu propensiori sollicitudine satagere, ex eis (Tout comme le précédent, à quelques mots près). Heribertus, prepositus de Curvilla; Drogo, cancellarius recognovit, scripsit et subscripsit.

Datum Remis, anno incarnati Verbi 1134. indictione 13. regnante Ludovico Francorum rege gloriosissimo anno 28° archiepiscopatus autem domni Rainaldi archiepiscopi secundi, anno XI.

(Sellé en cire rouge sur lacs de cuir dessiné à l'évesque) (2).

IX

Ansculfe, évêque de Soissons, confirme des dons faits à l'abbaye de Bazoches.

1153. — In nomine sancte et individue Trinitatis. Quoniam que scripto commendantur diuturniori memoria retineatur, ego Ansculphus, Dei gratia Suessionensis episcopus, notum fieri volo tam futuris quam presentibus quod predecessor meus Goslenus, episcopus, Majus Beati Martini Monasterium affectione sincera diligens et religionem ipsius per suam parrochiam dilatare concupiscens, ecclesiam Basilicensem in honore Sanctorum Martyrum Rufini et Valerii consecratam et erectam ecclesiam de Castellione super Maternam, et ecclesiam de Canle eidem Majori Monasterio donavit, eo videlicet tenore, ut in Basilicensi ecclesia tantus monachorum haberetur conventus qui ordinem ad formam Majoris Monasterii

(1) Lat. 5441, f° 179.
(2) Lat. 5441, f° 180.

tenerent. Et quia possessiones ejusdem loci tot fratrum usibus posse sufficere non videbantur, ecclesia Sancti Theobaldi eidem Basilicensi ecclesie ab abbate Odone, excepto Majori Monasterio, cum omnibus suis appenditiis, concessa est; ita, scilicet, ut ad Majus Monasterium nisi per Basilicense non respiceret, et necessitatibus fratrum apud Basilicas Deo servientium omnibus modis libere mancipata consisteret; ecclesiam quoque canonicalem predictam de Castellione super Marnam, et ecclesiam de Canle, cum omnibus suis appenditiis ipsi Basilicensi cenobio jure perpetuo subjecerunt. Convenit etiam inter eos ut Basilicensis ecclesia a dominio vel jure episcopali nullatenus alienaretur in posterum; sed jure fundi et dignitate episcopii ipsi episcopo suisque successoribus semper esse subjecta; prior quoque Basilicensis speciali debito Suessionensibus Episcopis pro ceteris Prioribus, perpetuo jure teneretur obnoxius. Cum vero Prior, ubi non esset Abbas et Capitulum Majoris Monasterii, de fratribus suis congruum Priorem Basilicensi ecclesie providerent, qui Suessionensi Episcopo presentatus, Basilicensi monasterio assignaretur; de quo videlicet loco, ut communiter ab eis institutum est, assensu et voluntate Suessionensis episcopi, ab abbate et capitulo Majoris Monasterii, nullo dimovebitur. Veruntamen, si irreligiosus aut ecclesie Basilicensi inutilis esse prefato abbati et fratribus aliquando visus fuerit, postquam in presentia Episcopi hoc ipsum fuerit ostensum, nequaquam Episcopus contradicat, quin Abbas, revocato monacho suo, juxta prescriptum modum, Priorem in Basilicensi ecclesia constituat. Simili etiam modo, si Episcopus irreligiosus aut incommodus visus fuerit, ad ipsum significare curabit, qui infra 40 dies veniet, vel personas ante Episcopum mittet, ibique Prior talis esse ostensus dimovebitur alterque substituetur. Prior sane Basilicensis ecclesiam ipsam ita quietam cum omnibus sibi pertinentibus obtinebit, ut Abbati Majoris Monasterii monachum ejusdem loci, contra voluntatem Prioris dimovere, nec alium ibidem ponere, nisi prioris petitione, non liceat. Porro, preter annualem censum, centum scilicet solidorum, apud Basilicas, currentis monete; quem inter Basilicas et Sanctum Theobaldum, Majori Monasterio Episcopus designavit, Prior Basilicensis, cum sua ecclesia, a ceteris exactionibus liber omnino permaneat. Veruntamen, Majus Monasterium in festo hyemali beati Martini, singulis annis, ex consuetudine visitabit. Preterea thesaurariam ejusdem ecclesie, que olim ad proprietatem Episcopi pertinebat, adeo ut per quem mallet canonicum vel non canonicum, eam amministraret, fratres ipsius loci libere et quiete optineant, sicut ab Episcopo predecessore meo per scriptum autenticum noscitur institutum; salvo nimirum censu annuo 20 solidorum prefate monete, in festo beatorum Martyrum Gervasii et Prothasii, ab eodem Priore Suessionensi Episcopo persolvendo. Ego autem Ansculphus, Episcopus, quod predecessor meus G..... super ecclesiis predictis fecit, totum ratum habui, concessi; scripsi, etiam mei sigillo meo signati auctoritate confirmavi. Huic concessioni mee interfuerunt : Nevelo, archidiaconus; Johannes, archidiaconus; Radulphus, archidiaconus; Girbertus, precentor; Bernardus et Johannes,

capellani; Garnerus, decanus. Actum est hoc anno incarnationis dominice 1153. indictione 1a Episcopatus nostri 2do (1).

(Sel perdu).

X

Gervais, Seigneur de Bazoches, abandonne à l'abbaye de Saint Thibault ses prétentions sur les dîmes de Tanières et de Poilly.

1156. — In nomine sancte et individue Trinitatis. Quoniam..... Ego Ansculfus, Dei gratia Suessionensium Episcopus notum facio..... quod dominus Gervasius de Basochiis querelas omnes dimisit quibus ecclesias, videlicet, Sancti Theobaldi et beatorum Martirum Rufini et Valerii de Basochiis infestare solebat..... decimam, scilicet, Thesneriarum; decimam de Poliaco; decimam de Colungiis domum in atrio ejusdem ville, et pro ipso atrio V solidos predictorum ecclesie Martyrum annuatim persolvere debet; molendinum de Calaia..... Omnia hec et cetera que in presentiarum predicte Ecclesie quitte possident libera esse concessit ipse et uxor sua, suorum etiam assensu liberorum, Gaulcheri, scilicet, Guidonis, Nicholai, Galteri, Milonis, Sarre, Adalidis (2). Concessum est porro domino Gervasio in domum suam capellam habere..... Testes : Radulfus, prepositus; Nevelo, archidiaconus; Gaillelmus, decanus; Terricus de Marvahal; Guido Carnastrensis; Guido de Galardun; Robertus Passer; Gislebertus de Basochiis. Actum est anno Verbi incarnati 1156, regnante Ludovico, Francorum rege (3).

XI

Accord entre l'abbaye de Saint Thibault et Baudouin, Seigneur de Boncourt.

1216. — Haymardus, divina permissione Suessionensis ecclesie minister humilis..... Notum facimus quod cum causa verteretur inter ecclesiam Majoris Monasterii et Balduinum, militem de Bovinis Curte, et Amphelisiam, uxorem ejus, coram abbate Sancti Martini de Gemellis et cum judicibus suis Ambianensibus, a Sede Apostolica delegatis, super quibusdam decimis de Pelle, tandem inter partes amicabilis compositio intercessit; constituti in presentia nostra dictus B. miles et A. uxor ejus, in manus dominæum feodi, videlicet, Balduini de Treslorc et Balduini, filii ejus, militum, resinaverunt quidquid juris habebant in supradictis decimis, quas in manus nostras ipsi domini reddiderunt. Nos vero, ad petitionem eorum ipsas ecclesie Sancti Theobaldi de Basochiis concessimus possidendas et Symonem, Priorem, investivimus. In recompensationem ecclesia vellet eis, ad vitam tantum, 4 modios de ivernagio et 18 sextarios de

(1) Lat. 5441, f° 181.
(2) Gaucher | Gui | Nicolas | Milon | Sara | Adalidis.
(3) Lat. 5441. p. 188.

avena ad mensuram de Basoges.... cum alterum illorum mori contigerit, ecclesia Sancti Theobaldi a solutione medietatis predicti bladi inmunis..... Sigilli nostri munimine..... anno gratie 1216 mense augusto (1).

(Sellé en cire verte, sur lacs de soye rouge et verte.)

(Sceau dessiné aux Evêques de Soissons.)

XII

Les Chanoines de Reims attestent que Gui de Fismes a vendu un moulin à l'abbaye de Saint Thibault.

1218. — Wibertus, cantor et magister prior, canonici et officiales Remenses, omnibus..... Noverit universitas vestra quod Guillelmus, miles de Fimiis, et Rirhoudis, uxor sua, recognoverunt se vendidisse Simoni, priori Sancti Theobaldi de Basochiis quoddam molendinum quod habebant apud Ventiliacum, precio 90ff..... Gobinius, frater dicti Guillelmi, militis; Wilardus, miles; Bartholomeus; Guillelmus et Balduinus, fratres Wilardi; Guido, canonicus; Iacobus; Colinus; Girardus; Thomas; Adelina, mater Guillelmi; Gela, uxor Wilardi; Egidius; Willelmus, miles, de Bisannis et Heribertus. canonicus Sancti Quintini, dictam approbaverunt venditionem de non reclamando... Anno Domini 1218, mense decembri (2).

XIII

Dissertation historique sur le prieuré de Saint Thibaut.

De Prioratu conventuali Sancti Theobaldi Basilicarum vulgo Bazoches, in diocesi Suessionensi.

Situs hujus Prioratus est ad meridionalem seu sinistram ripam fluvii Vitulam vulgo Vellegni, ab urbe Remensi decurrit in Axonam supra Augustam Suessionensem aqua dissidet quarta circiter leuca in clivo satis ardui collis, ita quod in septentriones et vallem ex ea parte subjectam habeat perspectum longe lateque. Historiæ pars maxima hujus loci apud Suessiones celeberrimi origo historiæ ex ipsius fundationis, cartis precipue intelligatur, quæ operæ prætium erit hic perferre, quibus ecclesia Basilicensis titulo sanctorum Rufini et Valerii qui ibi pro Christo sanguinem profuderunt adjuncta est Prioratui Sancti Theobaldi, illæ sunt quatuor, sed ex his prima Prioratus origo nobis non innotescit quidquid in carta Hugonis secundi Suessionensis episcopi dicatur, et in alia Odonis I, abbatis Majoris Monasterii (3), quibus videtur indicari ipsorum tempore accessisse

(1) Lat. 5441, p. 190.

(2) Lat. 5441, p. 191.

(3) Supersunt et adhuc sex monachi in illo cœnobio, quamvis sub manu laica tanquam sub gravi jugo fatiscat : commandatarius enim plus quam 8000 l. redditus annui capit.

hunc Prioratum ad Majoris Monasterii sortem et patrimonium; nam vidimus litteras Hugonis I, episcopi Suessionis, datis anno primo ordinationis ejus, ut ibi dicitur, et incarnationis 1093; regni vero Philippi regis Francorum XXXIV, indictione prima; ex quibus compellimur ad credendum ante predicta tempora in ecclesia sancti Theobaldi conventum monachorum resedisse, nam cum Hugo eripuisset monachis sancti Theobaldi apud Basilicas, ut expresse dicitur culturam quæ Dominicatura episcopi dicebatur, facti pœnitens ab incepto resiliit et restituit et una die confirmavit quæcumque in sua diocesi possidebant; ubi testes asseruntur episcopi plures, scilicet : Rainaldus, Remorum; Elinandus, Laudunensium; Fulco, Belvacensium; Girumnius, Ambianensium; Ratbodus, Noviomensium; Girardus, Morinensium; et simul abbates : Henricus, sancti Remigii Remensis; Odo, sancti Medardi Suessionensis; Johannes, sancti Nicasii Remensis; Nochenæ, sanctæ Helenæ Altivillarensis (est in eodem diocesi, ad fluvium Maternæ, quarta a Remensi civitate leuca). Burchardus, sancti Basoli; et tandem Baldricus, Burgolii, in diocesi Andegavensi. Omnes ordinis sancti Benedicti. Demum ipse Hugo episcopus, sic subsignat : Ego Hugo, tunc temporis decanus et cancellarius subscripsi. Et confirmatum est in concilio Remis celebrato, hebdomada tertia, quadragesima. Ex his autem quæ de anno creationis Hugonis, episcopi, notavimus authori Galliæ Christianæ, in cathalogo episcoporum Suessionensium possunt afferri suppetiæ et ab ea incertitudine qua laborat in hoc loco, ut apud eum videre est facile, potest liberari, cum rectum sit Hugonem ante eum annum 1093, non sedisse in Suessionensi throno, adeo sunt certæ temporis notæ quæ ex autographo deprompsimus.

Confirmor in eadem sententia quod ante tempus Odonis, abbatis Majoris Monasterii jam sedes istas monachi occupassent, ex alia carta Gosleni, Suessionensis episcopi, quæ caret nota temporis : in ea porro, ad petitionem Widonis, Basilicensis domini. (Nota : Noverat enim, inquit Goslenus, omnes decimas ad proprios episcopos pertinere) decimam de Cortahum confirmat monachis sancti Theobaldi Basilicensis, quibus jam antea Manasses, avunculus patris predicti Guidonis, eas fuerat pridem impertitus; sed post modum alii usurparant (1). Per hoc quippe adducor fere ad credendum altius originem monachorum Basilicensium quam diximus repetendam, scilicet, ad minus a tempore avunculi patris istius Guidonis, qui Guido credimus erat Gosleno, qui episcopus est ordinatus, quemadmodum probatur ex carta alia ejusdem, paulo post afferenda, anno incarnationis 1127 aut 28. Sed tandem quod hic fecisse dicitur Guido, dominus Basilicarum ante annum 1151, quo obiit posterior Goslenus accidisse necesse est, et sic ad tempora Manassis, avunculi patris ejus retrocedendo, ante annum 1093, relegari videmur, si originem conventus monachorum Basilicensium inquiramus.

Certe superest Manassis, domini Basilicensium carta in qua tum ipse

(1) Vide corruptionem ejus temporis.

quam ejus nepos Hugo, in curia Theobaldi, comitis Campaniæ scilicet, tempore regis Philippi Francorum et Theobaldi, Suessionensis episcopi; qui ponitur anno 1080 obiisse; decernunt et scribunt aliquos articulos de justitiæ villæ Basilicensis (1).

Porro, nobis annus est incertus ad quem referendum est Hugonis, domini Basilicensis munus quod in carta Basiliæ, ejus uxoris, dato anno 1122 continetur; cujus lectione quæ gesserit cognoscentur. Sic autem habet : In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, divinæ dispensationis.

Decem post annos, Rainaldus, Remensis archiepiscopus, incarnationis 1132; Ludovici, regis Francorum 25; ordinationis ipsius Rainaldi 8, conditione X, alodum de Bono-Oculo (Bonœil) restitutum canonicis sanctorum Ruffini et Valerii, confirmavit Remis; presentibus : Petro, Belvacensi episcopo et Alviso, Atrebatensi; ubi notabis in sigillo archiepiscopi manu tenere baculum recursum quem crosse nuncupamus, non crucem, neque in capite gestare mytram. Et hæc carta luce clarius ostendit adhuc superfuisse in ecclesia sanctorum Ruffini et Valerii, et inde non procul in ecclesia sancti Theobaldi jam monachos insedisse, quibus post biennium adjuncta sit predicta sanctorum Ruffini et Valerii basilica, sicut ex carta Odonis, abbatis Majoris Monasterii deprehendimus.

Sed torquet me quamplurimum, in hoc loco, carta H... episcopi I, Suessionensis, qua præscribit quo pacto, post factam unionem Basilicensis ecclesiæ ad prioratum sancti Theobaldi, jam simul se canonici residui cum monachis gerere deberent : caret enim anno et meminit Innocentii papæ, et Rainaldi, Remensis archiepiscopi, cum quibus episcopus mysterium consilii habuerit de predictis. Ipse papa creatus est in 1130, et obiisse 1143. Rainaldus vero fit archiepiscopus 1124 et decessit 1137. (Quod chronologiæ præmissæ consonat.) Ex cathalogo Remensium episcoporum; ut in intervallo videmus occupatam ecclesiam Suessionensem ab Gosleno, eam tamen castam H... episcopi, hoc loco cum alia quæ sub nomine Rainaldi, Remensis episcopi promisimus, tu accipe, quia necessarium arbitror duos Goslenos ex unico cathologi dividendos, et hunc H... intercessisse inter ambos, et inter annos 1113, atque 1127. Sic vero se habet : H... Dei patientia, etc.

Cui adjungenda est alia Gosleni episcopi Suessionensis, anno 1134 : Goslenus, Dei gratia Suessionensis episcopus.

1144. — Est et alia ejusdem Gosleni episcopi, per quam inaugurationis ejus annum deprendimus (2) : notat enim illam anno ordinationis suæ 17; Ludovici, 7, regis Francorum anno sexto; incarnationis 1144; quo fit ut illius sedis annus sit 1127. Sic ergo Goslenus anno predicto ordinationis suæ 17, monachis sancti Theobaldi partes duas oblationum in ecclesia sancti Sulpicii, cum decimis omnibus, et decimas omnes apud Montiniacum, et nonnulla alia apud Jazium Cortiæ, Mortuam Fontanam, villam

(1) Vide supra, 65, nº 1.

(2) Anno perinde 1127 sedere cœpit.

sancti Stephani, Vicherias, Roboretum, decimam de Crotoi, capellas plures, molendina et alia multa suo scripto confirmavit (1).

1156. — Tempestatem post hæc incubuisse ecclesiæ Basilicarum, præsertim sancti Theobaldi, cujus author fuerit Gervasius, dominus Basiliensium, ex ejusdem carta cognoscitur, data anno 1156. Tum enim a rapinis et infestationibus abstituit et pœnitens autenctarum injuriarum, remisit ecclesiæ quæ per vim usurpabat. Conventiones quos cum monachis, eo casu scripsit Ansculfus tum episcopus Suessionensis ratus habuit, et cum eo filii Gervasii Basiliensis, videlicet : Gaucherus, Guido, Nicolas, Galter, Milo, Sara, Adelais. Quorum primus, Galcherus, anno 1161, lampadem supra patris sui tumulum in capitulo sancti Theobaldi ardere voluit. In posterum hinc ad annum 1216, quo Aymard, Suessionensis episcopus, monachis sancti Theobaldi consensit habere decimas de Pelle, nihil in tabulis dignum historia reperimus.

1221. — At paulo post 1221. Nicolaus, Basiliensium dominus, de consensu suæ uxoris Agnetis et liberorum, Helvidis (et ejusdem mariti Galfridi) Colardi, Roberti, Jacobi, Johannis, Galtherii et Milonis; et fratrum suorum Johannis de Loupines et Galterii de Vihelavor, Basiliensibus monachis navem habere permisit, cum qua piscari possent quoties libuisset, in fluvio Vidulæ.

Nicolaus iste, procul dubio, alius est ab eo qui supra, anno 1156, Gervasii filius dicebatur, cum Johannes inter prioris fratres nullus nominetur, et certe temporis distantia, satis probabile facit alter esse, sed cujus esset filius, videant qui cupiunt seriem ejus familiæ perspectam habere; mihi enim propositum nusquam est texere familiarum historias, sed solum publica facere quæ possunt esse adjumento in tabulis monasteriorum, quas perscrutatus sum, vel ad illustrandam monasteriorum historiam; vel ad commemorationem faciendam familiarum et quidem tantum modo illustriorem, quæ munificentiam suam in monasteria exprompserunt.

Sequenti anno, 1222, Voles Branæ (parum enim distat oppidum Branæ a Basiliensi) comitissa, cum Hugone, abbate Majoris Monasterii et monachis sancti Theobaldi de nemore sancti Theobaldi et nemore sancti Rufini; quæ, inquit, in sua ipsius grueria et custodia erant, transactionem fecit.

Ceterum, sic dabimus scutum dominorum de Bazoches quale erat Roberti domini de Bazoches, anno 1243, in litteris fundationis capellaniæ in xenodochio de Bazoches quam cum Bremundi, uxore sua, data sit. Transiisse enim postea, masculis forte deficientibus, dominum in alienam gentem patet ex tabula Odonis, abbatis Majoris qui componit, anno 1303, controversias monachorum sancti Theobaldi, ratione piscationis in fluvio Vidulæ, cum Hugone de Chatalano, domino de Bazoches, qui facessebat, tam in hoc quam in aliis multis negotium fratribus cœnobii sancti Theobaldi.

(1) Vide supra, 87, nº 4.

1256. — Ante illud tempus, anno nimirum 1256, A... Suessionensis episcopus (quisquis ille sit, a Gallia Christiana pretermissus est, et vero inter Nivelonem de Basochiis 64, et Milonem de Basochiis 65, brevi tempore sedem tenuisse oportebit), per litteras quarum vidi autographum conqueritur de prioris sancti Theobaldi incontinentia, et Odonis abbatis verba quæ supra relata sunt, quibus decernitur quod sine consensu episcopi non posset prior ab officio demoveri, nisi de irreligiositate aut inutilitate convictus esset coram episcopo referens, postulabat : Successus nos.

Et hinc ad annum 1535 nostra silet.

1535. — Nostra silet historia quo quidem anno Mathæus, abbas Majoris Monasterii, scribens sacristæ sancti Theobaldi, annuit manere bono ab ejus loci sacrista tunc acquisita.

Demum, anno 1564, Joannes de La Rochefoucault, commendatarius abbas Majoris Monasterii et protonotarius apostolicus, avunculus cardinalis, qui eadem qua hæc scribo hora, sepelitur apud sanctam Genovefam Parisiis, mortuus anno ætatis suæ 87, priorem hujus cœnobii, suum vicarium generalem in administratione Majoris Monasterii et membrorum, mense maio constituerat (1).

Et hic finem faciemus dicendi de rebus sancti Theobaldi.

(1) Résidu Saint-Germain, 1057, f° 158.

DE LA LOGIQUE

DE

PIERRE D'ESPAGNE

Je me propose de rechercher si l'abrégé de logique composé par Pierre d'Espagne (1), qui fut pape en 1276, sous le nom de Jean XXI, est la traduction ou l'original de celui qui a été publié sous le nom de Michel Psellus (2), auteur byzantin de la fin du XIe siècle.

(1) La Bibliothèque impériale n'en possède qu'un manuscrit du XIVe siècle (6657, ancien fonds). Je n'ai pu en consulter d'autres. Le texte de ce manuscrit, qui est d'ailleurs incomplet, diffère beaucoup du texte vulgaire des imprimés. Le manuscrit du fonds Sorbonne (957) ne contient qu'une analyse, qui se termine avec le traité des *lieux*, et à la fin de laquelle on lit : *explicit scriptum tractatuum magistri Petri Hispani conpilatum a magistro Symone ad iuuenum instructionem.* — L'ouvrage de Pierre d'Espagne est divisé en sept traités : *de enuntiatione, de universalibus, de praedicamentis, de syllogismo, de locis dialecticis, de fallaciis, parva logicalia* ou de *suppositionibus, relativis, appellationibus, ampliationibus, restrictionibus, dictionibus syncategorematicis.* Il est généralement intitulé : *Tractatus Summularum.* Je cite le texte d'après le manuscrit 6657, quand il est d'accord avec la Vulgate; il n'en diffère d'ailleurs que par des développements et des interpolations.

(2) *Synopsis organi Aristotelici*, Michaele Psello auctore; graeco-latina nunc primum edita, à M. Elia Ehingero F. (Augsbourg), 1597, in-8. — Ehinger a publié cet ouvrage d'après un manuscrit, qui était alors dans la bibliothèque d'Augsbourg, et qui est aujourd'hui dans celle de Munich (n° 548). D'après le témoignage de Prantl (*Geschichte der Logik im Abendlande*, II, p. 275), ce manuscrit serait du XIVe ou du XVe siècle. Il est très-fautif et incomplet : le traité *de Fallaciis* manque, ainsi que les *Parva logicalia*, excepté le traité *de Suppositionibus*, qui est placé immédiatement après le traité *de locis dialecticis*, comme dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale (6657). D'autre part, on retrouve dans le texte grec du traité *de Syllogismo* deux chapitres (p. 197 et p. 201), qui ne se rencontrent pas dans les *Summulae* latines, l'un sur les syllogismes dont les propositions ne sont pas de la même modalité, l'autre sur le syllogisme hypothétique.

La solution de cette question est importante pour l'histoire de la logique et de la grammaire au moyen âge. Non-seulement il serait curieux de constater que la traduction d'un auteur byzantin eût servi de base à l'enseignement de la logique en Occident jusqu'au XVIe siècle (1), mais encore l'ouvrage lui-même contient un certain nombre de distinctions et de termes de logique et de grammaire inconnus à l'antiquité, qui ne se rencontrent pas en Occident avant le XIIe et le XIIIe siècle, qui, depuis ce temps, y sont devenus d'un usage général, et dont quelques-uns sont encore employés partout. L'éditeur de Psellus voit dans son traité l'original de celui de Pierre d'Espagne, et, pour désigner les deux ouvrages par leurs titres, les *Summulae* de Pierre d'Espagne lui paraissent traduites en grande partie de la *Ssynopsis* de Psellus. Cette opinion, qui a en général prévalu, a été combattue par Daunou et par Hamilton (2). Tout récemment elle a été reprise avec beaucoup de vivacité par le savant auteur de l'histoire de la logique en Occident, M. Prantl, qui a même traité d'hallucination l'opinion qui considérerait le texte grec comme traduit du texte latin (3). Je me crois en mesure d'apporter dans l'examen de cette question des arguments nouveaux qui me semblent décisifs.

On a déjà relevé certains indices qui, à mon avis, ne permettent guère d'hésiter. En effet, est-il probable, comme l'a fait remarquer Daunou (4), qu'un homme capable de traduire du grec en général fort exactement, eût substitué à la véritable étymologie du mot *dialectica*, par où commence l'ouvrage, celle qu'en donnait l'ignorance

(1) Gerson (*Opp.*, ed. Dupin, I, p. 21) : apud logicos Summulae Petri Hispani traduntur ab initio novis pueris ad memoriter recolendum, etsi non statim intelligant.

(2) Keckermann traite Pierre d'Espagne de plagiaire (voir Daunou, *Histoire littéraire de la France*, XIX, p. 331). Brucker (*Historia critica philosophiae*, III, p. 817), Tennemann (*Geschichte der Philosophie*, VIII, 2, p. 678) admettent, sans pourtant l'assurer, que Pierre d'Espagne a traduit Psellus. Daunou le nie (*loco cit.*). Hamilton (*Discussions on philosophy and litterature*, 1852, p. 126, note) dit qu'il a été averti de la fausseté de l'opinion vulgaire par M. Mansel; il prétend que le manuscrit dont Ehinger s'est servi ne porte pas le titre qui se lit en tête de son édition : τοῦ σοφωτάτου ψελλοῦ εἰς τὴν Ἀριστοτέλους λογικὴν ἐπιστήμην σύνοψις, que ce titre a été imaginé par Ehinger, enfin que plusieurs bibliothèques de l'Europe possèdent des manuscrits du texte grec où il est donné pour une traduction du Latin de Pierre d'Espagne. Hamilton n'entre d'ailleurs dans aucun détail; on n'en trouve pas davantage dans sa logique publiée après sa mort par M. Mansel (*Lectures on logic*. I, p. 432).

(3) *Gesch.* etc., II, p. 288. Quoique l'auteur me paraisse s'être trompé sur ce point, erreur qui l'a entraîné dans d'autres, je dois reconnaître que son ouvrage est très-consciencieux et très-utile.

(4) *Hist. litt. de la Fr.*, XIX, p. 331.

occidentale : *dya*, deux (1), et *logos* ou *lexis*, discours, discours entre deux personnes, le soutenant et l'opposant? La connaissance la plus élémentaire de la langue grecque suffisait pour ne pas interpréter *amphibolia* par *amphi, quod est dubium* et *bole, quod est sententia* (2). Si le traducteur ne sait pas assez de grec, l'auteur original connaît et estime trop la littérature occidentale pour un Grec schismatique. Il paraît étrange qu'un Byzantin du XIe siècle, écrivant pour des Grecs des éléments de logique, ait choisi comme exemples famililiers les noms de Caton et de Cicéron (3), qu'il ait invoqué l'autorité de Boëce, pour dire que l'espèce seule est l'objet de la définition (4), et qu'il ait eu besoin de citer Priscien, pour rappeler que l'adverbe a la valeur d'un adjectif du verbe (5). M. Prantl, qui cite ces faits, me paraît les trouver trop naturels (6). Il est peu probable qu'on se servît à Byzance des ouvrages de Boëce, qui avait puisé aux mêmes sources qu'Ammonius et Philopon; et les ouvrages d'Apollonius devaient dispenser un Grec d'avoir recours aux *Institutiones grammaticae* de Priscien. Il est vrai qu'Apollonius paraît avoir été bien peu répandu à une certaine époque, puisque la syntaxe de Planude, qui a jusqu'ici passé pour un ouvrage original, n'est autre chose qu'une traduction d'une grande partie du XVIIe livre de Priscien (7), qui est lui-même

(1) On lit dans le *Grécisme* d'Evrard de Béthune (chap. x) : scribe per *y* graecum *dyas*, et *duo* significabit; Scribe per *i* nostrum, sic *de* tibi significabit. — L'orthographe *correcte* du mot, au point de vue du moyen âge, serait donc *dyalectica*, et on le trouve en effet écrit ainsi dans les manuscrits. Cette étymologie se rencontre déjà au IXe siècle. Voir M. Haureau, *Notices et extraits des manuscrits*, XX, p. 9.

(2) Evrard de Béthune (*Grécisme*, ch. x) : Quod sententia sit *bole* probat *amphibolia*.

(3) Traité I : *recta* ponitur ad differentiam obliquorum, *cathonis*, *cathoni*. — τὸ δὲ εὐθεῖα κεῖται εἰς διαφορὰν τῶν πλαγίων, οἷον τοῦ κάτωνος, τῷ κάτωνι (ed. Ehinger, p. 7). — Traité V : Cicero currit. — Κικέρων τρέχει (p. 256). — Traité VII : animal est Cicero. — ζῶόν ἐστι Κικέρων (p. 324). — Ces exemples sont tirés de Boëce, qui emploie précisément *catonis*, *catoni* à propos de la même définition (éd. de Bâle, p. 311), et qui cite souvent le nom de Cicéron.

(4) Traité II : et ideo dicit Boetius quod sola species diffinitur. — ἰστέον δὲ ὅτι φησὶν ὁ Βοήτιος μόνον τὸ εἶδος ὁρίζεσθαι (p. 79). Voir Boëce, p. 644.

(5) Traité I : secundum enim Priscianum adverbium est vi verbi adjectivum. — κατὰ γὰρ τὸν Πρισκιανὸν ἐπιῤῥημά ἐστιν ἐπίθετον ῥήματος(p. 41). Voir Priscien, XV, 1, qui a probablement puisé dans Apollonius, *de Adverbio* (Bekker, *Anecdota*, p. 530, 19 et suiv.), comme l'ont fait les scoliastes de Denys le Thrace (Bekker, *Anecd.* p. 932, 15 et suiv.). Un Byzantin n'avait pas besoin de l'autorité de Priscien en pareille matière.

(6) *Gesch.* etc., p. 268, 15, — p. 269, 19, — p. 288.

(7) Elle a été publiée par Bachmann, *Anecdota graeca* (1828), II, p. 105 et suiv. Planude a commencé sa traduction aux mots *quemadmodum literae apte coeuntes*

presque entièrement traduit de la syntaxe d'Apollonius. Mais on sait que Planude a résidé longtemps en Occident et a traduit beaucoup d'ouvrages latins. Ce fait n'est pas favorable à l'opinion qui soutient que la *Synopsis* est l'original des *Summulae.*

D'autres indices non moins importants peuvent être tirés de l'histoire comparée de la logique et de la grammaire en Orient et en Occident. L'abrégé de logique controversé offre, en logique comme en grammaire, des distinctions et des termes qu'on ne retrouve pas chez des auteurs byzantins ailleurs que dans la *Synopsis*, tandis qu'on les rencontre dans tous les logiciens et les grammairiens de l'Occident, soit depuis le XIIe, soit depuis le XIIIe siècle.

Si l'on examine la manière dont la logique est enseignée dans cet ouvrage, on y aperçoit deux particularités caractéristiques qui ne se remarquent chez les auteurs occidentaux que depuis le commencement du XIIIe siècle, et qu'on chercherait vainement chez les Byzantins avant le XVe siècle, ou tout au plus le XVIe. C'est d'abord un ensemble de règles assez compliquées pour enseigner à démêler l'ambiguïté des termes, quand elle provient de l'étendue différente dans laquelle peut être prise la signification d'un substantif; et ensuite l'emploi de vers techniques pour graver dans la mémoire toutes les règles essentielles de la logique. Je ne puis entrer ici dans le détail de ce que les logiciens du moyen âge appelaient les *suppositiones.* Je dirai seulement que vers la fin du XIIe siècle (1) on imagina de dire qu'un relatif *suppose* pour son antécédent (*supponit pro antecedente*), pour exprimer qu'il en rappelle l'idée, et qu'un substantif *suppose* pour un autre, quand il est employé pour les termes compris dans son extension; par exemple, dans la proposition *omnis homo est animal*, le terme *homo suppose* pour les termes Socrate, Platon, etc.; en un mot, pour tous les noms propres d'hommes. La *Synopsis* est à ma connaissance le seul ouvrage byzantin où se ren-

(Prisc. XVII, 2, p. 108, 9, Hertz); et elle se termine avec le paragraphe 122 (p. 170, 27), dans l'état où elle nous est parvenue. Planude a intercalé quelques développements, en particulier ceux qu'on lit 121, 29 — 124, 14; 129, 8 — 131, 9; 131, 23 — 132, 13; 150, 15 — 151, 8. Il a omis certains passages qui étaient propres à la langue Latine; ainsi les paragraphes 45-51 sont réduits à une page 137, 8 — 138, 10. Il omet les citations d'auteurs Latins ou les remplace en général par de l'Homère. Dans les exemples forgés par Priscien, il substitue en général des noms propres grecs aux noms propres latins; cependant on lit Βιργίλιος (131, 22) et Κικέρων (165,27). Sa traduction est d'ailleurs assez fidèle, pour qu'on puisse reconnaître qu'elle n'a pas été faite sur un manuscrit ancien de Priscien. Ainsi il a traduit l'interpolation (p. 111, 9-11) *et si semel — est dictum* (voir Planude, p. 108, 9-13).

(1) L'origine de ces termes est expliquée dans l'Appendice.

contre le terme ὑποτίθησι ainsi employé avec toutes les espèces de *suppositiones* (1). Il n'y en a pas trace dans l'abrégé de logique composé par Nicéphore Blemmydes au commencement du XIIIe siècle. Ce même auteur, quoi qu'on en ait dit, ne paraît pas avoir connu les phrases techniques qui expriment en grec la qualité, la quantité et la place des propositions dans les différents modes des différentes figures du syllogisme (2), et qui répondent aux fameux vers *barbara celarent*, etc. Ces vers se trouvent, ainsi que tous les autres qui ont été en usage au moyen âge, dans le texte des *Summulae*, et en partie dans celui de la *Synopsis* (3). Enfin, si l'on compare l'abrégé de logique de Blemmydes qui représente l'enseignement byzantin au commencement du XIIIe siècle à celui que nous offrent les *Summulae* et la *Synopsis*, on trouvera que ce dernier est aussi peu d'accord avec la tradition byzantine qu'il est conforme à l'état de la science du raisonnement, telle qu'on la cultivait en Occident au commencement du XIIIe siècle (4).

(1) Ainsi dans la proposition *homo currit*, ille terminus *homo* supponit pro homine currente et non currente (Traité VII). — οὗτος ὁ ὅρος ὁ ἄνθρωπος ὑποτίθησιν ἀντί παντὸς ἀνθρώπου, ὥσπερ τοῦ τρέχοντος, οὕτω καὶ τοῦ μὴ τρέχοντος (p. 324). — On rencontre *teneri* avec le même sens que *supponere*. Ainsi : confuse et distributive tenetur, quia tenetur pro omni homine. — συγκεχυμένως μὲν καὶ διανεμητικῶς ὑποτίθησι, διότι κρατεῖται ἀντὶ παντὸς ἀνθρώπου (p. 326).

(2) On les trouve à la marge du manuscrit de la Bibliothèque impériale, 2099 (XVe siècle), f. 76, 77, 78. Wegelin, qui a publié l'ouvrage de *Blemmydes* d'après quatre manuscrits de la bibliothèque d'Augsbourg, donne ces phrases techniques en marge, sans doute comme il les a trouvées dans les manuscrits (*Nicephori Blemmydae epitome logica. Augustae Vindelicorum*, 1605, in-8, p. 229 et suiv.). Rien ne prouve que ce ne sont pas les copistes qui ont ajouté ces phrases techniques en marge des manuscrits. Si Blemmydes les avait connues, il n'aurait pas manqué d'en expliquer le mécanisme, comme le fait Pierre d'Espagne pour les vers latins correspondants ; et il n'en dit absolument rien. La Bibliothèque impériale ne possède pas de manuscrit de la logique de Blemmydes antérieur au XVe siècle; j'ignore de quel âge sont les manuscrits dont s'est servi Wegelin. S'ils ne sont pas plus anciens que ceux de la Bibliothèque impériale et s'il ne se rencontre pas de manuscrit grec du commencement du XIIIe siècle qui contiennent ces phrases techniques, il en résulte que, suivant toute probabilité, elles ont été imitées des vers techniques en usage dans l'Occident.

(3) Ils sont expliqués dans Pierre d'Espagne à la fin du IIIe traité. Ehinger n'a pas imprimé les phrases techniques grecques qui leur correspondent, quoique le manuscrit les donne (Prantl, *Gesch.* etc., II, p. 275, nº 46); et il a reproduit sous la forme la plus fautive, l'explication des lettres qui indiquent la quantité et la qualité des propositions, explication qui est donnée dans Pierre d'Espagne à la fin du Ier traité, et qui se trouve dans Ehinger (p. 59). Prantl a rectifié le texte d'après le manuscrit (II, p. 272, nº 25).

(4) Je ne retrouve pas avec Prantl, dans le texte grec de la *Synopsis*, le mot *copula*, qui s'est introduit en logique du temps d'Abélard (Voir Prantl, II, p, 196, qui le signale

L'examen des termes de grammaire que l'on rencontre dans les *Summulae* et dans la *Synopsis* conduit à des conclusions analogues. Qu'on prenne les grammaires faites par des Grecs, depuis Denys le Thrace jusqu'à Théodore Gaza, on n'apercevra aucune modification importante dans les termes employés pour désigner les parties du discours, leurs accidents, les classes de mots rangés sous chacune d'elles, et leurs constructions. La tradition antique a subsisté amaigrie, desséchée, mais à peu près intacte. La littérature grammaticale byzantine est aussi exempte de barbarie que dépourvue d'originalité. Les destinées de cette science ont été différentes en Occident.

La littérature grammaticale des Latins n'est plus représentée pour nous, à quelques exceptions près, que par des compilateurs des ve et vi^e^ siècles, comme Charisius, Diomède, Priscien, Asper, Consentius, Phocas, Eutychius, ou par des ouvrages tout à fait élémentaires comme les Traités de Donat, qui nous sont parvenus avec les Commentaires de Servius, de Sergius et de Pompeius. Ce travail de compilation et d'abréviation fut continué par Cassiodore, Isidore de Séville, Saint-Aldelhme, Bède le vénérable; et les maîtres de grammaire, que Charlemagne amena, dit-on (1), avec lui d'Italie, pour relever les études parmi les Francs. ne procédaient sans doute pas autrement que leurs devanciers. Les productions grammaticales du ixe et du xe siècle sont de deux sortes : les unes sont des assemblages d'extraits des grammairiens du ve et du vi^e^ siècle, auxquels s'ajoutent Cassiodore, Isidore de Séville. Bède le vénérable, Virgilius Maro, par conséquent des compilations de compilations, des extraits

comme employé pour la première fois dans la dialectique d'Abelard, éd. Cousin, p. 246). Dans le passage fort altéré, qui répond à celui des *Summulae*, où les termes de la proposition sont définis, on lit (p. 13) : ἐν ταύτῃ δὲ τῇ προτάσει τὸ ἄνθρωπός ἐστὶν ὑποκείμενον καὶ τὸ τρέχει κατηγορούμενον καὶ τὸ συνδὲν ἔν τὸ ἔστιν. Il faut lire évidemment : συνδέον (τὸ) ἕν (μετὰ τοῦ ἑτέρου). Le latin porte : *quod conjungit unum cum altero est copula.* Le mot est éludé dans le texte grec, comme il l'est un peu plus bas. Voir Prantl, *Gesch.* etc., II, p. 266. — D'autre part, je doute que l'on trouve dans aucun logicien byzantin l'expression elliptique μεγίστη, sous-entendu πρότασις, qui dans la *Synopsis* (p. 230, 238, 240, etc.) répond au latin *maxima*, sous-entendu *propositio*, l'origine de notre mot *maxime*. Ce terme, que les *Summulae* emploient partout dans le traité des lieux, venait de Boëce, qui en a fait usage dans le traité *de Differentiis topicis*, et qui le définit ainsi (p. 859) : illae (propositiones), quarum nulla probatio est, maximae ac principales vocantur, quod his illas necesse est approbari, quae et demonstrari valeant non recusant. est autem maxima propositio, ut haec, si de aequalibus aequalia demas, quae derelinquuntur aequalia sunt. — Boëce et encore Abélard disent toujours *maxima propositio*. L'expression abrégée *maxima* s'est introduite depuis le xiie siècle.

(1) *Annales Laurissenses ad ann.* 787 (dans Pertz, I, 171).

d'extraits, où on laisse de côté les exemples pour ne reproduire que les définitions, les divisions et les règles les plus triviales; les autres sont des commentaires explicatifs des ouvrages les plus élémentaires, comme les Traités de Donat, l'Abrégé que Priscien a tiré de son grand ouvrage, sous le titre d'*Institutio de nomine, pronomine et verbo*. Ces commentaires sont prodigieux d'ignorance et de puérilité, mais on ne s'écarte pas des doctrines grammaticales transmises par les devanciers, à très-peu d'exceptions près. Ainsi, quand les règles posées par les anciens sont en désaccord avec le latin de la Vulgate, quelques-uns prenaient parti pour la Vulgate. Donat enseigne qu'on doit dire *scalae*, *scopae*, *quadrigae;* « nous ne le suivrons pas, dit Smaradge (1), parce que nous savons que l'Esprit-Saint a toujours employé ces mots au singulier. » Le seul changement qu'on se soit permis d'apporter à la terminologie antique, c'est l'emploi de l'expression *verba typici*, sous-entendu *modi*, pour désigner le gérondif et le supin, qui ont de la ressemblance (*typus*) avec les participes passifs en *dus* et en *tus* (2). Vers le commencement du XIIe siècle, la tradition grammaticale subit de profondes modifications. De tous les grammairiens antérieurs on ne connaît plus que Donat, Priscien et Isidore de Séville; on est aussi ignorant que dans l'âge précédent; mais on raisonne beaucoup plus, toujours *a priori*, déductivement, en puisant ses principes dans Aristote, et comme si les principes de la langue latine étaient ceux de toutes les langues. On était persuadé que les différences entre les langues sont purement accidentelles, que tout langage a les mêmes parties du discours avec les mêmes accidents et les mêmes principes de construction. L'usage contemporain entre dans les préceptes de la grammaire. Enfin la terminologie des grammairiens de l'antiquité change graduellement et se trouve presque complétement transformée au commencement du XIIIe siècle. Je ne

(1) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, 7551, f. 29 r. : Donatum et eos, qui semper illa disserunt pluralia non sequimur, quia singularia ab Spiritu sancto cognoscimus dictata. — On trouve encore de semblables assertions, f. 21 v. 39 v. 47 v.

(2) On la trouve dans Virgilius Maro (Mai, *Auctores classici*, V, p. 146), Malrachanus (manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Saint-Germain, 1188, f. 163 v). Smaragde (f. 52 r.), et dans tous les autres manuscrits du IXe et du Xe siècle que j'ai pu examiner. On ne la rencontre pas dans Alcuin ni dans un commentaire anonyme sur Donat du IXe siècle (manuscrit de la Bibl. imp., 7491 A). Elle tombe en désuétude après le Xe siècle et il n'en reste plus de trace dans l'âge postérieur. On trouve quelquefois *verba typica*, mais le plus souvent *verba typici*, qui est ainsi expliqué dans le manuscrit de la Bibl. imp., 7570 (f. 96 r.) : *typus*, quod est similitudo, *typi*, similitudinis, *typicus*, *i*, similis, *uerba typici*, id est, similis modi. — Partout cette *ressemblance* est entendue du participe passif.

mentionnerai ici que les termes qui se rencontrent dans les *Summulae*. Ainsi la controverse du réalisme et du nominalisme introduisit la distinction des noms en substantifs et en adjectifs (1), et probablement aussi la distinction entre la *significatio* et le *modus significandi*, c'est-à-dire entre la signification de la racine d'un mot et la modification qu'y apporte la flexion par laquelle il appartient à une partie du discours déterminée (2). Dans le même temps on a

(1) Priscien emploie plusieurs fois (XI, 25, 39 ; XVII, 82) *nomen substantivum*, et même (XVII, 44) *substantivum*, mais toujours en parlant du pronom, qui, d'après Apollonius, désigne la substance indépendamment de ses qualités. Il appelle toujours *nomen* ce que nous désignons par *substantif*. Il en est de même à l'époque carlovingienne. Cependant on rencontre dans un commentaire anonyme sur Donat (manuscrit de la Bibl. imp., 7491 A, IXe siècle, f. 17 v.) : nomina in quibus genera sunt discernenda... et sunt *substantialia*. Mais cette expression est isolée. Saint Anselme, dans son dialogue *de Grammatico*, discute la question alors célèbre de savoir si *grammaticus* désigne une substance ou une qualité, sans employer le terme de *substantif*. Je le rencontre pour la première fois dans Abélard (*Dialectica*, éd. Cousin, p. 175, 231, etc.), qui exprime ainsi la division générale des noms en substantifs et en adjectifs (manuscrit de la Bibl. imp., fonds Saint-Victor, 844, f. 129 v.) : hec essentie sunt, que substantiua dicimus, alia uero adiacentia, que fumta (*lisez* sumta) nominamus. — Pierre Hélie, qui se sert partout dans son commentaire sur Priscien du terme de substantif, n'admet pourtant pas la division générale des noms en substantifs et en adjectifs ; il la combat dans son commentaire sur Priscien (manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal, f. 22 r.) : antiqui (*ce terme dans P. Hélie signifie toujours* devanciers) uero solent hanc diuisionem facere, quod omne nomen adiectiuum est uel substantiuum, dicentes illud nomen esse substantiuum, quod per se subsistere potest in aliqua parte propositionis, adiectiuum uero non. sed hec diuisio ex nulla auctoritate habetur. — La dénomination de substantif a été probablement tirée de Priscien, III, 2-3, qui dit en particulier (III, 3) : adiectiva iure sunt appellata, quae illis nominibus, quae substantiam demonstrant, adiciuntur. — C'est de Priscien (III, 2) : nominibus adjectivis, quae *sumuntur* ex accidentibus substantiae nominum, qu'Abélard a tiré l'expression *sumpta* par laquelle il désigne souvent les adjectifs ; on le voit clairement dans sa *Dialectique*, p. 189 et 455. Je n'ai pas rencontré ce terme ailleurs.

(2) Abélard ne paraît pas connaître cette distinction. Il emploie *modus significandi* (*Dialectica*, manuscrit Saint-Victor, 844, f. 171 r.) dans le sens général de la manière dont une chose est signe d'une autre. Je ne le rencontre pas employé dans un sens restreint avant Pierre Hélie, qui dit (Commentaire sur Priscien, f. 63 r.) : est significatio equivocum ad tria, ad significatum, ad modum significandi, ad accidens, quod hic vocatur genus. — F. 93 r. : fortasse queretur etiam illud, quid est, quod participio accidere dicitur significatio, cum nulli alii parti accidere dicatur, nisi huic et aduerbio. Sed puto quod significatio participii dicitur hic non eius significatum sed modus significandi uel actiue uel passiue uel aliter, quam (*lisez* quem) a uerbo suo contrahit. — On voit l'origine de cette distinction dans le passage suivant (f. 18 r.) : imposuerunt (homines) accidentibus nomina... ita ut, quamuis significarent illa accidentia, tamen modo substantie significarent. — F. 18 v. : quamuis uerbum aliquod significat qualitatem, ut albet, modo tamen actionis uel passionis significat, id est, cum tempore, in uerbali terminatione, et ut de altero dicitur.

commencé à employer le mot *regere* pour désigner les rapports qui unissent le substantif à un autre mot, et à dire que les cas qui ne sont pas régis par un mot en particulier, sont *absolus*, c'est-à-dire dégagés de toute dépendance (1). Toutes ces expressions se rencontrent déjà dans Abélard et dans Pierre Hélie, son contemporain. A la fin du XIIe siècle on trouve le terme *supponere*, employé pour dire qu'un mot est sujet d'un verbe, et le terme *apponere*, pour dire qu'un mot est attribut (2). Au commencement du XIIIe siècle, la théorie du *modus significandi* est appliquée à toutes les définitions des parties du discours et de leurs accidents, comme genres, nombres, temps, modes, etc Je ne puis exposer ici toute cette transformation de l'ancienne terminologie : je n'en rappellerai que ce qui touche à mon sujet. On distinguait dans un mot, par exemple *homo* ou *humanus*, le son (*vox*), la signification (*significatio*), et la consignification (*consignificatio*) ou manière de signifier (*modus significandi*). Par le *son*, le mot est *vox*, et en tant que *vox*, ne signifie rien. Par la signification, le mot est *dictio;* il signifie une chose, moyennant la signification que lui donne l'intelligence ; ainsi *homo* et *humanus* signifient la chose appelée *homme*. Par la manière de signifier, le mot est partie du discours (*pars orationis*); il signifie les propriétés ou manières d'être (*proprietates*, *modus essendi*) d'une chose, moyennant la manière de signifier que lui donne l'intelligence (3). Ainsi la chose signifiée par *homo* est un être qui subsiste par

(1) Voir l'Appendice.

(2) Voir l'Appendice.

(3) J'extrais de Michel de Marbais (*modi significandi*, fonds Saint-Germain, 1465) le passage suivant : uox, unde uox, nullum includit in se significatum uel rationem significandi nisi loquendo metaphorice... dictio autem, unde dictio est, includit in se uocem, tanquam sibi materiam, et rationem significandi, tanquam sibi formam, per quam dicitur dictio formaliter, et per quam mediante modo intelligendi refertur ad rem. pars uero, unde pars est, ulterius supra duo ista includit essentialem modum consignificandi, tanquam sibi formam, per quam dicitur pars formaliter, et per quam mediante modo intelligendi refertur ad modum essendi uel proprietatem rei. — (f. 4 v.) dictio est uox rei significatiua mediante ratione significandi ab intellectu concessa. — (f. 5 v.) pars est uox significatiua rei in proprietatibus suis mediante modo uel ratione significandi ab intellectu sibi concessis. — Le vrai nom de ce grammairien du XIIIe siècle est Michel de *Marbais* (localité du Brabant); car il est appelé *Michael de Marbosia* dans une grammaire du XVe siècle (F. Morand, Questions littéraires au sujet du *Doctrinale metricum* d'Alexandre de Ville-Dieu, p. 7), *Michael de Marbasio* à la fin du manuscrit de Bruges, 544 (voir *Laude*, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bruges, p. 476) : enfin il me semble que le manuscrit de Saint-Germain porte écrit à la fin de l'ouvrage, Michael de *Merbasio*. La Bibliothèque impériale possède (Saint-Victor, 548, f. 72 r. — 54 v.) un ouvrage de grammaire à la suite duquel on lit : *explicit tractatus magistri Gosvini de Marbais.*

lui-même; cette manière d'être est signifiée par le *modus significandi* qui est propre au nom et à l'espèce de noms qu'on appelle substantifs; le substantif est un nom qui signifie *per modum per se stantis.* De même l'adjectif est une autre espèce de nom qui signifie *per modum adjacentis.*

Or, les *Summulae* nous offrent non-seulement les termes de substantifs, de régime, d'ablatif absolu, de *supponere*, d'*apponere*, mais encore les principes de la théorie du *modus significandi*, telle qu'elle a été établie au commencement du XIIIe siècle (1). Il n'y a trace de ces termes dans aucune grammaire byzantine, pas même dans la grammaire de Théodore Gaza, qui a été pourtant rédigée en Italie, au milieu du XVe siècle. Si la *Synopsis* est l'original des *Summulae*, il faudrait en conclure que le Byzantin qui en est l'auteur était plus familier avec la littérature grammaticale de l'occident qu'aucun autre de ses compatriotes.

Mais cette hypothèse désespérée ne pourrait être soutenue en présence de passages qui n'ont pu être écrits primitivement qu'en latin, car il faut se reporter au texte latin pour en retrouver le sens. Ainsi on lit (traité III) : *Individua substantie dicuntur prime substantie, quia primo substant aliis.* Le texte grec porte : τὰ ἄτομα τῆς οὐσίας διὰ τοῦτο λέγονται πρῶται οὐσίαι, διότι πρώτως ὑπόκεινται ἄλλοις (p. 113). Il est évident qu'il aurait fallu traduire par ὑποστάσεις, mais le mot eût été contraire à l'usage de la langue philosophique consacré depuis Aristote. Ailleurs (Tr. V) on lit : *Prout ponitur pro alio in premissis, est propositio, quia propositio dicitur, secundum quod est in premissis ad probandum conclusionem.* Le sens est détruit dans le texte grec où l'on lit (p. 228) : καθὸ δὲ τίθεται ὑπὲρ ἄλλου, ὥστε δῆλον τοῦτ' ἀποδεῖξαι, ἔστι πρότασις. Enfin on peut dire que le traducteur grec n'a absolument rien compris à un passage du cinquième traité où il est dit qu'il y a une explication de mot (*interpretatio*) qui n'est pas convertible avec le mot expliqué, *ut ledens pedem est interpretatio hujus nominis lapis.* Evidemment il est question ici de ce genre d'explication qu'on

(1) Traité VII : significationum alia est rei substantiue, et hec fit per nomen substantiuum, ut homo, alia, rei adjectiue, et hec fit per nomen adiectiuum, ut albus, uel per uerbum... adiectiuatio uel substantiuatio sunt modi rerum, que significantur, et non significationis. — τῶν σημασιῶν ἡ μέν ἐστιν οὐσιώδους πράγματος, καὶ ἔχει τὸ γίνεσθαι δι' ὀνόματος οὐσιώδους, οἷον ἄνθρωπος, ἡ δέ ἐστιν ἐπεισάκτου, καὶ ἔχει τὸ γίνεσθαι ἢ δι' ὀνόματος ἐπιθέτου, ἢ διὰ ῥήματος..... ἡ ἐπιθετικότης καὶ οὐσιωδότης οὐκ εἰσι πράγματα, ἀλλ' εἰσὶ τρόποι τῶν πραγμάτων, ἃ σημαίνονται, καὶ οὐ τῆς σημασίας (p. 312). — Nous n'avons pas les parties de la synopsis, qui répondaient aux passages des *Summulae* où sont employés les mots *supponere*, *apponere* (traité VI), *regere, ablativus absolutus* (traité VII, fin).

appelait *ethimologia*, et qui, suivant Pierre Hélie, consistait à expliquer un mot par un autre ou par plusieurs autres mots, en tenant compte de la nature de la chose signifiée et de la ressemblance des lettres (1), *ut lapis quasi ledens pedem*. Le traducteur grec a traduit avec une littéralité inintelligente : ὥσπερ τὸ τὸν πόδα τιτρώσκειν ἑρμηνεία ἐστὶ τῆς πέτρας (p. 244).

Concluons que la *Synopsis* attribuée à Michel Psellus ne peut être d'un auteur byzantin du XIe siècle, et que les *Summulae* de Pierre d'Espagne en sont certainement l'original. Ce n'est pas le seul exemple d'un ouvrage occidental qui ait été traduit en grec au moyen âge. M. Leclerc, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XX, p. 265), a signalé un grand nombre de ces traductions; et c'est avec raison qu'il y a rangé celle de la logique de Pierre d'Espagne.

APPENDICE

I. — Origine des termes *suppositio*, *supponere pro*, *suppositio personalis*, *confusa*. — C'est dans Priscien qu'il faut chercher l'origine du mot *suppositio* ainsi employé. Apollonius a employé le mot ὑποκείμενον de ce qui est désigné d'une manière générale par le pronom; ainsi (*de Constr.* Bekker, p. 19, 7) : ὕπαρξίν τινος ὑποκειμένου ζητοῦντές φαμεν τίς κινεῖται; ce que Priscien traduit (XVII, 23) : substantiam alicuius suppositi quaerentes dicimus *quis movetur?* On lit ailleurs (XVII, 41) : supradictis vero nominibus vel adverbiis (*les pronoms et les adverbes d'interrogation*), quia generaliter omnes in se species comprehendunt, omnibus sibi subjectis speciebus bene respondetur, ut si dicam *quis est ille?* potest ad hoc omnis substantiae species responderi, quae est supposita interrogationi, ut *homo, equus, corvus, piscis.* — (XVII, 27) : articulus secundam notitiam suppositorum demonstrat. — (XVII, 33) : pronomina... ad omne suppositum pertinent. (Cf. Apollonius, *de Constr.* p. 73, 20 ἐπὶ πᾶν ὑποκείμενον συντείνουσι.) — Du mot *suppositum* on a tiré l'expression *suppositio* au temps de Pierre Hélie; car on trouve dans son commentaire sur Priscien (f. 142 r.) : *Uirgilius scripsit bucolica, is scripsit georgica, idem scripsit eneida ;* per hoc nomen *Uirgilius* fit ibi prima rei suppositio; per hoc nomen *is* facio secundam rei suppositionem et primam relationem; per hoc pronomen *idem* facio terciam rei suppositionem et secundam relationem. — Cependant on ne rencontre encore

(1) F. 2 r. : ethimologia... est expositio alicuius uocabuli per aliud uocabulum siue unum siue plura magis nota secundum rei proprietatem et litterarum similitudinem, ut lapis etc. — On pouvait forger un mot, f. 2 v. : *legitera* (*etymologie* de littera) non est vox significativa, quia ethimologia quandoque fit sequendo litterarum similitudinem, ut fiat accessus ad rei proprietatem per uoces non significatiuas.

ni dans Abélard ni dans Pierre Hélie les expressions *suppositio, supponere pro* employées comme elles l'ont été plus tard. L'exemple le plus ancien, à ma connaissance, est dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu, et encore est-il question du pronom relatif (ch. IX, *de Constructione*) : Pro sola uoce supponit sepe relatum, Quamuis precedens supponat significando : *Dat deus aureolam, quod nomen habetur ab auro.* Ce qui signifie : Souvent le relatif se rapporte à un antécédent considéré comme mot, *materialiter* (pour employer l'expression technique qui se trouve déjà dans Pierre Hélie, f. 18 r.), quoique l'antécédent lui-même soit employé de la chose signifiée, *significative.* — Après avoir dit que le relatif supposait pour son antécédent, on a dit qu'un terme général *supposait* pour ceux qui étaient compris dans son extension. Cet emploi de *supponere* avec une valeur intransitive n'est pas sans analogie dans la langue technique de ce temps; ainsi Abélard dit *copulare* pour *officium copulae tenere*; par exemple (*Dialectica*, ed. Cousin, p. 223) : cum *est* verbum superius dictum sit inter quaslibet essentias copulare. — (p. 244) : in (*lisez* inter) quaslibet essentias copulare possunt.

La *suppositio* du terme *homo* dans *omnis homo est animal* était dite *personalis* et définie (traité VII) *acceptio termini communis pro suis inferioribus* (λῆψις κοινοῦ ὅρου ἀντὶ τῶν ἰδίων κατωτέρων, *Synopsis*, p. 322). Elle se distinguait en *determinata* (διωρισμένη), comme dans *homo currit* ou *aliquis homo currit*, ainsi appelée *quia pro uno solo homine currente dicitur vera*, et en *confusa* (συγκεχυμένη), comme dans *omnis homo est animal*, ainsi appelée, parce que le terme supponit pro quolibet suo supposito. — Le terme *personalis* s'explique par l'emploi du mot *persona* pour désigner un être individuel; ainsi Priscien dit (XVII, 33) : quando nomini adiungitur (*quis*), substantiam definitam in aliqua certa persona quaerimus suppositi. — (V, 48) : numeros autem hae habent dictiones, quae personas quoque habent vel finitas vel infinitas, id est nomina, verba, participia, pronomina. — Priscien traduisait le grec πρόσωπον qui était employé dans le même sens : καλεῖται δὲ ὁ καθ' ἕκαστα ἄνθρωπος ἄτομον καὶ πρόσωπον καὶ ὑπόστασις, dit Psellus (σύνο ψις τῶν πέντε φωνῶν καὶ δέκα κατηγοριῶν). — Quant à l'adjectif *confusus*, il est déjà employé par Cicéron (*pro Sestio*, 2, in hac confusa atque universa defensione) d'un plaidoyer où l'on ne répond pas à chaque accusation en particulier, et il se rencontre souvent dans Priscien (par exemple IV, 1; XVII, 15, 37), avec une signification analogue, pour marquer que les espèces, les cas particuliers, ne sont pas distingués.

II. — Origine du mot *régime* et du terme *ablatif absolu*. Despautère attribue cet emploi du mot *regere* à Servius : Servius (ut notavit etiam Lancilotus) dicit verba regere casus (*Commentarii grammatici*, 1537, p. 186). Mais il est isolé et n'est certainement pas habituel. Priscien emploie tantôt *conjungi* (XVIII, 8, transitiva... variis solent casibus coniungi), tantôt *adiungi* (XVIII, 127, activa... accusativo adiunguntur). On trouve une expression très-rapprochée de *regere* dans (XI, 12) : (participia) ad eum casum maxime coniunguntur quem verba *desiderant*, et surtout dans

(XVIII, 10) : quae (*c'est-à-dire* Hector filius Priami, Æneas rex Trojanorum, etc.) sic interpretamur, ut, adiuncto verbo possessionem significante, possessio quidem mutet nominativum in accusativum, possessor vero genetivum in nominativum, verbi hujus natura hoc exigente, ut intransitive quidem nominativum, transitive vero accusativum exigat; « quid est enim Hector filius Priami? » interpretantes dicimus : « hoc est, Hectorem filium Priamus possidet vel « habet. » C'est de ce passage que les grammairiens du XIIe siècle ont tiré les expressions *regere*, et *regere ex vi*, qui ont été depuis employées pendant tout le moyen âge. *regere* se rencontre pourtant déjà au VIIIe siècle : de verbis quae regunt varios casus (*Grammatici latini*, Keil. IV, p. 572). Mais je n'ai pas trouvé ailleurs cette expression avant le XIIe siècle; et il fallait qu'elle ne fût pas très-répandue, car Pierre Hélie atteste qu'elle était nouvelle (f. 177 v) : ubi grammatici huius temporis dicunt quod dictio regit dictionem, ibi dicit Priscianus quod dictio exigit dictionem, et quod alii dicunt regimen, ipse dicit exigentiam magis aperta utens locutione. Non tamen culpo nostrorum gramaticorum locutionem, quia metaphorice dictum est quod regat dictio dictionem; et est metaphora satis congrua. Sicut enim dux regit exercitum, sic uerbum regit nominativum in constructione positum. — On voit que le mot *regere* s'appliquait au nominatif comme aux cas obliques, et c'est en effet l'usage du moyen âge. Ainsi Alexandre de Ville-Dieu dit dans son *Doctrinal* (ch. VIII) à propos du verbe substantif : Ex ui persone rectum regit inicialem; Rectum, qui sequitur, verbi natura gubernat. On ne l'employait que du rapport qui unit le substantif à un autre substantif ou au verbe. On disait des prépositions, non pas *regere*, mais *servire accusativo*, *ablativo*, comme les anciens (Donat, II, 16, 2; Priscien, XIV, 29). — Le mot *vis*, synonyme du mot *natura*, employé par Priscien, est déjà fréquent dans Pierre Hélie, ainsi (f. 177 r.) : omne infinitivum ex ui infinitiui exigit accusatiuum casum. — Le mot *regere* est fréquent dans Abélard (*Dialectica*, ed. Cousin, p. 203 et ailleurs). — Quant au mot *absolutus*, Priscien l'emploie souvent des verbes que nous appelons *neutres* ou *intransitifs* (par exemple, XVIII, 135 : absoluta, sive activae sive passivae sint vocis, cum nominativo perfectam habent constructionem); il l'emploie encore du nominatif; ainsi (XVIII, 2) : nominativus et vocativus absoluti sunt, id est, per unam personam intransitive possunt proferri, ut ego Priscianus ambulo, tu Plato philosopharis, Aristoteles disputat. » Il dit dans le même sens (XVII, 18) : cum facio habeat in se vim nominativi absolutam. Il a emprunté cette expression à Apollonius, qui dit (*de Constr.* Bekker, p. 14, 14) : τὰ ῥήματα προσώπων τῶν κατ' εὐθεῖαν νοουμένων ἐστὶ παρασταικά, ἅπερ ἀπολύτως νοεῖται. Priscien n'a employé nulle part le mot *absolutus* de l'ablatif que nous appelons absolu (V, 80; XVIII, 14 : quando consequentiam aliquam rerum per genetivum significant Graeci,... huiuscemodi sensum nos per ablativum proferimus). — L'expression se trouve pour la première fois dans Pierre Hélie ; il dit (f. 172 r.), à propos de *sole ascendente, dies fit* : si uero queratur a quo regitur sole uel ascendente, dico quod absoluti sunt. Nec ideo

induxi de hiis, ut regerentur ab aliqua dictione, sed... — et ailleurs (f. 155 r.), à propos de *usquam locorum* : queritur a quo regitur hec dictio locorum. Ad hoc dicimus quod absolute ponitur ibi, et non ui casuali. Et ideo a nullo regitur quia determinatio est (*c'est-à-dire parce qu'il a la valeur d'un adverbe*). On voit par cet exemple que l'expression d'*absolu* a déjà, dans Pierre Hélie, toute l'étendue qu'elle avait au moyen âge. Car on considérait le génitif des noms de villes de la première et de la seconde déclinaison comme un génitif *absolu;* voir Alexandre de Ville-Dieu (*Doctrinal*, ch. VIII) : Et rectore caret genitivus sepe localis, Cum nullum motum designat, dum preeuntis Sit numeri nomen et prime sive secunde.

III. — Origine des expressions *supponere, apponere.* — Boëce a déjà employé *supponi* comme synonyme de *subjici* en parlant du sujet d'une proposition; par exemple (*de Differentiis topicis*, I, p. 858) : evenit etiam ut supponatur oratio et simplex vocabulum praedicetur hoc modo : Socratis similitudo cum supernis divinisque substantiis justitia est. Hic enim oratio, per quam profertur Socratis similitudo cum supernis divinisque substantiis, subjicitur, justitia vero praedicatur. — On trouve dans Abélard le terme *apponi* employé dans une acception très-voisine de celle qu'il a eue plus tard; ainsi (*Dialectica*, ed. Cousin, p. 223) : per accidens autem et non proprie praedicari dicuntur (verba), cum ipsum verbum praedicato ad ejus tantum copulationem apponitur, ita : *Petrus est homo.* Cependant Abélard n'emploie d'ordinaire ni *apponi* ni *supponi* pour *praedicari* et *subjici.* On trouve ces termes pour la première fois dans Pierre Hélie (f. 61 r.) : sicut enim nomen repertum est ad significandum de quo dicitur, ita et uerbum ad significandum quid de aliquo dicitur. Unde nomen nunquam apponitur nisi auxilio uerbi substantiui, nec uerbum supponitur nisi auxilio nominis substantiui. Sed quodlibet nomen per se supponitur et uerbum per se apponitur. Il faut pourtant remarquer que ce passage ne se trouve que dans le manuscrit de l'Arsenal, et que le manuscrit du fonds Sorbonne (901) ne contient pas *unde nomen nunquam*, etc. Mais ce dernier manuscrit offre partout des lacunes, et on ne serait pas autorisé à tenir un passage pour interpolé parce qu'il manque dans le manuscrit du fonds Sorbonne. Ce qui pourrait faire soupçonner ici une interpolation, c'est que ce passage est le seul du commentaire de P. Hélie où j'aie rencontré ces termes ainsi employés, et que sa terminologie est d'ailleurs tout à fait conforme à celle d'Abélard. — Ces expressions sont employées incontestablement, et sous la forme intransitive qu'elles ont gardée, dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-Dieu (ch. VIII) : Uult intransitio rectum supponere uerbo. Sepe uocans uerbum sibi uult apponere rectum. — On employait aussi les expressions *suppositum, appositum.* Les mots *subjectum, praedicatum* étaient réservés aux logiciens; les grammairiens ne les emploient pas, même au moyen âge, non plus que les expressions *propositio, termini*, qui étaient restées dans le domaine de la logique. Au reste, la terminologie de la logique et celle de la grammaire sont demeurées distinctes dans le moyen âge, comme elles l'étaient dans l'antiquité depuis

Aristarque. Ce n'est que depuis le XVIe siècle qu'elles se sont confondues. — Je remarquerai, en passant, que c'est dans Alexandre de Ville-Dieu (*Doctrinal*, ch. VIII) que l'on rencontre la première trace du mot *appositio* employé pour désigner la construction du substantif qui en qualifie un autre : Apponens duplices substantiuos sibi iunget (*c'est-à dire* qui appositione utetur dupl. subst. inter se junget). In casu simili, poteritque genus variari. Tunc illos ad rem spectare decebit eandem; Sed plus communis precedere debet in istis, Sicut *homo sortes, animal capra*, consimilesque.

CH. THUROT.

LES

SIRÈNES

I

Dulce malum pelago.

Lorsque les Syncrétistes ont essayé de réunir en une légende coordonnée les éléments fournis par des traditions de provenances diverses, modifiées par le temps et par les opinions particulières des prêtres, des poëtes et des philosophes, les Sirènes apparurent sous une physionomie complexe, moitié déesses, moitié monstres, femmes et oiseaux, confinées sur quelque écueil solitaire au milieu des flots, où, avec des chants suaves, elles attiraient les voyageurs pour les immoler. Ce rôle funeste avait, disait-on, été imposé aux Sirènes pour les punir de n'avoir point empêché le rapt de Perséphone ; il devait cesser le jour même où leurs séductions auraient été impuissantes, et avec ce rôle l'existence des Sirènes. Les poëtes légendaires racontaient, en effet, qu'après le voyage heureux, ou des Argonautes, ou d'Ulysse, elles s'étaient précipitées de leur rocher dans la mer; ils indiquaient le point où le vent avait poussé leurs cadavres, le tombeau où on les avait renfermés.

Le récit se soutenait ainsi avec une certaine vraisemblance, quoiqu'il fût difficile d'y faire entrer quelques détails accessoires qu'avait conservés la tradition, et quelques caractères particuliers que leur avaient attribués les anciens poëtes. Les Muses, par exemple, leur avaient disputé le prix du chant : mais en quelle occasion et à quel propos? Où s'était passée la lutte? Pourquoi ici plutôt que là, et quel rapport entre cette lutte et le reste de la légende? Pourquoi Platon

confiait-il aux Sirènes (1) vaincues, et non aux Muses, l'harmonie des cieux, lorsque Sophocle, quelque temps auparavant, leur avait assigné une place aux enfers?

La légende elle-même, à y regarder d'un peu près, offrait une vraie impossibilité. Ces filles d'Achéloüs (2) ou de Phorcos, ces nymphes, que Déméter avait placées près de sa fille pour être ses gardiennes et les compagnes de ses jeux, étaient-elles bien les mêmes que les monstres hybrides des traditions épiques? Est-ce à des monstres qu'un oracle avait ordonné de rendre des honneurs funèbres et d'offrir des sacrifices? Quel était enfin le rang des Sirènes dans la hiérarchie divine? Les Mythologues grecs et latins que nous avons encore ne l'ont jamais su, et très-probablement ne se le sont jamais demandé.

Il ne faut pas s'exagérer la difficulté. Un examen un peu attentif suffit à montrer que ces détails si divers se rattachent à trois aspects seulement des mêmes personnages divins. Les Sirènes sont compagnes de Perséphone, agents de mort, rivales des Muses. Trouver le lien qui rattache ces trois aspects à une même forme, c'est proprement faire l'histoire des Sirènes, et c'est ce que j'ai tenté dans cette étude.

II

Or, quoique la légende, telle qu'elle nous est arrivée par l'intermédiaire des Syncrétistes, fasse un tout homogène dont les divers éléments semblent inséparables, il est clair, cependant, que ces éléments se sont succédé dans un certain ordre, et qu'il y a eu autant de moments chronologiques dans cette légende qu'il y a d'aspects mythologiques dans la figure des Sirènes. Il faut donc d'abord trouver le plus ancien dans l'ordre de succession, car c'est de lui que dépend l'interprétation des autres.

Évidemment les Sirènes, rivales des Muses, sont hors de question. La lutte des deux groupes de déesses ne pénètre pas, en effet, dans

(1) Plutarque (*Quæst. Conviv.*) en fait un reproche à Platon; il l'oublie un peu plus loin, et renchérit sur le philosophe athénien.

(2) Filles d'Achéloüs : Apollod. *Bibliot.*, I, 34; I, 7, 10. Avienus : Acheloïa proles. Claudien, de raptu Pros ; v. 253 : Acheloïdes. Ovide. *Metam.*, V, 551, seqq. : Acheloïdes; et *ibid.*, XIV, 88.

Filles de Phorcos : Sophocle, cité par Plutarq. *Moral.*, p. 745.

Ces généalogies sont postérieures de beaucoup à la conception primitive des Sirènes, qu'elles ne peuvent conséquemment éclairer. Elles se prêtaient d'ailleurs, comme cela est naturel, à leur double signification de Déesses de la mer et de Déesses infernales.

le cœur de la légende dont elle ne semble qu'un épisode éloigné (1) ; et, de plus, il est nécessaire que les Sirènes soient, avant d'entrer en rapport avec les Muses. La discussion est donc ramenée à cette alternative : les Sirènes compagnes de Perséphone, sont-elles antérieures aux Sirènes agents de mort, ou réciproquement? Si nous ne considérons que la vraisemblance du récit légendaire qui montre les Sirènes homicides après le rapt de Perséphone, la question est aussitôt résolue. Mais la Mythologie ne procède pas comme la Narration, et confond souvent les plus légitimes relations. On voit aussi que les deux aspects sont réunis par une métamorphose, soudure toujours violente, qui substitue au cours naturel des choses une conclusion surnaturelle, et voile le plus souvent l'embarras du poëte et l'obscurité des souvenirs. D'ailleurs si les Mythographes récents suivent l'ordre de la narration, les poëtes anciens ou ne paraissent pas le connaître, ou du moins n'en parlent pas (2). Enfin, l'argument qui sert à éliminer provisoirement la rivalité avec les Muses sert encore à éliminer les rapports avec Perséphone. Il faut que les Sirènes soient, avant de se rattacher à cette divinité. Il suit que l'aspect, qui est le second dans l'ordre de la narration, devient le premier dans l'ordre chronologique, et que les Sirènes se sont manifestées tout d'abord comme agents de mort. En conséquence, c'est ce point de vue qu'il est nécessaire d'isoler et de comprendre en premier lieu. De la signification du mythe primitif découlera naturellement celle des développements ultérieurs.

III

Ce premier aspect des Sirènes n'a pas encore été, que je sache, éclairci d'une façon satisfaisante. Les mythologues se sont obstinés à voir avant tout des chanteuses dans ces divinités, fermant ainsi la voie

(1) Il est ignoré d'Hygin, quoiqu'il mentionne quatre fois les Sirènes, de Servius, des mythographes du Vatican, publiés par M. Angelo Maï, de F. Avienus, de qui nous avons la légende des Sirènes en vers élégiaques. Il est rapporté au contraire par les géographes grecs : Pausanias : IX, 34 ; Étienne de Byzance : Ἄπτερα ; et par Suidas, h. v. Cet épisode est aussi reproduit sur un bas-relief publié par Millin, dans M. Guigniaut, pl. 298. Eustathe n'y attache qu'une importance secondaire, du moins en ce qui regarde le châtiment des Sirènes : *in Od.* M.

(2) Voir surtout Homère, *Od.* XII, 39, seqq. Au contraire, les rapports entre les Sirènes et Perséphone se trouvent dans les mythographes : Hygin, 141, le Mythogr. Vatic. I, 186 ; II, 101, dans les Épiques : Apollon. Rh. IV, 895 ; Claudien, *De raptu Pros.* 190, III, 205 ; Ovide, *Metamorph.*, 551, seqq.

à toute saine interprétation; et pendant qu'ils déplaçaient la base de leurs recherches, ils ont encore négligé de les étudier dans le milieu propre où les font apparaître tous les poëtes et les critiques de l'antiquité, parmi les fléaux de la mer : Charybde, Scylla et les roches errantes (Πλαγκτὶ) ou écrasantes (Συμπλέγαδες) (1). Pourtant il est bien évident que la religion n'avait pas réuni ces quatre fléaux sous une même rubrique, en quelque sorte, sans qu'il y eût à cette réunion un motif sérieux : et, en effet, l'association de ces notions est si puissante, que la première évoquée appelle nécessairement les trois autres, en sorte que tout voyage épique est incomplet si le héros, destiné d'ailleurs à échapper aux quatre fléaux, ne les affronte pas l'un après l'autre. Je veux suivre une indication si précise, assuré de trouver là quelque lumière, et je prendrai pour thème de cet examen préliminaire un chœur de la Médée latine, très-propre à résumer les poëtes et les commentateurs (2).

« Deux montagnes, barrière des flots, s'ébranlaient tout à coup de deux côtés opposés et se heurtaient avec un bruit effroyable; l'onde soulevée couvrait de son écume les astres et les nuées; Typhis pâlissait, malgré son audace, et fuyait à toutes voiles; la lyre d'Orphée se refusait à ses accords; le navire Argo perdait la voix. Plus loin, la vierge du Pélore, ceinturée de chiens affamés, ouvrait à la fois ses nombreuses mâchoires, et le cœur le plus intrépide se troublait à cet aboiement unique, produit de sept aboiements. Plus loin encore les fléaux impitoyables charmaient la mer de leurs chants harmonieux, et le Thrace Orphée, faisant résonner la cithare des Piérides, était sur le point d'entraîner la Sirène habituée à retenir les vaisseaux. »

Joignez Charybde, qui ne se sépare jamais de Scylla, et la nomenclature est complète.

Deux observations s'appliquent à ces quatre fléaux : 1° A la différence des autres fléaux de la mer dont la puissance s'étend sur l'immensité des flots, ceux-ci sont localisés dans un espace bien déterminé et assez restreint de la mer Tyrrhénienne (3), et se pré-

(1) C'est ce qu'à fait Homère : *Od.* XII; c'est ce que fait après lui Apollonius de Rhodes, IV et le Pseudo-Orphée : 1200, seqq. et Virgile, *Enéid.* V.

Parmi les critiques : Philostrate : *Héroïc.* 12, 2; Apollod. *Bibliot.* I, 9, 25; le Myth. Vatic. III, 2, 7-9; surtout Eustathe. *in Od.* XIII. Joignez un fragment d'une comédie d'Anaxilas dans Athénée, XIII, p. 558.

(2) Sénèque, *Médée*, II, 330.

(3) Orphic. *Argon.*, 1256 : Τυῤῥηνὰς ἱκόμεθ' ἀκτάς; Lycoph. *Cassandra*, 716 : Τυρσηνικὸν πρὸς κῦμα; Senec. *Med.* 354 : Ausonium mare; *Herc. Æteus :* Saxis Siculis; Juvenal, IX, 150 : Siculos cantus.

sentent en quelque sorte avec un caractère historique (1). Je ne veux pas dire qu'il y ait eu effectivement, soit dans le détroit même, soit aux abords du détroit de Sicile, des roches errantes, une Scylla, une Charybde et des Sirènes. Je veux dire qu'en cet endroit les navigateurs avaient rencontré des obstacles jusque-là inconnus, et qu'ils y redoutaient des Pouvoirs manifestés là seulement et pas ailleurs. Je veux dire que ces obstacles existent encore aujourd'hui, amoindris sans doute par plus de science, d'habitude, de hardiesse, mais tels encore qu'ils éveilleraient dans l'âme d'hommes semblables à ceux qui, avant Homère, cherchaient leurs dieux, exactement les mêmes craintes et les mêmes croyances. 2° Il ne faut point chercher un ensemble dans ces fléaux : chacun d'eux est indépendant de son voisin ; les quatre pouvoirs se succèdent dans leur action, mais ne s'entendent ni ne se réunissent point.

Si l'on élimine ensuite les Sirènes, et que l'on considère les trois fléaux qui restent comme un groupe, on verra ce groupe former avec les Sirènes un contraste frappant. Les trois fléaux sont homicides avec violence, quoiqu'ils procèdent chacun d'une manière propre. En effet, les roches errantes écrasent, Charybde engloutit, Scylla dévore. Tous les trois pénètrent dans la période héroïque et dans l'épopée, sans quoi ils ne nous seraient point connus ; mais ils ne parviennent point à la personnalité libre des pouvoirs divins qui ont persisté. Ils restent en quelque sorte inconscients, mécaniques, avec tous les caractères d'un naturalisme primitif (2).

Les Sirènes, au contraire, ont rapidement dépouillé ces caractères ; elles ont une légende où se développe leur mythe : elles tuent par la volupté (3).

(1) Voyez dans Strabon une judicieuse critique à ce sujet contre Eratosthènes, qui, arguant de l'éloignement des lieux regardés comme les différentes résidences des Sirènes, niait la réalité de la résidence dans ces lieux. Strab. I, 2.

(2) Lorsque Homère désigne les Πλαγκταί par le panache de fumée qui s'élève de leur sommet, ils laisse facilement entendre que ces roches ne sont autres que les îles vulcaniennes de Lipari ; mais lorsqu'il les appelle errantes, il nous ramène immédiatement aux Symplégades qui gardaient le détroit du Bosphore. A l'autre extrémité de la Méditerranée, sur le détroit de Gadès, nous retrouverons encore deux pierres, les colonnes d'Hercule, στῆλαι. Ces roches et ces colonnes, immobilisées après le passage du héros, devaient probablement le jour à une illusion d'optique. L'expérience a mis bientôt en garde les navigateurs ; ils n'ont plus retrouvé les fléaux ; et le mythe s'est arrêté. C'est ce qui est arrivé également pour Charybde et Scylla. Le gouffre absorbant et résorbant est devenu un courant allant tantôt au Nord, tantôt au Sud ; et les chiens aboyants sont restés des flots tumultueux.

(3) Ce contraste de la mort et de la volupté était un beau thème pour les poëtes de la décadence. Claudien y a dépensé beaucoup d'art :

Dulce malum pelago Siren, volucresque puellæ —

IV

Je mets sous les yeux du lecteur le passage bien connu de l'Odyssée, dont l'importance est capitale. Circé s'adresse à Ulysse :

« Tu trouveras d'abord les Sirènes qui charment (θέλγουσι) tous les voyageurs. Quiconque les aborde sans être prévenu, et écoute leurs chants, jamais sa femme ni ses enfants ne se tiendront devant lui à son retour, ni ne se réjouiront; les Sirènes, assises dans la prairie, le retiendront enchanté. Autour d'elles est un amas d'ossements des hommes qui ont pourri là, et sur les os, des peaux racornies. »

Le récit commence plus loin :

« En ce moment mon vaisseau solide arrivait rapidement vers l'île des deux Sirènes, poussé par une bonne brise. Tout à coup la brise tomba, le calme se fit, et une divinité endormit les flots. Mes compagnons ferlent les voiles, les serrent dans la cale, saisissent les rames et font écumer l'eau sous le sapin poli. Pour moi, du tranchant de mon glaive, je divise un grand pain de cire en menus morceaux que je pétris de mes mains puissantes. La cire s'amollit à mes efforts, secondés par l'ardeur du roi Soleil, fils d'Hypérion. J'en remplis les oreilles de mes compagnons, chacun à son tour. Eux ensuite m'attachent debout au mât, par les pieds et les mains, à nœuds redoublés. Puis ils se rasseoient et frappent de leurs rames la mer blanchissante. Alors, comme nous étions à portée de voix, les Sirènes aperçurent mon navire en marche, et entonnèrent leur chant harmonieux :

« Aborde ici, Ulysse, aimé des Aèdes. Nul voyageur avant toi n'a quitté ces parages sans écouter les chants qui s'échappent de nos lèvres, plus doux que le miel. Ensuite, il est parti plein de joie et plus instruit. Car nous savons toutes choses, et les combats des Troyens et des Grecs dans la plaine d'Ilion, et tout ce qui est jamais arrivé sur la terre féconde.

« Voilà ce qu'elles disaient en élevant leurs voix charmantes. Et mon âme aurait désiré les écouter davantage, et j'ordonnais, le sour-

Musica saxa fretis habitabant, dulcia monstra :
Blanda pericla maris, terror quoque gratus in undis —
Nec dolor ullus erat, mortem dabat ipsa voluptas.

Martial avait déjà dit (III, 54) :

Sirenes, hilarem navigantium pænam
Blandasque mortes, gaudiumque crudele, etc.

cil froncé, à mes compagnons de me délier. Mais eux, se courbant, ramaient. En même temps Euryloque et Périmède s'étant levés, redoublèrent mes liens et me serrèrent plus fort. Enfin, quand nous les eûmes dépassées et que nous ne pouvions plus entendre ni leur chant ni leur voix, mes compagnons ôtèrent de leurs oreilles la cire que j'y avais placée et me délièrent. »

J'écarte de ce récit tout ce qui est grâce, imagination, poésie, et je reste dans le milieu de naturalisme que m'indiquent les fléaux de la mer Tyrrhénienne. Dans cet ordre d'idées, il y a un passage saisissant :

« Le navire arrivait rapidement.... Tout à coup la brise tomba, le calme se fit, une divinité endormit les flots. »

ἔπειγε.... οὖρος ἀπήμων ·
αὐτίκ' ἔπειτ' ἄνεμος μὲν ἐπαύσατο, ἠδὲ γαλήνη
ἔπλετο νηνεμίη . κοίμησε δὲ κύματα δαίμων.

Cette divinité qui endort les flots, c'est la Sirène. C'est elle aussi qui fait le calme et apaise les vents. Hésiode l'affirme dans quelques mots conservés heureusement parmi l'immense fatras d'Eustathe :

« ὑπὸ Σειρήνων καὶ τοὺς ἀνέμους θέλγεσθαι (1).
« Les Sirènes charment aussi les vents »

L'auteur orphique des Argonautiques, qui semble avoir pris à tâche de condenser et de dessécher les récits plus anciens, a conservé une trace de ce même pouvoir des Sirènes qu'il ne comprenait plus : « Les Argonautes, dit-il, laissèrent tomber leur rames (2). » Ils avaient donc été obligés de les prendre. Cette trace disparaît même dans Apollonius. Ainsi s'efface peu à peu dans les poëtes grecs le caractère mythologique des récits pour faire place à l'imagination poétique. Les Latins, plus à portée que les Grecs de se retremper aux traditions locales, y sont restés aussi plus fidèles. Il était naturel qu'ils acceptassent les développements ultérieurs du mythe, mais ils n'ont jamais oublié son aspect primitif. Ils rappellent sans cesse qu'elles ont le pouvoir de « calmer les flots, » de « lier les vaisseaux, » de « les rendre immobiles, » de « mettre un frein aux rames (3). » Ils restent ainsi dans le sens vrai du mot. Σειρήν vient

(1) Eustath. *in Od.* M.
(2) Orph. *Argon.* 1275 : χειρῶν δὲ οἱ ἧκαν ἐρετμά.
(3) Ovide, *Ars amat.* III, 311. « Sirenes, quæ voce canora detinuere rates. » Claud.

de Σειρά, *chaîne* (rad. εἴρω, lier) (1). Σειρά se dit de la ceinture qui retient le glaive, de la courroie attachée au javelot du Parthe, des rênes, de toute corde, soit de chanvre, soit de lanières tressées. Les Sirènes sont donc les Pouvoirs qui calment les vents et amarrent les navires.

Sous ce premier aspect, les Sirènes ne comportent aucune notion de chant ni de séduction par le chant. Leur pouvoir est un pouvoir d'énervement, comme le dit excellemment un Latin : « Improba Siren, *Desidia* (2). » Le navire, porté sous le vent des Sirénuses (3) ou du cap Pélore, que l'antiquité indique comme les séjours des Sirènes, s'arrêtait tout à coup. Le matelot, sous un ciel de feu, capable de fondre la cire (c'est ce que dit Homère), sentait son courage s'épuiser à manier la rame. L'intelligence lui manquait pour trouver la cause du mal et y remédier, et le calme devenait aussi désastreux qu'un naufrage. D'ailleurs, la rive était fleurie; à travers le pré courait quelque filet d'eau douce (4); les provisions s'épuisaient dans une séduisante inaction (5). Couché sur l'herbe fatale, il contemplait son navire immobile pendant que la mer soulevait avec effort quelque vague impuissante qui vient expirer en murmurant sur la grève. Il s'endormait à ce murmure cadencé du flot; il acceptait sans lutter la mort, envoyée par un Dieu jusque-là inconnu (6).

V

Le Pouvoir nouveau s'est manifesté; il a été reconnu et appelé de son vrai nom : les Sirènes; il n'en a pas d'autres. Mais à peine est-il

de raptu Pros. 257 : « Vox blanda carinas alligat. » « Audito frenantur carmine remi, » « figebat vox una rates. » Senec. *Med.* l. c. « Voce canora mare mulcebant. »

(1) Suidas, Hésych. h. v.

(2) Horace, *Sat.* II, 3.

(3) Strabon, I, 1.

(4) Hésiode, cité par Eustath. ἐς νῆσον ἀνθεμόεσσαν, ἵνα σφίσι δῶκε Κρονίων. *Od.* XIII. Ἥμεναι ἐν λειμῶνι.

(5) Tous les mythographes latins, sauf Hygin, reproduisent la même phrase : « Quæ, quia accedentes *ducebant ad egestatem*, iis dictæ sunt inferre naufragia. » Il est vrai qu'ils prennent alors les Sirènes pour des courtisanes. Mais n'est-ce pas à cause de cette *pauvreté* qu'une telle interprétation des Sirènes a été possible?

(6) D'autres divinités calment aussi la mer : Glaucé, Γλαυκή; Galéné, Γαλήνη; Cymodocé, Cymatolégé, Κυμοδόκη, Κυματολήγη, Mais elles ne peuvent se confondre avec les Sirènes, même sous cet aspect primitif. Les deux premières personnifient la sérénité de la mer en l'absence de tout vent; les deux dernières, l'apaisement des flots après la tempête. Les Sirènes sont le calme sous le vent des hautes falaises et des îles.

reconnu et nommé, qu'obéissant à la loi fatale qui régit tous les mythes, il se développe et se transforme aussitôt. Les *enchaîneuses* deviennent des chanteuses. Comment s'est opérée cette transformation? Par la même association d'idées en vertu de laquelle les Nymphes des sources de l'Hélicon, du Piéros, du Parnasse et de l'Olympe sont devenues des Muses (1), et le fleuve Marsyas un rival d'Apollon. Il y a toute une échelle d'harmonies entre les profonds mugissements de l'océan en fureur et le murmure « babillard » (2) du ruisseau qui jette ses cascatelles sur la mousse et les cailloux. Les anciens n'y étaient pas plus insensibles que nous-mêmes, quoiqu'ils fussent moins enclins à la rêverie. Ainsi dans ces listes de Néréides où ils donnent une nomenclature très-détaillée et très-intelligente des divers aspects de la mer, ils ont compté Ligéa (3), *celle dont la voix est perçante*, et Eumolpé (4), l'harmonieuse. Par une rencontre qui mérite d'être notée, ces deux noms de Néréides sont aussi des noms de Sirènes. Ligéa, Λίγεια, est dans Lycophron; Eumolpé est le seul nom lisible dans la nomenclature indéchiffrable d'Hygin (5). Une des naïades est appelée Polyhymno (6), *celle qui varie ses chants*. La nymphe Écho est une chanteuse des solitudes. On peut appliquer à toutes ces divinités et on pouvait appliquer à d'autres, dont les noms ont disparu, ce que Varron dit spécialement d'une des muses : « Unam (Musam) quæ ex aquæ nascitur motu. » « Elle naît de l'agitation de l'eau » (7). En ce qui concerne les Sirènes, l'affinité qu'elles peuvent avoir avec l'harmonie poétique comme déesses marines paraissait si bien établie qu'on avait essayé de donner de leur chant une interprétation qui ne s'écarte du naturalisme que par trop de subtilité. Certains Mythographes, au rapport de Suidas (8), pré-

(1) Mythogr. Vat. II, 50. Secundum Varronem, ipsæ sunt Nymphæ, quæ et Musæ.

(2) Horace n'a pas cherché l'élégance dans la phrase suivante; il est resté fidèle aux doctrines religieuses de son temps; le ruisseau ne fait pas de bruit; il parle : « Saxis, unde loquaces Lymphæ desiliunt tuæ. » Dans la même langue le bruit des eaux *murmur, susurrus*, est devenu le son de la voix.

(3) Hygin, *Proœm.*

(4) Apollod. *Bibl.* I, 2, 7.

(5) Hygin, *Proœm.* Sirenes : Teles, Raidne, Molphetes, Tione. Scheffer propose pour les deux derniers noms : Molpe, Pisione. Il faut, d'une part, Eumolpe ou Molpo; et, d'autre part, Pisinoé.

(6) Hygin, 182.

(7) Mythogr. Vat. II, 50.

(8) V. Σειρῆνας.

tendaient que ce chant était simplement le bruit des flots pressés par un courant dans quelque détroit (1).

J'ai déjà cité deux noms des Sirènes ; on a pu voir qu'ils ne leur sont applicables qu'après leur transformation enchanteuse; les autres noms restent dans la même direction d'idée. Les mythographes et les commentateurs nous les ont transmis par dyades et par triades. La dyade d'Homère comprenait, si nous nous en rapportons à Eustathe, Aglaophémé et Thelxiepeia (Ἀγλαοφήμη, Θελξιέπεια). Mais il est évident qu'Homère ne connaissait pas les noms des Sirènes, parce qu'elles n'en avaient pas d'autre alors que leur nom générique. Si elles avaient alors eu des noms, ils devaient témoigner du pouvoir homicide qu'atteste Homère, ce qui n'a pas lieu ici. Aristote (2) et Lycophron (3) donnent une triade : Parthénopé, Ligéa, Leucosia (Παρθενόπη, Λίγεια, Λευκωσία). Le Scholiaste d'Apollonius mentionne avec quelques variantes la dyade homérique, Aglaophoné au lieu d'Aglaophémé, Thelxiopé ou Thelxinoé au lieu de Thelxiepeia (Ἀγλαοφώνη, Θελξινόη, Θελξιόπη). Il y joint Molpo (Μολπώ), qui complète la triade. Didyme joint à la dyade homérique une autre dyade composée de Ligéa, qui se trouve dans Aristote et Lycophron, et Pisinoé (Πεισινόη), nom nouveau qu'on doit lire aussi dans Hygin. Aglaophoné, Aglaophémé, Ligéa, Molpo, Parthénopé font allusion à l'éclat, à la douceur virginale de la voix des Sirènes; Thelxiopé, Pisinoé en montrent le charme entraînant. Le caractère primitif se retrouve à peine dans le nom Leucosia, qui semble rappeler les ossements qui blanchissaient sur le rivage. Leucosia est d'ailleurs le nom le plus authentique du groupe des Sirénuses, et on le retrouve dans la moderne Licosa (4). Solin en donne un autre, Ligéa, qui n'a

(1) Les Evhéméristes avaient tenté de leur côté une explication. Ils racontaient que les Sirénuses étaient hérissées d'escarpements, les habitants avaient placé au sommet des flûtes de roseaux où soufflait le vent. C'est Eustathe qui nous a conservé cette historiette.

(2) Aristot. *De mirabil. ausc.* 1° Parthénope; 2° Leucosia; 3° Ligéa. Pline, III, 13; Strabon, II, p. 123; Denys d'Halyc., I, 53; donnent Leucasia, Λευκασία. C'était, dit ce dernier, le nom d'une cousine d'Enée, enterrée là.

(3) Lycophron. *Cassandra*, 721, seqq. Même ordre. Le Scholiaste de Lycophron cite une autre triade Pisinoé, Thelxiépeia et Aglaopé (Ἀγλαόπη). C'est le onzième nom. L'addition d'une unité à la dyade primitive doit n'avoir d'autre origine que le progrès dans l'harmonie. Les deux Sirènes homériques chantaient. Plus tard, l'une seulement chantait, l'autre accompagnait le chant avec la lyre; plus tard encore la flûte fut remise à une troisième Sirène pour soutenir le chant.

(4) Ce n'est pas l'avis du Scholiaste de Lycophron. « Λευκωσία, Λευκωτέρα, ἔχουσα λευκὰ ὠτία · ἢ Λεύκου τινὸς θυγάτηρ · ἢ τὰ τοῦ Λεύκου ὠτία ἔχουσα.

pas, que je sache, de correspondant moderne (1). Probablement, dans la plus haute antiquité, les divinités s'identifiaient en quelque sorte avec les îles qu'elles habitaient.

Les Sirènes transformées conservent le pouvoir qu'elles possédaient sous leur premier aspect, sans quoi toute transition possible serait rompue entre les diverses phases du mythe. Elles arrêtent encore les vaisseaux, parce qu'elles charment ceux qui les montent; leur chant est une chaîne qui retient les cœurs. Elles *charment* aussi les vents, c'est l'expression d'Hésiode : θέλγεσθαι. En qualité de chanteuses, elles sont vierges (2); plus tard, on leur donnera comme attributs la lyre et la flûte (3). En un mot, leur notion a passé du naturalisme à l'anthropomorphisme. Elles peuvent dès lors entrer dans l'épopée, se mêler aux voyages héroïques, et se mettre en rapport avec les autres dieux. Homère suffit à montrer comment, selon les croyances de ses contemporains, les Sirènes exerçaient leur pouvoir homicide. Quoiqu'il ne nous fasse pas assister au supplice, nous voyons bien qu'il n'y a pas effusion de sang, que les Sirènes ne mangent pas leurs victimes, comme cela a été dit, et qu'elles les font périr de consomption (4), absorbés dans la volupté des chants divins.

VI

Le chant attribué aux Sirènes et les noms particuliers qu'on leur avait donnés inclinaient leur personnalité vers celle des Muses. Homère les avait déjà représentées ainsi, non-seulement comme des chanteuses habiles, mais comme des divinités instruites du passé et du présent, ce qui est le caractère de la Muse qu'il invoque pour son propre compte. Les Pélasges Tyrrhéniens n'en connurent probablement pas d'autres jusqu'à ce que des relations plus fréquentes entre l'Italie grecque et la Grèce propre eussent mis en présence les

(1) Solin. II, 9. Insula Ligea, appellata ab ejecto ibi corpore Sirenis ita nominatæ.

(2) Athénée. *Deïpnos*, VII, 197. Σειρὴν παρθένος. Cf. Eurip. *Helen.*, 169, et le nom Parthénopé.

(3) Dans les monuments plastiques les personnages de la dyade ont ces deux attributs ; dans les représentations de la triade, le troisième personnage semble chanter. Voyez le Schol. de Lycophron, 712. La 1re ἐκιθάριζεν; la 2e ᾖδεν; la 3e ηὔλει. Cf. le Mythog. Vat. II, 101.

(4) Mythogr. Vat. II, 101. Illisis in scopulis navibus, in naufragia ducebantur, et ab illis comedebantur. Athénée, VII, 290. Κληδόνες... κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον ταῖς Σειρῆσι τοὺς ἀκροωμένους ἐποίουν ἐπιλανθανομένους τῶν τροφῶν διὰ τὴν ἡδονὴν ἀφαναίνεσθαι.

Muses Béotiennes ou Thraces et les Muses Tyrrhéniennes. La lutte dès lors devenait inévitable. Les Muses grecques nous apparaissent revêtues d'une haute gravité. Filles de Zeus lui-même et de Mnémosyne, elles révèlent aux hommes la religion, l'histoire, la politique, la poésie; elles répandent sur ceux qu'elles honorent de leurs entretiens la considération et la vénération, parce qu'ils sont, comme elles, les interprètes des plus sublimes vérités. Les Sirènes mentent; elles séduisent; elles tuent. J'avoue que sous ce point de vue, je ne puis m'empêcher d'admirer la justesse d'esprit et l'élévation de cœur qui, en imaginant la lutte des Sirènes et des Muses, a fait les Muses victorieuses. Toute lutte mythologique doit être regardée comme la trace historique d'une lutte de religion. Celle-ci, rapportée par les poëtes et les mythographes comme s'il se fût agi d'un combat poétique où le talent devait emporter la palme (1) se trouve reproduite avec ce sens sur un bas-relief où les Muses victorieuses arrachent les ailes des Sirènes, pour s'en faire des couronnes, détail déjà donné par Pausanias. Dans l'épopée, la lutte se manifeste, non après un défi, mais au milieu du voyage des Argonautes, qui n'échappent point par la ruse, comme avait fait Ulysse. Orphée, le fils de la muse Thrace, élève sa voix contre la voix des Sirènes; il les domine; il les réduit au silence. Un mot d'Apollodore montre quelle signification donnaient les Grecs à la lutte des deux groupes rivaux et à la défaite des Sirènes. « Orphée, dit-il, empêcha la séduction des Argonautes, en chantant *la Muse contraire* (2) (τὴν ἐναντίαν Μοῦσαν). » Il y aurait de l'intérêt à étudier sur le poëme qu'avait sous les yeux Apollodore ce chant, cette Muse contraire; mais on le devine aisément. « Venez, disaient les Sirènes, les vents se taisent, le soleil est brûlant, vos bras sont fatigués; venez vous reposer sur l'herbe fleurie, à l'ombre de ces arbres; demain vous reprendrez votre route. Le repos à nos chants est doux. » La muse Thrace disait : « Courage, amis, point de repos. Que la rame supplée à la voile. Défiez-vous de ce calme, avant-coureur de quelque tempête. Étouffez toute plainte; au bout de la fatigue est la récompense, et nous suivons la route qui nous ramène à la patrie. » Pythagore, dont la vie se passa dans le voisi-

(1) Auson. Siredones..... ad palmam jussæ certare Camenis. Pausan. IX, 34. « Les Sirènes, sur le conseil de Héra, disputèrent aux Muses le prix du chant. » Le bas-relief a été recueilli par Millin et publié par M. Guigniaut, pl. 298. Sur un autre bas-relief, les Muses assistent au supplice de Marsyas couronnées de plumes. Voyez aussi Steph. Byzant. V. Ἄπτερα.

(2) Apollod. *Biblioth.* I, 9, 25. Apollodore ne peut être accusé d'invention, et il a trouvé le fait qu'il rapporte dans quelque Argonautique que nous n'avons plus.

nage du détroit, et dont le témoignage est aussi précieux que celui d'un poëte, établissait une semblable distinction entre les deux groupes. « Il y a, disait-il, deux espèces de plaisir : le premier, qui s'attache aux appétits, à la volupté, à la richesse peut être comparé aux chants homicides (1) des Sirènes; le second, qui provient de la beauté, de la justice, de tout ce qui est nécessaire à la vie, qui est agréable pour le moment sans laisser de remords pour l'avenir, ressemble à l'harmonie des Muses. »

Les philosophes Athéniens étaient moi s sévères, soit que de leur temps les Sirènes eussent pris dans les mystères d'Éleusis une place honorable, soit que dans une ville de libre discussion ils tinssent en plus haute estime toutes les qualités qui concourent à établir la persuasion. Je retrouve Socrate et les Sophistes dans ce passage où Xénophon, dissertant sur l'amour, vante, sous un voile allégorique, toutes les séductions de la grâce, des caresses, des belles paroles (2) : « Il y a des enchantements pour s'attacher et retenir les amis: il y a des philtres pour se faire aimer. Les Sirènes les possédaient; avec les vertueux elles parlaient de combats, de gloire, de connaissances; mais elles savaient varier leurs enchantements suivant les caractères... La violence n'a jamais attiré l'amour. Tout le monde fuyait Scylla; de si loin qu'on entendît le chant des Sirènes, on accourait, séduit et charmé. » A côté de Xénophon, Platon, au grand scandale des Béotiens (3), ne craignait pas de les substituer aux Muses dans le tableau symbolique dont il couronne sa République. Sur chacune des sphères qui gravitent autour du Soleil, il asseyait une Sirène chantant une seule note; et l'harmonie des sept notes s'élevait dans l'immensité des cieux, et les Dieux ravis l'écoutaient (4).

Sont-ce là de purs rêves de philosophes, ou bien sommes-nous encore dans la Mythologie? Ce sont certainement des opinions particulières, mais qui n'auraient pu se manifester si la figure des Sirènes, malgré leur défaite, ne s'était ennoblie dans la religion. Il ne faut point les accepter comme dogmes, mais comme signe d'une

(1) Porphyr. *Pythagor.* vit. 39. Ἀνδροφόνοις ᾠδαῖς. Il y a une expression analogue dans les Argon. Orph. V, 1280 : φθογγὴν οὐλομένην. Dans Nonnos, II, 11; ἐπίκλοπον μνον; XXII, 12, Ὑμνοπόλοι Σειρῆνες font allusion à l'art des Sophistes.

(2) Xénoph. *Mém* II, 6 et 31. Cf. Athénée. *Deipnosoph.* I, 14; et Cicéron. *Parad.*

(3) Plut. *Quæst. Conv.* p. 910, 27.

(4) Macrob. II, 3 : « Plato, in Republica sua, cum de Sphærarum celestium volubilitate tractaret, singulas ait Sirenas singulis orbibus insidere, significans Sphærarum motu cantum *numinibus exhiberi.* Nam Siren, Dea canens, græco intellectu valet. »

profonde modification qui s'est opérée dans le Mythe. Nous avons la preuve, en effet, qu'une réconciliation a eu lieu entre les Muses et les Sirènes, devenues, dans la religion générale, filles d'une Muse (Melpomène, ou Terpsichore, ou Calliope), par un compromis qu'on retrouve souvent entre deux cultes rivaux (1).

Réconciliées avec les Muses, les Sirènes se réhabilitent promptement. Euripide les avait, avec beaucoup de finesse, comparées aux Sophistes (2), qui trompent avec de belles paroles et font prendre aux magistrats et aux particuliers des mesures funestes pour la cité et pour la famille. Démosthènes, au même moment à peu près, se plaignait que ses ennemis prétendissent assimiler son éloquence à celle des Sirènes. Mais, un peu plus tard, l'habitude se fonde de mettre sous leur patronage les beaux vers et les bons discours (3). Les contemporains d'Isocrate ne songeaient point à faire une épigramme (4) lorsqu'ils sculptaient une Sirène sur le tombeau de ce grand citoyen. Un songe avertissait un général spartiate qui envahissait l'Attique de rendre des honneurs funèbres à « la nouvelle Sirène : » c'est-à-dire à Sophocle qui venait de mourir (5). Dans des temps plus récents encore, un éloge délicat est une Sirène; la prudence du souverain est une Sirène (6). Les derniers mythographes même ne savent plus distinguer les Sirènes des Muses, leurs anciennes rivales (7).

VII

Dans ses rapports avec Perséphone, le mythe des Sirènes suit une double direction : légendaire d'un côté, mystique de l'autre. Les

(1) Les Sirènes, filles de Melpomène : Apollod. *Bibliot.* I, 34; Hygin, fab. 125; Mythogr. Vat I, 186; II, 101, filles de Terpsichore : Schol. Lycoph. 720; Nonnus, XIII, 316; Eustath. *in Od.* M. — Filles de Calliope : Mythogr. Vat. I, 42; III, 11, 9.

(2) Eurip. *Androm.* 930 : Κἀγὼ κλύουσα τούςδε Σειρήνων λόγους σοφῶν, πανούργων, ποικίλων λαλημάτων...

(3) Pausan. I, 21. « Maintenant encore nous comparons fréquemment aux Sirènes les vers et les discours excellents »

(4) Philostr. *Sophist. vitæ*, I, 17.

(5) Pausan. *Ibid.* On trouve aussi dans Diog. La. VII, 160, Ariston de Chios surnommé la Sirène.

(6) Himer. *Declamat.* IV, 10. « Maintenant s'agite pour toi toute Sirène. » V. 17. « Qui ne louerait l'homme qui tient le gouvernail de la Grèce honnêtement avec une douce Sirène! » VI, 2 : « Il faut, en l'honneur de Constantinople, remuer toute éloquence, toute Sirène : πᾶσαν μουσίκην, πᾶσαν Σειρῆνα κινῆσαι, » Cf. *Anthol. Palat.* app. 349, 1, et Euxap. *Ædesius*, p. 44.

(7) Suidas. V. Σειρῆνας · Σειρῆνες, αἱ τῆς ψυχῆς ἐναρμόνιοι καὶ μουσικαὶ δυνάμεις.

détails de la légende, quoique les poëtes l'aient traitée avec une grande liberté, donnent jusqu'à un certain point la clef du rôle que les Sirènes remplirent dans le culte mystérieux des grandes Déesses.

C'est dans les champs d'Enna que le rapprochement a lieu. Pendant l'absence de Déméter, les Sirènes sont placées près de sa fille pour la distraire : « telæ labor illi; Sirenes requies (1). » Mais un matin, leur surveillance a été mise en défaut, un ravisseur a emporté Perséphone. Comme Déméter, elles se mettent à sa recherche, désespérées, avides de vengeance. Afin de n'être arrêtées par aucun obstacle, elles obtiennent des Dieux les ailes des oiseaux. Mais leur recherche est vaine, comme celle de Déméter. Comme elle, les Sirènes fuient le voisinage des Dieux, elles vont, sur les confins du monde grec satisfaire leur ressentiment (2). C'est là que les prendra, dans l'ordre du récit, mais non dans l'ordre du temps, la légende homérique.

Lorsque le culte de Perséphone fut transporté d'Éleusis en Sicile, il se trouva en présence du culte plus ancien des Sirènes; forcé de le respecter, il se l'associa. Il n'y avait à cette association aucune difficulté; les Sirènes, agents de mort, se rattachaient naturellement à la souveraine des lieux infernaux. Le moment de la première relation était marqué à l'avance. Si les Charites accompagnent Perséphone dans sa résurrection printanière, les Sirènes doivent être témoins de son passage au séjour de la mort. La place qu'elles occupent en premier lieu est petite. Elles sont les suivantes de la déesse étrangère. C'est la version de Claudien. Peu à peu leur rôle s'agrandit, et, sur le sol qui leur appartient, elles envahissent toute la légende hellénique. La recherche où elles se livrent comporte toutes les circonstances de la recherche de Déméter. Les ailes mêmes

(1) Claudien, *De raptu Proserp.*, 205.

(2) Eusth. in *Od.* M. donne une variante. Chez lui, les Sirènes ne doivent point leurs ailes à la pitié des Dieux, mais à leur colère. Aphrodite les punit de rester vierges et les métamorphose en oiseaux. Hygin (fab. 141) met Cérès à la place de Vénus, et change le motif du châtiment : « Cereris voluntate, quod Proserpinæ auxilium non tulerant, volaticæ sunt factæ. » Dans le principe, les Sirènes étaient des vierges anthropomophes. Ce sont les Parthénopéens qui les ont faites ailées, dit Eustathe, mais non Homère. Ces ailes offrent quelque difficulté à Ovide (*Métam.* V, 551). On doit penser qu'elles n'ont été données aux Sirènes que par les nécessités du récit légendaire, dans leur recherche de Perséphone. Ailes et pattes appartiennent aux gallinacées (Fulgent. *Mythol.* II, 11. Hygin, *l. c.*), aux grives (Anaxilas. *Fr. comiq.*, coll. Didot), mais beaucoup mieux aux oiseaux chanteurs. Scaliger a lu dans un manuscrit d'Ausone leur nom écrit : *Siredones : rossignols enchaînants.* Les monuments figurés les représentent sous l'une et l'autre forme.

dont elles se munissent rappellent la torche que Déméter allume au volcan de l'Etna dans le même but, avec cette différence que Déméter scrutera les profondeurs, et les Sirènes la surface de la terre. Mais la parité n'en est pas moins manifeste, quoiqu'elle semble ne s'être établie qu'après quelques hésitations (1). Les Sirènes sont autant de Déméter. Les bas-reliefs leur donnent en conséquence le boisseau pour coiffure. Et de même que Déméter est assimilée souvent à Perséphone, Euripide appelle les Sirènes « filles de la terre (2). »

Il faut s'arrêter sur ce vers d'Euripide. Quoique le culte de Perséphone eût été transporté d'Athènes à Enna, les mystères étaient restés le priviléges d'Eleusis, où les Sirènes pélasgiques n'avaient d'abord aucun rôle. Euripide nous montre que le culte Sicilien a réagi sur le culte Éleusinien, et que les Sirènes y ont pris pied. Mais le culte Éleusinien des Grandes Déesses ne se séparait point des mystères, en sorte que les Sirènes doivent jouer leur rôle dans les mystères, dès qu'elles ont leur part dans le culte.

Il n'est pas nécessaire de tenter des conjectures. Un champ assez vaste est ouvert ici à une induction légitime. Les Sirènes conservent nécessairement dans le monde souterrain où Perséphone les introduit le double caractère attaché à leur figure. Elles y sont encore Muses et agents de mort. Mais la mort est envisagée au delà de la tombe autrement qu'en deçà. Pour nous qui vivons encore, c'est le doute et la nuit avec leurs terreurs. Ceux qui ont franchi l'étroite limite voient s'évanouir la nuit et le doute. Ils se sentent en possession du temps réel, de la vie réelle. Ils voient que la mort est plus savante et plus heureuse que la vie. C'est aux Sirènes que revient l'enseignement de ces vérités, qui, pour les Sages, ne sont encore que de belles espérances. L'initiation aux mystères ne se faisait pas

(1) Ces hésitations ont laissé leurs traces dans les divers motifs indiqués par les poëtes sur l'annexion des ailes (V. note 2, chap. VII). Si les ailes sont un châtiment imposé par Déméter ou Aphrodite, les Sirènes sont hiérarchiquement inférieures à Déméter ; mais si elles sont un don des Dieux implorés par elles, l'infériorité hiérarchique est de beaucoup amoindrie. On saisit là, sur le vif, la lutte des deux cultes. Les adorateurs de la divinité étrangère (Perséphone) acceptent un compromis en tâchant de réduire le culte topique. Les adorateurs de la divinité topique élèvent leurs prétentions aux dernières limites du possible. L'accord se fait au moyen d'une transaction.

(2) Eurip. *Helen.* 169. Πτεροφόροι νεάνιδες παρθένοι, Χθονὸς κόραι, Σειρῆνες. Le mot Κόρη, employé seul, s'applique à Perséphone. Ce n'est pas sans intention qu'Euripide l'emploie ici à propos des Sirènes.

seulement par les yeux : l'initié (1) entendait les concerts des flûtes, il entendait des chœurs, et les Sirènes chantaient pour lui « les lois d'Adès (2). » Plutarque commente ces mots caractéristiques qu'il emprunte à Sophocle : « Le chant des Sirènes, loin d'être inhumain et meurtrier, inspire aux âmes qui, de cette terre, émigrent dans les régions supérieures et s'égarent après la mort, l'oubli du périssable et l'amour du divin, et les âmes, charmées de l'harmonie du chant, la recherchent et s'y attachent. » C'est pourquoi la figure des Sirènes orne les tombeaux et les vases funéraires comme un témoignage laissé par ceux qui ont vécu de leur foi dans l'immortalité de leurs âmes.

VIII

Le peuple n'a pas suivi les philosophes et les mythes dans ce beau développement de la notion des Sirènes. Il les a, après eux, ou en même temps qu'eux, transformées à sa manière, en obéissant aussi aux lois intimes des transformations, mais en glissant sur la pente où il était possible de les avilir. Que l'on fasse abstraction de tout le reste, et que l'on considère seulement ce point, qui doit séduire les natures vulgaires : « Les Sirènes tuent par la volupté : *Mortem dabat ipsa voluptas;* » et leur figure prend immédiatement un nouveau caractère. Le poste qu'elles ont choisi en haine des dieux et des hommes, loin de tout commerce divin, les chants qu'elles emploient pour attirer les voyageurs, la ruine épouvantable qui menace ceux qui les écoutent, tout cela ne rappelle-t-il pas les manéges des courtisanes, postées aussi dans quelque coin ignoré et de sinistre aspect, où viennent sombrer les marchands et les navires, entraînés là par des chants perfides? Un tel rapprochement dont les détails ne manquaient ni d'esprit, ni de ce genre d'impiété que semblaient autoriser certaines fêtes, était produit en plein théâtre (3) d'Athènes, à deux pas d'Éleusis. Ces caprices d'un poëte, à force d'être répétés, devenaient d'abord une opinion, puis un dogme accepté par de graves esprits. Servius (4) l'acceptait, après lui Eusèbe, ce qui est

(1) Aristoph. *Ran.* 154 : Ἐντεῦθεν αὐλῶν τίς σε περίεισιν πνοή... *Ibid.* 212 : — Οὐ κατήκουσας; — Τίνος; — αὐλῶν πνοῆς. On peut joindre à ces deux vers le chœur qui suit dans la même comédie.

(2) Plutar. *Quæst. Conv.* IX, 14, 6. Φόρκου κόρας, θρεοῦντε τοὺς Ἅδου νόμους.

(3) Athénée. *Deipnosoph.* p. 558. Fragment d'une comédie d'Anaxilas.

(4) Servius, *in Æneid.* : «Secundum veritatem, meretrices fuerunt quæ, transeuntes quoniam ducebant ad egestatem, his fictæ sunt inferre naufragia. » Eusèbe : « mere-

moins étonnant, mais aussi presque tous les mythographes, si l'on en croit Suidas. Rien pourtant, dans le mythe antique (1) ainsi qu'on peut le reconstruire avec des documents incomplets, ne justifie cette triste interprétation. Au contraire, les deux seules circonstances où l'on trouve les Sirènes en rapport avec Aphrodite, indiquent un état d'hostilité plutôt que de bon accord. Ainsi, lorsque Butès, malgré Orphée, s'élance (2) du navire vers le rivage où l'appellent les Sirènes, c'est Aphrodite qui le leur ravit pour l'emporter à Lilybée, où elle le rendra père d'Eryx : c'est elle encore qui, dans une version déjà citée de la légende, les métamorphose en oiseaux pour les punir d'être restées vierges. L'antagonisme qui semble avoir existé entre le culte de Vénus Erycia et celui de Perséphone laisse sa trace dans ces récits (3). La transformation opérée par le peuple s'égare donc, comme cela est arrivé souvent, pour n'avoir point envisagé le mythe primitif dans toute sa compréhension.

Un changement de milieu amène une dernière transformation, qui se fait jour dans la version des Septante, et que d'autres monuments attestent avoir été générale. Les Grecs de Syrie et d'Égypte confondent volontiers la mer et le désert. Même vaste horizon, même solitude, mêmes dangers. Les oasis rappellent les îles. L'Arabe ne diffère guère du pirate. A l'ombre de quelques palmiers, auprès d'une source ou d'un puits, il abrite sa famille, que nourrit le pillage. Là, parmi les ruines des cités primitives, à la tombée de la

trices, quæ *cantu* et *blanditiis* navigantes deciperent. » Suidas. V. Σειρῆνας. « Οἱ Μυθολόγοι Σειρῆνάς φασί τινα θηλυπρόσωπα ὀρνίθια εἶναι, ἀπατῶντα τοὺς παραπλέοντας, ἄσμασί τισι πορνικοῖς κηλοῦντα... κ. τ. λ. Les Mythogr. *Vatic.* I, 42; III, 11, 9, ont copié Servius, même dans les termes. Eustathe rapporte la même interprétation, mais en la caractérisant d'un mot de bon sens : ἱστορικώτερον. C'est en effet de l'Evhémérisme. Mais Eustathe ne voit si clair que parce qu'il donne au lecteur une interprétation personnelle. Il faut du courage pour la suivre jusqu'au bout. Les chants de la Sirène sont les poëmes homériques. Ulysse est Eustathe. Il a écouté la voix de la Sirène, et il reste enchanté, désirant l'entendre toujours, etc.

(1) A moins que les Sirènes placées dans la main de la statue d'Héra, à Argos, n'aient représenté les voluptés, dans de Héra, qui préside aux mariages. Cf. Pausanias, *l. c.*

(2) Apollod. *Bibliot.* I, 9, 25; Apollod. *Rhod.* IV, 900, seqq; Hygin, 14; Mythogr. Vat. I, 53; et II, 156.

(3) Le Mythogr. Vat. II, 93, en a conservé un trait : « Venus, indignata quod Proserpina, Jovis et Cereris filia, conjugia sperneret, Plutoni..... ab inferis emerso, intulit amorem, ut Proserpinam, circa cacumen Ætnæ flores legentem, eriperet. » Eustathe, de son côté, dit qu'Aphrodite, pour punir les Sirènes de leur virginité, les a changées en oiseaux. Les Sirènes ont été enveloppées dans la lutte des deux cultes

nuit, des harmonies étranges succèdent au silence du jour. Les grands félins viennent s'y désaltérer, ou y guetter une proie. Les hiboux y font entendre leur cri mélancolique. Tels sont les repaires que hantent les Sirènes, déchues de la divinité. Le pouvoir funeste qui leur était attribué dans la mer Tyrrhénienne ne leur appartient plus : il est à côté d'elles, dans la lance de l'Arabe ou les dents des brutes; mais il n'est plus en elles; elles n'ont conservé de leur personnalité que les ailes et le chant. Ce sont des oiseaux des ruines. A ce titre, elles figurent dans les tableaux de la désolation de Babylone, de l'Idumée et de Samarie, prédite par les prophètes (1) : « Les Arabes n'y passeront plus, ni les pasteurs n'y séjourneront. Ce sera le ropos des bêtes farouches, et la retraite des Sirènes (Σειρῆνες, גנרה יענה, filles du cri), un lieu d'ébats pour les démons; les Onocentaures y auront leur repaire, les hérissons y feront leurs petits. — Il ne poussera que des ronces dans leurs villes et dans leurs citadelles; ce sera la retraite des Sirènes (Σειρήνων, חנים הנין) et la place des autruches (? Σερουθῶν). » Le Scholiaste explique Σειρῆνες (2) : « Oiseaux qui font entendre pendant la nuit une voix plaintive (θρηνώδη), un continuel gémissement (μονονουχὶ κατολολύζοντα), *comme le hibou* et autres semblables. » Cette explication du Scholiaste ne laisse aucun doute sur l'interprétation d'une peinture funéraire où figure une Sirène *entre deux chouettes*. La Sirène fait évidemment entendre, comme ses deux acolytes, une voix plaintive, « un continuel gémissement. » Ailleurs (3) la Sirène verse des pleurs sur une tombe, elle se déchire les joues (4), elle s'arrache les cheveux (5). Elle fait l'office des pleureuses à gages, près desquelles on la voit aussi représentée (6). Elle est le symbole d'une douleur qui ne veut point être consolée.

Cette interprétation si précise, appuyée sur tant de faits, doit-elle être regardée comme exclusive de toute autre? Nullement. Les croyances des Grecs oscillaient suivant le lieu, le temps, la dispo-

(1) Esaïe, XIII, 22; XXXIV, 13; Jérémie, XXVII, 39; Michée, I, 8. Joignez Job, XXX, 29; et Esaïe, XLIII, 20. Le sens du mot hébreu הנין, au plur. הנים, est *serpent*, *monstre marin*. Les Septante, écrivant pour des Grecs, ont pris l'expression qui rendait le mieux, mais non textuellement, l'idée du mot hébreu. Un lieu de *désolation* est un lieu de Sirènes dans saint Jean Chrys., ps. XLIII, 20.

(2) *In Esaiam*, XXXIV, 13.

(3) *Anthol. Palat.* VII, 490 : Παρθένον Ἀντιβίαν κατοδύρομαι.

(4) *Ibid.*, 491. ἀμυξάμεναι.

(5) Clarac, 2080.

(6) Stackelberg, p. 10,

sition d'esprit. Les raisons que j'ai exposées dans les chapitres précédents subsistent. Lorsque je vois Sophocle appelé *la nouvelle Sirène*, je dois croire que la Sirène placée sur son tombeau est une allusion au charme de ses vers. Lorsque je vois les Sirènes pénétrer dans les mystères, je dois croire que les initiés ont attaché un sens particulier à la représentation d'une Sirène (1) sur leurs tombeaux. Enfin la dernière interprétation, si bien appuyée, est précisément celle qui découle le moins rigoureusement du mythe primitif, puisqu'elle donne la pitié et la douleur comme caractère principal aux fléaux impitoyables de la mer Tyrrhénienne. Peut-être n'avaient-ils ce sens que sur les tombeaux des jeunes filles (2).

IX

Quoique les Sirènes fussent encore vivantes dans le culte particulier des Grandes Déesses, dès le VIe siècle, au moins, elles ne paraissent plus avoir été pour la Grèce et l'Italie qu'un symbole d'éloquence ou de regrets, comme ces figures dont parle Bossuet, qui semblent pleurer autour d'un tombeau. Elles étaient mortes en effet dans les croyances populaires, et les poëtes nous ont laissé le récit de la catastrophe qui a terminé leur vie et leur mythe. « Je chantais encore, et sur le rocher neigeux les Sirènes se troublèrent, puis se tûrent. L'une jeta sa flûte, l'autre sa lyre (Λωτοὺς, Χέλυν). Elles poussèrent un cri perçant parce que le moment douloureux de leur mort fatale était arrivé. Du haut du promontoire elles se précipitèrent dans l'abîme bouillonnant, et leurs corps charmants furent métamorphosés en écueils (3). » Virgile et les mythographes latins placent cette mort après le passage d'Ulysse. Étienne de Byzance la donne comme dénoûment de leur lutte poétique avec les Muses et transporte la scène en Crète (4). « Auprès d'Aptéra et de la mer s'élevait une chapelle des Muses (Μουσεῖον) où avait eu lieu le combat entre les Muses et les Sirènes. Les Sirènes, désespérées de leur défaite, se dépouillèrent de leurs ailes (τὰ πτερὰ τῶν ὤμων ἀπέβαλον) et, devenues *blanches* (λευκαί), se précipitèrent dans les flots. Les

(1) J'ignore s'il y en a un exemple précis parmi les nombreuses représentations funèbres des Sirènes. J'ignore même si les initiés faisaient graver leur titre sur leurs tombeaux.

(2) Les deux épitaphes de l'Anthologie VII, 490 et 491, se rapportent à des jeunes filles.

(3) Orph. *Argon.*, l. c.

(4) Steph. *Byzant.* V. Ἄπτερα.

îles voisines du rivage s'appellent Blanches (Λευκαί). » C'est à peu près la version de l'auteur Orphique.

Une particularité est à noter. Les Sirènes deviennent blanches avant de se jeter dans la mer. On en a conclu une assimilation avec les Grèes (1) qui sont aussi blanches. Mais il n'est pas nécessaire d'aller si loin; il n'y a là qu'une confusion d'idées à la suite d'une confusion de mots. Lorsque le peuple racontait la mort des Sirènes, il disait : les Sirènes devinrent les Blanches, c'est-à-dire les écueils. Mais tout le monde ne connaissait point les Blanches, et le substantif se changea en adjectif. Cette explication se confirme par le rapprochement des écueils Λευκαί et de l'écueil Λευκωσία. L'auteur Orphique parle également du rocher *neigeux* ou blanc de la même Leucosia. Homère avait depuis longtemps donné la clef du mystère en caractérisant la première des Sirénuses par ses amas d'ossements *blanchis*.

Lycophron nous ramène, comme Homère, au golfe de Pestum; il n'admet pas non plus, quoiqu'il dût la connaître, la métamorphose.

Ulysse tuera les trois filles harmonieuses d'Achéloüs et de Terpsichore, d'une chute volontaire se plongeant à tire d'aîles dans le flot Tyrrhénien, où les entraînera le fuseau fatal. L'une sera rejetée par la vague au pied de la tour de Phalère, sur les bords du Glanis où les habitants lui élèveront un tombeau et honoreront Parthénopé de libations et d'hécatombes annuelles. Leucosia, poussée sur le promontoire d'Enipée, occupera longtemps l'île qui lui devra son nom. Ligéa sera transportée à Térina, noyée. Les matelots l'enseveliront dans le sable du rivage, auprès des tourbillons de l'Ocinaros. »

La tradition sur la mort des Sirènes, identique, quant au fond, dans Étienne de Bysance et dans Lycophron, diffère par quelques détails que l'on peut expliquer, non par deux centres du culte des Sirènes — car il n'y en a eu qu'un, comprenant la côte et les îles du golfe de Pestum, — mais par divers centres du culte des Muses, où la légende finale a dû se modifier pour s'approprier aux exigences locales. C'est ce qu'on voit clairement dans le récit du géographe.

J'ai indiqué déjà le sens historique de la lutte et de la catastrophe qui la suit : le culte des Muses a remplacé celui des Sirènes, dont les temples, livrés peu à peu à la solitude et aux ruines, ont fini par être pris pour des signes, des tombeaux. De là, la légende de la mort des Sirènes; car ce n'est qu'aux morts qu'on dresse des tombeaux. Les voyageurs qui doublaient l'Enipée sans voir les amas d'ossements, sans entendre les voix séduisantes, confirmaient l'éton-

(1) Panofka, *Cabinet Pourtalès*.

nante nouvelle : « Les Sirènes sont mortes. » Les Grecs du VIIe siècle ne croyaient plus, comme leurs naïfs ancêtres, que les Dieux mouraient tous les soirs, repoussés par les pouvoirs de la nuit, et renaissaient tous les matins, vainqueurs radieux. Ils commençaient à comprendre que l'immortalité est inséparable de la divinité. Cependant ils se trouvaient en présence de faits positifs : des temples abattus, des sacrifices interrompus, un culte oublié, une légende consacrée. C'est alors que le Destin fut chargé d'expliquer ce passé, de le concilier avec les croyances actuelles, et de justifier la mort des Sirènes. On imagina que le Destin avait fixé le terme de leur vie à leur première défaite (1). Mais leur souvenir persistait encore dans le cœur des populations. Un jour, un navarque athénien, Diotime, probablement initié aux mystères d'Eleusis, aborda avec sa flotte à Parthénope. Un oracle, disait-il, lui ordonnait de sacrifier à la Sirène (2). Le culte éteint se ranima aussitôt. Le temple abattu se releva (3), baignant sa base dans les flots bleus de la Méditerranée ; le bois sacré retentit de nouveau des chœurs et des danses virginales, une fête annuelle ramena les sacrifices avec leur cortége de prêtres, de victimes et de fidèles. Puis quand la nuit commençait à s'étendre sur la côte, les jeunes gens, luttant d'adresse et d'agilité, se transmettaient à la course le flambeau mystique de Déméter, conformément au rite institué par Diotime. La figure des Sirènes fut gravée sur les monnaies de Parthénope et de Térina, villes dont elles furent les seules patronnes jusqu'au temps où elles durent partager leurs honneurs avec les divinités de Rome, comme elles devaient un peu plus tard, et à jamais, partager leur ruine. Mais la persistance de la légende, la présence du tombeau de Parthénopé, la course au flambeaux, tout fait supposer que dans cette dernière période le rétablissement du culte n'avait pas été complet. Les Sirènes étaient honorées, non adorées, et regardées comme des génies protecteurs plutôt que comme des divinités. Hercule, Thésée, et tous les héros probablement, offrent des exemples d'une semblable déchéance. Ils ont été des Dieux avant d'être des héros.

J. F. CERQUAND.

(1) Lycoph. *Cassandra*, 716. λινεργὴς κλῶσις ; Hygin, *fab.* 125 ; Harum fatum fuit, etc., *fab.* 141 ; His responsum erat, etc. Cf. Mythog. Vat. I, 186 ; II, 101.

(2) Lycoph. *Cassandra*, 736. Χρησμοῖς πιθήσας. Le Scholiaste cite à ce sujet Timée de Sicile, qui confirme Lycophron.

(3) Strabon, I, 2. τὸ τῶν Σειρήνων ἱερόν. L'auteur *De mirabil. auscult.* νέως αὐτῶν ἵδρυται, καὶ τιμῶνται καθ' ὑπερβολὴν ὑπὸ τῶν περιοίκων θυσίαις ἐπιμελῶς. Cf. Lycophron, *l. c.* et le Scholiaste.

ÉTUDES

SUR LES

NOMS D'HOMMES GAULOIS

EMPRUNTÉS AUX ANIMAUX

Ces études sont un chapitre détaché comme essai d'un travail plus étendu, et qui doit embrasser l'ensemble des noms d'hommes chez les Gaulois. Quelques explications d'abord sur la nature et le but de ce travail.

Notre connaissance de la langue gauloise est encore très-limitée, malgré les progrès qui ont été faits par la philologie celtique. L'affinité de cette langue avec les idiomes néo-celtiques a bien été mise hors de doute par les recherches de Zeuss en première ligne, puis par celles de Diefenbach, de Glück, de Stokes, de Belloguet et d'autres. La plupart des mots gaulois dont le sens nous a été transmis par les anciens auteurs se sont retrouvés, avec plus ou moins de certitude, soit dans le gaëlique, soit dans le cymro-breton; mais ils ne forment, après tout, qu'un très-mince vocabulaire. Il faut y ajouter un certain nombre de noms propres d'hommes, de peuples, de lieux, dont l'explication n'a pas offert de difficultés. Tout cela réuni nous laisse encore bien loin d'une connaissance suffisante de l'ancien celtique, ce que prouve déjà notre impuissance à interpréter d'une manière sûre une bonne partie du très-petit nombre d'inscriptions gauloises qui ont été découvertes jusqu'ici. Ce qui nous fait surtout défaut, c'est la signification des mots, qui sont pour la plupart des ἅπαξ λεγόμενα, car la philologie comparée nous mettrait d'ailleurs bien vite au fait des formes grammaticales. L'essentiel serait donc d'augmenter notre vocabulaire, et la seule voie ouverte

pour atteindre ce but est une étude attentive des noms propres. Il y a là une mine d'une extrême richesse à exploiter, car nous possédons une quantité considérable de termes de ce genre fournis par les historiens, les inscriptions et les médailles. Il s'agit de voir comment il faut procéder pour faire sortir de cette mine tout ce qu'elle contient, ou à peu près. Je ne veux parler maintenant que des noms d'hommes.

Dans nos sociétés modernes, on distingue sur-le-champ deux classes générales de noms propres : ceux qui ont une signification précise, et ceux qui n'offrent aucun sens connu. Les premiers sont des produits récents de langues encore vivantes, les seconds sont un mélange de termes anciens plus ou moins altérés et incompris, et d'emprunts faits à des langues étrangères, mortes ou vivantes, mélange qui provient de causes très-variées. Ainsi, le vieux français d'une part, et de l'autre le latin, le grec, l'hébreu, puis les langues germaniques et néo-celtiques, ont contribué, dans des proportions diverses, à former cette multitude de noms usités en France, lesquels n'ont plus que l'apparence de signes phoniques arbitraires.

Il n'en est point ainsi, cependant, chez les peuples dont la race et la langue sont encore homogènes. Ici tous les noms propres sont clairement significatifs, ou l'ont été du moins au moment de leur formation. Les Gaulois n'ont sûrement pas fait exception à cette règle générale, bien qu'à dater de la conquête beaucoup d'éléments romains soient venus se mêler aux noms purement nationaux. Il en résulte que ces derniers doivent contenir tout un vocabulaire gaulois, d'autant plus riche et varié que les appellatifs de ce genre tirent leurs origines des circonstances les plus diverses.

Leur interprétation, toutefois, présente des difficultés qu'il ne faut pas se dissimuler si l'on veut arriver à les amoindrir. Nous n'avons ici, dans la plupart des cas, d'autre moyen de recherche que la comparaison des langues néo-celtiques, et celles-ci, bien qu'alliées au gaulois, ne sont pas, et n'ont jamais été du gaulois pur. Le fonds celtique primitif s'est distribué inégalement entre les branches de la famille, et les unes ont perdu ce que les autres ont conservé. Le temps aussi a exercé son influence sur les dialectes modernes par toute sorte d'altérations, et ils sont encore incomplétement étudiés dans leurs sources les plus anciennes, que plusieurs siècles séparent elles-mêmes de l'époque gauloise. On doit comprendre, d'après cela, qu'il faut renoncer de prime-abord à vouloir tout expliquer par leur moyen.

D'autres difficultés proviennent de ce que les noms gaulois n'ont

pas toujours été transmis avec la correction désirable. Dans les manuscrits des historiens anciens, ils offrent souvent des variantes considérables, et de nature à troubler l'investigation philologique. Les inscriptions présentent plus de garanties d'authenticité; mais ici les lectures fautives et dissidentes abondent encore beaucoup trop dans les recueils épigraphiques, que l'on peut rarement contrôler. Il en est de même des médailles, où l'on a cependant l'avantage de pouvoir souvent comparer plusieurs échantillons pour arriver à des résultats corrects. Les progrès que font chaque jour l'épigraphie et la numismatique tendront heureusement à diminuer de plus en plus cet ordre de difficultés.

Une troisième cause générale d'incertitudes, c'est le doute qui s'élève parfois sur la nationalité des noms dans les inscriptions gallo-romaines. Les éléments gaulois et romains s'y mêlent sans que l'on puisse toujours les distinguer. Bien des noms gaulois ont passé de la Cisalpine dans le reste de l'Italie, et se présentent comme romains (1), et les Gaulois, de leur côté, ont adopté en partie ceux de leurs conquérants. Un nom gallo-romain qui ne s'explique pas par le latin n'est pas pour cela nécessairement gaulois, attendu que l'étrusque, l'osque et les autres dialectes péninsulaires en ont fourni un bon nombre à l'Italie romaine. On est donc exposé à se tromper lorsque, sur de simples coïncidences de forme, et dans l'ignorance des véritables significations, on met en œuvre les étymologies néo-celtiques.

Il faut ajouter à tout cela que, même dans les langues bien connues, les étymologies des noms propres sont souvent difficiles à retrouver. Or, cette difficulté redouble quand il s'agit d'un idiome que nous ne connaissons que très-imparfaitement, et que nous ne pouvons élucider qu'à l'aide de dialectes plus ou moins divergents.

Ces obstacles seraient de nature à décourager de prime-abord de toute recherche, si l'on ne pouvait trouver, dans les ressources d'une méthode convenable, des moyens de les atténuer, et même parfois de les surmonter décidément. Du moment que l'on peut arriver pour quelques classes de noms à des résultats certains, ces résultats, à leur tour, augmentent la valeur de ceux qui, par eux-mêmes, ne seraient que probables, et qui en acquièrent d'ailleurs par leur multiplicité.

(1) Par ex. : *Virgilius, Plinius, Livius, Drusus,* etc. Cf. Zeuss, *Gramm. celt.*, passim.

Un de ces moyens, c'est de grouper entre eux les noms gaulois composés où le même élément revient avec plus ou moins de fréquence, comme ceux qui se terminent en *rix*, *marus*, *gnatus*, *genus*, etc., ou qui commencent par *catu*, *epo*, *ex*, *ambi*, etc. La signification de ces éléments, connue quelquefois par les témoignages des anciens, se révèle presque toujours avec sûreté à l'aide des langues néo-celtiques, où leurs analogues jouent exactement le même rôle. Dès lors cette première donnée fournit un bon point de départ pour l'interprétation des autres composants du nom.

Un second moyen d'un utile et fréquent secours, c'est de comparer les noms d'hommes gaulois avec ceux qui sont en usage chez les néo-Celtes. Un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble de ces noms y fait reconnaître non-seulement des analogies générales de formation, mais des coïncidences trop nombreuses, et trop complètes, pour être attribuées au hasard, surtout quand il s'agit de composés. J'ai publié, il y a déjà quelques années, un tableau comparatif de ce genre pour l'irlandais principalement, mais sans m'engager dans les questions d'étymologie (1). J'ai continué dès lors à augmenter ma collection de noms gaulois d'une part, et de l'autre de noms irlandais, cymriques et armoricains extraits des matériaux de tout genre qui remontent au moyen âge, et que j'ai pu consulter. Cette collection, encore incomplète sans doute, mais qui comprend déjà plusieurs milliers d'articles, m'a fourni un instrument précieux pour la recherche des étymologies, et, s'il ne conduit pas toujours au but, il aide du moins à l'atteindre dans bien des cas. On conçoit, en effet que, dès qu'un nom gaulois se retrouve en irlandais ou en cymrique, sa signification propre puisse se révéler avec plus de sûreté au moyen de la langue à laquelle il appartient directement. Et, lors même que cette signification reste obscure, ce qui arrive assez souvent, le fait seul de la coïncidence témoigne du haut degré d'affinité qui relie les races néo-celtiques aux vieux Celtes du continent. Un ou deux exemples feront mieux comprendre ce que je veux dire.

Une inscription de La Turbie, dans les Alpes-Maritimes, nous donne un *Cosconius gallus miles* (Mém. des Ant. de Fr., t. XX, p. 97), et ce nom gaulois reparaît dans la Cisalpine (Gruter, 386, 4), à Nîmes (Antiq. de Nîmes, par Ménard, p. 97), et dans Martial (Epig., III, 69). Si nous tentons de l'expliquer, nous trouvons bien, en irlandais, une racine *cosc*, *cosg*, empêcher, arrêter, établir, calmer, pacifier, d'où *coisgte*, calme, tranquille, etc. (Cf. anc. irl. *cosc*, *coscc*,

(1) Dans le *Ulster Journal of Archaeology*. Belfast, 1859, n° 25, p. 73 et suiv.

institutio. Zeuss, 78). Rien, cependant, ne nous garantit que cette racine ait quelque rapport avec *Cosconius*. Mais voici, dans les *Ann. Ultonienses*, p. 271, et dans les *Ann. IV Magist.*, p. 481, un irlandais *Coscan*, *Cosccan*, et, dans les *Ann. Tighernachi*, p. 254 (1), un *Coscach*, qui s'y rattachent sûrement, ce qui nous permet d'interpréter *Cosconius* par *pacificus* ou *pacificator*. Cf. les noms et surnoms latins *Placidus*, *Pacatus*, *Quietus*, *Tranquillus*, le grec Εἰρήναιος, l'allemand *Ruhig*, etc.

Un autre exemple du même genre, tiré cette fois du cymrique, se présente pour le gaulois *Voconius* (Grut. 489, 10; 748, 3), Sagonte (489, 9), Ebora; Steiner 248, près de Mayence; *Voconia* (Grut., 776, 1), Narbonne, etc. Ce nom se retrouve exactement dans l'ancien armoricain *Wocon*, pour *Guocon* (Cartul. de Redon, édit. de M. de Courson, p. 100, 141, etc.), et reparaît dans l'ancien cymrique *Gucaun* (Liber Landavensis, p. 233) pour *Guocaun*. (Cf. les composés *Catguocaun* (ib. 126) et *Catwocon* (Cart. de Red., p. 163); plus tard *Gugawn*, et *Gwgon* (Archaiol. of Wales, I, 337; II, 31.) C'est là un composé avec le préfixe *guo*, sub, lequel devient *gu* et *go* dans le cymrique plus moderne. Il se rattache ainsi à *gogoni*, glorifier, exalter, d'où *gogoned*, *gogonawl*, glorieux, *gogonedd*, gloire, etc. Le verbe simple *coni*, dont le *c* devient *g* en composition, ne se trouve pas dans le dictionnaire d'Owen, qui n'a que le dérivé *coned* ou *conedd*, gloire, beauté, orgueil. D'après tout cela, *Voconius*, comme *Wocon*, etc., doit avoir signifié *gloriosus;* mais, sans le rapprochement des anciens noms néo-celtiques, on ne l'aurait expliqué que moins sûrement par le cymrique moderne (2).

Ces deux exemples suffiront pour montrer tout le parti que l'on

(1) Ces diverses Annales font partie des *Rerum Hibernicarum scriptores veteres*, publiés par O' Conor, en 1825.

(2) *Cosconius* et *Voconius* ne trouvent respectivement leurs analogues que dans l'irlandais et le cymrique, et ce fait se reproduit souvent pour d'autres noms. La question de savoir si le gaulois se reliait à l'un ou à l'autre des deux rameaux néo-celtiques, ou bien si ces derniers y avaient des représentants distincts, est encore incertaine. On parle trop, à coup sûr, du gaulois comme d'une langue homogène. Il est impossible qu'un idiome répandu de l'Océan aux rives du Danube, et de la Belgique à l'Espagne, et parlé par tant de peuplades depuis longtemps séparées, n'ait pas eu plusieurs dialectes. Les noms d'hommes sont peu propres à éclairer ce problème, parce que leurs origines locales sont souvent incertaines. C'est plutôt d'une étude des noms de lieux et de peuples que l'on peut espérer quelque lumière. Il faut se borner, en attendant, à interpréter le mieux possible, et sans rien préjuger, les noms d'hommes gaulois, soit par le gaëlique, soit par le cymrique, et préparer ainsi les éléments d'une solution future.

peut tirer de cette comparaison des noms. Zeuss, et après lui Glück, l'ont bien mise en œuvre, mais dans une mesure trop restreinte pour en obtenir tous les fruits. C'est à Zeuss, toutefois, que l'on doit d'avoir ouvert la voie, et fixé la méthode par son admirable *Grammatica celtica*, une des œuvres les plus étonnantes comme érudition patiente et perspicacité; et c'est en suivant ses traces que Glück a pu accomplir son remarquable travail sur les noms gaulois du temps de César (1). On ne saurait maintenant s'écarter de cette voie sans faire fausse route, et si l'on peut aller plus loin, c'est que les moyens d'investigation s'accroissent chaque jour par les progrès des études néo-celtiques, ainsi que par ceux de l'épigraphie et de la numismatique gauloises (2).

Chez les Gaulois, comme chez les autres peuples, les noms d'hommes proviennent des circonstances les plus variées. Tout ce qui peut servir à caractériser partiellement un individu, les apparences extérieures, les qualités physiques et morales, les rapports avec les objets naturels, les lieux d'habitation, les occupations, la position sociale, etc., devient l'occasion d'un appellatif qui s'identifie avec sa personne. C'est ce qui donne à l'étude de ces termes une certaine importance historique à côté de leur intérêt philologique, parce que leur ensemble reflète avec vérité les divers côtés de la vie des peuples. Si l'on ne connaissait des Gaulois que leurs noms d'hommes, on pourrait conclure déjà de l'abondance de ceux qui se rapportent aux combats, à la force, au courage, aux qualités guerrières, qu'ils étaient une race essentiellement belliqueuse. Des inductions de ce genre, toutefois, ne peuvent se tirer qu'en s'appuyant sur des faits suffisamment nombreux. J'ai réuni dans ce but des matériaux considérables; mais, avant de les mettre en œuvre, je voudrais les compléter mieux encore, et surtout utiliser les nouveaux secours que plusieurs publications prochaines apporteront pour la connaissance de l'irlandais et du cymrique anciens et moyens. En attendant, je crois pouvoir détacher comme échantillon, une des classes de noms les moins difficiles à étudier, parce qu'ils sont empruntés aux animaux, et

(1) *Die Keltischen Namen bei Caesar.* München, 1857.

(2) Je me permets d'attirer l'attention sur un excellent travail du professeur J. Becker, publié dans les *Beitraege* de Kuhn et Schleicher, t. III, p. 160, 326, 405, et qui mériterait d'être mieux connu en France. Le but de l'auteur n'est pas d'interpréter les restes de l'épigraphie celtique, mais d'étudier d'abord en eux-mêmes, et en les comparant entre eux, les éléments gaulois qui s'y trouvent. C'est ce qu'il a fait avec une érudition vraiment germanique, et son travail constitue une importante préparation pour les recherches philologiques.

qu'ils trouvent ailleurs de nombreuses analogies. On pourra juger déjà, par la richesse de cette seule classe, des résultats que l'on peut espérer d'un travail plus complet. Je voudrais aussi faire mon profit des observations que ce premier essai provoquera peut-être de la part des juges compétents.

Je commence par le cheval, dont l'article est de beaucoup le plus important.

LE CHEVAL.

Le nom du cheval le plus usité chez les Gaulois nous a été conservé par Pline, lequel nous apprend qu'ils appelaient *eporedios* (à l'accus. plur.) les bons dompteurs de chevaux (1). C'est le premier élément du composé, *epo*, au nominatif sans doute *epos*, qui désignait l'animal. On y reconnaît sans peine un corrélatif de son antique nom arien, primitivement *akvas*, sansc. *açvas*, zend *açpas*, lat. *equus*, anc. allem. *ehu*, etc., et surtout du grec ἵππος, où la gutturale s'est également changée en labiale. Je reviendrai plus loin au second élément du composé *epo-redius*.

D'après l'analogie du grec, où le double π est provenu d'une assimilation (ἵππος pour ἵπος et ἵκος, en éolien ἴκκος), on devrait attendre *eppos* en gaulois. Cette forme se rencontre, en effet, par exception, dans quelques noms propres, mais le *p* simple prévaut généralement. Les langues néo-celtiques ont perdu toute trace du groupe primitif *kv*. L'ancien irlandais *ech*, maintenant *each*, ne représente plus, en effet, qu'un thème antérieur *aka*, à cause de l'aspiration de la gutturale, laquelle suppose une voyelle subséquente perdue. Si le *kv* primitif s'était maintenu jusqu'au moment de la fixation du terme irlandais, le nom du cheval n'aurait pas été *ech*, mais *ecc*, comme l'éolien ἴκκος (2).

Dans la branche cymro-bretonne, qui change régulièrement le *k* en *p*, on devrait trouver *ep* comme corrélatif de *ech* et de *epos*; mais ce nom du cheval, depuis longtemps inusité, n'a laissé de traces que dans

(1) *Hist. nat.*, III, 17. *Eporedios* Galli *bonos equorum domitores* vocant. Variantes *eporedias*, *eporedicos*.

(2) Dans la règle, toute consonne irlandaise entre deux voyelles, lors même que l'une d'elles s'est perdue, doit être aspirée. Quand elle ne l'est pas, elle indique, ou une réduplication antérieure, ou une consonne antécédente ou subséquente supprimée. Dans les anciens textes, toutefois, le signe de l'aspiration (une *h* ajoutée, ou un point au-dessus de la lettre) manque très-souvent, surtout pour les consonnes *b*, *d*, *f*, *g*, *m* et *s*, ce qui est parfois une cause d'incertitudes pour les mots devenus étrangers à la langue plus moderne. Cf. là-dessus O' Donovan, *Irish Grammar*, p. 47, et surtout sa note dans le *Leabhar na g Ceart*, Book of rights, p. 290.

celui du poulain, cymr. *ebol*, *ebawl*, corn. *ebol*, armor. *ebeûl*, etc., et, sous la forme de *eb*, dans quelques composés cymriques, tels que *eb-odn*, fumier de cheval, *eb-ran*, ration de cheval, d'où *eb-ranu*, donner au cheval sa ration, etc. De là sans doute le nom propre armoricain *Ebranus* (Cart. de Red., p. 361, à l'an 845). Je trouve, dans la chronique irlandaise des IV Magistri (p. 467), vers le milieu du xe siècle, un évêque *Ceallach mac Eporain*, c'est-à-dire fils d'*Eporan*, un Gallois probablement, dont le nom offre encore la forme primitive d'*ebran*. L'ancien *epo* se reconnaît aussi dans l'*Epomulus* d'une inscription britannique (Gruter, 700, 6), et le Cartulaire de Redon (p. 165) mentionne un *Epotemius* qui l'a conservé également (1). On ne saurait donc douter de son existence dans le cymrique des premiers siècles de notre ère.

Un fait singulier, c'est que le cymrique, qui a perdu actuellement l'*ep* ou *eb* employé isolément, possède d'autre part l'ancien nom du cheval sous deux formes qui s'écartent des règles phoniques ordinaires, savoir : *echw*, d'où *echwa*, monter à cheval, et *osw*. (Cf. mes Orig. indo-eur., I, p. 346.) Cela ne peut guère s'expliquer que par un mélange de dialectes celtiques.

A côté du gaulois *epo*, figure dans quelques noms un thème *epón*, *eppón*, dont le suffixe paraît être primitif. Une inscription d'Iggi en Carniole, nous donne un *Epponis filius* (Grut. 764,5); une autre à Turin, un *Ebo, -onis* (Ib. 969,10) affaibli probablement de *epo, -onis*, comme le cymrique *eb* de *ep*. Nous retrouverons, en effet, cette forme dans le composé *Atepo*, *-onis*. Je ne sais si un potier *Eppa* (Roach Smith, Mus. of London antiq., p. 43) ne doit point se lire *Eppo ;* et si un *Eppo* armoricain du Cartul. de Redon (p. 353) appartient bien au thème *eppón* plutôt qu'à *eppos*.

Ce qui prouve qu'il s'agit bien ici du cheval, c'est le nom de la déesse *Epona* (forme augmentée de *epón*), qui présidait aux chevaux (2). Son culte, répandu en Italie, y était venu sans doute de la Cisalpine, et avait une origine gauloise, car son nom figure dans plusieurs inscriptions des diverses régions occupées par la race celtique. Ainsi en Helvétie (Orell. 402; Mommsen, 219), à Andernach sur le Rhin (Steiner, 969), à Pinoberg, près du Danube (Orell. 1794),

(1) Ce nom paraît signifier, *ardent comme le cheval*. Cf. cymr. *twym* = *tém* plus ancien, chaud, anc. corn. *toim*, armor. *tuem*, *tom*, id, et irl. *time*, chaleur. Sur *wy*, *oi* pour *é*, voy. Zeuss, p. 113.

(2) Cf. Juvenal, VIII, 156; Apul. Metam. III; Tertull. Ad nat. I, 11; Apolog. 16.

à Auchindavy, en Ecosse (Wright. the Celt. 262) (1). Le diminutif *Eponina*, ou *Epponina*, est devenu célèbre comme nom de la vertueuse épouse de Sabinus (Tacit. Hist. IV, 67).

La vraie nature de ce thème en *ón* est bien un peu incertaine. On pourrait comparer les diminutifs en *an* de l'ancien irlandais (Zeuss, 281), et alors *epón* répondrait à *echan*, en erse *eachan*, equulus. Toutefois, comme ces diminutifs ne perdent pas l'*n* au nominatif, et que, d'autre part, la forme *eppón* paraît être la mieux conservée, il vaut peut-être mieux y voir un analogue des dérivés sanscrits par le suffixe primaire *vân*, *van*, au nominatif *vâ*. Un thème hypothétique *açvân*, ou *açvan*, aurait, comme appellatif, la même valeur que *açva*, le cheval en tant que rapide.

Du gaulois *epos*, *eppos*, dérivent par des suffixes secondaires plusieurs noms d'hommes, où l'*o* final du thème disparaît devant la voyelle de la terminaison. Ce sont, à ma connaissance, les suivants :

Eppius (Inscription au confluent de la Save et de la Gurek) d'après Monin, *Monum. des idiom. gaulois*, p. 273, sans indication de la source. Le suffixe *ius* est fréquent en gaulois. Cf. Zeuss, 724. Sens probable, *cavalier*.

Epatus Litucci fil. (Grut. 1121,4) Vaison. Pour le suffixe *at*, cf. Zeuss. 758. Le cartulaire de Redon offre le nom très-semblable de *Epetic* (p. 202) *Ebetic* (p. 30) avec un double suffixe, comme le serait en gaulois *Epaticus*.

Epidius (Suétone, Gramm. 5) *Epidius*, *-dia* (Grut. 1140,10) Rome. Zeuss (p. 754) et, d'après lui, Glück, (Kelt. Nam. p. 42), comparent avec raison l'Irlandais *Echaid*, *Eochaidh*, fréquent dans les Annales, et que les Acta SS. Jul. 5,593 latinisent en *Equitius*. Sur le suffixe *idius*, irl. *id*, cymr. *id*, *yd*, voy. Zeuss, 753,754,803. L'ancien irlandais *oenechaid*, (ib, 754) eques, indique le sens de *cavalier*. Cf. le grec μόνιππος.

Epênos (ЄΠΗΝΟC) (Rev. numism., 1858, p. 86) sur une médaille de l'Aquitaine que de Saulcy attribue aux Meldi (ib., 1860, p. 357). Cf. Duchalais, p. 168. Une autre lecture donne *Eppenos* (Revue numism. VII, 225; XVII, 310). Cf. pour le suffixe *en*, *ên*, Zeuss, p. 734.

Je trouve dans la chronique des IV Magist., p. 286, à l'an 768, un *Ernach mac Echin*, c'est-à-dire, fils d'*Echen* = *Epenos*. Ce nom aura encore désigné un cavalier.

(1) Sur le culte et le nom d'*Epona*. Cf. Preller, Röm. Mythol. p 595; Diefenbach, *Orig. europ.* p. 336; de Belloguet, *Ethnol. gaul.* p. 232, etc.

Epillos (Rev. num. III, 306; VII, 225; XII, 373; XV, 357; 1859, 184) sur des médailles gauloises. *Eppillus* (1859, 184) sur une monnaie de la Grande-Bretagne. Nous retrouverons ce nom dans les composés *Atepilos*, *Atepilla*.

Le suffixe *il*, *ill* est un des plus usités pour la formation des noms gaulois. Cf. Zeuss, 728, 729, et de Longpérier, Rev. num. 1859, 184. *Epillos*, probablement un diminutif, est tout à fait analogue au cymro-corn-armor., *ebol*, poulain (vid. sup.); et il est à remarquer que l'ancien cornique *ebol* a pour pluriel *ebilli* (Pryce. Archaeol. Cornubrittan. v. cit.). L'ancien armoricain *ebol*, maintenant *ébeûl*, se trouve comme nom propre dans *Ebulus* (Cart. de Redon, p. 230), *Marchebol* (p. 207), poulain de cheval, et *Ebolbain*, surnom d'un *Maethoiarn* (p. 91), probablement le poulain de *Bain*, plebs ou paroisse nommée immédiatement après.

On pourrait ajouter à cette liste le nom de lieu *Epoissum* (Itin. Anton. éd. de Parthey et Pinder, p. 174), Yvoy, Carignan, s'il est dérivé comme *Dumnissus*, *Vindonissa*, etc. Il est possible, toutefois, qu'il soit composé, si l'on compare l'ancien irlandais *ess*, *iss*, dans *air-ess*, instantia, *ir-ess*, fides (Zeuss, 12), moderne *ir-is*, *tair-issem*, positio, status, contracté de *do-air-issem* (ib., 7); *essamin*, firmus, (ib., 734). *Epo-issum* a pu signifier ainsi *station de chevaux*.

Dans un second article, je traiterai des noms gaulois composés avec *epo*.

ADOLPHE PICTET.

INSCRIPTIONS

RELATIVES AU PROCURATEUR IMPÉRIAL

Q. AXIUS AELIANUS

Six inscriptions, découvertes dans différentes localités de la Transylvanie, avaient depuis longtemps fait connaître un procurateur impérial nommé *Q. Axius Aelianus*. (Voy. Gruter, p. 4, n° 8; p. 37, n° 11; p. 78, n°s 1 et 2; p. 102, n° 4; et Schwarz, *Opuscula*, p. 230.) Je me contenterai d'en mettre une seule sous les yeux du lecteur; c'est celle qui a été donnée par Gruter, p. 78, n° 1. Elle provient de Karlsbourg, l'ancienne *colonia Apulensis*.

FORTVNAE
REDVCI · LARI
VIALI · ROMAE
AETERNAE
Q · AXIVS · AELIA
NVS · V · E · PROC
AVG

IONI

Fortunae Reduci, Lari Viali, Romae Aeternae, Quintus Axius Aelianus, vir egregius, procurator Augusti.

Le dernier mot, IONI, est gravé sur la plinthe du monument. Peut-être est-ce le nom du graveur de lettres. Il se lit également à la suite de deux des inscriptions que j'ai citées plus haut; au génitif chez Gruter, p. 4, n° 8, où CONI est une faute évidente pour IONI, et

au nominatif chez Schwartz, *Opuscul.* p. 230. Cette dernière inscription est en grec, elle existe encore à Hermannstadt, dans la collection Bruckenthal, et le mot dont il s'agit y est écrit IONIOC (1).

Quoi qu'il en soit de cette question, qui n'a qu'une médiocre importance, l'inscription de Karlsbourg nous apprend que *Q. Axius Aelianus* était procurateur impérial dans la Dacie; mais elle ne nous fait pas connaître les fonctions spéciales qui lui étaient confiées; et les cinq autres inscriptions que j'ai citées ne nous en apprennent pas davantage.

Une inscription copiée par M. Neigebaur à Brettye, près de l'ancienne Sarmizegethusa, contient des renseignements plus étendus et plus précis sur ce personnage; elle nous fait connaître son *cursus honorum* tout entier.

Cette inscription a été publiée par M. Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1848, p. 155, et M. Neigebaur lui-même l'a reproduite depuis dans ses *Antiquités romaines de la Dacie*, p. 28, n° 43. Elle est ainsi conçue :

Q · AXIO · Q · F · PAL//////////////
EQ · R · LAVRENTI · LAVIN*atium*
CVRATORI · A D · POPVLV*m* · *col*
TRAIANAE · ET · AVRELIAE
AECLANENSIS · PROC · AD · ALIM
PER · APVLIAM · CALABRIAM · LV
CANIAM · ET · BRVTTIOS . PROC
RAT · PRIV · PROV · MAVR · CAES
ITEM · PER · BELGICAM · ET · DVAS
GERMANIAS · PROC · PROV
DAC · APVL · BIS · VICE · PRAESIDIS
ORDO · COL · SARMIZ
METROPOL · PATRONO

Quinto Axio, Quinti filio, Palatina (tribu), [Aeliano], equiti Romano, Laurenti Lavinatium, curatori ad populu[m coloniae] Traianae et Aureliae Aeclanensis, procuratori ad alimenta per Apuliam, Calabriam, Lucaniam et Bruttios, procuratori rationum privatarum

(1) Voyez Henzen, dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. archéol. de Rome*, 1848, p. 185, et le *Corp. inscr. Gr.*, t. III, p. 1048, n° 6813.

provinciae Mauretaniae Caesariensis, item per Belgicam et duas Germanias, procuratori provinciae Daciae Apulensis, bis vice praesidis, ordo coloniae Sarmizegethusae metropolis patrono.

Un éclat de pierre a emporté le surnom du personnage auquel cette inscription est consacrée; mais la restitution de ce surnom est certaine; car on ne peut douter que le personnage dont il s'agit ne soit le même que celui qui est mentionné dans les six autres inscriptions, d'abord parce qu'il porte le même prénom *Quintus* et le même gentilitium *Axius*, qui est très-rare, et ensuite parce qu'il est de même qualifié de procurateur impérial. J'en fournirai d'ailleurs tout à l'heure une autre preuve tout à fait irréfragable.

Les titres, dans cette inscription, sont énumérés dans l'ordre direct, c'est-à-dire en commençant par le premier obtenu. Il va sans dire cependant que les deux premiers, *eques Romanus* et *Laurens Lavinatium* ou *Lavinas* sont en dehors de cet ordre. Le second est un titre sacerdotal, et les titres de ce genre se mettent assez souvent, comme le premier, *eques Romanus* ou son équivalent *vir egregius*, en tête du *cursus honorum* des personnages de l'ordre équestre, quelle que soit l'époque où ils aient été obtenus. Il en est de même, comme on sait, dans les cursus honorum des personnages de l'ordre sénatorial, pour les titres de *consularis* ou de *vir clarissimus* et ceux des grands sacerdoces de l'empire (1).

Q. Axius Aelianus fut donc d'abord *curator ad populum coloniae Traianae et Aureliae Aeclanensis*. Cette inscription est la première dans laquelle se rencontre ce titre, que l'on peut comparer à ceux de *curator civium Romanorum Moguntiaci* (2) et de *summus curator civium Romanorum provinciae Lugudunensis* (3), mais sur le sens duquel il est impossible d'émettre autre chose que des conjectures.

Les surnoms de *Traiana et Aurelia*, donnés ici à la colonie d'*Aeclanum*, prouvent que cette ville, qui, ainsi que l'a démontré M. Mommsen (4), était encore municipe sous Vespasien, reçut sous Trajan le titre de colonie, et que de nouveaux colons y furent envoyés sous un des empereurs de la gens *Aurelia*, c'est-à-dire, sous Marc-Aurèle ou sous Commode. *Q. Axius Aelianus* ne put donc commencer sa carrière au plus tôt que sous le premier de ces deux empereurs.

(1) Voyez mes *Mélanges d'épigraphie*, p. 24.
(2) Orelli, n° 4976; Henzen, n° 7151.
(3) De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*. p. 160.
(4) *Bulletin de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1847, p. 95.

Il fut ensuite *procurator ad alimenta* dans l'Apulie, la Calabre, la Lucanie et le Bruttium (1), puis *procurator rationum privatarum*, c'est-à-dire, administrateur du domaine privé de l'empereur, successivement dans la Maurétanie Césarienne, et dans la Belgique et les deux Germanies, ce qui nous force d'abaisser encore la date de cette inscription, les fonctions dont il s'agit n'ayant été créées que sous Septime Sévère, après la mort d'Albinus, c'est-à-dire en 197 au plus tôt (2). On ne conçoit donc pas par suite de quelle distraction un des savants éditeurs du *Corpus inscriptionum Graecarum*, M. Franz, a pu en faire un procurateur de l'empereur Trajan (3).

Enfin, il était, lorsque cette inscription a été gravée, procurateur de la Dacie *Apulensis*, et il avait fait à deux reprises différentes l'intérim de gouverneur de la province. On sait que la Dacie, qui, depuis le règne de Marc-Aurèle, ne formait qu'une seule province administrée par un légat impérial consulaire (4), était, pour la perception des impôts, divisée en trois districts ou diocèses, à la tête de chacun desquels était ordinairement placé un procurateur spécial; mais que, quelquefois aussi, ces trois districts étaient réunis sous un seul procurateur, qui prenait alors le titre de *procurator Augusti trium Daciarum Apulensis Aurariae Malvensis*, ainsi que le prouve une autre inscription copiée aussi par M. Neigebaur, dans les environs de Sarmizegethusa (5).

Il n'en était pas ainsi à l'époque où a été gravée notre inscription, puisque Q. Axius Aelianus y est simplement qualifié de procurateur de l'une des trois Dacies, la *Dacia Apulensis*, qui était ainsi appelée du nom de son chef-lieu *Apulum* ou *colonia Apulensis*. C'est en effet sur l'emplacement de cette ville qu'a été trouvée l'inscription que j'ai citée au commencement de cette notice. Celle-ci, au contraire, provient des ruines de la capitale de la province, *Sarmizegethusa;* il y a donc lieu de penser qu'elle a été gravée lorsque *Q. Axius Aelianus* était pour la seconde fois chargé par intérim du gouvernement des trois Dacies.

(1) Voyez sur cette charge M. Henzen, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1849, p. 233 et suiv.

(2) « Tuncque primum privatarum rerum procuratio constituta est. » Ael. Spart, in *Sever.* c. 12.

(3) *Corp. inscr. Gr.* vol. III, p. 1048, n° 6813.

(4) Voy. Borghesi, dans son mémoire sur une inscription de Gruter, t. III, p. 479 et suiv. de ses *Œuvres complètes*, et sa lettre sur les gouverneurs de la Dacie, dans les *Annales de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1855, p. 35.

(5) Voy. Henzen, dans le *Bullet. de l'Institut de corresp. arch. de Rome*, 1848. p. 152 et suiv.

Quand le légat, gouverneur d'une province impériale, était rappelé ou mourait dans l'exercice de ses fonctions, le procurateur se trouvant par ce fait le premier fonctionnaire de la province, c'était à lui qu'on en confiait le gouvernement jusqu'à l'arrivée d'un autre légat (1); et quand il y avait plus d'un procurateur, comme dans les trois Dacies, c'était naturellement à celui dans le ressort duquel se trouvait la capitale de la province. C'est ce qui arriva dans la circonstance rappelée par notre inscription, *Sarmizegethusa* étant en effet située dans la *Dacia Apulensis*.

On a vu qu'avant d'être nommé *procurator rationum privatarum per Belgicam et duas Germanias*, Q. Axius Aelianus avait exercé les mêmes fonctions dans la Maurétanie Césarienne. Un savant officier de notre armée d'Afrique, M. Payen, commandant supérieur du cercle de Bou-Areridj, a découvert dans cette province, à *Méris*, au milieu de la plaine de la Medjâna, une inscription qui rappelle un acte de son administration; j'ai l'honneur d'en mettre le texte sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, en transcrivant fidèlement la copie de M. Payen.

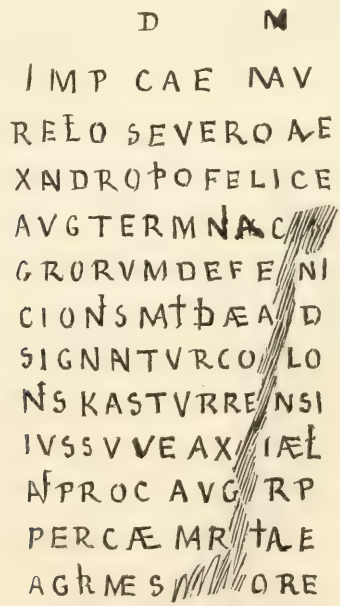

Cette inscription contient un grand nombre de sigles et de lettres

(1) Voy. Marini, *Frat. Arval.* p. 547.

liées, mais dont l'explication ne présente aucune difficulté. Elle est traversée presque dans toute sa hauteur par un défaut de la pierre, qui existait déjà lorsque l'inscription a été gravée, et qui, en s'élargissant un peu à sa partie supérieure, a emporté une seule lettre, la dernière de la cinquième ligne. Mais cette lettre se supplée facilement; c'est un A, initiale du mot *agrorum*, dont la fin se lit au commencement de la ligne suivante. I, à la fin de la neuvième ligne, doit être le reste du sigle IB, formé par un B dont le trait vertical s'élève un peu au-dessus de la ligne. Ce sont les seules restitutions qu'il soit nécessaire de faire à cette inscription, qui doit se lire ainsi :

Domino nostro Marco Aurelio Alexandro Pio Felice Augusto, terminaciones agrorum defenicionis Matidiue adsignantur colonis Kasturrensibus, jussu viri egregii Axii Aeliani, procuratoris Augusti rationum privatarum, per Gaium Aelium Martialem agrimesorem.

Il y a dans ce texte plusieurs formes du langage ou plutôt de l'orthographe populaire qui méritent d'être remarquées : *terminaciones* et *defeniciones* par un C au lieu d'un T; le deuxième E de *defeniciones* est très-clair et très-net dans la copie de M. Payen; est-ce une simple faute du graveur, ou l'expression fidèle d'une prononciation locale? Je ne saurais le décider. Quant à la suppression de l'M finale à l'accusatif singulier de la troisième déclinaison, dans les mots *Martiale* et *agrimesore*, et à celle de l'N devant la sifflante S dans ce dernier mot, ce sont des particularités bien connues du langage populaire de l'époque à laquelle appartient cette inscription.

Quoi qu'il en soit de ces détails, ce document doit être ainsi traduit :

« Sous le règne de notre Maître l'empereur César-Marc-Aurèle-
« Sévère-Alexandre-Pieux-Heureux-Auguste,

« Les limites des champs formant la délimitation de Matidie sont
« assignées aux colons de Kasturris, conformément aux ordres du
« *vir egregius* Axius Aelianus, procurateur impérial du domaine
« privé, par l'*agrimensor* Gaius Aelius Martialis. »

Ainsi, on le voit, cette inscription nous apprend que le *Q. Axius* mentionné dans l'inscription de Sarmizegethusa, comme ayant exercé les fonctions de *procurator rationum privatarum* dans la Maurétanie Césarienne, est bien le même que le *Q. Axius Aelianus* des autres inscriptions que j'ai citées au commencement de cette notice, et qu'il exerça les fonctions dont il s'agit sous le règne d'Alexandre-Sévère,

ce qui nous fait connaître, approximativement du moins, la date de ses autres fonctions.

Mais qu'est-ce que c'étaient que les champs formant la délimitation de Matidie (*agri definitionis Matidiae*) dont il est question dans cette nouvelle inscription?

Il y a eu deux princesses du nom de *Matidie;* la première était nièce de Trajan; elle fut honorée du titre d'*Augusta*, et elle est rappelée par quelques inscriptions (1) et par un certain nombre de médailles (2). La seconde était, ainsi que Sabine, la femme d'Hadrien, fille de cette première Matidie. Elle mourut dans un âge fort avancé, lorsque Marc-Aurèle occupait déjà le trône impérial. Elle était immensément riche, ayant hérité de sa sœur Sabine, et laissa tous ses biens à Faustine, femme de Marc-Aurèle (3).

Quelques-uns de ces biens étaient situés en Afrique, dans la Maurétanie Césarienne et la Numidie. Une station de la grande voie qui suivait le littoral, entre *Igilgili* et *Chullu*, s'appelait *Paccianae Matidiae* (4), et l'on a trouvé à Bougie une brique romaine dont le cachet prouve qu'elle fut fabriquée dans un domaine appartenant à la famillle impériale, par un figulus qui avait fait partie comme esclave de la succession de Sabine (5) :

C*aii* COTT*ii* NANI SA*b*INIANI
OPVS DOLIARE EX PRAEDIS AVG*usti* N*ostri*.

Les champs dont il est question dans notre inscription avaient probablement la même origine; ils avaient certainement appartenu à la seconde Matidie, et c'est pour cela qu'ils sont désignés par l'expression de *agri definitionis Matidiae*.

Mais comment un procurateur du domaine privé pouvait-il, sous Alexandre-Sévère, disposer de ces biens et les donner à des colons? En d'autres termes, comment ces biens étaient-ils entrés dans le domaine privé des empereurs de la famille de Septime-Sévère?

Commode avait des sœurs qui lui survécurent, qui légalement au-

(1) Henzen, nº 5466; Orelli, nº 2196.

(2) Cohen, *Méd. imp.* t. II, p. 95 et suiv.

(3) Fronton, lettres à Marc-Aurèle, livre II, p. 167 de l'édit. de Rome.

(4) *Itin. Anton.* p. 18, Wessel.

(5) *Revue archéol.* 1853, p. 305; *Inscr. rom. de l'Algérie,* nº 3543. Cette brique est conservée au Musée d'Alger; on y lit SARINIANI, au lieu de SABINIANI, ce qui peut provenir soit d'une cassure de l'estampille, soit de l'écrasement de la partie inférieure de la lettre B avant la cuisson de la brique. On sait combien sont communs les défauts de ce genre dans les inscriptions des briques romaines.

raient dû hériter de ses biens, et qui, certainement, conservèrent les leurs. L'une d'elles, *Vibia Aurelia Sabina*, vivait encore sous le règne de Caracalla, et une inscription de Guelma (1) a prouvé qu'elle avait conservé jusque-là le rang de princesse de la famille impériale, puisqu'elle y est qualifiée d'*Augusta*.

Mais il faut se rappeler que Sévère, par une adoption posthume, dont il donna le premier exemple et qui étonna fort ses contemporains, était entré dans la famille de Marc-Aurèle, comme fils de ce prince et comme frère de Commode. Outre les raisons politiques par lesquelles on a expliqué cet acte, notre inscription prouverait qu'il avait pu encore être inspiré par d'autres motifs, que les grands biens de la famille de Marc-Aurèle et le caractère assez connu de Septime-Sévère rendent d'ailleurs très-plausibles. C'était un moyen de devenir propriétaire de ces biens par droit d'héritage et sans encourir l'odieux d'une confiscation.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire pour terminer cette communication : c'est que cette inscription, qui nous apprend où étaient situées les terres assignées aux *coloni Kasturrenses*, ne nous fait pas connaître la situation de leur colonie. C'est une découverte qui reste encore à faire, et que nous devrons bientôt, je l'espère, au zèle éprouvé de M. le commandant Payen.

LÉON RENIER.

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, nº 2719.

NOTE

SUR

DEUX MONNAIES DE PLOMB

TROUVÉES AU MONT-BERNY

(*Lue à l'Académie des Inscriptions*)

Dans sa séance du 19 avril 1861, l'Académie a bien voulu entendre une communication que j'ai eu l'honneur de lui faire au sujet d'une monnaie de plomb trouvée à Alise-Sainte-Reine et portant le nom des habitants de cette antique localité, ALISIENS(ium).

Un peu plus tard un second exemplaire de la même monnaie, retrouvé dans une collection particulière, a été donné par l'Empereur au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Ces monnaies ont pour types, d'un côté Mercure dans un édicule, et de l'autre un petit rameau autour duquel la légende est tracée.

La publication de la monnaie d'Alise nous valut bientôt la connaissance d'un plomb absolument semblable quant aux types, mais offrant la légende PERTE(nsium) et trouvé à Perthes, village situé entre Vitry-le-François et Saint-Dizier.

On sera frappé de ce fait : deux monnaies portant un type commun ont été découvertes dans deux localités aujourd'hui sans importance, et elles offrent le nom des habitants de ces localités.

En examinant avec la permission de l'Empereur le musée d'antiquités nationales fondé au château de Compiègne par Sa Majesté, musée dans lequel se trouvent maintenant rassemblées des séries extrêmement remarquables de monuments de toutes les époques, recueillis dans la fôrêt ou aux environs, j'ai remarqué deux monnaies de plomb trouvées à Mont-Berny en 1861 et en 1863 par M. Albert de Roucy.

L'une de ces monnaies a encore pour type un rameau entouré

d'un nom de peuple : MEDIOL(anensium), comme les pièces d'Alise et de Perthes. Mais, au lieu du Mercure, elle offre au droit deux divinités, Jupiter et Vénus-Céleste.

La seconde, de plus petit module, présente au droit Hercule et la Fortune accompagnés d'une tête de taureau et des lettres C M.; au revers, l'inscription MED-L en deux lignes.

Les caractères de la pièce au rameau (MEDIOL) sont identiques pour les dimensions et le style à ceux des légendes : ALISIENS et PERTE.

La légende MED-L. de la petite pièce, qui me paraît être une division de la grande, me semble une abréviation du nom des *Mediolanenses.*

Lorsque, il y a trois ans, j'ai décrit la monnaie d'Alise, j'avais cru pouvoir me permettre de rapprocher de cette pièce, en raison de la ressemblance de type, deux autres plombs publiés autrefois par Ficoroni, sur lesquels on voit ALS et A. Je considérais ALS comme une abréviation d'Alisiensium.

Les monnaies de Mont-Berny, trouvées dans un même lieu, mais non à la même place et à deux ans d'intervalle, nous offrent avec des modules différents les inscriptions MEDIOL et MED-L. Ne peut-on pas, sans trop de témérité, supposer qu'elles ont la même origine et que la légende abrégée indique encore cette fois une division monétaire? On sait que depuis longtemps M. le duc de Luynes a établi que dans la numismatique grecque la division des types (un cheval, un demi-cheval, une tête de cheval ; — un taureau, un demi-taureau, une tête ou un pied de taureau) correspond aux fractions monétaires, aux diverses valeurs dont elle est un indice matériel facile à distinguer.

Il nous reste à chercher à quel Mediolanum appartiennent les plombs du musée particulier de Compiègne.

Mediolanum est un nom gaulois commun à un certain nombre de lieux. On connaît, outre le Mediolanum de la Gaule transpadane, aujourd'hui Milan, Mediolanum Santonum (Saintes), Mediolanum Aulercorum (Evreux), Mediolanum, entre Rodamna (Roanne) et Forum (Feurs), Mediolanum entre Argenton et Néris (Château-Meillan), Mediolanum entre Eclaron et Saint-Dizier (Moëlain), Mediolanum Ordovicum en Grande-Bretagne, etc.

Est-ce à l'un de ces Mediolanum qu'il faut attribuer les monnaies que nous étudions? Cela me paraît extrêmement douteux.

On sait que les espèces de valeur infime ont une circulation très-resteinte. J'incline donc à penser que les pièces trouvées en deux

fois à Mont-Berny appartiennent au pays même où elles avaient été enfouies, c'est-à-dire à un *Mediolanum* situé sur la lisière de la forêt de Compiègne.

Mont-Berny, comme le camp de Saint-Pierre, se trouve à la pointe orientale de cette forêt, sur la voie antique qui conduit à Champlieu. Toute cette partie du pays, dans une longueur d'environ huit mille mètres, présente de distance en distance des ruines antiques d'un grand intérêt.

Un théâtre, un beau temple dont les restes dénotent une grande recherche dans l'ornementation, des bains et de nombreuses habitations indiquent que là vivait une population assez considérable.

Parmi les ruines on a retrouvé des outils de toute sorte, des monnaies en grand nombre, des bijoux, des armes, des inscriptions. Des coquilles marines recueillies en certaine quantité montrent que les habitants aimaient le luxe de la table, ce que confirme encore l'élégance des ustensiles.

A coup sûr la localité où se retrouvent toutes ces choses, accumulées maintenant dans le musée de l'Empereur, a porté un nom. La *Garenne du roi*, la *Carrière du roi*, la *Queue-Saint-Etienne*, et d'autres appellations analogues ne peuvent pas avoir une bien grande ancienneté et indiquent toute autre chose que des lieux habités.

J'oserai faire part à l'Académie du fait que je soupçonne (je ne veux pas me servir d'une autre expression). Le lieu anonyme qui a laissé subsister tant de vestiges à l'orient et au sud de la forêt de Compiègne se nommait *Mediolanum*. Plus ce nom est commun dans les Gaules et plus il me paraît permis de l'attribuer au site où se retrouvent les monnaies de plomb que j'ai décrites. Je dis *monnaies*, comme je l'avais déjà fait en 1861, parce que, depuis cette époque, j'ai publié dans la *Revue numismatique* des pièces de plomb recueillies par Mariet-Bey au Serapéum de Memphis et présentant la marque de valeur non équivoque B OBOΛOI.

J'insiste encore sur ce point : les pièces de plomb trouvées à Mont-Berny se rattachent complétement à celles qui proviennent d'Alise et de Perthes, et nous montrent comme plus certaine encore l'existence d'un monnayage particulier dans la Gaule, à une époque assez avancée de l'empire (3e siècle?).

A quelles causes faut-il attribuer l'origine de ce monnayage, c'est ce que ce je ne saurais dire. Mais, dans un temps où les recherches archéologiques sont si actives, il est bien permis, lorsqu'on soulève une question de cette nature, d'en attendre une prompte solution.

A. DE LONGPÉRIER.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. de Saulcy présente à l'Académie la traduction d'une inscription judaïque trouvée par lui sur le fût de la colonne monolithe, placée à la porte sous-el-Aksa au Haram-ech-Chérif de Jérusalem. Cette inscription, gravée en hébreu carré, se traduit ainsi :

Jonas et Sabtiah.
Sa femme, de
Sicile, rendus forts
dans la vie.

M. de Saulcy fait remarquer que ce texte n'a pu être gravé en pareil lieu qu'à l'époque, au plus tard, où Julien l'Apostat fit sa malheureuse tentative de reconstruction du temple des Juifs. Il ajoute qu'il a, comme conception, assez d'analogie avec certains proscynèmes égyptiens et grecs.

M. de Saulcy donne ensuite lecture d'une lettre adressée par lui à M. le baron de Witte, *Sur la numismatique judaïque*. Cette lettre doit paraître dans la *Revue numismatique*.

M. Léon Renier met sous les yeux de l'Académie et explique un certain nombre d'inscriptions romaines de l'Ancienne Dacie, relatives à un procurateur de cette province nommé *Q. Axius Aelianus*. Nos abonnés trouveront cette note *in extenso* dans le présent numéro de la *Revue*.

M. Vincent fait une communication sur la période sothiaque, communication à laquelle répond M. de Rougé. Ces deux communications étant connexes, comme nous ne pouvons les donner toutes les deux aujourd'hui, nous sommes forcé de les ajourner l'une et l'autre.

Par compensation, nous pouvons donner, dès aujourd'hui, une note de M. de Longpérier sur les monnaies gauloises de plomb portant des noms de peuples. Cette note, d'un intérêt que tout le monde comprendra, fait, comme la note de M. L. Renier, partie du présent numéro.

M. de Longpérier a fait une autre communication fort intéressante sur l'écriture hébraïque dite *carrée*. Les éléments que nous possédons pour traiter cette question sont encore très-rares, il est donc utile de recueillir les plus petits faits qui s'y rattachent. En dehors de la Judée, on peut signaler, dit

M. de Longpérier, certaines formes de l'écriture sémitique propres à nous éclairer. On sait, par exemple, que les Phéniciens ont porté leur système d'écriture en Espagne, et cela est constaté par les monnaies de Gadès, d'Abdera, de Sex, de Malaca. Or, à cette série se rattache, par le type et la fabrique, une petite suite de monnaies à légende sémitique ou sémitique et latine.

Une pièce, appartenant à cette série, a été publiée par Eckhel; elle est bilingue. La monnaie lui semblait appartenir à Gadès en raison de son type. D'autres l'ont attribuée à une prétendue ville d'Odacisa.

Tout dernièrement, un jeune savant espagnol, M. Zobel de Zangroniz, a repris l'étude de cette série, qu'il classe à *Salacia*, ville de Lusitanie, se fondant sur la nature du type, et sans s'appuyer sur la légende sémitique, qu'il suppose représenter le nom primitif de Salacia, ce dernier lui paraissant d'origine romaine.

M. de Longpérier fait observer que les raisonnements de M. Zobel en ce qui concerne la région à laquelle appartiennent ces monnaies sont excellents, mais il est nécessaire, dit-il, d'étudier la légende, qui n'est point celtibérienne, ainsi que M. de Saulcy l'avait reconnu dès 1840. Cette légende est sémitique, et le nom de la ville lusitanienne est Erisana. Cette ville, dont l'emplacement est maintenant inconnu, comme celui de tant d'autres villes de la Péninsule, était située certainement dans le sud-ouest, et probablement dans le voisinage du fleuve Anas.

Appien, ajoute le savant académicien, nous montre Fabius Servilianus dans la guerre contre le célèbre Viriathus, s'avançant d'Itucci vers Erisana, qu'il assiége (an de Rome 613, 141 avant J.-C.). L'année suivante, nous voyons que Viriathus occupait Arsa (un peu au sud-ouest d'Emerita), d'où Q. Servilius Cæpio le contraignit de fuir.

Le type gaditain, qui pourrait convenir à Salacia, serait donc pour le moins tout aussi naturel sur la monnaie d'Erisana.

Une autre circonstance rattache la monnaie publiée par Eckhel à la contrée défendue pendant quatorze années par Viriathus.

En effet, parmi les trois meurtriers de ce redoutable guerrier, Appien nomme Audax, qui, après la perpétration de son crime, vint demander à Cæpio une récompense, au sujet de laquelle ce dernier dut en référer à Rome.

On voit très-souvent sur les monnaies antiques de l'Espagne le nom de magistrats romains placé près de la tête de divinité qui forme le type du droit. ODACIS. A. paraît être le génitif du nom qu'Appien a écrit Audax, soit que l'écrivain grec ait légèrement altéré le nom d'Odax, qui était espagnol, soit que le graveur de la monnaie ait employé l'O au lieu de la diphthongue, fait orthographique qui, depuis le temps de la république romaine jusqu'à l'époque des carlovingiens, se présente fréquemment : Plotius-Plautius, Clodius-Claudius, Coponius-Cauponius (on connaît la plaisanterie de Vespasien rapportée par Suétone : *Mestrium Florum consularem, admonitus ab eo plaustra potiusquam plostra dicenda die postera*

Flaurum salutavit.), Odulfus-Audulfus, Ostraninus-Austraninus, et même sur un denier carlovingien d'Autun, Osteunis. Audax ou Odax a pu, après la défaite totale des Lusitaniens, être investi par les Romains d'une fonction dans la ville d'Erisana, dont la possession définitive était due à la trahison.

Toujours est-il que si la série des monnaies appartient à Erisana, elle fournit, ajoute M. de Longpérier, pour une époque antérieure à l'an 140 avant Jésus-Christ, un samech carré, lettre qui n'entre dans les légendes d'aucune monnaie juive connue jusqu'ici. Le plus ancien samech, avec la forme voisine de l'hébreu classique, se trouve dans une inscription d'Hebrâu tracée l'an 7 du règne de Claude. L'inscription d'Hebrâu et la légende d'Erisana tendent à nous faire voir qu'il a existé plusieurs systèmes parallèles et autorisent à croire que l'hébreu dit carré n'est pas d'origine si récente qu'on le supposait il y a quelques années encore.

M. Henri Martin, de Rennes, lit une note où il discute l'époque à laquelle les différents peuples de l'antiquité ont connu *la précession des équinoxes*. La conclusion du savant doyen de la faculté de Rennes, est que cette découverte est due à Hipparque, et que c'est aux Grecs d'Alexandrie que les autres peuples, même les Chinois, ont emprunté cette connaissance d'une des lois les plus importantes de l'astronomie.

Que dirons-nous maintenant de la réclamation d'un concurrent malheureux au concours des antiquités nationales, qui a cru devoir protester, et devant l'Académie et devant le public, contre le jugement prononcé par la commission? Nous lui répondrons ce que lui a répondu la commission elle-même, et en particulier celui des membres de la commission que l'auteur de la réclamation affectait de croire seul impartial à son égard : « *Nous regrettons que M. *** n'ait pas compris ce qui était voilé sous les formes de la politesse, à savoir que si son ouvrage n'a pas obtenu de médaille, c'est qu'il n'en a pas été jugé digne.* »

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Des travaux de drainage, qui s'exécutent en ce moment dans le lit de la rivière *la Mayenne*, ont fait découvrir au gué de Saint-Léonard, près *Brives*, des fondations et des débris qui remontent évidemment à l'époque romaine. Près de quatre mille *monnaies romaines* ont été déjà recueillies en cet endroit. Sur l'invitation de M. le baron Mercier, député du département, M. le général Creuly a été, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, visiter ce gué que tout indiquait devoir être un point d'une voie antique reliant Jublains à Vieux ou à Avranches. Le général a, en effet, constaté que le gué était artificiel et établi sur *un grillage de bois*, dont les traces sont encore très-visibles. Il n'y a aucun doute que ce soit un travail romain. Une borne milliaire de l'empereur Licinius Valerianus ou peut-être de Piavonius Victorinus (les lettres qui restent se prêtent à ces deux hypothèses) sur laquelle se lit le chiffre quatre (L. IIII), Leugæ IV, montre d'ailleurs que la voie partait de Jublains, cette distance étant précisément celle de *Jublains* au gué. On continue les fouilles. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des découvertes ultérieures faites à Saint-Léonard. On ne tardera pas à savoir qu'elle est la véritable direction de la voie au delà de la Mayenne.

— M. de Saulcy, président de la Commission de la topographie des Gaules, et M. Alexandre Bertrand, secrétaire, viennent de faire, dans la Côte-d'Or, des fouilles dont les résultats intéresseront tous les archéologues. Sur les hauteurs de *Meloisey*, petite commune de l'arrondissement de Beaune, ils ont découvert un véritable cimetière gaulois analogue à celui que M. de Saulcy avait exploré, il y a deux ans, à Bruly. Mais les tumuli de *Meloisey* sont bien plus importants que ceux de Bruly. Deux tumuli seulement, sur six, ont pu être ouverts jusqu'ici, et déjà la moisson recueillie est des plus riches, les faits nouveaux révélés par les fouilles sont des plus encourageants. Une épée en fer complète, deux autres épées fragmentées, un poignard et un couteau en fer avec leur fourreau, une chaînette en bronze à laquelle le couteau était suspendu, un fer de *gæsum*, deux colliers, une vingtaine de bracelets et d'anneaux de jambes, une bague en or, sept ou huit fibules de formes très-variées, produit de ces

fouilles, vont enrichir le musée de Saint-Germain. Mais ce qui est plus curieux encore que ces armes et ces bijoux, dont plusieurs sont d'une espèce très-rare, c'est le mode de sépulture uniforme dans ces deux tumuli. Au centre du tumulus et presque sur le sol, se trouve un squelette unique, ayant près de lui l'épée brisée en un grand nombre de fragments, dispersés autour du cadavre. C'est là évidemment le personnage principal. Autour de lui, à un mètre environ plus haut, sont couchés une série de squelettes formant comme une couronne autour de la tombe principale. Quatorze ensevelissements de ce genre ont été comptés dans le premier tumulus, le plus grand, huit dans le second. Parmi ces cadavres dans chacun des tumuli, il y avait une femme. Dans l'un d'eux un enfant. N'est-ce pas la femme et les serviteurs du mort, sacrifiés autour de lui, selon une coutume antique bien connue? Les fouilles continuent. L'étude des autres tumuli résoudra probablement cette question d'une manière définitive.

— Nous annoncions dans le numéro de juillet que M. le colonel de Morlet avait découvert à Mackwiller (Bas-Rhin), un petit dolmen au centre d'un tumulus, et nous attirions l'attention sur cette découverte inattendue. M. le colonel Morlet nous écrit « que le dolmen qui lui avait été signalé dans le tumulus de Mackwiller n'est pas réellement un dolmen; le *dessous de la dalle* centrale ne forme pas chambre. Les tertres de Mackwiller, qui s'élèvent à peine à 1 mètre au-dessus du sol, sont tout bonnement, nous dit-il, de véritables cromlechs recouverts d'une couche de terre de 30 centimètres environ. Chacun de ces cromlechs renferme des sépultures disposées d'une manière différente. On n'y rencontre que des colliers et des bracelets de bronze et de jayet. Absence complète de silex et de fer. » La découverte de Mackwiller n'en est pas moins curieuse, mais elle n'a aucun rapport avec les dolmens proprement dits. C'est un fait bon à noter.

— On lit dans le *Moniteur* : On s'intéresse beaucoup ici de la découverte importante que le chevalier Pierre Righetti vient de faire dans les fouilles qu'il a commencées dans la cour du Pio, palais actuellement de sa propriété. Il est question de rien moins que d'une statue colossale en bronze. Elle a été trouvée à une profondeur de plusieurs pieds romains et pour cela en grande partie dans l'eau. En observant la manière dont elle était recouverte, l'on a été porté à croire qu'elle fut ensevelie là pour la soustraire à la fureur destructive des barbares, quand ils prirent Rome et la mirent à sac. Les antiquaires l'ont baptisée pour la statue de l'empereur Domitien; elle est dorée et d'une beauté extraordinaire; une statue de bronze, si colossale que celle-ci, n'a jamais été trouvée dans les immenses ruines romaines; inutile de dire que cette découverte est un véritable événement pour les archéologues et les savants. L'endroit où elle gisait était le même sur lequel surgissait le théâtre de Pompée, qui était, comme une espèce de temple votif, à Vénus triomphante.

— On lit dans la *Gazette de Messine*, qu'en faisant des excavations en proximité de l'église de Sainte-Marthe, l'on vient de découvrir un riche dépôt de tombeaux anciens, de monnaies, de vases sacrés, d'armes et

autres objets très-intéressants qui charmeront vivement les archéologues. — Aussitôt que nous aurons des renseignements plus détaillés, nous nous empresserons de les publier.

— Nous extrayons d'un récent travail de M. le colonel de Morlet le résumé suivant des découvertes archéologiques faites autour de Strasbourg, en 1863 et 1864. Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de reproduire ce relevé des faits nouveaux acquis à la science, depuis deux ans, en grande partie grâce aux efforts persévérants du colonel. M. de Morlet classe ces faits en deux catégories distinctes, savoir :

1re CATÉGORIE. *Sépultures gauloises.* — *Squelettes enfouis dans le sol* (bracelets et anneaux en bronze, poteries). A l'exception d'un cimetière considérable découvert en 1862, à Obernai, les sépultures de cette catégorie sont rares dans la basse Alsace; elles ne renferment pas d'armes : on n'y trouve généralement que des anneaux et des bracelets en bronze et quelques poteries. La découverte la mieux caractérisée est celle de *Lingolsheim*, où l'on a trouvé, en 1863, un squelette bien conservé, ayant à chaque membre deux anneaux en bronze et deux autres plus grands autour du cou, en tout dix cercles de même facture.

Des anneaux semblables ont été trouvés près de *Bischoffsheim* et de *Rosheim*, dans les déblais exécutés pour la construction des chemins vicinaux.

A *Eschau*, un grand collier en bronze, découvert en 1863, rappelle exactement le beau collier incrusté d'ambre des tumuli de *Heidolsheim*, décrits par M. de Ring.

Dans aucune de ces sépultures n'apparaissent les caractères bien connus des tombes germaniques : on y voit beaucoup d'analogie avec les tertres celtiques de *Heidolsheim*, de *Schlestadt* et de la forêt de *Brumath*.

2e CATÉGORIE. *Sépultures germaniques.* — *Tombes formées par des dalles de grès.* — *Tombes creusées dans l'argile* (armes en fer, bronze, bijoux en or, argent et pierres précieuses, poteries).

Tombes en dalles de grès. Ces tombes, dont les parois et le couvercle sont en dalles, forment divers cimetières qui s'étendent de *Molsheim* vers *Brumath*. Ceux de Molsheim, de *Soultz-les-Bains*, d'*Odratzheim* et de Wasselonne sont pour ainsi dire groupés autour de *Kirckheim* et de *Marlenheim*, lieux célèbres dans l'histoire de l'Alsace, par le séjour des rois d'Austrasie. Ils ont été découverts sous les yeux du colonel de Morlet, en 1862 et 1863. Il en donne la description suivante : « L'orientation des tombes est constante de l'ouest à l'est. A l'exception du cimetière de Wasselonne, où leur forme est rectangulaire, elles présentent généralement une diminution de largeur aux pieds. Outre un grand nombre de couteaux, de sabres en fer à un tranchant (scramasaxe), de pointes de flèches en fer, on y a trouvé des fibules, des boucles en bronze d'un travail délicat, des pâtes émaillées percées d'un trou et diverses poteries.

Je citerai, dit le colonel, parmi les objets les plus curieux :

A *Odratzheim*, une belle fibule en argent, une croix en or, un anneau en bronze et des *monnaies de Constantin*. La fibule présente à son centre

une demi-sphère d'où partent des rayons qui partagent toute la surface en huit secteurs, au milieu desquels sont enchâssées des pierres bleues et rouges qu'entourent de délicates torsades en filigranes d'argent. Ce bijou, qui rappelle l'art de Byzance, paraît dater du ve siècle. La croix en or est sans doute moins ancienne; elle a été trouvée en dehors des tombes.

A *Molsheim*, une jolie boucle en bronze, délicatement travaillée.

A *Soultz-les-Bains*, rien de remarquable que les tombes elles-mêmes, placées sur le penchant d'un coteau qui a été coupé à pic, de sorte que leur section transversale reste encore visible.

A *Wasselonne*, l'organisation du cimetière offre des particularités singulières. Placées dans le fond de la vallée, les tombes reposent sur un solide beton de 0^m30 d'épaisseur, qui s'étend à l'entour en formant une bande d'environ 15^m de largeur. Le petit nombre de squelettes qui ont été mis au jour se trouvaient dans des tombes en dalles complétement rectangulaires; on y a recueilli un anneau en bronze, quelques fragments de même métal, un grand morceau d'ambre percé d'un trou et une *monnaie en bronze de Trajan*, également percée.

Le cimetière de *Wasselonne* touche la voie de la vallée de la Mossig, le long de laquelle ont été trouvées des urnes remplies de cendres et d'ossements brûlés, des tuiles à rebord et des fragments de belles poteries romaines.

Des tombes semblables ont, d'après les renseignements pris par le colonel de Morlet, été trouvées à *Dorlisheim*, *Fessenheim*, *Marlenheim*, *Hurtigheim*, *Kuttolsheim*, *Neugartheim*, *Avenheim*, *Duringen*, *Gimbrett* et *Brumath*.

Tombes creusées dans l'argile sans entourage de pierres. Ces sépultures sont entièrement semblables aux précédentes en ce qui concerne leur orientation, les armes et les objets divers qu'elles renferment : elles ont été rencontrées à *Hochfelden*, *Münchhausen*, *Konigshofen* et *Gerstheim*. Le musée de Saverne possède *un sabre en fer* provenant d'*Hochfelden*. Ce sabre à 0^m90 de longueur, est à deux tranchants. De nombreux vases en terre, des boucles en bronze, des pâtes émaillées, des fibules, une *bulla* en cuivre doré, des colliers d'ambre et une foule de scramasaxes caractérisent suffisamment ces sépultures, où l'on retrouve tous les caractères distinctifs des races germaniques, tels qu'ils se présentent dans les tombes germaniques. burgondes, franques et saxonnes qui ont été mises au jour en Allemagne, en France, en Suisse, en Belgique et en Angleterre.

— On nous écrit de Troyes :

Fouilles de la cathédrale de Troyes. — On sait que pendant l'exécution des travaux de restauration de la cathédrale, commencés il y a environ quinze ans, et qui s'achèvent aujourd'hui, on a découvert de nombreux fragments de fresques, des débris de sculptures, corniches en marbre, fûts de colonnes en pierre, débris de mosaïques, monnaies du IIIe siècle, fragments d'un casque admirablement ouvré et damasquiné en or. Tous ces objets de l'ère gallo-romaine sont conservés au musée de la ville. Mais de

toutes les découvertes, la plus importante est celle qui a eu lieu au mois de juin dernier.

Dans le chœur de la cathédrale on avait été amené à fouiller le sol à une profondeur de 3m50 sur une longueur de 12m et une largeur de 8, dans le but d'établir un caveau destiné à recevoir les corps des évêques de Troyes.

Voici ce qui est résulté de ces fouilles :

Dans les premières couches on rencontra les tombeaux de trois évêques. Celui de *Nicolas de Brie*, décédé en 1269 ; celui de Pierre d'Arcis, décédé en 1395, et celui de Mallier, décédé en 1678. Enfin celui d'un doyen du chapitre, Pierre IV de Molay, décédé en 1333.

Au-dessous de ces tombeaux, on atteignit une première couche de cendres, puis des fûts de colonnes, des soubassements qui ont dû appartenir à une des églises primitives.

Plus profondément on recueillit encore de nombreux débris de constructions informes et sans caractères. Puis une autre couche de cendres et au-dessous des restes parfaitement conservés d'une construction gallo-romaine, occupant tout l'espace fouillé. La partie principale de cette construction était un *hypocauste*.

Au nord de l'hypocauste, se trouvaient deux murs non parementés, dessinant une espèce de couloir. Du côté opposé à cette partie importante de la découverte, on rencontra un amas considérable de vases brisés, de clous fort gros, de cendres, de débris culinaires, le tout couvert d'une couche épaisse de tuiles à rebords et de tuiles rondes brisées.

Parmi les objets mobiliers qui furent découverts, on trouva une pièce de monnaie de Valens, une épingle en ivoire, sculptée, dénotant la décadence, c'est-à-dire l'époque mérovingienne, des débris de vases de toutes sortes, quelques-uns de pâte grossière, d'autres de fine pâte rouge. Parmi les débris culinaires, on trouva des os de poulets, de petits quadrupèdes, des hélices comestibles, et un certain nombre de coquilles d'huîtres. Cette dernière découverte, qui accuse de l'emploi de rapides moyens de transports, est la quatrième de ce genre dans le département de l'Aube. On avait déjà trouvé des coquilles d'huîtres à Neuville-sur-Seine, à Paisy-Cosdon et à Lagny (commune d'Estissac), siéges d'établissements gallo-romains fort importants et parmi les débris appartenant à ces établissements. T. B.

— Le *Sport* a reçu de Poitiers, du vicomte Lucien de Tarbes, d'intéressantes nouvelles archéologiques, dont nous extrayons les passages suivants :

« Dans un voisinage assez rapproché de l'ancienne capitale du Poitou, à Pressigny-le-Grand, commune située à vingt-quatre kilomètres de la station de Port-de-Piles (chemin de fer d'Orléans), un honorable médecin, le docteur Léveillé, vient de faire une des plus belles découvertes archéologiques qui puissent récompenser les efforts d'un pionnier de la science.

« Guidé par certains indices dus au pur hasard, M. le docteur Léveillé a

dirigé avec autant de zèle que d'intelligence diverses fouilles sur le territoire de la commune de Pressigny, et il a eu la chance insigne de rencontrer des débris aussi nombreux que bien conservés d'un immense atelier d'armes et d'instruments de toute espèce, appartenant à l'époque que les archéologues appellent l'*âge de pierre*. Ici la réalité dépasse tout ce que l'imagination peut rêver.

« Ce n'est rien moins, en effet, que le sous-sol de *plusieurs hectares* de terrain qui se trouve rempli ou, pour parler plus justement, composé de casse-têtes, de haches, de couteaux, de lances et de flèches en silex, et cela en telle abondance que l'on en pourrait doter richement toutes les collections de France. La table sur laquelle je vous écris est encombrée de petites flèches d'une forme aussi nette et aussi arrêtée que si on l'eût ciselée dans l'acier ; je coupe mon papier avec un couteau en pierre qui remonte à plus de quatre mille ans, et, pour peu que vous refusiez de publier mes impressions de voyages, je pourrais me casser la tête avec une masse d'armes qui, pour être taillée dans une pierre, n'en est pas moins digne du musée de Cluny.

« Ces haches, ces flèches et ces couteaux se trouvent dans un gisement de terres végétales avoisiné par des dépôts de sable diluvien, parfaitement caractérisé et dans lequel on retrouve aussi des armes de la même nature.

« Ajoutons que les autorités du pays mettent une parfaite courtoisie dans leurs rapports avec les étrangers et favorisent leurs recherches, auxquelles, de leur côté, les paysans n'apportent aucun obstacle, et l'on comprendra qu'à cette heure de déplacement général, la commune de Pressigny-le-Grand doit devenir pour beaucoup un but préféré d'excursion. C'est pourquoi j'ai voulu l'indiquer à vos lecteurs. »

— En fondant les piles et les culées du pont de Port-Galland, tout récemment inauguré sur la rivière d'Ain, les terrassiers ont mis à découvert quelques armures de bronze doré, des glaives et des poignards. Ces objets, croit-on, ont été acquis par l'administration du musée d'antiquités gallo-romaines, que l'Empereur installe dans le vieux château de Saint-Germain-en-Laye. (*Salut Public de Lyon.*)

— Le *Chambers's Journal* annonce une découverte fort intéressante qui vient d'être faite près de Madras par la commission géologique de l'Indoustan. On a trouvé dans une couche de gravier ferrugineux, et à 5 mètres de profondeur, un grand nombre de ces instruments en pierre semblables à ceux que l'on rencontre si souvent en Europe. Seulement ils ne sont point en silex, mais en quartzite semi-vitreux. Non loin de là s'élevaient des monuments druidiques, des *Cromlecks* et des *Kistvaens*, sous lesquels on a trouvé des armes en fer, ce qui indique une époque bien postérieure.

A M. Alexandre Bertrand.

Mon cher confrère,

Vous ne trouverez pas mauvais qu'après avoir lu la *Note sur un bronze phénicien*, insérée dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, je

vous demande d'avoir l'obligeance de donner place dans le même recueil à un court extrait de l'*Annuaire* de notre Société des antiquaires de France.

Croyez-moi, etc.

AD. DE LONGPÉRIER.

14 septembre 1864.

« M. de Longpérier communique à la Société une figurine de bronze représentant un sphinx ailé et barbu, qui a été acheté au Caire par M. Le Moyne, ancien consul général à Alexandrie, et maintenant ministre de France dans la Plata. Cette figure, dit M. de Longpérier, bien que rapportée d'Egypte, n'est certainement pas de travail égyptien. Le style en est assyrien ou phénicien. La poitrine couverte d'une bande velue, comme celle des taureaux de Khorsabad, la tiare cylindrique qui surmonte la tête, la barbe conique, les ailes, tous ces détails sont étrangers aux sphinx égyptiens. Cependant cette figurine peut représenter le portrait d'un roi comme les sphinx d'Egypte. M. de Longpérier pense que cet animal symbolique offre beaucoup de ressemblance avec ceux qui, sur les monnaies de l'empereur Albin, accompagnent une figure barbue et assise, dans laquelle M. Ch. Lenormant a reconnu un dieu asiatique adoré à Hadrumète, patrie d'Albin. Des monnaies frappées à Hadrumète représentent en effet le buste d'un personnage, coiffé d'une tiare ornée de plumes comme celle des taureaux de Khorsabad, et identique au dieu figuré sur les monnaies d'Albin. » (*Annuaire de la Société des antiquaires de France*. Procès-verbal de la séance du 28 février 1853). Article identique dans l'*Athenæum français*. 1853, n° 10, p. 223, col. 1.

BIBLIOGRAPHIE

Histoires d'Hérodote, traduction de Pierre Saliat, revue sur l'édition de 1575, avec corrections, notes, table analytique et glossaire, par Eugène Talbot, docteur ès lettres, etc. Paris, Plon, 1864, in-8°.

Dans le langage comme chez les hommes, chaque âge a son esprit et sa spécialité d'expression. Les langues mûres et vieillies expriment mieux la réflexion, la critique, la philosophie; les langues jeunes et fraîches triomphent dans le naïf et le spontané. La transition de l'une à l'autre de ces deux périodes ne dure qu'un instant. Hérodote marque en Grèce ce moment précieux, cet éveil de la réflexion, comme le XVIe siècle le marque chez nous. M. Egger l'a dit avec sa sûreté d'appréciation : « Le grec d'Hérodote, c'est le français des bons prosateurs de la Renaissance, un mélange de science et d'ingénuité, de force et de bonhomie, quelque chose de grammatical avant les grammaires, et de finement senti avant les belles théories sur le goût. » Paul-Louis Courier était donc dirigé par une vue très-juste, quand il s'efforçait de traduire le père de l'histoire dans le français d'Amyot, qui s'y serait adapté encore mieux qu'à Plutarque, disciple cultivé d'une époque philosophique. Mais le succès des pastiches est rare; le pastiche de Courier ne réussit pas. Avec un peu de bibliographie, il eût pu s'épargner cet échec, et savoir qu'au XVIe siècle on avait accompli ce qu'il tentait. Qui l'avait fait? Un homme aujourd'hui inconnu, Pierre Saliat, de son vivant secrétaire du cardinal Odet de Châtillon, le frère aîné de l'amiral Coligny et le protecteur de Rabelais. Saliat traduisit bien d'autres choses encore, des *Oraisons* de Cicéron, le *Monde* d'Aristote, le *Songe de Scipion*. Son Hérodote vit le jour en 1556; il était dédié au roi Henri II.

On ne saurait se le dissimuler; Saliat ne vaut pas Amyot. Mais au-dessous de ce charmant écrivain il y a encore de bonnes places; Saliat en mérite une pour l'aisance familière de sa diction, rappelant Hérodote par cette bonhomie que notre langue travaillée, hérissée de termes abstraits et savants, ne pourrait plus reproduire. La lecture en est agréable et coulante, et console des platitudes de Larcher.

M. le professeur Eug. Talbot, l'habile et infatigable traducteur de Lucien, de Sophocle, de Xénophon et de l'empereur Julien, a bien vu qu'ici il n'y avait pas de nouveau à faire, et que le mieux était de profiter de l'ancien. Saliat n'avait qu'un défaut : ce n'était pas un helléniste consommé, et plus d'un contre-sens lui était échappé, comme au bon Amyot. Mais M. Talbot y a veillé, et ses notes ont redressé les passages qui boitaient dans le texte. Nous en indiquerons quelques-uns.

Liv. II, ch. 67, à propos des animaux sacrés de l'Egypte, après avoir énuméré les chats et les chiennes qu'on enterrait en cérémonie, Saliat ajoute que les Egyptiens « font le pareil des veneurs et braconniers. » Hérodote avait parlé des ichneumons (ἰχνευταί), mais le pauvre traducteur a été dé-

routé devant cet animal inconnu. Plus loin (liv. IV, ch. 169), il a pris la plante *silphium* (1), si recherchée des anciens, pour un « pays de Silphie, » et des conducteurs de chars à quatre chevaux (Τεθριπποβάται) pour une nation des « Tethrippobates. » Ailleurs (VIII, 70), une distraction lui a fait confondre sans doute le grec νύξ avec le latin *nix*, et il en est résulté qu'il fait retarder d'un jour l'attaque des Perses à Salamine, « à cause qu'il neigea, » tandis qu'Hérodote a dit, « parce que la nuit survint. » Mais ce n'est pas assez des fautes de Saliat lui-même; ses imprimeurs lui en avaient prêté par surcroît, suivant une habitude qui ne s'est pas perdue. En voici une que M. Talbot a corrigée avec beaucoup de sagacité. L'édition de 1575 qu'il suit portait (VIII, 62) dans les paroles de Thémistocle à Eurybiade : « *Nous chargerons nos mesmes* et prendrons la route de la ville de Siris. » *Nous chargerons nos mesmes* (2) n'avait pas de sens, et le grec ἀναλαβόντες τοὺς οἰκέτας indiquait bien qu'il s'agissait de dire : Nous prendrons avec nous nos familles. M. Talbot a songé à une expression employée ailleurs par Saliat, et il a émendé : « Nous chargerons *nos mesnies*. » La correction est certaine et la faute typographique saute aux yeux.

Malgré les travaux qui, depuis quelques années, ont avancé l'étude du vieux français, le public sera-t-il assez éclairé pour ne pas redouter un peu les formes du XVIe siècle, qui pourtant touchent à la langue moderne? M. Talbot a fait tout ce qu'il a pu pour le rassurer : notes au bas des pages, petit glossaire à la fin du volume, rajeunissement de l'orthographe. Sur ce point même, il a été un peu plus loin que nous n'eussions voulu. Les imparfaits en *ai* n'étaient pas nécessaires, malgré le précédent de P.-L. Courier; et le maintien de l'*oi* aurait, je crois, conservé un peu de la physionomie ancienne. L'*ai* avec les tournures archaïques a quelque chose qui choque l'œil. Nous aurions préféré aussi que la règle que l'éditeur s'est imposée, de respecter les mots, les phrases et le mécanisme de la vieille syntaxe, fût appliquée absolument et sans exception pour les participes. Lorsque Saliat écrit, comme on écrivait de son temps : « ayant *prise* la ville; ayant *dressées* leurs batailles, » quel avantage M. Talbot trouve-t-il à dire : « ayant *pris* la ville, *dressé* leurs batailles? » N'est-ce pas troubler l'harmonie des phrases et dénaturer le style du XVIe siècle, qui valait bien le nôtre à cet égard?

Mais ce n'est là qu'un détail, que nous notons *pella soddisfazione dei pedanti*. Il nous reste seulement à remercier M. Talbot, qui a eu l'heureuse idée d'exhumer une traduction si bien en harmonie avec l'original, et M. Plon, qui s'est senti le courage de risquer, pour cette tentative, sa plus belle exécution typographique. F. Baudry.

(1) M. Talbot est-il bien sûr que le *Silphium* soit, comme il le dit, notre *Assa-fœtida?* On songe à d'autres Ombellifères, à un *Pencedanum*, par exemple. Le plus probable est peut-être de supposer une espèce perdue par épuisement, à force d'avoir été recherchée.

(2) Dans l'édition de 1580, la faute a fait ssn chemin. Au lieu de *nos mêmes*, il y a *nous-mesmes*, c'est-à-dire une correction qui perd tout.

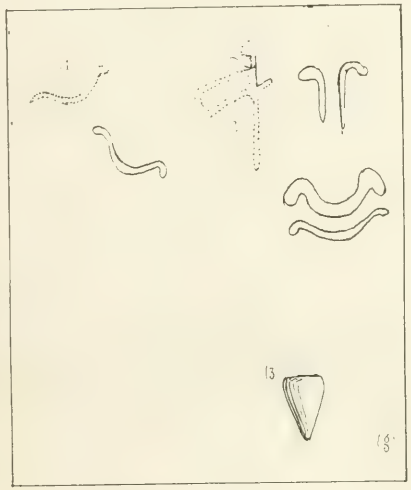

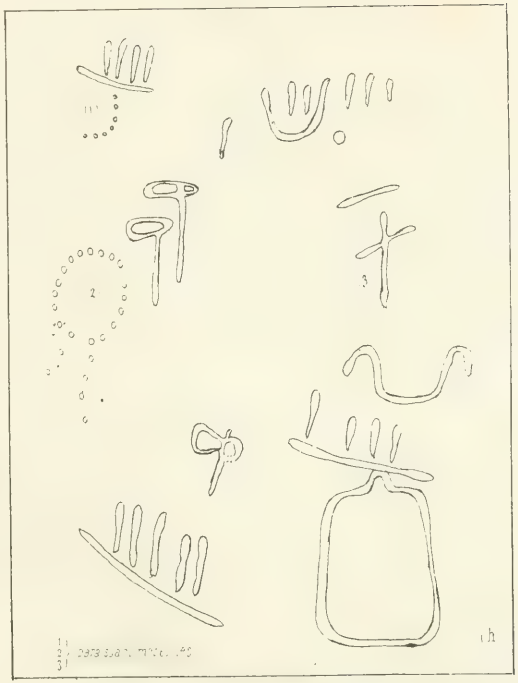

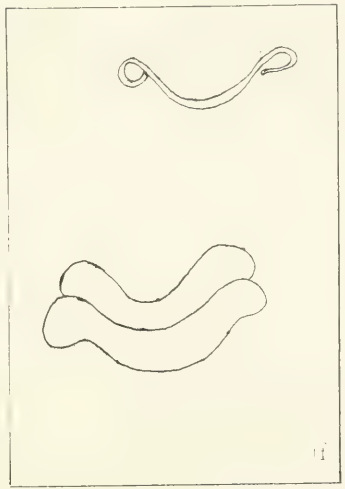

1 fruste douteux
2 semble moderne
3 cette en relief

Dessins gravés sur les pierres : g h du Dolmen

Pierre Jullien del.

TUMULUS DOLMEN DU MANÉ-LUD

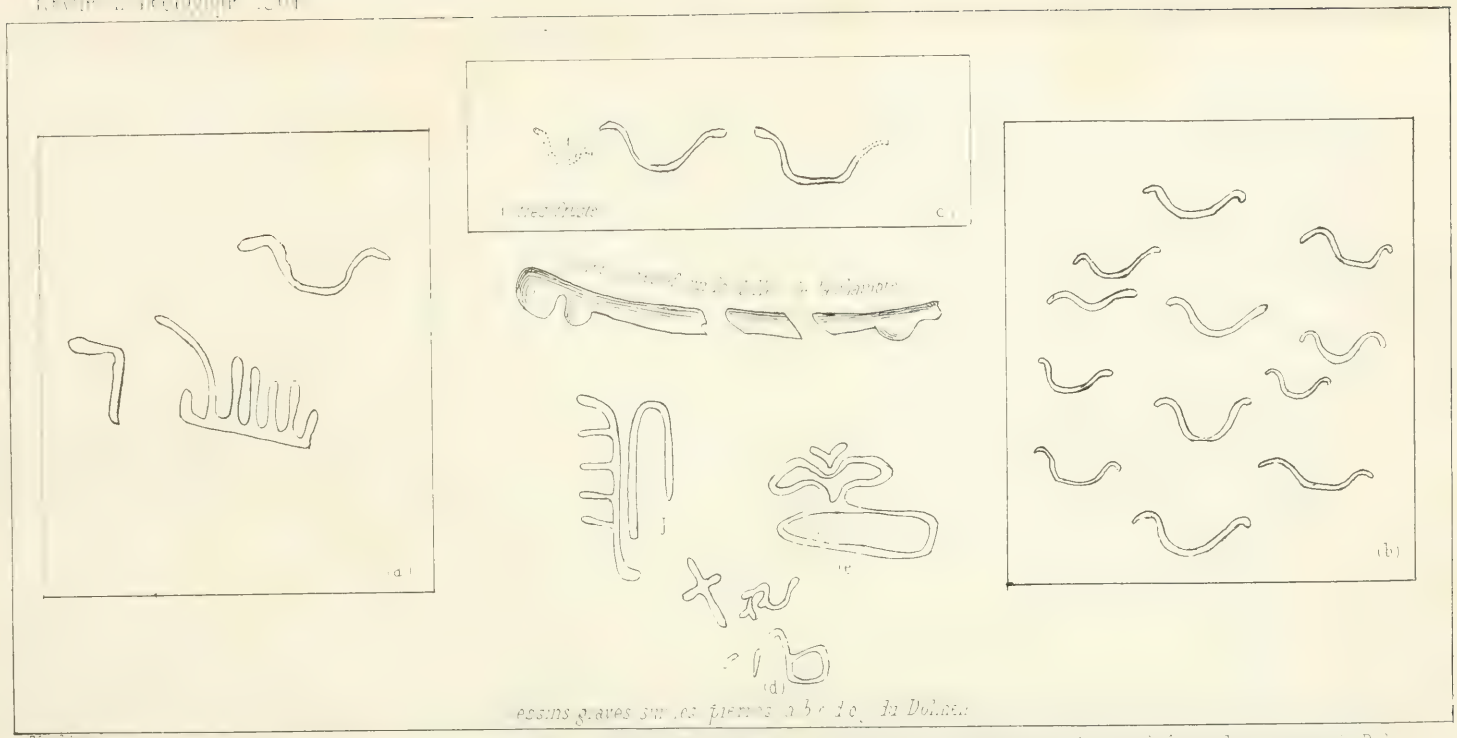

Dessins gravés sur les pierres a b c d e du Dolmen

René Sieurin

Les cadres qui comprennent les caractères n'ont d'autre but que d'empêcher la confusion et ne représentent nulle part la forme des supports du Dolmen.

TUMULUS DOLMEN DE MANE LUT

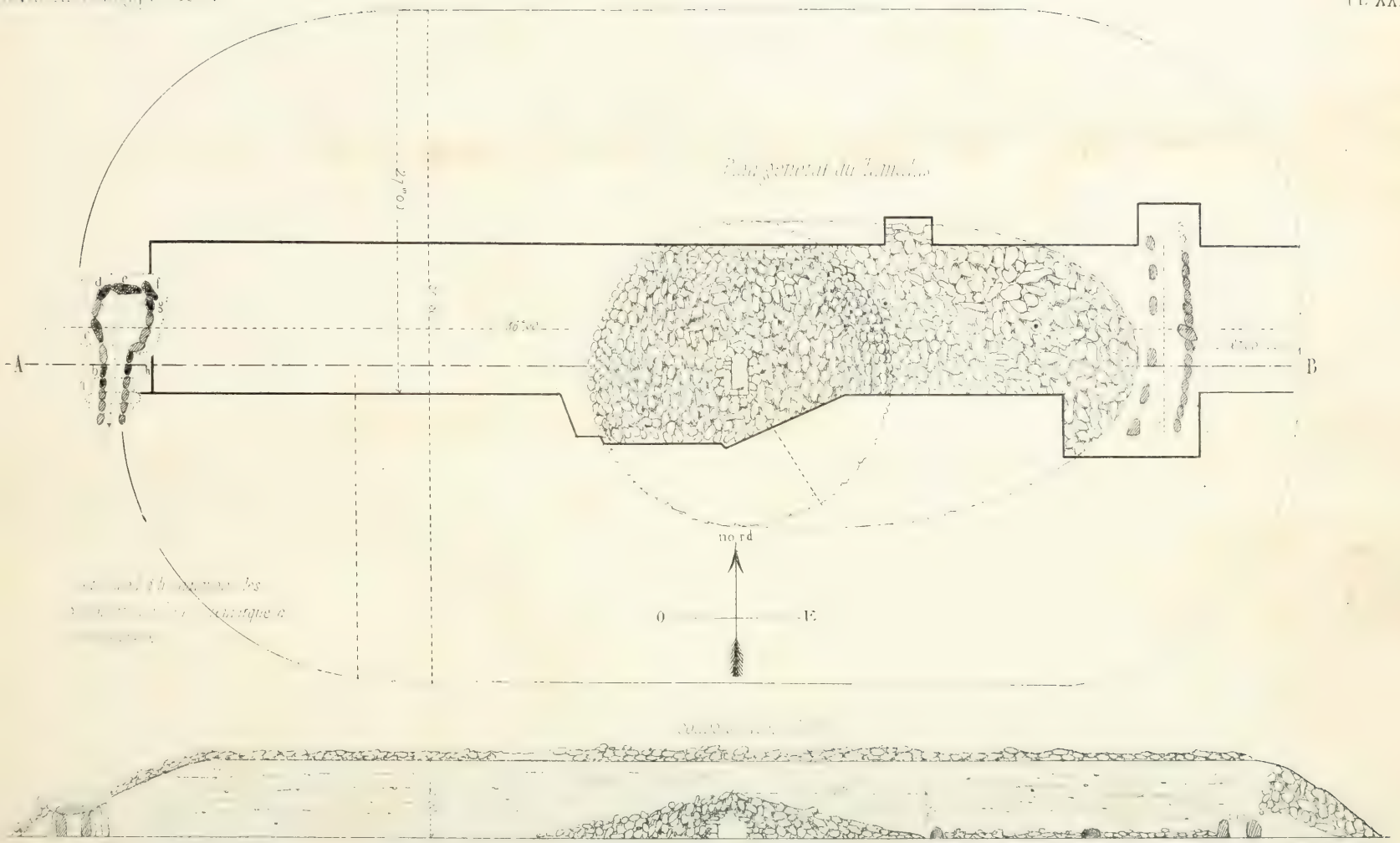
Plan général du Tumulus
A
B
nord
O
E

A Valenciennes Photographe

ARMES TROUVÉES DANS LES FOSSÉS DE CÉSAR,
A ALISE.

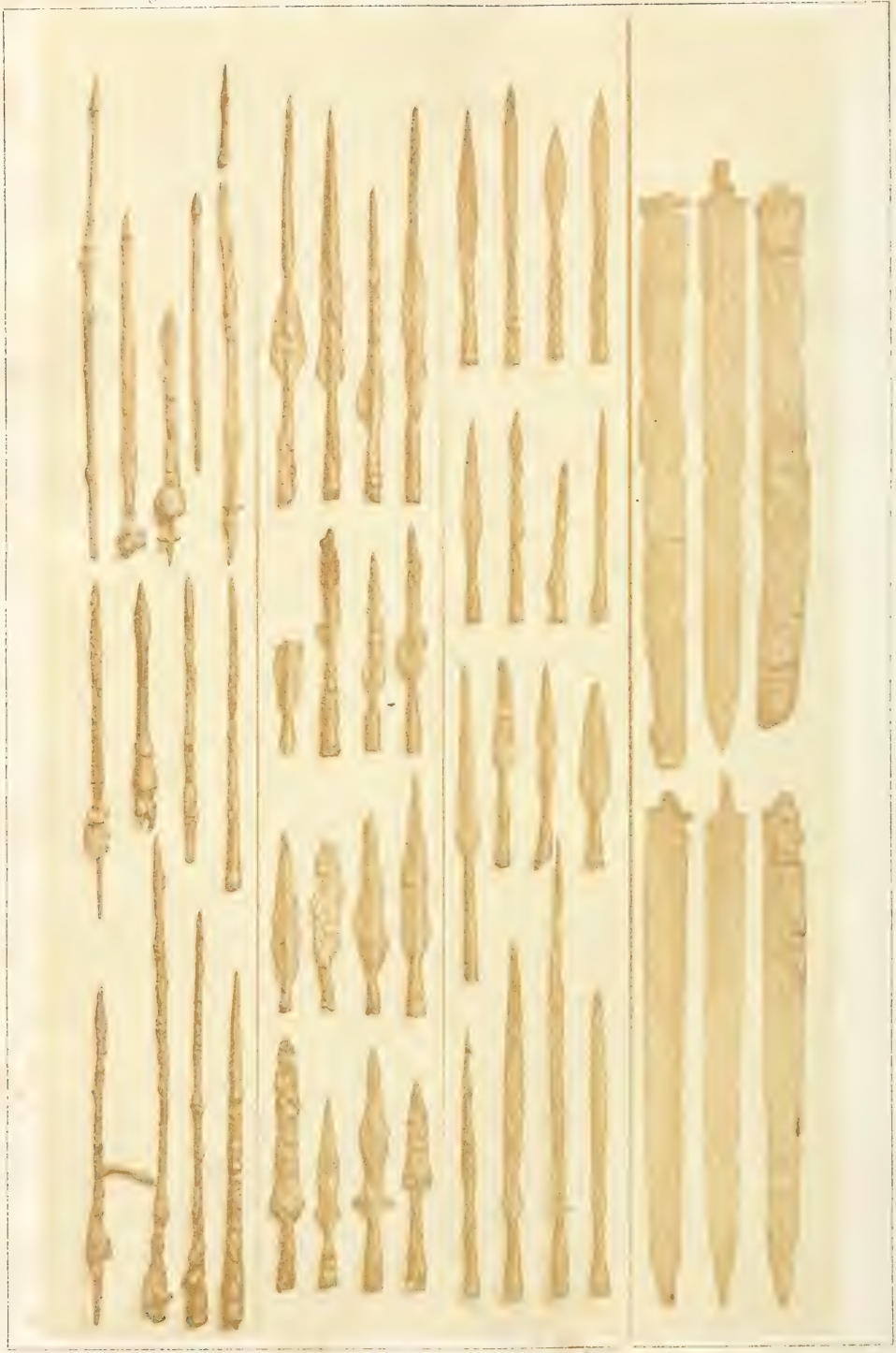

[illegible] lithographie

ARMES TROUVÉES DANS LES FOSSÉS DE L'ESA[illegible]
A ALISE

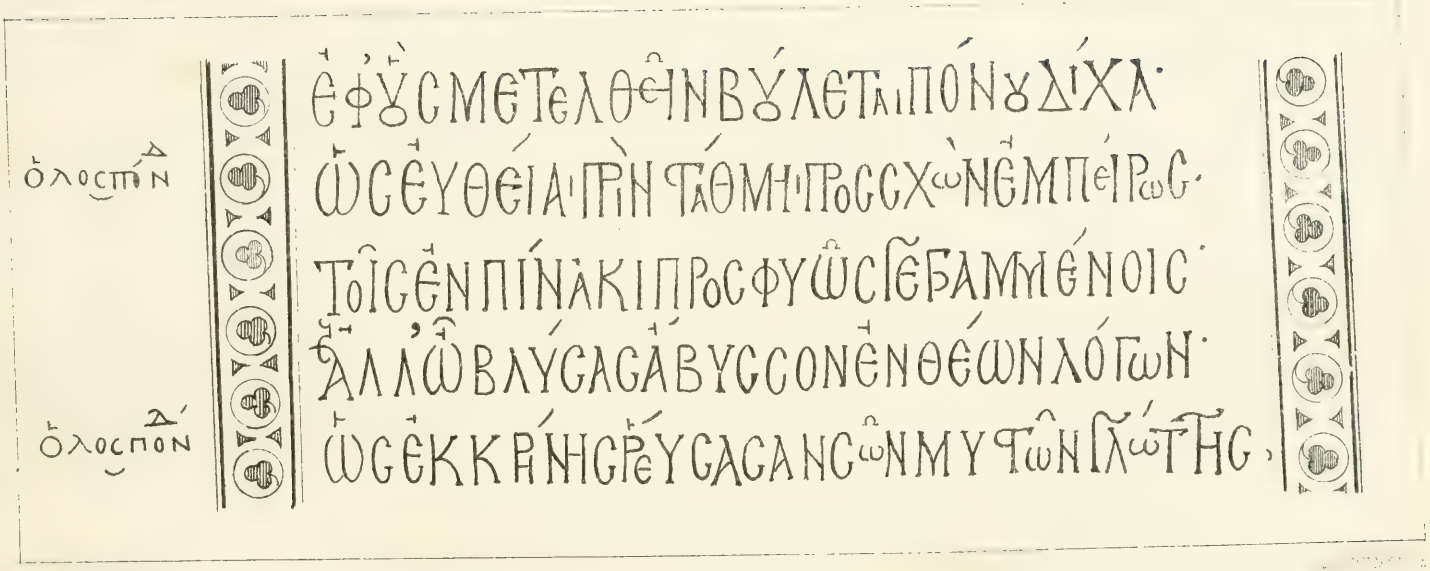

EXTRAIT DU MANUSCRIT CCXIX [illegible]
DE LA BIBLIOTHÈQUE [illegible]

LES

ARMES D'ALISE

LETTRE A M. LE DOCTEUR F. KELLER

Président de la Société des antiquaires de Zurich.

Monsieur le docteur,

Sa Majesté l'Empereur m'a fait l'honneur de me charger de vous remercier d'avoir bien voulu me confier, pour en faire exécuter le moulage, quelques pièces du musée de Zurich.

Je vous envoie, suivant ses ordres, les fac-simile des armes les plus remarquables trouvées dans les fouilles des lignes de contrevallation qui entourent la ville d'Alise Sainte-Reine.

Le tracé de ces lignes répond d'une manière si complète à la description que César nous a laissée de ses retranchements devant Alésia, que l'on ne peut douter aujourd'hui de l'identité de la ville d'Alise avec l'Alésia des commentaires.

Les objets recueillis dans les fouilles ont été retrouvés gisant sur le sol du fond d'un fossé qui devait avoir été rempli d'eau à l'époque du siége; il semble donc hors de doute qu'ils proviennent de la lutte qui eut lieu sur ce point entre les armées romaines et gauloises.

L'Empereur signale particulièrement à l'attention des savants la collection des Pilums.

Cette arme a été dans les siècles passés l'objet de bien des controverses; un nouvel intérêt s'y est attaché tout récemment grâce aux travaux des éminents professeurs Liendenschmitt et Koechly : les fouilles d'Alise viennent jeter un jour tout nouveau sur son histoire.

Les fers des Pilums retrouvés sont de longues tiges minces, tantôt rondes, tantôt carrées; les plus fortes, autant qu'on en peut juger par les proportions des fragments qui nous en restent, devaient avoir environ un mètre de longueur et peser en moyenne six cents grammes.

Les pointes des Pilums présentent différentes formes : dans l'une de ces armes, la pointe a l'aspect d'un petit harpon à quatre crocs qui justifie bien l'épithète de ἀγκιστρωτὸν (fig. 1) que lui donne Polybe (1); quelques autres sont terminés par un cône ou une petite pyramide quadrangulaire, dont la base fait saillie sur la tige (fig. 2, 3). Les Pilums trouvés dans le Rhin et signalés par M. Liendenschmitt, affectent cette dernière disposition. Nous trouvons aussi des pointes méplates et présentant la figure d'un cœur, (fig. 4).

Fig. 5.

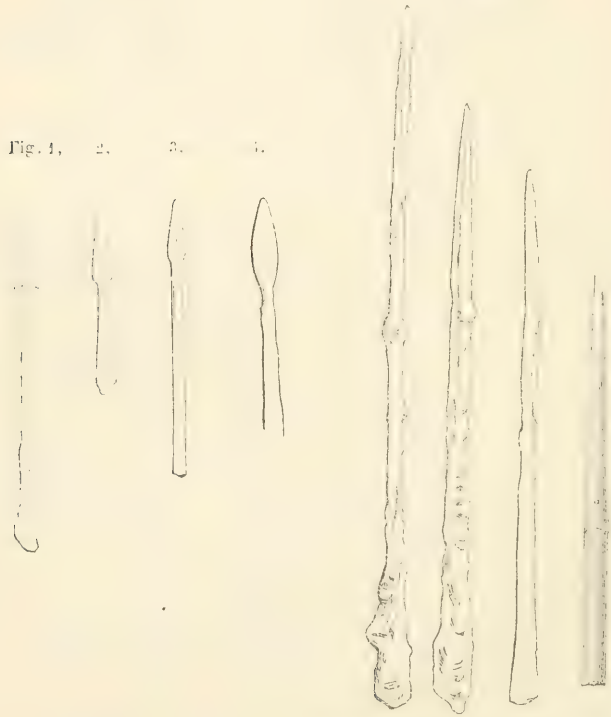

Toutes ces formes avaient pour effet de rendre plus difficile l'extraction du fer hors du corps dans lequel il avait pénétré.

L'attache du fer à la hampe est faite de trois manières différentes :

1° Dans la figure 5 l'arme porte une douille semblable à celle des fers de lance ordinaires ; le bois y pénétrait et s'y trouvait maintenu par un rivet dont le trou se voit dans la douille.

2° Dans la figure 6, le fer se termine du côté de la hampe par une

(1) Polybe, VI, c. 23.

soie de quinze centimètres de longueur, environ, traversée par une chevillette en fer.

Fig. 6. Fig. 7. Fig. 8.

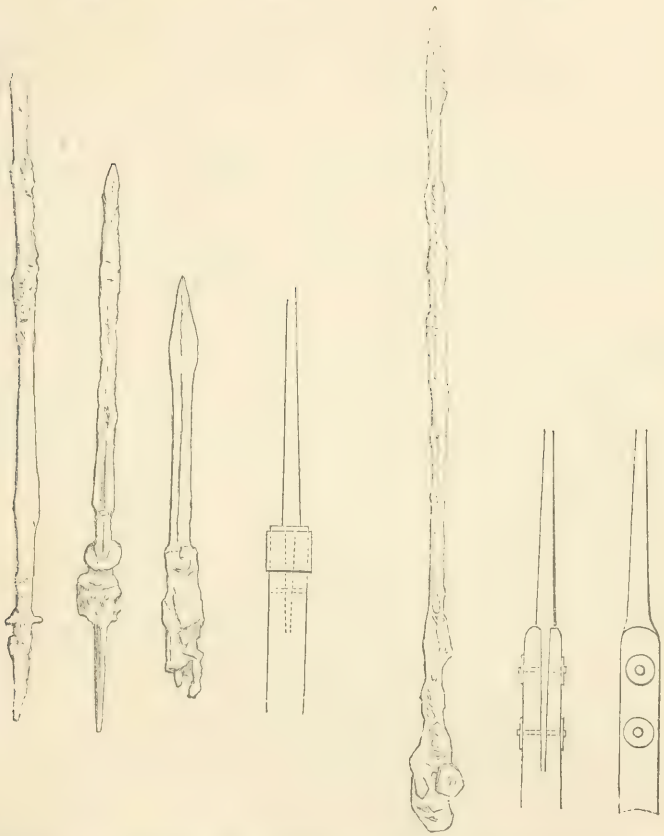

Lorsqu'on a trouvé ces armes, la plupart d'entre elles portaient une virole fixée au-dessus de la cheville. Ces viroles, tantôt rondes, tantôt carrées, ont de vingt-sept à trente-deux millimètres de diamètre intérieur, ce qui indique la grosseur de la hampe.

Suivant toute probabilité, l'attache se faisait de la manière suivante; l'on garnissait une des extrémités de la hampe par une ou plusieurs viroles en fer ; on faisait un trou dans le centre du bois dans lequel on introduisait le fer en frappant sur la hampe, puis on passait la chevillette à travers le bois et le fer. Les limes et les ciseaux de menuisier sont emmanchés aujourd'hui de cette façon (sauf l'emploi de la cheville) (fig. 7).

3° Dans la figure 8, le fer est aplati au point d'attache et présente une épaisseur de vingt-huit millimètres (trois demi-doigts). (...ὄντα τὸ πάχος ἐν τῷ πυθμένι καὶ τῇ πρὸς τὸ ξύλον συναφῇ τριῶν ἡμιδακτυλίων) (1).

Des rivets munis de larges têtes traversent cette partie du fer. La longueur du rivet est de vingt-huit millimètres environ, ce qui nous indique le diamètre de la hampe et montre que les bords de la partie plate du fer affleuraient le bois.

Sans doute, pour attacher à la hampe ce genre de pilum, on fendait la tête du bois par le milieu et l'on y introduisait la partie plate du fer; des chevilles étaient alors passées à travers le bois et le fer, et rivées contre de larges rondelles qui serraient le bois et l'empêchaient de se fendre. La hampe devait être carrée pour que les rondelles portassent bien sur la surface du bois. Cet emmanchement se retrouve aujourd'hui dans les couteaux à lame fixe que nous appelons vulgairement couteaux de cuisine.

Ce mode d'attache n'explique-t-il pas de la manière la plus claire le passage où Plutarque nous raconte que Marius, voulant mettre les Gaulois dans l'impossibilité de se servir pendant le combat des pilums qu'ils ramassaient sur le champ de bataille, imagina de remplacer par une cheville de bois l'un des deux rivets qui fixaient le pilum à sa hampe ? La cheville de bois se rompant dans le choc, le fer basculait autour de la cheville restante, de cette manière l'ennemi ne pouvait faire usage des armes qui tombaient à terre. Enlevez l'un des rivets qui relient le fer à la hampe dans le pilum d'Alise, et le fer se rabattra le long du bois comme un couteau qui se ferme dans son manche.

On peut conclure des pilums d'Alise que ces armes n'étaient pas faites d'après un même modèle et n'avaient ni les mêmes longueurs, ni les mêmes poids, ni les mêmes dispositions.

Ce fait semble d'ailleurs assez naturel. A l'époque où l'efficacité des armes dépendait de la force musculaire de l'homme, il n'eût pas été rationnel d'établir leur uniformité, quand même les moyens de fabrication dont on disposait eussent rendu la chose possible; il était au contraire avantageux que chaque soldat proportionnât le poids de son arme à sa force, afin d'en tirer le meilleur parti.

Le pilum devait être assez lourd pour transperser un bouclier, et sa tige assez longue pour qu'après avoir traversé cette défense, il pût atteindre le corps de celui qui la portait.

(1) Polybe, VI, c. 23.

D'un autre côté le pilum devait être assez léger pour pouvoir être lancé à une distance suffisante pour assurer au légionnaire le temps de mettre l'épée à la main avant de joindre l'ennemi. Telles étaient les conditions qui probablement réglaient chaque soldat dans le choix de son pilum. Les hommes les plus forts s'armaient des pilums les plus pesants, les autres choisissaient des traits plus légers. Souvent il devait arriver dans la pratique que le fer du pilum se brisait, et qu'on reforgeait alors une nouvelle pointe sur la tige rompue. La longueur de l'arme se trouvait ainsi diminuée.

Quelques-uns des pilums courts d'Alise portent les traces de ce genre de réparation, car, tandis que la base de leur fer et leur virole présentent les mêmes dimensions que celles des grands pilums, leur pointe semble avoir été faite grossièrement en aplatissant ou en affilant la tige écourtée.

On ne peut donc dire que le pilum avait à telle époque, telle longueur et telle disposition, et telle autre, à une époque différente.

Tant que les Romains se sont battus à rangs ouverts, attaquant individuellement au pilum et au glaive, le pilum a dû rester le même parce qu'il avait les mêmes effets à produire. Mais lorsque l'ordonnance grecque à rangs serrés prévalut sur l'ordonnance des anciennes légions, le pilum disparut parce qu'il n'avait plus raison d'être, et fut remplacé par la lance.

En résumé, la longueur du fer du pilum semble avoir été communément de quatre-vingt dix millimètres (environ trois pieds), comme nous le voyons dans Tite-Live (1) et Denys d'Halicarnasse (2); son poids était environ de six à sept cents grammes.

D'après l'ouverture des viroles retrouvées, le diamètre de la hampe variait entre vingt-cinq et trente-deux millimètres. Ces dimensions seules permettent de bien saisir l'arme à pleine poignée, Χειροπληθής, comme dit Denys; quant à la longeur de la hampe, l'expérience pouvait permettre de la retrouver.

Il ne suffit pas, en effet, pour construire une arme de jet, d'attacher une pièce de fer après un morceau de bois, il doit exister entre les longueurs des parties composantes de l'arme certaines proportions, sans lesquelles on ne peut obtenir ni portée ni justesse. Ces proportions dépendent des lois de la pesanteur, de la résistance de l'air et de la construction de la machine humaine; toutes choses qui n'ont pas varié depuis le commencement du monde.

Les javelots des divers peuples différaient, sans doute, beaucoup

(1) Tit.-Liv. IV, 18. — (2) Denys, V, 46.

d'aspect. Les moyens de fabrication dont ces peuples disposaient, leur manière habituelle de combattre, les armes défensives dont se servaient leurs ennemis, sont les causes de ces différences. Mais quant aux proportions qui établissent l'équilibre entre la pointe qui frappe et la hampe qui dirige, partout et de tout temps elles ont été les mêmes.

Les dimensions de la hampe ne sont donc que la conséquence de celles du fer.

L'Empereur qui désire approfondir toute chose, a voulu qu'on expérimentât le Pilum. On a donc forgé, d'après ses ordres, des fers semblables à ceux trouvés dans les retranchements d'Alise; un homme adroit et fort s'est exercé à les lancer, et l'on a reconnu qu'il fallait qu'un javelot, pour être dans de bonnes conditions de jet, eût son centre de gravité placé en avant du milieu de sa longueur totale; que le poids du bois fût à peu près égal à celui du fer; et qu'en général, un trait lancé à la main, ne devait pas avoir moins d'un mètre cinquante centimètres de longueur, pour être d'un usage facile.

Les grands Pilums de quatre-vingt-dix centimètres à un mètre de tige, furent convenablement équilibrés par des hampes de même longueur que le fer, proportion qui se trouve confirmée par Polybe, βέλος δὲ σιδηροῦν..... ἔχον τὸ μῆκος ἴσον τοῖς ξύλοις (1).

Ces armes pouvaient être lancées à trente mètres, et, tombant de pointe, elles traversaient des planches de sapin de trois centimètres d'épaisseur; cet effet devait être plus que suffisant pour transpercer les boucliers de peau dont se servaient les anciens. Il eût donc été inutile d'employer des armes plus lourdes.

Les résultats des fouilles et des expériences n'ont fait que confirmer l'opinion que l'Empereur avait émise depuis longtemps, tant au sujet des dimensions réelles des Pilums, qu'au sujet de la distance à laquelle les armées devaient en venir aux mains. Si le Pilum avait eu les dimensions qu'un mot du texte de Polybe....., sans doute falsifié par les copistes, lui fit souvent attribuer ἔχουσι τὴν διάμετρον παλαιστιαίαν.... (2), cette arme eût pesé au moins dix kilogrammes, et n'eût pu se lancer qu'à bout portant. Or, il fallait qu'après avoir envoyé son javelot, le soldat eût le temps de mettre l'épée à la main pour engager la mêlée. Si le Pilum se fût lancé de très-près, le choc de l'ennemi eût toujours surpris le soldat désarmé.

L'Empereur a donc admis que les légions devaient exécuter la

(1) Polyb. liv. VI, *l. cit.*
(2) Polyb. liv. VI, *l. cit.*

décharge du Pilum à trente pas de l'ennemi. En effet, si l'on observe que les troupes, comme l'histoire l'atteste, lançaient le Pilum en courant, qu'ordinairement l'ennemi, de son côté, s'élançait à la rencontre, *procurrebat*, et franchissait ainsi la moitié de la distance; si l'on songe, en outre, à tous les petits accidents qui peuvent retarder la sortie de l'arme de son fourreau, on reste convaincu que la distance de quinze pas, que chacun des partis avait à franchir, n'était que suffisante pour assurer la mise en main du glaive. On voit au combat de César contre Arioviste, que les Romains, emportés par leur ardeur, et surpris par la rapidité du choc des ennemis, furent obligés de renoncer à l'emploi du Pilum, pour avoir le temps de mettre l'épée à la main : « *Ita nostri acriter in hostes signo dato im-* « *petum fecerunt, itaque hostes repente celeriterque procurrerunt ut* « *spatium pila in hostes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, comi-* « *nus gladiis pugnatum est.* »

Fig. 9.

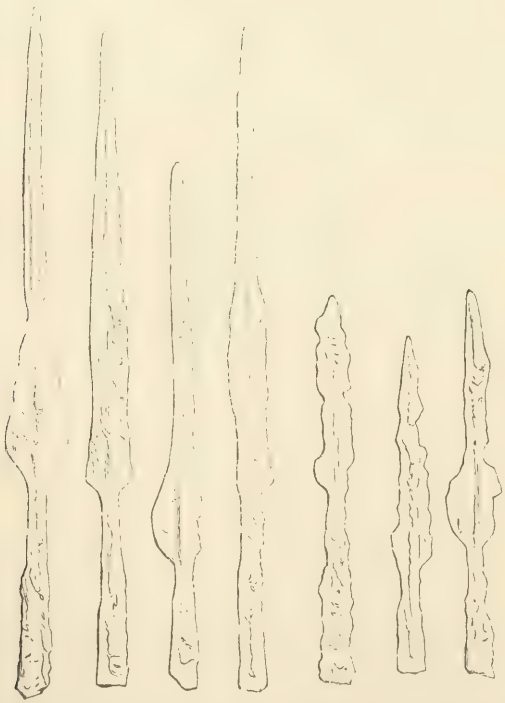

Parmi les fers de lance et de javelot, quelques pièces témoignent d'un état très-avancé dans l'art de forger le fer. Remarquez, par

exemple, les lances, Fig. 9 : leur forme gracieuse semble calquée sur celle des lances de l'âge de bronze ; on y retrouve la même courbe le long du tranchant et une nervure analogue dans le milieu de la lame. Mais, véritable chef-d'œuvre de forge, l'intérieur de cette nervure est creux, disposition qui donnait plus de légèreté à l'arme, tout en lui conservant sa résistance. Nous avons passé à la meule et trempé quelques fragments de ces armes, et nous avons reconnu que le métal était de l'acier.

L'analogie de ces lances de fer avec celles de l'âge de bronze, ne tendrait-elle pas à faire supposer que ces armes ont dû succéder immédiatement aux armes de bronze, qui paraissent avoir servi de modèle ?

Nous retrouvons encore des lances de ce genre dans les fouilles provenant du IIe et du IIIe siècle, mais elles ont, en général, perdu l'élégance de leur forme. Il semble qu'au Ve siècle, on n'ait plus fabriqué d'armes de ce genre. Les tombes franques n'en offrent pas de traces.

On a trouvé des armes analogues dans les habitations lacustres du lac de Bienne, dans les fouilles d'Hallstatt, dans des tombeaux gaulois de Diesenhofer ; tout porte donc à croire qu'elles appartiennent à une fabrication celtique.

Remarquez encore les fers (fig. 10), à forme flamboyante (1), quel-

Fig. 10.

Fig. 11.

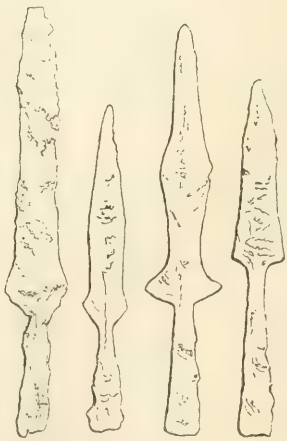

ques-uns portent sur la lame des traces de gravure représentant un quadrillage ou un pointillé ; ils sont creux le long de la nervure. Cette particularité et ce genre d'ornementation semblent devoir leur

(1) Voir la planche photographiée.

Fig. 12.

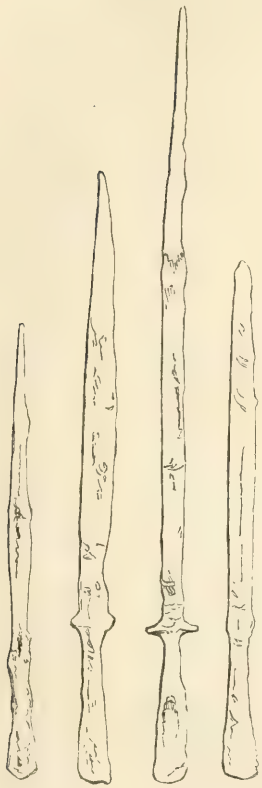

faire attribuer une origine semblable à celle des armes précédentes.

Je n'ai vu d'armes analogues dans aucune des collections que j'ai visitées ; j'en dirai autant des lances à forme de feuilles de lierre (fig. 11), et de ces longues armes effilées portant une croisière près de la douille (*mora*). Ces dernières semblent avoir été des lances de cavaliers (Fig. 12).

Les fouilles d'Alise ont produit une grande quantité de fers de javelots. Ils sont, en général, d'une construction moins soignée que celle des armes d'hast, dont nous venons de parler ; ce caractère convient à des traits qui sont perdus après le jet (Fig. 13).

Quelques-uns de ces fers, trop légers pour avoir appartenu à des javelines, lancées à la main, durent armer des javelots équipés de l'*amentum*. L'*amentum*, on le sait, était une lanière qui s'attachait sur la hampe du javelot. Les expériences que l'Empereur a fait faire à ce sujet ont prouvé qu'un trait léger que la main ne peut projeter qu'à vingt mètres au plus atteignait, à l'aide de cet appendice, une portée de quatre-vingts mètres.

Fig. 13.

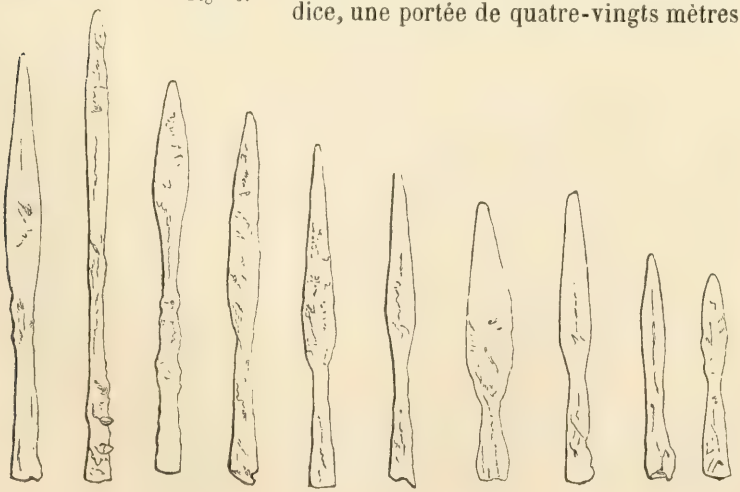

Les épées trouvées à Alésia sont toutes à double tranchant. Dans les unes la lame présente un renflement le long de son plat, ce qui lui donne plus de rigidité ; elle se termine en pointe aiguë (Fig. 14).

Fig. 14. Fig. 15. Fig. 16.

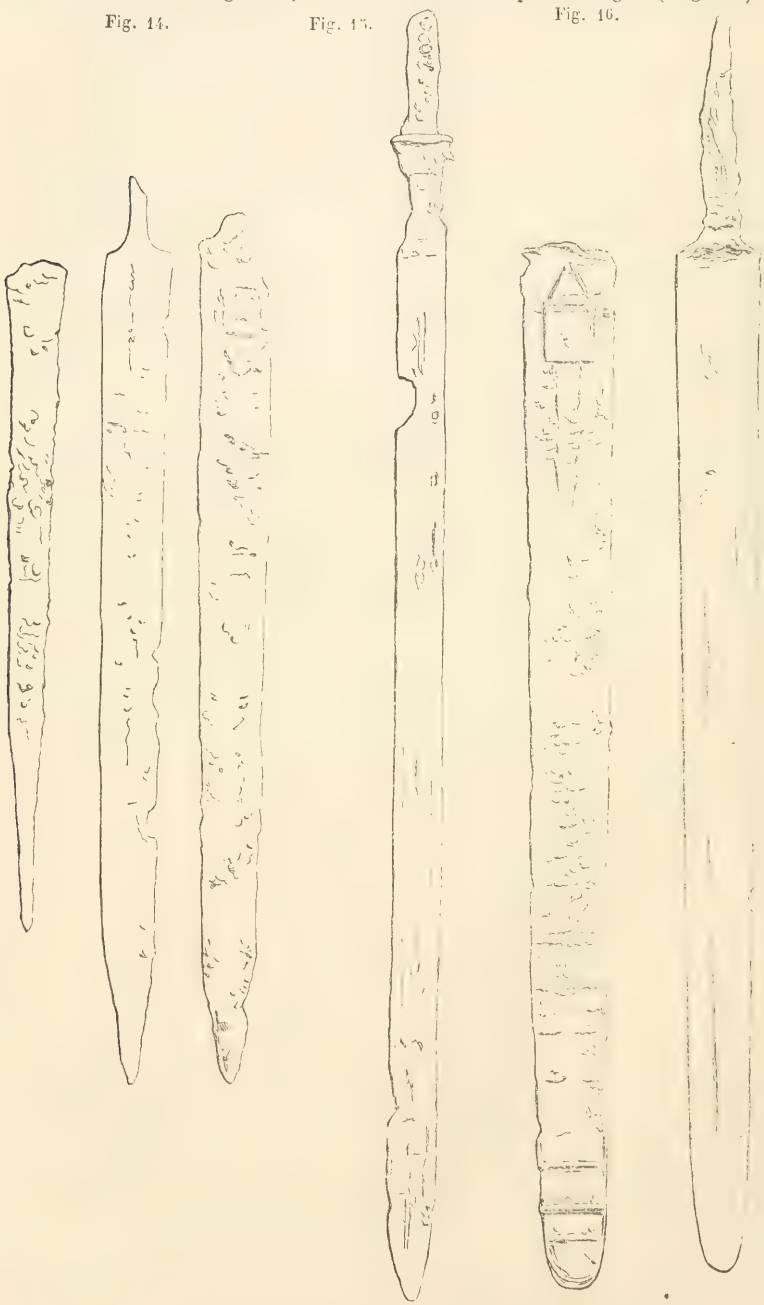

Dans les autres, les plus nombreuses, le fer est mince et flexible, la pointe est camarde, quelquefois complétement arrondie (Fig. 15, 16).

Les premières armes, faites évidemment dans le but de frapper d'estoc (*Punctim ferire*), répondent aux définitions que les auteurs nous donnent de l'épée romaine (épée ibérique).

Les secondes nous rappellent ces longs sabres à lame faussante que les Gaulois portaient déjà du temps de Camille. On remarque que dans ces armes les tranchants ne sont pas du même fer que le corps de la lame. L'ouvrier, après avoir forgé cette partie avec du fer très-nerveux, étiré dans le sens de sa longueur, soudait, de chaque côté, de petites cornières en fer doux, pour former les tranchants ; ce fer était ensuite écroui au marteau. Le soldat pouvait de la sorte, après le combat, réparer par le martelage les brèches de sa lame, de la même manière que les faucheurs rebattent leur faux lorsqu'elle est ébréchée.

Les fourreaux de ces épées sont en fer, ils paraissent tous appartenir au même principe de fabrication.

Les musées de Zurich et de Mayence possèdent des armes de ce genre, mais les plus remarquables ont été trouvées par M. le colonel Schwab, dans les habitations lacustres du lac de Bienne. Les ornementations qui distinguent ces dernières n'ont aucun rapport avec l'art grec, ni avec l'art romain, à notre connaissance du moins. Les fourreaux des épées de Pompéi, ceux qui sont figurés sur la colonne Trajane, diffèrent complétement de ceux des épées d'Alésia par la forme, et surtout par le mode d'attache. Il est donc probable que la fabrication de ces armes ne prit pas naissance en Italie. Elle paraît avoir été générale dans les Gaules, car nous retrouvons des armes semblables dans les tombes gallo-romaines.

Les *umbo* (fig. 17) des boucliers d'Alise rappellent ceux de la colonne Trajane. On a retrouvé dans les mêmes fouilles des débris de tôles pliées en forme de gouttières qui formaient l'encadrement des boucliers, de nombreux clous à larges têtes, des lames minces à forme flamboyante, qui, fixées sur le bouclier, contribuaient à sa solidité autant qu'à sa décoration.

Beaucoup de débris de casques en fer ont été retrouvés ; l'un des casques a pu être complétement reconstitué ; il porte un bourrelet repoussé qui le contourne près de la base ; sa forme rappelle celle des anciens casques de bronze.

Les mentonnières de ces casques (fig. 18), grâce à leur forme plate, se sont beaucoup mieux conservées ; nous y revoyons l'ornementation

que l'on distingue sur quelques-unes des pièces analogues de la colonne Trajane.

Fig. 17.

Fig. 18.

Parmi ces armes se sont trouvées de nombreuses fibules en bronze et en fer, leur forme connue confirme leur antiquité.

En général, on ne rencontre dans les fouillles d'Alise qu'un très-petit nombre d'armes en bronze. Ce fait n'a rien qui doive étonner. A l'époque de César, les Gaulois devaient avoir, depuis longtemps, abandonné l'emploi de ce métal pour les armes vulgaires.

Les auteurs latins citent les épées dont les Gaulois étaient armés lors de leur première invasion en Italie (quatre siècles avant Jules César), et qui, si l'on en juge d'après la facilité avec laquelle elles se faussaient, doivent avoir été de fer. Philon, qui vivait sous les Ptolémées, au IIe siècle avant Jésus-Christ, parle des merveilleuses propriétés élastiques des épées celtiques et ibériques.

Nous lisons dans Polybe que les Romains abandonnèrent leur ancienne épée, pour prendre le glaive de fer des Ibères, et que Scipion embaucha les ouvriers de Carthagène, qui enseignèrent probablement aux Romains leur art de travailler le fer.

Varron, qui écrivait au Ier siècle avant Jésus-Christ, nous apprend que les Romains adoptèrent la cotte de maille en fer des Gaulois.

Il paraît donc certain que les nations celtiques firent un emploi vulgaire du fer dès les premiers temps de l'existence de Rome, et il

est permis d'en conclure qu'à l'époque de César, les armes de bronze ne devaient plus être employées que comme armes de luxe.

Admettre que le bronze devait être plus répandu chez les Gaulois que chez les Romains, nous semble complétement erroné.

En terminant cette lettre, permettez-moi de vous exprimer combien j'admire la manière si libérale et si intelligente avec laquelle vous remplissez la tâche honorable que vous a confiée la Société des antiquaires de Zurich.

Tout en conservant avec soin les trésors archéologiques remis à votre garde, vous voulez de plus les rendre utiles à la science, non-seulement par vos propres écrits, mais encore en communiquant, à tous, les matériaux dont vous disposez.

Quand on a pour but moins le désir de faire triompher sa propre manière de voir que d'arriver à la connaissance de la vérité par la discussion, on ne craint pas de prêter ses propres armes à ses adversaires.

Telle est aussi la pensée de l'Empereur, qui, dès à présent, et sans attendre la publication de son travail sur la vie de César, porte à la connaissance de chacun le résultat des fouilles qu'il a dirigées.

Afin de faciliter autant que possible les études des savants, nous avons établi, avec l'agrément de Sa Majesté, un atelier de moulage, s'occupant spécialement de la reproduction des pièces d'archéologie. Ces pièces seront livrées à tous ceux qui en feront la demande, moyennant le prix de revient, augmenté d'un léger bénéfice qui sera consacré intégralement aux frais qu'occasionneront les moulages des objets que les Musées publics ou particuliers voudront bien confier à l'atelier.

Tous ceux qui ont visité le musée de Mayence, et qui ont vu l'heureux parti que son directeur, M. Liendenschmitt, a tiré de sa belle collection de moulages, sauront gré à l'Empereur d'avoir pris cette création sous son patronage.

Veuillez agréer, Monsieur le docteur, etc.

L'Officier d'ordonnance de l'Empereur,
VERCHÈRE DE REFFYE.

NOTE

RELATIVE A UN PASSAGE

DE LA

PALÉOGRAPHIE GRECQUE

DE

MONTFAUCON

Corrigé d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi cités et décrits par Montfaucon dans sa *Paléographie grecque*, se trouve un beau manuscrit de la fin du xe siècle, qui portait autrefois le numéro 1886, et qui est compris aujourd'hui dans l'ancien fonds grec sous le numéro 219.

Ce manuscrit est du nombre des *Codices Medicæi*, ainsi appelés parce qu'ils proviennent de la bibliothèque de Catherine de Médicis, réunie, comme on sait, à la Bibliothèque royale par ordre d'Henri IV. Il est, comme les autres manuscrits de la même provenance, magnifiquement relié aux armes de ce souverain.

Apporté d'Orient par Jean Lascaris, un des illustres fugitifs qui, après l'invasion de la barbarie turque, vinrent fonder en Italie l'étude des lettres grecques, il porte sur sa première page la mention de cette noble origine. On y lit en effet ces mots : « *Hunc librum dono dedit Ianus Lascaris Græcus vir ut integerrimus ita doctissimus mihi Petro Merieli Constantiensi Decima Ianuarij Anno ab Incar*nae. Dm̄ m̄. d̄. xviij. »

Ce manuscrit, qui appartient à la littérature ecclésiastique, ren-

ferme les commentaires d'Œcuménius sur les Actes des apôtres, sur les sept Épîtres canoniques et sur les Épîtres de saint Paul, et le commentaire d'Aréthas sur l'Apocalypse. Il est écrit sur vélin, en lettres cursives mais très-soignées, et enrichi d'ornements rehaussés d'or et de diverses couleurs. Son élégance calligraphique lui a valu l'honneur de fournir un spécimen à la *Paléographie grecque* de Montfaucon, qui l'a choisi comme type de l'écriture cursive vers la fin du xe siècle.

Le savant bénédictin, en décrivant ce volume, indique selon son habitude les singularités qui le distinguent. Il cite, entre autres, un préambule en vers ïambiques placé par le calligraphe en tête de l'œuvre. Ce préambule, exécuté avec un soin particulier, est écrit en majuscules d'or et entouré d'un riche encadrement. Il comprend dix-sept vers, accompagnés de deux notes marginales qui ont particulièrement attiré l'attention de Montfaucon. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« In hujus (codicis) frontispicio Iambi leguntur aureo charactere un-
« ciali..... In margine autem vides, vel manu ipsius Scribæ ludentis, vel
« manu alterius cavillantis, bis scriptum ὅλος Πίνδαρος, *Totus Pindarus*. At
« certe hi Iambi nihil habent cum Pindaro affinitatis (1). »

Cette plaisanterie, attribuée au scribe du moyen âge ou à un de ses confrères, appelant *pindarique* la préface versifiée du recueil, m'avait toujours paru inadmissible.

Je résolus de recourir à l'original et de vérifier par moi-même l'exactitude de la transcription de Montfaucon. Voici ce que je trouvai :

Les deux notes marginales dont parle Montfaucon sont placées à gauche du préambule en vers ïambiques. Écrites en lettres dorées sur fond rouge et tracées avec soin, elles proviennent de la même main que le préambule lui-même et que le reste du manuscrit. On ne saurait donc admettre, en aucun cas, une annotation faite après coup par un lecteur érudit et moqueur. Je donne ici le fac-simile de ces deux notes marginales. (*Voir la planche XXIII.*)

Comme le lecteur peut s'en convaincre en examinant ce fac-simile, on distingue dans les deux notes les lettres ΟΛΟΣΠΟΝΔ. Trompé par la forme allongée du troisième O, Montfaucon l'avait pris pour un I et avait lu ΟΛΟΣΠΙΝΔ, dont il avait fait l'abréviation de ὅλος Πίνδαρος. Cette interprétation étant écartée, il nous reste à trouver l'explication véritable. La voici, je crois :

(1) Montfaucon, *Palæogr. Græc.*, p. 283-284.

Montfaucon n'a pas remarqué que l'annotation est placée en regard des vers onze et quatorze, et que ces deux vers, contrairement aux règles de la métrique ordinaire, se terminent par un spondée au lieu de se terminer par un ïambe. La note ΟΛΟΣΠΟΝΔ n'est autre qu'une abréviation de ὁλοσπόνδειος, sous-entendu στίχος, c'est-à-dire *vers spondaïque*. Voici en effet ces deux vers :

v. 11. ὡς εὐθείᾳ πρὶν στάθμῃ προσσχὼν ἐμπείρως
v. 14. ὡς ἐκ κρήνης ῥεύσασαν σῶν μυστῶν γλώττης

Dans l'ïambique même le plus libre, le dernier pied doit toujours être un ïambe. Or ici, dans les deux cas, c'est un spondée : ἐμπειρῶς, γλῶττης.

Le mot ὁλοσπόνδειος n'est pas entièrement nouveau. Nous le connaissons par Eustathe, qui s'en sert dans ses commentaires sur l'Iliade (1). Henri Estienne l'avait omis dans son Dictionnaire, mais les éditeurs anglais du *Thesaurus* lui ont donné droit de cité dans leur édition, et M. Hase l'a maintenu en l'interprétant par ces mots : *qui totus ex spondæis constat* (2). Nous trouvons ici ce mot confirmé par un second exemple, et, à ce titre, la particularité qui nous occupe méritait d'être signalée à l'attention des hellénistes.

Comme Montfaucon a publié d'une manière peu exacte les vers ïambiques dont il vient d'être question, comme d'ailleurs ils sont intéressants pour l'histoire littéraire, je crois faire plaisir au lecteur en donnant ici une édition nouvelle de ces vers, avec un essai de traduction française.

Voici d'abord le texte, soigneusement collationné sur l'original :

Ἔσφυζον, εἶχον ἄσχετον πάλαι πόθον,
οὓς, πλάστα πάντων, οὐχ ὅλη χωρεῖ κτίσις
λόγους χαράξαι σῶν μαθητῶν καὶ φίλων,
ἐν παγκάλῳ δὴ καὶ διαυγεῖ πτυκτίῳ,
5. ἔχειν τε τούτους φῶς, πνοήν, βίου κλέος.
Ἔληξα τοῦ πόθου δὲ νῦν κατ' ἀξίαν,
ἔκτοσθεν, ἐντός, πανταχοῦ καλλωπίσας.
Καὶ τοῦτο προστέθεικα τῇ τεχνουργίᾳ ·

(1) Eustath. *in Il.*, p. 836, 16, 18.
(2) Thes. ling. græc. s. v. ὁλοσπόνδειος.

ὡς ῥᾷστα γάρ τις πάντας εὕροι τοὺς τόπους
10. ἐφ᾽ οὓς μετελθεῖν βούλεται πόνου δίχα,
ὁλοσπόνδ. ὡς εὐθείᾳ πρὶν στάθμῃ προσσχὼν ἐμπείρως
τοῖς ἐν πίνακι προσφυῶς γεγραμμένοις.
Ἀλλ᾽, ὦ βλύσας ἄβυσσον ἐνθέων λόγων
ὁλοσπόνδ. ὡς ἐκ κρήνης ῥεύσασαν σῶν μυστῶν γλώττης,
15. ψυχὴν ἐμὴν ἄνικμον ἐν καιρῷ δίκης
εἴης ποτίζων καινὸν ἄμβροτον πόμα,
ὃ σοὺς μαθητὰς εἶπας ἐκπίνειν τότε.

Voici maintenant un essai de traduction :

« Depuis longtemps un désir irrésistible faisait palpiter mon cœur. Les « paroles de tes disciples et amis, ô Créateur de toutes choses, paroles que « la création entière ne saurait contenir, je voulais les graver sur des « tablettes rayonnantes de beauté et de splendeur, pour en faire la « lumière, le souffle, la gloire de ma vie. Je viens de satisfaire dignement « ce vœu : au dehors, au dedans, partout, j'ai prodigué les ornements. A « cette œuvre d'art j'ai ajouté ceci (1), afin que chacun trouve facilement « et sans peine les passages qu'il cherche, en appliquant d'abord son « attention à la Table qui, comme une règle inflexible, désigne à chaque « chose sa place.

« Et Toi, qui as fait jaillir la source insondable des discours inspirés « dont les flots coulent des lèvres de tes initiés, puisses-tu, à l'heure du « jugement, abreuver mon âme altérée de ce jeune et immortel breuvage, « que tu as promis de faire en ce jour boire à tes disciples. »

J'ajoute quelques observations critiques.

Vers 1. — Montfaucon, qui n'a pas compris le mot Ἔσφυζον, le fait suivre de la remarque *sic*, et le traduit par *innatum*, comme si c'était un adjectif. Ἔσφυζον est l'imparfait du verbe σφύζω, *palpiter*. Pris au figuré, ce mot est fréquent dans la langue des Pères. On le trouve dans ce passage de saint Grégoire de Nazianze : Ἀναστῶμεν ἐπὶ τὸ βάπτισμα· σφύζει μοι τὸ πνεῦμα (2). Le sens de notre vers est : *Je palpitais, j'avais depuis longtemps un désir irrésistible.*

Vers 2. — Au lieu de κτίσις, Montfaucon a lu φύσις. Le manuscrit porte distinctement KTICIC.

Vers 8. — Le mot τοῦτο se rapporte à la Table des matières, appelée en grec Πίναξ, qui, dans notre manuscrit, précède les vers

(1) A savoir l'*Index* ou Table des matières.
(2) Greg. Naz. *Or. de Baptismate*, p. 201.

ïambiques. Ceux-ci se trouvent en effet, non pas *sur le frontispice*, comme le dit Montfaucon, mais à la sixième page du volume.

Vers 9. — Au lieu de εὕροι, Montfaucon a lu εὕρω, qu'il fait suivre du mot *sic*. Dans le manuscrit, l'I est inséré dans l'O, ce qui donne aux deux lettres réunies l'apparence d'un ω. Mais la vraie leçon est εὕροι.

Vers 13. — Ici commence l'invocation qui termine le morceau. Aussi la première lettre de ce vers, qui est un A, est-elle ornée avec un soin particulier dans le manuscrit.

On voit que ce petit poëme n'est pas dépourvu d'intérêt sous le rapport littéraire. Il y a là un écho, affaibli sans doute, de la poésie des Pères du IVe siècle, poésie riche d'images et d'un caractère tout oriental. Si les vers sont réellement de l'auteur du manuscrit et qu'il ne les ait point pris ailleurs, ils lui font certainement honneur. Ils nous prouvent en tout cas que les Byzantins du moyen âge, au milieu de la barbarie qui les environnait de toutes parts, n'abdiquèrent jamais complétement les souvenirs littéraires de cette grande Église grecque d'Orient qui avait jeté quelques siècles auparavant un si vif éclat, alors qu'elle comptait parmi ses pontifes des orateurs comme Jean Chrysostome et des poëtes comme Synésius ou Grégoire de Nazianze.

CARLE WESCHER,
Attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

ÉTUDE

SUR LE

MANÉ-LUD

DE

LOCMARIAQUER

Au mois de décembre dernier, j'ai rendu compte, à la Société polymatique du Morbihan, des recherches que j'avais commencées, au Mané-Lud de Locmariaquer, et des singuliers résultats qu'elles amenaient.

Supposant, en effet, que le beau dolmen, adossé à l'une des extrémités de cette longue tombelle, avait son analogue à l'autre bout, je cherchais une crypte mégalithique, et je trouvais toute autre chose; à tel point que, si le dolmen n'avait pas évidemment fait partie du tumulus que je fouillais, je me serais cru transporté à un autre temps et chez un autre peuple.

Mais je ne pouvais en douter, il s'agissait ici du même ensemble monumental, et il fallait bien conclure, des faits que j'exposais, au début de mon travail, qu'un tumulus peut recouvrir de nombreux et curieux accessoires de la sépulture principale qu'il renferme. Ces recherches prenaient donc un intérêt particulier, puisque leur continuation semblait devoir mettre au jour un ordre de faits tout nouveau, en découvrant le lieu des antiques funérailles encore empreints de toutes les traces des rites accomplis à leur occasion.

Rappelons d'abord que le Mané-Lud forme une butte artificielle très-allongée, puisque le grand axe, dirigé de l'est à l'ouest, mesure quatre-vingts mètres, tandis que le plus petit, perpendiculaire au

premier, n'a que cinquante mètres. L'élévation moyenne est de cinq mètres cinquante centimètres, et au lieu d'offrir un sommet culminant, comme le Mane-er-h'roëk (1), le monticule se termine par une surface à peu près horizontale dans le sens de la longueur, et arrondi dans celui de la largeur.

Ne pouvant, eu égard au travail et à l'énorme dépense qui en serait résultée, enlever successivement toute la tombelle, par tranches horizontales, moyen certain pour ne rien ignorer de ce qu'elle renfermait, j'ai adopté un système de fouilles à ciel ouvert coupant le tumulus, dans toute sa longueur, par une tranchée large de dix mètres, descendant jusqu'au sol naturel, et que j'ai eu soin d'élargir convenablement partout où ses parois laissaient encore caché quelque chose d'intéressant.

Le Mané-Lud m'est ainsi parfaitement connu, et n'ayant laissé aucune de ses parties inexplorées, je puis en donner la description et le dessin avec une précision mathématique.

Je suivrai, dans cet exposé rapide, l'ordre même dans lequel j'ai fait mes découvertes successives; le lecteur assistera ainsi à mon travail et pourra déduire lui-même les conséquences à tirer des résultats obtenus.

Ainsi que je l'ai déjà exposé, en rendant compte de mes premiers travaux, ma tranchée a rencontré, à dix mètres de l'extrémité orientale du tumulus, point par lequel je l'ai entamé, un alignement curviligne de petits menhirs, juxtaposés, de quarante à cinquante centimètres de hauteur, et noyés, à quatre mètres cinquante centimètres au-dessous du sommet, dans les vases desséchées qui forment la tombelle.

La courbure de cet alignement est peu sensible, puisque la flèche n'a que trente-cinq centimètres pour une longueur de dix mètres. La direction générale est du Nord au Sud.

Ma première recherche avait laissé les extrémités de cette ligne de pierres engagées dans la masse du tumulus; j'ai dû en atteindre les extrémités, et j'ai ainsi constaté qu'elle n'avait que douze mètres d'étendue, mais que, dans la région nord, lui succédait une assise de pierres plates posées dans les vases du tumulus, à hauteur du sommet des menhirs, comme si on avait voulu conserver, après que le remblai de vases eut atteint ce niveau, trace de la direction de l'alignement que l'on venait d'enfouir.

(1) Compte rendu à la Société polymatique du Morbihan des fouilles exécutées au Mané-er-h'roëk, par MM. Lefebvre et René Galles.

Sur chacune des cinq pierres debout formant l'extrémité nord de la ligne orientale, nous avons trouvé le squelette d'une tête de cheval; ces ossements, qui n'étaient accompagnés d'aucun autre placé soit au pied, soit à côté des menhirs, ont été soumis par nous à l'examen d'un savant naturaliste.

Une seconde rangée de pierres, située à deux mètres soixante centimètres à l'ouest de la première, différait de celle-ci en ce que ses éléments, au lieu de se toucher, étaient séparés par des intervalles de deux mètres environ.

A partir de l'avenue que nous venons de décrire, notre tranchée, en s'avançant vers l'ouest, a trouvé le sol naturel recouvert d'une couche horizontale de pierres sèches, s'étendant sur une épaisseur de quarante centimètres, dans toute l'étendue d'une surface à peu près ovale, longue de quarante mètres et ayant dix-huit mètres de largeur en moyenne.

La surface ainsi recouverte de pierres ne forme guère que le septième du terrain servant de base au tumulus.

Cette nappe de pierres nous paraît avoir eu plus particulièrement pour but de recouvrir le lieu où certaines pratiques funéraires se seraient accomplies. Ainsi, nous avons trouvé, en la soulevant, d'abord en A, à huit mètres des menhirs intérieurs, un monceau de charbon de bois, puis, plus loin, à douze mètres de distance, une agglomération d'ossements d'animaux, au point C.

Précisément à partir du point où nous avons rencontré ces derniers débris, c'est-à-dire à une dizaine de mètres du centre du tumulus, la couche de pierres s'élève, puis se bombe en conoïde, de manière à former un galgal semblable à tous ceux que nous connaissons, mais qui, circonstance exceptionnelle, se trouve ici englobé de toute part dans l'énorme tombelle de vases dont il occupe à peu près le milieu.

Au centre du galgal, qui, pour dix mètres de rayon à la base, présente une hauteur de deux mètres soixante centimètres, nous avons trouvé, ménagée au milieu des pierres amoncelées, une crypte longue d'un peu plus de deux mètres (deux mètres vingt-cinq centimètres), large d'un mètre vingt-cinq centimètres et haute d'un mètre dix centimètres.

La plus grande dimension de ce petit caveau est dirigée du nord au sud, parallèlement à l'avenue de pierres debout. Ses parois ne sont nullement formées de gros blocs verticaux, mais bien d'une grossière maçonnerie de pierres sèches et de tailles très-différentes. Sa voûte, au lieu de consister comme nous l'avons trouvé jusqu'ici,

en une ou deux tables de granit, est composée d'un grand nombre de dalles plates, non taillées, formant quatre assises posées en retraite les unes sur les autres, et retenues seulement par l'agencement des pierres du galgal, de telle façon que le dérangement d'une seule de ces pierres a failli faire crouler tout ce fragile édifice.

Cette crypte, complétement fermée de toutes parts, était une tombe. Après l'avoir ouverte par le sommet, en en démolisaant la voûte, nous avons trouvé des ossements humains qui occupaient la moitié sud de la crypte. Ces débris étaient enveloppés de terre, mais seulement à droite et à gauche et non par-dessus; leur groupe s'allongeait du sud-ouest au nord-est, le long de la diagonale, sur une étendue d'un mètre quinze centimètres seulement. Avant d'avoir été dérangés, ils semblaient indiquer la position des différentes parties du corps; ainsi, dans le coin de la tombe gisaient des fragments de crânes et de mâchoires; puis, venaient des os longs des bras et des jambes, et enfin de grosses masses osseuses réduites à un état tellement pâteux et friable qu'il nous a été impossible, malgré les plus grandes précautions, d'en extraire un seul morceau suffisant pour donner de sérieuses indications.

Ces positions relatives semblent prouver que le corps avait été posé reployé sur lui-même.

Nous laissons à M. le docteur A. Mauricet, qui a bien voulu s'associer à nous, avec MM. Louis Galles et de Cussé, pour les fouilles du Mané-Lud, le soin de rendre compte de l'étude approfondie qu'il a faite des ossements humains dont nous venons de dire la découverte; mais nous pouvons dès à présent faire remarquer, d'abord qu'une partie d'entre eux n'offre pas trace d'incinération, ensuite que, s'il n'existait là qu'un squelette complet, il y avait au moins deux têtes, car nous avons facilement reconnu les portions de deux maxillaires inférieurs différents. Disons encore que si l'examen vient à rendre probable la présence de deux corps entiers, les parties semblables des deux squelettes se seraient trouvées réunies.

A l'extrémité de ces débris, vers le milieu de la tombe, se trouvait, distinctement séparé d'eux, un très-petit tas de charbon de bois et quelques parcelles d'os, mais celles-ci carbonisées.

Au côté Est était placé, tout près de la muraille, un petit couteau de pierre (fragment de roche siliceuse semblable à celle qui abonde sur la grève voisine); de l'autre côté, nous avons recueilli quelques débris de poteries grossières et deux morceaux de silex pyromaque.

Le tout était entouré d'une couche de terre qui laissait parfaitement apercevoir les parties supérieures des ossements, et remplissait

également, sur une épaisseur de vingt centimètres, l'extrémité Nord de la tombe, où ne se trouvait d'ailleurs aucune trace de débris osseux.

Après avoir complétement vidé la crypte et recueilli les ossements, nous avons rencontré, au-dessous du lit de terre, un dallage irrégulier de pierres plates épaisses de cinq à six centimètres, et recouvertes en dessus d'une couche onctueuse, couleur de rouille, dans laquelle nous avons bientôt reconnu les restes d'un plancher en bois dont plusieurs parcelles se sont trouvées suffisamment conservées.

Au-dessous des dalles, un lit de terre, de cinq centimètres de hauteur, reposait sur le roc naturel et ne contenait rien de particulier.

Ayant exploré ce tumulus interne et la tombe qu'il renfermait, nous avons repris notre fouille, pour la pousser jusqu'au dolmen qui termine le Mané-Lud à son extrémité Ouest.

Au bas du galgal de ce côté, nous pensions retrouver, sur le sol, l'assise horizontale de pierres sèches qui le recouvrait dans la région occidentale; mais, à partir de la base du conoïde, nous n'avons plus trouvé que la roche granitique elle-même.

Nous devons remarquer ici que, dans toute l'étendue de notre fouille, sous les pierres amoncelées comme dans les parties que les vases touchaient directement, la surface du sol sur lequel est assis le Mané-Lud témoigne que le terrain fut d'abord aplani dans toute son étendue. La roche s'y montre partout dépouillée de l'enveloppe de terre naturelle qui la recouvrait; mais on n'a pas cherché à l'attaquer elle-même pour régulariser sa surface, et elle présente de toute part les anguleuses saillies que la nature lui a faite, et dont la présence prouve cependant qu'elle n'avait pas toujours été dénudée, car le granit, usé par les eaux pluviales, aurait accusé des formes plus adoucies.

Il nous semble permis de supposer que le nivellement complet de ce sol rocheux eût été, pour des travailleurs dépourvus de tout instrument de métal, une besogne trop laborieuse. Ces peuplades primitives savaient pourtant, à force de peine et d'ingénieuse patience, arracher au granit les tables de leurs dolmens et les blocs de leurs menhirs; mais il semble qu'ici on ait voulu seulement dénuder grossièrement le lieu de la scène des funérailles et la place qui devait occuper le tombeau.

A l'extrémité de cette plate-forme, vers le point où le soleil disparaît chaque soir dans l'Océan, se dresse le dolmen, et c'est là que ont venus se terminer nos travaux.

Il se compose d'une chambre ayant deux mètres quatre-vingt-quinze

centimètres dans un sens et trois mètres soixante centimètres dans l'autre, tandis que sa hauteur, dans œuvres, est de un mètre soixante-douze centimètres. Cette chambre est ouverte vers le Sud et précédée d'une allée ouverte qui, se dirigeant du même côté, donne à cette construction primitive une longueur totale de neuf mètres.

Le sol de la galerie est recouvert à son extrémité nord par une lourde dalle, large de quatre-vingt-dix centimètres, épaisse de quarante et longue de deux mètres. Les deux bords, dans le sens de la longueur, en sont grossièrement équarris, tandis que les surfaces horizontales sont naturelles; cette pierre présente à peu près la forme de nos pierres tombales modernes.

Une autre grande dalle, encore plus massive, ressemblant à la table d'un dolmen inférieur, pave également la chambre dans toute son étendue, mais sans cependant s'engager sous les supports.

Le dolmen ayant été depuis longtemps ouvert, visité et décrit, nous avions peu de recherches à y faire; cependant nous avons voulu savoir ce que recouvraient les dalles dont nous venons de parler, et reconnaître s'il n'existait pas, au-dessous d'elles, une seconde crypte.

Après avoir d'abord soulevé, à grand'peine, la longue pierre de la galerie, nous avons reconnu qu'appuyée immédiatement sur le sol, dans la moitié de sa longueur, elle recouvrait, dans sa partie la plus voisine de la chambre, une cavité irrégulière, creusée dans la roche naturelle, profonde de quarante centimètres et large de quatre-vingts. Ce trou, rempli de terre, contenait seulement du charbon, un grain de collier en jaspe transparent, quelques débris de poteries grossières, deux morceaux tranchants de silex pyromaque, et enfin une rondelle en terre cuite, bombée d'un côté, légèrement évidée de l'autre et percée d'un trou central.

Ces faibles restes de ce qui, sans doute, a été enlevé de cette crypte, à l'époque, probablement ancienne, où elle a été fouillée, nous paraissent établir qu'elle renfermait des objets de même nature que ceux trouvés dans les autres sépultures fouillées dans le département et attribuées à l'époque celtique.

Quant au sol de la chambre, nous avons constaté que la pierre unique qui le forme repose, en son milieu, sur la roche naturelle, et que les bords seuls, par suite de la forme sensiblement bombée de sa face inférieure, laissent, tout à l'entour, un vide de quelques centimètres encombré de terre et de débris modernes qui s'y sont glissés par l'interstice qui la sépare des supports du dolmen.

Avant de quitter cette crypte, rappelons que ses parois intérieures

sont, en quelques endroits, couvertes de signes bizarres; nous en avons déjà donné les croquis; d'après M. Samuel Fergusson, qui les a signalés le premier; les dessins qui accompagnent notre nouveau travail ont été relevés, par M. de Cussé, à l'aide du moulage, et, s'ils présentent quelques différences avec les premiers, il faut les attribuer aux formes peu accusées de ces sculptures, qui, sur la surface rugueuse du granit, sont d'ailleurs presque frustes.

Le dolmen est évidemment la sépulture principale du Mané-Lud; il est encore engagé dans la colline funéraire, assez pour témoigner qu'il en fait intégralement partie. Il nous paraît même très-probable que le tumulus le dépassait notablement vers l'ouest, et que cette portion a disparu, enlevée par les constructions du village et l'établissement d'une aire à battre, qui le termine de ce côté.

Nous avions signalé, dans la masse des vases desséchées dont se compose en grande partie la tombelle, des trous cylindriques, dont la longueur variait de deux à cinq mètres, et qui contenaient une poussière fine couleur de rouille.

En suivant ces espèces de conduits, nous avons reconnu qu'ils aboutissaient tous à un centre commun; la poussière qu'ils contenaient était d'ailleurs un résidu ligneux; tout nous porte donc à croire qu'il a existé sur la tombelle un arbre qui y a vécu et péri, et que nous avons rencontré, tout simplement, les vides laissés par ses racines.

Résumant enfin les faits constatés par cette intéressante recherche, nous trouvons dans le monument dont il s'agit :

D'abord, une plate-forme rocheuse préparée sur une étendue de plus de quatre-vingts mètres en longueur et de cinquante mètres en largeur.

Ensuite, à l'extrémité occidentale de ce plateau, un beau dolmen à galerie, et, à l'extrémité orientale, une avenue de pierres debout dont quelques-unes supportent des squelettes de tête de cheval.

Au milieu, un galgal conique formé de pierres sèches accumulées, et recouvrant une crypte sépulcrale, établie dans un système de construction tout différent de ceux rencontrés jusqu'ici, et renfermant des ossements humains et des objets de l'âge de pierre.

Entre le galgal et l'avenue, une nappe pierreuse artificielle couvrant le sol naturel, et qui, soulevée, laisse voir, ici un monceau de charbon, plus loin un tas d'ossements d'animaux.

Enfin, toutes ces choses sont noyées dans un monticule de vases desséchées, entassées à grand'peine et formant une masse imperméable de près de dix mille mètres cubes.

Les faits que nous venons d'exposer nous paraissent entièrement confirmer l'hypothèse que nous avions exprimée au début de ces nouvelles recherches ; savoir : que la destination de certains tumuli allongés n'est pas seulement de protéger une ou plusieurs cryptes sépulcrales, mais encore de recouvrir le théâtre tout entier d'une scène funéraire. L'étude de chacun de ces monuments représente donc une page singulièrement curieuse de cette obscure histoire d'une race inconnue dont nous possédons les gigantesques archives.

Pour nous, le grand dolmen de Mané-Lud est une illustre tombe, et ces têtes équestres, ces restes de sacrifices, ces squelettes humains sont là pour accampagner la dépouille mortelle d'un grand chef.

Note. — Un membre distingué de notre clergé, fort versé dans l'étude de l'idiome encore parlé dans cette région, nous a exprimé la pensée que le nom de *Mané-Lud*, donné aujourd'hui à notre tumulus, est tout aussi mal appliqué que celui de Mont-Héleu qu'on lui donnait autrefois. Selon lui, le mot *Lud*, où l'on voit une abréviation du mot *Ludu* qui veut dire cendres, serait une corruption du vieux mot breton *Lû*, *combat*, complétement abandonné, mais qu'il a retrouvé dans ces vers d'un poëme armoricain du ve siècle :

« Bendiguet er owez dû
« E Lammas e lagot e vuez dû
« Goallok ab Leignok pen Lû. »

« Maudite soit l'oie noire qui ôta l'œil noir à Goallok, fils de Leignok,
« *tête de bataille.* »

La tradition bretonne a-t-elle conservé le souvenir du chef de guerre que recouvre le Mané-Lud ? Nous serions plutôt disposé à croire qu'elle rappelle ici quelque rude combat, bien postérieur à l'érection de la tombelle.

APPENDICE

M. le docteur Alphonse Mauricet a étudié avec le plus grand soin et une remarquable sagacité, les ossements recueillis par M. René Galles, au Mané-Lud.

Il partage d'abord ces débris en deux groupes principaux :

1° Les ossements d'animaux trouvés en dehors de la tombe et au pied du galgal ;

2° Les ossements humains trouvés, à l'intérieur du galgal, dans la tombe qu'il recouvrait.

Il subdivise ensuite ces derniers eux-mêmes en deux parties, l'une comprenant

les ossements recueillis en des points précis et marqués sur le plan par M. Galles; l'autre, composée des débris retrouvés dans le terreau de la tombe, après son extraction, et dont il n'est pas possible de reconnaître le lieu.

Tous ces ossements, sauf quelques échantillons destinés à reconnaître leur état chimique, ont été plongés dans un bain de gélatine, afin d'assurer leur conservation.

Les ossements d'animaux appartiennent à un animal de grande taille, au cheval probablement. Ils ont été soumis à une combustion énergique; ils sont légers, très-blancs s'ils sont petits, et, s'ils sont grands, leurs systèmes de lamelles se séparent facilement.

Les ossements humains, trouvés dans le terreau enlevé de la tombe, ne présentent rien de saillant, ce sont des éclats d'os longs, quelques fragments d'épiphyses et un morceau du rocher.

Les ossements pris dans la tombe même offrent, au contraire, un grand intérêt et c'est principalement sur eux qu'a porté l'examen de M. le docteur Mauricet.

Il trouve, au point E, quatre fragments de deux *maxillaires différents.*

L'un de ces fragments lui permet de reconnaître un menton saillant mais bien fait. — Les uns appartiennent à un squelette incinéré, les autres à un squelette qui n'a pas été brûlé. — Quelques incisives ont pu être examinées avec soin; leur bord tranchant est usé, mais la perte de substance ne présente rien de spécial et qui ne se rencontre chez tous les hommes adultes.

En D, sont des fragments de crânes.

Les uns ont leurs tables internes et externes bien conservées, les autres les ont profondément altérées, et ces derniers présentent, dans l'intérieur de leur trame, des points carbonisés. — Ces débris n'ayant conservé ni leurs bords, ni leurs angles, ni leurs sutures, il est impossible d'en reconstruire des boîtes crâniennes.

Au milieu de ces débris de crânes, se trouvait un morceau de la face postérieure de l'humérus droit, muni de sa cavité olécrânienne.

Aux points G, G, G, se rencontrent des os longs, les uns encore bien conservés, les autres évidemment brûlés. — On y voit le corps d'un humérus qui paraît appartenir au même os que le morceau dont on vient de parler, un fragment de fémur, de nombreux fragments d'os longs des membres supérieurs et inférieurs.

Enfin, en G' sont de grosses masses de tissus spongieux qui ne peuvent appartenir qu'au grands os du tarse, et de très-nombreuses traces de tissus osseux mêlés à une gangue cendrée.

Quant aux ossements qui formaient dans la tombe un groupe séparé en G', ils sont très-carbonisés et il a été impossible de les reconnaître.

L'analyse chimique, faite par M. Rigout, préparateur à l'École des mines, constate d'ailleurs, comme il vient d'être dit, que parmi les ossements humains du Mané-Lud les uns sont le résidu d'une incinération, tandis que les autres n'ont pas été brûlés.

M. le docteur Mauricet tire de son examen les remarquables conclusions qui suivent :

Un squelette brûlé et un squelette non brûlé ont été déposés dans la tombe centrale du Mané-Lud, sur un plancher de bois superposé aux dalles qui forment le sol de cette sépulture.

Ces deux squelettes étaient juxtaposés et leurs parties semblables, réunies, occupaient les mêmes places.

La disposition des ossements indique, pour le squelette, la position suivante :

Assis, le dos appuye contre le coin sud-ouest de la cellule, les jambes étendues, les bras pendants le long du corps.

La tête a basculé en avant et les mâchoires sont restées en E, tandis que les os du crâne sont tombés plus loin, en D. — L'humérus a suivi le même mouvement de bascule, emporté par son extrémité supérieure, ce qui explique la projection de la cavité olécrânienne avec les os du crâne, le corps de l'humérus tombant en avant. — Ensuite on retrouve les os longs des membres, jusqu'aux pieds, qui se trouvent à quatre-vingt-quinze centimètres du point où on a relevé les mâchoires, ce qui donne bien la longueur des membres inférieurs.

Aux pieds des squelettes se trouvaient, entre un couteau de pierre placé d'un côté, et des débris de poteries accompagnés de silex tranchants placés de l'autre, un petit tas de morceaux d'os provenant de *l'intérieur d'un bûcher* et faisant probablement partie des débris qui, en nombre beaucoup plus grand, formaient un monceau en dehors du galgal.

M. le docteur Mauricet termine en faisant remarquer que les ossements humains qu'il a examinés indiquent une race d'un beau type, mais de taille moyenne; il ne prétend pas d'ailleurs expliquer ce fait étrange d'un squelette incinéré, ou plutôt brûlé, disposé comme un autre squelette qui n'a pas été brûlé. — Un fait encore singulier, c'est que tous les os qu'il a pu reconnaître sont, pour l'un comme pour 'autre squelette, des os du *côté droit.*

René Galles.

GUÉ ANTIQUE

DANS

LE LIT DE LA MAYENNE

(*Rapport à la Commission de la topographie des Gaules.*)

Vers la fin du mois d'août dernier, le service des ponts et chaussées travaillant à approfondir le lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard situé en amont et à 1,300 mètres de la ville de Mayenne, trouva dans les fouilles plusieurs sortes d'objets qui s'accordent pour indiquer sur ce point l'existence d'un gué artificiel approprié au parcours de la voie romaine venant de Jublains.

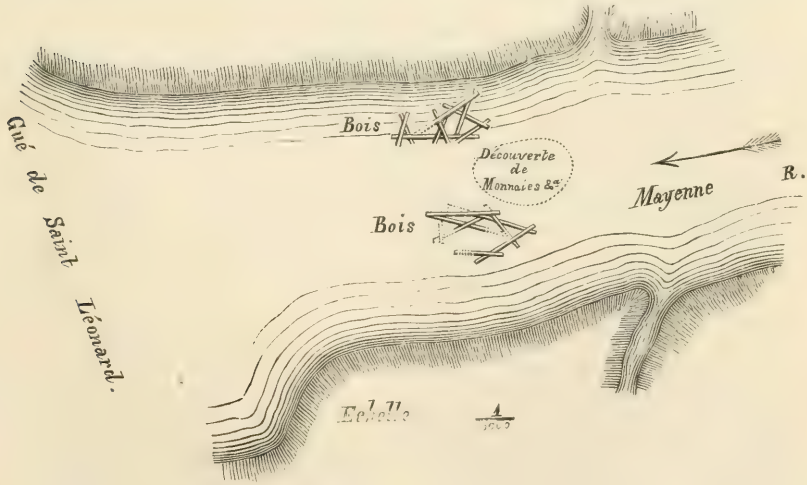

Voici le détail de ces objets.

1° Deux grillages en charpente engagés dans le sable de transport qui fait actuellement le fond du lit de la rivière, à environ 80 centimètres au-dessus du terrain vierge formé d'argile. Les pièces de ces grillages sont assemblées à mi-bois, les principales dirigées parallèlement aux berges, comme s'il s'était agi de fonder les piles d'un pont en maçonnerie. Mais il n'existe absolument aucune trace d'une telle construction dans cette partie du lit de la rivière. Un petit bloc de maçonnerie de briques, probablement romaine, que nous avons vu sur la rive droite, ne provient, selon toute apparence, que de quelque bâtiment d'habitation. On ne supposera pas non plus que les grillages portaient les palées d'un pont en bois, car il y aurait fallu des mortaises, et ils n'en présentent aucune. Un membre de la commission scientifique désignée par le préfet pour suivre les travaux de fouille a émis l'opinion que les charpentes dont il s'agit sont les palées mêmes d'un pont de bois, lesquelles auraient été renversées par une cause quelconque et couchées au fond de la rivière. Suivant nous, le système de ces charpentes ne permet pas d'adopter une telle hypothèse, et notre avis est partagé par le membre de la commission le plus compétent à cet égard, l'ingénieur des ponts et chaussées. Nous donnerons plus loin l'explication que l'ensemble des faits observés semble désigner comme la plus probable.

2° Un nombre considérable de monnaies antiques trouvées dans le sable du chenal, entre les deux grillages, du côté d'amont, à un niveau généralement plus bas que celui où gisent ces bois. Outre quelques centaines qui ont été dispersées, la commission en avait recueilli, à la date du 15 septembre, 3,740, dont 1,040 plus ou moins frustes. Les 2,700 autres ont été classées ainsi par la commission :

Gauloise en billon	1
Très-petit bronze d'origine grecque (?)	1
Consulaires en argent	3
Auguste (y compris 24 col. de Nîmes et 37 Agrippa)	205
Tibère	1077
Drusus, Antonia, Germanicus, Néro et Drusus	60
Caligula	26
Claude	698
Néron	259
Vespasien et ses fils	239
Nerva, Trajan, Hadrien et Sabine	96
Antonins et divers de l'époque suivante jusqu'à Tétricus	35
Total.....	2700

Tout indique que ces médailles ont été jetées dans la rivière comme *ex-voto*. Ce qui le prouve, indépendamment de leur grand nombre et de leur variété, c'est que parmi elles il y en a de coupées en deux ou de marquées d'un coup d'instrument tranchant, comme cela paraît avoir été l'usage général en pareil cas, d'après les découvertes semblables faites à divers passages de rivières. Il s'y trouve aussi, d'ailleurs, plusieurs de ces hachettes en forme de pavillon, qui sont reconnues pour être indubitablement des ex-voto, puisqu'on en voit, dans les musées, qui portent les noms des divinités auxquelles la superstition les avait offertes (1).

3° Enfin la partie inférieure d'une borne milliaire, sur laquelle on lit ces restes de mots :

NIOV
INVIC
AVG P
I IIII

Cette pierre a subi des mutilations qui sont certainement du fait de l'homme. Elle a été piquée à droite de manière que les lettres qui, très-probablement, suivaient celles-ci ont entièrement disparu. Une entaille a été faite transversalement, au bas de la ligne des chiffres, dans l'intention, non réalisée, de débiter la pierre en blocs plus maniables, et c'est peut-être à un travail pareil qu'il faut attribuer la disparition de la partie supérieure du monument. Toutefois, malgré ces regrettables mutilations, il n'est pas impossible de restituer l'inscription, au moins en ce qu'elle avait d'essentiel. En effet, le groupe NIO, qui est la fin du nom de famille de l'empereur sous le règne duquel la borne a été plantée, ne peut convenir qu'à Gordien (*Antonius*), à Valérien (*Licinius*), à Postume (*Cassianius Latinius*), à Victorin (*Piavvonius*), ou enfin à Florien (*Annius*); mais la lettre V qui suit, et qui est le commencement du surnom, exclut immédiate-

(1) Sous le rapport du métal, une partie de ces pièces romaines sont en cuivre pur (rouge), d'autres sont en laiton (jaune), beaucoup présentent les deux natures de métal réunies, mais non point mélangées, comme si la matière en fusion, formée des deux éléments, n'avait été brassée qu'avec négligence. On a remarqué que toujours le cuivre pur avait perdu son brillant sans pour cela s'être couvert de patine, tandis que le laiton avait conservé, sinon acquis, un éclat pareil à celui de l'or.

ment Gordien, Postume et Florien. Restent Valérien et Victorin, entre lesquels aucun indice certain ne permet de faire un choix, ce qui, du reste, a peu d'importance, l'usurpateur Victorin n'étant séparé de Valérien que par un très-petit nombre d'années.

Le P de la 3e ligne doit être interprété *Patri (patriæ)* ou *Pontifici (maximo)*, mais non point *Pio*, attendu que ce dernier titre se mettait avant celui d'*Augustus*, suivant cet ordre *Pius Felix Augustus*, généralement observé depuis Commode, et surtout à l'époque dont il est question ici.

Quant aux caractères de la dernière ligne, qui consistent en cinq hastes dont la première est séparée de la seconde par un intervalle plus grand que celui qui sépare les autres de leurs voisines, il faut faire attention que le bas de ces signes a disparu par suite de l'entaille dont nous avons parlé, et considérer hardiment le premier comme étant un L, tandis que les autres sont des unités. En un mot, cette ligne doit se lire *Leugæ quatuor*, et, en effet, ce nombre répond parfaitement à la distance de Jublains, l'ancienne capitale des Diablintes, au gué de la Mayenne.

L'explication qui nous reste à donner se déduit sans effort de cet ensemble de choses.

Dès le commencement de la domination romaine, et bien probablement dès l'époque purement gauloise, une voie très-fréquentée partait de la capitale des Diablintes, se dirigeant à l'ouest-nord-ouest, et laissant à gauche l'emplacement de la ville de Mayenne, fondée dans des temps postérieurs. Le passage de la Mayenne se faisait, comme aujourd'hui encore, à gué, et le voyageur, plus ou moins ému, manquait rarement de jeter son offrande à la divinité des eaux, du côté où elle arrivait menaçante. La ferveur des passants devait être le thermomètre de l'état d'entretien du gué, aux diverses époques, et nous pourrions conclure quelque chose à cet égard, si nous savions, ce que du reste nous ignorons parfaitement, en quelle proportion les monnaies des différents empereurs furent répandues dans le pays. Mais au moins nous sommes, ce nous semble, en droit de dire que sous les Antonins le gué fut amélioré de manière à faire disparaître à peu près tout danger d'y périr. C'est donc à cette époque que nous attribuerions la pose des grillages, sur lesquels nous croyons que fut établi, sans l'intermédiaire de piles, au moyen de poutrelles, de madriers et de pavés, une espèce de pont submergé, ou plutôt un radier, qui assurait le passage des animaux et des chars, sans nuire à l'écoulement des eaux ni peut-être même à la navigation. Dès lors les offrandes à la divinité locale cessèrent à peu près

entièrement d'avoir lieu. Mais tout périt à la longue, et il arriva, dans les temps de barbarie, que, faute d'entretien, ce gué artificiel, ébranlé peu à peu, fut emporté par les eaux. L'ignorance et le désordre ne surent plus que jeter au hasard des pierres dans le goufre, les plus grosses et les plus dures de préférence, et les bornes de la route ne furent pas épargnées.

Nous prierons, en terminant, la Commission de vouloir bien dégager la parole que nous avons donnée à M. l'ingénieur des ponts et chaussées, de mettre à sa disposition quelques fonds pour rechercher les traces de la voie (1) romaine, ou peut-être des deux voies romaines, qui prolongeaient celle du Jublains, au delà du gué de Saint-Léonard, principalement de celle qui, remontant la Mayenne, aurait conduit à *Aregenuæ*, et nous donnerait ainsi l'itinéraire de la table de Peutinger.

Paris, 28 septembre 1864.

Général Creuly.

(1) Une somme de cinq cents francs a été votée à la suite de ce rapport, pour être mise à la disposition de M. l'ingénieur des ponts et chaussées.

DES

ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES

DE LA

CIVILISATION AMÉRICAINE

(*Suite.*)

DEUXIÈME ARTICLE

Du bouddhisme. — Comment il s'est modifié et propagé.

« La croyance à laquelle, d'apres le nom de son fondateur, on a donné le nom de buddhisme, dit Eugène Burnouf (1), est un fait complétement indien ; c'est dans l'Inde qu'elle a pris naissance, c'est dans ce pays qu'elle s'est développée et qu'elle a fleuri pendant près de douze siècles. Cependant dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ, le buddhisme avait commencé à se répandre hors de l'Inde, et au XIVe siècle de notre ère, il en était entièrement banni. Transporté, à des époques diverses, chez les Singhalais et les Birmans au Sud, chez les Chinois et les Japonais à l'Est, chez les Thibétains et les Mongols au Nord, il jeta de profondes racines chez ces nations, la plupart très-différentes du peuple au sein duquel il était né. Mais tout en agissant d'une manière très-sensible sur leur état social, le buddhisme put quelquefois en éprouver lui-même l'influence.

« Une histoire du buddhisme, pour être complète, devrait donc,

(1) *Introduction à l'histoire du buddhisme.* Préface. Nous avons conservé dans nos citations l'orthographe adoptée par l'auteur pour le nom de *Buddha* et celui de *Buddhisme*.

aprés avoir expliqué l'origine de cette religion et exposé les vicissitudes de son existence dans l'Inde, la suivre hors de sa terre natale, et l'étudier chez les peuples qui l'ont successivement accueillie. »

Nous croyons que le champ d'expansion du bouddhisme a été plus vaste encore que ne le décrit Burnouf dans les lignes précédentes; nous croyons qu'il s'est étendu jusque sur l'Amérique. L'amitié dont l'auteur voulait bien nous honorer nous a plus d'une fois permis de l'entretenir de nos conjectures à cet égard, et nous croyons pouvoir dire qu'en présence des faits placés sous ses yeux, il regardait ces conjectures comme dignes au moins de la plus sérieuse attention.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter la naissance et de retracer les dogmes du bouddhisme; et d'ailleurs, après tout ce qui a été écrit sur ce sujet depuis quelques années, ce soin peut être regardé comme superflu. Nous devons seulement rappeler ce qui, dans l'institution primitive et dans les modifications successives du bouddhisme, intéresse particulièrement notre sujet; ici encore, d'ailleurs, Burnou sera notre principal guide.

Au VIIe siècle de notre ère, dans un district du nord de l'Inde, un jeune prince de la race militaire de Çakia, se voue, suivant la coutume brahmanique, à la vie ascétique, et reçoit pour ce motif le nom de *Çakia-Mouni*, c'est-à-dire solitaire de la famille de Çakia. Sa science lui mérite également le titre de *Buddha*, ou *éclairé*. Il prêche la renonciation au monde, la contemplation, la pénitence, pardessus tout la charité. C'est par la pratique incessante de ces vertus que l'homme purifié peut non-seulement s'affranchir du joug des passions, mais finalement, à la suite d'innombrables existences, échapper à la loi de la renaissance et de la transmigration, et acquérir le repos absolu, dans le sein du *Nirvâna*, ou complet anéantissement (1).

Ce dogme métaphysique était en opposition directe avec celui des Brahmanes, qui annonçaient l'absorption finale de l'individu dans l'Être universel ou Brahme (2); par ses conséquences morales, il n'était pas moins contraire au système brahmanique. La pensée de l'anéantissement final, présentée comme but suprême de la sainteté et comme la récompense finale de la vertu, avait pour conséquence nécessaire la croyance en la disparution du monde présent et de toutes les institutions existantes. Çakia-mouni, il est vrai, n'arrivait pas jusqu'à cette conséquence. Il ne se mettait pas en hostilité ouverte avec

(1) Burnouf, p. 152-159.
(2) Burnouf, p. 155. — Lois de Manou, l. XII, 125.

le monde qui l'environnait; il respectait le panthéon des dieux révérés par les Indous (1). Il acceptait comme un fait établi la distinction des castes (2). Mais autour de lui il répandait un esprit nouveau, il instituait une société nouvelle. Animé d'une ardente charité, d'une vaste pensée d'humanité, il repoussait le mystère dont s'était enveloppé le brahmanisme; proclamant la supériorité des œuvres morales sur les pratiques rituelles (3), il mettait, par la prédication, les doctrines qu'il annonçait à la portée de tous. Les hommes de toutes les classes accouraient à sa parole et s'attachaient à ses pas. Ses disciples, hommes et femmes, après avoir dans les premiers temps partagé sa vie nomade, se réunirent en communautés religieuses, en couvents, gouvernés par les plus anciens ou les plus considérés (4). Il recommandait la pénitence comme l'instrument du perfectionnement progressif; il instituait la confession (5); il proscrivait les sacrifices sanglants (6).

En un sens d'ailleurs le bouddhisme n'est-il pas une doctrine d'indépendance et de liberté? N'enseigne-t-il pas qu'une loi immuable, supérieure à la volonté divine elle-même, veut que les mérites et les démérites des existences précédentes se reportent sur chaque existence nouvelle, en sorte que chaque fois qu'un homme revient à la vie, sa place dans le monde est déterminée par ses actes antérieurs? Plus il aura précédemment bien mérité, plus son existence sera élevée. Et lorsqu'enfin il aura réussi à expier entièrement ses fautes passées, lorsqu'il sera parvenu au plus haut degré de la perfection, il sera de droit et par ses seuls mérites, affranchi de la loi de résurrection, par l'entrée dans le *Nirvâna* (7).

(1) Burnouf, p. 130 et suiv.

(2) Burnouf, p. 210, 215.

(3) « Dans le buddhisme domine la morale pratique. Il se distingue ainsi du brahmanisme, où la spéculation philosophique d'une part, et la mythologie de l'autre, occupent une plus grande place. ... Cette observation s'applique d'ailleurs au buddhisme primitif, au *buddhisme humain*, très-différent du second buddhisme, ou *buddhisme de la contemplation*. » (Burnouf, p. 335, 337.)

(4) « Le germe d'un changement immense se trouvait dans la constitution de cette assemblée de religieux sortis de toutes les castes, qui, renonçant au monde, devaient habiter les monastères sous la direction d'un chef spirituel, et sous l'empire d'une hiérarchie fondée sur l'âge et le savoir. Le peuple recevait de leur bouche une instruction toute morale, et il n'existait plus un seul homme que sa naissance condamnât pour jamais à ignorer les vérités répandues par la prédication du plus éclairé de tous les êtres, du buddha parfaitement accompli. » (Burnouf, p. 214.)

(5) Burnouf, p. 300.

(6) Burnouf, p. 339.

(7) Benfey, article *Indien*, de l'Encyclopédie de Ersch et Gruber.

On comprend quel accueil cet enseignement d'égalité et de charité, cet affranchissement promis de toutes les misères de la vie présente, cette glorification enfin de la nature humaine durent rencontrer chez des peuples courbés sous le régime de la caste, et que l'ancienne loi religieuse s'efforçait de contenir dans un cercle infranchissable (1). Les peuples d'un côté, les rois de l'autre, paraissent avoir salué avec enthousiasme l'apparition d'une doctrine qui les délivrait de la double oppression de l'aristocratie militaire et de l'aristocratie sacerdotale. Vers la fin du IVe siècle avant Jésus-Christ, le prince qui constitua définitivement l'empire Indou, en l'étendant depuis la vallée de Kachmire jusqu'à la pointe du Deccan, Açoka se fit le protecteur et le propagateur du bouddhisme (2). Ce fut dans l'Inde, pour la nouvelle religion, l'époque de sa plus grande splendeur. Le pays se couvrit de monastères richement entretenus par les aumônes des fidèles, et en même temps les religieux bouddhistes, revêtant peu à peu un caractère sacerdotal étranger à l'institution primitive, reçurent les hommages des peuples et des rois. Neuf siècles plus tard, Hiouen-tsang, nous montre le bouddhisme toujours florissant dans l'Inde à côté de l'ancien culte ; bien plus, à cette époque son influence est évidemment devenue prépondérante, et tend à supplanter la vieille institution religieuse.

Mais en même temps que grandissait ainsi sa puissance et son influence extérieure, une révolution intime s'opérait au sein du bouddhisme, et en modifiait profondément le caractère. L'esprit même de bienveillance et de charité dont il était animé le disposait à la conciliation avec les éléments étrangers qui l'entouraient, pour peu qu'ils eussent avec lui la moindre affinité. Une inscription célèbre du roi Açoka nous fournit à cet égard un témoignage précieux : « Pyadasi, le roi chéri des Devas, désire que les ascètes de toutes les croyances puissent résider en tous lieux. Tous ces ascètes, en effet, recherchent également et la pureté de l'âme et l'empire qu'on exerce sur soi-même (3). » Toutefois, par une inévitable réaction, ces éléments étrangers, dont il se rapprochait, ou qu'il s'assimilait, à leur tour influaient sur lui, et lui communiquaient leur empreinte. « En livrant à la foule les résultats de ses hautes spéculations philosophiques, dit Benfey (4),

(1) « Plus de vieillesse, plus de maladie, plus de mort, plus de caste. » Telle est la conclusion d'une célèbre légende bouddhique. Voy. *Buddha Pantheon*, p. 164, dans le *Archiv zur Beschreibung von Japan*, de Siebold.

(2) Benfey, *Indien*, 70-73. Barthélemy St-Hilaire, le *Bouddha et sa religion*, 340.

(3) Barthélemy Saint-Hilaire, le *Bouddha et sa religion*, p. 114.

(4) Benfey, *Indien*, p. 196.

il fallut bien qu'à son tour le bouddhisme se résignât à ce que la foule lui apportât et lui fît accepter ses opinions grossières et sa superstition. »

Ce ne fut pas toujours d'ailleurs, de la part du bouddhisme simple résignation; ce fut aussi calcul d'ambition. Pour partager le pouvoir, il fallut souvent partager l'erreur, et le bouddhisme ne recula pas devant la transaction. Cette fusion du bouddhisme avec la religion nationale, avec les sectes de l'Inde même les plus opposées à sa nature, est un fait établi par les documents les plus authentiques, par les témoignages les plus certains. Nous devons entrer à cet égard dans quelques détails, car aucune partie de l'histoire du bouddhisme n'a pour nous plus d'intérêt, aucune n'est plus propre à nous faire comprendre ce qu'a pu être son action en Amérique.

« Tout le culte populaire de l'Inde, dit Benfey, est entré dans le domaine du bouddhisme, et il en est de même des esprits et des dieux de tous les peuples qu'il a convertis. Seulement ces nouveaux venus sont toujours restés subordonnés aux objets du culte bouddhique proprement dit (1). » A l'appui de son assertion, Benfey cite, entre autres documents, l'opinion des bouddhistes du Nepaul qui, au-dessous du monde supérieur, habité par le grand Être, le Bouddha suprême (*Adhi Bouddha*), placent les mondes de Brahma, Vichnou, Siva, Indra, Yama, et autres divinités indoues. Hiouen-tsang lui-même, bien qu'il qualifie habituellement d'hérétiques les sectateurs du culte brahmanique, entre cependant en relation avec les brahmanes, et étudie avec eux leurs livres sacrés. A la grande assemblée de *Kanyakoubdja*, convoquée en son honneur par le roi bouddhiste Cilâditya, on voit ce roi figurer sous le costume d'Indra, tandis qu'un autre roi, Koumâra, adopte le costume de Brahma. Après que la statue en or de Bouddha, que le roi a fait fondre, a été placée dans l'édifice préparé pour la recevoir, le roi lui offre ses hommages en compagnie de Hiouen-tsang; puis il ordonne aux dix-huit rois convoqués par lui de faire entrer mille religieux bouddhistes, des plus illustres et des plus savants; cinq cents brahmanes et docteurs hérétiques renommés par leurs actes; enfin deux cents ministres et grands officiers des différents royaumes (2). Dans une autre fête, célébrée par Cilâditya, on installe le premier jour la statue de Bouddha, le second jour, celle du dieu soleil (*Aditya*). Le troisième jour celle du dieu suprême

(1) Benfey. *Indien*, p. 201-203. La vérité est que le Bouddhisme, n'ayant pas de théologie à lui, dut nécessairement prendre celle du voisin.

(2) *Vie et Voyages de Hiouen-tsang*, p 243-244.

Iswara (1). On distribue de riches aumônes, aux religieux d'abord, puis aux brahmanes (2). Au grand couvent bouddhique de Nâlanda, dans lequel Hiouen-tsang fait un long séjour, en même temps que les livres bouddhiques, les sciences occultes et l'arithmétique, on étudie les Védas (3).

Mais le culte indien, avec lequel le bouddhisme paraît avoir contracté l'alliance la plus étroite, sans doute parce qu'il était, comme il est encore aujourd'hui le plus populaire, c'est le culte de Çiva.

Entièrement étranger aux Védas, ou du moins ne s'y rattachant que par des rapports fort éloignés, le culte de Çiva semble être sorti des populations indigènes, que vainquirent les Aryâs, en particulier des populations du Dekkan (4). Peut-être d'ailleurs son premier berceau fut-il la Chaldée. Comme le Bel Chaldéen, Çiva représentait essentiellement le *Temps destructeur*. C'est là son caractère spécial, dans le Trimourti indou. C'est en cette qualité qu'on le voit décoré d'attributs funèbres, notamment du collier de têtes de morts, et qu'il reçoit l'hommage de sacrifices sanglants, même de sacrifices humains; c'est à ce titre aussi que souvent il est figuré tenant en main le lacet, le glaive, le trident et aussi une espèce de hache (5). Ses reins sont entourés d'une peau de tigre; le croissant placé sur son front est le signe de la révolution du temps (6). Cependant Çiva est aussi pour ses sectateurs la personnification de la vie elle-même qui ne s'entretient et ne se renouvelle que par l'incessante destruction et le renouvellement de ce qui est. En tant que générateur, Çiva a pour emblème le taureau, le linga, et comme transformation de ce dernier symbole le cône, l'obélisque, la flamme même; c'étaient aussi des attributs de la divinité génératrice dans l'Assyrie et la Chaldée, et ils ont pu facilement être empruntés par l'Inde à ces contrées (7). Au

(1) « *Iswara*, en sanscrit, signifie *maître*, et en ce sens il est appliqué par les brahmanes à chacune de leurs principales divinités. Si, dans le langage ordinaire, il est plus habituellement appliqué à Siva, cela est uniquement dû au zèle de ses nombreux sectateurs qui le mettent au-dessus des deux autres divinités. » (Wilford, cité par Moore, *Hindu Pantheon*, p. 44.)

(2) *Vie et Voyages de Hiouen-tsang*, p. 255.

(3) Ibid., p. 151.

(4) Consultez à cet égard un mémoire très-curieux sur la religion des *Khonds*, peuple de la côte du Coromandel, dans l'ancien royaume d'Orissa, publié, en 1852, dans le *Journal* de la Société asiatique de la Grande-Bretagne.

(5) Moore, *Hindu Pantheon*, p. 36, 37; pl. XIV, XVI, XXI, XXIII, XXIV, XXV.

(6) Ibid., pl. XIII, XIV.

(7) Voy. Lajard, *Recherches sur le culte de Vénus*. 2e mémoire, p. 69.

culte de Çiva est habituellement associé celui de sa farouche compagne, adorée sous les noms divers de Dourga, Devi, Bhavani, Kàli, Parvati, Chandica, etc. ; décorée d'attributs semblables, on la représente portée sur un tigre ou un lion.

En principe, rien n'est donc plus opposé que le çivaïsme et le bouddhisme, et cependant, au bout de quelques siècles, nous voyons une union intime établie entre les deux cultes. « Les Tantras du Nepaul, dit Eugène Burnouf, se composent du mélange des éléments les plus divers.... Ils renferment d'abord le buddhisme, j'oserais presque dire tous les buddhismes. Ces éléments purement buddhiques s'allient à la partie la plus honteuse du brahmanisme populaire, savoir les divinités femelles, adorées par les sectes qui sont sorties les dernières de l'antique souche du Çivaïsme (1).

.... « Les sectateurs des Tantras buddhiques ont adopté en masse toutes les sactis que possédaient les Tantras çivaïtes, depuis celle de Brahma, jusqu'à celle de Çiva, la plus fréquemment invoquée, tant à cause de son caractère effrayant et sanguinaire, que par suite de la multitude de noms qu'elle porte, offrant ainsi à ses superstitions misérables d'inépuisables sujets d'adoration. »

« Cette alliance a eu également lieu dans l'Inde occidentale. Elle existe dans l'hypogée d'Ellora. M. de Humboldt (Guillaume) suppose que les buddhistes et les çivaïtes ont pu se trouver rapprochés, moins par le fond de la doctrine que par la puissance des circonstances extérieures, en d'autres termes que le çivaïsme était plus florissant que le vichnouïsme dans les provinces et à l'époque où le buddhisme fit alliance avec lui. Cette solution est la plus probable de toutes.... Sans doute il n'y a pas eu fusion complète du buddhisme et du çivaïsme ; il y a eu seulement pratique de diverses cérémonies, et adoration de diverses divinités çivaïtes par des buddhistes, QUI PARAISSENT PEU S'OCCUPER DE LA DISCORDANCE QUI EXISTE ENTRE LEUR FOI ANCIENNE ET LEURS SUPERSTITIONS NOUVELLES (2). »

(1) Pour bien comprendre toute la portée de cette observation de Burnouf, il faut avoir vu la collection d'images bouddhiques du Nepaul et du Thibet, donnée à l'Institut de France, par M. Hodgson. M. Barthélemy Saint-Hilaire en a rendu compte dans deux articles insérés au *Journal des savants*, en février et mars 1863. Comme le dit l'auteur : « ces images sont d'une lubricité révoltante, et qui défie toute description. C'est une suite de scènes lascives, auxquelles se mêlent, par une incroyable profanation, le culte et la personne des Bouddhas. » (*Journal des savants*, mars 1863, p. 179.)

(2) Burnouf, *Introduction à l'histoire du buddhisme*, p. 547-550. — Voyez aussi l'analyse que l'auteur donne du *Samva rôdaya Tantra*, et du *Mahâkâla Tantra*.

Voilà pour les livres. Voyons maintenant ce que, sur le même sujet, nous apprennent les monuments.

Les constructions religieuses élevées en si grand nombre par les bouddhistes dans le Sud de l'Inde, et dans l'archipel Indien, offrent, pour la plupart, l'alliance bien caractérisée du culte bouddhique avec les anciens cultes de l'Inde, notamment avec le culte de Çiva. « Dans les temples souterrains du Sud de l'Inde, dit Moore, nous trouvons l'image de Bouddha associée à celle des divinités brahmaniques. La grotte de l'île de Gharipouri, ordinairement appelée Éléphanta, dans le port de Bombay, en est un exemple remarquable. Le temple en lui-même peut être appelé un Panthéon complet... Parmi les figures consignées dans une note que j'ai moi-même rédigée sur les lieux, je trouve Brahma, Vichnou, Siva, Bouddha, Ganesa, Indra... La figure de Bouddha, dans le temple de Gharipouri, est immédiatement sur la gauche en entrant, et dans un compartiment semblable, à droite, se trouve une statue de Siva, à six bras, dans l'acte de tirer son glaive... Par la position et la grandeur de ses images, Bouddha est ici très-souvent un personnage principal, non pas celui cependant auquel le temple est dédié. Celui-ci, je pense est le Souverain Être, mais comme il n'est jamais personnellement représenté, nous voyons à sa place, dans la partie du temple la plus en évidence et en face de l'entrée, un buste colossal du Trimourti. On voit aussi les symboles des pouvoirs de la nature sous la forme de monstrueux *lingas* (1). » Dans les magnifiques excavations d'Ellora, près de la ville d'Aurungabad on voit aussi l'image de Bouddha, associée à celle d'autres divinités. Cependant un autre temple d'Ellora, un autre temple encore situé à Karly, entre Bombay et Pouna, un autre enfin à Kenereh, dans l'île de Salcette, paraissent à l'auteur exclusivement consacrés à Bouddha (2).

La même alliance se retrouve dans les temples nombreux de l'île

« Les pratiques ridicules dont j'ai signalé l'existence dans le Tantra précédent se retrouvent dans le *Mahâkâla Tantra*. Mahâkâla est, on le sait, un des noms les plus connus de Çiva. Ici encore, l'union du çivaïsme avec le bouddhisme, exprimée par les symboles les plus grossiers, est évidente. » Ibid., p. 538.

Dans la vie de Hiouen-tsang on raconte que, sur les bords du Gange, il est arrêté par des brigands adorateurs de Dourga, qui, charmés de sa belle figure, veulent le sacrifier à la déesse. Hiouen-tsang, plongé dans une profonde extase, attend joyeusement la mort, lorsque tout à coup une tempête éclate, et les brigands, frappés de terreur, se convertissent. (*Vie et voyages*, p. 119-120.) Il est permis de penser que ces bouddhistes improvisés restaient bien au fond de l'âme quelque peu çivaïtes.

(1) Moore, *Hindu Pantheon*, p. 241-242.

(2) Moore, *Hindu Pantheon*, p. 243.

de Java, dont la construction paraît remonter au VIIe siècle de notre ère. « Parmi les images appartenant au culte Indou, dans l'île de Java, dit Crawfurd, les plus nombreuses de beaucoup sont celles du *Principe destructeur* de la Triade indoue et des personnes de sa famille. Nous avons des images de Siva lui-même, sous un grand nombre de formes, de sa compagne Dourga, de son fils Ganesa dieu de la Sagesse, de Sourya dieu du Soleil, du Taureau de Mahadeva, du Linga et du Yoni. Ces diverses images sont cent fois plus nombreuses que toutes les autres, celles de Bouddah exceptées. Partout où il est possible de se former une opinion à cet égard, on voit qu'elles sont le principal objet du culte, car, dans les groupes de temples, elles occupent toujours l'édifice central. C'est ainsi que dans un temple central de Brambanan, on a découvert l'image de Siva, celle de sa Sacti Dourga et de son fils Ganesa; le pays environnant est d'ailleurs parsemé d'images de la même espèce. La même observation s'applique aux temples de Singha-sari; du principal édifice on a retiré, il y a peu d'années, une belle image de Siva, sous la forme d'un adorateur *(devotee)*, le trident à la main, et d'autres images non moins belles de Kala, de Dourga, du Taureau Nandi, et de Ganesa...; cependant les images les plus nombreuses sont celles de Bouddha. Le seul temple de Boro-boudor en contient près de quatre cents; il y en a un très-grand nombre à Brambanan, et on en trouve dans toutes les ruines de l'île, excepté celles du mont Lawu. Ces figures de Bouddha sont les mêmes que l'on rencontre dans tous les pays bouddhiques; quelques statues en bronze le représentent debout; dans une statue en pierre que j'ai vue, la tête était couronnée d'un *Linga*, mais ordinairement la figure est assise, les jambes ployées, les plantes des pieds tournées en dedans... Le fait qui nous a le plus frappé relativement à ces statues de Bouddha, est qu'on ne les rencontre jamais dans aucun temple central, comme objet principal d'adoration, mais seulement dans les petits temples environnants (1). Elles me semblent réprésenter non point des divinités, mais des sages adorant Siva.... De tout ce qui précède, ajoute l'auteur, il nous semble qu'on a droit de conclure que la religion de Java était le culte de Siva et de Dourga, du Linga et du Yoni, uni au boud-

(1) On retrouve la même observation dans la description des temples de Brambanan, appelés par le peuple *les mille temples*. « Chacun des petits temples contenait une figure de Bouddah; et le grand temple central, composé de plusieurs compartiments, dans tous les cas que j'ai pu vérifier, contenait l'image du *principe destructeur* de la triade indoue, ou de quelque personne de sa famille (p. 196).

dhisme ; on peut penser que ce fut une réformation du culte sanglant et impudique de Siva (1).

Guillaume de Humboldt, dans son grand ouvrage sur la langue Kawi, s'est trouvé amené à traiter la même question. Après avoir cité les renseignements fournis par Crawfurd, il ajoute : « Si l'on cherche à se faire, d'après les données précédentes, une idée du système religieux de l'île de Java, il devient tout d'abord évident que ce n'est ni le brahmanisme, ni le bouddhisme dans leur pureté. L'idée du Trimourti ne se trouve nulle part, et toutes les divinités indoues sont subordonnées au seul *Sang Ywang Gourou*. Il est cependant difficile de reconnaître Bouddha en celui-ci ; bien plus, les principaux traits sous lesquels il est décrit, conviennent évidemment à Siva..... Le bouddhisme a souvent laissé subsister auprès de lui le culte des anciens dieux, mais le plus ordinairement le culte de Siva ; rarement celui de Brahma ou de Vichnou (2).

L'association du bouddhisme et du brahmanisme se retrouve aussi à Ceylan. C'est tout récemment qu'une secte nouvelle, celle d'*Amarapoura*, s'est élevée contre ce qu'elle appelle « les superstitions venues de l'Inde, » refusant d'invoquer les dieux indous dans la récitation du *Pirit* (3). Il y a plus : on sait que le bouddhisme, à Ceylan, a trouvé moyen de conserver et de s'approprier plus ou moins l'institution la plus contraire à sa doctrine, l'institution des castes.

Pour l'étude du bouddhisme au Japon, nous possédons un document extrêmement précieux : c'est un recueil de divinités bouddhiques, publié au Japon en 1690, sous le titre de *Boutz zô dzou i* (en Chinois *Fou siang tou wei*). M. Siebold l'a reproduit dans son *Archiv zur Beschreibung vor Japan*, sous le titre de *Buddha Pantheon von Nippon. (Nippon V.)*, avec un commentaire par le docteur Hoffmann. Ce commentaire, ainsi que le recueil lui-même, nous offrent les témoignages les plus frappants de la fusion qui, au Japon aussi, s'est opérée entre le bouddhisme et les autres cultes de l'Inde, notamment le çivaïsme, et aussi avec les anciennes divinités japonaises.

Rien qu'à passer en revue les nombreuses figures de ce recueil, on reconnaît ce mélange aux attitudes et aux attributs des personnages représentés. Le commentaire vient ensuite confirmer cette impression. C'est ainsi que nous rencontrons *Ganesa*, le dieu de la sagesse et de

(1) Crawfurd, *History of the Indian archipelago*, p. 208-210, 218.

(2) *W. von Humboldt*, *über die Kawi-Sprache*, t. I, p. 208, 280.

(3) Voyez Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha et sa religion*, p. 407, et Harrington, cité par Moore, *Hindu Pantheon*, p. 230.

la félicité, avec sa trompe d'éléphant (fig. 420). *Garouda*, le roi des oiseaux (fig. 511, 594 b. 594 c.), près de lui *Hanouman*, le roi des singes (fig. 593), et parmi les douze Dieux (fig. 402-413), *Indra*, *Çiva*, *Yama*, *Agni*, *Varuna Nivrita*, *Kuvera*, *Vajou*, gardiens des huit régions du monde, puis la déesse Terre, le dieu Lune, le dieu Soleil (*Souria*), enfin *Brahma* (1). Mais de toutes les divinités indiennes celle qui reparaît le plus souvent, est Çiva. Nous rencontrons son emblème, un serpent enroulé autour d'un glaive ou sceptre, symbole de la force femelle et matérielle, pénétrée par la force mâle et créatrice (fig. 163); le symbole de sa *sacti*, de Dourga, un serpent enroulé sur lui-même (fig. 427); enfin de nombreuses images de Çiva lui-même dont les noms sont la reproduction de noms indous bien connus, tels que *Mahâkâla Deva* (fig. 438-444), *Mahiswara* (fig. 499).

Il est vrai que, le plus souvent le bouddhisme s'efforce de subordonner à son propre culte cette divinité qui lui est si contraire; c'est ainsi que *Mahâkâla* est chargé de procurer au *cinq classes* (le clergé) le boire et le manger. Dans tous les monastères du Japon, son image est suspendue au pilier de la cuisine. Ailleurs nous apprenons que : « ce que le monde supernaturel est au monde de la nature, ce que l'intelligence parfaite est à l'instinct grossier, Bouddha l'est à Çiva.... Çiva est l'émanation de Bouddha, descendu du monde spirituel (*Nivritti*) dans le monde matériel (*pravritti*), afin que se purifiant ensuite, de degré en degré, s'élevant et s'illuminant, il revienne par la voie de la métempsycose à sa première origine.» (Fig. 426.) Toutefois il y a un moment ou Çiva triomphe et brise le lien dont on veut l'enchaîner. Le commentaire nous révèle un fait considérable, l'établissement momentané du culte de Çiva au Japon. «*Jenno gjozja*, est, dit-il (le pèlerin de la maison princière de Jen), depuis sa jeunesse, ami de la science, et sectateur de Bouddha; arrivant plus tard à connaître les doctrines des sectateurs de Çiva, il discute en lui-même les divers systèmes religieux. Il rejette en Çakia la doctrine transcendantale du Bouddha du passé, en Mitreia la doctrine du Bouddha de l'avenir (2). Par lui le culte de Çiva est installé dans les délicieuses vallées de Yamato. » (Fig. 248.)

«....De là ce culte se répand dans les autres vallées du royaume et dès le commencement du VIIIe siècle, il pénètre dans le temple des *quatre rois du ciel à Oho-Saka*. La figure 560 est l'image de la statue

(1) Voyez Moore *Hindu Pantheon*, p. 261.

(2) Mitreia doit un jour remplacer Çakia-mouni en tant que Bouddha terrestre (fig. 176).

élevée dans ce temple ; la figure 262 est analogue. Elle représente Çiva comme le feu destructeur et créateur. Il porte au cou un collier de tête de mort, comme destructeur du genre humain. Un dragon enroulé autour de ses flancs caractérise le créateur. Des serpents, symboles de la vie, entourent ses jambes et ses bras. La peau de tigre est le symbole de sa victoire sur l'animal de la destruction ; car c'est en cette qualité que le tigre est opposé au taureau, image de la génération. Glaive, sceptre, trident indiquent le principe mâle, tout-puissant, dont la suprématie sur le principe femelle est indiquée par la figure féminine que le dieu tient suspendue par les cheveux. Çiva se tient debout sur un double monstre, image de la dualité sexuelle et porte au front le type du Yoni et du Linga réunis (1). » (Fig. 262.)

Le commentaire ne nous apprend pas ce qu'est devenu ce culte de Çiva au Japon, et nous regrettons de n'avoir pu faire, nous-même, d'autres recherches pour essayer de nous en instruire. C'est là, en effet, un des incidents les plus curieux que nous offre l'histoire du bouddhisme en général, et pour l'histoire de ce que nous croyons pouvoir appeler le *bouddhisme américain,* en particulier, ce fait a un intérêt tout spécial. Ici en effet nous voyons le Çivaïsme surgissant tout à coup non point d'une propagation directe du culte de Çiva, par des Çivaïtes, mais de l'étude de livres çivaïtes apportés par les bouddhistes eux-mêmes.

Quant à l'association du bouddhisme avec l'ancienne religion nationale du Japon, le *Sin-to*, nous nous bornerons, quant à présent, à renvoyer le lecteur aux renseignements fournis par M. Siebold dans le *Panthéon Japonais* (2).

La série des faits que nous venons de parcourir nous a montré quelles transformations le bouddhisme a subies, et cela de très-bonne heure, au contact des religions qu'il a rencontrées sur sa route. Elle nous montre en même temps la force d'expansion dont il était animé et qui devait bientôt le transporter bien loin de son berceau. Le prosélytisme est un caractère essentiel du bouddhisme; il est la conséquence du sentiment de bienveillance et de charité universelle qu'il professe, en même temps que de la foi profonde qu'inspire aux

(1) Ce symbole, très-semblable à un œil, et habituellement placé sur le front de Çiva et des personnages de sa famille, a été pris pour un troisième œil par les premiers archéologues indianistes. (Voyez Moore *Hindu Pantheon*, p. 36-37.)

(2) Voyez notamment l'Introduction au *Pantheon von Japan*, et, dans le *Buddha Pantheon*, les paragraphes 17 et 18. (*Archiv zur Beschreibung von Japan.*)

disciples la parole du maître. « Si jadis le grand saint, le bouddha, dit Hiouen-tsang, est descendu sur la terre, ç'a été pour répandre lui-même les heureuses influences de sa loi... Le Bouddha a fondé sa doctrine pour qu'elle se répandît en tous lieux. Quel est l'homme qui voudrait s'en abreuver tout seul?... Je ne puis mettre en oubli ces paroles des livres sacrés : « Quiconque aura caché la loi aux hommes « sera frappé de cécité dans toutes ses existences (1).» « L'homme qui croyait à la mission de Çakia-mouni, dit M. Neumann, était obligé de considérer chaque homme comme un égal et un frère. Il devait même chercher à ce que l'heureuse nouvelle de la rédemption fût portée à tous les peuples de la terre, et à cette fin, il devait à l'exemple de l'homme divin, se soumettre à toutes les épreuves et à toutes les souffrances. Et voilà pourquoi nous voyons de l'Asie centrale, de la Chine, du Japon, de la Corée, une foule de moines et de missionnaires bouddhistes s'acheminer vers toutes les parties de la terre connue et inconnue, soit pour prêcher aux infidèles la doctrine *des trois joyaux*, soit pour recueillir des nouvelles de leurs coreligionnaires éloignés (2). »

C'est avec le règne du célèbre Açoka que commence ce grand mouvement de propagande pour assurer le triomphe de la religion bouddhique; Açoka envoie dans toutes les directions de nombreux missionnaires. Le prosélytisme s'étend depuis le nord de la presqu'île, le Kachmir et le Gandara, jusqu'au centre, dans le pays des Mahrattes, jusque dans les pays étrangers des Yonas, et dans l'Aparantaka. Le roi envoie son propre fils et sa fille porter le bouddhisme jusque dans l'île de Ceylan.

Dès l'année 217 avant notre ère, il paraît certain qu'un Çramana, ou ascète bouddhiste, avait le premier pénétré à la Chine, et y avait porté le germe de la religion nouvelle. En l'année 120, un général Chinois, après avoir défait les tribus barbares au nord du désert de Gobi, en rapporte comme trophée une statue d'or de Bouddha. Enfin en l'an 65 de l'ère chrétienne, le bouddhisme est reconnu officiellement par l'empereur Meng-ti, comme troisième religion de l'Etat (3). Nous le voyons ensuite s'établir dans les trois États entre lesquels se partageait alors la presqu'île de la Corée, dans le *Kao-li* en 372,

(1) *Vie et voyages de Hiouen-tsang*, p. 230, 231, 258.

(2) Neumann, *Mexico im fünften Jahrhunderte unserer Zeitrechnung*. — *Les trois joyaux* de la doctrine bouddhique sont : *Bouddha, la Loi, l'Assemblée* (*Buddha, Dharma, Sangha*).

(3) Voy. Max. Müller, *Buddhism aud Buddhist Pilgrims*, p. 24.

dans le *Pet-si* en 384, dans le *Sin-ra* en 528. Du *Pet-si*, il s'introduit au Japon en 552 (1). C'est aussi dans les premiers siècles de notre ère, que les bouddhistes apportent leur croyance, et fondent leurs colonies à Java.

Dans cette œuvre de prosélytisme et de colonisation, le bouddhisme procède d'ailleurs toujours de la même manière. Ce n'est pas seulement un dogme qu'il apporte avec lui, c'est aussi un culte, ce sont les arts et les sciences qui peuvent servir au développement du culte, au développement même de la civilisation. Ses missionnaires ne sont pas seulement des théologiens, ce sont des artistes, souvent même des artisans, des mathématiciens, des astronomes; ils élèvent des temples, fondent ou sculptent des statues, sculptent des ornements et des bas-reliefs, introduisent les professions mécaniques les plus utiles, les théories et les procédés scientifiques qui servent à régler le cours du temps; ils apportent des livres et des images en grand nombre.

C'est en général par l'envoi de quelque statue du Bouddha que la nouvelle religion s'annonce (2). Ainsi au Japon en 552, une statue de Çakia-mouni, en bronze, avec un baldaquin et des livres a été envoyée par le roi de *Pet-si*, au Mikado, et c'est sur le culte à rendre à la statue, que s'engage le débat pour l'admission de la religion nouvelle.

Peu après en 588, arrivent au Japon, à la suite d'une ambassade du *Pet-si*, des prêtres et des moines bouddhistes, et avec eux, *trois charpentiers, habiles dans la construction des temples bouddiques, un peintre, deux fondeurs, un briquetier*, professions jusque-là inconnues au Japon.

En 602, Kwon-Kin, prêtre bouddiste du Pet-si, apporte des ouvrages chronologiques et astronomiques, un disque mobile pour le calcul des années, et divers livres technologiques. Des jeunes gens sont placés en apprentissage auprès de lui, chacun pour l'étude d'une de ces sciences en particulier.

Plus tard, sous le Mikado Kô-ken le calendrier est réformé par le prêtre bouddhiste et astronome J-hung.

En 610, un autre prêtre bouddhiste, Tan-tsching apporte du *Kao-li* au Japon l'art de fabriquer le papier et l'encre de Chine, et fait aussi établir les premiers moulins à bras.

(1) Siebold, *Archiv zur Beschreibung von Japan* (Nippon VII, *Nachrichten über Kooraï*). Voyez aussi *Annales des empereurs japonais*.

(2) Souvent même la légende veut que ces statues aient été miraculeusement transportées dans les airs. Voyez Barthélemy Saint-Hilaire, *le Bouddha*, p. 290-291.

Enfin, peu après un médecin vient du Pet-si s'établir au Japon (1).

Un spectacle peut-être encore plus remarquable vient s'offrir à nous, lorsque le roi bouddhiste d'Astina, sur la côte nord de Java, envoye fonder une colonie nouvelle sur la côte méridionale de l'île. Des agriculteurs, des artisans, des médecins, des écrivains, des guerriers, sont embarqués, au nombre de cinq mille hommes. Après bien des vicissitudes l'expédition débarque au sud-est de l'île, dans le district de Matarem; alors le grand prêtre, attestant le livre prophétique, qu'il a porté avec lui, proclame les droits du nouveau souverain; on établit le calendrier indou, ou du moins la semaine de cinq jours, ou *panchawara* (2); de nouveaux colons sont appelés d'Astina. Des artistes, particulièrement des artistes en pierre et en métaux, accourent de la métropole et de l'Inde elle-même, et avec leurs secours, on voit s'élever les temples célèbres de Boroboudor et de Brambanan (3).

Nous pouvons maintenant comprendre tout ce qu'il y a de véridique et d'important à la fois dans ce renseignement fourni par la relation chinoise que nous avons analysée : « que l'an 458 de notre ère cinq *pi-khieou* ou religieux du pays de *Ki-pin* (le pays de Samakande) allèrent au *Fou-sang* et y répandirent la loi de Bouddha, *qu'ils apportèrent avec eux les livres, les images saintes, le rituel, et instituèrent les habitudes monastiques, ce qui fit changer les mœurs des habitants* (4). » On ne pouvait mieux caractériser une mission bouddhique. Il faut seulement nous rappeler que ces livres et ces images, colportés par des missionnaires bouddhiques au ve siècle de notre ère, renfermaient sans aucun doute tout autant d'éléments brahmaniques, çivaïtes en particulier, que d'éléments bouddhiques proprement dits. La Chine, le Japon, devaient y avoir aussi fourni leur contingent. Nous savons en effet que si l'établissement de *Fou-sang* a été fondé par des religieux venus de Samarkande, la relation qui nous en a été transmise est l'œuvre d'un religieux chinois, qui y avait lui-même séjourné. Quant au point de départ marqué à Samarkande, il n'a rien non plus qui ne doive nous paraître parfaitement authentique. Depuis la publication du voyage de Hiouen-tsang, nous savons que la propagande bouddhique, partie du nord de l'Inde, passait

(1) Siebold, *Archiv zur Beschreibung von Japan* (Nippon, VII, p. 124-127, et Nippon, III, p. 106).

(2) Littéralement : ils nommèrent les jours et la *Panchawara*.

(3) Ruffles, *History of Java*, t. II, p. 67 et 83.

(4) Voyez notre premier article, *Revue archéologique*, septembre 1864, p. 201.

par Samarkande, pour arriver par le Turkestan et le désert de Gobi, aux frontières nord de la Chine (1). Parvenus à ce point, les missionnaires bouddhistes n'avaient qu'à se détourner vers le nord, pour suivre l'itinéraire indiqué par de Guignes, qui, par le lac Baïkal et le fleuve Amour, les conduisait jusqu'au pays de *Ta-han*. Les monuments bouddhiques si remarquables, récemment découverts près de l'embouchure de l'Amour, bien que l'on n'en ait pu encore déterminer exactement la date, prouvent qu'en tous cas, à une époque très-ancienne, cette contrée a été fréquentée par les bouddhistes (2).

Du pays de *Ta-han* nos missionnaires passaient au *Fou-sang*, où se trouvait l'établissement bouddhique fondé par eux. A la suite de de Guignes, nous avons donné toutes les raisons géographiques qui autorisent, ou plutôt qui obligent à admettre que le *Fou-sang* était une portion du continent américain, mais indépendamment même de cette donnée, d'ailleurs si précieuse, les annales, les institutions, les monuments de l'Amérique, prouvent l'existence sur ce continent d'une ancienne propagande bouddhique, présentant tous les caractères que l'étude que nous venons d'achever peut permettre à l'avance de lui assigner.

GUSTAVE D'EICHTHAL.

(1) Voyez la carte donnée par M. Vivien de Saint-Martin dans son *Mémoire analytique sur la carte de l'Asie centrale et de l'Inde.* (Tome II des *Mémoires sur les contrées occidentales de Hiouen-tsang.*)

(2) Voy. C. de Sabir, le *fleuve Amour*.

(*La suite prochainement.*)

INSCRIPTION LATINE

DE

PATRAS

J'ai copié l'inscription suivante, au mois d'octobre de l'année dernière, sur la face antérieure d'un autel carré en marbre, engagé dans la muraille de la cave d'une maison particulière à Patras. On sait que cette ville, jadis colonie romaine, a déjà fourni plusieurs textes à l'épigraphie latine.

I · H · D · D
CERERI
MATRI
T · LOLLIVS
SPINTHARVS
D · S · P

In honorem domus divinae, Cereri Matri Titus Lollius Spintharus de suo posuit.

Bien que fort courte et ne présentant aucune difficulté de lecture, cette inscription peut prêter à quelques observations d'une certaine importance.

D'abord Cérès *Mater* n'est mentionnée que dans une seule autre inscription, publiée pour la première fois par Fabretti (p. 493, n° 181) et insérée également dans le recueil d'Orelli (n° 1496). C'est la traduction exacte de la Déméter Κουροτρόφος des Grecs. Cérès, surnommée Ἀχαία et Παναχαία (1), était la déesse protectrice de

(1) Pausan. VII, 24, 2.

l'Achaïe (1), et à ce titre l'image de cette déesse avait été placée comme type principal sur les monnaies de bronze de la fameuse Ligue (2). Elle avait à Patras un temple qui était un des plus importants de la ville (3). Une autre inscription latine de la même localité, rapportée par M. Le Bas (4), contient la dédicace faite à Cérès d'une statue de Diane, déesse adorée aussi à Patras sous les surnoms de Laphria (5), de Triclaria (6) et de Limnatide (7). Quoi qu'en ait dit l'illustre Letronne, dans toutes les dédicaces de ce genre, il y a constamment un lien étroit entre la divinité dont on dédie la statue et celle à laquelle on la consacre; nous devons donc regarder la Cérès à laquelle on offre l'image de Diane comme une Cérès *Mater* ou Déméter Κουροτρόφος, et nous souvenir ici de la tradition qui faisait Artémis fille de Déméter (8).

Mais la particularité la plus curieuse de notre inscription de Patras est dans sa formule initiale. Cette formule, *In honorem domus divinae*, est exclusivement propre aux inscriptions provenant des bords du Rhin et du Haut-Danube, et au premier abord on demeure étonné de la rencontrer sur un monument de la Grèce. Mais une réflexion plus prolongée fait souvenir qu'en général, dans l'épigraphie latine, on voit les individus, originaires d'une province, transporter avec eux les formules locales de leur pays. Employant donc une formule rhénane dans sa dédicace à Cérès, Titus Lollius Spintharus devait être quelque vétéran des légions préposées à la garde du Rhin, établi après la fin de son service dans la colonie de Patræ.

Nous trouvons la confirmation de cette conjecture dans une inscription copiée jadis à Patras par Spon (9) et mentionnant un certain Caius Aurelius Dec[imus], vétéran de la XIe légion, ainsi que son fils Caius Aurelius Priscus, sévir de la colonie. La XIe légion, *Claudia*, depuis sa formation jusqu'à la fin de l'époque des Antonins,

(1) Preller, *Demeter und Persephone*, p. 393. — Gerhard, *Griechische Mythologie*, § 405, 3. — Et notre *Monographie de la Voie Sacrée éleusinienne*, t. I, p. 214.

(2) Sestini, *Sopra le Medaglie antiche relative alla Confederazione degli Achei*. Milan, 1817.

(3) Pausan. VII, 21, 5.

(4) *Voyage en Grèce*, Inscriptions, part. II, n° 364.

(5) Pausan. VII, 18, 6.

(6) Ibid., 19, 1.

(7) Ibid., 20, 4.

(8) Herodot. II, 159. — Pausan. VIII, 37, 3.

(9) *Voyage de Dalmatie, de Grèce et de Levant*, édition de 1724, t. II, p. 261.

Une détestable copie de la même inscription, prise par Fourmont, a été reproduite par Osaun, *Sylloge inscriptionum*, sect. II, n° 42.

demeura constamment cantonnée sur les bords du Rhin, c'est un des faits les mieux établis de l'histoire des différents corps de l'armée romaine sous l'empire (1). Steiner, dans ses inscriptions rhénanes, a recueilli neuf inscriptions sur marbres et plusieurs terres cuites où elle est mentionnée; M. Mommsen en a inséré onze dans les inscriptions de l'Helvétie, presque toutes trouvées sur l'emplacement de l'ancienne Vindouissa, près du confluent de l'Aar avec le Rhin, dans l'Argovie. Voici donc un exemple certain d'un fait exactement semblable à celui que nous faisait supposer notre dédicace de Titus Lollius Spintharus. Mais peut-on déterminer comment et à quelle époque des vétérans de légions rhénanes furent envoyés après leur libération dans une colonie aussi éloignée du lieu où ils avaient servi?

Nous le croyons et il nous semble en trouver les éléments, non-seulement dans les noms du vétéran de l'inscription de Spon, qui indiquent l'âge des Antonins, mais d'une manière plus positive encore dans une autre inscription latine, copiée par Fourmont dans le village de Σάρβαλι, à la porte de Patras (2). C'est l'épitaphe d'un vétéran de la XIIe légion, *Fulminata*, nommé Marcus Cælius. La légion d'où sortait cet homme était encore absolument étrangère à la Grèce et aux contrées environnantes, mais ses cantonnements habituels étaient situés dans une toute autre région que ceux de la XIe. Après s'être distinguée au siége de Jérusalem sous Vespasien (3), la XIIe *Fulminata* continua à demeurer en Asie, où l'on trouva les traces du séjour de ses cohortes en Cappadoce (4), en Syrie et jusqu'en Égypte (5).

Dans une seule circonstance, les deux légions XIe et XIIe se trouvèrent à la fois réunies dans une armée et plus rapprochées de la Grèce qu'elles ne l'étaient d'ordinaire. Ce fut dans la guerre de Marc-Aurèle contre les Quades. Tout indique, en effet, que la XIe légion faisait alors partie de l'armée que conduisait l'empereur sur les bords du Danube (6), car elle demeura à la suite de cette guerre dans la Mœsie (7), étendant ses cantonnements jusqu'aux en-

(1) Borghesi, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XI, p. 455 156. — Noël Des Vergers, *Etude sur Marc-Aurèle*, p. 80.

(2) Osann, *Syllogc*, sect. II, n° 43.

(3) Josep. *Bell. Jud.* VII, 1, 3.

(4) Sestini, *Lettere numismatiche*, t. VI, p. 71.

(5) Borghesi, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XI, p. 158-159 — Noël Des Vergers, *Etude sur Marc-Aurèle*, p. 91-93.

(6) Noël Des Vergers, *Etude sur Marc-Aurèle*, p. 80.

(7) Dio Cass. LV, 23.

virons de Kherson (1). Quant à la XIIe, Xiphilin, l'abréviateur de Dion, mentionne formellement sa présence, en attribuant à ses prières le miracle de la pluie, qui sauva l'armée romaine prête à mourir de soif (2), rapporté à Jupiter Pluvius dans les bas-reliefs de la Colonne Antonin. Il nous semble tout naturel d'attribuer à la fin de cette guerre l'envoi simultané de vexillations tirées de la XIe et de la XIIe légion dans la colonie de Patræ.

Nous reconnaissons donc dans le Titus Lollius Spintharus de l'inscription que nous avons copiée à Patras, d'après la formule rhénane dont il a fait usage, un des vétérans qui firent partie de ces vexillations, sans doute de celle de la XIe légion; et ceci est confirmé par la forme des lettres du monument, qui indique la seconde moitié du IIe siècle de l'ère chrétienne. Titus Lollius Spintharus devint sans doute un des citoyens considérables de la colonie; et il y fit souche, car dans une inscription latine d'époque évidemment postérieure, copiée par M. Le Bas (3), à Olénus en Achaïe, nous trouvons la mention d'un Marcus Lollius Epinicus, investi de fonctions municipales d'une certaine importance à Patræ, lequel était sans aucun doute un de ses descendants (4).

FRANÇOIS LENORMANT.

(1) Marquardt, *Rœmische Alterthumer*, t. III, p. 108.

(2) Dio Cass. LXXI, 8-11.

(3) *Voyage en Grèce*, Inscriptions, part. II, n° 363.

(4) Nous laissons à l'auteur de cette ingénieuse dissertation la responsabilité d'une hypothèse qui ne nous semble pas d'accord avec les faits. Le titre de vétéran, c'est-à-dire de soldat qui a honorablement accompli la longue durée de service exigée par la loi romaine, est en même temps très-commun sur les monuments funéraires, comme chose à laquelle on attachait un grand prix, et on ne peut plus rare sur les autels votifs portant la formule *In honorem domus divinæ*. Qu'on les interroge, soit sur les bords du Rhin soit dans les villes de l'intérieur, comme Trèves, Metz, Langres, Dijon, où ils se rencontrent pareillement, quoique en moindre nombre, et l'on verra que la plupart des monuments de cette dernière catégorie, trois au moins sur quatre, ont pour auteurs des individus sans aucun lien apparent avec le service militaire, des villages, des corporations civiles ou religieuses, des marchands ou même des femmes. C'est donc aller en sens contraire des probabilités que de faire de Spintharus un vétéran qui aurait dissimulé son seul titre d'honneur gagné sur les bords du Rhin. (*Note de la rédaction.*)

INSCRIPTIONS

DE TROESMIS

DANS LA

MÉSIE INFÉRIEURE

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 19 août 1864.

Un Français établi à Matschin, petite ville de la Bulgarie orientale, ayant obtenu des autorités turques la permission d'ouvrir une carrière de granit entre cette ville et Hirsova, dans un endroit désigné sous le nom d'Iglitza, y découvrit, il y a quelques années, les ruines d'une ville romaine considérable. Cette ville était défendue par une citadelle construite sur un promontoire, qui domine de plus de cent pieds les nombreux embranchements du Danube au-dessous d'Hirsova, et par un camp retranché dont les mouvements du terrain indiquent encore les contours entre la ville proprement dite et les dernières ramifications des Balcans. De nombreuses inscriptions latines en ont fait connaître le nom; c'est l'ancienne *Troesmis* ou *Trosmis*.

Cette ville est mentionnée dans la Géographie de Ptolémée (1) sous le nom de Τροισμίς, dans la Table de Peutinger (2) sous celui de *Troesmis;* l'Itinéraire d'Antonin (3) la nomme *Trosmis*, et c'est

(1) Livre III, c. 10, éd. Wilberg.
(2) Segm. VII.
(3) Pag. 225, Wesseling.

également ainsi qu'elle est appelée par Ovide, dans la IXe épître du IVe livre de ses Pontiques (1).

On sait que cette épître est adressée à *C. Pomponius Graecinus*, qui venait d'être désigné consul. Après l'avoir félicité de sa nomination à cette haute dignité, le poëte se plaint, comme toujours, de la contrée où il est exilé, contrée que Graecinus doit connaître, dit-il, puisque son frère Flaccus y a commandé. Voici en quels termes il s'exprime :

Praefuit his, Graecine, locis modo Flaccus; et illo
ripa ferox Istri sub duce tuta fuit.
Hic tenuit Mysas gentes in pace fideli;
hic arcu fisos terruit ense Getas.
Hic captam *Trosmin* celeri virtute recepit
infecitque fero sanguine Danubium.

C. Pomponius Graecinus fut consul suffectus en 769 de Rome (16 de notre ère). Son frère, *L. Pomponius Flaccus*, fut consul ordinaire l'année suivante. Celui-ci n'était, par conséquent, que légat légionnaire lorsqu'il reprit Trosmis aux barbares qui s'en étaient emparés; et c'est sans doute en cettte qualité qu'il fut le compagnon d'armes de Rescuporis, prince des Thraces, alors allié des Romains, circonstance qui, ainsi que nous l'apprend Tacite (2), lui valut, en 772, le gouvernement de la Mésie. Ovide ne l'y vit pas arriver : il était mort depuis deux ans.

Quelques documents relatifs à la découverte dont il s'agit ont été adressés à M. le ministre des affaires étrangères, par M. Engelhardt, commissaire français de la navigation du Danube en résidence à Galatz, et M. le ministre de l'instruction publique les a transmis à l'Académie, en lui demandant son avis sur l'intérêt qu'ils peuvent présenter. Ces documents sont un plan du plateau d'Iglitza, une carte du delta du Danube *d'après Ptolémée;* une feuille contenant les copies de quatre inscriptions romaines, ainsi que l'indication de quelques monnaies impériales; enfin un exemplaire du *Moniteur universel* du 6 octobre 1862, contenant une courte notice sur la découverte des ruines de Troesmis.

Je ne parlerai, dans ce rapport, ni du plan, ni de la carte, ni des médailles, dont la description est trop incomplète pour qu'on puisse en apprécier la valeur. Mais je vous demande la permission d'entrer

(1) Vers. 79.
(2) *Annal.* lib. II, c. 66.

dans quelques détails sur les inscriptions, qui offrent un véritable intérêt et suffisent à elles seules pour faire juger de l'importance des ruines découvertes par notre compatriote.

La première de ces inscriptions, dans l'ordre chronologique, est ainsi conçue :

1.

TIB · VETVRIO
TIB · FIL · AEMILIA
MAVRETANO · FN
DIS · PREFECTO
CASTRORVM
LEG · V̄ · MAC
TROESMENSIVM

Elle doit se lire ainsi :

Tiberio Veturio, Tiberii filio, Aemilia (tribu), Mauretano, Fundis, praefecto (1) *castrorum legionis quintae Macedonicae, Troesmensium.....*

Après le mot TROESMENSIVM, il devait y avoir une huitième ligne contenant le mot PATRONO, et probablement aussi une neuvième contenant les sigles D · D · P · P, *decreto decurionum pecunia publica.*

La lettre N, qui termine la troisième ligne, est un monogramme, pour VN. On ne peut, en effet, douter que le mot dont elle fait partie ne doive se lire *Fundis*, ce mot désignant nécessairement la patrie du personnage auquel l'inscription est consacrée, et la ville de *Fundi*, en Campanie, appartenant à la tribu Aemilia (2), dans laquelle ce personnage était inscrit.

La légion Ve Macédonique fit, à trois reprises différentes, partie de l'armée de Mésie. Elle était dans cette province à la mort d'Auguste, en 767 de Rome (14 de notre ère), peut-être déjà depuis longtemps, et elle y resta jusqu'en 63, époque où elle fut envoyée en Arménie pour prendre part à la guerre contre Tiridate. Elle

(1) On lit PREFECTO dans la copie, sans doute par suite d'une erreur de copiste.

(2) « Rogatio perlata est ut *in Aemilia tribu* Formiani et *Fundani*, in Cornelia « Arpinates ferrent; atque in his tribubus tum primum (A. U. c. 564) ex Valerii ple- « biscito censi sunt. » Tit. Liv. lib. XXXVIII, c. 36. Voy. Grotefend, *Imperium Rom. tributim descriptum*, p. 54.

resta dans les provinces d'Asie jusqu'après la guerre des Juifs sous Vespasien, dans laquelle elle se distingua, et fut alors renvoyée dans ses anciens quartiers de Mésie. Elle quitta de nouveau cette province lors de la guerre de Domitien contre les Daces, et elle n'y revint plus qu'après l'abandon de la Dacie transdanubienne sous le règne d'Aurélien. Nous savons par l'Itinéraire d'Antonin qu'elle fut alors cantonnée à *Oescum*, fort loin de Troesmis par conséquent (1), et qu'elle y resta au moins jusqu'à la fin du règne de Dioclétien (2).

Notre inscription, qui présente tous les caractères d'une assez haute antiquité, autant du moins qu'on peut en juger sans avoir vu l'original, ne saurait être assignée à cette dernière époque, par cette raison d'abord, puis parce que, ainsi que je viens de le dire, la légion Ve Macédonique était alors cantonnée fort loin de Troesmis; elle appartient probablement à l'époque précédente, et le titre du personnage auquel elle est consacrée, *praefectus castrorum*, me paraît un motif suffisant pour penser que Troesmis était alors le quartier général de la légion dont il s'agit. Le camp retranché qu'on y remarque serait alors celui de cette légion, lequel aurait été ensuite occupé par les différentes légions qui la remplacèrent successivement dans l'armée de Mésie, jusqu'à la *Ire Jovia*, que l'Itinéraire d'Antonin (3) y place à une époque postérieure aux premières années du règne de Dioclétien et de Maximien.

Peut-être même pourrait-on faire remonter plus haut encore l'origine de ce camp, et supposer qu'il avait été établi par L. Pomponius Flaccus après la reprise de Troesmis; peut-être, en conséquence, la légion Ve Macédonique était-elle celle que commandait alors ce personnage. Mais ce sont là de simples conjectures, qui auraient besoin, pour être adoptées, de s'appuyer sur d'autres documents. Il y a lieu de remarquer, toutefois, que les nombreux embranchements du Danube en face de Troesmis présentaient de grandes facilités pour le passage du fleuve; que c'étaient probablement ces facilités qui avaient été cause de la prise de cette place par les barbares, et que, par cette raison, les Romains, après l'avoir reprise, durent, pour empêcher que pareille chose n'arrivât à l'avenir, se hâter d'y établir à demeure un corps de troupes considérable.

(1) A 268 milles, suivant ce document, p. 220 et suiv., éd. Wesseling.

(2) Voyez, sur l'histoire de cette légion, le mémoire de Borghesi, *Sulle iscrizioni romane del Reno*, p. 146, *21, et les notes que M. Henzen y a ajoutées, dans le t. IV des *Œuvres complètes* de l'illustre épigraphiste, p. 212 et suiv.

(3) Page 225, éd. Wesseling.

On lit dans la notice insérée au *Moniteur*, que « presque toutes « les inscriptions recueillies portent, indépendamment du nom de « la ville, la mention des Ve et VIe légions Macédoniennes et des « Ire et IIe légions Italiques. » Il y a dans ce passage une erreur au moins : il n'a jamais existé de légion VIe Macédonique ; mais les légions Ire et IIe Italiques sont connues, et l'on sait que la Ire, envoyée dans la Mésie à l'avénement de Vespasien, y resta jusqu'au règne de Dioclétien, sous lequel l'Itinéraire d'Antonin (1) la place à *Novae*, station située à deux cent vingt-neuf milles à l'ouest de Troesmis. Quant à la IIe, rien jusqu'ici n'avait pu faire supposer qu'elle eût été, à aucune époque, cantonnée dans ces contrées. Si donc les inscriptions dont il s'agit prouvaient qu'elle y fût en effet envoyée, ce serait un fait entièrement nouveau à ajouter à l'histoire de cette légion, sur laquelle nous avons d'ailleurs peu de documents.

La deuxième inscription est ainsi conçue :

2.

M · P O N T I O
l A E L I A N O
c. V · PATRI · PON
L A E L I A N I
l EG · AVG · PR · PR
ORDO · TROESM

Elle est incomplète du côté gauche et a perdu une lettre au commencement de ses lignes les plus longues ; mais elle se restitue facilement, et doit se lire ainsi :

Marco Pontio Laeliano, clarissimo viro, patri Pontii Laeliani, legati Augusti pro praetore, ordo Troesmensium.

Le légat impérial qui est mentionné dans cette inscription est connu dans l'histoire. Il fut le chef d'état-major de Lucius Verus dans la guerre contre les Parthes ; ce fut lui qui organisa l'armée de Syrie, et Fronton, en nous apprenant ce fait (2), l'appelle *vir gravis, veteris disciplinae.*

(1) Pag. 221, éd. Wesseling.
(2) *Ad Verum imperatorem*, p. 183, ed. Rom.

Une belle inscription trouvée à Rome en 1555, et qui nous a été conservée par Smetius (1), nous fait connaître tous ses noms (*M. Pontius M. f. Laelianus Larcius Sabinus*), et elle nous apprend qu'après avoir été *comes divi Veri*, dans la guerre contre les Parthes, où il avait obtenu les récompenses militaires, il fut successivement légat impérial des provinces de Pannonie Inférieure, de Pannonie Supérieure et de Syrie. Malheureusement cette inscription est incomplète; elle est brisée par le bas, et elle ne nous apprend pas quelles fonctions Laelianus avait exercées avant d'être appelé à celles de *comes imperatoris*.

Borghesi a cru reconnaître dans ce personnage le consul *Laelianus* de l'an 163 de notre ère. Mais cette identification présentait de grandes difficultés. C'est en cette année même qu'eurent lieu les principales opérations de la guerre contre les Parthes, et l'on conçoit difficilement comment *Laelianus* aurait pu en même temps mériter des récompenses dans cette guerre et présider le sénat en qualité de consul. Borghesi supposait probablement que l'on avait fait une exception en sa faveur, et qu'en l'élevant au consulat en récompense de ses services, on l'avait exempté de l'obligation de la résidence. On peut en effet citer des exemples d'exemptions de ce genre (2). Mais les exceptions ne se supposent pas, ou du moins on ne peut les supposer que quand on y est forcé par des raisons suffisantes. D'ailleurs, notre inscription, qui prouve que Pontius Laelianus fut légat de la Mésie Inférieure sous un seul empereur (*legatus Augusti*), sous Antonin par conséquent, nous apprend en même temps qu'il avait été consul auparavant, la Mésie Inférieure étant une province consulaire.

Il faut donc reconnaître en lui, au lieu du consul ordinaire *Laelianus*, que les fastes et les monuments (3) ne désignent que par ce surnom et qui eut pour collègue *P. Junius Pastor*, le *M. Pontius Laelianus* qui, ainsi que nous l'apprend une inscription publiée par Maffei (4), fut consul suffectus avec *Q. Mustius Priscus*, quelques années après Hérode Atticus, c'est-à-dire quelques années après 143.

(1) Fol. 67, n. 3.

(2) Notamment celui de Pertinax, qui, ainsi que nous l'apprend Capitolin, c. 3 : « Curiam Romanam post quattuor provincias consulares, quia *consulatum absens* « *gesserat*, jam dives ingressus est, quum eam antea senator non vidisset. »

(3) *Annali dell' Instituto arch. di Roma*, 1843, p. 337, n. 15 et 16.

(4) *Mus. Veron.*, p. 420, 5; cf. Orelli, n. 4719

La troisième inscription nous fait connaître tous les noms d'un personnage célèbre à d'autres titres :

3.

P · VIGELLIORA
IOPLARIO · SA
TVRNINOATILIO
BRADVANOA
CIDIOTERTVL
LO · LEG · AVG
ORDOTROESMEN
EXDECRETOSVO

Publio Vigellio Raio Plario Saturnino Atilio Braduano Aucidio Tertullo, legato Augusti, ordo Troesmensium ex decreto suo.

Le nom de *Vigellius* est fort rare ; on n'en rencontre pas une douzaine d'exemples dans tous les recueils d'inscriptions, et pendant toute la durée de l'empire on ne connaît qu'un seul personnage de ce nom qui soit parvenu aux grandes dignités. Il porte précisément un des surnoms de celui-ci; c'est *Vigellius Saturninus*, le premier proconsul d'Afrique qui persécuta les Chrétiens (1), et je n'hésite pas à l'identifier avec notre légat impérial. On s'accorde généralement à placer son proconsulat en 200 de notre ère. Il devait donc avoir été consul suffectus vers l'an 190, et légat de la Mésie Inférieure un an ou deux après cette dernière date.

Notre inscription, par les noms qu'elle lui donne, nous fait connaître les grandes familles auxquelles la sienne était alliée ; c'étaient celle des *Atilius Bradua*, qui avait fourni deux consuls ordinaires, en 108 et en 160; celle d'un consul suffectus d'une année incertaine, mentionné dans une inscription de Troja dans la Capitanate (2), et qui porte entre autres noms ceux de *C. Aucidius Tertullus;* enfin une des branches de la *gens Plaria*, à laquelle appartenait la femme de Man. Acilius Glabrio, l'un des consuls ordinaires de l'an 152 (3).

(1) Ce fut lui qui condamna les martyrs de *Scillium;* il est simplement nommé *Saturninus* dans leurs actes (D. Ruinart, *Acta martyr.* p. 77); mais Tertullien le désigne par son gentilicium et son cognomen : « Vigellius Saturninus, qui primus hic « gladium in nos egit, lumina amisit. » *ad Scapul.* c. 3.

(2) Mommsen, *Inscr. R. Neap.* n. 1068; voy. les *Corrigenda.*

(3) Olivieri, *Marm. Pisaur.* n. 32; cf. Orelli, n. 2228.

Enfin, la quatrième inscription est ainsi conçue dans la copie qui nous a été envoyée :

4.

IMP CAESARI · M ·
AVRELIO · ANTONINO
PIO · FEL · AVG
DIVI · SEVERI · MAXIM
DIVI · ANToNINI · NE · DDI
CNE · T · FL · NOVIO · RVFO
LEG · AVG · PR · R · M · VLP · ANIPAR
SACERD · PROVIN · ETBISDV
VMVIRA · OBHON · PONIF

On voit qu'elle présente trois lacunes, que l'auteur de cette copie a essayé de remplir par conjecture. Ces lacunes ne sont pas dues au hasard, car elles portent sur le nom de l'empereur et sur les qualifications qui devaient le faire reconnaître parmi les princes qui avaient porté le même nom. Il s'agit donc, dans cette inscription, d'un empereur dont le nom a été effacé en vertu d'un décret du sénat, et par conséquent d'Héliogabale, le seul des Antonins qui ait été l'objet d'une semblable condamnation.

Cela posé, je lis à la quatrième ligne DIVI · SEVERI. *Nepoti*, et à la cinquième ligne DIVI · ANToNINI · *fil.* Il faut lire en outre, au commencement de la sixième ligne, CANTE · L · NOVIO, au commencement de la dernière VMVIRA ; et l'inscription entière doit être interprétée :

Imperatori Caesari Marco Aurelio Antonino Pio Felici Augusto, Divi Severi nepoti, diri Antonini filio. dedicante Lucio Novio Rufo, legato Augusti pro praetore, Marcus Ulpius Antipater, sacerdos provinciae et bis duumviralis, ob honorem pontificatus.

Le légat *L. Novius Rufus*, qui a fait la dédicace de ce monument, était connu depuis longtemps par les médailles d'Héliogabale frappées à *Nicopolis ad Istrum* (1). La découverte de son nom, accompagné, comme il l'est dans cette inscription, du titre de légat impérial

(1) Voy. Mionnet, *Méd. antiques*, t. I, p. 360, n. 41 ; Supplém., t. II, p. 167, n. 644 à 685.

propréteur, n'est cependant pas sans importance; car elle prouve d'une manière désormais incontestable un fait longtemps controversé (1), à savoir que les magistrats nommés sur les monnaies impériales de Nicopolis et de Marcianopolis sont des gouverneurs de la province et non pas de simples magistrats municipaux.

Le donateur du monument, *M. Ulpius Antipater*, prêtre de la province et deux fois duumvir, nous apprend qu'il en a fait les frais en reconnaissance de son élévation à la dignité de pontife de Troesmis; et du titre de *duumviralis* qui lui est donné, on peut conclure avec quelque probabilité que cette ville avait été élevée au rang de colonie, conclusion qu'on pouvait également tirer de cette circonstance qu'elle est représentée sur la table de Peutinger par un édifice orné de deux tourelles.

Le monument sur lequel est gravée cette dernière inscription est un piédestal en marbre, orné de moulures élégantes, et M. le ministre des affaires étrangères annonce, dans sa dépêche à M. le ministre de l'instruction publique, qu'il serait possible de l'obtenir du propriétaire et des autorités turques, si l'on jugeait qu'il méritât d'être apporté en France. Votre commission pense que non-seulement ce monument, mais aussi ceux sur lesquels sont gravées les trois autres inscriptions, seraient pour nos musées de très-précieuses acquisitions. Frappée, comme le sera sans doute aussi l'Académie, de l'importance historique de ces quatre inscriptions, qui semblent cependant avoir été prises au hasard parmi un grand nombre de documents du même genre découverts dans les ruines de Troesmis, elle pense qu'il y aurait lieu de demander à M. Engelhardt des copies, et si cela était possible, des estampages sur papier de tous ces documents et de tous ceux que l'on pourra trouver à l'avenir dans ces ruines; enfin, elle ne doute pas que si des fouilles plus étendues et bien dirigées y étaient entreprises, elles n'eussent les résultats les plus heureux pour la science. Dans ce cas, elle recommanderait surtout l'exploration attentive du camp retranché et de ses abords. Les localités qui ont été habitées pendant des siècles par des légions, et que des constructions modernes n'ont pas dénaturées, ne sont pas communes, et l'on peut être certain que les découvertes épigraphiques, topographiques ou autres, auxquelles ne pourraient manquer de donner lieu les fouilles dont il s'agit, jetteraient un jour nouveau sur un grand nombre de questions encore obscures de l'histoire militaire des Romains. LÉON RENIER.

(1) Voy. Eckhel, *Doctrina num. vet.* t. I, p. 17, et Borghesi, *Œuvres complètes* t. II. p. 223.

UN

DÉCRET DES THIASOTES

ΕΛΗΣΕΙΓΕΝΕΓΕΙΔΗΜΗΝΙΣ
_ΝΟΓΣΩΝΤΟΙΣΘΙΑΣΩΤΑΙΣΚΑΙΦΙΛΟ
ΕΡΙΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙΝΥΝΑΙΡΕΘΕΙΣΤΑΜΙΑΣΕΓ
ΟΝΟΣΑΡΧΟΝΤΟΣΚΑΛΩΣΚΑΙΦΙΛΟΤΙΜΩΣΤΑΣ
5. ΕΓΙΜΕΛΕΙΑΣΥΓΕΣΤΗΚΑΙΤΟΤΕΓΡΟΣΤΩΙΟΝΚΑΙ
. . ΑΕΤΩΜΑΤΟΥΙΕΡΟΥΤΟΥΔΙΟΣΤΟΥΛΑΒΡΑΥΝΔΟΥΕΓΕ
ΤΕΛΕΣΕΝΑΞΙΩΣΤΟΥΘΕΟΥΚΑΙΤΑΚΟΙΝΑΚΑΛΩΣΚΑΙΔΙΚΑΙ
ΩΣΔΙΕΧΕΙΡΙΣΕΝΑΝΕΝΚΛΗΤΟΝΓΑΡΕΧΩΝΕΑΥΤΟΝΓΑΣ
ΙΤΟΙΣΘΙΑΣΩΤΑΙΣΕΚΤΕΤΩΝΓΡΟΤΕΡΟΝΧΡΟΝΩΝΚΑΙΑΦΟΥΕ
10. ΙΣΤΗΝΕΓΙΜΕΛΕΙΑΝΤΗΣΤΑΜΙΕΙΑΣΕΙΣΗΛΘΕΝΚΑΙΕΚΤΩΝΙ
ΔΙΩΝΤΩΝΕΑΥΤΟΥΓΡΟΣΑΝΗΛΩΣΕΝΑΡΓΥΡΙΟΝΑΓΡΟΦΑΣΙ
ΣΤΩΣΕΙΣΤΟΙΕΡΟΝΦΑΝΕΡΑΝΓΟΙΟΥΜΕΝΟΣΤΗΝΕΥΝΟΙΑΝΗ
ΝΕΧΕΙΕΙΣΤΟΥΣΘΙΑΣΩΤΑΣΚΑΙΤΗΝΙΕΡΩΣΥΝΗΝΑΞΙΩΣΙΕΡΕ
ΩΣΑΤΟΤΟΥΘΕΟΥΥΓΕΡΟΥΝΤΟΥΤΩΝΑΓΑΝΤΩΝΔΕΔΟΧΘΑΙΤΟ
15. ΙΣΘΙΑΣΩΤΑΙΣΕΓΑΙΝΕΣΑΙΜΗΝΙΝΜΝΗΣΙΘΕΟΥΗΡΑΚΛΕΩΤΗΝ
ΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙΑΥΤΟΝΘΑΛΛΟΥΣΤΕΦΑΝΩΙΑΝΑΘΕΙΝΑΙ
ΔΑΥΤΟΥΚΑΙΕΙΚΟΝΑΤΟΥΙΕΡΟΥΟΥΑΝΕΙΚΑΛΛΙΣΤΟΝΓΡΑΨΑΝ
ΤΑΣΕΝΓΙΝΑΚΙΚΑΤΑΤΟΝΝΟΜΟΝΟΓΩΣΑΝΕΙΓΑΣΙΝΦΑΝ
ΕΡΟΝΤΟΙΣΒΟΥΛΟΜΕΝΟΙΣΦΙΛΟΤΙΜΕΙΣΘΑΙΓΕΡΙΤΟΙΕΡΟΝ
20. ΟΤΙΜΗΘΗΣΟΝΤΑΙΚΑΤΑΞΙΑΝΕΚΑΣΤΟΣΩΝΑΝΕΥΕΡΓΕΤΗ
ΣΕΙΤΟΥΣΘΙΑΣΩΤΑΣΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΔΕΤΟΨΗΦΙΣΜΑΕΝ
ΣΤΗΛΕΙΛΙΘΙΝΕΙΚΑΙΣΤΗΣΑΙΕΝΤΩΙΙΕΡΩΙΤΟΥΘΕΟΥ

. . . . . ἑλης εἶπεν · ἐπειδὴ Μῆνις
[Μνησιθέου Ἡρακλεώτης εὔ]νους ὢν τοῖς θιασώταις καὶ φιλο
[τιμούμενος π]ερὶ τὸ ἱερὸν, καὶ νῦν αἱρεθεὶς ταμίας ἐπὶ
. . . . . ονος ἄρχοντος, καλῶς καὶ φιλοτίμως τάς
5. [δε τὰς] ἐπιμελείας ὑπέστη καὶ τό τε πρόστῳον καὶ
[τὸ] ἀέτωμα τοῦ ἱεροῦ τοῦ Διὸς τοῦ Λαβραύνδου ἐπε
τέλεσεν ἀξίως τοῦ θεοῦ καὶ τὰ κοινὰ καλῶς καὶ δικαί
ως διεχείρισεν, ἀνένκλητον παρέχων ἑαυτὸν πᾶσ
ι τοῖς θιασώταις ἔκ τε τῶν πρότερον χρόνων καὶ ἀφ᾽ οὗ ε
10. ἰς τὴν ἐπιμέλειαν τῆς ταμιείας εἰσῆλθεν, καὶ ἐκ τῶν ἰ
δίων ἑαυτοῦ προσανήλωσεν ἀργύριον ἀπροφασί
στως εἰς τὸ ἱερὸν, φανερὰν ποιούμενος τὴν εὔνοιαν ἣ
ν ἔχει εἰς τοὺς θιασώτας καὶ τὴν ἱερωσύνην ἀξίως ἱερε
ώσατο τοῦ θεοῦ · ὑπὲρ οὖν τούτων ἁπάντων, δεδόχθαι το
15. ῖς θιασώταις ἐπαινέσαι Μῆνιν Μνησιθέου Ἡρακλεώτην
καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν θαλλοῦ στεφάνῳ, ἀναθεῖναι
δ᾽ αὐτοῦ καὶ εἰκόνα τοῦ ἱεροῦ οὗ ἂν εἶ κάλλιστον, γράψαν
τας ἐν πίνακι κατὰ τὸν νόμον ὅπως εἶ πᾶσιν φαν
ερὸν τοῖς βουλομένοις φιλοτιμεῖσθαι περὶ τὸ ἱερὸν
20. ὃ τιμηθήσονται κατ᾽ ἀξίαν, ἕκαστος ὧν ἂν εὐεργέτη
σει τοὺς θιασώτας, ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα ἐν
στήλει λιθίνει καὶ στῆσαι ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ θεοῦ.

Cette inscription a été trouvée, il y a quelques mois, au Pirée; elle est maintenant déposée dans le musée de la Société archéologique, où j'ai pu en prendre copie, grâce à l'obligeance de M. Koumanoudès. La pierre est brisée dans la partie supérieure, mais les lacunes sont faciles à combler, sauf pour le nom de l'orateur et le nom de l'archonte. Quant au sens, il est très-clair, excepté à la ligne 14.

« Un tel a dit : Attendu que Ménis, fils de Mnésithéos, d'Héraclée, est « plein de bonne volonté pour les Thiasotes et de zèle pour le temple; « que, maintenant nommé trésorier sous l'archontat de ..... il s'est « acquitté de cette charge avec zèle et honnêteté, qu'il a achevé le por- « tique et le fronton du temple de Jupiter Labraundos d'une manière « digne du dieu; qu'il a manié les fonds communs avec honnêteté et « justice, que, pour tous les Thiasotes, il a été irréprochable et précédem- « ment et depuis qu'il est entré dans cette charge de trésorier; qu'il n'a « pas hésité à ajouter de son propre argent pour les dépenses du temple : « montrant ainsi d'une manière évidente la bonne volonté qu'il a pour

« les Thiasotes, et qu'il a exercé le sacerdoce d'une manière digne du « dieu;

« Pour toutes ces choses, les Thiasotes ont décrété de décerner des « louanges à Ménis, fils de Mnésithéos, d'Héraclée, de le couronner d'une « couronne de feuillage, de consacrer dans l'endroit du temple, où elle « sera le mieux, son image peinte sur un panneau de bois selon la loi, « afin de montrer à tous ceux qui voudront faire preuve de zèle à l'égard « du temple quels honneurs ils obtiendront, chacun, selon le bien qu'il « pourra faire aux Thiasotes; de graver ce décret sur une stèle de pierre « et de le placer dans le temple du dieu. »

Au-dessous est une couronne.

La date de ce texte ne peut être fixée avec certitude, parce que le nom de l'archonte est brisé. Mais en le rapprochant d'une autre inscription relative aux Thiasotes, et publiée par Le Bas (389), on remarque certaines ressemblances d'orthographe qui permettent de le rapporter à la même époque (l. 17 et 18, εἶ p. ῇ; l. 22, στήλει λιθίνει, et dans Le Bas, l. 7 et 33, ἀγαθεῖ τύχει, l. 18, εἶ p. ῇ; dans les deux textes, l'iota adscrit n'est jamais omis). Le décret publié par Le Bas fait mention d'une charge remplie sous l'archontat de Nicias, 296 avant Jésus-Christ, il lui est donc postérieur, mais de peu d'années. C'est aussi au commencement du IIIe siècle qu'il faut placer le monument dont nous nous occupons.

Avant d'entrer dans l'étude du texte, rappelons en quelques mots ce qu'étaient ces compagnies, appelées du nom général d'ἔρανοι, et dont les inscriptions nous ont révélé le nombre et l'importance. Ces compagnies étaient formées d'associés qui se réunissaient pour sacrifier à certaines divinités et célébrer des festins communs; en outre, elles venaient au secours des membres tombés dans le besoin et pourvoyaient à leurs funérailles. C'étaient à la fois des associations religieuses et des sociétés de secours mutuels; quelquefois, elles prenaient un caractère politique et commercial. Ces corporations privées, mais reconnues par l'État, avaient leurs lois, leurs magistrats, leurs prêtres, leur trésor alimenté par les contributions des associés et les libéralités des bienfaiteurs; elles se réunissaient dans leur sanctuaire et rendaient des décrets. On les trouve en grand nombre dans les cités importantes, et surtout, je le crois, dans les villes maritimes. A Rhodes, par exemple, il y avait les compagnons du Soleil, Ἁλιασταί, de Bacchus, Διονυσιασταί, de Minerve Lindienne, Ἀθηναϊσταὶ Λινδιασταί, de Jupiter Atabyrius, Διὸς Ἀταβυριασταί, de Jupiter Sauveur, Σωτηριασταί. A Athènes, ou plutôt au Pirée, c'étaient les Héroïstes, les Sérapiastes, les Eranistes, les Orgéons et enfin les Thi sotes.

Lig. 1 et 2. — J'ai restitué le nom du personnage d'après la ligne 15. Il s'appelle Ménis, fils de Mnésithéos, et il est d'Héraclée. Il serait assez difficile de choisir entre les nombreuses villes qui ont porté ce nom dans l'antiquité, si les indications contenues dans la suite du texte ne semblaient prouver qu'il s'agit d'Héraclée du Latmus, en Carie. Des deux membres de la même société, mentionnés dans l'inscription de Le Bas, l'un est de Trézène, et un autre d'Héraclée. Nous voyons dès lors que ces compagnies n'étaient pas seulement composées d'Athéniens, mais aussi d'étrangers; c'est là un caractère qui les distingue des phratries où n'entraient que les citoyens appartenant à la même tribu et unis par les liens du sang.

La première partie du décret (lig. 1-14) est l'exposé des motifs. On rappelle d'abord, en général, la bonne volonté de Ménis pour les Thiasotes et son zèle à l'égard du temple, puis les services plus précis qu'il a rendus, comme trésorier et comme prêtre.

La charge de trésorier était, sinon la plus haute, au moins la plus importante de ces sociétés, comme le prouvent les inscriptions qui nous entretiennent de leurs embarras financiers et de la libéralité des bienfaiteurs venus au secours de la caisse commune. Les associés montraient peu de zèle pour le payement de leur contribution (1); les procès étaient fréquents et parfois malheureux (2); les frais des sacrifices et des festins laissaient peu d'argent pour les autres dépenses (3).

C'était donc une charge difficile, mais dont Ménis avait su s'acquitter avec succès. Le décret vante son zèle et son honnêteté. Pendant son administration, il acheva, d'une manière digne du dieu, le temple de Jupiter Labraundos, en construisant le portique et le fronton. (Les Grecs avaient donné à cette partie de l'édifice le nom de ἀέτωμα ou ἀετός à cause de sa ressemblance avec les ailes déployées de l'aigle) (4).

On revient encore sur l'honnêteté et la justice de Ménis dans le maniement des fonds communs; mais en ajoutant qu'aucun des Thiasotes n'avait eu à se plaindre de lui. Ce qui veut dire sans doute qu'il n'avait pas exigé avec trop de rigueur la contribution des associés, et qu'il avait achevé la construction, sans leur imposer de nouvelles charges. Pour subvenir aux besoins de la société et en

(1) Rhangabé, *Antiq, hell.*, 811.
(2) Id., 881, l. 8 et 21.
(3) Le Bas, 382, l. 10.
(4) Eust., p. 1352, 38.

même temps ménager ceux qui en faisaient partie, Ménis avait fourni généreusement de ses propres fonds aux dépenses du sanctuaire. C'est une chose assez singulière de voir l'homme chargé d'administrer la caisse commune, la soutenir de son argent; mais c'est un fait fréquent chez les Grecs, et en particulier dans ces compagnies. Nous en trouvons des exemples dans deux inscriptions relatives aux artistes Dionysiaques et aux Orgéons (1).

La ligne 14 présente quelques difficultés. D'abord la forme ἱερεώσατο p. ἱερώσατο qui est sans exemple; elle provient peut-être de la confusion des deux verbes ἱερεύω et ἱερόω. Pour le sens, j'ai traduit : « *Il a exercé le sacerdoce d'une manière digne du dieu,* » parce que le mot ἱερωσύνη signifie seulement *sacerdoce;* — ἱερόω est quelquefois pris dans le même sens que ἱερόομαι, *exercer un sacerdoce*. Nous savons que les Thiasotes avaient un prêtre désigné par le sort (Le Bas, 389, l. 10, τὸν ἱέρεα τὸν ἀεὶ λαχόντα) ; Ménis aurait donc pu exercer cette fonction. Mais il est singulier qu'on ait fait une mention aussi brève de cette dignité, et surtout qu'on n'ait pas indiqué l'archonte sous lequel il l'a obtenue, comme pour la charge de trésorier. En insistant sur le sens propre de ἱερόω, qui veut dire *consacrer*, et en donnant à ἱερωσύνη une signification qu'il n'a pas dans les auteurs, mais qui s'accorde avec l'étymologie, on pourrait traduire : « *Il a fait la consécration du temple d'une manière digne du dieu.* » Ce dernier sens s'accorde peut-être mieux avec le reste de l'inscription ; on a rappelé dans le décret l'honnêteté de Ménis, le zèle avec lequel il a achevé le temple de Jupiter, la générosité avec laquelle il a fourni de l'argent pour les dépenses, et on ajoute, comme dernier bienfait, qu'il a encore donné un éclat digne du dieu à la cérémonie de la consécration du temple.

L'introduction du culte de Jupiter Labraundos, en Attique, est un fait important. Entre ce dieu et le Jupiter hellénique, il y a plus qu'une différence de surnom; ce sont deux divinités distinctes et d'origine différente. Ce Jupiter, auquel la compagnie des Thiasotes venait d'élever un temple au Pirée, était originaire d'Asie-Mineure. Il s'appelait Labrandeus, du mot lydien λαβρυς, *hache*, parce qu'il était représenté tenant à la main, non la foudre, mais une hache à double tranchant (2), ou Stratios qui est l'équivalent en grec (3). C'était la divinité nationale de la Carie. Hérodote (V, 117) raconte

(1) Le Bas, 375, 382.
(2) Plut. *Q. gr.*, 45.
(3) Strabon, XIV, p. 569.

que les Cariens, vaincus par les Perses, « se réfugièrent à Labranda, dans le sanctuaire de Jupiter Stratios, grand bois sacré de platanes; de tous les hommes que nous connaissons, les Cariens sont les seuls qui sacrifient à Jupiter Stratios. »

Une première fois, ce culte avait pénétré en Attique, avec la famille d'Isagoras, qui était probablement d'origine carienne (1); mais il était resté le culte particulier de cette famille, et il dut disparaître, quand elle fut chassée par Clisthènes. Depuis cette époque, il n'est plus question de Jupiter Labraundos en Attique, ni dans les auteurs ni dans les inscriptions. En Carie, il continua à fleurir; on a retrouvé à Mylasa plusieurs autels sur lesquels était gravée la hache à double tranchant, avec la dédicace Διὶ Στρατίῳ (2). Un de ces monuments a été découvert à Héraclée du Latmus (3). C'est ce qui me porte à penser que les deux habitants d'Héraclée, membres de la compagnie des Thiasotes, appartenaient à l'Héraclée du Latmus; leur origine explique leur importance dans la société et leur zèle pour fonder le culte du nouveau dieu. Au reste, ce n'est pas là un fait isolé. La conquête macédonienne, en mêlant les Grecs aux Orientaux, avait ouvert le panthéon hellénique aux dieux de l'Égypte et de l'Asie. A la même époque, se formait la compagnie des Sérapiastes (4); celle des Orgéons sacrifiait à Vénus Syrienne (5); toutes ces divinités étrangères pénétraient en Attique par le Pirée, grâce au grand nombre d'étrangers qu'y attirait le commerce.

La seconde partie du décret comprend les honneurs décernés à Ménis : 1° un éloge et une couronne de feuillage. L'inscription déjà citée de la même compagnie, nous apprend que la couronne était remise par le prêtre en fonction, au moment où les Thiasotes sacrifiaient et faisaient des libations; il devait en même temps proclamer les motifs de cette récompense; s'il y manquait, il était passible d'une amende;

2° Un portrait peint sur bois et qui devait être exposé dans l'endroit le plus convenable du temple. La même disposition est exprimée en termes un peu différents dans un décret des Orgéons (6). Ce dernier honneur paraît avoir été réservé à ceux qui avaient fait pour la compagnie des dépenses d'argent. Pour ceux qui n'avaient

(1) Hér. I, 66.
(2) Bœckh, 2750; Le Bas.
(3) Bœckh.
(4) Le Bas, 381.
(5) Le Bas, 383.
(6) Le Bas, 382, l. 24.

fait que montrer de la bonne volonté et du zèle, ils n'obtenaient que l'éloge et la couronne. L. 18, κατὰ τὸν νόμον, *selon la loi*. Il s'agit de la loi de la société, qui réglait sans doute les récompenses à accorder aux bienfaiteurs. Ces récompenses étaient intéressées, comme le laissent voir assez clairement les décrets de ce genre, c'était le moyen de montrer à tout le monde que la compagnie savait reconnaître les bienfaits, et de provoquer de nouvelles libéralités par l'espérance de ces honneurs.

L'inscription se termine par la mention d'usage que ce décret sera gravé sur une stèle de pierre et exposé dans le temple du dieu, c'est-à-dire de Jupiter Labraundos.

P. Foucart.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

M. Wescher a fait les lectures suivantes :

1° Lecture d'une communication intitulée : « Note relative à la restitution du nom d'une cité locrienne d'après les manuscrits de Pausanias et les inscriptions de Delphes. » Cette note fait partie d'un travail d'ensemble ayant pour titre : *Commentaire paléographique et philologique des inscriptions de Delphes.*

2° Lecture d'un mémoire intitulé : « Éclaircissements sur le monument bilingue de Delphes avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictions. »

Ce travail renferme le fruit des dernières explorations entreprises à Delphes par M. Wescher, explorations dont l'auteur a rendu un compte sommaire dans un rapport adressé au Ministre de l'instruction publique et inséré dans le *Moniteur* du 24 octobre 1863.

Cette campagne épigraphique, ouverte pendant l'été de 1862, au lendemain de l'insurrection de Nauplie et à la veille de la révolution grecque, a eu des résultats importants.

Ces résultats sont :

1° Le déchiffrement du *monument bilingue.* — M. Wescher a découvert une partie jusqu'ici inconnue de ce monument. Ce texte, absolument inédit, ne compte pas moins de soixante-douze lignes.

2° La découverte du *mur oriental.* — M. Wescher, à l'aide d'une fouille, a trouvé dans le sol la face orientale du soubassement pélasgique du temple, entièrement ignorée jusqu'à ce jour. Il a constaté sur cette face le commencement d'une nouvelle série d'inscriptions.

L'extrait suivant d'un des rapports de M. Wescher, rapport que nous n'avons pas eu l'occasion de publier, fera mieux comprendre le caractère et l'importance de sa découverte.

« Ce mémoire, dit M. Wescher, renferme le fruit de la dernière campagne épigraphique que j'ai tentée au milieu des ruines de Delphes, et qui, interrompue par des causes indépendantes de ma volonté, a eu néanmoins des résultats importants. Il se divise en deux parties.

« La première est intitulée : *Essai sur l'inscription bilingue de Delphes, avec le texte d'une inscription inédite, relative à la composition du conseil des Amphictions.* L'inscription bilingue de Delphes est un des monuments les plus considérables que nous ait légués l'antiquité grecque. Publiée jusqu'ici d'après deux copies défectueuses prises, l'une par Cyriaque d'Ancône dans le cours du xve siècle, et l'autre par Dodwell au commencement du xixe, elle avait besoin d'une révision nouvelle et définitive. Je suis en mesure de la donner telle qu'elle existe actuellement sur le marbre.

« Ce marbre, qui provient du temple même d'Apollon, est encastré aujourd'hui dans la muraille intérieure d'un réduit obscur et infect appartenant à une maison du village moderne de Castri. Il est mutilé, renversé, caché derrière des immondices et des débris de toute nature. Je suis parvenu néanmoins à prendre la copie complète et l'empreinte exacte du monument. Une investigation minutieuse m'a convaincu qu'au-dessous de l'inscription déjà connue s'en trouve une autre, beaucoup plus longue et encore plus intéressante, qui avait échappé à l'attention des précédents explorateurs. Quelques lettres seulement de cette seconde inscription figurent dans le *Corpus*, et ces lettres n'y forment aucun sens. J'ai fait dégager cette partie inférieure du marbre auparavant inconnue, et j'ai recueilli avec un soin religieux ce texte qui, tout mutilé qu'il est, sera compté, je l'espère, parmi les reliques les plus précieuses de l'antiquité.

« Voici en quelques mots le contenu de ce document. C'est une sentence des *hiéromnémons* déterminant les limites de la *terre sainte*, c'est-à-dire du domaine d'Apollon. L'inscription, qui a plus de soixante lignes, est gravée sur deux colonnes : la colonne de droite, où sont indiquées les bornes du territoire sacré, est très-fruste, mais, par un heureux accident, le commencement de la colonne de gauche, qui contient le passage le plus important de l'inscription, est mieux conservé. Nous y trouvons ce qu'il importait par-dessus tout de savoir, je veux dire la composition normale et définitive du conseil des Amphictions, avant le remaniement de cette institution par Auguste.

« L'organisation de ce conseil rappelle à certains égards celle de la diète germanique. Vingt-quatre voix y représentaient la totalité des suffrages. Ces voix étaient réparties entre dix-sept nations ou États. Parmi ces nations, les unes jouissaient de deux voix, les autres possédaient un seul suffrage. Les États qui disposaient de deux voix étaient : Delphes, la Thessalie, la Phocide, la Béotie, les Achéens de la Phthiotide, les Magnètes, les Ænianes. Les États qui ne disposaient que d'un seul suffrage étaient : les Doriens du Parnasse, les Doriens du Péloponèse, les Athéniens, les Eubéens, les Maliens, les Œtéens ou habitants de l'Œta, les Dolopes, les Perrhæbes, les Locriens Epicnémidiens ou mieux Hypocnémidiens, et les Locriens Hespériens ou occidentaux, plus connus sous le nom de Locriens Ozoles. La cause de cette inégalité dans le nombre des suffrages paraît tenir à la composition originelle du conseil. Il est probable qu'à l'origine la confédération se composait de douze tribus seulement. Les sept pre-

mières tribus étaient formées par les sept États que j'ai énumérés d'abord, et qui possédaient deux voix par État. Quant aux cinq dernières tribus, chacune d'elles paraît s'être subdivisée en deux branches, et chaque branche disposait naturellement de l'une des deux voix primitivement accordées à la tribu entière. Ainsi, les Doriens du Parnasse et ceux du Péloponèse n'étaient que deux fractions de la grande famille dorienne. Les Athéniens et les Eubéens appartenaient à la race ionienne. Les quatre peuplades de la Thessalie, Maliens, Œtéens, Dolopes, Perrhæbes, formaient originairement deux tribus seulement. Enfin, les Locriens orientaux, qui habitaient au pied du mont Cnémis, et les Locriens occidentaux, qui cultivaient la plaine d'Amphissa, représentaient ensemble la nation locrienne.

« De cette façon tout s'explique. A l'origine, douze tribus disposent chacune de deux voix; plus tard, cinq de ces tribus, en se décomposant, lèguent une voix à chacune des dix fractions qu'elles laissent après elles. Telle apparaît, d'après ce document, et en dehors des changements passagers imposés par la politique ou par la guerre, l'organisation du conseil amphictionique.

« La seconde partie du recueil est relative à la découverte du mur oriental. On sait que le temple de Delphes était bâti sur une terrasse soutenue par un vaste soubassement. Jusqu'ici, un côté seul de ce soubassement avait été exploré, c'est le côté du midi. Les fouilles considérables qui avaient été exécutées le long du mur méridional à diverses époques et auxquelles j'ai pris moi-même une part active, laissaient une question intéressante à résoudre. Les faces latérales du soubassement existent-elles dans le sol? Sont-elles de construction pélasgique? Portent-elles des inscriptions? Aujourd'hui, cette question est résolue en ce qui concerne la face orientale. Cette face existe, elle est pélasgique, elle est couverte d'inscriptions. Arrêté par des obstacles matériels et obligé de refermer ma fouille, je n'ai pu recueillir qu'une faible partie de cette nouvelle série de documents. Toutefois, j'ai rapporté quelques spécimens intéressants, notamment deux belles inscriptions amphictioniques, dont l'une est relative à un vol commis dans l'enceinte sacrée, dans le trésor même des Phocéens. On n'avait rien trouvé jusqu'à présent qui touchât d'aussi près à la question religieuse. »

D'autres communications intéressantes ont été faites à l'Académie. L'espace nous manque pour en parler aujourd'hui. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'inscription suivante, dont un savant antiquaire, M. Morel Fatio, a bien voulu nous adresser une copie, a été découverte le 8 octobre, à Nyon, dans la vieille église. Elle était encastrée dans le mur d'une petite pièce qui servait de dépôt d'archives, et que l'on appelle *la Grotte*.

L·SERGIO·L·F·CORN
LVSTROSTAIODOMI
TINO·OMNIBVS·HONO
RIBVS·IN·COLONIA·E
QVESTR·ET·IN·COL·VI
ENNENSIVM·FVNCTO
T·IVL·POMPEIVS·TER
TVLLVS·SOCERO·OP
TIMO

Le T du mot FVNCTO est gravé dans l'intérieur de l'O.

Cette inscription doit se lire ainsi :

Lucio Sergio, Lucii filio, Cornelia (tribu), Lustro Staio Domitino, omnibus honoribus in colonia Equestrium et in colonia Viennensium functo, Titus Iulius Pompeius Tertullus socero optimo.

Le personnage auquel elle est consacrée porte deux gentilicia, *Sergius* et *Staius*, dont le dernier était probablement celui de sa famille maternelle, et il en est de même de son gendre, qui s'appelle *Iulius Pompeius*. Cette particularité, jointe à l'abréviation IVL pour *Iulius* et à la forme du surnom *Domitinus*, annonce une époque déjà avancée de l'empire, probablement le IIe siècle de notre ère.

Sergius ayant obtenu tous les honneurs dans deux colonies, quelques-uns de nos lecteurs se demanderont peut-être quelle était celle des deux à laquelle il appartenait par sa naissance. La réponse à cette question ne saurait être douteuse : c'était celle qui faisait partie de la tribu *Cornelia*, dans laquelle l'inscription nous apprend qu'il était inscrit, c'est-à-dire *Noviodunum* ou *Colonia Equestris*. On sait que Vienne faisait partie de la tribu *Voltinia*. — L. R.

— M. V. Chatel, archiviste du Calvados, annonce qu'il vient de découvrir les restes d'un *grand alignement de pierres celtiques* et de plusieurs *cromlechs* ou *enceintes de pierres*, qui en formaient l'extrémité.

En faisant ouvrir deux des nombreuses tombelles du sommet de ses bois de Valcongrain, M. Chatel vient aussi de trouver dans leur intérieur d'abondantes traces d'incinération avec des débris de charbon, un certain nombre de silex taillés de main d'homme et une petite hache celtique.

(*Moniteur du Calvados.*)

— Nous empruntons à une lettre de M. Remy à notre collaborateur, M. de Reffye, les détails suivants relatifs à des fouilles intéressantes que M. Denis Machet a fait faire autour de Saint-Étienne-au-Temple (Marne). Les premières fouilles remontent à une vingtaine d'années : les dernières sont toutes récentes.

« Les fouilles dont vous me parlez, écrit M. Remy, ont été faites par le sieur Denis Machet, sur une longueur de quatre kilomètres, sur la droite, en aval du cours de la Vesle, à une distance d'environ soixante-dix à cent mètres de ses bords, à partir du village de Saint-Étienne-au-Temple.

Sur cette ligne, il a été découvert d'abord trois ossuaires distincts dont le premier, c'est-à-dire le plus éloigné du village, contenait environ sept ou huit cadavres entiers; celui du milieu, sous un petit tertre, paraissant naturel et à une faible profondeur, environ quinze centimètres, et le troisième, près du village, à peu près trois cents.

Les corps sont placés sur la terre nue dans des fosses longues d'environ deux mètres quatre-vingts centimètres et larges de quarante-cinq à soixante centimètres; les deux extrémités sont arrondies; la profondeur varie de trente-trois centimètres à un mètre quatre-vingts centimètres.

Ils avaient aux pieds et quelquefois à la tête, sur les côtés ou entre les jambes, des vases de terre noire de diverses formes; la tête était tournée pour regarder le Midi, c'est-à-dire qu'elle était plus ou moins exactement placée au Nord, les pieds tendus vers le Midi; au côté droit se trouvaient les glaives; les lances ou javelots étaient placés sans ordre déterminé; plusieurs avaient des colliers et des bracelets soit en bronze soit en verre; des fibules de bronze étaient placées à la ceinture, sur la poitrine et quelquefois sur le côté.

Dans la station du milieu, il s'est trouvé, entre autres, un groupe de trois cadavres dont le premier, tourné comme nous venons de le dire, était orné d'un collier et de bracelets de bronze à mailles plates, d'amulettes en pierre et ambre, et de fibules émaillées; sur le côté, il avait un couteau sur lequel étaient posés des os de porc; les deux autres avaient la tête aux pieds du premier, et leurs pieds formaient avec ses épaules chacun un angle de trente-cinq degrés.

Près du village où ils étaient en très-grand nombre, il s'en trouvait quelquefois deux et même trois superposés dans la même fosse, séparés par une couche de terre d'environ vingt ou vingt-cinq centimètres d'é-

paisseur. Le terrain où ont été opérées ces fouilles est grêveux, et les remblais qui recouvraient les corps, de même nature que le sol, étaient devenus noirâtres et d'une consistance grasse, presque jusqu'à la surface cultivée qui ne décelait cependant rien de particulier, cela était dû sans doute à la décomposition des corps.

M. Machet a aussi trouvé, entre les bords de la Vesle et la ligne formée par les trois points signalés plus haut, à vingt mètres de distance des derniers, c'est-à-dire non loin du village et sur une surface de trente mètres carrés, vingt squelettes qui avaient été enfermés dans des cercueils en bois dont la forme est indiquée par la couleur noirâtre de la terre contrastant avec la couleur ocreuse du gravier qui les recouvrait, et par des clous longs de cinq à six centimètres trouvés à chaque angle et au milieu.

Ces cadavres étaient tournés d'une façon diamétralement opposée aux premiers, c'est-à-dire que la tête était au Midi regardant le Nord; la forme des fosses est un carré long d'une largeur de quatre-vingts centimètres à un mètre, d'une longueur de deux mètres quarante centimètres et d'une profondeur de deux mètres trente à deux mètres soixante centimètres. Dans ces cercueils étaient déposés des poteries de couleur rouge et des verres de diverses formes; ceux-ci n'avaient point d'armes, mais il y a lieu de remarquer que parmi eux, ont été trouvés deux cadavres sans cercueil placés de la même manière que les premiers décrits, dont l'un avait à son côté une arme à deux tranchants et un ceinturon formé d'une chaîne de fer; l'autre avait un ceinturon à mailles plates, deux fibules, un collier et deux bracelets, le tout en bronze.

Nous avons omis de dire que dans les vases de terre noire trouvés dans les premières fouilles, se trouvaient des os de poulet, de lapin et de tête de porc.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

Maison romaine découverte à Lillebonne. — La ville de Lillebonne a été, comme chacun sait, la capitale des Calètes pendant les cinq siècles que les Romains ont dominé les Gaules. Personne n'ignore non plus combien de monuments antiques sont sortis depuis cinquante ans de ce sol exceptionnellement fertile; mais la source de ces découvertes est loin d'être tarie. Une dernière fouille qui s'y pratique en ce moment montre combien de renseignements historiques sont encore ensevelis sous ce sol, dont chaque couche est une page d'histoire.

Lors de sa dernière visite au théâtre romain de Lillebonne, qu'il surveille avec un soin tout particulier, M. l'abbé Cochet avait appris qu'un déblai opéré par M. Alfred Lemaitre avait laissé voir les restes d'une construction importante. L'édifice se trouvait précisément au bord du chemin de grande communication n° 29, qui conduit de Lillebonne à la station d'Alvimare, à peu de distance d'un champ où déjà, en 1852, le même antiquaire avait reconnu le mur extérieur d'une grande maison romaine. Cette demeure, adossée à la pointe d'un coteau sur lequel s'éleva

autrefois le *castrum* antique de *Juliobona*, est également voisine du grand aqueduc reconnu et décrit par M. Rever.

Ayant obtenu facilement l'autorisation du propriétaire, M. l'abbé Cochet s'empressa de commencer une fouille, qui a été surveillée avec beaucoup de zèle et d'intelligence par M. Delarue, agent voyer du canton de Lillebonne. L'exploration, suivie pendant quelques semaines, a mis à jour une série d'appartements de toute forme, qui composèrent autrefois une importante habitation gallo-romaine.

Plusieurs murailles avaient un mètre d'épaisseur, mais quelques-unes mesuraient jusqu'à un mètre cinquante centimètres. La hauteur de quelques autres n'était pas moindre de deux à trois mètres. La majeure partie de l'appareil était en caillou du pays, mais les parties soignées étaient parementées avec du tuf ou du moellon taillé en petit appareil. Ce moellon était parfois chaîné de briques rouges comme dans toutes les belles contructions romaines. La portion la plus remarquable de l'édifice était un petit appartement de forme carrée et terminé en abside à chaque extrémité. Les murs de cette construction, qui semblent ajoutés postérieurement, ont été appareillés avec le plus grand soin.

La portion la mieux conservée de l'édifice était le foyer ou fourneau où se faisait le feu pour chauffer un appartement au moyen d'un hypocauste qui n'a pas été retrouvé. L'entrée de ce fourneau est faite avec des claveaux de pierre élégamment taillés et encadrés dans des briques rouges, ce qui produit un fort bon effet.

Jusqu'à présent on ne compte pas moins de seize pièces mises au jour. Ce sont des couloirs, des galeries, des appartements grands et petits. Pour le moment, il n'est guère permis de leur assigner une destination spéciale. Tous les pavages ont disparu, et il ne reste souvent que les fondations et les bases. Toutefois, on ne saurait douter que quelques portions de l'édifice n'aient été riches et ornées. On rencontre, dans les débris, des crépis coloriés, des plaques de marbre, des moulures, des bases et des fûts de colonnes en pierre. Un fragment de sculpture sur pierre laisse voir un homme assis ayant un chien couché à ses pieds.

Les objets meubles ont été jusqu'ici peu nombreux. Ils ont consisté, comme toujours, en débris de poterie de toute sorte, en tuiles à rebords, en clous et crampons de fer, en lampes en terre cuite, etc.

Les fouilles continuent, car l'habitation est loin d'être découverte dans son entier. Espérons qu'elles continueront à amener des révélations utiles à l'histoire et à l'étude de nos anciens monuments. N'oublions pas de dire qu'un très-beau plan de cette ruine antique a été dressé par M. Delarue et envoyé par lui au chef du service vicinal pour être communiqué à M. le sénateur préfet.

— On a découvert dans un champ près de Saint-Germain-lez-Arlay (Jura), non loin du bord de la Seille, en face du château de Tortelet, une série de sépultures superposées, qui paraissent appartenir à une époque reculée. Une circonstance digne de remarque, c'est que les sépultures

supérieures sont en pleine terre, sans trace de tombeau, tandis que les sépultures inférieures sont dallées en tous sens. Dans l'une des premières, on a trouvé un corps portant sur le ventre une plaque de ceinturon en fer, complétement rouillée, mais qui semble avoir été damasquinée en or et en argent. Nous croyons savoir que cet objet a été déposé au musée de Lons-le-Saunier. Immédiatement au-dessous de ce cadavre se trouvait un tombeau en dalles, contenant à sa partie la plus large une grande quantité d'ossements entassés pêle-mêle. Ce tombeau, placé à quatre-vingts centimètres au-dessous de la surface du sol, mesure trente-huit centimètres en profondeur, un mètre quatre-vingt-cinq centimètres en longueur, cinquante-cinq centimètres à la tête et trente centimètres au pied. (*Sentinelle du Jura.*)

— Les fouilles de Meloisey continuent. On n'a malheureusement pas trouvé de nouvelles armes. Les objets découverts en dernier lieu sont des colliers en bronze, des bracelets en bronze et des bracelets en fer; des anneaux de jambes en bronze creux, des fibules. Ces objets appartiennent tous, par le type, à l'ère purement gauloise. Ils ont la plus grande analogie avec les bracelets et fibules trouvés sur les bords du Rhin par M. de Ring, ainsi qu'avec quelques-uns des objets trouvés près de Saint-Étienne-au-Temple (Marne). La *Revue* donnera bientôt un compte rendu détaillé de ces intéressantes fouilles. Tous les objets trouvés sont, nous l'avons déjà dit, donnés au musée de Saint-Germain, où on pourra les voir et les étudier.

BIBLIOGRAPHIE

Aeschyli quae supersunt tragoediae. Vol. II, sect. II. Prometheus vinctus. recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit Henricus Weil, in Facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ, impensas fecit J. Ricker, 1864.

Le Prométhée est, de toutes les tragédies d'Eschyle, celle dont le texte a subi le moins d'altérations; c'est même un des ouvrages relativement les mieux conservés parmi ceux qui nous sont restés de l'antiquité grecque. Il ne se prête donc pas à ce genre de sagacité qui consiste à retrouver la véritable leçon sous les erreurs et même par les erreurs des copistes, et dont M. Weil a donné des preuves distinguées dans les éditions qu'il a publiées précédemment de l'Agamemnon, des Choephores, des Euménides et des Sept chefs. Toutefois, si bien conservé que soit un texte, il n'est jamais entièrement exempt de fautes, qui peuvent échapper d'autant plus facilement à la sagacité des éditeurs, qu'on lit avec moins de défiance. Ainsi, précisément dans le Prométhée, on n'avait pas senti généralement la difficulté qu'offre la réponse de Prométhée aux conseils de l'Océan (330-331) : ζηλῶ σ' ὀθούνεκ' ἐκτὸς αἰτίας κυρεῖς Πάντων μετασχὼν κα τετολμηκὼς ἐμοί. Indépendamment de la dureté de la construction du second vers, M. Weil fait remarquer avec raison que le sens en lui-même n'est nullement satisfaisant. Comment un vieillard tel qu'Eschyle a dépeint l'Océan, prudent, circonspect, se tenant loin non-seulement des querelles des dieux mais encore de leurs assemblées, a-t-il jamais pu s'associer aux desseins audacieux de Prométhée? Eschyle ne parle nulle part ailleurs de cette hardiesse si peu conforme au caractère qu'il donne à l'Océan; il rapporte partout à Prométhée seul l'honneur et la responsabilité de son entreprise; il lui fait même dire à propos du dessein que Jupiter avait conçu d'anéantir le genre humain (234) : καὶ τοῖσιν οὐδεὶς ἀντέβαινε πλὴν ἐμοῦ. On ne conçoit donc pas que Prométhée félicite l'Océan d'être à l'abri de tout mal après avoir été de moitié dans *toutes* ses entreprises. Le scoliaste, qui a eu souvent sous les yeux un texte plus ancien et meilleur que celui qui nous est parvenu, a lu évidemment autre chose que ce que nous avons; car il commente ainsi ces vers : θαυμάζω σε πῶς ὑπάρχεις ἐκτὸς αἰτίας καὶ μέμψεως παρὰ τῷ Διὶ καὶ οὐδὲν ὑπ' αὐτοῦ δεινὸν πέπονθας ἐμοὶ συναλγῶν. Si on lit avec M. Weil, comme le scoliaste semble avoir lu, πόνων μετασχεῖν καί τετολμηκὼς ἐμοί, toutes les difficultés disparaissent; Prométhée s'étonne de ce que l'Océan ne soit pas puni pour oser s'intéresser à ses malheurs. Si le Prométhée ne comporte pas beau-

coup de restitutions de ce genre, l'éditeur n'est pourtant pas dispensé de tact et de justesse d'esprit: et ces qualités ne manquent pas au commentaire de M. Weil. Il a su se garantir d'une erreur où la critique allemande tombe souvent, et qui, en particulier, se trouve au fond de toutes les objections que les philologues ont faites contre l'unité de l'Iliade et même de l'Odyssée : c'est l'erreur qui consiste à confondre la vérité poétique et l'exactitude scientifique, à exiger d'un poëte la logique géométrique qu'on ne trouve pas toujours même chez les savants les plus distingués. Ainsi on s'est préoccupé de la contradiction qui se remarque entre le Prométhée où Io n'arrive en Egypte que par de très-longs détours, et les Suppliantes où Io arrive au même terme beaucoup plus directement par l'Asie mineure et la Syrie. On a employé, pour concilier cette contradiction inconciliable, des artifices que M. Weil juge avec raison tout à fait vains. Ces développements géographiques ont souri à l'imagination d'Eschyle, quand il a composé le Prométhée, et il ne les a pas jugés nécessaires ou convenables dans les Suppliantes. Les poëtes ne traitaient pas ces traditions fabuleuses en historiens. M. Weil a également compris qu'Eschyle doit être apprécié autrement que d'Anville, et il s'est bien gardé de déterminer sur la carte la position du fleuve Hybristès et celle de la plaine de Cisthène.

CHARLES THUROT.

Procès-verbal du pillage par les Huguenots des reliques et joyaux de Saint-Martin de Tours, en mai et juin 1562, publié pour la première fois par M. Ch. L. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire, membre de la Société des Bibliophiles de Touraine. Tours, imprimerie de Mame et Comp., 1863, in-8.

Les archéologues de Tours et du département d'Indre-et-Loire ont formé depuis quelques années, indépendamment de la Société archéologique, une seconde compagnie sous le titre de *Bibliophiles de Touraine*. Les deux sociétés, composées en partie des mêmes membres, marchent d'un parfait accord, comme deux sœurs exemptes de jalousie et de rivalité. Toutes deux publient parallèlement. La Société archéologique a produit des volumes, déjà nombreux et estimés, des mémoires, parmi lesquels se trouvent des œuvres d'assez longue haleine. Ainsi nous citerons, dans ce genre, le Cartulaire de Corméry, dû à la veine infatigable de M. l'abbé Bourassé, comme aussi le Catalogue de Dom Housseau qu'achève, en ce ce moment, un habile paléographe, employé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, M. E. Mabille.

De son côté, la Société des bibliophiles imprime ou réimprime des *textes* rares et suivis. Le procès-verbal de 1562 appartient à cette deuxième catégorie de publication et méritait d'y prendre place à tous égards. Ce curieux document intéresse vivement et à deux points de vue bien éloignés l'un de l'autre; il suscite, à la lecture, deux sentiments fort distincts.

Le premier est un sentiment moral, philosophique ou religieux. Il a, pour objet, le spectacle d'une *exécution* ou auto-da-fé d'œuvres d'art, faite par des iconoclastes, par des soldats, ayant à leur tête des sectaires. Nous

ne ferons, quant à nous, qu'une réflexion sur ce point; c'est que l'idée qui nous anime, nous archéologues d'aujourd'hui, manquait, à peu près également des deux parts, à l'époque de ce pillage. Ce qui, en 1562, passionnait, d'un côté, les catholiques pour défendre et conserver ces richesses, de l'autre, les protestants pour les piller et les détruire, — c'était la religion interprétée, ici et là, dans le sens le plus opposé.

Aujourd'hui, bien loin de là (et nous arrivons ainsi au deuxième aspect ci-dessus annoncé), tous les archéologues, même de communions religieuses différentes, s'accordent à regretter, sous ce rapport, les monuments curieux, si fatalement détruits à cette époque de discordes civiles.

Le procès-verbal de 1562, malheureusement, ne contient qu'un inventaire très-sec et très-succint de ces objets d'art, sur lesquels nous voudrions trouver des développements d'autant plus descriptifs et d'autant plus étendus, que leur destruction nous empêche de nous en faire une idée réelle et directe (1).

M. Grandmaison s'est attaché autant que possible à combler cette lacune, dans une introduction substantielle et intéressante qu'il a placée en tête de cet opuscule. Le savant archiviste d'Indre-et-Loire a mis à contribution pour cet effet les rares notions qu'il recueille patiemment sur un pays jadis si riche en *monuments* ainsi qu'en *textes* historiques, et que le temps, non moins que les révolutions ont singulièrement appauvri sous ce double rapport. Ces considérations ne donnent que plus de prix à la nouvelle publication de MM. les Bibliophiles de Touraine. A. V.

(1) Les principaux monuments qui décoraient la célèbre église de Saint-Martin de Tours et qui furent monnayés, en 1562, par les ordres de Louis de Bourbon, prince de Condé, chef des protestants, consistaient dans les objets ci-après énumérés :

1° La châsse ou tombeau de saint Martin, œuvre d'or, d'argent et de joaillerie. Cette châsse avait été restaurée à neuf par Charles VII, de 1430 à 1453, et enrichie par Louis XI.

2° La statue en argent de ce dernier prieuré, exécuté vers 1465.

3° Le chef de saint Martin, sa mitre, etc.

4° Une coupe dite de Charlemagne.

5° Un modèle ou représentation en orfévrerie du château de Montils, plus connu sous le nom de Plessis-lès-Tours.

6° Une effigie semblable du château de la Guerche en Bretagne. — Une multitude d'autres objets d'un très-grand prix, quoique d'un intérêt inférieur par rapport à ceux qui précèdent, composaient les splendides trésors de cette collégiale.

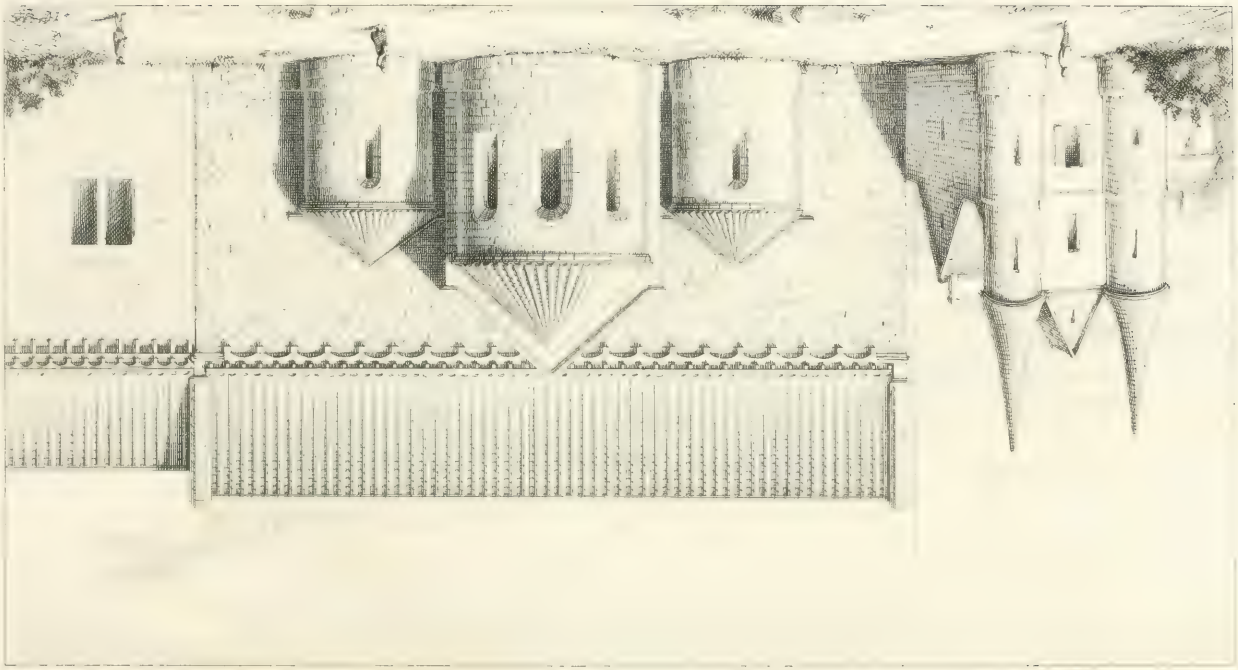

PLATE III.

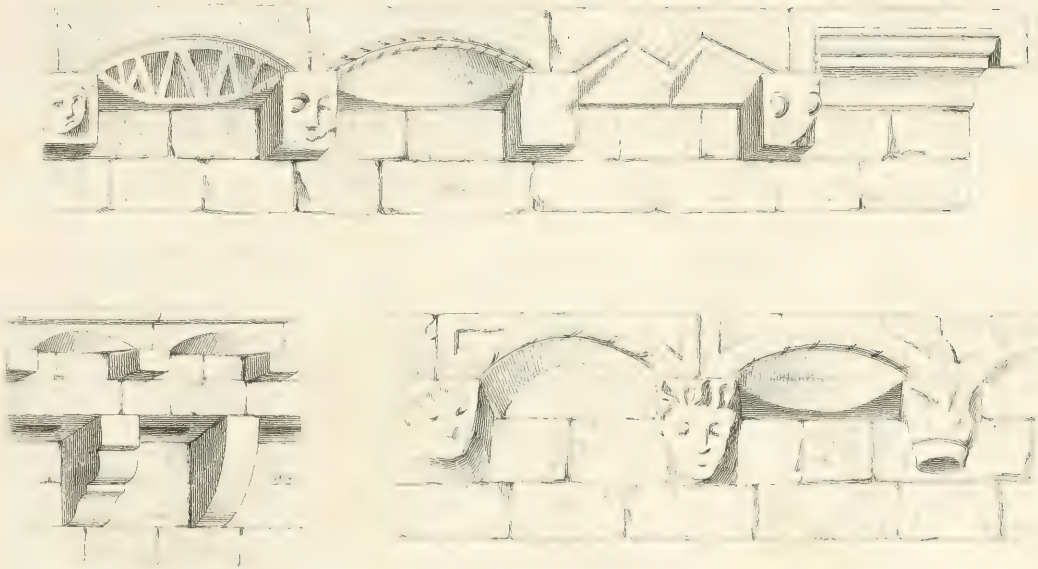

LE

CONCILE DE PARIS

DE

L'ANNÉE 1210

« En ce temps là, dit l'historien de Philippe Auguste, Guillaume « le Breton, l'étude des lettres florissait dans la ville de Paris, et les « anciens ne nous apprennent pas qu'en Grèce, en Égypte, en aucun « lieu du monde, le nombre des écoliers ait été jamais aussi considé- « rable qu'il l'était alors en cette ville studieuse. » — « Heureuse cité, » s'écrie sur un ton plus vif Philippe, le docte abbé de Bonne-Espérance, » « heureuse cité, où les feuillets des saints volumes sont « déroulés avec tant de zèle, où si grande est la passion de lire, si « profonde est la science des Écritures, qu'on pourrait à bon droit « l'appeler Cariath-Sepher, la cité des lettres (1). »

On ne s'attend pas à voir régner dans une telle ville le silence et la paix. On se la représente bien plutôt pleine de bruit et de querelles : la discorde constante entre les écoliers, entre les maîtres fréquente. C'est, en effet, le propre de toutes les études, qu'on les appelle sacrées ou profanes, d'exciter dans les esprits ces agitations fécondes, dont on s'alarme tant plus tard, aux époques tranquilles, mais stériles.

Paris était donc, en l'année 1210, une autre Athènes, une autre Alexandrie, une autre Cariath-Sepher, où le goût renaissant de la science, la recherche sincère et mal réglée de la vérité, de la vérité

(1) *Rerum Gallic. Script.*, t. XVII, p. 82.

conforme ou contraire aux canons anciens des apôtres, aussi bien que l'ambition d'une facile renommée, enfantaient chaque jour quelque thèse nouvelle, et provoquaient quelque débat nouveau. Par ces nouveautés, quand elles ne paraissaient pas dès l'abord opposées à la doctrine de l'Évangile, ou à celle des Pères, on s'élevait assez rapidement aux plus hautes dignités de l'Église. Il est prouvé qu'en ce temps-là, chaque troupeau choisissant lui-même son pasteur, quelque originalité de méthode et même quelque liberté de langage ne nuisaient pas à la fortune d'un clerc jaloux de parvenir. Mais plus était vive, turbulente, et, disons-le, téméraire, la passion de paraître et de briller, plus grande était la vigilance de l'autorité; et quand ces nouveautés franchissaient une limite déjà tracée, quand elles semblaient à quelques-uns suspectes d'hérésie, ni le rang, ni la puissance du patronage, ni même l'éclat du mérite ne protégeaient assez le coupable pour le mettre à l'abri d'une enquête canonique. Or, interrogez tous les historiens de l'Université de Paris : après la grosse affaire de la bigamie royale, la recherche des hérétiques est alors la principale occupation des légats du pape, et les enquêtes succèdent aux enquêtes. Dans beaucoup d'esprits invités à penser avec une entière indépendance par la lecture assidue d'Aristote, de Boëce et des commentateurs arabes, est né le mépris, le vrai mépris de la foi des simples, et, malgré la menace du dernier supplice, quelques hommes du plus ferme caractère osent exprimer déjà ce mépris, en des termes que, parmi les récents philosophes, Hegel pourrait seul accepter.

Cette année 1210 s'annonçait particulièrement sous les plus fâcheux auspices. Dans les premiers jours du carême, un matin, le soleil, se levant dans sa gloire, avait été tout à coup enveloppé par une légion d'épais nuages, et un prodigieux combat, *prodigialis pugna*, s'était alors engagé, sous les yeux des populations consternées, entre le ministre de la lumière et ses ténébreux ennemis (1). Le chroniqueur néglige de nous dire à qui resta la victoire. Mais, par le soin qu'il prend de consigner le fait dans ses annales, on juge quel effroi causa ce prodige et de quelles calamités il sembla le présage.

C'est vers le même temps que chez un clerc de Paris, nommé Raoul de Namur (2), se présentait un orfévre nommé Guillaume

(1) Radulpus Coggeshala, *Rer. Gall. Script.*, t. XVIII, p. 104.

(2) Cesaire, *de Namuntico;* Guillaume le Breton, *de Nemurtio.* M. Daunou (*Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 589), traduit par *de Nemours;* mais la Chronique de S. Denys par *de Namur*, et, comme il semble, avec raison. Nemours est appelé dans toutes les chartes latines *Nemosium.*

d'Aire, se disant, assure-t-on, un envoyé de Dieu (1). Parmi ses confrères du Grand-Pont (2), Guillaume était sans doute le plus lettré. Avait-il, comme le raconte Césaire d'Heisterbach, le principal historien de cette tragique aventure, suivi dans sa jeunesse les leçons publiques des théologiens? Quoi qu'il en soit, car le témoignage de Césaire n'est pas toujours fidèle, l'orfévre Guillaume fréquentait habituellement un certain nombre de clercs gradués, avec lesquels il se plaisait à discourir très-librement sur toute question théologique. Poursuivant donc en la présence de Me Raoul un de ses entretiens ordinaires, il ne tarde pas à lui déclarer que les temps d'une rénovation religieuse sont proches, ainsi que le manifestent les signes prédits. La corruption des prélats n'est-elle pas notoire? N'est-il pas évident que les jours de l'Antechrist sont déjà venus? Peut-on le méconnaître sous les traits du pape Innocent? Rome enfin n'est-elle pas Babylone?

Me Raoul prêtant à ce discours une oreille attentive, Guillaume ajoute que les esprits tant soit peu clairvoyants pressentent déjà quelle sera la forme de la religion nouvelle. De même que la très-sainte Trinité consiste en trois personnes dont les attributs sont distincts, ainsi la vie de l'humanité, sur cette terre d'exil, se partage en trois périodes différentes, et à chacune de ces trois périodes préside particulièrement une des trois personnes qui composent la mystérieuse déité. A l'unité de l'essence divine correspond l'unité de l'espèce humaine, et à la triplicité des modes qui nous manifestent la permanente unité de Dieu correspond, ou, pour mieux dire, s'assimile, dans le même sujet créé, au sein de l'humanité vivante, une triple série de phénomènes sociaux (3). Voilà pour la doctrine. Maintenant voici comment cette doctrine est confirmée par l'histoire. A l'avénement de la première période, Dieu le Père s'est incarné dans

(1) Cæsarius Heisterbachcensis, *Illustr. mirac. et Hist. memorab.*, lib. V, c. 22.

(2) Le Grand-Pont, construit par Charles le Chauve, était un pont de pierre qui joignait la rive droite de la Seine à la Cité. Sur ce pont étaient les opulentes boutiques des orfévres et des changeurs, comme nous l'attestent plusieurs chartes du Cartulaire de Notre-Dame, et Jean de Garlande dans son Dictionnaire, cité par M. Springel, *Paris au XIIIe siècle*, ch. II.

(3) Cæsarius, ibid. — Nous n'avons pas, suivant M. Daunou, les actes du concile de 1210, qui condamna les complices de Guillaume d'Aire. C'est une erreur du savant historien. Ces actes, inconnus il est vrai au P. Labbe et au P. Hardouin, ont été publiés par Martene, *Thes. Nov. Anecd.*, t. IV, col. 163 et suiv. En voici un premier fragment : « In hunc modum detrahebant creatori, qui creatura erant. Auctoritas sancta sic loquitur : *Opera Trinitatis inseparabilia.* Hi e contra : *Pater a principio operatus est sine Filio et Spiritu Sancto, usque ad ejusdem Filii incarnationem.*

Abraham. Aux enfants d'Abraham, rude et grossière lignée, convenait le dur régime des formes légales. C'est pourquoi tous les interprètes des livres saints nous les représentent asservis aux rigides prescriptions de la loi que leur avait imposée Dieu le Père, cette loi qu'il prit soin de leur rappeler au sortir de l'Égypte, avec ce formidable cornet qui fit retentir tous les échos du Sinaï (1). Mais ensuite une autre ère est venue, celle du Fils, incarné dans la personne de Jésus. Achevant alors le règne de la loi et inaugurant le règne de la grâce, Jésus abroge les rites barbares de l'ancien culte, et pour sa nouvelle église il institue des cérémonies nouvelles, le baptême, la confession, l'eucharistie, sacrements d'une pratique facile et douce (2). C'est bien ce qu'enseignent encore tous nos théologiens. Il faut, toutefois, remarquer qu'ils se trompent étrangement sur un point grave, lorsqu'ils confondent la personne divine du Fils avec Jésus, né de Marie. Jésus, né de Marie, n'est pas autre chose dans sa chair visible que ce qu'était Abraham dans la sienne : hommes ils ont été l'un et l'autre, malgré le glorieux privilége d'une incarnation particulière, hommes comme vous, Me Raoul, et comme moi Guillaume, en qui le Saint-Esprit s'est incarné, de même dans tous les autres hommes, et par conséquent sans aucun privilége, depuis que la troisième série des âges est commencée (3). C'est ici, très-docte maître, qu'il faut bien me comprendre. L'empire du Fils a été. Le Saint-Esprit s'est fait chair. C'est à la troisième personne de la Trinité que vient d'être enfin dévolu le gouvernement de ce monde, jusqu'à la consommation des siècles (4). En tout homme qui recevra le don de l'être s'accomplira désormais le sublime mystère que le second âge a vu s'accomplir dans l'individualité de Jésus. Ce qui veut dire que l'Esprit se communiquera directement à la conscience de tous ses fidèles, sans l'intermédiaire d'aucun pharisien et d'aucun prêtre (5). Et voici qu'un autre mystère, celui de la résurrection, s'est aussi renouvelé. L'espérance et la foi, mal nommées des vertus, avaient tué nos âmes, et les

(1) Cæsarius, ibid.

(2) Cæsarius, ibid.

(3) « Item auctoritas : *Solus Filius incarnatus.* Hi e contra : *Pater in Abraham incarnatus, Filius in Maria, Spiritus Sanctus in nobis quotidie incarnatur....* Item : *Filius incarnatus, id est visibili formæ subjectus.* Nec aliter illum hominem esse Deum quam unum ex eis cognoscere voluerunt. » Marten., Thes. Nov.. t. IV, col. 163.

(4) « Item : *Filius usque nunc operatus est, sed Spiritus Sanctus ex hoc nunc usque ad mundi consummationem inchoat operari.* » Ibid., col. 164.

(5) Cæsarius, ibid.

voici ressuscitées par la science (1). Or, persuadez-vous, maître Raoul, que les fils régénérés de l'Esprit traiteront le cérémonial liturgique du second âge absolument comme Jésus a traité le rituel d'Abraham. Il a été écrit : *Novis superrenientibus abjicientur vetera.* Or, les choses surannées qu'il faut désormais rejeter, c'est, par exemple, cette croyance grossière que, dans le sacrement de l'autel, on se partage, on mange en commun le vrai corps du Christ. La vraie communion n'est-elle pas celle des âmes, dans lesquelles habite le même esprit? Voici encore une superstition dont il convient de s'affranchir : la croyance en une autre vie. Au delà de ce monde point de paradis, point d'enfer. On goûte ici-bas toutes les joies du paradis, quand, d'un regard que rien ne trouble, on contemple Dieu tel qu'il est dans la pureté de son essence; on porte l'enfer en soi-même, quand on a le remords d'un crime. Il est temps enfin de supprimer toute cette vaine pompe du culte des saints. C'est, en effet, une véritable idolâtrie. Quand on voit des gens façonner de leurs mains des statues de pierre et s'agenouiller ensuite devant elles, ou même porter leurs lèvres émues sur les ossements blanchis, sur les chairs desséchées des martyrs, peut-on se défendre de les railler, ou de les plaindre? L'Esprit seul a droit à nos pieux hommages, et le temple, le seul temple où se pratique le culte de l'Esprit, c'est la pensée de l'homme qu'il inspire par le don de sa grâce, et qu'il dirige dans la voie de la vérité, qui est la voie du salut (2).

Tel fut le discours de l'orfévre Guillaume. Il se proposait, sur le rapport de Césaire, de convaincre et d'entraîner Raoul, personnage d'ailleurs inconnu, mais que nos chroniqueurs appellent *maître;* ce qui veut dire, sans doute, docteur régent en quelque chaire de l'île ou mont *bavard* (3). Césaire complète son récit en attribuant à Guillaume diverses prophéties. Mais l'historien de Philippe Auguste n'en parle pas, et Césaire est bien capable de les avoir imaginées. Il n'a pas écrit un gros volume de miracles, accomplis de son temps, et quelquefois même, il le jure, sous ses yeux, sans avoir eu pour le merveilleux un penchant déréglé. On sait d'ailleurs qu'au moyen

(1) « Item : Spiritus Sanctus in eis incarnatus, ut dixerunt, eis omnia revelabat, et hæc revelatio nihil erat quam mortuorum resurrectio. Unde semetipsos jam ressuscitatos asserebant, fidem et spem ab eorum cordibus excludebant, se soli scientiæ mentientes subjacere. » Martene, Thes. Nov.

(2) Cæsarius, ibid. — Guillelm. Armoric., *de Gestis Philippi Aug.*, Rer. Gallic. Script., t. XVII, p. 83.

(3) *Locutitius*, surnom donné à la montagne Sainte-Geneviève, à cause de ses nombreuses écoles.

âge, la crédulité, complice de la calomnie, n'a guère manqué d'imputer à toutes les sectes d'hérétiques et d'effrayantes prophéties et d'horribles attentats contre les mœurs. Ainsi l'on prouvait clairement que leur doctrine avait pour auteur le père du mensonge et de toute autre malice, le démon.

Me Raoul de Namur était, au témoignage de l'annaliste breton, un homme rusé et retors, mais vraiment catholique, *articulosus et astutus et vere catholicus*. Il ne parut donc pas étonné de ce qu'il venait d'entendre. Soupçonnant que Guillaume avait des affidés, et désirant les connaître, puis les faire connaître, dévoiler enfin toute leur trame, et rendre à l'Église un service méritoire, il n'hésita pas à mentir. Il déclara donc, d'une voix assurée, avoir appris lui-même du Saint-Esprit qu'il devait être un jour un des apôtres de la religion nouvelle, et, par cette confidence trompeuse, il amena facilement le crédule orfévre à lui nommer les chefs de la secte. Puis, sans trop de retard, il se rendit près de l'abbé de Saint-Victor, de Me Rupert et de frère Thomas, et leur révéla tout ce qu'il avait appris (1).

L'abbaye de Saint-Victor était alors gouvernée par Jean le Teutonique, prédicateur célèbre, dont Jacques de Vitry compare les sermons éloquents aux mets les plus délicats et les plus suaves (2). Maître Rupert, ou Robert, ainsi que frère Thomas, nous sont moins connus. Nous pensons toutefois qu'ils étaient l'un et l'autre Victorins, puisqu'avant l'établissement des ordres mendiants les seuls religieux appelés *frères* étaient des chanoines, et puis qu'en l'année 1210 il y avait un Rupert, ou Robert, sous-prieur à Saint-Victor, savant homme que l'évêque de Paris tira plus tard de cette maison pour le faire grand pénitencier de son église (3).

Après avoir en commun délibéré sur ce qu'il convenait de faire en cette grave occurrence, Jean le Teutonique, Robert, Thomas et Raoul prennent la résolution d'aller d'abord avertir Pierre de Nemours, récent évêque de Paris; et ils vont le trouver tous ensemble, chacun étant également jaloux de participer à la gloire d'une si importante révélation.

Celui-ci, prélat de noble race, recherchait toutes les occasions de signaler, avec sa vaillance, son zèle ardent pour les intérêts de la religion. Contre les ennemis divers de cette religion, il devait

(1) Cæsarius, ibid.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, p. 167. — Cæsarius. *Illust. miracul.*, lib. VI, c. 12.

(3) *Hist. littér. de la France*, t. XVII, p. 402.

bientôt s'engager en plusieurs croisades. Cependant il n'était pas ordinaire, au commencement du XIIIe siècle, que les évêques de si grande maison fussent des savants, et Pierre de Nemours, qu'on a mis par simple conjecture au nombre des poëtes, n'a jamais passé, comme il semble, pour un théologien (1). Or il y avait, dans les opinions de la secte dénoncée par Me Raoul, certains points qui devaient l'inquiéter en le révoltant, et sur lesquels il désirait sans doute connaître l'avis des maîtres. On peut donc supposer que si Raoul de Namur et ses compagnons se rendirent ensuite chez trois docteurs fameux, Me Étienne (2), le doyen de Salisbury Richard Poore, surnommé par excellence *le Théologien* (3), et Me Robert de Courson, chanoine de Paris (4), pour leur soumettre ces points obscurs et graves, et les prier d'instruire le procès doctrinal des hérétiques, ce fut par le conseil ou par l'ordre de l'évêque Pierre de Nemours. Enfin parmi les tuteurs vigilants de l'orthodoxie, auxquels fut alors transmise, par Raoul de Namur ou par l'évêque de Paris, la grande et formidable nouvelle, Guillaume le Breton et Robert Gaguin nous désignent encore le chancelier du roi Guérin, futur évêque de Senlis, homme nouveau, mais qui déjà n'a plus guère de rival en puissance, puisqu'il lui appartient de connaître les affaires de la religion et celles de la guerre, comme affaires d'État.

L'avis de ces divers personnages fut que Me Raoul et un prêtre de ses amis travailleraient à gagner la confiance entière des hérétiques

(1) *Hist. littér. de la France*, t. XVII, p. 211.

(2) Ces trois docteurs nous sont désignés par Césaire. Etienne, le moins connu, est peut-être le doyen de l'église de Paris en 1216.

(3) Richard Poore, doyen de l'église de Salisbury, enseignait alors la théologie dans l'école de Paris. Il fut élu, en 1215, évêque de Chichester. Voir *Fasti ecclesiæ Anglicanæ*, par John Le Nève, p. 262. — Sur le même consultez Du Boullay, *Hist. univ. Par.*, t. III, p. 707. Baluze a publié plusieurs lettres adressées par Innocent III à l'illustre doyen. Dans le titre d'une de ces lettres, de l'année 1212, on lit : « Ad decanum Sarisberiensem, docentem Parisiis sacram paginam. » Epist. Innoc. III, t. II, p 744. Il était grand ami de Robert, sous-prieur de Saint-Victor, qui lui a dédié son *Pénitentiel* (*Hist. littér.*, t. XVII, p. 403).

(4) Césaire l'appelle Robert *de Koren*. Ce doit être par erreur. Il y avait alors à Paris un certain R. Koren, que nous voyons, avec sa femme Sibille et les chanoines de Saint-Honoré, contribuer à une fondation en faveur des écoliers pauvres ; Bullæus, *Hist. univ. Par.*, t. III, p. 45. Mais il n'était pas docteur en théologie. Au lieu de Robert de Koren, la chronique de Mailros désigne, parmi les théologiens qui s'employèrent à la poursuite des hérétiques, Me Robert de Courson, qu'on appelait aussi de Corzon, de Corceon, etc., etc., résidant alors à Paris, grand canoniste, récemment chargé par le pape de sévir avec toute la rigueur des lois contre un chanoine de Langres condamné par son évêque ; Epist. Innoc. III, t. II, p, 515.

en se disant convertis à leur secte, qu'ils se feraient admettre dans leurs réunions, qu'ils recueilleraient de leurs bouches mêmes tous les articles de leur impiété, et qu'ils reviendraient ensuite auprès de l'évêque, prêts à témoigner publiquement contre d'aussi dangereux novateurs (1). Ce qui fut fait.

Dans le nombre des complices de l'orfèvre Guillaume il y avait, au dire de l'historien breton, quelques laïques et quelques femmes. Suivant une chronique du monastère de Mailros, la secrète propagande de ces pervers avait séduit une immense multitude de naïfs paysans ou bourgeois, *maximam innocentum multitudinem* (2). Mais il convient de s'en tenir à la vraisemblance. Pour comprendre la doctrine subtile que nous avons sommairement exposée, une instruction médiocre ne pouvait suffire : pour la juger ensuite, pour la préférer, pour se dégager résolûment de tout lien avec la communauté chrétienne, et s'inscrire parmi les prosélytes d'une religion aussi raffinée, il fallait une liberté, une sécurité d'esprit, une audace rares, que l'instruction la plus étendue ne donne pas toujours, mais qui n'existent jamais sans elle. Or on sait quelle était, dans les premières années du XIIIe siècle, l'ignorance des laïques, surtout en matière de théologie. D'ailleurs tous les complices connus de l'orfèvre Guillaume sont des clercs lettrés, ayant charge d'âmes en des villes, en des bourgs de l'évêché de Paris ou des évêchés voisins, d'anciens étudiants en théologie ordonnés prêtres, ou même institués docteurs en quelques chaires parisiennes.

Pendant trois mois, Me Raoul et son associé parcoururent les diocèses de Paris, de Langres, de Troyes et de Sens, parlant avec la plus grande irrévérence de la religion et de ses ministres, simulant de pieuses extases, formant des conventicules secrets où ils se présentaient comme les plus intimes confidents du Saint-Esprit, et recueillant avec soin les noms des braves gens qui prêtaient une oreille trop complaisante à toutes leurs impostures (3).

Quand Raoul est enfin de retour, l'évêque de Paris entend son rapport, et sur-le-champ il envoie des agents qui saisiront les coupables et les amèneront captifs en sa prison. Ces arrestations faites, l'archevêque de Sens convoque à Paris un concile provincial, et, sans délai, se rend dans cette ville pour le présider. C'est Pierre de Corbeil, docteur autrefois renommé, savant et facétieux, qui, pro-

(1) Cæsarius, ibid.
(2) *Rer. Gall. Scrip.*, t. XIX, p. 250.
(3) Cæsarius, ibid.

fessant la théologie dans l'école de Paris, a compté parmi ses auditeurs le jeune Lothaire Segni, maintenant pape sous le nom d'Innocent III, qui est resté l'ami de son ancien maître. Outre l'évêque de Paris, quelques autres évêques de la province de Sens, empressés d'obéir à leur métropolitain, arrivent en toute hâte au concile, et près d'eux viennent y siéger des théologiens de leur parti, adversaires signalés de toutes les opinions nouvelles, vengeurs passionnés de la foi.

Il faut que le jugement soit solennel et décisif; il faut, l'intérêt de l'Église le commande, qu'une scrupuleuse inquisition recherche tous les coupables et qu'une sévère sentence les frappe tous; il faut que les articles du concile rendent la paix aux consciences depuis si longtemps troublées par les questions indiscrètes ou par les réponses téméraires de quelques sophistes, nouveaux apôtres de vieilles erreurs. Ainsi pensent les juges assemblés.

Les accusés qui comparaissent successivement devant eux sont au nombre de quatorze, treize clercs et un laïque. Sont-ils bien tous de la même secte, de l'église du Saint-Esprit? Rien ne le prouve. La diversité de quelques-unes des hérésies énoncées et réprouvées dans la sentence du concile autorise même une supposition contraire. Mais ce qu'ils ont de commun, c'est d'être tous hérétiques.

Le premier nommé, le plus ardent et le plus audacieux, est le sous-diacre Bernard, clerc de Paris. Il n'a suivi, dit-on, les leçons d'aucun théologien (1). On veut dire qu'il n'a pas fréquenté l'école du Cloître. Il a sans doute fait un médiocre état de la doctrine enseignée par les régents officiels, après avoir épuisé la source même de toute théologie, en lisant quelques livres composés par de lointains disciples de Proclus et de Plotin. Voici Guillaume d'Aire, l'imprudent orfévre, sectaire dévot d'une religion nouvelle. Les plus signalés de ses complices sont : Étienne, curé du Vieux-Corbeil, patrie de l'archevêque Pierre; un autre Étienne, curé de la Celle-Saint-Cloud, et Jean, curé d'Orsigny, non loin de Palaiseau. Après eux est amené devant les juges Me Guillaume de Poitiers, sous-diacre, qui, après avoir quelque temps enseigné les lettres et les arts dans la ville de Paris, a quitté sa chaire, pour consacrer trois de ses plus belles années à fréquenter les écoles où l'on interprète la lettre sacrée (2).

(1) Cæsarius, ibid.

(2) Nous supposons qu'il eut à Paris une maison, qui fut confisquée au profit du chapitre de cette ville. En effet, dans un décret capitulaire de l'année 1260, nous lisons : « Hæc sunt quæ de proventibus sufficientibus capellaniarum ecclesiæ nostræ

Paraissent ensuite le prêtre Dudon, autrefois clerc familier de Me Amaury, qui compte près de dix années d'études en théologie; Dominique, curé de Trainel, près de Nogent-sur-Seine; le diacre Eudes et l'acolyte Hélinand, clercs attachés à la collégiale de Saint-Cloud; Ulrich, vénérable curé de Lorris, qui a presque vieilli sur les bancs des écoles; Pierre, curé de Saint-Cloud, prêtre sexagénaire; Guérin, curé de Corbeil-la-Ville, sur la rive gauche de la Seine, autrefois maître ès arts à Paris, auditeur en théologie du célèbre Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry; enfin un simple diacre du Vieux-Corbeil, Étienne, entraîné sans doute par l'exemple de son curé. Pierre de Saint-Cloud avait tenté de se soustraire aux recherches des émissaires épiscopaux. Tandis qu'ils pénétraient dans sa cure, il se rendait en toute hâte à l'abbaye de Saint-Denis en France. L'évêque de Paris apprit en même temps qu'il s'était réfugié dans cet asile, et qu'il y avait revêtu l'habit des moines. Mais il le réclama, et il lui fut livré.

On n'a jamais contesté que l'église catholique, que toute église ait le droit de condamner une doctrine qu'elle estime hérétique. Ce qui n'a pas été constamment reconnu, c'est la juridiction des tribunaux ecclésiastiques sur toutes les personnes convaincues d'hérésie. Mais au commencement du XIIIe siècle on ne soupçonnait pas une distinction que le progrès libéral de nos mœurs a définitivement consacrée. De même qu'il appartient aux représentants de l'autorité laïque de poursuivre et de punir les citoyens en état de révolte contre la loi civile, ainsi, pensait-on, il appartient à l'autorité religieuse de châtier quiconque, ayant reçu le baptême, enfreint les lois de l'Église.

Cependant, quelle que fût alors la confiance des juges d'Église dans la légalité de leur juridiction sur les hérétiques, ils permettaient souvent que la rigueur des principes fût corrigée par cet instinct naturel d'équité qui résiste, dans les consciences sincères, même aux plus forts assauts de l'erreur. Si, par exemple, quelque docteur était signalé comme ayant parlé des choses de la religion en des termes insolites, on le mandait devant une assemblée de théologiens chargés de juger ces termes, et quand ceux-ci les avaient condamnés, l'imprudent discoureur était simplement blâmé d'en avoir fait usage : pour être renvoyé libre à sa chaire, à son église, il

ad opus distributionis chori retinemus..... : 38 solidos super domo Guillelmi Pictaviensis. » *Cartul. eccles. Paris.*, t. I, p. 444. On confisquait toujours les biens des hérétiques condamnés.

n'avait qu'à reconnaître sa faute, et qu'à s'engager à ne la plus commettre. Sa personne était protégée par cette présomption qu'il avait péché sans malice. Cela même était écrit dans la loi, comme nous l'atteste un passage notable de la compilation de Gratien (1).

Mais bien différent est le cas des hérétiques dénoncés par Raoul de Namur, et traduits devant le concile provincial de Paris. Leur malice est notoire. Puisqu'ils ont conspiré la ruine même de la religion, ils comparaissent accusés d'avoir sciemment commis le plus criminel des attentats. L'unique question à résoudre pour les juges est donc la question de fait : Ces clercs ont-ils réellement censuré de vive voix les mœurs des prélats, nié la vertu des sacrements, annoncé la dissolution prochaine de la communauté fondée par les disciples du Christ, et proclamé comme le premier article d'un évangile nouveau, la liberté individuelle des consciences sous la tutelle immédiate du Saint-Esprit?

La plupart des accusés, ou ne pouvant démentir de trop certains témoignages, ou dédaignant de le faire, confessèrent avec fermeté devant le concile tout ce qui leur était reproché. Quelques-uns refusèrent de répondre aux questions qui leur étaient adressées. D'autres essayèrent d'abord de se justifier, mais n'y réussirent pas, et finirent, eux aussi, par de complets aveux (2). Le sous-diacre Bernard osa braver le rigorisme orthodoxe de ses juges en faisant profession de cette doctrine, au plus grand nombre d'entre eux inconnue : « Entre toutes les choses qui participent de la vie l'essence « est commune; et cette commune essence de toutes les choses, c'est « Dieu. Livrez, livrez mon corps aux flammes du bûcher, ou tour- « mentez-le par quelque autre supplice! Toute votre fureur ne « détruira pas un atome de mon être, car, en tant que je suis, « je suis Dieu (3). » Bernard fut inscrit le premier sur la liste des condamnés. C'est peut-être la gloire qu'il avait recherchée. Quoi qu'il en soit, les autres accusés, pour la plupart innocents de son étrange blasphème, furent tous condamnés avec lui.

Cette condamnation fut l'affaire des évêques. Celle des théologiens

(1) « Qui sententiam suam, quamvis falsam atque perversam, nulla pertinaci animositate defendunt, quærunt autem cauta sollicitudine veritatem, nequaquam sunt inter hæreticos deputandi. » Gratiani Decret., part. 2, causa 24, quæst. 3.

(2) Cæsarius, ibid.

(3) « Item auctoritas : *Omnia sub sole vanitas.* Hi e contra : *Omnia unum, quia quidquid est est Deus.* Unde quidam eorum, nomine Bernardus, ausus est affirmare se nec posse cremari incendio, nec alio torqueri supplicio, in quantum erat, quia in eo quod erat se Deum dicebat. » Marten., Thes. Nov., t. IV, col. 163.

présents au concile fut ensuite de rechercher quelles sem nces avaient produit cette moisson d'hérésies.

Ils n'ont pas rencontré dans cette recherche, on s'en étonne un peu, l'*Évangile éternel* du célèbre Joachim, abbé de Flore. « Vers « l'an 1200 de l'incarnation du Seigneur, dit un livre curieux cité « par M. Leclerc, l'esprit de vie étant sorti des deux testaments, « naquit l'Évangile éternel (1). » Mais né dans la Calabre, il n'avait encore, il paraît, voyagé que dans les lieux voisins; et, bien que plus d'une thèse de cet évangile se retrouve dans le discours tenu par Guillaume d'Aire à Me Raoul de Namur, on ne le connaissait pas à Paris en l'année 1210. Le même besoin de nouveautés travaillant toutes les intelligences, il n'est pas, à vrai dire, très-extraordinaire que, sur des points divers du monde chrétien, des gens qui s'ignoraient les uns les autres aient imaginé les mêmes choses, et les aient exprimées en des termes presque semblables. En France même, à Paris, on trouva d'autres précurseurs et de Guillaume et de Bernard.

Dudon, avons-nous dit, avait été le plus intime disciple d'un docteur fameux, mort depuis quelques années, Me Amaury, natif de Bène, au pays Chartrain, qui, après avoir longtemps enseigné la logique d'Aristote dans l'école de Paris, avait ensuite exercé son génie subtil à l'étude des problèmes théologiques. Cet Amaury était un homme indépendant par caractère et par système, qui ne s'accommodait pas volontiers des opinions et des méthodes reçues : *Semper suum per se modum discendi et docendi habuit*, dit Guillaume le Breton, *et opinionem privatam, et judicium quasi sectum et ab aliis separatum.* Ce qui suffisait, dès ce temps-là, pour faire la fortune d'un professeur. Quelques théologiens accusent donc le maître de Dudon d'avoir suscité par la liberté de ses discours l'agitation funeste qui a troublé tant de têtes. C'est de lui, disent-ils, que procède toute la secte de ces contempteurs du Christ, qui contestent sa nature divine, et la présence de son corps, de son sang, sous les espèces consacrées, qui professent ne pas croire à l'autre vie, qui, par des propos grossiers outragent le culte des saints, et qui, dans le délire de leur mysticisme en révolte contre les puissances établies, attribuent toute la conduite des âmes au Saint-Esprit.

D'autres ajoutent que si tel ou tel blasphème contre la religion du Christ est, sans aucun doute, une conséquence naturelle de la doctrine d'Amaury, la thèse impie de Bernard en est le fond même.

(1) *Hist. littér. de la France*, t. XXIV, p. 113.

Omnia unum, quia quidquid est est Deus. Ainsi Bernard s'exprima devant ses juges. Le témoignage de Guillaume le Breton et de Vincent de Beauvais ne prouve guère, il est vrai, qu'Amaury de Bène ait remis en honneur cette thèse fameuse et de si fâcheux renom. Amaury, suivant eux, avait coutume de dire que tout chrétien doit se croire membre du Christ, et, contredit à cet égard par d'autres docteurs de l'Université de Paris, il alla soumettre la question au pape Innocent, qui le blâma; ce qui lui causa tant d'humiliation, tant de chagrin, qu'il en mourut (1). Mais l'historien Guillaume, assurément peu versé dans les matières théologiques, s'exprime en des termes qui manquent de clarté. Cette locution, que tout chrétien est membre du Christ, est, au sens moral, rigoureusement orthodoxe, puisqu'elle est de saint Paul (2), et que saint Augustin, pour ne citer que lui, l'a sans aucun scrupule très-amplement paraphrasée (3). Enfin Innocent III ne l'a pas blâmée, puisqu'il en a fait usage dans une de ses plus éloquentes missives aux évêques des Gaules (4). Mais cette même locution, prise au sens propre par quelque réaliste à outrance, ne peut-elle pas être employée comme une sorte d'argument tiré d'un saint livre, pour justifier la doctrine impie de l'unité de substance? Dans ce cas, ce n'est plus une figure de rhétorique orientale; c'est une assertion métaphysique que tout chrétien doit certainement condamner. Or, voici le plus sagace des métaphysiciens du XIIIe siècle, saint Thomas, qui, simplement et sans éclat de voix, non pas en juge d'Église, mais en vrai philosophe, accuse Amaury d'avoir défini Dieu le principe formel des choses, imaginant, au lieu du Dieu séparé des chrétiens, un Dieu profane qui se partage entre tous les atomes de la matière, pour les revêtir de la forme et les animer de la vie (5). Voici le docte Martin de Pologne, mort en 1278 chapelain du pape Nicolas III, qui nous dénonce Amaury comme ayant renouvelé toutes les erreurs de Jean Scot Erigène sur l'immuable individualité de l'être, considéré comme unique sujet des existences

(1) *Rer. Gallic. Script.*, t. XVII, p. 83.

(2) Épître prem. aux Corinthiens, ch. 12.

(3) Voici le passage de saint Augustin, sermon 40 : « Membra Christi et corpus sumus omnes simul. Non qui hoc loco tantum sumus, sed et per universam terram. Nec qui tantum hoc tempore; sed quid dicam? ex Abel justo usque in finem sæculi, quandiu generant et generantur homines, quisquis justorum per hanc vitam transitum facit, quidquid nunc id est in hoc loco, sed in hac vita, quidquid post nascentium futurum est, totum hoc unum corpus Christi. Singuli autem membra Christi. »

(4) *Rer. Gallic. Script.*, t. XIX, p. 365.

(5) Summa Theologiæ., part. I, quæst. 3, c. 8.

périssables, et comme ayant défini Dieu cette essence, ou substance commune de toutes les natures déjà nées, ou qui doivent naître; disant : *Omnia esse unum et omnia esse Deum.* Ce qui est, en propres termes, l'hérésie de Bernard (1).

Si donc il n'est pas clairement établi qu'Amaury de Bène ait été l'auteur de la secte du Saint-Esprit, le téméraire Bernard est bien, en effet, son disciple ; et lui-même, il nous est à bon droit signalé comme ayant emprunté toute sa métaphysique à Jean Scot Erigène, naïf disciple de Plotin.

Mais les théologiens nomment encore un autre docteur de leur temps, qu'ils déclarent coupable des mêmes impiétés, Me David, de Dinant. Voici, disent-ils, deux de ses livres, l'un intitulé *Quaternuli, Quatrains*, l'autre *De Tomis, Des Divisions.* Il y enseigne, au nom d'une logique profane, que dans l'ensemble des choses subsistantes, chaque genre contient toute la matière de ses espèces, et que le plus général des genres étant l'être, cet être suprême est la matière de tous les êtres subalternes, ou, pour exprimer autrement la même erreur, de toutes les divisions superficielles que comporte son essence indivise (2). Et voici comment, dans un langage réprouvé par les Pères, il appelle la matière indivise de chacun des genres supérieurs, qu'il confond ensuite dans le genre suprême. La matière indivise qui constitue les corps est l'Ylé; celle qui constitue les âmes est le Nous; celle qui constitue les substances éternelles est le Théos : et cet Ylé, ce Nous, ce Théos ne sont, ajoute-t-il, en réalité, que les

(1) Martinus Polon., *Chronic. expeditiss.*, lib. IV. Il faut ici corriger une grave erreur commise par M. Daunou. Après avoir présenté, d'une manière assez peu fidèle, les opinions d'Amaury, d'après Bernard Guidonis (*Vita Innoc. III*, dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 481), M. Daunou ajoute : « On peut regretter de 'avoir plus l'ouvrage où il les avait développées, et qui portait le titre de *Physion.* Ce livre fut condamné par une bulle d'Innocent III, à laquelle on a quelquefois donné la date de 1198, mais qui n'est que de 1204. ((*Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 588). » Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, Bernard Guidonis a trompé M. Daunou. Innocent III n'a jamais condamné aucun livre d'Amaury, la bulle dont M. Daunou discute la date n'existe pas, et Amaury, selon toutes les vraisemblances, n'a jamais rien écrit. Sur ce livre intitulé *Physion*, selon Bernard Guidonis, voici le témoignage de Martin de Pologne. A une exposition plus exacte des erreurs d'Amaury, cet historien ajoute : « Qui omnes errores inveniuntur in libro *Periphyseon.* Et hic liber inter alios libros condemnatos Parisiis ponitur. » Cette dernière assertion n'est pas vraie. La sentence du concile est sous nos yeux, et parmi les livres comdamnés nous n'y trouvons pas le *Périphyseon.* Mais Martin de Pologne, qu'on le remarque, n'attribue pas ce livre à Amaury, et c'est manifestement le Περὶ φύσεῶν μερισμοῦ de Jean Scot Erigène.

(2) Albertus Magnus, *Summ. theol.*, part. I, tract. 4, quæst. 20.

manières d'être diverses, ou plutôt les diverses apparences de l'indivis par excellence, l'essence unique, le grand tout (1). Est-il, disent les théologiens, une plus condamnable impiété?

Est-il, dirons-nous, un réalisme plus téméraire, ou, pour employer un terme désormais consacré, une ivresse de Dieu plus délirante?

Éclairé par une étude suivie de la *Métaphysique*, saint Thomas saura bientôt nommer les anciens philosophes, Mélissus, Parménide, qui passent pour avoir les premiers enseigné cette doctrine, et il reproduira fidèlement, suivant sa coutume, les arguments décisifs d'Aristote contre ces théosophes égarés. Mais en l'année 1210, on ne voit pas aussi clair dans l'histoire de la philosophie, et c'est Aristote lui-même que nos théologiens accusent d'avoir perdu Me David, le sous-diacre Bernard, et avec eux, sans distinction, quiconque parle de Dieu moins simplement que le *Credo*. Depuis quelques années, l'école de Paris possède une version latine de la *Physique* d'Aristote, avec un commentaire. C'est le livre funeste qu'on signale, qu'on accuse.

Quelqu'un y a-t-il par hasard découvert la religion nouvelle, la religion du Saint-Esprit? Nous ne le supposons pas. Aristote, qui se contredit peu, a-t-il recommandé dans sa *Physique* cette thèse de l'unité substantielle des êtres contre laquelle il se déclare en des termes si nets dans ses *Catégories* et dans sa *Métaphysique?* Il ne l'a pas fait. Mais c'est Aristote, *ce misérable Aristote*, comme l'appelle Tertullien (2); et les Pères du concile, qui ont lu Tertullien, n'hésiteront pas à condamner, à proscrire un philosophe si injurieusement qualifié par un orateur chrétien.

Voici la sentence rendue par le concile :

Sous la peine de l'excommunication, il est désormais interdit de lire, soit en public, soit en secret, dans la ville de Paris, les livres de philosophie naturelle qui portent le nom d'Aristote et le commentaire anonyme qui les accompagne.

Avant la fête de Noël prochaine, les *Quatrains* de Me David de Dinant seront apportés à l'évêque de Paris, qui les brûlera; et sera tenu pour hérétique quiconque, après ladite fête de Noël, aura conservé quelque exemplaire de ces *Quatrains*.

(1) S. Thomas, in *Sententias*, lib. II, dist. 17, quæst. 1. Voir aussi le même saint Thomas, *Summa contra Gentiles*, lib. I. c. 17.

2) *De Præscript. Hæreticor.*, c. 7.

Les restes mortels de Me Amaury (1) seront exhumés du cimetière et jetés hors de la terre bénite; et dans toutes les églises de la province sera promulguée la sentence d'excommunication rendue contre cet hérésiarqne.

Bernard, Guillaume d'Aire, Etienne du Vieux-Corbeil, Etienne de la Celle, Jean d'Orsigny, Guillaume de Poitiers, Dominique de Trainel, Eudes, Elinant, seront dégradés et livrés ensuite, comme les plus dangereux ou les plus compromis des coupables, à la merci de la cour séculière.

Ulrich de Lorris, Pierre de Saint-Cloud, Guérin, Etienne, clerc du Vieux-Corbeil, seront aussi dégradés, mais pour être renfermés dans une prison perpétuelle. Ou leur crime a paru moindre, ou par quelque signe de repentir ils ont touché leurs juges (2).

Le 14 novembre, ils furent tous conduits dans un champ désert, sous les murs de la ville, non loin de la petite église récemment construite en l'honneur de Saint-Honoré, évêque d'Amiens, et là, devant témoins, ils furent dégradés, c'est-à-dire dépouillés de leurs vêtements, de leurs insignes ecclésiastiques (3). Cela fait, les principaux condamnés furent livrés à l'autorité séculière.

Sæculari curiæ penitus relinquendi. Tels sont les termes de la sentence. Mais il faut bien les comprendre, car la modération de ces termes est trompeuse. Ils semblent dire, en effet, que la cour séculière, en recevant les gens condamnés par la cour ecclésiastique, avait l'entière liberté d'instruire de nouveau leur procès, et de les traiter ensuite avec plus ou moins de rigueur. Or ce droit ne lui était pas reconnu. C'était une des maximes de l'Église que toute hérésie patente et non désavouée méritait la peine capitale, et pour justifier cette maxime les exemples tirés de l'ancien Testament ne lui manquaient pas. Aussi l'un des grands canonistes du xve siècle, Nicolas Tudeschi, dit le Panormitain, et surnommé communément le flambeau de la jurisprudence, *lucerna juris*, déclare-t-il sans hésiter que la loi divine, la loi de l'Église, la loi civile et la coutume s'accordent à décréter la peine de mort contre toute hérésie (4). Cependant l'Église, qui prononçait le châtiment, ne l'appliquait pas elle-même. La sentence dictée, elle livrait les condamnés aux mains

(1) Suivant R. Gaguin, il avait été enterré près de l'église Saint-Martin.

(2) Martene, *Thes. Nov. Anecd.*, t. IV, col. 164.

(3) La sentence porte que l'orfévre Guillaume sera lui-même dégradé. Nous ignorons comment on dégradait un orfévre.

(4) Voir Phil. de Limborch, *Hist. Inquis.*, p. 186.

séculières : mais ce n'était pas les renvoyer devant un nouveau juge ; c'était les abandonner à la discrétion du bourreau. La constitution *Dilectus* du pape Innocent VIII est sur ce point formelle. Il ordonne au juge civil, sous la peine de l'excommunication, d'exécuter immédiatement, sans demander et sans voir aucune pièce du procès, *sine ulla visione processus*, la sentence rendue par le juge d'Église. Ajoutons que ce décret d'Innocent VIII est la simple confirmation d'un constant usage.

Le supplice de Bernard et de ses principaux complices devait donc suivre sans aucun délai leur dégradation. Mais personne, d'autre part, ne devait être mis à mort sur la terre du roi, par les officiers du roi, sans son consentement, sans son ordre ; et le roi Philippe était absent (1). Cinq jours après, le 19 novembre, il est de retour, et aussitôt est donné l'ordre (2), auquel on s'empressa d'obéir dès le lendemain (3).

Sur la rive droite de la Seine, vers le Nord, en dehors du vieux mur d'enceinte, tout près du cimetière des Innocents, s'étendait une vaste place entièrement nue, nommée les Champeaux, *Campelli*, où, depuis l'année 1180, se tenait, du 2 au 18 novembre, la plus grande foire de Paris, la foire de Saint-Ladre. Tant qu'elle durait, les boutiques étaient fermées dans les autres quartiers de la ville et des faubourgs : toutes les cités industrielles du royaume envoyaient aux Champeaux, pour cette solennité mercantile, les produits les plus divers, que venait admirer, acheter, échanger une multitude confuse de gens de tout pays (4). La foire de Saint Ladre finissait, et les tréteaux des vendeurs et des bateleurs couvraient encore la place, quand les appariteurs du roi se présentèrent. Ils venaient élever les bûchers vengeurs de l'Église outragée. Les condamnés parurent ensuite. Ils s'avançèrent au-devant de la mort sans trembler, en vrais martyrs. Césaire lui-même nous l'atteste. Tandis que la flamme les dévorait, ajoute le chroniqueur de Mailros, on n'entendit pas un cri, pas une plainte : *tanta pertinacitate obduruerunt, quod nec sonitum, nec tumultum in flammis emiserunt*. La foule, qui était nombreuse, innombrable, suivant le continuateur de Robert d'Auxerre (5), trouva sans doute leur supplice mérité. En effet, suivant le récit de Césaire, un vent furieux s'éleva tandis qu'on les menait au bûcher, et personne

(1) Cæsarius, ibid.
(2) Chronic. monast. *Mailros ; Rer. Gallic. Script.*, t. XIX, p. 250.
(3) Martene, *Thes. Nov.*, t. IV, col. 164.
(4) Springel, *Paris au XIIIe siècle*, ch. II.
(5) Bullæus, *Hist. Univ. Paris.*, t. III, p. 49.

ne douta que cet ouragan ne fût l'ouvrage des esprits de l'abîme, auteurs manifestes de leur égarement. Le lendemain toute la ville avait une preuve incontestable de leur scélératesse. On répétait, en effet, à toutes les oreilles, que, durant la nuit, le chef de ces fanatiques était venu frapper au seuil d'une recluse, et confesser tardivement son erreur, racontant qu'il avait été reçu dans l'enfer comme un personnage d'importance, et condamné conséquemment aux flammes éternelles (1).

Ainsi périrent, en l'année 1210, condamnés au supplice du bûcher par un tribunal ecclésiastique, quelques apôtres trop tôt venus de la liberté de conscience, et avec eux, comme eux, en effet, hérétiques, quelques philosophes sans expérience, entraînés du premier élan par l'ardeur d'une passion nouvelle, la passion de la science, aux limites extrêmes de la philosophie, peut-être même au delà de ces limites.

B. Hauréau,
De l'Institut.

(1) Cæsarius, ibid.

NOTE

SUR LE

RACHAT DES CAPTIFS

AU

TEMPS DES INVASIONS BARBARES (1)

Dans la riche collection de vieux monuments chrétiens que possède le musée de Marseille, il est une épitaphe métrique gravée sur sur un couvercle de sarcophage et qui, aujourd'hui mutilée, était complète au commencement de ce siècle. Millin l'a vue et copiée alors, et je reproduis d'après lui cette inscription, qui nous rappelle l'une des plus douloureuses épreuves qu'ait supportées la décadence romaine.

☩ NOBILIS EVGENIA PRAECLARI SANGVINIS ORTV
EXVIT OCCVMBENS ONEROSO CORPORE VITAM
QVAE PRVDENS ANEMIS PERMANSIT PONDERE MORVM
PASCERE IEIVNOS GAVDENS FESTINA CVCVRRIT
CAPTIVOS OPIBVS VINCLIS LAXAVIT INIQVIS
MENS INTENTA BONIS TOTO CVI TEMPORE VITAE
QVAM SVBOLIS LABSAM BESSENIS INCLITA LVSTRIS
QVAE MERETIS VIVIT HIC TOMOLATA IACIT
QVO MELIVS SVPERAS POSSIT ADIRE DOMOS
PROVIDA LAVDANDVM SEMPER ELEGIT OPVS
EXAVRIENS EPVLAS O PARADISE TVAS
ET PVLSOS TERRIS REDDEDIT ILLA SVIS
ACTIBVS EGREGIIS VNICA SANCTA FVIT
CONDIDIT HIC LACRIMIS AVIA MOESTA PIIS

Alors même que les données de l'histoire demeurent à l'abri du doute, les faits semblent encore parler plus haut, lorsque nous en trouvons la preuve sur les marbres de l'épigraphie. Lire sur une an-

(1) Cette note est extraite du t. II des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, actuellement sous presse.

tique épitaphe : « Celui qui repose en ce lieu a fait cet acte, accom-
« pli cette bonne œuvre, » c'est se sentir en présence du passé, c'est presque le toucher de la main.

Aussi, rien mieux peut-être que les inscriptions ne nous a gardé la mémoire d'un incomparable malheur qui vint s'abattre sur l'empire aux jours de l'invasion barbare. Rien ne nous dit avec une plus simple éloquence les efforts de la charité devant cette immense infortune. Alors que, devenus esclaves, les malheureux quittaient leur patrie, leur foyer, tout sacrifier pour sauver ces victimes devint presque une vertu vulgaire. C'est ce qu'attestent les épitaphes par cette mention répétée : « Il a racheté les captifs. » Ainsi parlent souvent les légendes funéraires, et, je me hâte de le dire, nulle part plus fréquemment qu'en Gaule on ne lit sur les marbres cette touchante formule.

Tout le monde romain avait sa part dans une terrible épreuve (1). Les Goths, qui tuaient ou enlevaient des milliers d'hommes à chaque invasion (2), les Perses, les Huns, les Mèdes, les Sarrasins, les Slaves, les Francs, les Allemands, les Danois, les Vandales, les Avares, et tant d'autres dont nous savons à peine le nom, se ruaient sur le vieil empire, changeant en déserts les contrées qu'avaient foulées les pieds de leurs chevaux (3).

« Trop fortuné, s'écrie saint Jérôme, l'homme qui, dans ce temps
« de misères, n'est point réduit en esclavage..... En Orient et en
« Occident, les évêques sont faits prisonniers, les populations entraî-
« nées par troupeaux (4). »

« Partout, dit encore saint Ambroise, les captifs tendent les mains
« vers nous, et leur nombre suffirait presque à peupler une pro-
« vince (5). »

L'épouvante régnait sur le monde ; des populations entières s'exilaient, folles de terreur, devant l'approche de l'ennemi (6), des places

(1) « Totus quippe mundus tantis affligitur cladibus, dit à ce sujet saint Augustin, « ut pene nulla pars terrarum sit ubi non talia qualia scripsisti committantur aut « plangantur. » (*Ep.* CXI, nº 1, ad Victorianum.) Voir aussi Hieron, *Ep.* LX, nº 16, ad Heliodorum, Epitaphium Nepotiani.

(2) Procop. *Anecdota*, XVIII, 4.

(3) Ennod. *Vita B. Epiphanii*, ed. Sirmond, p. 398 ; Greg. Tur. *H. Fr.* VI, 31 ; S. Greg. Magn. *Homil.* in Ezech. II, 6, 22, et *Registr. epist.* II, 50.

(4) *Ep.* CXXV, nº 20, ad Rusticum monachum ; *Ep.* LX, nº 16, ad Heliodorum.

(5) *De officiis ministrorum*, II, 15, 70 ; voir encore pour le nombre des captifs, Ennodius, *Vita B. Epiphanii*, ed. Sirmond, p. 398 ; S. Greg. Magn. in Ezech. *Homil.* II, 6, nº 22.

(6) *Cod. Theod.* X, 10, 25 ; Tillemont, *Hist. des Emp.* t. VI, p. 170. Cf. Hieron.

fortes n'osaient plus se défendre (1), et le flot de l'invasion montait « plus terrible, l'a dit un captif, que ne l'eût été le débordement de « la mer (2). »

Pour racheter Rome assiegee, on fit fondre, parmi d'autres idoles, la statue d'or de la Valeur. Zosime voit un signe du temps dans cet humiliant sacrifice (3). La Valeur avait, en effet, abandonné la terre romaine: à peine une voix généreuse s'élevait-elle pour protester contre de tels pactes de servitude (4), à peine quelques hommes résolus allaient-ils, l'épée à la main, reprendre aux Barbares leur proie (5). Encore l'empereur se hâtait-il parfois de désavouer ces actes de courage, intervenant pour faire remettre à l'ennemi les prisonniers romains (6).

« C'est ainsi, s'écriait Procope, que les Barbares devinrent maîtres « de toutes nos richesses, par les tributs que leur payait l'État, par « le pillage, la rançon des captifs et la vente des suspensions d'ar- « mes (7). »

Epist. CXXVIII, 4, ad Gaudentium; CXXX, ad Demetriadem; Aug. *Civ. Dei*, I, 32; Rutil. *Itin.* I, v. 331, 332.

(1) Zosim. V, 29, 41; Greg. Tur. *H. Fr.* III, 13; Procop. *De bello persico*, II, 7.

(2) *De Providentia divina*, incerti auctoris carmen, Prolog. v. 27, 28, dans les œuvres de saint Prosper d'Aquitaine, p. 787, ed. Paris. 1711, in-folio.

(3) Zosim. V, 41.

(4) Zosim. V, 29.

(5) Priscus, *Excerpta de legationibus gentium ad Romanos*, c. III. (*Corp. script. hist. Byz.* ed. Bonn, pars I, p. 143-145; Greg. Tur. *Mirac.* II, 7; Procop. *Anecd.* XXII, 8.)

(6) Procop. *ibid.*; Priscus, p. 144, 145; cf. p. 142, pour les honteuses conditions du traité avec Attila. Consacré ici par la faiblesse, le droit de main-mise des barbares était en même temps reconnu par un pieux scrupule de l'Église (*Synod. S. Patricii, Auxilii et Isserni episcoporum, in Hibernia celebrata*, c. XXXII, dans Labbe, t. III, p. 1480). Voir encore, pour la faiblesse des empereurs, Ennodius, *Vita S. Epiph.* ed. Sirmond, p. 400. Les peuples neufs avaient plus de noblesse, comme le montrent ces mots de la loi des Burgundes : « Quicunque ingenuus de Gotthia cap- « tivus a Francis in regionem nostram venerit et ibidem habitare voluerit, ei licentia « non negetur. » (*Additam.* III, § 3, dans Canciani, t. IV, p. 30.)

(7) Procop. *Anecd.* XXII, 8. J'ai vainement cherché à reconnaître une moyenne régulière pour le prix du rachat au temps des invasions. Le nombre des captifs, leur importance, l'intérêt plus ou moins pressant que l'on avait à s'en défaire influaient de façons très-diverses sur les exigences du vainqueur. Je réunirai toutefois les données que j'ai pu recueillir. Avec la division admise de 72 pièces d'or à la livre, je trouve des rançons s'élevant à 3,600 (Priscus, p. 212), 3,000 (Zosim. V, XLV, p. 310), 1,000 (Theoph. *Chronogr.* ed. Paris. 1655, p. 185), 720 (Greg. Tur. *H. Fr.* III, 15), 500 (Priscus, p. 407), 300 (Greg. Tur. *H. Fr.* X, 4) ou 112 aurei (Greg. Magn. *Reg. ep.* IV, 17; cf. la note des Bénédictins, t. II, p. 697). Deux traités conclus successivement entre Attila et Théodose II fixent le prix des captifs romains à 12, puis à 8 pièces

Le temps n'était plus où un empereur guerrier délivrait par la force du glaive des milliers de citoyens romains (1). La honte égalait l'infortune.

Séparés dès l'heure du désastre, les époux, les parents, les enfants suivaient le maître que leur donnait le sort (2). Les femmes subissaient des outrages auxquels plus d'une préféra le suicide (3). Enchaînés par le cou, comme des chiens, accablés sous le poids des fardeaux, offerts en vente sur la route, les anciens maîtres du monde marchaient, tout souillés de poussière, entre les chariots de l'ennemi (4); l'esclavage attendait les misérables que l'on avait dédaigné d'égorger (5); souvent leur dernière heure n'était que retardée; ils succombaient aux tortures de la faim (6) ou périssaient sous le fer des vainqueurs quand la rançon se faisait trop attendre (7). Quelques captifs revenus mutilés rapportaient une terrible marque des tortures réservées à ceux que retenaient les Barbares (8). La foi même était en péril sous le joug d'un maître sauvage, redoutable

d'or (Priscus, p. 145 et 142). Procope parle d'une rançon de 50 aurei pour un esclave fait prisonnier (*Bell. Vandal.* II, 22). Les rachats collectifs étaient nécessairement moins coûteux. Ainsi l'évêque de Sergiopolis, Candidus, délivra 12,000 hommes pour 14,400 pièces d'or (Procop. *Bell. pers.* II, 5); avec 60 livres d'argent, saint Césaire en racheta également un grand nombre (*Cæsar. ep. vita*, I, III, 26; Bolland. t. VI, maii). Quel qu'ait été le prix ordinaire, il est certain que plus d'une fois le chiffre fixé pour la rançon dépassa les ressources des vaincus. Saint Grégoire le Grand constate que, faute de pouvoir satisfaire aux exigences des Lombards, un grand nombre de leurs captifs étaient restés entre leurs mains. (*Reg. ep.* VII, 26.)

(1) Zosim. III, 14; Amm. Marc. XVII, 10.

(2) Victor Vit. *Pers. vandal.* I, 8, p. 7 A, ed. Ruinart; Hieron. *De Vita Malchi;* Greg. Tur. *Mirac.* II, 7; Greg. Magn. *Reg. ep.* VII, 26.

(3) S. Aug. *Civ. Dei*, I, 16, 17, cf. *Ep.* CXI, ad Victorianum, § 7; S. Ambr. *De Offic. min.* l. II, c. XV, § 70, c. XXVIII, § 136 et 138: S. Cypr. *Ep.* LXII, ed. Goldhorn, Januario, Maximo, etc., § 2; Hieron. *Ep.* CXXX, ad Demetriadem, § 5; Epist. canon. S. Gregor. neocæs. can. I, *Conc.* ed. reg. t. I, p. 189.

(4) S. Greg. Magn. *Reg. ep.* V, 40; Paul Nol. *Poem.* XXVI, 24; *De Providentia divina*, incerti auctoris carmen, Prolog. v. 57, 58; Hugon. *Chron. vird.* dans D. Bouquet, t. II, p. 356.

(5) Greg. Tur. *H. Fr.* III, 15, pour la célèbre histoire d'Attale; *Glor. Conf.* LXVIII; cf. *Mirac.* II, 7; Procop. *De Bell. vandal.* I, II, c. VIII; Hieron. *Ep.* CXXV, n° 20, ad Rusticum monachum; *De vocatione omnium gentium*, ignoti auctoris, l. II, c. XXXIII, dans les œuvres de Prosper d'Aquitaine, ed. Paris. 1711, in-folio, p. 920.

(6) Socr. *H. E.* VII, 21; Leonis papæ I, *Ep.* LXXIX, ad Nicetam episcopum aquileiensem, n° 5; cf. Hieron. *Ep.* CXXV, n° 20, ad Rusticum monachum.

(7) S. Ambros. *De officiis ministrorum*, l. II, c. CXXXVII; Jornandes, *De regnorum ac temporum successione*, c. XLVIII; *Chronic. pasch.* ed. Bonn. t. I, p. 694, 695.

(8) S. Greg. Magn. in Ezech. *Homil.* II, 10, n° 24; cf. II, 6, n° 22.

jusque dans ses faveurs (1); les prisonniers étaient parfois contraints à se nourrir de viandes offertes aux sacrifices (2), à subir un nouveau baptême (3). Des fidèles souffrirent le martyre pour avoir refusé d'adorer les grossières idoles des Lombards (4).

Il me faut renoncer à sonder la plaie dans toute sa profondeur, à montrer la commune infortune frappant tous les points de l'empire. Une telle recherche remplirait tout un livre. On jugera de l'étendue des maux en demandant à un seul historien le tableau des misères de la Gaule.

Suivons le récit de Grégoire de Tours.

Les Danois se jettent sur notre sol, et dévastent un canton du royaume de Théodoric; les habitants sont faits prisonniers (5).

Tréodoric promet aux Francs de leur abandonner le butin et les captifs qu'ils feront en Auvergne; cette province est bientôt ravagée (6).

Le même prince enlève tous les habitants de Vollore (7).

Théodebert menace du même sort la population de Cabrière (8).

Les villages qui entourent Paris sont envahis par les Barbares du Rhin; tout le pays est saccagé, les citoyens emmenés en esclavage (9).

Poursuivi par son père, Mérovée abandonne l'asile que lui offrait une basilique : « A Dieu ne plaise, dit-il en se retirant, qu'à cause de « moi l'église de Saint-Martin éprouve une violence, que les terres « de son domaine soient désolées par la captivité (10). »

(1) On sait l'histoire si touchante de saint Malchus, le moine captif, dont le maître crut reconnaître les services en le contraignant à épouser une prisonnière chrétienne dont le mari était encore vivant. (Hieron. *De Vita Malchi.*)

(2) Epist. canonica S. Gregor. neocæsar. c. I, *Concil.* ed. regia, t. I, p. 189; Leonis papæ *Ep.* CXXIX, c. V; Greg. Magn. *Dial.* III, 27; cf. S. Ambr. *De offic.* l. II, c. CXXXVII. On sait l'horreur profonde des chrétiens pour ces mets impurs (*Acta Apost.* XV, 29; I *Cor.* X, 20, 21); Martyr. S. Luciani, c. I, dans Ruinart, *Acta sinc.* p. 506; Conc. Aurel. II, 20 et IV, 15; Orig. *Contra Celsum*, VIII, 30, 31; Capitula Theodori, c. XC; Pœnitentiale Theodori, c. XV, § 5; Confessionale pseudo-Egberti, c. XXXII; Pœnitent. Hubertense, c. LX; Pœnit. Merseburgense A, c. LXXXIV; Pœnit. Vindobonense A, c. LXVI; Pœnit. Cummeani, c. VII, 17; Pœnit. pseudo-Theodori, c. XII, § 2; Corrector Burchardi, c. LXXXII; Pœnitentiale Mediolanense, Præcept. I, etc., dans Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 153, 200, 313, 386, 399, 420, 482, 596, 648, 707. Cf. Crisconius, *Breviarium*, c. LXXXVI et Wasserschleben, p. 359, 368, 396, 596, etc.)

(3) Leonis papæ *Ep. cit.* c. VI; Eugipp. *Vita S. Severini*, § 15. (Bolland. 8 jan.)

(4) Greg. Mag. *Dial.* III, 28.

(5) *H. Fr.* III, 3. — (6) *Id.* III, 11 et 12. — (7) *Id.* III, 13. — (8) *Id.* III, 21. — (9) *Id.* IV, 50. — (10) *Id.* V, 14.

Les Bretons ravagent les environs de Rennes, brûlent et pillent la contrée, enlèvent les habitants (1).

Le même malheur frappe encore ce pays en même temps que celui de Nantes (2).

Après l'invasion des troupes de Chilpéric, les territoires de Bourges et de Tours semblent transformés en déserts (3).

Les Gascons ravagent la plaine, et se retirent dans leurs montagnes en ramenant des prisonniers (4).

Les Goths envahissent la province d'Arles, et y font un grand nombre de captifs (5).

Les Bretons dépeuplent de nouveau les environs de Nantes et de Rennes (6).

Les Bourguignons se jettent sur Brioude, et enlèvent la population (7).

Je crains de lasser le lecteur par les détails d'un si triste tableau. Qu'on me permette cependant de poursuivre, pour éclairer, autant qu'il est en moi, l'inscription que j'étudie.

En présence d'un désastre général, une préoccupation terrible éclate dans les livres contemporains. Alors même qu'ils ne contiennent pas des récits de malheurs accomplis, on y rencontre à chaque page le nom du fléau qui pesait sur le monde.

« Ta colère, dit à Théodose l'évêque Flavien, nous est plus redou-« table que ne le seraient l'irruption des Barbares, la destruction de « nos murs, l'incendie de nos demeures et les douleurs de la capti-« vité (8). »

« Fussé-je, s'écrie saint Paulin de Nole, captif des Gètes ou des « cruels Alains, courbé sous le poids de leurs fers, les Barbares ne « sauraient enchaîner le pieux élan de mon cœur. Je chanterais au « jour de ta fête, Félix, et mon amour célébrerait librement ton « saint nom (9). »

« Nous sommes en fuite, dit Synésius, nous sommes atteints, « blessés, chargés de fers, vendus par les vainqueurs (10). »

« Lorsque la guerre éclate, écrit Commodien dans une pièce allé-« gorique, quand l'ennemi se jette sur une contrée, heureux ceux-là « qui savent vaincre ou se dérober au péril ! Malheur aux prison-

(1) *Id.* V, 30. — (2) *Id.* V, 32. — (3) *Id.* VI, 31. — (4) *Id.* IX, 7. — (5) *Id.* IX, 7. — (6) *Id.* IX, 18. — (7) *Mirac.* II, 7.

(8) Joh. Chrysost. *Hom.* XXI ad pop. Antioch.

(9) *Poem.* XXVI, De S. Felice natalitium carmen VIII, vers. 23-28.

(10) *Catastasis*, ed. 1612, p. 302.

« niers; la mort eût mieux valu pour eux que l'esclavage dans les « fers d'un Barbare (1). »

C'était là le sentiment de tous.

« Les morts, dit saint Grégoire de Nysse, ne redoutent plus l'at- « teinte du glaive, les tremblements de terre, les naufrages et les « angoisses de la captivité (2). »

En écrivant une oraison funèbre, saint Jérôme trace le tableau des maux qu'apporte l'invasion; il parle des troupeaux de captifs entraînés par les hordes victorieuses; puis, revenant à celui qui n'est plus :

« Heureux, dit-il, le mort qui ne voit plus de semblables désastres, « qui ne les entend plus raconter! Et pourtant, nous qui les suppor- « tons ou qui voyons nos frères les éprouver, nous voulons vivre et « nous pleurons les bienheureux qui en sont affranchis (3). »

Salvien regarde la captivité comme une juste punition du ciel (4) et s'indigne en voyant que les fidèles ne comprennent point cette terrible leçon (5).

« Qu'il soit captif, lui et toute sa race, que sa maison périsse « comme Sodome et Gomorrhe, » lisons-nous dans les imprécations d'une charte du VIIe siècle (6).

Ailleurs, ce sont des consolations pour les douleurs de l'esclavage.

« Beaucoup de chrétiens sont captifs, écrit l'illustre évêque d'Hip- « pone; c'est là un immense malheur si l'on a pu les entraîner dans « un lieu où le Seigneur ne fût pas. L'Écriture sainte apporte de « grands soulagements. Les trois jeunes Hébreux furent aussi pri- « sonniers, comme Daniel et d'autres prophètes; mais Dieu fut leur « consolateur (7). »

Tous parlent de la rédemption des captifs pour la placer au premier rang parmi les œuvres de miséricorde.

« Il appartient, dit entre autres Lactance, il appartient à l'homme

(1) *Instructiones*, c. L. Voir entre autres, pour les maux de l'Afrique, patrie de Commodien, Procop. *Bell. vandal.* I, 5, II, 8 et 13; cf. Cypr. *De mortalitate*, VIII. Le savant M. Léon Renier a publié de curieuses inscriptions qui relatent des incursions faites par des peuplades barbares dans cette partie de l'empire (*Inscript. de l'Algérie*, n°s 101, 3579 et 3675).

(2) *Oratio de mortuis*, t. III, p. 622 B, ed. 1638.

(3) *Epist.* LX, ad Heliodorum, epitaphium Nepotiani, n. 17.

(4) *De gubernatione Dei*, V, 9; cf. Greg. Tur. *H. Fr.* III, 13.

(5) *De gubernatione Dei*, VII, 1.

(6) Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 160.

(7) S. Aug. *Civ. Dei*, I, 14. Cf. *Epist.* CXI.

« juste de racheter les prisonniers (1); il n'est pas de charité plus « sainte (2). »

Les prières de l'antique liturgie n'oublient point les victimes de l'invasion.

« Seigneur, souviens-toi, dit une oraison grecque, souviens-toi « des fidèles qui gémissent dans les fers; accorde-leur de revoir leur « patrie (3). »

Dans le Sacramentaire romain qui porte le nom de Saint-Gélase, on demande souvent à Dieu la fin des guerres, l'apaisement des Barbares et la liberté assurée (4).

Nos liturgies (5) et celles des Goths (6) présentent également des prières pour la libération des captifs et un souvenir à ces infortunés qui ne peuvent prendre part aux saintes fêtes de Pâques (7).

Une juste reconnaissance portait aussi aux pieds de Dieu les noms de ceux dont la bienfaisance avait racheté des prisonniers (8).

Mais l'Église ne borna point son rôle à implorer le secours du Seigneur (9), à solliciter la pitié des fidèles. Au temps des invasions, chaque page de son histoire témoigne d'un effort nouveau pour arracher ses enfants à l'ennemi.

Dîmes, offrandes, biens fonds, tout était sacrifié (10), et quand son trésor était vide, elle trouvait une dernière ressource dans l'or des vases du sanctuaire.

Le premier que nous voyons recourir à ce moyen suprême, saint Ambroise, encourut le blâme des Ariens : « Ne fallait-il pas, s'écria-« t-il, sauver des hommes, ces vases vivants (11), plutôt que de « conserver des vases de métal...? Les malheureux, dit-il encore, « en rappelant le mot de saint Laurent, voilà les trésors de « l'Église (12). »

(1) *Inst. div.* VI, 12.

(2) S. Ambr. *De offic. ministr.* II, xv, 70 et 71; voir aussi S. Cypr. *Ep.* LXII, ed. Goldhorn, Januario, Maximo, etc.

(3) Renaudot, *Liturg. orient. collect.* t. I, p. 108.

(4) Murat. *Liturg. rom.* I, p. 727, 730, 731.

(5) *Id.* t. II, p. 737, 928.

(6) *Id.* t. II, p. 519.

(7) *Id.* t. II, p. 843. Voir encore, pour l'invocation des saints par les captifs, le fait que rapporte Grégoire de Tours, *De Glor. Mart.* XLV.

(8) S. Cypr. *Ep.* LXII, § 3.

(9) Cf. August. *Ep.* CXI, ad Victorianum.

(10) *Conc. rom.* IV, c. IV, a° 502; *Conc. aurel.* I, c. v, a° 511; *Conc. matisc.* II, c. v, a° 585.

(11) Cf. Prud. ed. Arevalo, t. I, p. 325, etc.

(12) *De officiis ministr.* l. II, c. XXVIII; cf. *Cod. Just.* l. I, tit. II, l. 22, in fine.

Quelques années plus tard, Acacius d'Amide s'émut de voir des milliers de Perses captifs décimés par la faim. Il fit fondre les vases sacrés pour racheter et nourrir ces misérables (1). Ainsi l'Église, qui refusait le secours des infidèles (2), savait cependant les traiter à l'égal de ses propres enfants (3).

Un évêque d'Afrique, Deogratias, délivra par le même sacrifice des Romains pris par les Vandales. « Lorsqu'il mourut, rapporte un « historien, les captifs versèrent des larmes, comme s'ils eussent « perdu avec lui l'espérance de revoir leur patrie (4). »

Saint Augustin et saint Grégoire le Grand honorèrent aussi leur nom par ce bel acte de charité (5). En présence des malheurs qui frappaient notre patrie, les évêques de la Gaule n'hésitaient pas à demander de même à Dieu les moyens de racheter ses enfants. Ainsi firent saint Césaire d'Arles, qui vendit les vases de son église, les reliefs d'argent arrachés aux colonnes, où l'on se montrait avec respect les marques de cette pieuse destruction (6); saint Hilaire, qui, comme cet illustre évêque, comme saint Exupère de Toulouse (7), n'eut plus bientôt que des vases de verre pour célébrer le service divin (8); saint Remi, qui sacrifia, pour enlever aux Normands leurs victimes, un calice demeuré célèbre (9).

« Que les païens, s'écriait saint Ambroise, nous citent de sembla- « bles exemples, qu'ils énumèrent les captifs délivrés par les temples « des dieux (10). »

(1) Socrat. *H. E.* VII, 28.

(2) *Conc. carth.* IV, c. XCIII, a° 436; cf. *Const. apost.* III, 7 et 8.

(3) Ainsi l'a prescrit l'évangile (Luc. VI, 30). Voir Socrat. *H. E.* VII, 25; Greg. Nyss. *In laudem fratris Basilii*, ed. Paris. 1738, p. 491; Hieron. *Ep.* CXX, ad Hedibiam, c. I. « C'est une honte, écrivait Julien l'Apostat, c'est une honte que les impies Gali- « léens nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais les nôtres. » (*Epist.* XLIX, ad Arsacium, pontificem Galatiæ.)

(4) Vict. Vit. *Persec. Vandal.* I, 8.

(5) Possidius, *Vita S. August.* c. V, n° 52 (Bolland. t. VI, Aug. p. 437); S. Greg. Magn. *Reg. epist.* l. VII, ep. XIII et XXXVIII, l. IX, ep. XVII.

(6) *Vita S. Cæsarii*, lib. I, auctoribus Cypriano, Firmino et Viventio episcopis, l. I, c. III, n° 23; cf. c. II, n° 15, c. III, n°s 24 et 27, c. IV, n° 32. (Bolland, t. VI maii.)

(7) Hieron. *Epist.* CXXV, ad Rusticum monachum, n° 20.

(8) *Vita S. Hilarii*, auctore Honorato episc. Massil. c. II, n° 11. (Boll. t II maii, p. 28.)

(9) Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 445, 446.

(10) *Ep.* XVIII, Valentiniano Augusto, § 17. Il ne faudrait point conclure de ces paroles que la rédemption des captifs n'ait point été en honneur chez les païens eux-mêmes. Cicéron, comme Lactance le constate (*De vero cultu*, VI, 12), louait et recommandait cet acte de bienfaisance. (*De offic.* II, 16 et 18.)

La loi civile et la loi religieuse autorisaient et consacraient ces pieuses aliénations dans les nécessités suprêmes (1). Devant un malheur général et nouveau par son étendue, toutes deux alliaient leurs efforts pour créer des règles nouvelles, déterminer les droits des prisonniers (2), que la vieille loi romaine traitait en incapables (3), leur condition au retour (4), celle des époux séparés par le sort (5), et que nul, d'après l'Évangile, n'a le pouvoir de désunir (6), pardessus tout, pour assurer l'œuvre sainte de la rédemption. Il n'est

(1) *Cod. Just.* l. I, t. II, l. 22; *Novell.* CXX, c. IX et X; *Conc. rem.* c. XX, a° 625; *Capit. Ludovici pii*, XIII; *Capitularium*, l. I, c. LXXXVIII, l. V, c. CCXVI; cf. l. VII, c. CCXVI, dans Baluze, *Capitul.* t. I, p. 566, 721, 865 et 1070. L'Église, dans son élan de charité, n'oubliait pas le respect dû aux vases du Sanctuaire : « Ils seront brisés, « dit S. Ambroise, de peur qu'ils ne soient profanés par des usages indignes. On « choisira d'abord les vases non sacrés ; ils seront détruits et fondus avant de pouvoir « être employés à secourir les pauvres, à racheter les captifs. » (*De offic.* II, XXVIII, 143.) La plupart des textes que j'ai cités, et auxquels on peut comparer un passage de Grégoire de Tours (*H. Fr.* VII, 24), attestent l'observation de cette règle. Les Capitulaires défendent de mettre en gage les vases sacrés, si ce n'est pour racheter les prisonniers de guerre (*loc. cit.* etc.), et Baluze, t. II, p. 1150, attribue cette prohibition à la nécessité d'éviter les profanations des Juifs. J'ajoute que l'audace de quelques fidèles et la superstition ignorante n'étaient pas moins à redouter. On sait que le concile de Braga (c. III, a° 675) dut interdire d'employer les vases de l'Église à des usages domestiques. Grégoire de Tours parle d'un comte qui, pour guérir ses pieds malades, les baigna dans une patène. « Un Lombard, ajoute-t-il, commit le même sacrilége. » (*Glor. Mart.* I, 85.)

(2) *Cod. Just.* VIII, 51, 20; *Imp. Leonis Novellæ*, XL.

(3) *Digest.* XXVIII, 1, 8; XXIX, 1, 10; *Instit.* II, XII, § 5, pour l'incapacité de tester; *Digest.* XXIII, II, 45; XXIV, II, 1; XXIV, III, 10 et 56; XLIV, XV, 12, § 4, pour la dissolution du mariage; cf. la note 5 ci-dessous.

(4) *Cod. Theod.* V, V, 12; *Digest.* XLIX, XV; *Cod. Just.* VIII, 51.

(5) Leonis papæ I *Ep.* CXXIX, ad Nicetam episcopum aquileiensem, c. I à IV, dans Labbe, *Conc.* t. III, col. 1371, 1372; *Novell.* XXII, 7; *Imp. Leonis Novellæ*, XXXIII, c. XII; Theodorus, *Pœnitentiale*, § 22, dans Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 215, et S. Léon, *loc. cit.* pour l'indissolubilité du mariage; cf. la note 3 ci-dessus.

(6) Afin que la crainte d'une perte n'empêche pas une bonne œuvre, le prisonnier reste débiteur du prix de sa rançon (*Cod. Theod.* V, V, 2; *Cod. Just.* VIII, LI, 20; Baluze, *Capit.* t. II, p. 193; cf. Greg. Magn. *Reg. epist.* III, 41, IV, 17), à moins qu'il n'ait été délivré par l'Église (*Reg. epist.* IX, 17). Le legs fait pour racheter des captifs est valable, malgré l'incertitude des personnes (*Cod. Just.* I, III, 28, cf. 49). L'héritage du captif qu'abandonnent ses proches appartient à l'Église, qui affecte ces biens à l'œuvre de la rédemption (*Novell.* CXV, c. III, § 13). Le rachat des captifs est prescrit comme un moyen d'effacer les péchés ou d'obtenir certaines licences (*Pœnitentiale Pseudo-Bedæ*, c. XLI; *Confessionale Pseudo-Egberti*, c. II; *Pœnitent. Pseudo-Romanum*, Prolog. et § 6; *Pœnitent. Merseburgense A*, c. XLVIII; *Pœnitent. Cummeani*; dans Wasserschleben, *Die Bussordn.* p. 276, 304, 362, 363, 373, 406, 464.)

point seulement fait appel à la pitié, à l'affection des proches; habilement sollicité, l'intérêt même devient le gage de l'accomplissement du devoir (1).

A côté de ces généreux efforts, la charité privée ne fut point inactive; l'histoire garde le souvenir de plus d'un fidèle illustré par sa pitié pour les captifs.

Au premier rang se distingue une Gauloise, Syagria, « le trésor de l'Église, » suivant le mot d'Ennodius, noble femme qui prodigua ses richesses pour concourir avec saint Épiphane et saint Avit à délivrer des milliers de victimes (2). Nommons encore Sidoine, Bertechilde, Bertoara, Euphrasie, Chronopius, Leontius, dont Fortunat célèbre l'ardente charité; ce saint poëte lui-même, qui adressa des vers à un évêque d'Autun pour obtenir la liberté d'un homme dont le père implorait son secours (3); saint Domnin, dont la bienfaisance est attestée en même temps par une légende épigraphique et par la chronique d'Adon (4), Namatius, comme lui évêque de Vienne (5); un prêtre de Coire, presque un Gaulois, dont nous possédons l'épitaphe (6); un chrétien de Salone, qui, pour sauver son âme, ordonna

(1) C'est dans ce but que l'empereur Léon rendit aux captifs la faculté de disposer par testament. (*Novell.* XL.) « Chez le plus grand nombre, dit amèrement la loi, « l'affection réelle dure peu. Rarement ce sentiment suffit à faire secourir les mal- « heureux. Mais l'espoir d'une récompense agit avec plus de certitude. Comment donc « garantir les prisonniers d'un cruel délaissement? Si l'on accorde à ces derniers la fa- « culté de disposer de leurs biens, l'entreprise de leur délivrance ne semblera plus un « effort inutile. On songera que le captif rendu à la liberté saura reconnaître cette « bonne œuvre; que s'il meurt dans les fers des barbares, il traitera mieux en testant « ceux qui auront pensé à lui que ceux qui l'auront oublié. » D'autres textes révèlent encore de plus tristes aspects du cœur humain. Des maîtres veulent replonger dans l'esclavage leurs serviteurs qu'a délivrés l'Église (S. Ambr. *De offic.* II, 70); des clercs dépouillent les églises et les monastères sous le faux prétexte de racheter des malheureux. *Pœnitentiale Vinniai*, § 30; *Pœnitentiale Pseudo-Romanorum*, c. IX, § 7; dans Warsserschleben, p. 115 et 471; cf. Greg. Tur. *Glor. Mart.* I, 106); des captives sont rachetées pour être livrées à la prostitution (*Cod. Just.* VIII, LI, 6); des magistrats, des possesseurs de fonds arrêtent cruellement les infortunés qui, délivrés de l'esclavage, s'acheminent vers leur patrie (*Cod. Theod.* V, v, 2; Epist. canon. S. Gregor. neocæs. can. VI, *Conc. ed. reg.* t. I, p. 193; cf. S. Ambr. *De offic.* II, XV, 70); des misérables enfin se joignent aux barbares pour ravager le sol dont ils eussent dû être les défenseurs (S. Greg. *Ep. cit.* can. VII).

(2) Ennodius, *Vita B. Epiphanii*, éd. Sirmond, p. 408.

(3) Fortunat. IX, 9; VI, 6; II, 15; IV, 27; IV, 8 et 9; V, 7; cf. mes *Inscr. chrét.*, t. I, p. 22.

(4) Voir mes *Inscr. chrét.*, n° 405.

(5) Voir mes *Inscr. chrét.*, n° 425.

(6) Mommsen, *Inscr. helv.* p. 106.

en mourant de racheter deux captifs (1) ; Docibilis de Gaëte (2), saint Aredius (3), Théoctiste, sœur de l'empereur Maurice (4), saint Aurélien d'Arles (5), Claudien, l'illustre ami du Sidoine Apollinaire (6), saint Martin de Tours (7), Théodore (8), saint Remi (9), Tibère Constantin (10), Agnellus (11), Éparchius, aux funérailles duquel se pressait un si grand nombre d'hommes délivrés par sa charité (12); Aventinus (13), saint Eptade (14), saint Paulin de Nole (15), Rusticana (16), saint Denys d'Alexandrie (17), les papes saints Gélase (18), Symmaque, Zacharie (19), Édouard le confesseur, dont une loi confère aux rois le beau privilége de donner, d'un mot, la liberté aux pauvres captifs que le hasard aura placés sur leur passage (20); saint Éloi, qui rachetait à la fois des troupes d'hommes de nations si diverses, et qui, pour accomplir son œuvre, sacrifiait tout, jusqu'à ses vêtements. « Tout, excepté son corps, » dit un pieux historien (21).

La charité chrétienne semble s'être élevée parfois plus haut.

Selon le récit de saint Grégoire le Grand, saint Paulin de Nole,

(1) Marini, *Papiri diplomatici*, p. 121. Cf. S. Greg. Magn. *Registr. epist.* VIII, 22 ; Jonas Aurel. *De institutione laicali*, l. III, c. XIV, dans d'Achery, *Spicil.* t. I, p. 258 ; *Cod. Just.* l. I, tit. III, l. 28, voir l. 49.

(2) Marini, *Pap. dipl.* p. 262.

(3) Voir son testament, dans le Grégoire de Tours, de Ruinart, p. 1311.

(4) S. Greg. Mag. *Registr. epist.* VII, 26.

(5) Regula S. Aureliani episcopi arelatensis ad monachos, § 44, dans Holstenius, *Codex antiquarum regularum*, t. II, p. 107.

(6) Sid. Apol. *Ep.* IV, 11.

(7) Sulp. Sev. *Dial.* III, 14; Paul Petroc. *Vita S. Mart.* V, 854; Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* IV, 46.

(8) S. Greg. Magn. *Registr. epist.* IV, 31; VII, 28.

(9) Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 82, 83. Cf. mes *Inscr. chrét.*, t. I, p. 445, 446, et *Concilia Galliæ*, t. I, p. 828.

(10) Gr. Tur. *H. Fr.* V, 20.

(11) Paul. Diac. *De gestis Langob.* IV, 1.

(12) Gr. Tur. *H. Fr.* VI, 8.

(13) Gr. Tur. *Glor. Conf.* LXXVIII.

(14) Bolland. t. IV aug. p. 779.

(15) Uranius, *De obitu S. Paulini*, c. V, dans S. Paulin de Nole, ed. 1685, Appendice, p. 145 ; cf. ci-dessous, p. 447.

(16) S. Greg. Magn. *Reg. ep.* VIII, 22.

(17) S. Basil. *Ep.* LXX.

(18) S. Gelas. *Ep.* X, ad episcopos Siciliæ; *Ep.* XV, Rustico Lugdunensi (Labbe, *Concil.* t. IV, col. 1196 et 1250).

(19) Anast. Bibl. *Vitæ Pontif. roman.* ed. Blanchini, p. 81 et 222.

(20) Leges Edouardi regis, c. XIX; De Captivis, dans Canciani, *Leges barbarorum*, IV, p. 338.

(21) Audoenus, *Vita S. Eligii*, l. I, c. X, dans le *Spicilège* de D'Achery, t. II, p. 81.

volontairement substitué à un pauvre captif, devint l'esclave d'un roi barbare (1); saint Dominique devait plus tard s'offrir à remplacer un prisonnier dont la sœur l'implorait (2), vertu pareille à celle de ces premiers chrétiens qui acceptèrent l'esclavage pour délivrer leurs frères (3), au dévouement du jeune martyr qui se chargea des fers de la vierge Théodora (4).

Les misères qu'apporta l'invasion ne devaient point être infécondes; souvent, aux mains de la Providence, de malheureux captifs devinrent les missionnaires de la foi. Si quelques-uns, favorisés par le caprice du nouveau maître, paraissent avoir surtout songé à leur propre fortune (5), d'autres, et ceux-là furent nombreux, n'oublièrent pas Dieu dans leurs fers, et initièrent les Barbares aux vérités de l'Évangile.

Enlevé par les Francs, saint Gallus, qui fut plus tard l'un de nos évêques, convertit chez eux un grand nombre de païens (6). La même gloire fut réservée à des chrétiens captifs des Maures (7).

« Quelques fidèles prisonniers de l'ennemi, lisons-nous dans un « anonyme, soumirent leurs maîtres à la loi de Jésus-Christ; ils do- « minèrent par la foi ceux dont la guerre les avait faits esclaves (8).

« Répandu dans tout le monde romain, le christianisme, dit Sozo- « mène, pénétra chez les Barbares eux-mêmes.... Alors qu'une im- « mense multitude, formée de nations diverses, passa de la Thrace « en Asie, alors que d'autres parties de l'empire subirent aussi des « invasions, un grand nombre de prêtres furent pris par l'ennemi. « Guérissant les malades et chassant les démons par le seul nom de « Jésus, fils de Dieu, ils firent admirer leur vertu, la pureté singu-

(1) *Dialogi*, l. III, c. I. Cf. Paul. Nol. ed. Murat. p. 795. De captivitate S. Paulini. Malgré l'importante affirmation de S. Grégoire, ce fait n'a pas été admis sans contestation. « Tout dans les écrits de saint Paulin témoigne qu'il ne quitta pas l'Italie, « écrit l'illustre Villemain, et saint Augustin, qui célèbre sa vertu et l'invite plusieurs « fois à venir en Afrique, n'aurait pas oublié un dévouement semblable. Paulin de- « meura le consolateur des maux de sa patrie; et, jusqu'à ses derniers jours, il resta « près de ceux qu'il pouvait servir et dont il partageait les souffrances. » (*Tableau de l'éloquence chrétienne*, éd. de 1849, p. 371.)

(2) Bolland. t. I, aug. p. 390. § 168-170.

(3) Clem. Rom. *Ep. I, ad Cor.* 55.

(4) *Acta. Sanc.* p. 399; cf. p. 396.

(5) Priscus, *Excerpta de legationibus*, p. 190 et 207; cf. *Digest.* XLIX, xv, 20.

(6) Greg. Tur. *Vitæ Patrum*, VI, 2.

(7) Vict. Vit. *Persec. vandal.* I, XI.

(8) *De vocatione omnium gentium*, l. II, c. XXXIII, dans les œuvres de S. Paulin d'Aquitaine, ed. Paris. 1711, in-folio, p. 920. Cf. S. August. *Epist.* CXI, ad Victorianum.

« lière de leur vie et la puissance de leurs œuvres. Les Barbares « voulurent les imiter et se rendre propice Celui que leurs prison- « sonniers adoraient. Initiés aux préceptes de la foi, ces peuples re- « çurent le baptême et furent admis dans le sein de l'Eglise (1). »

Des guérisons miraculeuses que Dieu opéra par les mains d'une captive amenèrent la conversion des Ibères (2). Les Barbares admiraient le savoir, la piété, la fidélité de pauvres esclaves chrétiens apportant dans tous leurs devoirs le dévouement que l'Évangile a commandé aux serviteurs (3); la religion, la civilisation s'imposaient à ces terribles maîtres. Un de leurs prisonniers, un diacre, habile dans l'art de guérir, vit les Gètes s'incliner avec respect devant sa science et sa foi (4).

Où l'effort d'une génération adoucissait et préparait les cœurs, Dieu réservait aux descendants de poursuivre la mission sainte. L'homme illustre qui traduisit l'Évangile en langue gothique et devint le premier évêque d'une nation déjà touchée par les enseignements d'un captif (5), Ulphilas, avait pour ancêtres des malheureux enlevés en Cappadoce (6).

« Dieu nous montre, écrit saint Augustin, que, par la main des « prisonniers, il a voulu faire éclater, jusque sur la terre des Bar- « bares, toute la splendeur de ses miracles (7). »

C'est à cette époque où l'empire se débattait sous une terrible étreinte, que nous reporte le marbre d'Eugénie; la chrétienne de Marseille s'est glorieusement placée parmi ces âmes généreuses qui prirent en pitié les captifs, « se souvenant qu'à l'heure du baptême « nous revêtons tous Jésus-Christ, et qu'ainsi, comme parle saint « Cyprien, le Seigneur lui-même est dans les fers avec le chrétien « prisonnier (8). »

EDMOND LE BLANT,
De la Société des antiquaires de France.

(1) *Hist. eccl.* II, 6.

(2) *Hist. eccl.* II, 7. Voir encore S. August. *Epist.* CXI, ad Victorianum, c. VII, pour la vierge de Sitifis.

(3) « Dominus videns gregem suum crescere, nihilque in me deprehendens frau- « dulentiæ, sciebam enim Apostolum (*Eph.* VI, 5) præcepisse dominis quasi Deo fide- « liter serviendum..... » (Hieron. *De Vita Malchi*).

(4) Gruter, 1173, 3, inscription de Dionysius.

(5) S. Basil. *Epist.* CCCXXXVIII, ed. 1638, t. III, p. 330 E.

(6) Philostorgius, *Historiæ ecclesiast. compendium*, l. II, c. XV, dans Reading, *Hist. eccl.* t. III, p. 480.

(7) *Epist.* CXI, ad Victorianum, § 7.

(8) *Epist.* LXII, Januario, Maximo, etc., § 2.

ESTAMPILLE DE DOLIUM

CONSERVÉE AU MUSÉE D'ALGER

La note de M. L. Renier, sur le procurateur impérial Q. Aelius Aelianus (1), me décide à publier un dessin de l'estampille que l'éminent épigraphiste y mentionne incidemment, en rappelant qu'elle a été l'objet d'une étude spéciale de sa part dans la livraison d'août 1853 de la *Revue Archéologique*. Le lecteur fera bien de se reporter d'abord à cet ancien article, dans lequel il doit s'attendre à trouver et trouvera effectivement des rapprochements pleins d'intérêt, qui resteront tels malgré les rectifications que je viens apporter aux données premières de la question. C'est le privilége des bons esprits de dire des choses instructives, alors même qu'il leur arrive, par hasard, de se tromper sur des faits qu'il ne leur a pas été donné de pouvoir contrôler eux-mêmes.

L'inscription dont il s'agit

CCOTNANISARINIANI
OPVSDOLIAREEXPRAEDISAVGN

— c'est ainsi que l'*Akbar* d'abord et ensuite le *Moniteur* la publièrent en 1853 — fut expliquée dans la *Revue* de la manière suivante :

C*aii* COT*tii* NANI SABINIANI
OPVS DOLIARE EX PRAEDI*i*S AVG*usti* N*ostri*

et l'auteur de l'article ajoutait, non sans une grande apparence de raison : « Je ne suis pas parfaitement certain de la lecture des pre-

(1) *Revue archéologique*, octobre 1864.

miers mots, CCOTNANI; c'est donc sous toute réserve que j'en donne l'explication qu'on vient de lire. Quant au mot suivant, SABINIANI, que, par une erreur évidente, le rédacteur de l'*Akbar* a lu SARINIANI, il ne peut donner lieu à aucun doute. » Suivant M. Renier encore, le mot SABINIANUS n'est point ici un surnom, ce n'est qu'une épithète servant à déterminer l'état civil de *Caius Cottius Nanus*, qui avait dû faire partie, comme esclave, de la succession de l'impératrice Sabine, héritage passé successivement aux mains de sa sœur Matidie, qu'on sait effectivement avoir possédé de grands biens en Afrique, puis de Faustine la jeune, de Commode, le fils de celle-ci, enfin de Septime Sévère, qui, comme on peut le croire, s'empara des biens du fils de Marc-Aurèle, en vertu de son adoption posthume.

Six années s'écoulèrent et la question semblait définitivement jugée, lorsque l'estampage, dont je présente plus bas la reproduction fidèle, me fut envoyé d'Algérie. Mon excellent ami, A. Berbrugger, le conservateur du musée de la capitale africaine et l'auteur de l'insertion faite dans l'*Akbar*, me communiquait ce document avec les observations suivantes :

« On me reproche, écrivait-il, de n'avoir pas su reconnaître le nom propre SABINIANI et d'avoir lu SARINIANI; j'ai estampé, au coin de la troisième page de cette lettre, le mot en litige, et vous pouvez voir qu'il y a bien, en effet, SARINIANI, comme je l'avais dit : c'est un bien mince détail, mais il prouve qu'il ne faut pas se hâter de contredire celui qui a les pièces en main, quand on n'a pas soi-même cet avantage. »

J'ai attendu, trop longtemps peut-être, le moment de produire cette juste réclamation, et toutefois je n'avais point négligé d'en avertir M. Renier, qui, dans son récent article, paraît en avoir tenu compte jusqu'à un certain point, puisqu'il y reconnaît qu'on lit, sur la brique, SARINIANI, au lieu de SABINIANI, ce qui peut provenir, dit-il, soit d'une cassure de l'estampille, soit de l'écrasement de la partie inférieure du B avant la cuisson de la brique. Malheureusement pour ces nouvelles explications, mon estampage, qui montre que ladite lettre R est parfaitement conformée et entière, les met l'une et l'autre à néant.

Je crois donc qu'il faut enfin se résigner à accepter, sans aucune réserve, la lecture SARINIANI, et j'incline, en outre, à considérer ce mot comme un vrai cognomen, par la raison que je vais dire. Ainsi qu'on le voit sur mon estampage, le groupe CCOTNANI est une transcription très-inexacte; au lieu d'un A, il y a réellement un I,

et quant au signe qui précède cet I, ce n'est point, comme on l'a cru, un T suivi d'un N, c'est tout simplement un M : par conséquent cette ligne intérieure de l'estampille, la seule qui présente de la difficulté, doit être lue

Caii COMINI SARINIANI

et le mot qui la termine prend la place et le rôle du prétendu surnom NANI.

Cette note était rédigée, et le dessin était, depuis longtemps déjà, entre les mains du directeur de la *Revue*, lorsque le recueil d'inscriptions de Muratori, que je n'avais pas dans ma bibliothèque, me fut offert à la librairie Auguste Durand. J'ouvris par hasard cet ouvrage au chapitre des *opera publica*, dans lequel, parmi un grand nombre

de marques de potier, toutes trouvées en Italie et la plupart dans les cimetières de Rome, je vis avec une satisfaction mêlée de surprise, celle du n° 4 de la page CDXCVI, ainsi conçue :

OPVS DOLIARE EX PRAEDIS AVG N
C COMMINI SARINIANI

C'est, comme on voit, une estampille identique à celle d'Alger, sauf l'ordre dans lequel le copiste a placé les deux lignes. Si ce potier n'était pas mieux connu, c'est la faute de l'*Index*, où son nom ne figure pas. On y trouve, il est vrai, un *C. Cominius Satiranius*, dont l'estampille est donnée au n° 9 de la page DIV, d'après une copie fautive d'un autre exemplaire de la même pièce, pareillement découvert à Rome ; mais comment, lorsqu'on croyait avoir affaire à un *Cottius Nanus Sabinianus* ou *Sarinianus* se serait-on arrêté à *Cominius Satirianus ?*

On reconnaîtra maintenant, j'espère, qu'il n'y a plus aucune raison d'attribuer à un ancien esclave de l'impératrice Sabine le *dolium* sur lequel était empreinte l'estampille du musée d'Alger, et que c'est en Italie, non en Afrique, que cet ustensile avait été fabriqué.

Général Creuly.

INSCRIPTION CELTIQUE

DÉCOUVERTE DANS LE NOVARAIS

ANALYSE D'UNE DISSERTATION DE M. GIOVANNI FLECHIA

Au mois de mars 1864, le savant professeur A. Fabretti communiquait à l'Académie des sciences de Turin la copie d'une inscription de onze lignes, écrite avec un alphabet fort analogue à l'ancien alphabet italique, sur une pierre assez brute, haute de quatre-vingt-dix-huit centimètres et large de un mètre quarante centimètres. Cette inscription avait été trouvée, peu de temps auparavant, par le comte Eugène Tornielli Brusati, à la suite de fouilles pratiquées dans un de ses domaines, sur le territoire de S. Bernardino, fraction de la commune de Briona, petit village du Novarais, situé au pied de collines qui se lient à la chaîne des Alpes, entre la vallée de la Sesia et celle du lac d'Orta. Ce n'était pas la première fois que les vallées des Alpes fournissaient une inscription de cette nature. Plusieurs autres monuments épigraphiques écrits avec pareil alphabet avaient été signalés dans la Suisse italienne. Le comte Tornielli fit don de son inscription au chapitre de Novare, dans le local duquel elle se trouve aujourd'hui placée. Un membre de ce chapitre, le chanoine Carlo Racca, en tenta le premier l'explication, et depuis M. Fabretti, un autre savant italien, M. Giovanni Fle-

chia, a cherché à approfondir ce mystère. La voici telle qu'elle est reproduite dans la brochure de ce dernier :

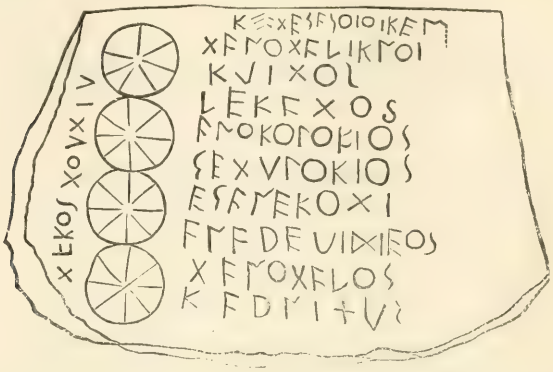

Quand on compare à celle de S. Bernardino les inscriptions du même genre que M. Mommsen a publiées dans sa dissertation sur ce qu'il appelle *les Alphabets étrusques du Nord,* on est frappé de la ressemblance, surtout si l'on se reporte aux inscriptions d'Arano, de Davesco (Canobbio), de Stabio, de Sorengo. Une inscription découverte, il y a environ vingt-cinq ans, à Todi, sur les confins de l'Ombrie, offre également avec celle du comte Tornielli une notable analogie d'alphabet. Déjà plusieurs personnes avaient fait remarquer que les formes de lettres de ce monument bilingue s'éloignent tout à fait de celles qui caractérisent les plus anciennes inscriptions de l'Italie centrale. C'est ainsi que la lettre *F* (A) et la lettre *X* (T) ne se sont rencontrées que sur les inscriptions de l'Italie septentrionale. Il en est de même d'un autre signe ⊳⊲ gravé sur l'inscription de Todi. La clef de ces analogies d'alphabet ne peut être donnée que par l'interprétation des inscriptions elles-mêmes. Voyons donc avant tout ce que peut signifier celle de S. Bernardino.

Un premier fait nous frappe, c'est que plusieurs des mots qui y sont gravés affectent la terminaison *os*. Un autre mot, *Tanotaliknoi*, présente une désinence en *i;* il a une ressemblance évidente avec le mot *Trutiknos* qui termine l'inscription de Todi, lequel répond, comme cela ressort du texte latin correspondant, à *Druti filius* ou mieux à *Drutigenus, Druti gnatus*, c'est-à-dire *fils de Drutus*. Ce rapprochement donne à penser qu'il faut traduire Tanotaliknoi par *Tanotaligeni*, c'est-à-dire *fils ou enfants de Tanotalos*, et ce dernier nom est précisément celui qu'on lit à la neuvième ligne de l'inscription de S. Bernardino. A la dixième ligne est un mot d'une

désinence différente : *Kernitus* ou *Karnitus* (KFDNIXUZ). La première idée qui s'est présentée dans la recherche de sa signification, c'est que son radical était le même que celui du latin *caro*, *carnis*, en français *chair*, et l'on a induit de là que Karnitus signifiait quelque chose comme *ossuaire* ou *sépulcre;* d'ou l'on a supposé que l'inscription de S. Bernardino avait un caractère funéraire. Sur la même pierre, dans une ligne verticale, se lisent les mots TEKOS, TOVT, suivis des deux lettres *P V*, autant du moins qu'on peut saisir la forme et la valeur des lettres, car il règne encore quelque incertitude sur le premier et le troisième mots. M. Fabretti a rapproché ce mot *Tekos* du grec τέκος, en latin *proles*, et le mot *Tovt*, de l'ombrien *Tota*, de l'osque *Touta*, qui a le sens de *civitas* et d'où sont dérivés l'adjectif ombrien *totco*, et l'adjectif osque *tovtico* ou *tutico*, qui signifie *publicus*, *urbicus*.

On en était là des tentatives pour interpréter l'inscription de S. Bernardino, quand M. Giovanni Flechia fit paraître à Turin une dissertation où il rejette la plupart des conjectures de M. Fabretti.

Loin de conclure de l'analogie de cette inscription avec le monument bilingue de Todi, qu'il en faut chercher l'interprétation dans les langues de l'Italie centrale, l'auteur de la dissertation observe, au contraire, qu'une telle ressemblance tend à faire croire que l'inscription de Todi est étrangère à l'idiome ombrien. Déjà, dès 1855, M. Mommsen avait émis la même opinion, laquelle a été partagée depuis par MM. Stokes et Becker. Ces savants ont vu dans l'inscription de Todi un monument de la langue celtique. Chacun sait que des peuplades celtiques, les Boïens et les Sénons, s'étaient établies dans l'Italie centrale. A l'appui de son opinion, M. Flechia fait remarquer la ressemblance des lettres de l'inscription de S. Bernardino avec celles qui se voient sur des monnaies fort anciennes de la Province romaine et de la Gaule cisalpine, notamment avec celles de pièces généralement attribuées aux Salasses. En effet, on y retrouve la même forme de l'A et du T, le même caractère de valeur incertaine ⊳⊲, et la présence de deux lettres différentes pour rendre l'O et l'U, enfin la même direction d'écriture, qui est celle de gauche à droite.

La vraisemblance de cette celticité établie ne nous donne pas pour cela, il faut l'avouer, des moyens plus efficaces pour pénétrer le sens de l'inscription, car on n'ignore pas combien l'interprétation des monuments de la langue gauloise est encore entourée d'incertitude et d'hypothèses. Mais les rapprochements que nous permet la comparaison avec le texte bilingue de Todi facilitent singulièrement la traduction du monument récemment trouvé, et M. Flechia a pu

en proposer une généralement satisfaisante. Ce sont surtout des noms propres qui s'y rencontrent. Ces noms propres, le savant italien les reconnaît d'abord à la terminaison *os*, qu'il prend, comme la vraisemblance l'indique, pour marque du nominatif singulier. Les monnaies gauloises, les inscriptions celtiques et diverses inscriptions gallo-romaines nous offraient déjà des noms propres avec une pareille terminaison. La substitution opérée par les Latins de la terminaison *us* à la terminaison *os* a fait repousser longtemps l'idée que les noms propres gaulois fussent terminés au nominatif singulier en *os*. Cependant l'on avait déjà chez quelques auteurs anciens des passages qui pouvaient établir l'existence dans l'idiome gaulois de cette terminaison. Ainsi Ammien Marcellin (XXVIII, 5) écrit *apud hos* (*Burgundii*) *generali nomine rex adpellatur Hendinos*, et Marcellus Burdigalensis nous fournit la phrase suivante : *Papaver silvestre quod gallice calocatanos dicitur; herba quæ gallice odocos dicitur.*

On pourrait, il est vrai, faire remarquer, avec M. de Longpérier, que cette terminaison est purement orthographique et n'offre pas de caractère exclusivement propre à la langue gauloise, puisqu'on la retrouve en Italie comme en Gaule, et qu'elle appartient aussi au grec. Mais M. Flechia répond que la terminaison *os* s'étant maintenue à une époque où les Latins employaient la terminaison *us*, comme le prouve la comparaison des deux textes de l'inscription bilingue de Todi, il fallait que cette terminaison en *os* appartînt bien réellement à la langue gauloise elle-même, car si la finale *os* eût été purement orthographique, elle aurait dû, sous l'influence latine, se transformer en *us*. Nous ne déciderons pas ici la question. Il y aurait là-dessus beaucoup à dire. Il nous suffit de reconnaître qu'à l'époque à laquelle appartiennent les monnaies et plusieurs de nos inscriptions gauloises, la terminaison en *os* était adoptée dans les textes celtiques.

Les noms en *os* qui se lisent sur la pierre de S. Bernardino sont les suivants : *Kvitos*, *Legatos*, *Anokobogios*, *Setubogios*, *Anareviseos*, *Tanotalos* et *Tekos*.

M. Flechia reconnaît dans la forme *tanotaliknoi* le nominatif pluriel d'un nom patronymique. Les inscriptions gauloises que nous possédons ne présentant avec certitude aucun mot à ce cas, il est difficile d'affirmer que cette supposition soit tout à fait fondée; elle est au reste très-vraisemblable; et puisque le nominatif singulier est en *os*, nous aurions là deux formes rappelant tout à fait le grec et même l'ancien latin; car l'on disait dans ce dernier idiome *poploi* pour *populi*, et *onivorsoi* pour *universi*, etc. Mais comment doit se décomposer

Tanotaliknoi? Le rapprochement établi plus haut entre ce mot et le *Tanotalos* de la neuvième ligne conduit tout naturellement à la décomposition suivante : *tanotali* et *knoi*. Pour M. Flechia, ce thème *tanotali* ne correspond point à un cas du mot *tanotalos*, au génitif, par exemple ; la terminaison est là simplement modifiée par suite de l'introduction du mot dans un mot composé ; ce doit être une modification analogue à celle qu'on observe pour *cœlum* dans *cœlicola*, pour *fructus* dans *fructifer*, pour *terra* dans *terrigena*, etc. En cela, M. Flechia s'éloigne, et je crois avec raison, de l'opinion de Becker et d'Adolphe Pictet, qui s'imaginent retrouver la forme génitive dans de pareils noms composés, et, par exemple, dans les deux noms gaulois d'*Oppianicnos* et de *Toutissicnos* reconnaissent la réunion des génitifs singuliers d'*Oppianos* et de *Toutissos* avec le composé *cnos*. Ce dernier mot, que M. Flechia traduit par *proles*, renferme, si l'on tient compte de l'échange constant du *c* ou *k* en *g*, le radical sanscrit *gan*, correspondant au grec γεν et au latin *gen*, lequel implique l'idée de naissance, de génération. Cette forme gauloise répond donc tout à fait à la forme *genus* ou *gnus* dans les mots *indigenus*, *aprugnus*, *privignus*, etc. Ces rapprochements me semblent très-fondés, et je crois avec l'auteur italien que le mot *Trutiknos* doit être traduit par *Truti* ou *Druti filius*, de même que le mot *Oppianicnos* doit être traduit par *Oppiani filius*, et que le mot *Toutissicnos*, d'une des inscriptions trouvées dans les Alpes, doit se rendre par *Toutissi filius*. A raison de la confusion des lettres *t* et *d*, *g* et *c*, on peut rapprocher avec non moins de vraisemblance le même radical sanscrit *gan* (latin *gen*), de la forme *cen*, *cin*, *cein*, syncopée en *cn*, qui s'observe dans les dialectes irlandais et kymrique, aussi bien anciens que modernes. Enfin l'osque nous fournit de son côté un rapprochement non moins saisissant ; nous lisons sur une inscription découverte dans les ruines de l'antique Bovianum, aujourd'hui Pietrabbondante, *Loufrikonoss*, avec le sens de *liberigenos*, *ingenuos*.

Le mot *Kvitos*, qui forme la troisième ligne de l'inscription de S. Bernardino, paraît à l'auteur italien correspondre à la forme *quintus*. On sait que la suppression de l'*n* médiane dans l'écriture, qui s'effectue dans tant de mots italiens, ce que l'on appellerait en sanscrit l'*anousvâra* ou l'*anounâsika*, est déjà fréquente dans le vieux latin. Ainsi on rencontre *attigeret* pour *attingeret*, *Quictilius* pour *Quinctilius*, *secudo* pour *secundo*, etc. Le nom latin de Quintus a pu passer chez les Gaulois, de même qu'on voit un grand nombre de noms latins ayant pénétré dans l'Étrurie, comme les inscriptions étrusques en font foi.

Le mot de la quatrième ligne est *Lekatos*, dans lequel M. Flechia reconnaît le *legatus* latin. Les mots de la cinquième et de la sixième ligne sont *Anokobogios* et *Setubogios*. L'auteur italien les prend encore pour deux noms propres ; et on peut, en effet, par le rapprochement d'un grand nombre de noms gaulois, justifier cette opinion. La forme *Bogius* est visiblement la même que *Boius*, et l'une ou l'autre entre en composition dans une foule de noms d'hommes et de lieux; exemples : *Boionius*, *Bogionius*, *Boiocalus*, *Boiorix*, *Boiodurum*, *Abrextubogius*, *Adbogius*, enfin *Tolistoboii*, qu'on trouve aussi écrit *Tolistobogi*. Une inscription de Gruter nous donne même la forme *Vercombogius*, dans laquelle se retrouvent à la fois et la forme *Bogius* et la formative *com*, répondant vraisemblablement à la forme *ko* dans *Anokobogios*.

Je ne suivrai pas M. Flechia dans ses tentatives pour expliquer, à l'aide de rapprochements, le préfixe *ano*, dont il va chercher l'analogue dans les nombreux noms gaulois commençant par *and*. Là, le savant italien me paraît un peu plus hasardé. J'en dirai autant de celui qu'il essaie d'établir entre le *setu* contenu dans le mot *Setubogios* et le nom de *Setonius*, que lui fournit une inscription latine du nord de la Gaule ; mais un fait hors de doute, c'est l'identité de *Setubogios* et du *Setubogius* d'une inscription latine d'Amiens, publiée par Muratori.

M. Flechia voit encore des noms propres dans les septième et huitième lignes, toutefois ces noms sont beaucoup plus difficiles à expliquer. Dans celui de la septième ligne, il croit reconnaître une appellation correspondante au latin *Exandecottius*, et dans la huitième ligne une autre correspondant au latin *Andarevisius*. Le sens du nom de la neuvième ligne, *Tanotalos*, ressort de ce qui a été dit plus haut. Mais ce qui achève de démontrer que nous avons là un nom véritablement gaulois, c'est que nous le retrouvons sous la forme génitive *Dannotali*, sur la célèbre inscription gauloise d'Alise Sainte-Reine, découverte en 1839. Une inscription gallo-romaine de Saint-Privat, sur l'ancien territoire des Arécomiques et que Gruter a publiée (746,6), nous fournit le féminin *Danotala*. Le radical *Dan*, qui entre en composition dans ces noms, reparaît chez d'autres noms gaulois, par exemple dans *Danus*, d'une inscription de Gruter; dans *Dannius*, d'une inscription de Steiner ; dans *Dannicus* et *Dannorix*. On retrouve pareillement dans d'autres noms gaulois la finale *talos*, par exemple dans *Argiotalus*, *Carrotalus*, *Cottalus*, *Dotalus*, *Dubnotalus*, *Gertalus*, *Samotalus*, *Vepotalus*, etc. Tout confirme donc le caractère que M. Flechia attribue aux noms de la deuxième et de la

neuvième lignes de l'inscription en question. Quant au *Karnitus*, de la dixième ligne, l'auteur italien rejette l'idée que ce soit un substantif exprimant l'idée de tombeau et il n'accepte conséquemment pas l'interprétation de M. Fabretti; il se range à l'opinion de M. W. Stokes, qui, en 1859, proposait d'interpréter le *carnitu* de l'inscription de Todi par un verbe, qu'il supposait devoir être quelque chose comme le latin *congessit*, parce que le mot *carn* signifie en irlandais *congeries lapidum*, amas de pierres. Lottner et Becker adoptèrent à peu près cette hypothèse. M. Flechia, sans nier que le mot en question puisse renfermer le radical *carn*, n'y va cependant pas chercher l'interprétation du verbe et il le traduit par *fecerunt* ou *faciendum curaverunt*, formule finale si habituelle des monuments funéraires. Remarquons ici l'analogie de la terminaison verbale plurielle du verbe avec l'osque, où l'on écrit *prufattens* pour *probaverunt*.

Quant à la ligne verticale, M. Flechia y voit encore un substantif, *Tekos*, répondant au latin *Decus*, et il rend les deux autres mots par *Magistratus*, parce que le mot *Touti*, rapproché de l'osque, lui rappelle le sens de *populus*, *municipium*, *publicus*, et par suite *magistratus*. Il cite à l'appui de ce sens l'inscription gauloise de Vaison, sur laquelle on lit : *Segomaros Villoneos Toutius Naumasatis Eiorou*, etc., et où *Toutius Naumasatis* se traduit, selon Pictet, par *civis Nemausensis* et, selon Becker, par *magistratus Nemausensis*.

Tout ceci est encore bien problématique, et M. Flechia lui-même, dans une note, prend soin de rappeler qu'il se pourrait que nous n'eussions là qu'un nom, le radical *Tout* ou *Tut* entrant dans un grand nombre de noms gaulois. Les langues italiques ne sont pas les seules à nous fournir un radical dont le sens puisse justifier l'interprétation que l'auteur italien donne au mot *Tout*. En irlandais *Tuath*, signifie *populus*, *regio*, *tuatha*, *tuaitheac*, *plebeius*, *popularis*, *civis*, et l'on retrouve dans le goth et le celtique des mots qui nous ramènent au même sens.

Quoi qu'il en soit, la traduction que M. Flechia a donnée de l'inscription de S. Bernardino est la plus judicieuse et la plus vraisemblable qui ait encore été proposée. Elle nous fait connaître une inscription écrite, sinon en pur gaulois, du moins en partie avec des mots gaulois, car l'influence latine est aussi manifeste dans l'inscription de S. Bernardino que dans quelques-unes des inscriptions étrusques que nous possédons. Il y a eu là influence de l'idiome des conquérants. Cette dissertation annonce des études très-solides, et elle est de nature à faire faire de véritables progrès aux études celtiques.

ALFRED MAURY.

INSCRIPTIONS

DE

L'ILE DE RHODES

RELATIVES A DES

SOCIÉTÉS RELIGIEUSES

Dans le courant de l'année 1862, j'ai constaté sur divers points de l'Archipel la présence d'inscriptions gravées au nom de confréries religieuses. J'ai recueilli dès lors plusieurs de ces documents, qui sont devenus l'objet d'un *Mémoire sur les* ἔρανοι *et les* θίασοι *dans l'antiquité grecque*. Une première rédaction de ce Mémoire, envoyée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été soumise au jugement de la commission de l'École française d'Athènes. J'ai publié une analyse sommaire de ce travail dans un Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique et inséré dans le *Moniteur* du 23 octobre 1863. Je demande la permission de reproduire ici les conclusions de ce Rapport :

« Ces sociétés, par leur organisation philanthropique comme par leur caractère mystique et religieux, font penser à plus d'une institution qu'on eût pu croire exclusivement moderne. Chaque association possédait une caisse commune avec deux sources de revenus : d'abord les dons volontaires dus à la générosité des particuliers; ensuite la contribution régulière et personnelle payée par les associés, et appelée ἔρανος. A Athènes, le montant de cette cotisation paraît avoir été de trois drachmes par an. Le membre qui refusait de la payer était exclu de la société, à moins qu'il ne fût excusé par son état d'indigence ou de maladie. Les sociétaires ou *éranistes* célébraient en commun certaines fêtes, se réunissaient pour des

sacrifices et pour des banquets ; en même temps ils se soutenaient mutuellement dans le besoin. Le sociétaire qui subissait des revers de fortune recevait des secours de la caisse commune, à charge de remboursement quand les chances lui redeviendraient favorables. Les sociétés s'assemblaient pour délibérer, et prenaient en commun des résolutions qui étaient inscrites sur des stèles placées dans le sanctuaire : c'étaient les archives de l'ordre. Les femmes figuraient dans ces réunions : nous le savons par une inscription athénienne et par deux marbres récemment découverts dans l'île de Théra, aujourd'hui Santorin. »

« Les assemblées étaient secrètes, nul étranger n'y pouvait être admis ; l'ordre le plus parfait devait y régner : le règlement, qui existe encore, interdit sévèrement tout tumulte, et condamne le membre récalcitrant à l'amende et à des peines corporelles. A la tête de la société se trouvaient un certain nombre de dignitaires, la plupart désignés par le sort et formant un *clergé* dans l'acception étymologique du mot (*clerus*, du grec κλῆρος). Les principaux de ces dignitaires étaient :

un président général (προστάτης, à Rhodes ἐπιστάτης),
un archéraniste surveillant l'administration financière (ἀρχεραναιστής),
un secrétaire (γραμματεύς),
des questeurs ou trésoriers (ταμίαι),
des syndics (σύνδικοι),
des commissaires (ἐπιμεληταί),
des sacrificateurs (ἱεροποιοί),
un héraut chargé de faire les proclamations solennelles (ἱεροκήρυξ),
une prêtresse dirigeant la section féminine de la communauté (προεραναιστρία).

« Quand ces dignitaires sortaient de charge après avoir rempli consciencieusement leurs fonctions, ils trouvaient leur récompense dans les honneurs que leur décernait la confrérie reconnaissante. »

« Ces sociétés prenaient presque toujours les noms des dieux qu'elles vénéraient. A Rhodes et dans les environs, ces dieux étaient : le Soleil, Minerve Lindienne, Jupiter Atabyrien, Jupiter Xénios, Jupiter Sauveur, Dionysos ou Bacchus, Pan, Aphrodite, Adonis, Agathodæmon, les Héros en général, et d'autres divinités encore. De là, les noms d'Héliastes, de Xéniastes, de Sotériastes, de Dionysiastes, de Paniastes, d'Aphrodisiastes, d'Adoniastes, d'Agathodæmoniastes, d'Héroïstes, et ainsi de suite, donnés aux communautés (1). »

Ces conclusions s'appuient sur un ensemble de textes. Je vais détacher de mon travail quelques-uns de ces textes, provenant de l'île de Rhodes et de ses environs.

(1) Extrait d'une série de Rapports intitulés : *Recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel et en Asie-mineure*, par M. Carle Wescher. — (*Moniteur des* 20, 23 *et* 24 *octobre* 1863.)

I

INSCRIPTION TROUVÉE A MALONA

En 1862, on découvrit à Malona, village voisin de Lindos, dans l'intérieur de l'île, une vasque en marbre blanc de dimensions assez considérables. Tout autour règne une inscription. La forme donnée au marbre est postérieure à l'inscription elle-même : celle-ci, intacte à droite et à gauche, est mutilée dans le haut et dans le bas, de telle façon qu'elle n'a ni commencement ni fin. Le marbre a appartenu sans doute à un monument de forme cylindrique, tel qu'une colonne ou un autel, dressé pour recevoir le texte d'un acte honorifique.

Quinze lignes de ce texte sont visibles encore, en tout ou en partie. Je vais en donner la transcription :

1. . . . . ς
2. . . . . τειμαθ]έντα ὑπὸ
3. τοῦ κοινοῦ τοῦ Διονυσιαστᾶν, Ἀθαναϊσστᾶν, Διὸς
4. Ἀταβυριαστᾶν Εὐφρανορείων τῶν σὺν Ἀθηναίῳ Κνιδίῳ
5. χρυσέῳ στεφάνῳ καὶ ἀναγορεύσεσιν ἰς τὸν ἀεὶ χρόνον.
6. Ἐπηρεασθέντος δὲ τοῦ κοινοῦ περὶ τῶν τόπων καὶ
7. ἀναλωθεισᾶν ἰς τὰ πράγματα ∠ Φ Ν καὶ ταύτες ἠπαν-
8. γείλετο τῷ κοινῷ καὶ φιλοτειμηθέντος εἰς εὐαρέστη-
9. σιν τῶν ἐρανισστᾶν πλεονάκις καὶ ἐπαγγειλαμένου εἰς ἐ-
10. πισκευὰν τοῦ τόπου ∠ Φ Ε καὶ ἄλλες ἐπαγγιλαμένου ἰς τὰ
11. οἰκητήρια ∠ Ρ καὶ ἄλλας ἐπαγγιλαμένου εἰς ἐνθήματα [οἰκή-
12. σιος τοῦ τόπου ∠ Ρ καὶ τᾶς γυναικὸς αὐτοῦ Ἀρετῆς μὲν τειμαθεί-
13. σας ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τ[οῦ Διο]νυσιαστᾶν, Ἀθαν[αϊ]στᾶν, Διὸς Ἀταβυριαστᾶν
14. Εὐφρανορείων τῶν [σὺν Ἀθηναίῳ Κνιδίῳ, τειμ]αθείσας τῷ κοινῷ
15. Ἀθαναϊστᾶν ? . . . . . ἀ]ναλωμάτων

Voici la traduction :

« . . . . . (un tel), honoré par la communauté des Dionysiastes, des « Athénaïstes, des Atabyriastes-de-Jupiter-Euphranoriens-avec-Athénée- « de-Cnide, d'une couronne d'or et de proclamations à perpétuité.

« La communauté ayant été inquiétée au sujet des lieux (de réunion) et « ayant dépensé en procès la somme de 550 drachmes, il promit égale- « ment cette somme à la communauté. Il se fit un honneur d'être agréa- « ble aux éranistes dans des occasions nombreuses, et promit pour l'ar- « rangement du lieu (de réunion) la somme de 505 drachmes; il promit « aussi pour les logements 100 autres drachmes, et en promit 100 égale- « ment pour l'ameublement de la (partie habitée) du local. Sa femme « Arété ayant été honorée par la communauté des Dionysiastes, des « Athénaïstes, des Atabyriastes-de-Jupiter-Euphranoriens-avec-Athénée- « de-Cnide . . . . . des dépenses. . . . . »

. . . . . Σ

. . . . . ΕΝΤΑΥΠΟ

ΤΟΥΚΟΙΝΟΥΤΟΥΔΙΟΝΥΣΙΑΣΤΑΝΑΘΑΝΑΙΣΣΤΑΝΔΙΟΣ

ΑΤΑΒΥΡΙΑΣΤΑΝΕΥφΡΑΝΟΡΕΙΩΝΤΩΝΣΥΝΑΘΗΝΑΙΩΚΝΙΔΙΩ

5 ΧΡΥΣΕΩΣΤΕφΑΝΩΚΑΙΑΝΑΓΟΡΕΥΣΕΣΙΝΙΣΣΤΟΝΑΕΙΧΡΟΝΟΝ

ΕΠΗΡΕΑΣΘΕΝΤΟΣΔΕΤΟΥΚΟΙΝΟΥΠΕΡΙΤΩΝΤΟΠΩΝΚΑΙ

ΑΝΑΛΩΘΕΙΣΑΝΙΣΣΤΑΠΡΑΓΜΑΤΑ∠φΝΚΑΙΤΑΥΤΕΣΗΠΑΝ

ΓΕΙΛΕΤΟΤΩΚΟΙΝΩΚΑΙφΙΛΟΤΕΙΜΗΘΕΝΤΟΣΕΙΣΕΥΑΡΕΣΤΗ

ΣΙΝΤΩΝΕΡΑΝΙΣΣΤΑΝΠΛΕΟΝΑΚΙΣΚΑΙΕΠΑΝΓΕΙΛΑΜΕΝΟΥΕΙΣΕ

10 ΠΙΣΚΕΥΑΝΤΟΥΤΟΠΟΥ∠φΕΚΑΙΑΛΛΕΣΕΠΑΝΓΙΛΑΜΕΝΟΥΙΣΤΑ

ΟΙΚΗΤΗΡΙΑ∠ΡΚΑΙΑΛΛΑΣΕΠΑΝΓΙΛΑΜΕΝΟΥΕΙΣΕΝΘΗΜΑΤΑ. . . .

ΣΙΟΣΤΟΥΤΟΠΟΥ∠ΡΚΑΙΤΑΣΓΥΝΑΙΚΟΣΑΥΤΟΥΑΡΕΤΗΣΜΕΝΤΕΙΜΑΘΕΙ

ΣΑΣΥΠΟΤΟΥΚΟΙΝΟΥΤ[illegible]ΝΥΣΙΑΣΤΑΝΑΘΑΝ..ΣΤΑΝΔΙΟΣΑΤΑΒΥΡΙΑΣΤΑΝ

ΕΥφΡΑΝΟΡΙΩΝΤΩΝ. . . . . [illegible]ΑΘΕΙΣΑΣΤΩΚΟΙΝΩ

15 ΑΘΑΝΑ. . . . . [illegible]ΝΑΛΩΜΑΤΩΝ

L'inscription se divise en deux parties, toutes deux incomplètes. Nous n'avons, dans l'état actuel du marbre, que la fin de la première partie et le commencement de la seconde.

La fin de la première partie comprend les lignes 1 à 5. On y mentionne les honneurs décernés à un personnage inconnu par trois corporations religieuses, celles des Dionysiastes, celle des Athénaïstes, et celle des Atabyriastes de Jupiter.

La corporation des *Dionysiastes* était vouée au culte de Bacchus ou Διόνυσος.

Celle des Athénaïstes (Ἀθαναϊσταί, ou, selon l'orthographe de l'inscription, Ἀθαναϊσσταί), était vouée au culte de Minerve, en dialecte dorien Ἀθάνα.

Celle des Διὸς Ἀταβυριασταί était vouée au culte de Ζεὺς Ἀταβύριος ou Jupiter Atabyrien, c'est-à-dire adoré sur le mont Ἀτάβυρον, le plus haut sommet de l'île de Rhodes. Cette congrégation est déjà connue par une inscription de Ross (1), mais ce qui est tout à fait nouveau, c'est l'appellation Εὐφρανορείων τῶν σὺν Ἀθηναίῳ Κνιδίῳ. Le surnom d'*Euphranoriens* vient sans doute de ce que la communauté avait eu un fondateur du nom d'Euphranor. Quant aux mots τῶν σὺν Ἀθηναίῳ Κνιδίῳ, ils désignent à mon avis une branche particulière de la communauté, qui reconnaissait pour chef un certain Athénée de Cnide. Disons en passant que cette phrase nous fournit le moyen de faire au texte publié par Ross (2) une restitution qui avait échappé à la sagacité de ce savant. La ligne 4 du fac-simile de Ross porte :

...ΑΘΑΝΑΙΣΤΑΝΑΙΝΔΙΑΣΤΑΝΤΩΝ..ΥΝΓΑΙΟΙΚΟΙΝΟΥ

Ross a transcrit :

Παν]αθαναϊστᾶν Αινδιαστᾶν τῶν..... κοινοῦ

Il faut lire :

καὶ] Ἀθαναϊστᾶν Αινδιαστᾶν τῶν [σ]ὺν Γαΐῳ κοινοῦ

c'est-à-dire *les adorateurs de Minerve Lindienne, sectateurs de Caïus*, comme nous avons *les adorateurs de Jupiter Atabyrien, sectateurs d'Athénée de Cnide.*

Les trois congrégations qui viennent d'être nommées, les Dionysiastes, les Athénaïstes, les Atabyriastes, ont décerné à leur bienfai-

(1) Ross, *Inscr. Graec. ined*, fasc. II, nº 282.
(2) Ross, *loc. laud.*

teur les honneurs d'une couronne d'or avec proclamation *perpétuelle*, c'est-à-dire devant être périodiquement renouvelée (χρυσέῳ στεφάνῳ καὶ ἀναγορεύσεσιν ἰς τὸν ἀεὶ χρόνον). Ce détail se retrouve dans l'inscription rhodienne de Venise (1). Ces proclamations étaient faites aux réunions solennelles par la voix du héraut sacré ou ἱεροκήρυξ.

La seconde partie de notre monument énumère les titres du bienfaiteur à la reconnaissance des corporations.

Les trois corporations, qui semblent avoir formé une vaste association dont l'ensemble est appelé τὸ κοινόν, avaient été inquiétées au sujet des *emplacements*, περὶ τῶν τόπων. Il faut entendre par là les endroits où l'on s'assemblait pour vaquer aux cérémonies communes, ainsi que le prouve la grande inscription de Venise (2). Les difficultés faites aux corporations avaient donné lieu à des procès, et ces procès avaient entraîné des dépenses assez lourdes pour le trésor commun. Ces dépenses sont évaluées à cinq cent cinquante drachmes : ἀναλωθεισᾶν ἰς τὰ πράγματα ∠ Φ N. La sigle ∠, qui représente δραχμῶν, revient quatre fois. Elle est différente de l'ancienne sigle ⊢ qu'on rencontre si souvent dans les inscriptions athéniennes (3). Nous en trouvons l'explication dans le traité anonyme *des poids et mesures*, longtemps attribué à Galien (4). Il la compare aux deux branches obliques du K ou encore à un ∧ renversé, et dit nettement qu'elle formait un angle : Αἱ δύο γραμμαὶ συνάπτουσαι κατὰ θάτερον πέρας ὥςτε γωνίαν ποιεῖν δραχμὴν σημαίνουσι <.

Le paiement de cette somme n'est pas le seul service que notre généreux inconnu ait rendu aux *éranistes*. Il leur offrit aussi cinq cent cinq drachmes pour l'arrangement du local : εἰς ἐπισκευὰν τοῦ τόπου ∠ Φ E.

L'inscription mentionne ensuite la somme de cent drachmes, destinée aux *logements :* ἄλλες (pour ἄλλαις = ἄλλας s-ent. δραχμὰς) ἐπανγιλαμένου ἰς τὰ οἰκητήρια ∠ P. Quels sont ces οἰκητήρια? Il faut sans doute entendre par là des chambres disposées autour du lieu de réunion ou τόπος. C'étaient probablement des dépendances dans le genre de nos sacristies et de nos presbytères. C'est ainsi qu'on reconnaît encore aujourd'hui, dans les temples de l'Égypte, les parties affectées au logement des prêtres.

(1) C. I. Gr. 2525 *b*.

(2) C. I. Gr. *ibid.*

(3) Cf. Franz, *El. ep. graec.* p. 348 et Corp. Inscr. Graec. nos 142, 147, 148, 150, 158, etc.

(4) Pseudo-Galen. περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν, c. 2.

Enfin une dernière somme de cent drachmes a été consacrée aux ἐνθήματα. Ce mot est nouveau pour nous. Il désigne sans doute les meubles (R. R. ἐν, τίθημι). J'ai restitué ensuite [οἰκή]σιος (dorien pour οἰκήσεως) τοῦ τόπου, dans la pensée qu'il s'agissait de l'ameublement des *parties habitées* du local, c'est-à-dire des οἰκητήρια.

La portion conservée du monument se termine par la mention des honneurs accordés par les mêmes corporations à la femme de leur bienfaiteur. Elle porte le nom d'Arété, Ἀρετή. Ce nom propre nous était connu sous sa forme dorienne Ἀρετά. La présence de la forme ionienne Ἀρετή, dans une inscription entièrement dorique, prouve que cette femme était originaire, non pas de Rhodes, mais des parties de la Grèce où florissait le dialecte ionien (1). Quant au mari, rien ne décèle son origine. Dans un fragment trouvé par Hamilton, non loin de Rhodes, sur les bords du golfe de Symé, on trouve également un mari et une femme honorés par diverses corporations religieuses. Le mari est de Cephallénie; la femme, qui s'appelle Nysa et qui est originaire de Cos, se trouve citée avec lui : καὶ τᾶς γυναικὸς αὐτοῦ Νύσας Κ[ῷ]ας (2). Les femmes, ainsi que je l'ai dit dans mon rapport, étaient admises à faire partie de ces sociétés.

En résumant les détails qui précèdent, nous sommes amené à dresser le catalogue suivant des dons faits aux trois congrégations par le mari d'Arété :

	Drachmes.
Pour les frais de procédure.....	550
Pour l'arrangement du local principal.....	505
Pour les dépendances (οἰκητήρια).....	100
Pour l'ameublement (ἐνθήματα).....	100
Total :	1255

Cette somme de douze cent cinquante-cinq drachmes avait pour objet la réparation des désastres financiers et des dommages matériels éprouvés par les trois sociétés réunies. Quelle était la cause de ces pertes subies par les sociétés? Rien ne l'indique dans l'inscription, et il faut le regretter. Des renseignements de cette nature eussent jeté une vive lumière sur l'histoire de ces associations religieuses.

(1) Ἀρετή se trouve comme nom de navire chez les Athéniens (Bœckh, *Attisches Seewesen*, IV, *b*, 23).

(2) Hamilton, *Researches in Asia minor*, vol. II, n° 301.

Si maintenant nous examinons ce document sous le rapport philologique, nous remarquerons tout d'abord que par le fond du langage il appartient au dialecte dorien, comme l'immense majorité des inscriptions rhodiennes. On y trouve la constante substitution de l'A à l'H, sauf pour le nom propre Ἀρετή, et nous en avons donné pour raison que ce nom était d'origine ionique.

Parmi les principaux faits de langue, nous citerons :

1° Les génitifs pluriels de la première déclinaison en ᾶν pour ῶν :

l. 3. Διονυσιαστᾶν, Ἀθαναιϊσστᾶν
l. 4. Ἀταβυριαστᾶν
l. 7. ἀναλωθεισᾶν
l. 9. ἐρανισστᾶν, etc.

2° Les terminaisons de l'accusatif pluriel féminin dans certains adjectifs, ainsi :

l. 7. ταύτες pour ταύτας
l. 10. ἄλλες pour ἄλλας

Ces formes insolites doivent s'expliquer par la conformité du son avec ταύταις et ἄλλαις, datifs employés éoliquement à la place de l'accusatif. Le graveur a écrit comme on prononçait autour de lui : ταύτες, ἄλλες pour ταύταις, ἄλλαις. Quant à la désinence αις pour ας, elle est propre au dialecte éolien. Jean le Grammairien en fait la remarque : « Les Éoliens, dit-il, ajoutent un ι à l'accusatif pluriel de certains noms féminins : ils mettent καλαῖς pour καλάς, σοφαῖς pour σοφάς (1). » Par une persistance digne de remarque, cet éolisme s'est conservé dans la langue du peuple, et les populations qui parlent le romaïque n'emploient pas au pluriel féminin d'autre forme que celle du datif : ταῖς γυναῖκες, les femmes; καλαῖς γυναῖκες, de bonnes femmes, etc. (2).

3° L'emploi de la diphthongue ει pour ι :

l. 8. φιλοτειμηθέντος pour φιλοτιμηθέντος
l. 10. τειμαθείσας pour τιμαθείσης

(1) Ioann. Gramm. seu Philopon. de dialectis.

(2) Un des meilleurs poëtes grecs de notre temps, *Christopoulos*, dans ses Λυρικά, emploie toujours ces formes vulgaires. Un des amis les plus éclairés et les plus constants de la Grèce moderne, M. Didot, a édité un charmant recueil de ces poésies, sous ce titre : Ἀθανασίου Χριστοπούλου Λυρικά. Ἐν Παρισίοις. Ἐκ τῆς τυπογραφίας τῶν ἀδελφῶν Φιρμίνων Διδότων. ᾳωμα'.

On sait que cette orthographe devient plus fréquente à mesure qu'on se rapproche de l'ère chrétienne.

4° L'emploi de la voyelle ι pour la diphthongue ει :

l. 5, 7, 10. ἷς et ἷς pour εἷς
l. 10. ἐπανγιλαμένου pour ἐπαγγειλαμένου
l. 14. Εὐφρανορίων pour Εὐφρανορείων.

Ce fait se rattache au dialecte béotien, qui est lui-même une variété de l'éolien. Les Béotiens écrivaient κιμένας pour κειμένας, ἀπέχι pour ἀπέχει, ἄρχι pour ἄρχει. Dans un acte d'affranchissement gravé sur le mur méridional de Delphes, on lit :

ἴ τι ἁλίσκοιτο Φαινέας κακοτεχνῶν

pour εἴ τι ἁλίσκοιτο. Ces faits semblent indiquer que l'*iotacisme*, sous le rapport de la confusion d'ει et d'ι dans la prononciation, est ancien chez les Grecs.

5° On remarquera le déplacement de l'augment temporel et la confusion de l'aoriste avec l'imparfait dans la forme ἠπανγείλετο. Régulièrement, il faudrait écrire ἐπηγγέλλετο ou bien ἐπηγγείλατο. La confusion de l'aoriste et de l'imparfait est demeurée un des traits de la langue vulgaire.

6° Le N est employé pour le Γ, dans les mots ἠπανγείλετο, ἐπανγειλαμένου, ἐπανγιλαμένου. Cette orthographe est fréquente dans les inscriptions. A Delphes, j'ai constaté ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ pour σύγκλητος, ΕΝΚΩΜΙΟΓΡΑΦΟΣ pour ἐγκωμιογράφος. Réciproquement, le Γ est employé quelquefois à la place du N, ainsi dans l'inscription du monument de Dexiléos, ΕΓΚΟΡΙΝΘΩΙ pour ἐν Κορίνθῳ (1).

7° Il importe de noter le redoublement du Σ dans certains mots, ainsi :

l. 3. Ἀθαναϊσστᾶν
l. 5. ἷς τὸν
l. 7. ἷς τὰ
l. 9. ἐρανισστᾶν

Ce fait se rencontre ailleurs dans les inscriptions et sur les monuments céramographiques. Un vase peint, publié par Millingen, porte

(1) Voir l'article intitulé : *Le monument de Dexiléos*, par C. Wescher (Revue archéologique, octobre 1863).

le nom d'artiste suivant : ΑΣΣΤΕΑΣ pour Ἀστέας (1). J'en conclus, pour ma part, que la prononciation du Σ chez les anciens Grecs était dure, comme elle l'est encore chez les modernes. La prononciation de l'*s* doux était représentée par le Z.

II

INSCRIPTION TROUVÉE A SUMBULLI

Au village de Sumbulli, près de Rhodes, on voit un petit monument ayant la forme d'un demi-cylindre et présentant, dans sa partie supérieure, un trou de scellement. La hauteur du monument est de cinquante centimètres; le diamètre est de trente-huit centimètres. Le trou de scellement a la forme rectangulaire, ce qui me fait penser qu'il était destiné à recevoir, non pas une statue, mais une stèle plate avec un petit bas-relief. Le monument était probablement adossé à un édifice, comme le piédestal de Minerve Hygie aux Propylées d'Athènes. Il porte, comme ce dernier, une inscription sur la face semi-circulaire qui se présentait au spectateur. En voici la disposition :

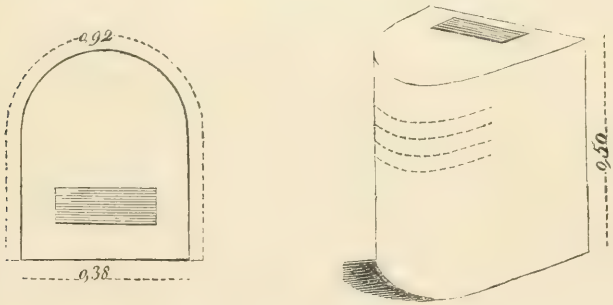

ΙΗΝΟΔΟΤΟΣΚΥΔΝΟΥ
ΟΠΕΡΓΑΙΟΣΕΥΕΡΓΕΤΑ
ΑΝΕΘΗΚΕΣΩΤΗΡΙΑΣΤΑΝ
ΗΡ . . . . . ΙΤΩΙΚΟΙΝΩΙ

L'inscription est complète, sauf une petite lacune que nous com-

1) Cf. C. I. Gr. nos 8480, 8481, 8482. —Cf. Sililg, *Catal. art.* p. 100. — Cf. l'ouvrage de M. Guigniaut, *Religions de l'antiquité* (t. 4, part. 2, p. 292, tab. 181).

blerons à l'aide d'un autre document. Voici la transcription de ce texte :

Ζηνόδοτος Κύδνου
ὁ Περγαῖος εὐεργέτα
ἀνέθηκε Σωτηριαστᾶν
Ἡρ[οϊστᾶν] τῷ κοινῷ,

c'est-à-dire :

« Zénodote, fils de Cydnos, de Perga, bienfaiteur, a érigé (ce « monument) à la communauté des Sotériastes et des Héroïstes. »

La restitution Ἡρ[οϊστᾶν] de la ligne 4 se fonde sur l'inscription d'Hamilton, que je donnerai plus loin.

Le personnage qui a consacré ce monument est Zénodote, fils de Cydnos, natif de Perga. Perga, en grec Πέργη, est une ville de Pamphylie, située sur les bords du Cestros et connue par un temple d'*Artémis Pergasia* (1).

Ce personnage porte le titre de *bienfaiteur* des communautés auxquelles il dédie le monument. Ce titre, sans doute, lui avait été décerné par un acte honorifique analogue à celui qui a été précédemment analysé. Peut-être même est-ce pour témoigner sa reconnaissance qu'il a érigé le monument.

On remarquera la forme εὐεργέτα pour εὐεργέτης. Cette forme appartient au dialecte éolien. On la rencontre dans la langue homérique, par exemple Θυέστα pour Θυέστης (2), ainsi que μητιέτα, νεφεληγερέτα, εὐρυόπα, ἱππότα, etc. Cet éolisme, comme beaucoup d'autres, se retrouve en latin. De là *cometa, planeta, poeta,* répondant à κομήτης, πλανήτης, ποιητής. Dans une inscription d'Halicarnasse, j'ai lu Ἀχαιὸς Φθιώτα pour Φθιώτης.

Constatons les noms des deux communautés. Celle des *Sotériastes* est mentionnée dans l'inscription de Ross, et celle des *Héroïstes* dans l'inscription d'Hamilton.

III

INSCRIPTIONS DE ROSS ET D'HAMILTON

Les considérations historiques et philologiques qui précèdent nous permettent de lire les deux inscriptions publiées par Ross et par

(1) Callimach. *Dian.* 187. — Strab. *Geogr.* XIV, 667. — Steph. Byz. s. v. Πέργη.
(2) Hom. *Il.* β', 107.

Hamilton, d'une manière plus satisfaisante que ne l'avaient fait ces deux savants.

Hamilton a publié un simple fac-simile de l'inscription trouvée par lui sur les bords du golfe de Symé, sans aucune transcription ou interprétation. Voici comment j'explique ce fragment :

. . . . . .
Ἀλεξάνδρου Κεφαλλᾶνος τειμαθέν-
τος] ὑπὸ [Ἀ]δωνιαστᾶν, Ἀφροδεισιαστᾶν,
καὶ] Ἀσκλαπιαστᾶν τῶν ἐν Αὐλαῖς
χρυσέῳ στεφάνῳ
καὶ τᾶς γυναικὸς αὐτοῦ Νύσας Κ[ῷ]ας.
κα]ὶ Ἐπαφροδείτου Κῴου τιμα-
θέντος ὑπὸ Ἡροειϊστᾶν [καὶ
Οἰακιαστᾶν χρυσέῳ στεφά-
νῳ καὶ τᾶς γυναικὸς [αὐτοῦ
. . . . . .

« Alexandre de Céphallénie a été honoré d'une couronne d'or par « les Adoniastes, les Aphrodisiastes, les Asclépiastes d'Aulae, ainsi « que sa femme Nysa de Cos. Epaphrodite de Cos a été honoré d'une « couronne d'or par les Héroïstes et les Œaciastes, ainsi que sa « femme..... »

Ce fragment appartenait, on le voit, à une de ces listes appelées ἀναγραφαί où étaient énumérés les personnages à qui certains honneurs avaient été décernés. Les confréries nommées ici sont :

les Ἀδωνιασταί, voués au culte d'Adonis
les Ἀφροδεισιασταί, voués au culte d'Aphrodite
les Ἀσκλαπιασταί οἱ ἐν Αὐλαῖς, voués au culte de l'Esculape adoré à Aulae (1)
les Ἡροειϊσταί, voués au culte des Héros en général
les Οἰακιασταί, voués au culte du héros Œax (Οἴαξ), fils de Nauplius (2).

Le marbre original vu par Hamilton provient de la côte de Carie, voisine de Rhodes et soumise à la même influence religieuse.

(1) Aulae est une ville maritime de la Cilicie. On lit dans Etienne de Byzance Αὐλαί, ἐπίνειον Κιλίκων μεταξὺ Ταρσοῦ καὶ Ἀγχιάλης.

(2) Οἴαξ, ακος, ap. Euripid. (*Or.* 432) et Apollodor. (2, 1, 5, 14; 3, 2, 2, 2).

L'inscription publiée par Ross (1) provient de Rhodes même. Je vais essayer de donner du fac-simile de Ross une transcription plus exacte et plus complète que celle qu'il a donnée lui-même. Voici comment je lis son inscription :

. . . . . .
καὶ ὑπο Διὸς Ξεινιαστᾶν, Διονυσιαστᾶν [Χαιρημ]ον[εί]ων κο[ι]νοῦ
χρυσέῳ στεφάνῳ · καὶ ὑπὸ Παναθ[α]ναϊστᾶν καὶ ὑπὸ . . . . .
χρυσέῳ στεφάνῳ · καὶ ὑπὸ Σωτηριαστᾶν, Διὸς Ξενιαστᾶν καὶ
Ἀθαναϊστᾶν Λινδιαστᾶν τῶν [σ]ὺν Γαίῳ κοινοῦ χρυσέῳ στεφάνῳ ·
καὶ ὑπὸ [Διὸς] Ἀταβυριαστᾶν, Ἀγαθοδαιμονιαστᾶν Φιλονείων κοινοῦ
θαλλῶ στεφάνῳ · καὶ ὑπὸ Διονυσιαστᾶν Χαιρημονείων κοινοῦ
θαλλῶ στεφάνῳ · καὶ ὑπὸ Ἀπόλλωνος Στραταγίου [ἐρανιστᾶν. . .

c'est-à-dire :

« . . . . (couronné) d'une couronne d'or par la communauté de « Jupiter Xénios, des Dionysiastes Chærémoniens, ainsi que par les « Panathénaïstes et les . . . . . ; (couronné) d'une couronne « d'or par les Sotériastes, les confrères de Jupiter Xénios et ceux de « Minerve Lindienne sectateurs de Caïus; (couronné) d'une cou- « ronne de feuillage par la communauté de Jupiter Atabyrien et les « Agathodæmoniastes Philoniens, ainsi que par la communauté des « Dionysiastes Chærémoniens, et par celle d'Apollon Stratagios. »

Ross, à la première ligne, n'avait pas vu la restitution Διονυσιαστᾶν [Χαιρημ]ον[εί]ων. A la ligne 4, il avait lu mal à propos [Παν]αθαναϊστᾶν au lieu de [καὶ] Ἀθαναϊστᾶν Λινδιαστᾶν, c'est-à-dire *confrères voués au culte de Minerve Lindienne*, culte bien connu dans l'île de Rhodes. Dans la même ligne, il n'avait pu déchiffrer τῶν σὺν Γαίῳ, que nous lisons à l'aide de l'inscription de Malona où nous avons trouvé Ἀταβυριαστᾶν Εὐφρανορείων τῶν σὺν Ἀθηναίῳ Κνιδίῳ. Quant au culte nouveau d'Apollon Stratagios, il n'a pas indiqué qu'à ce culte se rattachait certainement une confrérie, et qu'il faut suppléer Ἀπόλλωνος Στραταγίου [ἐρανιστᾶν] ou tout autre génitif semblable.

IV

CONCLUSION

Aux inscriptions qui précèdent, il faut ajouter la grande inscription rhodienne publiée dans le *Corpus* sous le numéro 2525 *b*, et

(1) Ross, *Inscr. Graec. ined.* fasc. II, nº 282.

deux fragments provenant de l'île de Chalcé, colonie de Rhodes, publiés par Ross sous les numéros 291 et 292 de son second fascicule.

En comparant ces divers documents à ceux que j'ai recueillis moi-même, j'arrive à constituer une liste de dix-neuf associations religieuses appartenant à l'île de Rhodes et aux côtes voisines.

Les inscriptions qui fournissent ces renseignements appartiennent, paléographiquement et philologiquement parlant, à la période de transition comprise entre l'époque macédonienne et l'époque romaine. Elles sont, par conséquent, assez rapprochées de l'ère chrétienne. Si l'on trouve un certain nombre d'entre elles rédigées en dialecte dorien, c'est que le dialecte dorien a subsisté plus longtemps que les autres dans la langue des inscriptions.

Voici la liste, par ordre alphabétique, de ces communautés :

CATALOGUE

des confréries religieuses existant dans l'île de Rhodes et sur les côtes voisines.

1. Ἀγαθοδαιμονιασταὶ Φιλόνειοι.
2. Ἀδωνιασταί.
3. Ἀθαναϊσταί.
4. Ἀθαναϊσταὶ Λινδιασταὶ οἱ σὺν Γαΐῳ.
5. Ἁλιάδαι καὶ Ἁλιασταί.
6. Ἀπόλλωνος Στραταγίου [ἐρανισταί].
7. Ἀσκλαπιασταὶ οἱ ἐν Αὐλαῖς.
8. Ἀφροδεισιασταί.
9. Διονυσιασταί.
10. Διονυσιασταὶ Χαιρημόνειοι.
11. Διὸς Ἀταβυριασταί.
12. Διὸς Ἀταβυριασταὶ Εὐφρανόρειοι οἱ σὺν Ἀθηναίῳ Κνιδίῳ.
13. Διὸς Ξεινιασταί.
14. Ἡροεϊσταί.
15. Ξουσαριασταί.
16. Οἰακιασταί.
17. Παναθαναϊσταί.
18. Πανιασταί.
19. Σωτηριασταί.

Je soumets ce premier fruit de mes recherches à l'attention des savants. La question est maintenant posée. Je me réserve de la reprendre plus tard, et d'y pénétrer plus avant.

CARLE WESCHER.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE ROMANE

DU PRIEURÉ CONVENTUEL DE

SAINT-THIBAULT DE BAZOCHES

(DANS LE SOISSONNAIS)

(*Suite et fin.*)

PLAN PAR TERRE

Après avoir cherché à établir l'historique du prieuré de Saint-Thibault, par des documents inédits que nous reproduirons d'ailleurs en appendice, nous allons maintenant chercher à établir, par le souvenir et les débris qui nous restent, le monument tel qu'il était au moyen âge et au moment où il a été presque entièrement détruit. Nous commencerons par le plan par terre, que nous avons pu étudier par la mise à découvert des fondations qui existent encore en grande partie.

Le plan de l'église romane du prieuré de Saint-Thibault, ainsi que ceux de presque toutes les églises du XIe siècle, fut inspiré des premières basiliques chrétiennes ou latines. Les rares documents qui nous restent sur les basiliques romaines démontrent parfaitement que l'imitation qu'en firent les architectes romans était complète; seulement les constructeurs religieux firent d'abord au plan une

modification qu'affectait l'extrémité des galeries latérales ou bas côtés. Ils y établirent des chapelles absidales ou secondaires reproduisant, dans de plus petites proportions, la forme de l'abside principale.

Le plan de l'église de Saint-Thibault (pl. XIX), d'après les fondations que nous avons mises à nu, était en forme de croix latine et se terminait par une abside de six mètres de profondeur sur six mètres de large, et par deux chapelles absidales portant deux mètres trente centimètres sur trois mètres cinquante-cinq centimètres de large.

Le transept, qui existe encore aujourd'hui, et dont la partie carrée formant le chœur sert de grange, le bras gauche de remise et le bras droit d'écurie, avait vingt-quatre mètres de long sur six mètres de large. Le portail, les bas côtés ainsi que l'abside et les chapelles absidales sont démolis et dispersés. Il ne reste plus de la nef, autrefois à cinq travées en plein cintre, que la partie basse des piliers jusqu'aux chapiteaux. Elle est de trois travées à droite, appartenant à M. le comte Sieyès, et de deux à gauche, appartenant à M. Canelle (1). Ces travées étaient de trois mètres de large et d'une hauteur que nous ne pouvons déterminer au juste, parce que la partie supérieure a été démolie.

Le portail était de la même largeur que la nef principale et laissait en saillie, au dehors, les deux collatéraux. La longueur totale de l'édifice, dans œuvre, y compris le portail, la nef, le chœur, l'abside, était de quarante-cinq mètres, et la largeur au transept, comme nous venons de le dire, de vingt-quatre mètres; celle à la nef, y compris les collatéraux, de quatorze mètres. La grande nef avait, entre les piliers du chœur, six mètres vingt-cinq centimètres de large et six mètres soixante-dix centimètres entre les autres piliers. La largeur des collatéraux était de quatre mètres et l'espace des deux premiers piliers, en entrant, de un mètre vingt centimètres; aux trois travées suivantes la distance était de trois mètres vingt centimètres, d'axe en axe, sauf la dernière, qui n'avait que deux mètres quatre-vingt-dix de séparation, à cause de l'épaisseur des piliers du chœur.

Le portail ou vestibule avait une étendue de huit mètres de long sur six mètres vingt-quatre centimètres de large; les ouvertures de

(1) Depuis que ces renseignements ont été relevés, les deux travées de M. Canelle, qui se trouvaient à gauche de la nef, ont été démolies, et un des piliers au complet se trouve, grâce à sa bienveillance, déposé au musée lapidaire de Soissons; il est représenté pl. XX, à l'intérieur de la nef avec son dosseret. Quant à l'autre pilier de la même planche, qui est représenté à l'intérieur du collatéral droit, il se trouve encore sur place avec deux autres bien conservés appartenant à M. le comte Sieyès.

ce portail, au nord et au sud, deux mètres de large, et la porte principale, trois mètres soixante centimètres.

L'abside et les chapelles absidales, dont nous ne pouvons déterminer au juste la hauteur, étaient voûtées en cul-de-four. Le vestibule avait une voûte en pierres, soutenue par deux arcs croisés.

La nef, les collatéraux et le transept étaient recouverts d'un plancher en bois sur entraits dont les planches ont été utilisées plus tard dans le prieuré. Au moyen des fondations que nous avons pu découvrir par suite de fouilles et par ce qui reste de l'édifice, nous avons pu nous assurer que le mur de l'abside, bâti en pierres carrées de petit appareil, taillées dans le calcaire du pays, avait un mètre d'épaisseur, tandis que celui des chapelles absidales et de tous les autres murs de clôture, sauf les gros piliers du portail, n'avaient que quatre-vingt-deux centimètres. Les encoignures et les embrasures des fenêtres étaient en pierres de taille, également en calcaire grossier du pays. Grâce aux souvenirs des anciens habitants de la contrée et à un plan exécuté avant 1830 par M. Danjoy, architecte, il nous reste un dessin de l'abside. C'est celui que nous reproduisons en D. Il nous est impossible de donner la hauteur de la nef et des bas côtés, qui n'existent plus depuis longtemps; nous nous bornerons seulement à indiquer les dimensions des piliers, des travées et des ouvertures qui restent, ainsi que de l'épaisseur et de la hauteur des gros piliers du portail qui supportaient le clocher dont nous avons pu recueillir des débris assez importants.

ABSIDES, TRANSEPT ET NEF

Le chevet de Saint-Thibault était garni de trois absides surmontées de toits coniques. La principale consistait en un édicule à pignon et était percée de trois fenêtres plein cintre assez longues. Les deux autres absides de moindre dimension étaient percées chacune d'une fenêtre semblable à celles de la grande abside. Elles étaient toutes les trois voûtées en cul-de-four et recouvertes en tuiles, ainsi que l'édicule et le transept. Les murs de clôture des absides, du transept, dehors, étaient couronnés par un entablement fort bien sculpté, composé de modillons, de têtes d'hommes et d'animaux. Les intervalles sont couverts par des arceaux ovales entourés de câbles et de bâtons rompus, ainsi qu'on le voit pl. XXVIII. En suivant les fouilles pratiquées sous le portail, nous voyons, par la déclivité du terrain, qu'il fallait descendre six marches pour pénétrer

dans la nef, où nous trouvons, ainsi que nous l'avons dit, encore quatre piliers de trois travées à droite et trois piliers de deux travées à gauche. Nous donnons pl. XX, un des piliers de gauche, vu du milieu de la nef; son fût est de deux mètres soixante-cinq centimètres, à quoi il faut ajouter trente centimètres pour la base. Les colonnes qui garnissent le pilier ont un mètre soixante-cinq centimètres pour les fûts et quatre-vingts centimètres pour le chapiteau jusqu'à la naissance de l'arcade. Quant à l'autre pilier figuré même planche XX, voici ses dimensions : hauteur des fûts, deux mètres soixante centimètres, des bases, trente centimitres, et des chapiteaux quatre-vingts centimètres. Le dosseret engagé au milieu, qui devait avoir environ sept mètres cinquante centimètres d'élévation, s'élevait jusqu'au haut de la nef pour aller supporter l'entrait qui correspondait au pilier en face dans la nef à droite. Ce pilier avait la même forme, sauf la base et la sculpture du chapiteau, qui variait un peu, ainsi que nous le voyons (pag. 478) par les spécimens et qui appartiennent aux autres piliers.

Les faces sud et nord du transept étaient fermées par un grand mur à pignon de onze mètres vingt-deux centimètres de haut, ouvert chacun au milieu par une fenêtre cintrée avec un ébrasement en dehors et en dedans. Ces fenêtres, qui existent encore en partie, étaient décorées d'archivoltes romanes au dehors, comme on peut encore s'en assurer, et portaient deux mètres dix centimètres en hauteur, et un mètre quinze centimètres de large, non compris l'évasement de cinquante centimètres de chaque côté. Les travées plein cintre du transept, à droite et à gauche, ainsi que celles du chœur et de l'abside, avaient trois mètres vingt-cinq centimètres d'élévation jusqu'aux impostes de l'arcade, et trois mètres soixante-cinq centimètres de cintre, ce qui faisait, pour ces travées, une hauteur totale de six mètres quarante centimètres.

PORCHE ET CLOCHER

Le porche de l'église de Saint-Thibault était placé sur la façade occidentale de cette église, et si nous nous en rapportons aux souvenirs du pays, à un dessin pris vers le milieu de ce siècle et aux fondations qui existent encore, il était composé de quatre gros piliers cruciformes supportant le clocher; de chaque côté était une porte latérale, et au fond l'entrée de l'église, dans laquelle on pénétrait en descendant plusieurs marches. Nous ne rapporterons pas ici les dimensions de cette partie, qui a été décrite ci-dessus; nous nous

bornerons seulement à dire qu'aux quatre gros piliers étaient ados-

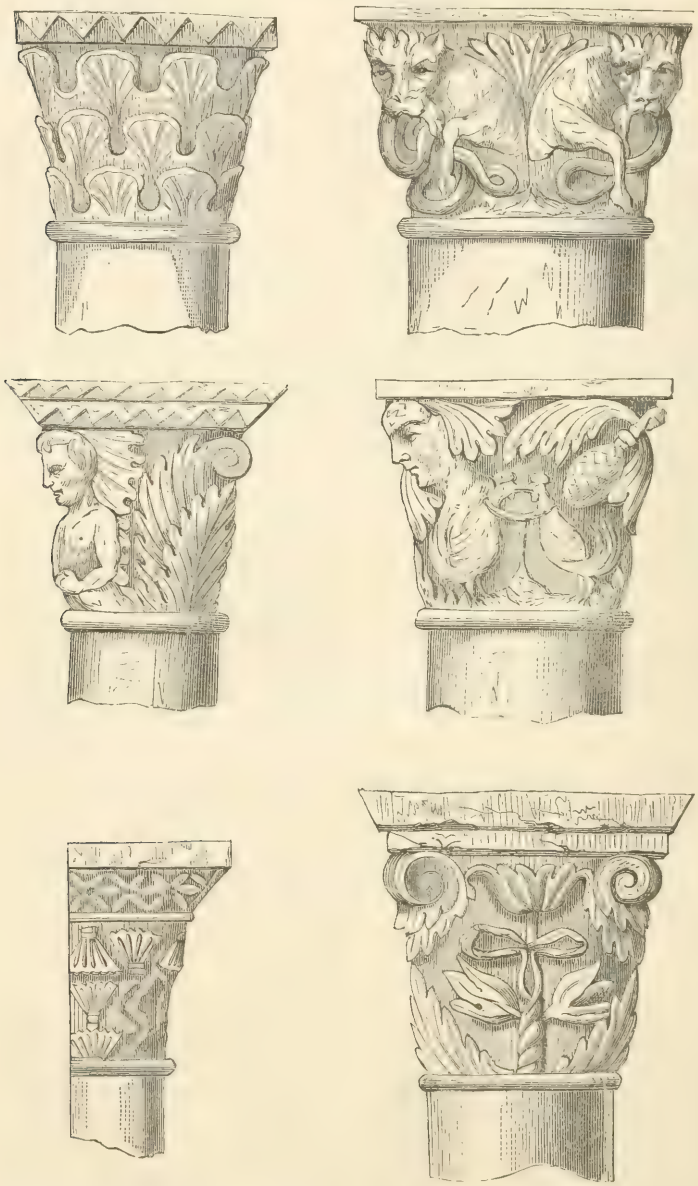

sées intérieurement les colonnes qui supportaient les arcs de la

voûte du clocher, ainsi qu'on le voit sur le plan par terre. Près du premier pilier du porche à droite, le seul qui ait été conservé, quoique ses colonnes et ses sculptures soient entièrement mutilées, se trouve encore, dans un gros mur de la première construction, la porte à linteau de l'escalier qui conduisait au clocher et dans les combles. Sur ce pilier, à la hauteur du premier étage, on a bâti, lors des dégradations du portail, en 1842, un petit clocher carré sans caractère, dans lequel se trouve encore une cloche assez curieuse, portant l'inscription suivante :

✠ IESVS MARIA FAICT L'AN 1670, IE S IS NOMMÉ MARIE PAR MESSIRE CLAVDE LESPAGNOL ESCVYER SEIGNEVR DE BONBAR ✠ & PAR DAME MARIE BOVRLON FAMME DE M^TRE NICOLAS LESPAGNOL COM^RE DV ROY EN SES CONSEILS M^TRE ORDINAIRE EN SA CHAMBRE DES CONTES & SEIGNEVR & BARON DE BALINVILLIERS

✠ EN LANNEE 1667, LE 13ME IOVR D'AOVST LE FEV DV CIEL EST TOMBE SVR LE CLOCHE DV PRIEVRE DE S^T THIEBAVLT QVI A BRVLE ENTIEREM^T LE CLOCHE & PARTIE DE LA NEF & FONDV LES CLOCHE & REFAICTE AVEC LASSISTANCE DE D. L. AIME IEAN SACRISTIN DV DICT PRIEVRE.

On voit par cette inscription que le clocher primitif et la nef ont été détruits par le feu du ciel le 13 août 1667, et que la cloche qui reste a été faite l'an 1670. Nous avons remarqué, en effet, en cherchant à découvrir les fondations du clocher et de la nef, des traces d'incendie. Cette pauvre église du Prieuré de Saint-Thibault, qui avait déjà tant souffert, fut presque entièrement détruite en 1842 ; les matériaux, vendus au profit de la paroisse de Bazoches, qui était celle Saint-Thibault, servirent à la reconstruction du chemin vicinal de ce village à Bazoches, et à élever une bergerie sur l'emplacement du collatéral de la nef du côté sud. Sans le zèle d'un vigilant archéologue de la contrée, M. Paul Masure, ancien maire de Braine, dont nous déplorons la perte prématurée, qui prévint le Préfet de l'Aisne, alors M. Demousseaux de Givré, il ne resterait plus rien aujourd'hui de ce monument, un des plus anciens et des plus intéressants du département de l'Aisne.

CRYPTE

La crypte de l'église du prieuré de Saint-Thibault est un simple réduit sans sculpture et sans ornementation. Elle prend son entrée par une porte ouverte dans le mur gouttereau oriental de ce que l'on appelle l'ancien presbytère, qui est encore couronné par un entablement en machicoulis, représenté pl. XXVIII.

Lorsque l'on a descendu six marches sous une voûte remaniée assez récemment, on trouve à droite sur un palier carré pour descendre un autre escalier de dix-huit marches voûté en berceau également remanié depuis sa première construction, et on entre dans la crypte, servant aujourd'hui de cave, par une porte percée dans le mur pignon de la nef, qui a six mètres trente centimètres de long, deux mètres dix centimètres de large et deux mètres soixante-quinze centimètres de haut à la voûte en ogive, qui a été aussi remaniée depuis sa première construction. De chaque côté de cette nef se trouvent trois chapelles voûtées en berceau dont la construction est contemporaine de l'église primitive.

La première à gauche porte dix-sept mètres de long sur quatorze mètres de large ; la seconde, qui est plus longue, porte un mètre soixante-quinze centimètres sur un mètre cinquante centimètres, et la troisième est à peu près semblable à la première. Quant aux chapelles du côté droit, elles ont les mêmes dimensions que les précédentes, sauf celle du milieu qui porte trois mètres quatre-vingt-dix centimètres de long sur un mètre vingt-cinq centimètres de large. Toutes ces chapelles, des deux côtés, sont à peu près de la même hauteur, qui est d'environ un mètre soixante-dix centimètres.

ORATOIRE

Il existe encore, adossée au mur du transept droit, une petite pièce qui sert actuellement de laiterie et dans laquelle on pénètre en descendant sept marches par une porte à linteau, percée dans le mur et la voûte.

Cette pièce était autrefois un oratoire voûté en berceau, dont voici les dimensions intérieures : longueur sept mètres, largeur trois mètres dix centimètres, hauteur quatre mètres soixante-quinze centimètres sous la voûte. La construction en pierres, de moyen appareil, consistait en deux murs hauts de deux mètres, couronnés par une corniche sur laquelle le berceau prenait naissance. On re-

marque encore les restes d'une décoration assez simple, consistant en bandes rouges ou ruban guilloché, recouvrant les joints des pierres. Le jour pénétrait par une simple fenêtre carrée au couchant, donnant aujourd'hui sur la cour d'une ferme.

PRIEURÉ

Le prieuré de Saint-Thibault a passé dans différentes mains depuis la vente qui en a été faite à l'époque de la Révolution. Il est aujourd'hui la propriété de M. Canelle, cultivateur. C'est un vaste corps de logis en parallélogramme, flanqué aux angles, à l'est, de deux tourelles élancées sur encorbellements terminées en poivrière et encadrant la façade orientale à deux étages et à pignon (voyez la planche XXVII, dont l'échelle est de moitié plus petite). On remarque encore quelques masques et des figures grimaçantes sur les contours de ses encorbellements.

La façade principale au nord a subi des remaniements à diverses époques. Sur la facade opposée, celle du sud, on voit dans une fenêtre des traces d'architecture des XIIIe et XVIe siècles. Dans le couloir à l'intérieur, et dans plusieurs pièces d'habitation de ce prieuré, il existait encore, il y a peu d'années, des pavés émaillés du XIIIe siècle, qui sont actuellement conservés au château de Limé. Ces pavés, ainsi que des planches en chêne, ornées de dessins en couleur représentant des volutes, des enroulements, des feuillages et des fruits, qui viennent d'être détruits, provenaient primitivement des planchers de l'église, utilisés depuis la Révolution dans les pièces du prieuré où nous les avons retrouvés au moment même où ils allaient disparaître. Nous avons aussi été assez heureux pour sauver quelques débris de boiseries du XVe siècle qui servaient de séparations dans les pièces du grand corps de logis et qui provenaient également de l'intérieur de l'église. Sous cette partie du prieuré se trouvent deux étages de celliers où l'on descend par un escalier de vingt-deux marches. Le premier, qui a sept mètres carrés sur deux mètres cinquante centimètres de haut, présente au milieu, à droite et à gauche, deux piliers adossés au mur, avec bases et chapitaux du XIIIe siècle.

Il existe au fond une grande arcade, plein cintre, bouchée. Le cellier du dessous, dans lequel on pénètre par un autre escalier de vingt-deux marches, porte huit mètres de long sur quatre mètres trente centimètres de large et trois mètres de haut. Cette pièce est aérée par un soupirail qui a son dégagement entre les deux tourelles. Au milieu du flanc gauche de cette pièce se trouve un bel escalier de un mètre

soixante-dix centimètres de haut sur un mètre cinquante centimètres de large, voûté d'arêtes en regard de chaque marche. On pénètre dans cet escalier par une porte cintrée avec pivots en pierre, d'un mètre cinquante centimètres sur un mètre soixante-dix centimètres. Cet escalier de onze marches a trois mètres quatre-vingt-dix centimètres de longueur, et descend dans une cave voûtée en berceau se dirigeant sous la cour au nord, et ayant quatorze mètres de long sur un mètre cinquante centimètres de large et deux mètres de haut. En avant, tout près de l'église, dans un bâtiment occupé par la ferme, ayant vingt-trois mètres de long sur dix mètres de large, se trouve un ancien bâtiment du prieuré. Il montre à l'extérieur, à gauche, deux entrées bouchées, et a une archivolte dont les voussoirs sont décorés de calices et de tulipes.

CIMETIÈRE

L'antiquité de l'église romane de Saint-Thibault nous fait supposer, à bon droit, qu'il y aurait sous son sol de précieuses et intéressantes découvertes à faire. Aussi pensons-nous qu'il serait bon de fouiller à fond la crypte, l'abside, les chapelles absidales, le transept, la partie haute de la nef et le portail. Ce qui nous engage surtout à désirer ces fouilles, c'est qu'à l'époque assez récente où l'on a bâti la bergerie sur la partie inférieure du collatéral de droite, des ouvriers, en creusant les fondations, ont trouvé un vase en terre rougeâtre, qu'ils appelèrent une buire, des débris d'une pierre tombale et des restes de carreaux émaillés. Il subsiste encore un endroit facile à fouiller, c'est le cimetière qui était placé parallèlement au bas côté de gauche dans toute sa longueur. En remuant récemment la partie haute de ce cimetière pour y établir une machine à battre, le propriétaire actuel du terrain a trouvé un joli petit vase vernissé en vert qu'il a cassé avec sa pioche, et une grande partie de la statue d'un évêque dont la sculpture, parfaitement faite, paraît remonter au XIIIe siècle. Le peu qui reste d'une chape et d'une mitre nous donne à supposer que cette statue était la représentation d'un évêque, peut-être même celle de saint Nicolas, qui était le patron de la paroisse. En fouillant nous-même tout récemment pendant l'espace d'un quart d'heure, nous avons rencontré des débris de cercueils en bois, des clous oxidés, des vases funéraires, des morceaux de bouteilles ou de fioles lacrymatoires à long collet. Noublions pas non plus d'ajouter qu'on rencontre assez fréquemment des débris de vases légers et tournés avec élégance, dont la terre est d'une blan-

cheur jaunâtre avec un vernis vert semé sur la panse et le col. Nous croyons qu'en fouillant, avec précaution, on y trouverait de ces vases du moyen âge, qui contenaient sans doute du charbon allumé et de l'encens fumant autour des cercueils le jour des funérailles.

Pour nous résumer, nous dirons qu'il reste encore du prieuré de Saint-Thibault la crypte remaniée, le transept, l'oratoire, trois piliers du haut de la nef à droite avec leurs bases, leurs chapiteaux et la naissance de plusieurs arcades plein cintre, la base et une partie d'un des piliers du clocher, le corps de logis du prieuré avec ses celliers et ses caves, le presbytère avec ses machicoulis du XIVe siècle, la ferme de M. le comte Sieyès, avec de très-belles et bonnes caves sous le corps de logis, la grange ou bergerie, ancien bâtiment du XIVe siècle qui tenait à l'église et au prieuré et qui servait autrefois à l'exploitation agricole des moines.

S. Prioux.

UN

CASTELLUM GAULOIS

DE L'AUVERGNE

Je suis en mesure d'annoncer une nouvelle découverte (1). Cette fois il s'agit d'un lieu fortifié. Quoique la conservation des cases soit loin de pouvoir se comparer à celle des habitations des Chazaloux, il est beaucoup plus facile de se rendre compte de l'ensemble, les ruines s'étendant sur un terrain absolument découvert, sans fourrés ni broussailles qui gênent l'observation.

Le *castellum de Servière* (c'est, je crois, le nom qu'il convient de lui donner) est assis à une centaine de mètres ouest sud-ouest du lac de Servière, à moins d'un kilomètre de la route du Mont-Dore. Quand on parcourt cette route pour aller à Clermont, il existe un point d'où il est parfaitement visible : c'est de là que j'ai pris le croquis annexé. Son altitude dépasse certainement onze cents mètres. Les bergers le connaissent sous le nom de *Trou-au-Loup*, et la tradition rapporte que c'était autrefois un village.

Situé au milieu de vastes pâturages, ce *castellum* a la forme d'une ellipse orientée à peu près est-ouest. Il est entouré d'un rempart extérieur de terre, qui s'élève encore à environ trois mètres au-dessus du sol ambiant dans les lieux où il est bien conservé, mais qui, parfois, se dégrade au point de marquer à peine une saillie de un mètre à un mètre cinquante centimètres. Ce rempart entoure un fossé également elliptique, à parois inclinées vers le centre, mesurant encore trois à quatre mètres de profondeur dans ses parties les plus intactes, sur huit mètres au moins de largeur, prise aux bords. Vient ensuite un mur intérieur également elliptique, formé

(1) Voyez la *Revue archéologique* du mois d'août, ci-dessns, p. 159.

de terre amoncelée et quelquefois de pierres sèches et de terre, dont la hauteur et l'épaisseur primitives peuvent être difficilement estimées en raison des dégradations qu'il a subies. En général, l'épaisseur dépassait un mètre cinquante centimètres. Ce mur intérieur circonscrit un espace uni rempli de cases et d'habitations absolument semblables à celles des Chazaloux et de Saint-Nectaire, c'est-à-dire de forme très-irrégulière, souvent elliptique ou quadrilatère à angles arrondis, de dimensions très-diverses, et qui paraissent avoir été jetées par caprice sur le terrain, sauf peut être celles en contact avec le mur circulaire, qui faisait ainsi double emploi. Le plan annexé à la présente description montre la disposition des cases les mieux conservées; mais tout l'espace enveloppé par les fossés était rempli de pareilles demeures, que des fouilles même superficielles mettraient facilement à découvert. Le *castellum*, en un mot, est aussi complet que le *vicus* des Chazaloux, quoique moins bien conservé. De même qu'aux Chazaloux et à Alaise, les habitations n'ont ni entrées ni ouvertures, au moins à une certaine hauteur du sol, de sorte qu'on ne pouvait pénétrer dans leur intérieur que par des échelles. Les murs sont construits en pierres sèches entremêlées de terre, car les pierres doivent être cherchées fort loin; elles sont généralement employées pour les angles et les revêtements. La dimension intérieure des cases varie entre douze à quatorze mètres sur neuf, et dix mètres sur six ou sept; il est rare qu'elles n'aient pas au moins six mètres dans leur plus grande longueur. L'épaisseur des murs varie de un mètre cinquante à un mètre soixante; la hauteur n'atteint un mètre nulle part; généralement elle reste au-dessous de quarante centimètres, ce qu'il faut attribuer au mode de construction, à la nature des matériaux, et sans doute aussi aux mutilations subies. Comme à Alaise, aux Chazaloux, à Saint-Nectaire, ces murs reposent directement sur le sol, sans aucune espèce de fondations.

Je n'ai pu découvrir de trace de voie ni de chemin antique aux alentours du Castellum. Dans son intérieur, deux bandes immenses se remarquent, où le gazon est plus vert, plus uni, où les vestiges de murs font défaut, et qui paraissent avoir été les anciennes rues. Elles sont indiquées par des lignes pointillées sur le plan. Ce qui me confirme dans cette manière de voir, c'est qu'elles aboutissent toutes deux à des endroits où les murs, les remparts et les fossés sont interrompus, et qui se présentent comme les entrées de la place, l'une à l'ouest, l'autre au sud. Je n'oserais cependant affirmer que ces deux ouvertures, principalement celle du sud, n'aient pas été pratiquées postérieurement à l'abandon des cases.

A l'extrémité orientale de l'ellipse s'élève un tertre en dôme très-régulier, formé de terres rapportées. Quoique un peu écorché du côté du sud, il est couvert de gazon, ainsi que toute la superficie des ruines, malheureusement labourée de sillons ouverts par l'administration forestière. Sa hauteur m'a paru d'environ huit mètres, et son diamètre d'au moins quinze mètres à la base. Quel pouvait en être l'usage? C'est dans le pourtour de cette butte que le rempart et le fossé sont le mieux conservés. Elle n'est d'ailleurs bordée par le fossé que du côté extérieur (est), son pied se trouvant à l'intérieur (ouest) au même niveau que l'aire sur laquelle sont assises les habitations (voy. la fig.). Les murs de celles-ci paraissent interrompus pour permettre à la voie intérieure d'aborder le tertre. Quant aux dimensions de l'ensemble, il m'a paru que le grand diamètre de l'ellipse est de cent vingt à cent trente mètres, mesuré au rempart extérieur, et le petit diamètre de soixante-dix à quatre-vingts mètres.

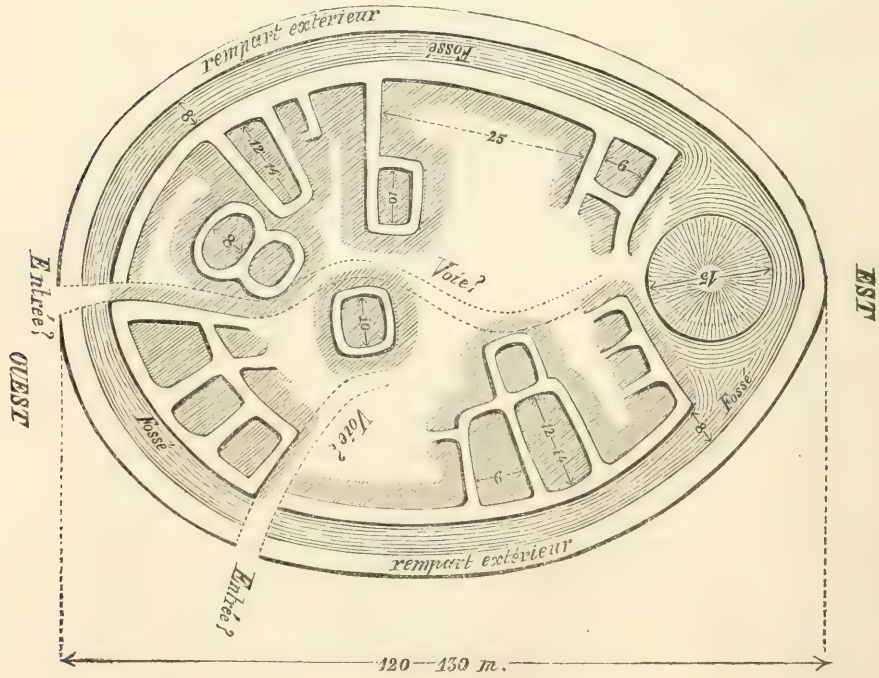

Je ne donne toutes mes estimations qu'approximativement et en employant des formules dubitatives. Cela vient de ce que je n'ai pu

relever mes mesures *qu'au juger*, ou en comptant le nombre d'enjambées qui séparaient deux objets dont je voulais apprécier la distance. Ne prévoyant pas qu'à une altitude pareille et dans une contrée ensevelie pendant près de six mois sous la neige il pût exister des ruines quelconques, je m'étais borné à emporter mes instruments ordinaires de géologue.

Quant à l'attribution des ruines de Servière, elle ne saurait être douteuse, à mes yeux du moins. L'identité est complète avec le Châtaillon d'Alaise, les Chazaloux et Saint-Nectaire; de sorte que je n'hésite pas à le considérer comme un lieu fortifié de l'époque gauloise, antérieure à l'occupation romaine, au plus contemporaine de la conquête. Je désirerais vivement que des observateurs plus compétents que moi allassent visiter cette localité, ainsi que celle des Chazaloux, et que des fouilles y fussent pratiquées.

CONTEJEAN.

OBSERVATIONS

RELATIVES A LA NOTE DE M. LE VICOMTE DE ROUGÉ

SUR LE

CALENDRIER ET LES DATES ÉGYPTIENNES (1).

(Ces observations sont le résumé de plusieurs lectures faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant les mois de septembre et octobre derniers.)

C'est avec grande raison que mon savant confrère et ami, M. de Rougé (2), insiste sur la solidité nécessaire au point d'attache du calendrier égyptien par rapport aux jours de l'année julienne.

Or, ce point d'attache solide ne nous fait pas défaut, puisque M. de Rougé ne conteste point l'authenticité ni les conséquences légitimes du célèbre passage de Censorin (3), d'après lequel le lever héliaque de Sothis eut lieu le premier jour du mois de thoth du calendrier des Égyptiens, correspondant au 20 juillet julien de l'an 139 de notre ère, et par conséquent aux mêmes dates 1460 ans auparavant, c'est-à-dire en l'an — 1321 (compté à la manière des astronomes).

D'ailleurs, M. de Rougé admet pleinement (4) que « tous les témoignages anciens s'accordent pour attribuer à l'étoile Sothis « l'honneur de régir le commencement de l'année égyptienne, en « même temps qu'elle annonçait l'arrivée de l'inondation ; »

Et de plus (5) : que « si nous ne remontons pas au delà de la « XVIIIe dynastie,... la continuité de l'année vague est assez bien éta-

(1) Ci-dessus, *Revue archéologique*, p. 81-87.
(2) Ibid., p. 86.
(3) *De die natali*, ex recens. Havercampii, p. 115.
(4) Ibid. p. 87.
(5) Mémoire sur quelques phénomènes célestes, p. 14. — (Revue archéolog. t. IX.)

« blie pour que nous accordions une confiance entière aux tables de « concordance que l'on a dressées entre les dates juliennes et les « dates vagues correspondantes. »

Ailleurs encore M. de Rougé a démontré (1), d'après la date d'un lever de Sothis célébré sous Thouthmès III, que *les dates égyptiennes étaient réellement exprimées en années vagues;* et c'est là un résultat de la plus haute importance dont la science lui doit l'acquisition.

Ces préliminaires posés et solidement appuyés, comme je viens de le dire, sur l'autorité de mon savant confrère, je crois pouvoir, avec quelque certitude, déterminer l'origine de l'ère à lequelle se rapporte la date de l'an 400, si heureusement découverte par Mariette-Bey sur un monument élevé par les ordres de Ramsès II (2), et déterminer, par suite, le véritable point de départ de cette fameuse période sothiaque si célèbre dans les annales de l'Égypte.

D'abord, et c'est encore une remarque fort judicieuse de M. de « Rougé (3), ces 400 ans nous reportent clairement *vers la fin du « règne des pasteurs.* »

Or, sans autre hypothèse que celle de la continuité des mois de 30 jours, et en admettant l'absence de toute intercalation, c'est une conséquence rigoureuse du roulement de l'année vague de 365 jours dans l'année caniculaire de 365 jours 1/4, que 120 années juliennes avant — 1321, c'est-à-dire en — 1441, le lever héliaque de Sothis dut avoir lieu (toute intercalation écartée) le 1er jour du mois de mésori vague; que 120 ans auparavant, c'est-à-dire en — 1561, il avait eu lieu le 1er épiphi; de même encore en — 1681 au 1er payni, et enfin en — 1801 au 1er paschon.

Arrêtons-nous à cette date qui satisfait, autant que possible, à la condition fixée par M. de Rougé (celle de remonter aux pasteurs) : il serait impossible, en effet, d'atteindre, à cet égard, une plus grande précision.

Ici donc je fais une hypothèse (les données du problème ne permettent pas de procéder d'une autre manière) ; mais cette hypothèse sera justifiée si elle rend compte des faits connus, et alors elle pourra devenir la clé de la chronologie égyptienne à partir du commencement de la XVIIIe dynastie. Mon hypothèse donc, ou mon *postulatum*, comme on voudra l'appeler, est que *ce 1er jour de paschon de l'année* — 1801 (déterminée comme je viens de le faire) *est précisément l'ori-*

(1) Mémoire sur quelques phénomènes célestes, p. 17.
(2) Lettre à M. Guigniaut (Rev. archéolog., février 1864, t. IX, p. 128).
(3) Id. Ibid. p. 132.

gine de l'ère à laquelle se rapporte la date découverte par M. Mariette; j'indiquerai tout à l'heure la position de ce jour dans l'année julienne.

Cela posé, voyons si ce point de départ s'accorde avec les faits connus.

1° L'année — 1401 à laquelle nous conduisent, en partant de — 1801, les 400 ans lus par M. Mariette sur la stèle qu'il a découverte, tombe précisément (si l'on adopte le canon chronologique des rois d'Égypte dressé par M. Brugsch (1)) sur la sixième année du règne de Ramsès II. Voilà donc une première condition convenablement remplie ;

2° Notre hypothèse nous ramène (comme cela doit être) par l'effet d'une supputation inverse, au lendemain du 30 mésori pour le lever héliaque de Sothis en l'an—1321.

Je dis : *le lendemain du* 30 *mésori ;* j'ajoute que c'était le 1er jour du mois de thoth, parce que le commencement de l'ère, et par conséquent de l'année, étant le 1er jour de paschon d'après notre hypothèse, les épagomènes devaient être placés, à cette époque, non après le mois de mésori, mais après le mois de pharmouthi qui était alors le douzième et dernier de l'année.

Je crois d'ailleurs trouver une confirmation de cette manière de voir dans ce fait, que les deux fêtes du Nil (2) célébrées encore aujourd'hui par les Coptes le 18 paÿni et le 18 mésori, par conséquent à 2 mois vagues ou 60 jours de distance l'un de l'autre, se trouvent déjà mentionnées sous Ramsès II, sous Thouthmès III et sous Ramsès III (3), l'une au 15 épiphi et l'autre au 15 thoth, ce qui ferait 65 jours de distance si les épagomènes étaient placés après mésori, mais n'en fait que 60 dans le cas contraire. Ce rapprochement, je le répète, me paraît très-significatif (4).

Si d'ailleurs les dates de ces fêtes sont les mêmes à 120 ans de distance (sous la XIXe et la XXe dynastie), cela tient à ce que toute fête une fois fixée dans le calendrier vague, y demeurait attachée d'après la loi religieuse, qui voulait faire parcourir à chaque fête tous les jours de l'année naturelle afin de les sanctifier tous, et non

(1) *Histoire d'Égypte*, prem. partie, p. 291.

(2) La première, celle du *commencement de la crue*, trois jours après le solstice d'été; la seconde, *le mariage du Nil*, 60 jours plus tard.

(3) Brugsch, *Matériaux*, etc. (p. 37).

(4) En supposant le solstice placé au 6 juillet comme il l'était sous Ramsès II, on trouve que ce jour correspond au 15 épiphi en 1450, c'est donc vers le commencement de la XIXe dynastie que ces fêtes durent être instituées.

parce que l'année était fixe comme le suppose M. Brugsch (1).

3° Mais une conséquence plus générale résulte du déplacement des cinq épagomènes qui dut avoir lieu en cette année — 1321 : c'est que le 1er paschon, ainsi que les 119 jours suivants, doivent être, pour les époques antérieures à celle-là, reportés, dans l'année julienne, cinq jours plus tard que ne sembleraient l'indiquer les tables de concordance; de sorte qu'au lieu du 15 juillet que nous trouverions d'après ces tables, pour le 1er paschon dans l'année julienne — 1801, il faut écrire le 20 juillet (2).

Tel doit donc être le jour initial de l'ère qui est en question.

4° Les prêtres égyptiens observant, à la date de — 1321, que le jour du lever héliaque de Sothis avait parcouru toute une tétraménie en 480 ans, durent en prendre occasion de se demander combien il faudrait d'années pour que ce phénomène parcourût les 365 jours de l'année vague; et la conséquence fut nécessairement qu'en tenant compte des cinq épagomènes, il faudrait 1460 années caniculaires pour former identiquement 1461 années vagues. De là la période sothiaque, qui fut ainsi établie, du moins théoriquement, au 1er jour du mois de thoth en l'an proleptique — 1321, sous le règne de Ménophrès [Mernephta II (3)], dont le nouveau cycle prit le nom; et l'existence d'une ère antérieure qui conduit ainsi naturellement à cette célèbre période, prouve qu'il ne faut pas remonter plus haut pour en trouver l'origine.

Je dirai même plus : lorsque chaque roi avait son ère propre et personnelle en quelque sorte, quelle nécessité pouvait-il y avoir de

(1) Brugsch, *Matériaux*, etc.

(2) C'est 11 jours après le solstice d'été, qui avait lieu, en ce temps-là, au 9 du même mois.

Quant à la date du 4 mésori de l'an 401, elle se place au 13 juillet, juste à égale distance du solstice d'été qui eut lieu le 6 du même mois, et le jour du lever de Sothis qui arriva le 20.

Observons d'ailleurs que cette année 1401 complétait la centième tétraétéride de l'ère, et qu'à cette occasion durent avoir lieu de grandes solennités, une sorte de jubilé (je l'imagine) célébré par les ordres de Ramsès en l'honneur du chef de sa dynastie et de l'ère qu'il avait fondée.

Ces circonstances particulièrement remarquables doivent faire vivement regretter que M. Mariette n'ait pas donné le texte hiéroglyphique même de l'inscription éminemment précieuse qu'il a découverte. En effet, et c'est encore M. de Rougé qui nous le dit (α) : « On ne s'appuie pas sur une inscription égyptienne comme sur un « texte de Tite-Live; » et l'on voudrait avoir sous les yeux les moyens de la discuter.

(3) Brugsch, *Histoire d'Égypte*, ibid.

(α) Mémoire sur quelques phénomènes célestes.

distinguer deux sortes d'années? Pour un règne d'une durée commune de quinze ou vingt ans, je suppose, l'année vague de 365 jours était bien suffisante pour les besoins de la vie civile; et c'est à peine si l'on devait s'apercevoir vers la fin du règne, que le lever de Sothis avait retardé de quelques jours; la concordance se rétablissait naturellement à l'avénement du nouveau roi.

Quant à la nécessité d'une année plus exacte pour le règlement de l'impôt, je n'en suis pas du tout frappé; je suis au contraire convaincu que l'impôt,

L'impôt qui toujours monte et jamais ne descend,

comme le disait récemment un de nos plus spirituels confrères (1), se réglait toujours sur l'année civile, *plus courte que l'année naturelle*, et que si la récolte se faisait attendre, le fisc ne se faisait pas scrupule d'en escompter le produit sur la récolte précédente.

Après la révolution que l'on est convenu d'appeler *l'expulsion des pasteurs*, un ordre plus régulier paraît s'être établi; et je ne serais même pas éloigné de croire que l'influence des *Hycsos*, peuples pasteurs, par conséquent agricoles et observateurs du ciel, aura pu contribuer à cette heureuse réforme (2). C'est ainsi que nous voyons Ramsès II dater d'une année 400; mais une ère continue et à longue période une fois établie de cette manière, l'excès de l'année naturelle sur l'année vague ou civile ne put manquer de finir par se manifester, en même temps que le rapport exact de l'année sothiaque à l'année vague devint, pour ainsi dire, rigoureusement appréciable; et c'est ce qui se trouva fait de soi-même au bout de 480 ans, comme nous venons de l'expliquer. C'est alors vraisemblablement que les prêtres égyptiens, sous un prétexte religieux, mais en réalité pour colorer les lacunes de leur science mise en défaut, conçurent cette idée ingénieusement bizarre, de faire circuler dans l'année naturelle, en les fixant dans l'année vague, des fêtes que leur objet devait retenir essentiellement attachées dans la première.

5° De l'hypothèse que nous avons faite plus haut résulte encore une conséquence importante, savoir : qu'à l'origine de l'ère susmentionnée, le premier mois de l'année égyptienne étant (comme nous l'avons dit) le mois de paschon et non le mois de thoth, la première tétraménie était, par suite, la tétraménie de l'*été*, de la *chaleur*, ou de

(1) M. Legouvé, Fragments dramatiques.

(2) N'est-ce pas à eux aussi qu'est due (en partie du moins) la dénomination vulgaire des mois égyptiens, ce qui expliquerait leur apparence de nature sémitique?

l'*inondation* (ainsi que l'a dénommée Champollion), et non celle de la *végétation* (1). D'ailleurs ce résultat est parfaitement conforme à l'opinion professée jusqu'ici par les éminents égyptologues MM. Brugsch et de Rougé; mais je ne saurais admettre avec eux qu'il entraîne la nécessité de modifier l'interprétation des hiéroglyphes figuratifs des trois tétraménies de l'année égyptienne, telle que l'a établie Champollion.

En effet, sans parler de la dislocation que M. Brugsch entreprend d'établir entre la saison de l'inondation et la saison de l'été (2), prétention qui suffirait à elle seule pour faire condamner tout son système, voyons quels sont les motifs invoqués par M. de Rougé pour expliquer son entraînement à suivre M. Brugsch dans cette voie que je me permettrai d'appeler malheureuse.

D'abord, c'est un tableau remarqué à El-Kab, représentant les travaux agricoles, et auquel sert de légende une inscription que mon savant confrère traduit (3) : « Il voit la saison de la *récolte* et la saison « des *semailles* et toutes les périodes de ce qui est fait dans les « champs. »

Mais les mots *semu* et *pre*, que M. de Rougé rend par *récoltes* et *semailles*, sont traduits tout autrement par M. Brugsch, qui, de son côté, interprète ainsi (4) le même texte, assez justement (ce me semble), quoique contrairement au résultat même qu'il veut obtenir : « Voilà l'aspect de la saison de l'*été* et de la saison de l'*hiver*, [et] « de tous les travaux faits [ou à faire] à la campagne, etc. »

Donc, suivant M. Brugsch même, *semu* est l'*été*, *pre* est l'*hiver*; et cela s'accorde parfaitement avec ce que dit cet auteur dans ses *Nouvelles recherches*, etc. (p. 9), que dans les textes hiéroglyphiques et hiératiques, on voit souvent « deux groupes de saisons opposés « l'un à l'autre, comme nous opposons l'hiver à l'été. »

2° M. de Rougé cite encore une phrase tirée de l'inscription du

(1) Paschon ne trouve-t-il pas son étymologie naturelle dans ⲡⲁϣ ϣⲱⲙ, mois de la chaleur? C'est le thermidor des Égyptiens, toutefois avec cette différence, que thermidor n'était que le second mois de l'été, tandis que paschon en est le premier. — Rapprochez, dans les *Matériaux* de M. Brugsch (p. 54), le *dieu portant un épi*, qui correspond au mois de tybi, comme le dieu *Chon* correspond à paschon.

(2) Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens.

(3) Note sur le calendrier, p. 85. — Il est nécessaire de remarquer que l'inscription ne donne l'explication du tableau que d'une manière générale, mais sans en suivre les détails comme ferait ce que nous nommons une version interlinéaire ou mot à mot. Cette observation importante, que je ne puis qu'indiquer, résulte d'ailleurs avec évidence de la simple description donnée par M. de Rougé.

(4) Matériaux, etc., p. 46.

tombeau d'*Hapitefaa* à Ériout, où le mot *semu* se traduit par *tribut, impôt, revenu annuel;* mais ne puis-je ici opposer à mon savant confrère sa propre déclaration (1), que, dans ce cas, le mot *semu* est constamment accompagné du déterminatif des *grains?* or, cette circonstance importante est un avertissement pour nous de ne pas sortir des limites de la question, ou de nous hâter d'y rentrer. Au surplus, M. de Rougé ne disait-il pas naguère (2) : « C'était en Égypte une « coutume constamment suivie de fixer la quotité de l'impôt annuel « d'après la hauteur de l'inondation officiellement constatée, et qui « servait de critérium presque infaillible pour l'abondance de la ré- « colte. On comprend dès lors facilement qu'un même terme ait dé- « signé l'inondation et les quotités des redevances et des tributs ; et « *ce curieux rapprochement milite encore en faveur de Champollion.* » — Ajoutons, en outre, qu'aujourd'hui encore, M. de Rougé se voit obligé de convenir (3) que « l'inondation n'est jamais représentée « dans les textes par le signe (4). »

Eh bien alors, que faut-il de plus? reste-t-il un seul argument valable contre l'heureuse divination du sens de ces trois images si expressives, de ces images parlantes en quelque sorte? savoir :

semu, le bassin et les eaux, pour signifier *l'été* et *l'inondation;*

sché, ϣⲏ, *le jardin*, pour désigner *la végétation*;

pre, les grains, pour désigner, non l'hiver, mais *la récolte.*

Et puis-je mieux faire que de citer ici l'imposante autorité de M. Biot (5)? « Si l'on voulait, » dit ce savant vénérable et si juste- « ment regretté, inventer une notation qui représentât l'image fidèle « des phénomènes naturels et des opérations agricoles, comme ils ont « été constatés dans tous les temps et comme ils le sont encore au- « jourd'hui, on n'en saurait imaginer une plus simple à la fois et plus « exacte.

(1) Note sur le calendrier, p. 85.

(2) Lettre à M. Biot (*Journal des savants*, 1857).

(3) Note sur le calendrier, p. 86.

(4) Pourquoi, pouvons-nous dire à cette occasion, a-t-on ajouté une ligne d'eau à la base de ce signe, seulement depuis que M. Brugsch a proposé son système? Ne serions-nous pas autorisé à supposer que c'est uniquement pour les besoins de la cause?

(5) Journal des savants, 1857, articles *Sur les nouvelles recherches* de M. Brugsch, p. 55 du tiré à part.

Peut-être, cependant, dira-t-on que sur divers monuments, par exemple dans le temple d'Esneh (1), le jardin est placé en première ligne et le bassin en troisième. Mais il faut considérer l'époque de l'inscription; et si toutes celles qui présentent cette circonstance étaient postérieures à l'an — 1321, on doit convenir qu'il n'en résulterait absolument rien que de parfaitement conforme à tout ce que nous avons dit jusqu'ici, puisqu'à cette époque le commencement de l'année (ce qui est d'ailleurs de pure convention) fut transféré théoriquement du 1er paschon au 1er thoth.

Pour en revenir à l'ère de Mariette-Bey, à cette ère de *restauration*, qui paraît avoir été en vigueur sans modification pendant 480 années naturelles de 365 jours 1/4, ou 480 années vagues de 365 jours plus 4 mois de 30, rien désormais ne me paraît s'opposer à ce qu'on l'attribue au roi, jusqu'ici problématique, *Aseth* (ne faut-il pas lire *Seth?*) (2), à qui Le Syncelle fait honneur par surplus (bien à tort, sans aucun doute), du premier établissement des épagomènes, et cela, soit qu'en suivant Josèphe, on considère ce roi comme l'un des derniers pasteurs, soit qu'avec Le Syncelle lui-même on le place en tête de la XVIIIe dynastie des Pharaons, ce qui, d'ailleurs, n'a rien de contradictoire, puisque, d'après M. de Rougé, Ramsès se glorifiait de descendre des rois pasteurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain (comme le savant égyptologue l'a prouvé depuis longtemps) que l'usage des épagomènes remontait à la plus haute antiquité. Ce devaient être, dans l'année religieuse, des jours d'attente et de deuil pendant lesquels on guettait le lever de Sothis de la même manière que les Musulmans guettent l'apparition de la lune à l'époque de la néoménie; par conséquent, l'on ne se préoccupait pas, je le suppose, de les déterminer à l'avance. Dans l'année civile, au contraire, le nombre des épagomènes fut invariablement fixé à cinq; et cette coutume subsista jusqu'à la réforme d'Auguste, dont je m'occuperai ultérieurement.

A. J. H. VINCENT,
Membre de l'Institut.

(1) Brugsch, *Matériaux*, etc., p. 45.
(2) Comp. M. de Rougé : *Lettre à M. Guigniaut* (p. 132 et suiv.).

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

On trouvera dans le présent numéro les communications faites à l'Académie par M. Vincent, en réponse au dernier article de M. de Rougé. La réplique de M. de Rougé peut se résumer ainsi : M. de Rougé pense toujours que le point de départ donné par M. Vincent, à la date de l'an 400, lue par M. Mariette sur le monument de Ramsès II, ne saurait conduire sûrement à celle de l'origine de la période sothiaque, la forme d'année dans laquelle cette date est conçue ne pouvant être encore déterminée. Les données de Ptolémée et de Censorin et le calcul rétrograde, fondés sur le roulement de l'année vague dans l'année caniculaire de 365 jours un quart, ne sont point, ici, directement applicables, et, par conséquent, ni la date de 1801 avant notre ère, pour le point de départ des 400 ans, du monument de Ramsès, ni celle de 1321 pour le point de départ originaire de la période sothiaque, ne sont absolument certaines. A plus forte raison ne saurait-on admettre que le roi Aseth de Manéthon, auquel cet auteur rapporte à tort l'institution des *Epagomènes*, ait été l'instituteur de la première des deux ères. Rien ne motive cette opinion, le roi dont il s'agit étant d'ailleurs singulièrement problématique.

M. de Rougé, à cette occasion, réfute les deux hypothèses, suivant l'une desquelles le mot *Poschmaou*, la multitude des eaux, donnerait l'étymologie du nom du mois *Pachou*, formé de *pa* et *chous*, le dieu qui y présidait, et qu'il faut écrire *Pachous;* l'autre hypothèse, qui consisterait à substituer l'an 401 à l'an 400 dans la date donnée par le monument de Ramsès, tombe devant l'articulation très-nette de l'inscription hiéroglyphique.

M. de Rougé termine, à propos du nom d'Aseth, rapproché de celui de Seth ou *Noubti*, le dieu des pasteurs, par un exposé préalable des conjectures et des vues historiques sujettes à une vérification ultérieure, où l'a déjà conduit l'étude des inscriptions nouvelles copiées par lui sur des monuments très-anciens pendant son dernier voyage en Egypte.

Passons maintenant à une autre discussion fort intéressante, soulevée au sein de l'Académie, à propos d'une question soumise au jugement de la savante compagnie, par M. le ministre de l'instruction publique. M. le

ministre demandait *s'il y aurait avantage à introduire dans l'enseignement de la langue grecque la prononciation du grec moderne.* La Commission chargée de discuter cette question a répondu à l'unanimité que cette innovation dans notre méthode d'enseignement serait utile et était désirable. Personne dans l'Académie ne s'est élevé contre ces conclusions. Il semble donc bien que l'Académie est unanime à recommander, comme la meilleure, la prononciation actuellement suivie par les Grecs modernes d'Athènes. Mais cette prononciation est-elle réellement la prononciation antique? jusqu'à quel point s'en rapproche-t-elle? jusqu'à quel point en diffère-t-elle? Tout le monde ne paraît pas d'accord sur ce point. M. Munk, par exemple, tout en acceptant comme plus pratique la prononciation moderne, nie qu'elle puisse passer, sans de nombreuses réserves, pour la prononciation antique. Il croit que la prononciation des Grecs modernes non-seulement n'est pas antique, mais qu'elle n'est même pas précisément ancienne. Il cite à l'appui de son opinion des exemples tirés tant des auteurs grecs eux-mêmes que des transcriptions de mots et de noms grecs chez les latins et dans diverses littératures orientales, à des dates plus ou moins anciennes.

M. Brunet de Presle accorde que la prononciation grecque dans l'antiquité a dû être mobile et qu'elle n'a pu manquer de se modifier dans le cours des temps, qu'elle différa selon les époques comme selon les lieux, mais, à tout prendre, la prononciation actuelle, quoique peu ancienne, n'en est pas moins, relativement à l'usage des écoles, une vraie et vivante prononciation, une prononciation traditionelle et nationale, dont il faut tenir le plus grand compte et qui se rapproche, plus que tout autre, de la prononciation des beaux temps de la Grèce. On peut dire, d'une manière générale, que c'est là la prononciation véritable.

M. Egger est à très-peu de chose près de l'avis de M. Munk. Après avoir montré comment la prononciation dite *Erasmienne* s'est établie et avoir avoué qu'il y a des critiques fondées à adresser à la prononciation des Grecs modernes, le savant académicien défend cependant cette prononciation, en ce sens qu'elle aura toujours plus d'autorité que la prononciation artificielle factice et arbitraire des écoles; elle a en effet, sur celle-ci qui n'est qu'un expédient scolaire, un droit antérieur et supérieur. Il pense, comme M. Brunet de Presle, que l'adoption de la prononciation du grec moderne est le seul moyen de s'entendre, non-seulement avec les Grecs d'aujourd'hui, mais de peuple à peuple dans toute l'Europe, où il y a actuellement dans les écoles autant de prononciations du grec que d'idiomes particuliers.

M. Naudet appuie l'avis de M. Egger. Il existe, dit-il, un peuple qui parle actuellement le grec, qui le parle à titre d'héritier de ses ancêtres avec une prononciation à peu près générale dans le pays. C'est là une base traditionnelle et pratique, assurément préférable à un usage qu'on ne saurait justifier scientifiquement. Quant à savoir ce qu'a pu être la pronon-

ciation du grec dans l'antiquité plus ou moins classique, c'est un problème rigoureusement insoluble.

MM. Maury et Texier plaident, à leur tour, la cause de la prononciation du grec moderne, sans pour cela prétendre qu'elle soit identique à la prononciation antique.

L'Académie, à la suite de cette discussion, vote les conclusions du rapport, conclusions toutes favorables à la prononciation des Grecs modernes.

M. Wescher a continué ses intéressantes communications dans les séances du 4 et du 11.

Séance du 4 novembre. — M. Wescher présente à l'Académie une empreinte, prise sur l'original, de la grande inscription découverte par lui au-dessous du monument bilingue de Delphes. Il présente également le texte restitué de cette inscription. Passant ensuite à l'analyse du document, M. Wescher y distingue trois parties qui répondent aux trois questions suivantes : 1° La composition du conseil amphictionique; 2° Les limites du territoire sacré; 3° Les revenus du temple d'Apollon.

M. Wescher examine d'abord la première question, relative à la composition de l'Amphictionie. En complétant l'une par l'autre deux énumérations placées au début et au milieu de l'inscription, il dresse le catalogue des peuples amphictioniques. Ces peuples sont au nombre de dix-sept, se ramenant à douze tribus primitives, dont cinq ont été dédoublées. Le nombre total des voix était fixé à vingt-quatre, c'est-à-dire à deux voix par tribu, conformément au texte de l'orateur Eschine. A l'aide de la liste ainsi retrouvée, M. Wescher corrige et complète les listes divergentes transmises par les auteurs, en montrant que ces divergences, plus apparentes que réelles, proviennent souvent de l'ignorance ou de la négligence des copistes chargés de transcrire les manuscrits.

Séance du 11 novembre. — M. Wescher aborde la deuxième question, relative aux limites du territoire sacré. Malgré l'état de mutilation de cette partie du monument, il est parvenu à constater sur le marbre l'indication de vingt-six bornes sacrées (ὅροι) fixées par les Hiéromnémons. M. Wescher détermine les noms de ces localités, soit à l'aide du document lui-même, soit par le moyen de transformations philologiques fondées sur la différence des dialectes et constatées par le témoignage des inscriptions aussi bien que par la tradition du langage hellénique dans ces contrées. Il présente à l'Académie une carte du territoire sacré de Delphes, dressée d'après ces données et accompagnée de la liste complète des localités comprises dans le tracé des Hiéromnémons. Cette partie du document est d'une grande importance : elle prouve d'une manière irrécusable que l'inscription découverte par M. Wescher est bien celle qui a été visée par le jugement latin du légat impérial Caïus Avidius Nigrinus dans les termes suivants : « *Sententiam Hieromnemonum quâ consecratas regiones Apolloni Pythio ex auctoritate Mani Acili et senatûs determinaverunt quæ etiam Delphis in latere ædis insculpta est.* » (*C. I. Gr.* n° 1711 *B*). — Le bloc sur lequel cette inscription est gravée provient donc du temple d'Apollon. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'atelier de moulages archéologiques, fondé sous le patronage de l'Empereur par M. le capitaine de Reffye, officier d'ordonnance, est en pleine activité. L'atelier possède déjà, outre le moulage des principaux bas-reliefs de la colonne Trajane, que tout le monde peut admirer au Louvre, le moulage de toutes les armes trouvées à Alise, ce qui forme une magnifique vitrine. Plusieurs objets très-curieux et quelques-uns uniques, provenant d'autres fouilles récentes, ont été également moulés et sont, dès à présent, à la disposition des directeurs de Musées ou des particuliers qui voudront en faire l'acquisition. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt que présente une semblable collection d'antiquités toutes choisies avec soin, toutes de provenances connues et admirablement imitées. L'atelier de moulage est évidemment appelé à rendre les plus grands services à la science dont il mettra les éléments les plus indispensables à la portée de tout le monde. Du reste, notre collaborateur, M. de Reffye, nous promet très-prochainement un article où sera développée, en détail, la pensée qui a présidé à la fondation de l'atelier de moulage. Nous ne croyons donc pas devoir en dire davantage aujourd'hui.

Les personnes qui voudraient avoir de plus amples renseignements peuvent d'ailleurs s'adresser soit à M. Maître, directeur de l'atelier, rue de Sèvres, 47, soit au directeur de la *Revue*, qui se charge de transmettre à M. Maître tout ce qui concerne l'atelier qu'il dirige.

— Les cours du Collége de France recommenceront cette semaine. L'affiche porte les indications suivantes qui intéressent nos abonnés :

Le cours de M. Léon Renier aura lieu les mardi et jeudi à dix heures et demie. Le professeur exposera, le mardi, *les règles de l'épigraphie latine* et traitera, le jeudi, *des grandes fonctions de l'Empire romain*. Nous savons que l'intention de M. Léon Renier pour le mardi, est d'éclaircir, à l'aide des inscriptions, plusieurs textes obscurs des auteurs latins.

Le cours de M. Alfred Maury aura lieu les mercredi et les samedi à midi et demie. Le professeur traitera, le mercredi, de l'*Histoire de la civili-*

sation aux XIVe et XVIIe siècles; il montrera, le samedi, *quelles données on peut tirer de l'étude des noms propres.*

Le cours de M. de Rougé aura lieu les mercredi et vendredi à dix heures. Celui de M. Bréal les lundi et jeudi à onze heures. M. Bréal exposera, les lundi, *les principes de la grammaire comparée,* et les jeudi, fera l'*analyse étymologique et grammaticale d'un texte latin.*

— Nous avons reçu de M. René Galles un rapport adressé à la commission de la topographie des Gaules, sur la fouille d'un nouveau tumulus à *Moustoir,* en Carnac. Ce tumulus est la reproduction presque complète du Mané-Lud, avec quelques différences, toutefois, qui augmentent encore l'intérêt de la fouille. Nous donnerons très-prochainement à nos lecteurs cet intéressant rapport.

— La communication suivante a été faite à la Société des Antiquaires, par M. A. de Longpérier; elle mérite d'attirer l'attention. Il y a là un problème à résoudre.

« On conserve au Musée de Bruxelles, dit M. de Longpérier, une collection d'objets trouvés en 1863 dans un tumulus situé à Walsbetz, province de Liége. Je ne parlerai pas ici de quelques beaux vases de bronze doré, qui furent recueillis dans la fouille avec de beaux vases de verre, divers objets d'ivoire et d'os, et des monnaies de Néron et de Faustine, femme d'Antonin; mais je signalerai une quantité assez considérable de clous de fer *creux.* La fiche est parfaitement évidée, très-régulière à l'intérieur comme on en peut juger par les fragments que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de mes confrères.

La fabrication de ces clous demeure un mystère pour les métallurgistes belges, et alors même qu'on pourrait expliquer de quelle manière ils ont été faits, on se demande comment la main-d'œuvre n'entraînait pas une dépense de beaucoup supérieure à la valeur du métal économisé.

Il faut, quoi qu'il en soit, rapprocher de ce fait si curieux l'existence des monnaies romaines de cuivre à âme de fer; pièces du Haut-Empire, très-bien frappées sur un flanc adroitement plaqué de bronze.

Plusieurs antiquaires se refusent à croire que ces monnaies aient été faites pour réaliser un bénéfice sur la valeur du bronze, tant la main-d'œuvre leur paraît avoir d'importance; et cependant la fabrication de clous de fer creux dans toute la longueur de la fiche à quatre pans, paraît encore plus difficile. »

— Nous devons à MM. Hahn et Millepscamps, de Luzarches, la communication suivante :

« Les 10 et 11 octobre dernier, nous avons repris les fouilles commencées en 1854 par M. Serres, de l'Institut, dans une antique sépulture gauloise, au lieu dit *le Grand Compant,* près Luzarches. La moitié de la sépulture seulement avait été autrefois fouillée. Nous avons reconnu que la fosse était dallée avec des pierres plates de toutes dimensions, d'une épaisseur moyenne de 2 à 3 centimètres, brutes et de formes diverses, rapprochées avec soin, de manière à ne laisser que peu d'interstices entre

elles. Elles reposaient horizontalement sur le sous-sol argileux du terrain. Nous avons reconnu ce plancher sur 2 mètres 20 centimètres environ, mais il se prolonge assez loin à l'est, puisque à 9 mètres de distance nous le retrouvions dans le sondage. — A l'endroit de notre fouille, les parois de la galerie que nous pensions être construites avec ces mêmes pierres n'existaient pas, ce qui semble qu'en raison de la nature compacte des terres on avait négligé de les consolider : la tranchée ayant été faite à ciel ouvert. — Nous avions d'abord pensé que l'on avait placé les corps allongés dans le sens de la largeur, mais après notre fouille, faite avec le plus grand soin, nous sommes arrivés à la conviction que les corps avaient été repliés, les jambes relevées et les mains placées sur les genoux ou sur la poitrine (1).

« Pour terminer la description du monument, nous dirons qu'après avoir placé les corps ainsi que nous venons de l'indiquer, on les a recouverts de terre, puis on a établi un second plancher avec des pierres plates de même nature, qui se retrouvent maintenant en moyenne à 26 centimètres du fond. — Sur ce second dallage, nous constatâmes une couche de terre contenant de la terre brûlée, mélangée de parcelles de charbon très-divisées, et un certain nombre d'éclats de silex taillés (nous en avons trouvé une quarantaine sur environ 8 mètres carrés). Sur le tout, et à 16 centimètres plus haut, se trouve une troisième couche de pierres. — Enfin il existe 1 mètre de terre franche, jaunâtre, pour arriver au sol, terre homogène, ne contenant ni pierre, ni silex (on ne rencontre des silex qu'à plusieurs kilomètres de ce lieu), ni mélange quelconque, et dont la surface est depuis longtemps remuée par la charrue.

« Cette espèce de galerie nous semble des plus primitives ; nous ne pouvons la décrire en entier, puisque nous n'avons pu l'explorer partout (la propriétaire de la pièce de terre, quoique prévenue, est venue nous contrarier dans notre opération) ; mais nous espérons, plus tard et dans de meilleures conditions, continuer la fouille. —Quoi qu'il en soit, voici, en résumé, la position du tombeau. C'est une galerie de 2 mètres 20 centimètres environ de large, ayant eu à son extrémité N.-O., pour clôture, un grès de 2 mètres de hauteur, sur 1 mètre 40 centimètres de largeur et 60 centimètres d'épaisseur ; grès debout, dont l'extrémité supérieure arrasait le sol, ce qui a fait découvrir la fosse lors de son enlèvement, en 1854 (il est à présumer qu'il doit se trouver une pierre pareille à l'extrémité S.-E.) ; elle a été fouillée soit en 1854, soit actuellement, sur une étendue de 8 mètres de de longueur environ. A deux mètres au delà, nous avons trouvé, en sondant, un autre grès couché sous terre à environ 60 centimètres, ayant 1 mètre 96 centimètres en moyenne de hauteur sur 2 mètres de largeur et 75 centimètres d'épaisseur, et placé perpendiculairement à la paroi N. (c'était sans doute l'entrée latérale ou centrale, qui a été plus tard la fer-

(1) Cela paraît bien douteux si l'on songe au peu d'espace qui séparait les uns des autres les divers dallages superposés. (*Note de la rédaction.*)

meture). Cette pierre a dû être renversée dans le sol, parce qu'elle gênait antérieurement la culture, car nous l'avons fait soulever, et l'on n'a rien trouvé dessous.

« Ces grès ne proviennent point du terrain, qui n'en contient pas, mais ont dû être apportés du plateau de la montagne d'au moins un kilomètre.

« De ces recherches, arrêtées malheureusement trop vite, nous avons recueilli un crâne entier et divers fragments d'autres crânes, des parties de mâchoires garnies de dents, ayant les incisives usées en bec de sifflet, et divers fémurs et autres débris d'ossements. Nous possédons aussi de nombreux éclats de silex, quelques pierres, et un simple fragment de poterie, ou plutôt un morceau de terre cuite..... L'indigence du contenu de cette sépulture et sa nature de construction rudimentaire, les pierres plates ramassées et posées sans mortier ni ciment de terre quelconque, l'absence de tous instruments, même de haches..., etc..., semblent indiquer un monument des plus primitifs : nous laissons à de plus habiles que nous à déterminer son époque. »

Le crâne et les silex ont été envoyés par MM. Hahn et Millescamps à la Société d'anthropologie de Paris, où ils seront examinés.

— Les fouilles continuent au gué de Saint-Léonard (Mayenne). Le nombre des monnaies trouvées dépasse déjà 10,000. Le mois dernier on n'était encore qu'à 4,000. Voici, du reste, le relevé officiel des monnaies et objets trouvés jusqu'ici.

ÉTAT des médailles et objets divers trouvés dans le lit de la Mayenne par suite des fouilles faites en 1864 au gué de Saint-Léonard.

1° MÉDAILLES

	VARIÉTÉS.	MODULES					NOMBRE TOTAL.
		Argent.	Billon.	G. B.	M. B.	P. B.	
Gauloise (Diablentes).....	1	1	1	»	»	»	1
Grecque (Samos?).....	1	»	»	»	»	1	1
Consulaires.....	7	»	»	»	»	»	7
Auguste.....	21	»	»	»	622	12	674
Agrippa.....	2	»	»	»	108	1	109
Tibère.....	14	»	»	»	2428	345	2774
Drusus.....	2	»	»	»	3	1	4
Antonia.....	2	7	»	»	61	»	61
Germanicus.....	5	»	»	»	172	»	172
Agrippine.....	1	»	»	1	»	»	1
Néro et Drusus.....	2	»	»	»	5	»	5
Caligula.....	5	»	»	2	89	»	61
A reporter...	63	8	1	3	3488	360	3870

	VARIÉTÉS.	MODULES					NOMBRE TOTAL.
		Argent.	Billon.	G. B.	M. B.	P. B.	
Report....	63	8	1	3	3488	360	3870
Claude.....	18	»	»	1	3787	9	3797
Néron.....	75	»	»	2	898	9	909
Galba.....	1	»	»	»	2	»	2
Vitellius.....	3	»	»	»	3	»	3
Vespasien.....	44	»	»	4	427	1	432
Titus.....	29	1	»	»	100	»	101
Domitien.....	67	»	»	7	329	»	336
Nerva.....	9	»	»	5	37	»	42
Trajan.....	42	»	»	27	160	7	194
Hadrien.....	42	»	»	14	70	»	84
Sabine.....	1	»	»	»	1	»	1
Ælius.....	3	»	»	»	4	»	4
Antonin.....	27	»	»	5	32	»	37
Faustine, mère.....	9	»	»	3	18	»	21
Marc-Aurèle.....	10	»	»	2	11	»	13
Faustine, jeune.....	11	»	»	3	14	»	17
Lucius Vérus.....	3	»	»	1	2	»	3
Lucile.....	2	»	»	»	4	»	4
Commode.....	1	»	»	»	1	»	1
Crispine.....	1	»	»	»	1	»	1
Gallien.....	1	»	1	»	»	»	1
Postume.....	1	»	»	»	1	»	1
Victorien.....	2	»	2	»	»	»	2
Claude le Gothique.....	3	»	3	»	»	»	3
Tétricus, père.....	4	»	»	»	»	4	4
Tétricus, fils.....	3	»	»	»	»	3	3
Colonies de :	»	»	»	»	»	»	»
Nismes...	5	»	»	»	70	1	71
Lyon.....	1	»	»	1	»	»	1
Vienne...	1	»	»	1	»	»	1
Osca.....	1	»	»	»	1	»	1
Frustes.....	»	»	»	2	329	7	338
	483	9	7	81	9830	401	10328
De plus, médailles coupées (as romains et monnaies coloniales).							91
Total général.....							10417

2° Objets divers

4 fibules en cuivre, de formes différentes.
1 feuille de laurier en cuivre.

3 petites hachettes en cuivre.
Une sorte de clou à tête plate, orné de gravures en creux.
Une hache en fer.
Une clef en bronze.
Fragment de deux statuettes de Vénus Anadyomène.
Fragment d'une statuette de Lucine.
Une meule à bras.
Morceaux de plomb en feuille.
Fragments de poterie rouge, noire et grise, parmi lesquels le goulot d'une amphore.

— Un grand nombre de personnes ont demandé le numéro du mois dernier contenant l'article sur les *Armes d'Alise*. Il n'est plus possible de donner ce numéro isolé sans dépareiller nos collections. Mais M. de Reffye a fait faire un tirage à part de son article qui forme une brochure de vingt pages, avec trois planches photographiées et de nombreux bois. Sur la demande de la direction, cent exemplaires de ce tirage à part vont être mis en vente au bureau de la *Revue*.

— Deux ouvrages intéressants à divers titres, il est vrai, et dont nous rendrons compte très-prochainement, viennent de paraître : *L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne*, par le docteur Halléguen, et *les Moralistes de l'Empire romain*, par M. Martha, professeur au Collége de France. Le livre de M. Martha est, sous une forme très-élégante, une étude approfondie de la société romaine au commencement de notre ère. C'est à ce titre qu'il se rattache à l'*Archéologie*.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le deuxième semestre de l'année 1864.

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. Costumes. — Tapisserie. — Céramique, etc., etc.

Allmer. — Notice sur plusieurs inscriptions de Lyon et sur quelques noms de céramistes, par A. Allmer. In-8, 39 pages. Vienne, impr. Savigné.

Anciens (les) costumes de l'empire ottoman depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la réforme du sultan Mahmoud, recueillis par S. Exc. le muchir Arif-Pacha. Tome I. Paris, Lainé et Havard, 1864. In-fol., 47 pag., avec 74 planches imprimées en couleur par Lemercier.

Aube. — Le forum Voconii au Luc-en-Provence, par Frédéric Aube. In-8, 20 p. et plan. Aix, imprim. Arnaud.

Ayzac (Madame F. d'). — Iconographie du dragon. Arras et Paris, Putois-Cretté, 1864; gr. in-8 de 75 pages.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

Ballevoye. — Rapport sur un autel portatif de la cathédrale de Metz, lu à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, par M. A. Ballevoye. Metz, Rousseau-Pallez, 1864; in-8 de 8 p., avec une fig.

(Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.)

Barbier de Montault. — Iconographie des vertus à Rome, par X. Barbier de Montault, chanoine de la basilique d'Anagni. In-8, 110 p. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Paris, libr. Putois-Cretté.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

Barranger. — Etude d'archéologie celtique, gallo-romaine et franque, appliquée aux antiquités de Seine-et-Oise, 1864, par A. Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi. In-8, 51 p. Paris, imprim. Noblet; libr. Courcier.

Barthélemy (de). — Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise. Examen des dernières publications de M. A. Bernard, par Anatole de Barthélemy. In-8, 13 p. Paris, impr. et libr. P. Dupont.

Barthélemy (de). Variétés historiques et archéologiques sur Châlons-sur-Marne et son diocèse ancien, par Edouard de Barthélemy. In-8, 185 p. Châlons, impr. Martin; Paris, libr. Aubry.

Baudry. — Collection céramique du musée des antiquités de Rouen. Faïences, par Paul Baudry. Rouen, Lapierre, 1864; in-8 de 19 pages.

(Extrait du Nouvelliste de Rouen, des 5, 6 et 7 octobre 1864.)

Baudry. — Notice sur des tessères du xie siècle trouvées à Cuzzon (Vendée), par l'abbé Baudry. In-8, 3 p. et planche. Poitiers, impr. Dupré.

(Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1864.)

Baudry. — Nouvelles fosses gallo-romaines de Troussepoil (Vendée), par l'abbé Ferd. Baudry, curé du Bernard. In-8, 7 p. et planche. Nantes, impr. Guéraud et Ce.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes.)

Boissier. — Les derniers travaux d'archéologie grecque et romaine en France et à l'étranger, par Gaston Boissier. In-8, 39 p. Paris, impr. Claye et Ce.

(Extrait de la Revue des Deux-Mondes, livraison du 1er mai 1864.

Bonnechose (de). — Le monument de Jean Hus et de Jérôme de Prague à Coutances, par Emile de Bonnechose. In-8, 23 pag. Paris, impr. Meyrueis.

(Extrait de la Revue chrétienne, nos du 15 juillet et du 15 août 1864.

Bouillet. — Notice lue à l'Académie de Clermont-Ferrand sur les estampilles ou

noms de potiers observés sur les vases gallo-romains, découverts en Auvergne, par J. B. Bouillet, directeur du musée de Clermont-Ferrand. 2e édition. In-8, 15 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaud.

Bourassé. — Les plus belles cathédrales de France, par M. l'abbé J. J. Bourassé. In-8, 415 p. et grav. Tours, imprim. et libr. Mame et fils.

Bourquenoud et Dutau. — Etudes archéologiques de Ghazir. Voyage dans le Liban et dans l'Anti-Liban, par A. Bourquenoud et A. Dutau. In-8, 64 p. Paris, imprim. Goupy et Ce.

Bulliot. — Notice sur un sarcophage en marbre blanc du musée d'Autun, par J. G. Bulliot. In-8, 31 p. Autun, imprim Dejussieu.

(Extrait des Annales de la Société éduéenne.)

Burbure (L. de). — Notice sur les auteurs de l'ancien jubé de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Bourbourg, par le chevalier Léon de Burbure. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1864; in-8 de 15 pages.

(Extrait du Bulletin du comité flamand de France, tome III.)

Calland. — Nouvelle étude sur les animaux antédiluviens de Jouy (canton de Vailly), par Virgile Calland, bibliothécaire de Soissons. In-8, 16 p. Soissons, impr. Fossé-Darcosse.

(Extrait de l'Argus soissonnais du 3 mai 1864.)

Cartulaire de l'église collégiale de Notre-Dame de Beaujeu, suivi d'un appendice et d'un tableau généalogique de la maison de Beaujeu, publié par M. C. Guigue, ancien élève de l'Ecole des chartes. 64 p. Trévoux, impr. Damour.

Tiré à 60 exemplaires, dont 45 seulement mis dans le commerce.

Caumont (de). — Allons à Falaise par Notre-Dame de Laize, Bretteville-sur-Laize et la vallée de Laize. Itinéraire à vol d'oiseau, par M. de Caumont. In-8, 73 p. et fig. Caen, imprim. et libr. Hardel.

(Extrait de l'Annuaire normand, 1865.)

— Coup d'œil sur la constitution tellurique de l'arrondissement de Falaise. Extrait d'une communication verbale faite à Falaise, le 14 juillet 1864, par M. de Caumont. In-8, 21 p. et fig. Caen. impr. et libr. Hardel.

(Extrait de l'Annuaire normand, année 1865.)

Cazabonne. — Les églises de Tarbes. Première notice. L'église Sainte-Thérèse (Carmes), par A. Cazabonne. In-16, 28 p. Tarbes, impr. Telmon.

Chapelle à la Sainte-Vierge en l'église de Saint-Père à Chartres. Explication de la nouvelle décoration. In-16, 46 p. et planche. Chartres, imprim. Garnier.

Papier vergé.

Charma. — Notices sur quelques énigmes archéologiques, par M Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie. In-8, 19 p. Paris, impr. Impériale.

Cirot de La Ville. — Origines chrétiennes de Bordeaux. Histoire et description de l'église de Saint-Seurin, par l'abbé Cirot de La Ville, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux; gravures sur cuivre par MM. Jules de Verneilh et baron de Marquessac. Première livraison. In-4, xi-4 p. Bordeaux, imprim. Ve Dupuy et Ce.

Closmadeuc (de). — Note et considérations archéologiques sur les bronzes gaulois découverts aux environs de Questembert, par le docteur G. de Closmadeuc. In-8, 23 p. Vannes, impr. Galles.

Cochet. — La Seine-Inférieure historique et archéologique, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques et religieux de ce département. Epoque gauloise, romaine et franque, avec une carte archéologique de ces trois périodes. In-4, 552 p. Dieppe, imp. Delevoye; Paris, libr. Derache.

— Note archéologique sur un cimetière gaulois découvert au Vaudreuil (Eure) en 1858 et en 1859, par M. l'abbé Cochet. In-8, 14 p. Rouen, impr. Gagniard.

(Extrait de la Revue de Normandie, t. IV, p. 201-212, no d'octobre 1864, et de la Revue des sociétés savantes, no de mai-juin 1864, 13e série, t. III, p. 606-615.)

Colin. — Coup d'œil sur les origines de Pontarlier, à propos de la découverte de tuiles gallo-romaines, par G. Colin. In-8, 32 p. Besançon, impr. et libr. Jacquin.

(Extrait des Annales franco-comtoises, livraisons de mai et juin 1864.)

Comptes-rendus. Mémoires du comité archéologique de Senlis. Année 1862-1863. In-8, lxvii-272 p. et 3 pl. Senlis, impr. Duriez; tous les libraires du département.

Congrès archéologique d'Apt. Actes de la session tenue à Apt en 1862, recueillis, mis en ordre et publiés par le docteur F. Roux, président du congrès. In-8, 172 p. Marseille, impr. Roux.

Congrès archéologique de France. Trentième session. Séances générales tenues à Rodez, à Albi et au Mans, en 1863, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. Caen, Hardel; Paris, Derache, 1864; in-8 de lxviii et 616 pages.

Congrès scientifique de France, 30e session, tenue à Chambéry au mois d'août

1863. In-8, 690 p. et 2 pl. Chambéry, impr. et libr. Puthod fils; Paris, libr. Derache.

CORBLET. — Culte et Iconographie de saint Jean-Baptiste dans le diocèse d'Amiens, par M. Jules Corblet, chanoine honoraire. In-8, 24 p. Arras, impr. Rousseau-Leroy; Paris, libr. Putois-Cretté.

(Extrait de la Revue de l'art chrétien.)

COSTE. — Argentovaria, station gallo-romaine, retrouvée à Grussenheim (Haut-Rhin), par Coste. Avec une carte lithographiée. In-8, 7 p. et carte. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

COUSIN. — Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement du Quentowic, par M. Louis Cousin. In-8, 84 p. Dunkerque, imprim. Ve Kien.

(Extrait des mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, etc. Vol. 9, 1862-64.)

DAUVERGNE. — Note sur le château de Saint-Floret, par M. Anatole Dauvergne, membre non résident du comité des travaux historiques. In-8, 15 p. Paris, impr. Impériale.

DELAUNEY. — Notice sur l'église Notre-Dame de Saint-Lô, par l'abbé Delauney. In-8, 108 p. Saint-Lô, impr. Elie.

DESCRIPTION archéologique des saintes chapelles de l'Auvergne. Extrait d'une statistique monumentale inédite, par P. D. L. In-8, 24 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaud.

DES MOULINS. — La patine des silex travaillés de main d'homme, et quelques recherches sur les questions diluviale et alluviale (extrait [chapitre 5] d'un mémoire intitulé : le Bassin hydrographique du Couzeau), par Ch. Des Moulins, sous-directeur de l'Institut des provinces pour le S.-O. In-8, 31 p. Bordeaux, impr. et libr. Coderc, Degréteau et Poujol.

(Extrait des actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 3e série.)

DIDRON. — Iconographie de l'Opéra, par Didron aîné. In-8, 56 p. Paris, imprim. Claye et Ce; libr. V. Didron.

DIGOT. — Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine, par Aug. Digot, dessins par Alex. Geny. In-8, 41 p. et 4 pl. Nancy, impr. Lepage; libr. Viener.

(Extrait des mémoires de la Société d'archéologie lorraine.)

DOGNÉE. — Eros et Hélène. Vase peint à ornements dorés, par M. Eugène M. O. Dognée. Paris, Didier, 1864; in-8 de 8 p.

(Extrait de la Revue archéologique.)

EGLISES (les) de Valenciennes. — Le culte de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes, du XIe au XIXe siècle, par M. J. N. In-16, 192 p. Valenciennes, imprim. Henry; libr. Giard.

EVANS. — Instruments de silex dans le diluvium, par John Evans. Traduit de l'anglais par S. Ferguson fils. In-8, 147 p. Amiens, impr. Jeunet.

FALLUE. — Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine, par Léon Fallue. In-8, 463 p. Evreux, impr. Hérissey; Paris, libr. Durand.

FILLON. — L'art de terre chez les Poitevins, suivi d'une étude sur l'ancienneté de la fabrication du verre en Poitou, par Benjamin Fillon. Fontenay-le-Comte, Robuchon, Niort, Clouzot, 1864; in-4 de XIII et 222 pages, avec 7 planches gravées par M. O. de Rochebrune. Titre rouge et noir. Quelques exemplaires sur papier vergé.

FISQUET. — Histoire archéologique et descriptive de Notre-Dame de Paris, par H. Fisquet. Versailles et Paris; Repos, 1864; in-8 de LVI pages.

FORUM VOCONII aux Arcs-sur-Argens (Var). In-8, 40 p. et 2 pl. Draguignan, impr. Gimbert; Paris, libr. Dumoulin.

FOURNIER. — L'art de la reliure en France aux derniers siècles, par Edouard Fournier. Paris, Gay, 1864; in-12 de 250 p.

Tiré à 300 exemplaires sur papier vergé. Seconde édition, très-augmentée, du travail qui a paru dans la Gazette des beaux-arts.

GARNIER. — Notice sur une découverte d'objets romains, faite à Saint-Acheul-les-Amiens en 1861, par M. J. Garnier. Amiens, Lemer, 1864; in-8 de 18 pages avec planches.

(Extrait des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.)

GASPARD. — Notice historique sur la commune de Montrêt (arrondissement de Louhans), par B. Gaspard, docteur-médecin. In-4, 68 p. Châlon-sur-Saône, impr. Dejussieu.

(Extrait des mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.)

GAULTIER DU MOTTAY. — Fouilles de Caulnes (Côtes-du-Nord). Substructions gallo-romaines de Caulnes, par M. J. Gaultier du Mottay. In-8, 6 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce; Franck; Auguste Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

GIVELET. — Le mont Notre-Dame, histoire et description, par Ch. Givelet, membre de l'Académie impériale de Reims. In-8, 42 p. et 5 pl. Reims, impr. Dubois.

GOBIN. — Note sur des inscriptions et pierres antiques découvertes dans le lit du Rhône, en face de la place Grolier, à Lyon, par M. Gobin, ingénieur des ponts et chaussées. In-8, 6 p. et planche. Lyon, impr. Basset.

(Extrait des Annales de la Société impériale d'agriculture, etc., de Lyon, 1864.)

Guéroult. — Notices sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumiéges, par M. le docteur E. Guéroult, membre de la Société des antiquaires de Normandie. In-8, 5 p. Paris, impr. Impériale.

Hahn. — Essai sur l'histoire de Luzarches et de ses environs, par Alexandre Hahn, membre de la Société des antiquaires de Picardie. In-8, 87 p. Saint-Denis, impr. Moulin; Paris, libr. Ducrocq.

Homberg. — Découverte d'un hypocauste gallo-romain à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), par Th. Homberg. Rouen, Cogniard, 1864; in-8 de 16 pages.

Jacquemin. — Monographie du théâtre antique d'Arles, par Louis Jacquemin. T. II. In-8, 413 p. Arles, impr. Dumas et Dayre.

Monographies arlésiennes.

Labarte. — Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par Jules Labarte. Tomes I et II. Paris, A. Morel, 1864; 2 vol. in-8, avec 70 gravures en bois dans le texte et deux volumes in-4 de 150 planches, dont 112 imprimées en couleur, 24 en lithographies teintées sur papier de Chine, et 2 gravées sur cuivre, avec texte explicatif en regard. Il reste à paraître 2 volumes de texte.

100 exemplaires numérotés ont été tirés in-4.

La Quérière. — Description historique et artistique de l'ancien hôtel de ville et du gros horloge de Rouen, par M. E. de la Quérière. In-8, 9 p. Paris, impr. Impériale.

La Saussaye (de). — Dissertation sur le lieu de l'assemblée annuelle des druides, par M. L. de la Saussaye. In-8, 17 pag. Paris, impr. Impériale.

— Le château de Chambord, par L. de la Saussaye, membre de l'Institut. 10e édition, revue, corrigée et augmentée, ornée de 8 vignettes. In-8, VII-112 p. Lyon, impr. Perrin; Blois, tous les libr.; Paris, libr. Aubry.

Lasteyrie (de). — Observations critiques sur le trésor de Conques et sur la description qu'en a donnée M. Darcel, par M. F. de Lasteyrie. In-8, 23 p. Paris, impr. Lahure.

(Extrait du 28e vol. des mémoires de la Société impériale des antiquaires de France. 25 exemplaires du présent mémoire, non destinés à être mis dans le commerce, ont été tirés à part dans le même format que l'ouvrage de M. Darcel.)

La Tremblais (de). — Les voies romaines dans les environs du Blanc et d'Argenton, par M. de la Tremblais, ancien sous-préfet. In-8, 120 p. et 1 carte. Paris, impr. Chaix et Ce.

(Extrait du compte rendu des travaux de la Société du Berry (11e année).

Le Brun d'Albanne. — Le trésor de la cathédrale de Troyes, par M. Le Brun d'Albanne, membre de la Société d'agriculture, etc., de l'Aube. In-8, 43 pag. et 5 pl. Paris, impr. Impériale.

Lecarlatte. — Essai historique sur les monuments de Dol, le pays dolois, l'établissement du royaume, de la province Armorique, de l'archevêché de Dol, par l'abbé Lecarlatte, ancien recteur de la Fresnays. In-8, 80 p. Dinan, impr. Bazouge; Paris, Hérold.

Titre rouge et noir.

Lefeuve. — Les anciennes maisons des rues Neuve-Saint-Denis, des Gravilliers, du Poirier, du Renard, etc., par M. Lefeuve. In-16, 31 p. Paris, imp. Dupray de la Mahérie.

Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III.

— Les anciennes maisons des boulevards de l'Hôpital, des Gobelins, Saint-Jacques, d'Enfer, du Mont-Parnasse et des Invalides, etc. Notices historiques, entièrement inédites, se rattachant à l'ouvrage intitulé : Les Anciennes Maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve. In-16, 32 p. Paris, impr. Dupray de la Mahérie, 15, boulevard de la Madeleine.

Le Ray. — Considérations générales sur les rangées de pierres en lignes parallèles dans le département du Morbihan, et en particulier sur les figures et les caractères gravés sur les pierres du grand dolmen de Locmariaquer.

(Extrait d'une lecture faite à la Société archéologique de Nantes, par M. Le Ray, docteur-médecin. In-8, 23 pages et planches. Nantes, impr. Guéraud et Ce.)

Marchal. — Le Parthénon, avec les dessins des deux frontons dont les restes sont au British-Museum, le dessin de Minerve, de Phidias, d'après une patère antique, trouvée par M. Quatremère de Quincy, et une vue d'Athènes, par M. Marchal (de Lunéville). In-8, 32 p. Paris, impr. Goupy et Ce; libr. Didier et Ce; Dentu; les principaux libraires.

Marchandon. — Bordeaux, histoire de son origine, de ses monuments civils et religieux, étymologie du nom de ses rues, etc., par M. Marchandon. In-8, VI-256 pages. Bordeaux, impr. et libr. Coderc, Degréteau et Ce.

Martigny. — Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapidaire de Lyon, par M. l'abbé Martigny. In-8, 64 p. et planche. Mâcon, impr. Protat; Lyon, libr. Brun; Paris, libr. L. Hachette; Didron.

Martin-Daussigny. — Monuments épigraphiques retirés du Rhône en décembre 1863, janvier et février 1864. Notice par

M. E. C. Martin-Daussigny. In-8, 14 p. Lyon, imp. Vingtrinier.

(Extrait des mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Lyon.

Marvaud. — Répertoire archéologique du département de la Charente, par M. F. Marvaud. In-8. 148 p. Angoulême, impr. Nadaud et Ce.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 2e, 3e et 4e trimestres de 1862. Tiré à 50 exemplaires.)

Marville. — Notice historique sur Rouy-Amigny, suivie d'une étude sur le nom et la fondation de l'abbaye de Prémontré, par C. P. H. M. Marville. In-8, 23 p. Noyon, impr. Andrieux.

— Notice historique sur le village et le monastère de Saint-Paul-aux-Bois, par C. P. H. Martin Marville. In-8, 39 p. Laon, impr. de Coquet et Stenger.

Melleville. — Le passage de l'Aisne par J. César, l'assiette de son camp et la situation de Bibrax. Nouvelles recherches sur ces divers points de la guerre des Gaules, par Melleville. In-8, 46 p. Laon, impr. Maqua; l'auteur; Paris, libr. Dumoulin.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 8, 9 et 10 avril 1863. Archéologie. In-8, 273 p. et 10 pl. Paris, impr. Impériale.

Merlette et Haurion. — Les ruines gallo-romaines de Champlieu (Oise), par MM. Merlette et Haurion. Grand in-8 à 2 col., 19 p. Saint-Germain, impr. Toinon et Ce; Paris, au bureau du journal l'Encyclopédie des Ecoles.

(Extrait de l'Encyclopédie des Ecoles.)

Monnier. — Pompéi et les Pompéiens, par Marc Monnier. Gr. in-16, 209 p. Paris, impr. Lahure; libr. L. Hachette et Ce.

Bibliothèque des chemins de fer.

Morlet. — Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg, par M. le colonel de Morlet; avec 2 planches. In-8, 14 p. et pl. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.)

Morlet (de). — Notice sur quelques découvertes archéologiques dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen (arroudissement de Saverne), par M. le colonel de Morlet. (Avec 2 planches.) In-8, 8 pag. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.)

Neuf (les) Preux, gravure sur bois du commencement du xve siècle, fragments de l'hôtel de ville de Metz. In-8, 58 p. Pau, impr. Vignancour.

(Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.)

Nicklès. — Helvetus, Ehl, près Benfeld (Bas-Rhin), au ve siècle, avec une carte archéologique, par M. Napoléon Niclès, membre de la Société des monuments historiques d'Alsace. In-8, 24 p. Paris, impr. Impériale.

Noel des Vergers. — L'Étrurie et les Étrusques, ou dix ans de fouilles dans les maremmes toscanes, par A. Noël des Vergers, correspondant de l'Institut. 2 vol. in-8, 783 p., et 1 vol. in-fol. viii-60 p. et 40 pl. Paris, impr. et libr. Firmin-Didot frères, fils, et Ce.

Normand. — Description des vitraux de l'église d'Agnières (canton de Foix), par l'abbé A. Normand. Amiens, Lemet, 1864; in-8 de 16 pages.

(Extrait des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome XIX.)

Notice descriptive de l'église de Montfort-l'Amaury et de ses vitraux. In-8. 16 p. Versailles, impr. Beau; Montfort-l'Amaury, libr. Lévêque.

Notice historique sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, précédée du catalogue des tapisseries qui y sont exposées. Paris, à la manufacture impériale des Gobelins, 1864; in-8 de 88 pages.

Notice sur la cathédrale de Strasbourg. 7e édition, entièrement revue. In-18, 35 p. et vign. Strasbourg, impr. Silbermann; Schmidt; Grucker.

Notice sur les collections dont se compose le musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société académique du département de l'Aube. In-12, lxv-270 p. Troyes, impr. Dufour-Bouquot.

Peigné-Delacourt. — Notice sur divers monuments de l'époque celtique dans le département de l'Aisne. Mémoire lu à la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 30 juillet 1864, par Peigné-Delacourt. In-8, 16 p. Paris, impr. Donnaud; libr. Durand.

— Recherches sur divers lieux du pays des Silvanectes. Etudes sur les anciens chemins de cette contrée : gaulois, romains, gaulois romanisés et mérovingiens, par M. Peigné-Delacourt. In-8, 116 p. et fig. Amiens, impr. et libr. Lemer.

(Extrait du tome XXIV des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.)

Petit. — Notice sur Château-Renard (Loiret), par M. Petit, juge de paix du canton de Château-Renard. In-8, 132 pages et 10 grav. Orléans, impr. Colas; libr, Gatineau; Herluison; Montargis, Molle.

Phelipot. — Notice historique sur Rive-

doux (île de Ré) et sur ses anciens seigneurs, suivie de l'arbre historique et généalogique de la maison d'Hastrel, et d'un précis historique sur les alliances de cette maison, par M. Théodore Phelipot, conservateur des monuments historiques de l'île de Ré. In-4, 80 p. et portrait. Saint-Jean d'Angély, impr. et libr. Lemarié; Saint-Martin de Ré, librairie Simonin.

Pierret. — Manuel d'archéologie pratique, par l'abbé Th. Pierret. In-8, xvi-534 p. Reims, impr. Dubois; Paris, libr. Didron.

Poullain. — De quelques restes celtiques qui se trouvent dans la forêt d'Arc-en-Barrois, par Abel Poullain, docteur en médecine. In-8, 15 p. Chaumont, impr. Cavaniol; libr. Lhuillier.

Procès-verbaux de la commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. T. I. 1818 à 1848. In-8, viii-436 pag. et 1 pl. Rouen, impr. Boissel.

Prioux. — Découverte du cimetière gallo-romain de l'ancien vicus d'Ancy, par Stanislas Prioux. Paris, P. Dupont, 1864; in-8 de 11 pages.

(Extrait de la Revue des sociétés savantes.)

Raillard. — Les principaux ponts du moyen âge à Metz, par M. Raillard, ingénieur des ponts et chaussées. In-8, 101 p., tableaux et planche. Metz, impr. Blanc.

(Extrait des mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1863-64.)

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, 1864. in-8, xvi-298 p. et 33 pl. Constantine, imp. Alessi et Arnolet; Alger, libr. Bastide; Paris, Challamel aîné.

Continuation de la publication intitulée : Annuaire de la Société archéologique de Constantine. Elle a commencé à paraître en 1853.

Révoil. — Notice sur la chapelle de Saint-Gabriel, près Tarascon, par M. Henri Révoil, architecte du gouvernement. In-8, 12 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Cᵉ.

(Extrait des mémoires de l'Académie du Gard.)

Richard. — Remarques sur l'ouvrage intitulé : Essai historique sur l'abbaye de Saint-Maixent et sur ses abbés depuis 459 jusqu'à 1791, par Alfred Richard, archiviste du département de la Creuse. In-8, 14 p. Saint-Maixent, impr. Reversé.

Rivage. — Le cimetière monumental de Rouen. Histoire, description, règlements. Mémorial complet des défunts et notices sur les personnages célèbres dont il contient les restes, par J. Rivage. Ouvrage orné d'un plan du cimetière, ainsi que de 8 belles photographies par J. Bréard. 1ʳᵉ et 2ᵉ livraisons. Gr. in-8, 72 pag. et 2 photog. Rouen, impr. et libr. Cagniard.

L'ouvrage complet formera 10 livraisons, qui paraîtront tous les quinze jours.

Robert. — Destinations principales des monuments celtiques, avec quelques aperçus sur les ossements et les poteries contenus dans les hypogées, faisant suite à l'usage présumable des monuments celtiques, par le docteur Eugène Robert. In-8, 31 p. Paris, impr. Raçon et Cᵉ; librairie Giraud.

(Extrait des Mondes.)

Robiou. — Campagne de Manlius Vulso contre les Galates, par M. Félix Robiou. In-8, 20 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Cᵉ; Franck, Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Rochambeau (de). — Étude sur les origines de la Gaule, appliquée à la vallée du Loir dans le Vendômois. Habitations celtiques, par A. L. de Rochambeau, membre de la Société archéologique du Vendômois. 2ᵉ édition. In-8, 39 p. et 2 plans. Vendôme, impr. Lemercier; libr. Devaure-Henrion; Paris, libr. J. B. Dumoulin.

Ce mémoire (1ʳᵉ édition) a été inséré dans le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

Rossignol. — Monographies communales, ou Étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn, par Elie A. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie. 1ʳᵉ partie. Arrondissement de Gaillac. T. II. In-8, 390 p. Toulouse, impr. Chauvin; libr. Delboy; Paris, libr. Dentu; Albi, Chaillol; Montans (Tarn), l'auteur.

La première partie des monographies comprend l'arrondissement de Gaillac; elle forme 4 volumes. Chaque volume sera illustré de plusieurs gravures sur bois, de lithographies représentant les principaux monuments et de la carte de chaque canton.

Rotrou (de). — Dreux, ses antiquités. Chapelle Saint-Louis. Abrégé historique de cette ville et de son comté, par le président Eustache de Rotrou, lieutenant général au baillage de Dreux, continué jusqu'à nos jours, et augmenté d'une description de ses monuments. In-12, 96 p. Dreux, impr. Lemenestrel; libr. Lacroix.

Rougé (vicomte E. de). — Rapport adressé à S. Exc. le ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Egypte par le vicomte E. de Rougé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Panckoucke, 1864; in-8 de 25 pages.

(Extrait du Moniteur, 30 mai 1864.)

Ruprich-Robert. — Le château de Falaise (Calvados). Rapport à S. Exc. le maréchal

Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, par M. Ruprich-Robert, architecte du gouvernement. In-8, 30 p. Paris, impr. Claye; tous les libr. du Calvados.

— L'église Sainte-Trinité (ancienne abbaye aux Dames) et l'église Saint-Etienne (ancienne abbaye aux Hommes), à Caen, par V. Ruprich-Robert, architecte du gouvernement. In-8, 102 p. et 2 planches. Caen, impr. et libr. Le Blanc-Hardel.

Sabourin de Nanton. — Les fortifications d'Huningue, par M. Sabourin de Nanton. In-8, 7 p. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Saint-Aignan (de). — La Terre Sainte, description topographique, historique et archéologique de tous les lieux célèbres de la Palestine, avec cartes, plans et gravures, précédée d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans, par M. l'abbé de Saint-Aignan. In-8, XI-467 p. Orléans, impr. Colas; libr. Blanchard; Séjourné; Gatineau; Vaudecraine; Paris, libr. Dillet.

Salinas. — Notice sur deux statues nouvellement découvertes à Athènes, près de l'Hagia Trias, par M. A. Salinas. In-8, 12 p. et 1 pl. Paris, impr. Pillet fils aîné; librairie Didier et Ce; Franck, Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Sanna Solaro. — Mémoire sur le premier bassin de Dinothérium, découvert dans le département de la Haute-Garonne, par le R. P. I. M. Sanna Solaro, de la compagnie de Jésus. Grand in-8, 19 p. et 3 pl. Toulouse, impr. Pradel et Blanc.

Sauvage. — Mortainais historique et monumental. 14. Les stalles de l'église de Mortain, par M. X. Sauvage. In-8. 16 p. Mortain, impr. Lebel.

Tiré à 50 exemplaires.

Sauzay. — Musée de la renaissance. Série B. Notice des bois sculptés, terres cuites, marbres, albâtres, grès, miniatures peintes, miniatures en cire et objets divers, par A. Sauzay, conservateur adjoint du musée des souverains. In-12, 180 p. Paris, impr. de Mourgues frères.

Statistique archéologique du département du Nord, arrondissement de Valenciennes. In-8, 108 p. et carte. Lille, impr. Danel.

(Extrait du Bulletin de la commission historique du département du Nord. Tome VIII.)

Straub. — L'église de Waldbourg, par l'abbé A. Straub, professeur. In-8, 11 p. et fig. Strasbourg, impr. Ve Berger-Levrault.

(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.)

Tarbouriech. — Documents de quelques faïenceries du sud-ouest de la France, par Amédée Tarbouriech, archiviste de la ville d'Auch. Paris, Aubry, 1861; in-12 de 24 pages.

(Extrait de la Gazette des beaux-arts.)

Thenon. — Une inscription archaïque de Gortyne, par M. L. Thenon. In-8, 8 p. Paris, imp. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

Thilloy. — Herbitzheim, étude, par Jules Thilloy Strasbourg, Ve Berger-Levrault. 1864; in-8 de 31 pages, avec une carte.

(Extrait du Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.)

Toulmon. — Excursion archéologique à Saint-Eloi de Nassandres, par Menneval, Serquigny, etc.; par M. de Toulmon, membre de la Société française d'archéologie. In-8, 31 p. Caen, impr. et librairie Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental, publié par M. de Caumont.)

Tournal. — Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville, par M. Tournal, secrétaire de la commission archéologique. In-8, XXIII-202 p. Narbonne, impr. et libr. Caillar; le concierge du musée; Paris, libr. Didier et Ce; Vr. Didron.

Tourneur. — Description historique et archéologique de Notre-Dame de Reims, par M. l'abbé V. Tourneur. In-16, 60 p. et planche. Châlons, impr. Martin; Reims, libr. Brissart-Binet.

Troche. — Notice historique sur l'ancienne commune de Belleville, annexée à Paris, et sur sa nouvelle église en style du XIIIe siècle, par M. M. Troche. In-12, X-98 p. Paris, imp. J. Juteau et fils.

Truc (Osmin). — Détermination de l'emplacement du forum Voconii, par M. Osmin Truc, maire des Arcs (Var). Rapport fait et lu à la Sorbonne par M. Rossignol, conservateur adjoint des musées impériaux. In-8, 16 p. Saint-Germain, impr. Toinon et Ce, Paris, libr. Dumoulin.

Vachez. — Les vieux châteaux du Lyonnais, étude historique et archéologique, par A. Vachez, avocat. 1re livraison. Pizey et Vaudragon. In-8, 39 p. et plan; impr. Vingtrinier; libr. Brun.

Vallier. — Archéologie de contrebande..... à propos de Mandrin, par Gustave Vallier. In-8, 14 p. et planche. Grenoble, impr. Prudhomme.

Vasseur. — Notice historique et archéologique sur la Maison-Dieu et les Mathu-

rins de Lizieux, par M. Charles Vasseur. In-8, 83 p. et planche. Caen, impr. et libr. Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont.)

VITET. — Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise, par M. A. Bernard; compte rendu par M. L. Vitet. Paris, impr. Impériale, 1864; in-4 de 13 pages.

WESCHER. — Une inscription ptolémaïque d'Alexandrie. Une inscription grecque du règne de Cléopâtre, trouvée à Alexandrie, par M. Carle Wescher. In-8, 7 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; libr. Didier et Ce; Franck; Aug. Durand.

(Extrait de la Revue archéologique.)

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE (1)

BHENEKE (K. G.). — Demosthenes, Lykurgos, Hyperides und ihr Zeitalter mit Benutzung d. neuesten Entdekungen, vornehmlich griech. Inschriften. No I. In-8, br. Reimer. Berlin.

Compte rendu de la commission imp. archéologique pour l'année 1862. Grand in-4. Avec un atlas gr. in-fol. Saint-Pétersbourg. Voss, Leipzig.

CORNALIA. — Le palafitte e le stazioni lacustri del lago di Varese. Milano. (Atti dell' Istituto Veneto. T. VIII. S. 3. Disp. 10.)

Catalogue du cabinet de monnaies et médailles de l'Académie roy. des sciences à Amsterdam. 1863, gr. in-8, br.

DALBONO (C. T.). — Roma antica e moderna. Memorie e frammenti. Gr. in-16 avec 1 carte, br. Detken, Naples.

DETHIER (P. A.) und A. D. MORTMANN. — Epigraphik v. Byzantion und Constantinopolis v. den æltesten Zeiten bis zum J. 1453. 1 Hæfte. In-4, br. (Gerolds S., Wien.)

DOZY (R.). — Die Israeliten zu Mekka, von David's Zeit bis ins 5. Jahrhundert unserer Zeitrechnung. Aus dem Hollændischen übers. In-8. Leipzig, Engelmann. (Avec une planche d'inscriptions.)

ESSELLEN (M. F.). — Zur Frage, wo Julius Cæsar die beiden Rheinbrücken schlagen liess. In-8, br. (Grote, Hamm.)

EWALD (H.). — Abhandlung über die grosse Karthagische und andere neuentdeckte Phœnizische Inschriften. Gr. in-4. Gœttingen, Dietrich.

FRIEDLÆNDER (L.). — Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine. 2. Theil. In-8. Hirzel, Leipz.

GARUCCI. — Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimiteri cristiani di Roma. Raccolti e spiegati, con appendice di una dissertazione intorno ai segni di cristianesimo sulle monete di Costantino, Licinio e loro figli Cesari, da Raffaele Garucci. Edizione seconda, notabilmente accresciuta. Roma, tipogr. dell belle arti, 1864; in-4 di 40 fogli com una tavola in rame ed uni atlante in fol. di 42 tavole in rame.

GERHARD (E.). — Ueber d. Bilderkreis von Eleusis. 2. Abhandlg. In-4, cart. (Dümmler, Berl.)

GISEKE (B.). — Homerische Forschungen. In-8, br. Teubner, Leipzig.

GRASER (B.). — De veterum re navali. In-4, br. Calvary et Ce, Berl.

GUHL (C.) und W. KONER. — Das Leben der Griechen und Roemer nach antiken Bildwerken dargestellt. 2. éd. In-8. Wiedmann, Berlin.

JEFFREY (Alexander). — The History and Antiquities of Roxburghshire and the adjacent districts. 4 vols, post 8vo (Edimburgh, Seton and M) cloth, 30 s. (Whittaker.)

KAMMBLY. — Der Streitwagen. Eine Geschichtstudie nebst Betrachtungen üb. die Eigenschaften u. den Gebrauch des Streitwagens. In-8, br. Springer, Berlin.

KRETSCHMER u. ROHRBACH. — Die Trachten der Vœlker vom Beginn der Geschichte bis zum 19. Jahrhundert, 18-22 livr. Leipzig, Bach.

KUHN (E.). — Die stædtische und buergerliche Verfassung des ræmischen Reichs bis auf die Zeiten Justinians. 1. Thl in-8, br. Teubner, Leipzig.

LORENZ (A. O. F.). — Leben u. Schriften d. Koers Epimarchos. Nebst einer Fragmenten-Sammlung. In-8, br. Weidmann, Berlin.

MADDEN (F. W.). — History of Jewish coinage, and of Money in the Old and New Testament. With 254 woodents, and a plate of alphabets. By F. W. Fairholt. In-8, cart. Quaritch, London.

MALDEN. — History of Jewiseh coinage, and of Money of the old and New-Testament, by Frederic W. Malden. With 254 woodcuts and a plate of alphabets, by F. W.

(1) On peut se procurer tous ces livres à la librairie A. Frank, 67, rue de Richelieu.

Fairholt. London, Quaritch, 1864. Royal 8, pp. 360.

Mélanges gréco-romains tirés du Bulletin de l'Acad. imp. des sciences de Saint-Pétersbourg. Tome II, livr. 5. In-8, br. Voss, Leipzig.

Mommsen (Th.). — Festi codicis quaternionem decimum sextum denuo edidit. In-4, br. Dummler, Berlin.

Muller (A.). — Esmun. Ein Beitrag zur Mythologie des orientalischen Alterthums. In-8. Wien, Gerold's Sohn.

Münzstudien. — Neue Folge der Blætter f. Münzkunde. Herausg. v. H. Grote. No I. In-8, br. Hahn, Leipzig.

Pauly. — Real-Encyclopaedie der classischen Alterthumswissenschaft in alphabetischer Ordnung. 1. Bd. in 2. vœllig umgearbeiteter Aufl. v. W. S. Teuffel. Lfg. 9. In-8, br. Metzler, Stuttgart.

Peukfr, v. — Das deutsche Kriegswesen der Urzeit, etc. III Theil. In-8. Berlin, Geh. Ober-Hofbuchdruckerei.

Pfahler (G.). — Handbuch der deutschen Alterthümer 1. Lfg. In-8, br. Brœnner, Frankfurt.

Pigovini (L.). — Memorie storiche-numismatiche di Borgotaro, Bordi e Compiano, con carta topografica. Parma, in-8 br.

Remacly. — Uber die Erziehung für den Staatsdienst bei den Athenern. In-4, br. Habicht, Bonn.

Reusch (N.). — Die nordichen Gœttersagen einfach erzæhlt. In-8, br. Schindler. Berlin.

Roesler (C.). — Das vorrœmische Dacien. In-8, br. Gerold, Wien.

Schroeder (F. F.). — Das Wieder-Aufleben der klassischen Studien in Deutschland im 15. und zu Anfang des 16. Jahrh. und welche Mænner es beförderet haben. In-8, br. Schwetschke, Halle.

Schwartz (F. L. W.), — Die poetischen Naturanschauungen der Griechen, Rœmer und Deutschen in ihrer Beziehung zur Mythologie. 1. Bd. Sonne, Mond und Sterne. In-8, br. Besser. Berlin.

Sharpe (Sam.). — The Alabaster Sarcophagus of Oimenepthah. I, king of Egypt, by Samuel Sharpe. Drawn by J. Bonomi. London, Longman, 1864, in-4.

Stahr (A.). — Cleopatra, In-8, br. Guttentag, Berlin.

— Tiberius. In-8, br. Guttentag, Berlin.

Subhi-Bey. — Compte rendu d'une découverte en fait de numismatique musulmane, publié en langue turque. Traduit de l'original par O. de Schlechta. In-8. br. Brockhaus. Leipzig.

Wette (W. M. L. de). — Lehrbuch der hebræisch-jüdischen Archæologie nebst einem Grundrisse der hebræisch-jüd. Geschichte. 4. Aufl. bearb. v. P. J. Ræbiger. In-8, br. Vogel, Leipzig.

Wollaston (R.). — A short description of the therma Romano Britannicae : or, the Roman baths found in Italy, etc. In-4. en toile. Hardwicke.

NUMISMATIQUE

Aussant. — Etude numismatique bretonne, par J. Aussant. Rennes, Catel et Ce, 1864; in-8 de 12 pages avec une planche.

Boyer (de) de Sainte-Suzanne. — Aperçu sigillographique des archives départementales de la Somme, par M. Boyer de Sainte-Suzanne. Amiens, Lemer, 1864; in-8 de 27 pages avec une planche.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce, en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numéro. Europe, Asie et Afrique. In-8, 667 p. Paris, impr. Pillet fils aîné; chez Rollin et Feuardent.

Chautard. — Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine, par J. Chautard. In-8, 18 p. Nancy, imprimerie Ve Raybois.

(Extrait des mémoires de l'Académie de Stanislas, 1863.)

Rondier. — Histoire de l'atelier monétaire de Saint-Jean d'Angely, par R. F. Rondier, juge honoraire. Saint-Jean d'Angely, Lemarié, 1864. In-8 de 31 pages.

(Extrait du Bulletin annuel de la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angely.

Voillemier. — Essai pour servir à l'histoire des monnaies de Soissons et de ses comtes, par M. le docteur Voillemier, président du comité archéologique de Senlis (Oise). Amiens, Lemer aîné, 1864; in-8 de 64 pages avec 5 planches.

(Extrait du tome IX des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIXIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

L'ART GAULOIS, par M. Anatole de Barthélemy 1

RECHERCHES SUR QUELQUES NOMS BIZARRES ADOPTÉS PAR LES PREMIERS CHRÉTIENS, par M. Edmond Le Blant 4

MÉMOIRE SUR LES RUINES DU TROPHÉE DE Q. FABIUS-MAXIMUS, par M. J. P. Réveilat 12

LES PIERRES A ÉCUELLES, par M. A. Morlot 25

DES CIMETIÈRES CHRÉTIENS PENDANT L'ÈRE DE PERSÉCUTION. (Tiré du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. J. B. de Rossi,) traduit par le général Creuly 28

INSCRIPTION GRECQUE D'ANTANDRUS, par M. Fr. Lenormant 49

RUINES D'ARAQ-EL-ÉMIR, par M. de Vogüé 52

RAPPORT de M. le vicomte E. de Rougé, adressé à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique sur la mission accomplie en Egypte 63

NOTE sur quelques conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter SUR LE CALENDRIER ET LES DATES ÉGYPTIENNES, par M. le vicomte de Rougé 81

FOUILLES SUR LA VOIE SACRÉE ÉLEUSINIENNE, par M. François Lenormant 88

ITINÉRAIRE DE BORDEAUX A JÉRUSALEM, d'après un manuscrit du chapitre de Vérone, suivi d'une description des lieux-saints tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. Anatole de Barthélemy 98

NOTE SUR UN AMAS DE COQUILLES MÊLÉS DE SILEX TAILLÉS, signalé sur les côtes de Provence, par M. A. Gory. 113

Lettre relative à l'article de M. de Rossi, SUR LES CIMETIÈRES CHRÉTIENS, par M. Hittorff, membre de l'Institut 115

Sur l'article de M. de Rossi, relatif au TESTAMENT TROUVÉ A BALE PAR KIESSLING, par M. *** 121

UNE INSCRIPTION INÉDITE D'HALICARNASSE, en dialecte dorien et en vers, par M. Carle Wescher 133

DE LA DISTRIBUTION DES DOLMENS SUR LA SURFACE DE LA FRANCE. — Nouvelle note avec carte, par M. Alex. Bertrand 144

LA TABLE DE SAQQARAH, par M. Aug. Mariette 169

LES ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES DE LA CIVILISATION AMÉRICAINE, par M. Gustave d'Eichthal 187

L'INSCRIPTION GRECQUE DU ROI NUBIEN SILCO, par M. Van Haeghen 202

INSCRIPTION DU CAMP DE CÉSAR A NICOPOLIS (Egypte), par M. G. C. Ceccaldi 211

NOTE SUR UN BRONZE PHÉNICIEN, par M. Guillaume Rey 214

RAPPORT de M. Carle Wescher SUR SA MISSION EN EGYPTE 219

NOTICE SUR L'ÉGLISE ROMANE du prieuré conventuel DE SAINT-THIBAULT DE BAZOCHES (dans le Soissonnais), par M. S. Prioux 241

DE LA LOGIQUE DE PIERRE D'ESPAGNE, par M. Ch. Thurot 267

LES SIRÈNES, par M. J. F. Cerquand. 282

ETUDES SUR LES NOMS D'HOMMES GAULOIS EMPRUNTÉS AUX ANIMAUX, par M. Adolphe Pictet 304

INSCRIPTIONS RELATIVES AU PROCURATEUR IMPÉRIAL Q. AXIUS AELIANUS, par M. Léon Renier 314

NOTE SUR DEUX MONNAIES DE PLOMB trouvées au mont Berny, par M. A. de Longpérier 322

LES ARMES D'ALISE, lettre à M. le docteur F. Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich, par

M. Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur..... 337

Note relative à un passage de la PALÉOGRAPHIE GRECQUE DE MONTFAUCON, par M. Carle Wescher..... 350

ETUDE SUR LE MANÉ-LUD DE LOCMARIAQUER, par M. René Galles..... 355

GUÉ ANTIQUE DANS LE LIT DE LA MAYENNE, par le général Creuly... 365

LES ORIGINES ASIATICO-BOUDDHIQUES DE LA CIVILISATION AMÉRICAINE (*suite*), par M. Gustave d'Eichthal..... 370

INSCRIPTION LATINE DE PATRAS, par M. François Lenormant..... 386

INSCRIPTIONS DE TROESMIS DANS LA MÉSIE INFÉRIEURE, par M. Léon Renier..... 390

UN DÉCRET DES THIASOTES, par M. P. Foucart..... 399

LE CONCILE DE PARIS DE L'ANNÉE 1210, par M. B. Hauréau..... 418

NOTE SUR LE RACHAT DES CAPTIFS AU TEMPS DES INVASIONS BARBARES, par M. Edmond Le Blant..... 435

ESTAMPILLE DE DOLIUM, conservée au musée d'Alger, par le général Creuly..... 449

INSCRIPTION CELTIQUE DÉCOUVERTE DANS LE NOVARAIS. — Analyse d'une dissertation de M. Giovanni Flechia, par M. Alfred Maury..... 453

INSCRIPTIONS DE L'ILE DE RHÔDES relatives à des SOCIÉTÉS RELIGIEUSES, par M. Carle Wescher..... 460

NOTICE SUR L'ÉGLISE ROMANE du prieuré de SAINT-THIBAULT DE BAZOCHES (*suite et fin*), par M. S. Prioux.... 474

UN CASTELLUM GAULOIS DE L'AUVERGNE, par M. Contejean..... 484

OBSERVATIONS relatives à la note de M. le vicomte de ROUGÉ, SUR LE CALENDRIER ET LES DATES ÉGYPTIENNES, par M. A J. H. Vincent..... 488

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MOIS DE JUIN. — Communication faite par M. Gustave d'Eichthal de diverses planches et observations sur l'ancienne civilisation du Mexique, p. 70-72. — Lecture d'une note de M. Lenormant relative aux fouilles sur la voie Sacrée. — Lecture d'un mémoire de M. Egger sur Harmodius et Aristogiton. — Prix Bordin décerné à M. Gidel. — Mort de M. Cureton, p. 72.

MOIS DE JUILLET. — Rapport sur les prix à décerner en 1865.— Commission pour le prix ordinaire sur la question de l'alphabet phénicien. — Présentation de deux candidats pour la chaire de grec moderne, en remplacement de M. Hase, décédé. — Communication de M. de Rougé sur le calendrier égyptien. — Id. de M. Mantellier sur les antiquités trouvées à Neuvy. — Id. de M. de Longpérier, au nom de M. Brunn, de Rome, sur un ciste, p. 155.

MOIS D'AOUT. — Nouvelle rédaction au sujet du prix relatif à la liturgie grecque et romaine. — Partage du prix Bordin entre M. Félix Robiou et M. Louis Ménard. — M. Thurot communique une note sur la logique de Pierre d'Espagne. — Communication de M. Vincent sur l'année vague des Egyptiens. — Fin de la lecture du mémoire de M. Mantellier sur les antiquités de Neuvy. — M. le président offre à l'Académie, au nom de M. Salzmann, le dessin d'un vase archaïque. — Séance publique de l'Académie ; Rapport trimestriel du secrétaire perpétuel ; Discours de M. de Saulcy, p. 227-237.

MOIS DE SEPTEMBRE. — M. de Saulcy, président, donne la traduction d'une inscription judaïque, et lecture d'une lettre à M. de Witte sur la numismatique judaïque. — Communication de M. Vincent sur la période Sothiaque ; Réponse de M. de Rougé. — Note de M. de Longpérier sur les monnaies gauloises en plomb portant les noms des peuples. — Autre communication du même sur l'écriture hébraïque dite carrée. — Note de M. H. Martin, de Rennes, sur la précession des équinoxes dans l'antiquité, p. 335-337.

MOIS D'OCTOBRE. — Lecture et communications, par M. Wescher, sur la restitution du nom d'une cité Locrienne, et sur le monument bilingue de Delphes, p. 406-408.

MOIS DE NOVEMBRE. — Réponse de M. Vincent au dernier article de M. de Rougé sur le monument de Ramsès II. — Discussion au sujet de l'introduction de la prononciation du grec moderne proposée par le ministre de l'instruction publique. — M. Wescher continue ses communications sur l'inscription bilingue de Delphes, p. 496-498.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Retour du duc de Luynes. — Le collége de France présente deux candidats, MM. Ad. Regnier et Michel Bréal, à la chaire de grammaire grecque comparée. — M. Wescher est chargé de la conservation des manuscrits grecs de la bibliothèque impériale.—M. René Galles annonce un rapport sur les fouilles faites au *Mané-Lud*. — Statistique des monuments, dits celtiques, de la province de Constantine, par M. Féraud. — Lettre de Rome sur la stérilité des découvertes archéologiques sur les différents points de cette ville et des environs, p. 73. — Organisation d'un musée archéologique à Reims, p. 75. —Fouilles d'Aptères ; découverte d'inscriptions crétoises, p. 76-78. — L'académie propose deux sujets de prix, le premier sur l'explication des stèles funéraires antiques et le second sur l'analyse des inscriptions Himyarites. — Le prix ordinaire proposé pour 1863 n'ayant produit aucun mémoire, l'Académie décide qu'une rédaction nouvelle lui sera soumise. — Mémoire de M. Mariette sur la table de Tunis. — Découverte de nouveaux ossements humains à Moulin-Quignon, par M. Boucher de Perthes. — L'Acropole de Troie. — Publication des tomes II et III de Borghesi, p. 156. — Lettres 1° de M. René Galles ; 2° de M. le docteur Closmadeuc sur la découverte d'un dolmen à galerie, près du village de Kerhoc en Locmariaker. — Sépultures frankes découvertes aux Petites-Calles, près Dieppe, par M. l'abbé Cochet. — Ossements humains et hache en pierre trouvés dans un jardin à Ménilmontant. — Note de M. Chabonillet, au sujet d'une monnaie attribuée à Sané de Macédoine, par M. Lenormant, p. 158. — Lettre de M. Contejan à M. J. Quicherat sur un vicus gaulois, p. 161. — Traduction de la *Science du langage*, de Max Müller, p. 165. — Découverte d'antiquités lacustres, par M. Schouab, à la Thène, près du lac de Neufchâtel. — M. Carro signale une pierre à écuelle découverte près de Noyons. — Correspondance au sujet du Congrès scientifique présidé par M. de Caumont à Troyes, p. 238. — Découverte d'un gué dans le lit de la Mayenne près de Saint-Léonard. — Fouilles faites par M. de Saulcy et M. A. Bertrand sur les hauteurs de *Meloisey*, près Beaune, et découverte d'un cimetière gaulois, p. 328. — Détails sur le dolmen découvert à Mackwiller (Bas-Rhin) dans un petit tumulus.—Statue en bronze trouvée, par M. Brighetti, dans la cour du théâtre de Pompée, p. 329. — Tombeaux anciens, monnaies et vases sacrés, etc., trouvés à Messine. — Découverte archéologique faite autour de Strasbourg, composée de sépultures gauloises, germaniques, par M. le colonel Morlet, p. 330-331. — Fresques et sculptures découvertes dans la cathédrale de Troyes. — Découverte, à Pressigny-le-Grand, près de Poitiers, d'un atelier d'armes et d'instruments de l'âge de Pierre, p. 333. — Découverte d'armures de bronze doré, de glaives et poignards, dans la démolition des piles et culées du Port-Gailant, sur la rivière d'Ain. — Découverte, près de Madras, d'instruments en pierre, p. 333. — Lettre de M. Longpérier à M. A. Bertrand, sur un bronze phénicien, p. 334. — Inscription romaine trouvée par M. Morel Fatio à Nyon, p. 409. — Alignement de pierres celtiques découvert par M. V. Chatel dans le Calvados. — Lettre de M. Remy à M. de Reffye sur les fouilles faites par M. Denis Machat à Saint-Etienne-au-Temple (Marne), près du cours de la Vesle, p. 410. — Maison romaine à Lillebonne, p. 411. — Découverte de sépultures superposées, près de Saint-Germain-lez-Arlay (Jura), p. 412. — Continuation des fouilles de Meloisey, p. 413. — Atelier de moulages archéologiques, sous le patronage de l'Empereur. — Cours du collége de France, pour l'année scolaire de 1865, p. 499. Rapport à la commission de la topographie de la Gaule sur les fouilles d'un nouveau tumulus à Moustoir en Cornac. — Communication de M. Longpérier sur une collection d'objets trouvés dans un tumulus à Walsbetz, province de Liége. — Communication sur les fouilles d'une antique sépulture gauloise, près de Luzarches, par M. Hahn de Luzarches, p. 500. — Etat des médailles et objets divers trouvés dans le lit de la Mayenne au Gué de Saint-Léonard, p. 502.

BIBLIOGRAPHIE.

De Aristoxeni Tarentini elementis harmonicis. Dissertatio philologica quam... defendet Paulus Marquard, Berolinensis. Bonnæ, 1863. In 8 de 40 pages..... 79

Duché de Montmorency. — *Notice historique et généalogique avec le tableau des trois dernières branches* Paris, au bureau du *Cabinet historique*, rue des Grands-Augustins, nº 5, et à la librairie de Didier et Cᵉ. In-8, cart. 3 fr..... 80

Les métaux dans l'antiquité. Origines religieuses de la métallurgie ou les dieux de la Samothrace représentés comme métallurges, d'après l'histoire et la géographie. — De l'orichalque. Histoire du cuivre et de ses alliages suivie d'un appendice sur les substances appelées Electre, par J. P. Rossignol, membre de l'Institut, professeur de littérature grecque au Collége de France. Paris, A. Durand, 1863. 1 vol. in-8, près de 400 pag. Prix : 6 fr..... 167

Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau, par M. Pinard. In-8 de 375 p. Paris, chez Frédéric Henry..... 168

Bas-relief du Parthénon et du temple de Phigalie, gravés par les procédés de M. Achille Collas, sous la direction de MM. Paul Delaroche, Henriquel Dupont et Charles Lenormant. 39 pages de texte, xx planches. In-4, prix 15 fr. Chez Didier et Cᵉ, éditeurs..... 168

La ville de Smyrne et son orateur Aristide, par André Cherbulliez, professeur à l'Académie de Genève, membre effectif et ancien président de la section de littérature de l'Institut national génevois..... 239

Histoires d'Hérodote, traduction de Pierre Saliat, revue sur l'édition de 1575, avec corrections, notes, table analytique et glossaire, par Eugène Talbot, docteur ès lettres, etc. Paris, Plon, 1864, in-8..... 335

Aeschyli quæ supersunt tragœdiæ. Vol. II, sect. II. Prometheus vinctus, recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit Henricus Weil, in facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ, impensas fecit J. Ricker, 1864..... 415

Procès-verbal du pillage par les Huguenots des reliques et joyaux de Saint-Martin-de-Tours, en mai et juin 1562, publié pour la première fois par M. Ch. L. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire, membre de la Société des Bibliophiles de Touraine. Tours, imprimerie de Mame et Cᵉ, 1863, in-8..... 416

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00459 3170